THE J. PAUL GETTY MUSEUM LIBRARY

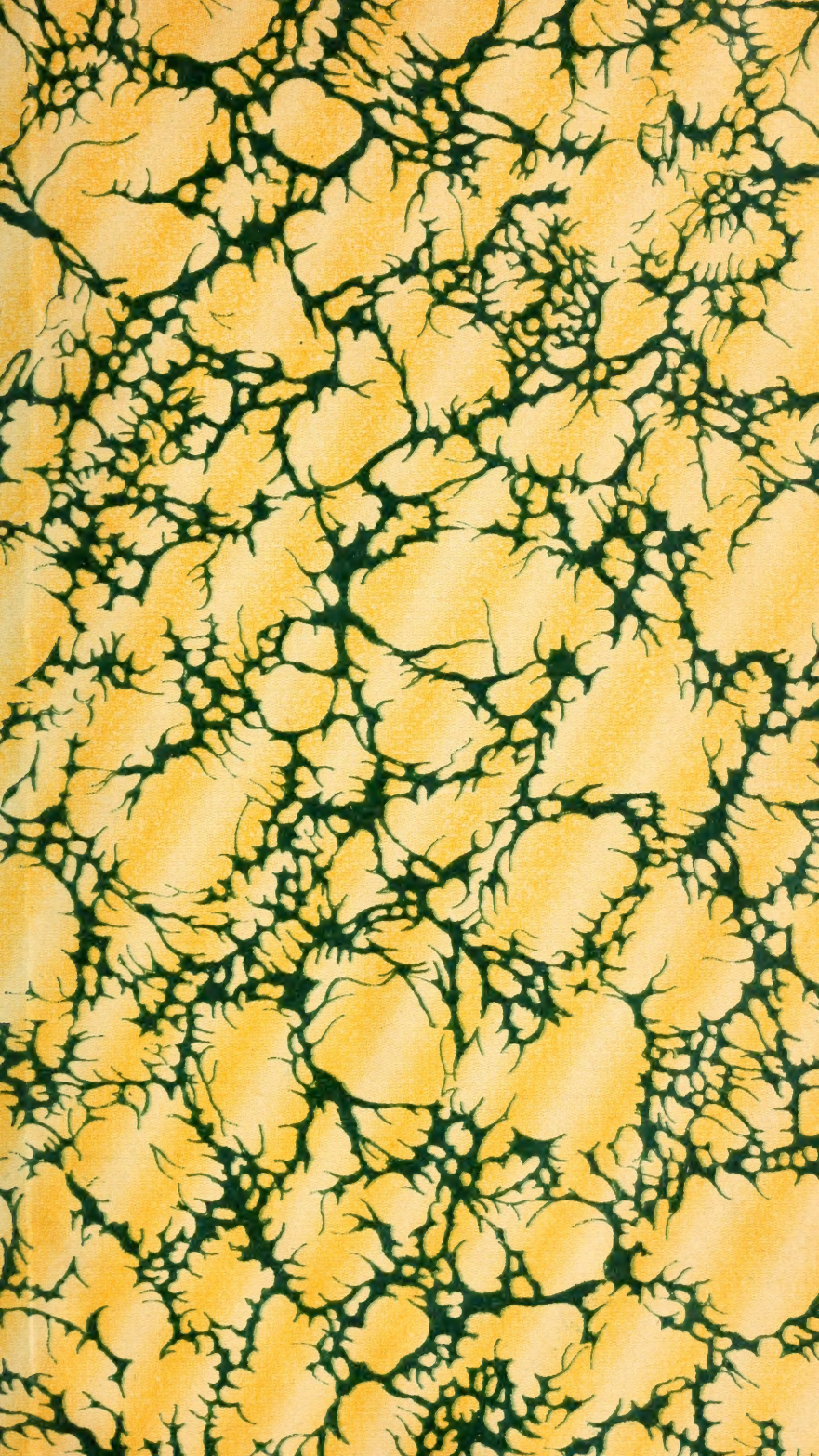

CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE DE FRANCE

XXXIXe SESSION

SÉANCES GÉNÉRALES

TENUES

A VENDOME

EN 1872

PAR LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE

POUR LA CONSERVATION ET LA DESCRIPTION DES MONUMENTS

PARIS

DERACHE, RUE MONTMARTRE, 48

CAEN, F. LE BLANC-HARDEL, IMPRIMEUR-LIBRAIRE

Rue Froide, 2 et 4

ANGERS, P. LACHÈSE, BELLEUVRE & DOLBEAU, IMPRIMEURS-LIBRAIRES

13, Chaussée Saint-Pierre, 13

1873

n-8° de

MM. les membres de la Société Française d'Archéologie, sont priés d'adresser à M. Gaugain, trésorier, rue de la Marine, à Caen, un mandat de 9 fr. 80 c. sur la poste pour leur cotisation de l'année 1873, ou un mandat de 24 fr. 15 c. *s'ils sont abonnés au Bulletin Monumental.*

SÉANCES GÉNÉRALES

TENUES

A VENDOME

EN 1872

ÉCOLE SAINTE GENEVIÈVE · E.D.J. ·

ANGERS, IMP. P. LACHÈSE, BELLEUVRE ET DOLBEAU

CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE DE FRANCE

XXXIXe SESSION

SÉANCES GÉNÉRALES

TENUES

A VENDOME

EN 1872

PAR LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE

POUR LA CONSERVATION ET LA DESCRIPTION DES MONUMENTS

PARIS

DERACHE, RUE MONTMARTRE, 48

CAEN, F. LEBLANC-HARDEL, IMPRIMEUR-LIBRAIRE

Rue Froide, 2 et 4

ANGERS, P. LACHÈSE, BELLEUVRE & DOLBEAU, IMPRIMEURS-LIBRAIRES

13, Chaussée Saint-Pierre, 13

1873

LISTE GÉNÉRALE

DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE

Par ordre Géographique et Alphabétique (1).

Bureau central.

MM. DE COUGNY, directeur de la Société, au château de la Grille, près Chinon.

L'abbé LE PETIT, chanoine honoraire de Reims et de Bayeux, doyen de Tilly-sur-Seulles, membre de l'Institut des provinces, *secrétaire général*.

DE BEAUREPAIRE, conseiller à la Cour d'appel, *secrétaire adjoint*, à Caen.

DE CHAVIGNY (Félix), secrétaire adjoint, à Chinon.

BOUET, *inspect. des monuments du Calvados*, rue de l'Académie 6, à Caen.

L. GAUGAIN, *trésorier archiviste*, rue de la Marine, 3, à Caen.

Conseil d'Administration.

Le Conseil se compose des membres du Bureau central, de MM. les Inspecteurs divisionnaires, des Inspecteurs des départements et de quarante membres résidant dans les différentes parties de la France, indiqués, dans la Liste générale, par des caractères italiques.

Les Ministres, le Directeur général des Cultes, l'Inspecteur général des monuments historiques, les Cardinaux, Archevêques et Évêques de France font de droit partie du Conseil.

(1) Ceux de MM. les Membres de la Société dont les noms seraient omis sur cette liste, et ceux qui auraient à indiquer des rectifications pour leurs noms, qualités ou domicile, sont priés d'adresser leurs réclamations à M. le Secrétaire général de la Société, ou à M. GAUGAIN, trésorier-archiviste, rue de la Marine, 3, à Caen.

LISTE GÉNÉRALE DES MEMBRES.

L'astérisque (*) désigne les membres de la Société abonnés au *Bulletin monumental* (1).

(Les noms des membres du Conseil sont désignés par le caractère italique.)

1re *DIVISION.* — NORD, PAS-DE-CALAIS, SOMME et OISE.

Inspecteur divisionnaire : M. DESCHAMPS DE PAS, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Saint-Omer.

Nord.

Inspecteur : * M. le comte DE CAULAINCOURT, à Lille.

ALART, banquier, membre de l'Institut des provinces, à Dunkerque.
BONVARLET (A.), consul de Danemark, id.
* CAULAINCOURT (le comte Anatole de), à Lille.
CORTYL (l'abbé), membre de l'Académie d'archéologie de Belgique, curé de Vylder.
* CUVELIER (Auguste), à Lille.
DELAFTER (l'abbé), curé-doyen de St-Eloi, à Dunkerque.
DOUAI (la Société d'agriculture, sciences et arts de).
GODEFROY DE MESNILGLAISE (le marquis de), ancien sous-préfet, à Lille, et à Paris, rue de Grenelle, 93.
HERVYN (Jean-Philippe), à Bergues (Nord).
LA ROYÈRE (de), notaire honoraire président de la Commission des moëres françaises, à Bergues.
LEFEBRE, secrétaire général de la Société d'émulation de Cambrai.

(1) Le *Bulletin monumental*, qui a conquis, depuis 40 ans, un rang si distingué parmi les publications archéologiques de la France et de l'étranger, paraît de six semaines en six semaines, illustré d'un grand nombre de figures. Pour le recevoir, les membres doivent *ajouter* **15** *fr. à leur cotisation annuelle*, pour la France, et **18** *fr.* pour l'étranger.

LEROY, architecte, à Lille.
MINARD, conseiller à la Cour d'appel de Douai.
PREUX, avocat général, à Douai.
* *Regnier* (Mgr), archevêque de Cambrai.
* SUDRE (l'abbé), supérieur du grand-séminaire, à Cambrai.
VALLÉE (l'abbé), vicaire général, id.
VENDEGIES (le comte Charles de), à Cambrai.
Vincent (Charles), chef de division à la préfecture, à Lille.

Pas-de-Calais.

Inspecteur : M.

* ALY, artiste-peintre, à Rinxent.
CARDEVAQUE (Alphonse de), propriétaire, à Saint-Omer.
* DESCHAMPS DE PAS, ingénieur des ponts-et-chaussées, id.
GIVENCHY (Charles de), id.
GREBET (l'abbé François-Joseph), curé de Wierre-au-Bois,
HAGÉRUE (Amédée de Beugny d'), au château de Soseingghem.
* *Héricourt* (le comte d'), à Arras.
HAYS (E. du), au château de Courset.
LEFEBVRE (l'abbé F.), à Halinghem.
LEQUETTE (Mgr), évêque d'Arras.
LEJEUNE (Emile-Ernest), président de la Société philotechnique à Calais.
Linas (le chevalier de), à Arras.
MAILLARD-GÉNEAU (Antoine-Désiré-Alexandre), archéologue, à Samer.
QUANDALLE (Cyprien), receveur municipal, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Montreuil-sur-Mer.
SOUQUET (Achille), à Etaples.
VANDRIVAL (l'abbé), chanoine titulaire, à Arras.

Somme.

Inspecteur : * M. MENNECHET, conseiller à la Cour d'Amiens.

AMYOT (Emeric), capitaine au 119e régiment d'infanterie de ligne, à Amiens.
BEAUVILLÉ (le vicomte de), à Montdidier.
DELFORTRIE, fils, architecte, à Amiens.
* *Duval*, chanoine titulaire, id.
* ERMIGNY (d'), à Péronne.
* JOURDAIN (l'abbé), chanoine titulaire, id.
JUMEL, curé de Quevauviller (canton de Mallien-Vidame).
MATHAN (le baron Edgard de), lieutenant-colonel en retraite, id.
* MENNECHET (Eugène-Alexandre), conseiller à la cour d'appel, à Amiens.
MORGAN (le baron Thomas de), propriétaire, id.

Oise.

Inspecteur : M. De Marsy, à Compiègne.

Bareaud, chanoine titulaire de Beauvais.
Bruslé, peintre, à Senlis.
Danjou, président du tribunal civil de Beauvais.
Latteux (Ludovic), directeur de la fabrique de vitraux peints, à Mesnil-Saint-Firmin.
Lécot (l'abbé), directeur de la *Foi picarde*, vicaire à Noyon
Marsy (Arthur de), conservateur du musée, élève de l'Ecole des Chartes, à Compiègne.
Martinval, curé de Saint-Morainville

2e *DIVISION.* — AISNE et ARDENNES.

Inspecteur divisionnaire : * M. GOMART, membre de l'Institut des provinces, à St-Quentin.

Aisne.

Inspecteur : M. Le Proux.

* Paillancourt (Gustave de), à Saint-Simon.
Chauvenet (de), président du tribunal civil à Saint-Quentin.
Dersu, juge au tribunal civil de Laon.
Desains, à Saint-Quentin.
* Gomart, membre de l'Institut des provinces, à Saint-Quentin.
Le Clerc de La Prairie (Jules), président de la Société archéologique, à Soissons.
Le Proux, à Saint-Quentin.
Martin, membre du Conseil général de l'Aisne, à Rozoy-sur-Serre
Thévenart (l'abbé), chanoine honoraire, archiprêtre de Laon.
Willot, secrétaire de la Société archéologique de Soissons.

Ardennes.

Inspecteur : * M. Couty, architecte, à Sédan.

Guillaume (l'abbé), curé de Buzancy.
Choisy, ingénieur des ponts et chaussées, à Réthel.

3e *DIVISION.* — MARNE et SEINE-ET-MARNE.

Inspecteur divisionnaire : * M. le comte de MELLET, membre de l'Institut des provinces.

Marne.

Inspecteur : M. Givelet, propriétaire, à Reims.

Barré (l'abbé), curé de Plivot.
* Baye (Joseph de), à Baye.
Bordé (l'abbé), au château de Baye.
Chaubry de Troucenord (le baron de), à Cougy
Cosquin, membre du Conseil génér.

COUNHAYE, à Suippes.
DENIS (Auguste), à Châlons-sur-Marne.
DUPLESSIS, notaire honoraire, à Reims.
DUQUENELLE, membre de l'Académie, id.
GARINET (Jules), conseiller honoraire de préfecture, à Châlons.
* GIVELET, membre de l'Académie de Reims
GODARD (Isidore), suppléant du juge de paix, à Epernay.
GOULET (François-André), négoc., à Reims.
Landriot (Mgr), archevêque de Reims, membre de l'Institut des provinces.
LAUNOIS, percepteur à Reims.
LOISEL, architecte, à Châlons-sur-Marne.
* MELLET (le comte de), membre de l'Institut des provinces, au château de Chaltrait.
MOIGNON (Ernest), conseiller de préfecture, à Châlons.
* *Morel*, membre du conseil administratif, percepteur, à Court.
NICAISE (Auguste), à Châlons.
POISEL, architecte, à Châlons-sur-Marne.
ROBERT, propriétaire, à Reims.
PERRIER (Emile), à Châlons.
SAVY (Camille), chef de division à la préfecture, à Châlons.
SAVY, agent-voyer en chef, membre de l'Institut des provinces, id.
SIMON, à Reims.
TORTRAT, architecte, id
* VARNIER (C.), à Avize.
WERLÉ (Alfred), à Reims

Seine-et-Marne.

Inspecteur : * M. le vicomte DE BONNEUIL, à Melun, et à Paris, rue St-Guillaume, 29.

BOYER, à Jouarre.
ERCEVILLE (le comte Gabriel), à Chapuis.
* TIERCELIN (l'abbé), vicaire, à Jouarre.

1re *DIVISION*. — CALVADOS, MANCHE, ORNE, EURE et SEINE-INFÉRIEURE.

Inspecteur divisionnaire : M. DE BEAUREPAIRE, conseiller à la Cour d'appel de Caen.

Calvados.

Inspecteur : * M. BOUET

ACHARD DE VACOGNES (Amedée), à Bayeux.
Aubert, membre du Conseil de l'Association normande, à Caen
AUVRAY, architecte de la ville, id.
BAZIN (Raoul), à Condé-sur-Noireau.
Bazin (Alphonse), courtier de navires, à Caen.
BEAUCOURT (le comte de), au château de Morainville, au Mesnil-sur-Blangy.
* BEAUJOUR, notaire honoraire, à Caen.
BEAUREPAIRE (de), conseiller à la cour d'appel, à Caen.
BLANGY (vicomte Auguste de), au château de Juvigny.

BONNECHOSE (de), à Monceaux.
BOSCAIN, graveur, à Caen.
* BOUET, id.
BRÉCOURT (de), ancien officier de marine, à Caen.
* BRIQUEVILLE (le marquis de), à Guéron.
* *Campion*, avocat, secrétaire général de la mairie, à Caen.
CASTEL, agent-voyer chef en retraite, à Bayeux.
* CAUMONT (Mme de), à Caen.
CAZIN, propriétaire, à Vire.
CHATEL (Victor), à Valcongrain.
CHAULIEU (le baron de), ancien représentant, à Vire.
CORNULIER (le marquis de), à Caen.
* CUSSY DE JUCOVILLE (le marquis de), à la Cambe.
DAUGER (le baron), propriétaire, au château d'Esquay-sur-Seulles.
DELAUNAY, architecte, à Bayeux.
DESFRIÈCHES (l'abbé), curé d'Ussy.
DESHAYES, architecte, à Caen.
* DOUESNEL (A.), ancien député, à Bayeux.
DOUÉTIL, à Vire.
DUBOURG, juge honoraire au tribunal civil, à Falaise.
DU FERRAGE, propriétaire, à Caen.
* *Du Manoir* (le comte), maire de Juaye.
DUPONT, sculpteur, à Caen.
* *Dupray-Lamahérie*, conseiller à la cour d'appel, id.
FARCY (Paul de), à Bayeux.
FERRAND, préfet du Calvados.
FÉDÉRIQUE (Charles-Antoine), avocat, à Vire.
FLANDIN, membre du Conseil général, à Pont-l'Evêque.
FLOQUET, correspondant de l'Institut, au château de Formentin, et rue d'Anjou-St-Honoré, 52, à Paris.
* *Fontette* (le baron Emmanuel de), ancien député, à Monts.
* *Formigny de La Londe* (de), à Caen.
FOUQUES (l'abbé), curé de Trois-Monts.
FOURNÈS (le marquis Arthur de), à Veaux-sur-Seulles.
FOURNIER (l'abbé), curé de Clinchamps.
* GAUGAIN, propriétaire, à Caen.
* GRANDVAL (le marquis de), membre du Conseil général, à Saint-Denis-de-Maisoncelles.
GUERNIER, peintre, à Vire.
GUERNIER (l'abbé Léon), aumônier des hospices, id.
* *Guilbert* (Georges), membre de l'Association normande, à Caen.
GUILLARD, conservateur du musée de peinture, id.
* HANDJÉRI (le prince), au château de Manerbe.
* HARCOURT (le duc d'), à Thury-Harcourt.
* HETTIER, conseiller général, à Caen.
HUGONIN (Mgr), évêque de Bayeux et Lisieux.
Laffetay (l'abbé), chanoine titulaire, à Bayeux.
* *La Mariouze de Prévarin* (de), ancien directeur des domaines, à Caen.
LAMOTTE, architecte, id.
LA PORTE (Augustin de), à Lisieux.
LE BLANC, imp.-libraire, à Caen.
LE COINTE (l'abbé), curé de Cormelles.
* LE FERRON DE LONGCHAMP, doct en droit, à Caen.
LEFFROY, propriétaire, à Caen
LE GOUIX (l'abbé), curé d'Authie.
* LE PETIT (l'abbé), curé doyen à Tilly-sur-Seulles.

LETOT, propriétaire, à Caen.
* LIDEHARD, propriétaire, id.
* LOIR (l'abbé), curé de Bienfaite.
MARGUERIT DE ROCHEFORT (Léonce de), à Vierville.
MONTGOMMERY (le comte de), à Fervaques.
MORIN-LAVALLÉE, à Vire.
NICOLAS (Alexandre), architecte de la ville de Lisieux.
* OILLIAMSON (le comte Gabriel d'), au château de Saint-Germain-Langot.
* OLIVE, maire d'Ellon, rue Echo, à Bayeux.
* *Pannier*, avocat, à Lisieux.
PAULMIER, ancien député, à Bretteville-sur-Laize.
PÉPIN, docteur-médecin, à Saint-Pierre-sur-Dives.
* PIERRES (de), membre du Conseil général, à Louvières.
PICOT (l'abbé), supérieur des Missionnaires de la Délivrande.
PORQUET (le docteur), à Vire.
RIOULT DE NEUVILLE (le vicomte Louis de), à Livarot.
RUAULT DU PLESSIS-VAIDIERE, conseiller à la cour d'appel, à Caen.
SAINT-JEAN, membre du Conseil général, à Bretteville-le-Rabet
SAINT-REMY (de), à Caen.
TIENNOTTE, inspecteur de l'Association normande, à Caen.
* TIRARD (J.), à Condé-sur-Noireau.
* TISSOT, conservateur de la Bibliothèque, à Lisieux.
TOUSTAIN (le vicomte Henri de), ancien officier de marine, au château de Vaux-sur-Aure.
* *Travers*, ancien professeur à la Faculté des lettres, secrétaire perpétuel de l'Académie de Caen.
TRAVERS (E.), conseiller de préfecture, à Caen.
VENGEON (l'abbé), curé de Luc.
VIGAN (Henri de), inspecteur des forêts, en retraite, à la Petite-Lande-de-Cerqueux, par Orbec-en-Auge.
Villers (Georges de), membre de l'Institut des provinces, à Bayeux.
YVORY, sculpteur, à Bayeux.

Manche.

Inspecteur : * Mgr BRAVARD, évêque de Coutances.

* ANNOVILLE (Michel d'), maire, à Auderville.
* *Bravard* (Mgr), évêque de Coutances et d'Avranches
Deligand, chanoine, à Coutances.
HASLEY (l'abbé Isidore), curé coadjuteur d'Hémevez.
LAINÉ, président de la Société archéologique, à Avranches.
LE CARDONNEL (l'abbé), archiviste du diocèse, à Coutances.
LE CREPS, propriétaire, à Saint-Lô.
LE GOUPILS (l'abbé), curé de Percy
LE MESLE (l'abbé), curé de Savigny, près St-Hilaire-du-Harcouët
MOULIN, inspecteur de l'Association normande, à Mortain
ONFROY DE TRACY, percepteur, à Gavray.
PONTGIBAUD (le comte César de), au château de Fontenay, près Montebourg.
* QUÉNAULT, ancien sous-préfet de Coutances.
RIGNY (de), receveur des finances, à Valognes.
ROUGÉ (le comte de), au château de Saint-Symphorien.
TOCQUEVILLE (le comte de), au château de Nacqueville.
VIALLET, procureur de la République, à Montmorillon

Orne.

Inspecteur : * M. Léon DE LA SICOTIÈRE, membre de l'Assemblée nationale, à Alençon.

BARBEREY (de), au château de Matignon, à Essay.

* *Blanchetière*, ancien conducteur des ponts-et-chaussées, membre de l'Institut des provinces, à Domfront.

CANIVET, inspecteur de l'Association normande, au château de Chamboy.

CONTADES (le comte de), membre du Conseil général, à St-Maurice.

FAY (le vicomte du), au château de la Guimandière.

* LA FERRIÈRE (le comte de), au château de Ronfougeray.

LA GARENNE (de), secrétaire général de la préfecture, à Alençon.

LA SICOTIÈRE (Léon de), député de l'Orne, à Alençon.

LAUTOUR-MEZERAY, ancien maire d'Argentan, membre du Conseil général de l'Orne, à Argentan.

LE COINTRE (Eugène), à Alençon.

LE VAVASSEUR (Gustave), membre de l'Institut des provinces, à La Lande-de-Lougé.

MACKAU (le baron de), ancien député au Corps législatif, au château de Vimer, par Vimoutiers.

MURIE, architecte de la ville, à Flers.

* PASQUIER-D'AUDIFFRET (le duc), au château de Sacy, près Argentan

Eure.

Inspecteur : * M. Raymond BORDEAUX, docteur en droit, à Evreux.

BARDET, docteur-médecin, à Bernay.

* BLOSSEVILLE (le marquis de), ancien député, au château d'Amfreville-la-Campagne.

BOURDON (l'abbé), curé de Saint-Germain, à Pont-Audemer.

* BORDEAUX (Raymond), docteur en droit, membre de l'Institut des provinces, à Evreux.

CARESME (l'abbé), curé de Pinterville.

DAUGER (le comte), au château de Menneval.

* DIRON (Paul), propr., à Louviers.

DUHAMEL-MARETTE, peintre-verrier, à Evreux.

GUILLARD (E.), avoué, à Louviers.

LAIR (Casimir), à Saint-Léger-de-Rostes.

LALUN, architecte, à Louviers.

LA RONCIÈRE LE NOURY (le baron Clément de), amiral, au château de Cracouville.

LE BLOND, entrepreneur de bâtiments, à Gisors.

LETEUIL, huissier à Breteuil.

LOISEL, ancien maître de poste, à la Rivière-Thibouville.

* MALEBRANCHE, greffier du tribunal civil de Bernay.

MÉRY (Paul), à Evreux

PETIT (Guillaume), ancien député, à Louviers.

PRÉTAVOINE, membre de l'Institut des provinces, maire de Louviers.

QUEVILLY (Henri), à Beaumesnil.

ROSTOLAN (le comte de), à Evreux.

* SCHICKLER, au château de Bizy, près Vernon.

Seine-Inférieure.

Inspecteur : * M. Léonce DE GLANVILLE, membre de l'Institut des provinces, à Rouen.

ARGENTRÉ (le vicomte d'), à Rouen.
BARBIER DE LA SERRE, sous-inspecteur des forêts, à Rouen.
* *Barthélemy* père, architecte, id.
BARTHÉLEMY fils, architecte, id.
BAUDICOURT (Théodule de), id.
BAUDRY (Paul), id.
BEAUREPAIRE (de), archiviste de la préfecture, à Rouen.
BERTHE (le docteur), membre de l'Association normande, rue Etoupée, id.
BEUZEVILLE, rédacteur en chef du *Journal de Rouen*, id.
* BONNET, sculpteur, rampe Bouvreuil, id.
* BONNECHOSE (Mgr de), cardinal-archevêque de Rouen, id.
* BOUELLE (le comte de), à son château près Neufchâtel.
BOURDET (Désiré), quai Videcoq, nº 3, au Hâvre.
BRIANCHON, à Gruchet-le-Valasse.
CHABOUX, entrepreneur, à Rouen.
CHAVENTRÉ, entrepreneur, id.
* *Chevreaux*, au château de Boscmesnil, près Saint-Saëns.
COCHET (l'abbé), conservateur du musée d'antiquités, à Rouen.
* COLAS (l'abbé), chanoine titulaire, conservateur du musée céramique, id.
COMONT (l'abbé), curé de Saint-Pierre-le-Viger.
COURTONNE, architecte, à Rouen.
CUSSON, secrétaire général de la mairie, id.
* DECORDE (l'abbé), curé de Notre-Dame-d'Aliermont.
DESMAREST (L.), architecte en chef du département, à Rouen.
DEVAUX, artiste-peintre, rue Thiébault, 89, au Hâvre.
* DUMONT (E.), employé aux docks, au Hâvre.
* DURANVILLE (Léon de), propriétaire, à Grancourt.
DUVAL, percepteur des contribut. directes à Lillebonne.
* ESTAINTOT (le comte d'), inspecteur divisionnaire de l'Association normande, aux Autels, près Doudeville.
ESTAINTOT (le vicomte Robert d'), avocat, à Rouen.
FAUQUET (Octave), filateur, id.
FLEURY (Charles), architecte, id.
* FLEURY, architecte de la ville, au Hâvre.
GAUCOURT (Emmanuel de), juge de paix, à Saint-Saëns.
GILLES (P.), manufacturier, à Rouen.
GIRONCOURT (de), membre du Conseil général, à Varimpré, près Neufchâtel.
* GLAINVILLE (de), inspecteur de la Société, à Rouen.
* GRANDIN (Gustave-Victor), président de la Société archéologique, à Elbeuf.
GRIMAUX, entrepreneur, à Rouen.
GUEROUT, ancien notaire, id.
HOMAIS, avocat, id.
LA LONDE (de), ancien officier de cavalerie, id.
LE COMTE (l'abbé), professeur à la Faculté de Théologie, à Rouen.
LEFORT, avocat, id.
LEGENDRE, propriétaire, id.
LEMIRE, avocat, id.
LESEIGNEUR, filateur, id.
LETELLIER, photographe, au Hâvre.
* LISEY, propriétaire, à Elbeuf.
LORMIER (Charles), avocat, id.
LOTH (l'abbé), prof. d'éloquence

sacrée à la Faculté de Théologie, à Rouen.

MARIE, propriétaire, à Neufchâtel.

MARGUEREY (E.), courtier de commerce, à Rouen.

MAUDUIT, avocat, à Neufchâtel.

MÉRAUX (Amédée), compositeur, membre de l'Institut des provinces, à Rouen.

MONTAULT (le comte de), au château de Nointot, près Bolbec.

PALLIER, ancien manufacturier, à Rouen.

* PETITEVILLE (de), propriétaire, à Rouen.

POUYER-QUERTIER, ancien ministre des finances, id.

PROVOST (l'abbé), curé de Jumièges

QUENOUILLE (Léopold), au Mesnil-Bénard, près Saint-Saëns.

QUESNEL (Henri), propriétaire, à Rouen.

QUINET (Edouard), propriétaire, à Rouen.

* ROESSLER, au Hâvre.

SARRAZIN, à Rouen.

SAUVAGE (l'abbé Eugène), professeur au petit séminaire du Mont-aux-Malades, près Rouen.

* SIMON, architecte, boulevard Beauvoisine, à Rouen.

5e *DIVISION.* — SEINE, SEINE-ET-OISE, YONNE, LOIRET, AUBE et EURE-ET-LOIR.

Inspecteur divisionnaire : * M. EGGER, membre de l'Institut, rue Madame, 48, à Paris.

Seine.

Inspecteur : * M. DARCEL, rue de la Chaussée-d'Antin, 27 *bis*, à Paris.

* ARTHUS-BERTRAND (Mme veuve), rue Hautefeuille, à Paris.

* AUBERT (le chevalier), rue d'Anjou-Saint-Honoré, 9 *bis*, id.

* AUBRUN, arch., quai Bourbon, 19, id.

BARTHÉLEMY (Anatole de), ancien sous-préfet, rue d'Anjou-Saint-Honoré, 9, id.

BARTHÉLEMY (Edouard de), maître des requêtes, au Conseil d'Etat, rue de l'Université, 80, id.

* BLACAS (le comte Stanislas de), rue de Varennes, 52, id.

* BOCHIN, rue de Provence, 58, id.

* BONNEUIL (de), rue St-Guillaume, 31, id.

* BONVOULOIR (le comte Auguste de), rue de l'Université, 15, id.

* BOTTÉE DE TOULMON, rue des Saints-Pères, 7 *bis*, id.

BOUVENNE (Aglans), rue de la Chaise, 22, id.

BRUYÈRE, curé de St-Martin, id.

BUCAILLE (Gustave), rue de Paris, 218, id.

CAPELLI, boulevard Pigalle, 38, à Montmartre, id.

Cattois (le docteur), membre de l'Institut des provinces, rue de Sèvres, 4, à Paris.

* CHATEAU (Léon), directeur à l'Institution professionnelle d'Ivry

COINDE (J.-P.), membre de plusieurs académies, id.

COURTARVEL (le marquis de), rue St-Guillaume, 34, id.

DAMIENS, statuaire, rue du Cherche Midi, 55, id.

* DARCEL, membre des Comités historiques, rue de la Chaussée-d'Antin, 27 *bis*, id.

DAVID (le baron), ancien ministre plénipotentiaire, rue de l'Oratoire-du-Roule, 7, id.

DELAMARE, rue Rougemont, 12, id.

* DES CARS (le duc), rue de Grenelle-St-Germain, 79, id.

DELONGUEIL, graveur, rue Royale-St-Honoré, 8, id.

DIETRICK, graveur, rue des Mathurins-St-Jacques, id.

* DION (Henri de), ingénieur, rue de Moscou, 28, id.

DORÉ père, membre de l'Institut des provinces, cité Doré, boulevard de la Gare, 108, id.

* DUCLOS (R.), avenue de Wagram, 50, à Paris.

DUPONT (A^te), professeur de belles-lettres, avenue de Neuilly, 146 *bis*, id.

DUREAU (A.), rue de la Tour d'Auvergne, 10, id.

* ESTAMPES (le comte Théodore d'), cité Clary, 7, rue Neuve-des-Mathurins, id.

* EGGER, membre de l'Institut, rue Madame, 48, id.

FONTAINE DE RESBECQ (le vicomte Eugène de), rue du Regard, 12, id.

GEFFROY (Auguste), orfèvre-émailleur, rue du Bouloy, 10, id.

GODEFROY-MESNILGLAISE (le marquis de), ancien sous-préfet, rue de Grenelle-St-Germain, 93, id.

HUSSON, propriétaire, rue Meslay, 18, id.

* JOANNE, rue de Vaugirard, 20, id.

KELLER (Emile), ancien député, rue de Las-Cases, 7, id.

LABARTHE (Jules), membre de l'Institut des provinces, rue Drouot, 2, id.

LABILLE (Aimable), architecte, boulevard Poissonnière, 24, id.

LAMBERT (Fabien), architecte, inspecteur des travaux de la Ville, rue Monsieur-le-Prince, 48, à Paris.

* LA TRÉMOUILLE (le duc de), id.

LE CLERC (Jules), avocat, rue du Regard, 10, id.

LE CLERC (Henri), architecte, id.

LE CORDIER, ingénieur civil, rue du Petit-Parc, 67, id.

* LE HARIVEL-DUROCHER, de l'Institut des provinces, rue du Regard, 6, id.

* LIESVILLE (de), aux Batignolles, rue Gauthey, 24, id.

LIGIER, architecte, rue Blanche, 60, id.

* LUSSON, peintre-verrier, id.

MARGUERYE (Mgr de), ancien évêque d'Autun, rue de Sèvres, 95, id.

MARQUIS (Léon), ingénieur, rue du Dragon, 10, id.

MINORET (E.), avocat à la Cour d'appel, boulevard de Strasbourg à Paris, et à Cannes (Alpes-Maritimes).

* MIREPOIX (le duc de), rue St-Dominique-St-Germain, 102, à Paris.

MOLL, architecte, id.

MONTANT (Henri de), directeur du *Journal illustré*, rue Neuve, 5, avenue de l'Impératrice, id.

* MONTLAUR (le marquis de), membre de l'Institut des provinces, député, rue de Grenelle-St-Germain, 75, id.

NUGENT (le comte de), rue du Regard, 5, id.

* OILLIAMSON (le vicomte d'), rue de la Ville-l'Évêque, 29, à Paris.

PARIS (Louis), ancien bibliothécaire

de la ville de Reims, rue Rambuteau, 2, id.

PARIS (Paulin), membre de l'Institut de France, place Royale, à Paris.

* POMMEREU (le vicomte Armand de), rue de Lille, 67, id

* PONTOIS DE PONTCARRÉ (le marquis de), rue d'Anjou-St-Honoré, 42, id.

PONTON D'AMÉCOURT (le vicomte de), rue d'Enfer, 43, id.

POPELIN (Claudius), peintre-émailleur, avenue de Plaisance, 3, id.

POUSSIELGUE-RUSAND (Placide), orfèvre, rue Cassette, 15, id.

* PREVOST, lieutenant-colonel du génie, à Vincennes

REBOUL (Léopold), rue de Boulogne, 3, à Paris.

ROBERT, de l'Institut, directeur à l'*Administr. de la guerre*, id.

RICHEMONT (le comte de), rue St-Dominique, 23, id.

ROGER DE LA LANDE (Ferdinand), boulevard St-Michel, 27, id.

ROYS (le vicomte Ernest de), auditeur au Conseil d'Etat, 6, place Vendôme, id.

SAGOT, membre de plusieurs académies, rue et hôtel Laffitte, id.

* SAINT-PAUL (P.-L. de), avocat, rue d'Aguesseau, 1, id.

SALVANDY (le comte Paul de), député, rue Cassette, 30, id

TASCHEREAU, directeur général de la Bibliothèque nationale, id.

* THÉNARD (le baron), membre de l'Institut, place St-Sulpice, id.

* THIAC, membre de l'Institut des provinces, rue St-Lazare, 24, id.

THIOLLET, passage Sainte-Marie, 8, id.

* VAULOGÉ (Frantz de), rue du Centre, 8, id.

* VOGUÉ (le comte Melchior de), rue de Lille, 90, id.

Seine-et-Oise.

Inspecteur : M. DE DION, à Montfort-l'Amaury.

AMAURY (l'abbé), curé de Vétheil.

DION (Adolphe de), inspecteur de la Société, id.

GUYOT (Joseph), au château de Dourdan.

HEUDE-LÉPINE, à Montfort-l'Amaury.

MARTIN (L.), rue de l'Occident, 18, à Versailles.

MESNIL-DURAND (le baron de), rue St-Honoré, 10, à Versailles

PÉCOUL, archiviste-paléographe, au château de Villiers, à Draveil, et à Madrid (Espagne).

POULAILLIER, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Bosny (Seine-et-Oise).

Yonne.

Inspecteur : * M. COTTEAU, juge, membre de l'Institut des provinces, à Auxerre.

* *Challe*, sous-directeur de l'Institut des provinces, membre du Conseil général de l'Yonne, maire d'Auxerre.

CLERMONT-TONNERRE (le duc de), au château d'Ancy-le-Franc.

* COTTEAU, juge, secrétaire général de l'Institut des provinces, à Auxerre.

HAVELT-DES BARRES (baron du).

au château des Barres, à Sainpuits, par Entrains-sur-Nohain.

HÉLIE (Auguste), à Avallon.

Lallier, présid. du tribunal civil, membre du Conseil gén., à Sens.

Quantin, archiviste du département, à Auxerre.

RAVIN, notaire, à Villiers-Saint-Benoît.

ROGUIER (l'abbé), curé de Saint-Eusèbe, à Auxerre.

* TONNELIER, greffier en chef du tribunal civil, à Sens.

Loiret.

Inspecteur : * M. l'abbé DESNOYERS, chanoine, vicaire général, membre de l'Institut des provinces, à Orléans.

* BOUCHER DE MOLANDON, à Orléans, et à Reuilly, par Ponts-aux-Moines.

BRÉAN, ingénieur à Gien.

BUZONNIÈRE (de), membre de l'Institut des provinces, à Orléans.

* DESNOYERS (l'abbé), chanoine, vicaire général, membre de l'Institut des provinces, id.

* DUPANLOUP (Mgr), de l'Académie française, évêque d'Orléans.

GERVAISE (Emile-Ambroise), avoué, à Montargis.

GUINEBERT, ancien maire, id.

LE ROY, avoué, à Montargis

LÉORIER (Gaston), au château de Montargis.

MARCHAND, correspondant du ministère de l'Instruction publique, près Briare.

MARTELIÈRE (Paul), juge au tribunal civil, à Pithiviers.

POULLAIN, conducteur des ponts-et-chaussées, à Orléans.

THIBONNEAU, notaire, à Lorris.

THOMAS, architecte, directeur de la fondation Durzy, à Montargis.

Aube.

Inspecteur : * M. l'abbé COFFINET, chanoine de Troyes.

ANTESSANTY (l'abbé d'), aumônier de l'hospice Saint-Nicolas, à Troyes.

BONNEMAIN (l'abbé), chanoine honoraire, curé de Nogent-sur-Seine.

CHAUMONNOT (l'abbé), professeur de rhétorique, au petit séminaire de Troyes.

Coffinet (l'abbé), chanoine, ancien vicaire général du diocèse, à Troyes.

* FLÉCHEY-COUSIN, architecte, à Troyes.

Gayot (Amédée), député, membre de l'Institut des provinces, à Troyes.

GRÉAU (Jules), manufacturier, à Troyes.

HABERT, ancien notaire, id.

HERVEY, docteur-médecin, id.

LE BRUN DALBANE, membre de l'Institut des provinces, id.

* *Lapérouse* (Gustave), président de la Société académique de l'Aube, id.

MEUGY, ingénieur en chef des Mines, à Troyes.

ROISARD (l'abbé), chanoine, archiprêtre de la cathédrale, vicaire général, à Troyes.

ROYER (J.), architecte, aux Riceys.

* VENDEUVRE (le comte Gabriel de),

ancien représentant, à Vendeuvre-sur-Barse.

VERNIER (A.), propriétaire, à Troyes.

Eure-et-Loir.

Inspecteur : * M. Charles d'ALVIMARE, à Dreux.

* ALVIMARE (Ch. d'), à Dreux.
* *Dorand* (Paul), de l'Institut des provinces, à Chartres.
JANSON DE COUET (René), à Dreux.
* MERLET, secrétaire de la Société archéologique d'Eure-et-Loir.
Morissure (de), secrétaire du Comice agric., à Nogent-le-Rotrou.
* PERROUD, notaire, membre de l'Institut des provinces, à Chartres.
* SAINT-LAUMER (de), ancien maire de Chartres.
* TELLOT (Henri), propriétaire, à Dreux.

6e *DIVISION*. — SARTHE, MAINE-ET-LOIRE et MAYENNE.

Inspecteur divisionnaire : * M. le comte DE MAILLY, ancien pair de France, au château de la Roche-de-Vaux, près le Mans, et à Paris, rue de l'Université, 53.

Sarthe.

Inspecteur : * M. HUCHER, membre de l'Institut des provinces.

* ALBIN (l'abbé), chanoine honoraire, au Mans.
BOUCHET (Paul), architecte, id.
BLOTTIÈRE, sculpteur, id.
BOUVET (l'abbé), curé de Neuvy.
CHARDON, ancien élève de l'Ecole des Chartes, au Mans.
* *Charles* (Léopold), antiquaire, à la Ferté-Bernard.
* CHEVREAU (l'abbé), vicaire général du Mans.
* CUMONT (le vicomte Charles de), à Sillé-le-Guillaume.
DAVID (A.-G.), architecte, au Mans.
DESLAIS (l'abbé), curé de la Couture, id.
ÉTOC DE MAZY, médecin de l'asile des aliénés, id.
GOMBERT, architecte, id.
Hucher, membre de l'Institut des provinces, id.
JAFFART, peintre-ornemaniste, id.
JOUSSET DES BERRIES, juge d'instruction, id.
LE PELLETIER, doct.-méd., au Mans.
LIVET (l'abbé), chanoine honoraire, curé du Pré, id.
* MAILLY (le comte de), ancien pair de France, au château de la Roche-de-Vaux, près le Mans.
* PAILLARD DUCLÉRÉ, membre du Conseil général, au Mans.
PERSIGNAN (l'abbé), chanoine titulaire, id.
ROUSSEAU, professeur de dessin, id.
* SAINT-PATERNE (le comte de), à St-Paterne.
* SINGHER, directeur général de la compagnie d'Assurance mutuelle mobilière, commandant de l'Ordre de Charles III, chevalier de la Légion-d'honneur, au Mans.
RODIER, architecte au Mans, rue aux Lièvres.

Maine-et-Loire.

Inspecteur : M. GODARD-FAULTRIER, à Angers.

ANOUILH DE SALIES (d'), rue St-Aubin, à Angers.
CHÉDEAU, avoué, à Saumur.
CHESNEAU, grand vicaire, rue St-Evroult, à Angers.
CHEVALIER (l'abbé), curé de Louvaines.
COURTILLER (Auguste), rue d'Orléans, à Saumur.
Espinay (d'), membre du Conseil administratif, conseiller à la Cour d'appel d'Angers, membre de l'Institut des provinces.
FARCY (Louis de), rue du Parvis Saint-Maurice, à Angers.
FREPPEL (Mgr), Evêque d'Angers.
GARREAU (Alexandre), à St-Rémy-la-Varenne.
* GODARD-FAULTRIER, membre de l'Institut des provinces, à Angers.
* JOLY-LETERME, architecte diocésain, à Saumur.
LACHÈSE (Paul), imprimeur, à Angers.
LAIR (Charles), château de Blou, près Longué.
LAMBERT (aîné), président du tribunal de commerce, et de la Chambre consultative des arts et manufactures, à Saumur.
LE BLANC, inspecteur de la maison centrale de Fontevrault.
LOUVET, ancien ministre, à Saumur.
MALIFAUD, lieutenant au 86e de ligne, à Fontevrault.
MAYAUD (Albert), à Saumur.
PARROT (A.), de l'Institut historique, rue de Brissac, Angers.
QUATREBARBES (la comtesse de), id.
ROFFAY, architecte, à Saumur.
SAUVAGE, ancien juge de paix, à Angers.
TARDIF, chanoine-secrétaire de l'évêché, id

Mayenne.

Inspecteur : * M. FISELIER, a Laval.

BARRE (Henri), à Jublains.
BRETONNIÈRE (Louis), rue de l'Evêché, à Laval.
* CHAMPAGNEY (Mme la marquise de), au château de Craon.
CHEDEAU, avoué à Mayenne.
* GUAYS DES TOUCHES, propr., id.
* LE FISELIER, secrétaire de la Société de l'industrie, à Laval.
POINTEAU (l'abbé), vicaire de Fougerolles.
PRUDHOMME (l'abbé), curé de Louverné.
SÉBAUX (l'abbé), supérieur du grand séminaire, à Laval.

7e *DIVISION.* — LOIR-ET-CHER. CHER. INDRE-ET-LOIRE. INDRE. NIÈVRE.

Inspecteur divisionnaire : M. DE COUGNY, au château de la Grille, près Chinon.

Loir-et-Cher.

Inspecteur : * M. le marquis DE VIBRAYE, membre de l'Institut des provinces, à Cour-Cheverny.

CHAUVIN, juge, à Blois.
BODARD DE LA JACOPIÈRE (Anatole de), au château de St-Ouen.
CHARLES (R.), professeur au collége de Pontlevoy (Loir-et-Cher).
DELAUNE (Jules), avoué licencié, à Romorantin.
HAUGOU (l'abbé), curé des Fontaines.
* *La Croix de Rochambeau* (le comte), au château de Rochambeau, près Vendôme, et à Paris, rue du Hanovre, 4.
LAUNAY, prof. au col. de Vendôme.
* LENAIL (Ernest), architecte à Blois.
NEILZ (Stanislas), à Courtiras.
* VIBRAYE (le marquis de), membre de l'Institut des provinces, à Cour-Cheverny.

Cher.

Inspecteur : M. l'abbé LENOIR, membre de l'Institut des provinces, à Châtillon-sur-Indre.

* BURHOT DE KERSES, de la Soc. des Ant. du Centre, à Bourges.
COUET (René de), à Couët, près Sancerre.
* LAUGARDIÈRE (Ch. de), substitut, à Bourges.
MARÉCHAL, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Bourges.
* MÉLOIZES (Albert des), trésorier de la Société des Antiquaires du Centre, à Bourges.
VALOIS (Georges), secrétaire général de la préfecture, id.

Indre-et-Loire.

Inspecteur : M. Léon PALUSTRE, à Tours.

AVISSE, imprimeur, à Chinon.
* BIENCOURT (le marquis de), à Azay-le-Rideau.
BOISLÈVE-DESNOYERS, maire de Langeais.
BOUSEREZ, imprimeur, à Tours.
BRETON-DUBREUIL, conseiller général, au Grand-Pressigny.
CHAISEMARTIN, procureur de la République, à Loches.
* CHAVIGNY (Félix de), propriétaire, à Chinon.
CHAVIGNY (Octave de), au château de Chavigny.
* *Cougny* (G. de), au château de la Grille, près Chinon.
COUGNY (Hippolyte de), propriétaire, à Tours.
DUBOZ (Félix), à Chinon.

DURAND (l'abbé), aumônier de l'hospice, id.
* GALEMBERT (le comte de), propriétaire, à Tours.
GALLOIS, architecte, à Chinon.
* GIRAUDET, docteur-médecin, à Tours.
* *Grandmaison*, archiviste d'Indre-et-Loire, membre de la Société archéologique de Touraine.
GRÉBAN DE PONTOURNY, propriétaire, au château de Pontourny, près Chinon.
* *Guérin* fils, architecte, à Tours.
JUTEAU (l'abbé), aumônier du lycée, à Tours.
LAPERCHE, à Saint-Symphorien, à Tours.
LECLERC (l'abbé), aumônier, à Tours.
LESÈBLE, à Tours.
LOBIN (Léopold), peintre-verrier, à Tours.
MICHELLE, à Tours.
* NOBILLEAU, propriétaire, id.
PALUSTRE (Léon), à Tours.
* PUYSÉGUR (Mme la comtesse de), au château de Beugny.
ROBIN (l'abbé), curé de Saint-Ours, à Loches.
ROCHEJAQUELEIN (Mme la comtesse de la), au château d'Ussé.
* SAINT-GEORGES (le comte de), au château de la Brèche, près l'Ile-Bouchard.
* SAINT-GEORGES (Edmond de), à Tours.
* SALMON DE MAISONROUGE, à Tours.
* SARCÉ (de), au château de Hodbert-Saint-Christophe
SENILHES (L. de), receveur particulier des finances, à Loches.
Sonnay (de), à Cravant.
THOMAS (Gaëtan), inspecteur des forêts, à Chinon.

Indre.

Inspecteur : * M. le docteur FAUCONNEAU DU FRESNE, à Châteauroux.

BARBOUX, conservateur du musée, à Châteauroux.
BLANCHET (l'abbé), aumônier du Lycée, id.
CHARON (l'abbé), curé de Saint-Marcel, canton d'Argenton.
DAIGUSON, juge, à Châteauroux
DAMOURETTE (l'abbé), à Châteauroux.
FAUCONNEAU-DUFRESNE (le docteur), à Châteauroux.
* FERRI-PISANI (le général), id.
GUILLARD, ancien agent-voyer, id.
* JASMIN (Jules), à Buzançais.
* LA VILLEGILLE (de), à Dangi.
LE NOIR, curé de Châtillon, chanoine honoraire.
ROUEDDE, receveur des domaines, à Châtillon.
LENSEIGNE, conducteur des ponts-et-chaussées, à Argenton.
* *Voisin* (l'abbé), curé de Douadic (canton du Blanc), Châtillon-sur-Indre.

Nièvre.

Inspecteur : M. DE LANGARDIÈRE, substitut, à Bourges.

CRONIER (l'abbé), curé de Marzy.
* HERON DE VILLEFOSSE, archiviste du département, à Nevers.
SOULTRAIT (le comte Georges de), inspecteur des mouvements du Rhône, membre de l'Académie nationale de Lyon et de la Société archéologique de Nevers, au château de Toury-sur-Abron.
VIOLETTE (l'abbé), archipr. de Cosne

8e *DIVISION.* — **PUY-DE-DOME, HAUTE-LOIRE, LOIRE et LOZÈRE.**

Inspecteur divisionnaire : * M. J.-B. BOUILLET, membre de l'Institut de sprovinces, à Clermont-Ferrand.

Puy-de-Dôme.

Inspecteur : * M. DE LAFAYE-L'HÔPITAL, à Clermont.

* BOUILLET (J.-B.), membre de l'Institut des provinces à Clermont-Ferrand.
* CHARDON DU RANQUET, id.
LAFAYE-L'HÔPITAL (de), id.
* MATHAREL (vicomte de), trésorier-payeur-général, à Clermont.
* SERRES DE GAUZY (Jules), à Clermont-Ferrand.
TARDIEU (Ambroise), id.

Haute-Loire.

Inspecteur : M. LE BLANC, à Brioude.

CHANALEILLES (le marquis de), au château de Chanaleilles.
LE BLANC, conservateur de la Bibliothèque de Brioude.
* Le président de la Société d'agriculture, sciences, arts, industrie et commerce du Puy.

Loire.

Inspecteur : * M. le vicomte DE MEAUX, à Montbrison.

* BUHET (Eugène), notaire à Saint-Etienne.
CHAVERONDIER (Auguste), docteur en droit, archiviste du département, id.
DURAND (V.), à Alleux, par Boën.
* GÉRARD, agent-voyer en chef, à Saint-Etienne.
Gonnard, secrétaire de la mairie, à Saint Etienne, rue St-Louis, 41.
LE ROUX, ingénieur civil, rue Ste-Catherine, à St-Etienne.
MALIFAUD, capitaine au 86e régiment de ligne, à Montbrison.
MEAUX (le vicomte de), au château d'Ecotay.
* NOELAS, docteur-médecin, à St-Haon-le-Châtel.
VIER (Louis), adjoint au maire, à Saint-Etienne.
* VIRY (Octave de), docteur-médecin, à Roanne.

Lozère.

Inspecteur : * M. ROUSSEL, membre de l'Assemblée nationale.

LE FRANC, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Mende.
POLGE (l'abbé), vicaire général de l'évêché de Mende.
* ROUSSEL, président de la Société d'agriculture, à Mende.

9e *DIVISION*. — ILLE-ET-VILAINE, COTES-DU-NORD, FINISTÈRE, MORBIHAN et LOIRE-INFÉRIEURE.

Inspecteur divisionnaire : * M. AUDREN DE KERDREL, député à l'Assemblée nationale, membre de l'Institut des provinces, à Rennes.

Ille-et-Vilaine.

Inspecteur : * M. LANGLOIS, architecte, à Rennes.

André, conseiller à la Cour d'appel, membre de l'Institut des provinces, à Rennes.

* AUDREN DE KERDREL, député, rue St-Sauveur, 3, id.

AUBRUN, architecte, quai Bourdon, 19, id.

* BREIL DE LANDAL (le comte de), au château de Landal.

BRUNE (l'abbé), chanoine à Rennes.

DANJOU DE LA GARENNE, à Fougères.

* *Genouillac* (le vicomte de), au château de la Chapelle-Chaussée, près et par Bécherel.

LA BIGNE-VILLENEUVE (de), à Rennes.

* LA BORDERIE (de), député, membre de l'Institut des provinces, à Vitré.

* *Langle* (le comte de), au château des Tesnières.

LANGLOIS, architecte, à Rennes.

TOULMOUCHE, membre de plusieurs académies, id.

Côtes-du-Nord.

Inspecteur : M. GESLIN DE BOURGOGNE, à St-Brieuc.

GAUTIER DU MOTTAY, à Plérin, près St-Brieuc.

* GESLIN DE BOURGOGNE, de l'Inst. des provinces, à St-Brieuc.

HERNOT, sculpteur, à Lannion.

KERANFLECH (le comte de), au château de Quelenec, par Mur-de-Bretagne.

PINOT (l'abbé), professeur à l'Institution Saint-Charles, à St-Brieuc.

Finistère.

Inspecteur : * M. DE BLOIS (le comte), à Quimper.

* *Blois* (le comte A. de), ancien député, membre de l'Institut des provinces, à Quimper.

* DU CHATELLIER, membre de l'Institut de France, au château de Kernuz, près Pont-l'Abbé.

* HALLÉGUEN, membre de l'Institut des provinces, à Châteaulin.

* MADEC (Pierre-Marie), professeur au petit séminaire de Pont-Croix.

Morbihan.

Inspecteur : M. DE KÉRIDEC, député à l'Assemblée nationale, à Hennebont.

KÉRIDEC (de), à Hennebont.

Loire-Inférieure.

Inspecteur : *M. VAN-ISEGHEM, architecte, à Nantes.

* LA TOUR-DU-PIN-CHAMBLY (le baron Gabriel de), boulevard Delorme, 26, à Nantes.
LEHOUX, docteur-médecin, rue de la Chalotais, 1, id.
LE MACXON (l'abbé), chanoine, rue Royale, 10, id.
Marionneau, r. du Calvaire, 1, id.
ORIEUX, agent-voyer en chef, id.
* RAIMOND (Charles de), architecte, id.
TILLY (le marquis Henri de), rue Tournefort, id.
Van-Iseghem (Henri), architecte rue Félix, 1, id.

10e *DIVISION.* — VIENNE et DEUX-SÈVRES.

Inspecteur divisionnaire : * M. l'abbé AUBER, chanoine titulaire, membre de l'Institut des provinces, à Poitiers.

Vienne.

Inspecteur : M. LE COINTRE-DUPONT.

AUBER (l'abbé), chanoine titulaire, membre de l'Institut des provinces, à Poitiers.
* BENYE (le père), id.
COUGNY (Emile de), au château de Savigny.
GOUDON DE LALANDE (Jules), à Montmorillon.
LA BROSSE (le comte de), propriétaire, à Poitiers.
LA TOURETTE (Gilles de), propriétaire, à Loudun.
LA TOURETTE (Léon de), à Loudun.
LE COINTRE-DUPONT, propriétaire, à Poitiers.
LE DAIN, conseiller de préfecture, id
Redet, archiviste honoraire du département, membre de l'Institut des provinces, id.
RICHARD (Alfred), archiviste du département, id.

Deux-Sèvres.

Inspecteur : M. LEDAIN, conseiller de préfecture, à Poitiers.

DAVID, ancien depute au Corps législatif, à Niort.
LAFOSSE (Henri), id.
RAVAN, trésorier de la Société de statistique, à Parthenay.

11e *DIVISION*. **CHARENTE-INFÉRIEURE et VENDÉE.**

Inspecteur divisionnaire : M. l'abbé LACURIE, chanoine honoraire, ancien aumônier du collége de Saintes.

Charente-Inférieure.

Inspecteur : M. BRISSON, secrétaire en chef de la mairie de la Rochelle.

AVRIL DE LA VERGNÉE (Ernest), avocat, à la Rochelle.
CLERVAUX (Jules de), à Saintes.
* LACURIE (l'abbé), chanoine honoraire, ancien aumônier du collége de Saintes.
MENUT, employé des douanes, à la Rochelle.
MRAILLE (A.), agent-voyer supérieur, à Jonsac.
Person (l'abbé), aumônier du collége de Rochefort.
* RICHARD (l'abbé), hydrogéologue, vic. général d'Alger, à Montlieu.
THOMAS (Mgr), évêque de la Rochelle.

Vendée

Inspecteur : M. Léon BALLEREAU, architecte, a Luçon

* *Ballereau* (Léon), architecte, à Luçon.
BARON, ancien député, à Fontenay.
BAUDRY (l'abbé F.), curé du Bernard.
Collet (Mgr), évêque de Luçon.
DELIDON, not., à St-Gilles-sur-Vie.
FILLON (Benjamin), à Fontenay.
GUÉRIN (l'abbé), curé-doyen, à St-Fulgent.
ROCHEBRUNE (Octave de), a Fontenay.
STAUB (l'abbé), curé de St-Maurice-des-Nouhes.
TRESSAY (l'abbé du), chanoine, à Luçon.

12e *DIVISION*. — **HAUTE-VIENNE. CORRÈZE. CREUSE et DORDOGNE.**

Inspecteur divisionnaire : M. JULES DE VERNEILH, membre de l'Institut des provinces, à Nontron.

Haute-Vienne.

Inspecteur : * M. l'abbé ARBELOT, chanoine honoraire, curé-archiprêtre, à Rochechouart.

* ARBELOT (l'abbé), chanoine honoraire, curé-archiprêtre, à Rochechouart.
FORGERON (André), à Chalus.
MAUBLANC (de), à St-Junien
TANDEAU DE MARSAC (l'abbé), chanoine honoraire, à Limoges

Creuse.

Inspecteur : M. le comte DE CESSAC, membre de l'Institut des provinces.

* CALLIER (Georges), à Guéret.
* CESSAC (Pierre de), au château de Mouchetard, près Guéret.
CHAUSSAT (le docteur), à Aubusson.
* CORNUDET (le vicomte de), membre du Conseil général, à Crocq.
COUSTIN DE MASNADAUD (le marquis Henri de), au château de Sazerat.
LATOURETTE (de), ancien député au Corps législatif.
VIGIER (Antoine), notaire et maire à Vallière.

Corrèze.

Inspecteur : M. Octave DE ROFFIGNAC.

MASSÉNAT (Elie), à Brives.
POULBRIÈRE (l'abbé), professeur au petit séminaire de Servières.
ROFFIGNAC (Octave de), à Sourie

Dordogne.

Inspecteur : M. le vicomte Alexis DE GOURGUES, membre de l'Institut des provinces, à Lanquais.

* ARZAC DE LA DOUZE (le comte Ulrich d'), à Périgueux.
* BOURDEILLES (le marquis Hélie de), au château de Bourdeilles.
* BURGUET (Mme du), au château de Portboutout.
GALY (D.-M.), à Périgueux.
GOURGUES (le vicomte Alexis de), à Lanquais.
GOYHENÈCHE (l'abbé), au château de Montréal.
MONTABDY (Gaston de), à Douzillac.
* *Roumejoux* (Anatole de), à Périgueux.
VASSEUR (Charles), à St-Germain-de-Belvès.
* VERNEILH (baron Jules de), membre de l'Institut des provinces, à Puyrazeau.

13e *DIVISION.* — GIRONDE, LANDES, CHARENTE et LOT-ET-GARONNE.

Inspecteur divisionnaire : * M. le marquis DE CASTELNEAU-D'ESSENAULT, de l'Institut des provinces, au château de Paillet (*Gironde*).

Inspecteur divisionnaire honoraire : * M. CHARLES DES MOULINS, commandeur de l'Ordre pontifical de Saint-Grégoire-le-Grand, sous-directeur de l'Institut des provinces, à Bordeaux.

Gironde.

Inspecteur : M. TRAPAUD DE GOLOMBE, à Nérac

* AUZAC DE LA MARTINIE (d'), propriétaire, à Pujols.
* CASTELNEAU-D'ESSENAULT (le marquis Guillaume de), au château de Paillet.

* *Chasteigner* (le comte Alexis de), rue Montbazon, 23, à Bordeaux.

CHASTEIGNER (Paul de), rue du Palais Galien, id.

CIROT DE LA VILLE (l'abbé), chanoine honoraire, professeur d'écriture sainte à la Faculté de Théologie, membre de l'Institut des provinces, id.

CORBIN (l'abbé), curé de Roaillan.

DES MOULINS (Charles), sous-directeur de l'Institut des provinces, à Bordeaux.

DESPAIX (l'abbé P.), curé de Verteuil.

DOUBLET (l'abbé), à Bordeaux.

* DURAND (Charles), architecte, rue Michel, 16, id.

GÉRES (le vicomte Jules de), id.

* JABOUIN, sculpteur, rue Dauphine, id.

LABET (J.-A.), conservateur du musée d'armes, id.

MARQUESSAC (le baron Henri de), rue de Cheverus, 36, id.

MENOU (l'abbé), rue des Ayres, 20, id.

MÉREDIEU (de), avoué, rue Castillon, 9, id.

PICHARD père (de), cour d'Albret, 46, id.

PIGANEAU, membre de la Commission archéologique de la Gironde, id.

RATHEAU, commandant du génie, membre de l'Institut des provinces, id.

SABATTIER (l'abbé), chanoine honoraire, doyen de la Faculté de Théologie de Bordeaux, rue Saubat, 116, id.

TRAPAUD DE COLOMBE (C.), à Florac.

* VILLERS (de), trésorier-payeur, à Bordeaux.

* VILLIET (Joseph), peintre, route d'Espagne, 61, id.

Landes.

Inspecteur : * M. Auguste DU PEYRAT, directeur de la Ferme-Ecole des Landes, à Beyrie, près Mugron.

* LOBIT DE MONVAL (de), à Dax.

PEYRAT (Auguste du), directeur de la Ferme-Ecole des Landes, à Beyrie, près Mugron.

TOULOUSET (le baron de), à Saint-Sever.

* *Villeneuve* (Hélion de), sous-inspecteur des forêts, à Mont-de-Marsan.

Charente.

Inspecteur : M. DE THIAC, de l'Institut des provinces, à Angoulême.

Cousseau (Mgr), ancien évêque d'Angoulême.

* DES CORDES (Georges), avocat, à Angoulême.

LAMBERT (René), attaché à la direction des domaines, à Angoulême.

* LAURIÈRE (de), id.

ROCHEBRUNE (A. de), id.

VALLIER (Joseph), chef d'escadron d'artillerie en retraite, à Pontouvre.

VALLIER D'AUSSAC (Médéric), à Aussac.

Lot-et-Garonne.

Inspecteur : M. THOLIN, à Agen.

BOURBEROUSSE DE LAFFORE (de), à Agen.
BRUKER, peintre, id.
COMBES (Ludomir), à Fumel.
LA BORIE-SAINT-SULPICE (de), à Villeneuve-sur-Lot
MAGEN (Adolphe), secrétaire perpétuel de la Société d'agriculture, à Agen.
* THOLIN, archiviste, id.

14e *DIVISION.* — TARN-ET-GARONNE, TARN, LOT, AVEYRON et GERS.

Inspecteur divisionnaire : * M. le comte DE TOULOUSE-LAUTREC, à Rabastens.

Tarn-et-Garonne.

Inspecteur : * M. l'abbé POTTIER, président de la Société archéologique, à Montauban.

ARNOUS DE BROSSARD (d'), à la Croze, près St-Porquier.
BOURDONNÉ, de la Société de linguistique de Paris, à Valence-d'Agen.
BRUN (Victor), directeur du musée, à Montauban.
DUFAUR (Prosper), à Larrazet.
FORESTIÉ (L.-E.), à Montauban.
FOURMENT (l'abbé Pierre-Antoine), curé de Saint-Sauveur, à Castel-Sarrazin.
FROMENT (l'abbé), curé, à Varen.
GARRIGUES (l'abbé), curé de Laguépie.
LAYROLLES (le vicomte Edmond de), au château de Chambord, à Montauban.
LIMAIRAC (A. de), au chât. d'Ardus.
MONERISON (Georges de), au château de Saint-Roch.
MOULENQ (François), ancien maire, à Valence-d'Agen.
NONORGUE (l'abbé), curé de Bruniquel.
PAGAN (Ferdinand), ancien magistrat, à Montpezat.
* POTTIER (l'abbé), rue de l'Ancien Collége, à Montauban
PRADEL (Emile), à Saint-Antonin.
SAINT-PAUL DE CARDILLAC (Amédée de), à Moissac.
* SORBIERS DE LA TOURASSE (du), à Valence-d'Agen.
TAUPIAC (Louis), avocat, à Castel-Sarrazin.

Tarn.

Inspecteur : * M. ROSSIGNOL, à Montans, près Gaillac.

ARAGON (le marquis Charles d'), au château de Saliès, à Albi.
* BONNET (Henri), receveur des domaines, à Rabastens.
Canet (Victor), professeur au collége de Castres, secrétaire de la Société scientifique et littéraire, membre de l'Institut des provinces, à Castres
CAZAIS, curé de Florentin.

* COMBETTES DU LUC (Louis de), à Rabastens.
COUSIN DE LA VALLIÈRE (le vicomte Gabriel), à Saint-Sulpice-la-Pointe.
FALGUERES (Albert de), à Rabastens.
GOUTTES-LAGRAVE (le baron de), au château de Lagrave, près Gaillac.
GRELLET-BALGUERIE, juge d'instruction, à Lavaur.
MADRON (Henri de), à Cadalen.
* MAIRE, ingénieur civil, à Lacaune.
MAZAS (Etienne), id.
MICHAUD (l'abbé), curé de la Madeleine, à Albi.
O'BYRNE (Edward), au château de Saint-Géry, à Rabastens.
O'BYRNE (Henri), id.
* RIVIÈRES (le baron Edmond de), au château de Rivières, près Gaillac.
* ROSSIGNOL (Élie-Antoine), à Montans, près Gaillac.
SAINT-SALVY (Lud. de), à Lavaur
* SOLAGES (le marquis de), au château de la Vererie de Baye.
* TONNAC-VILLENEUVE (Henri de), à Gaillac.
* TOULOUSE-LAUTREC (le comte Raymond de), membre de l'Institut des provinces, à Rabastens.
VEYRIAC (Auguste), à Carmaux.
VIVIÈS (Timoléon de), au château de Viviès, à Castres.
VOISINS LAVERNIÈRES (Joseph de), à St-Georges, à Lavaur.
YVERSEN (le baron Jean d'), à Gaillac.

Lot.

Inspecteur : M. DE ROUMEJOLS.

CALVET (Arthur), à Figeac
CARDAILLAC (le comte J. de), au château de la Traine.
COLOMB (Octave de), juge de paix, à Saint-Céré.
DELCLAUX, propriétaire, à Lentilhac.
FONTENILLES (Paul de), à Cahors.
HÉLYOT (Louis d'), à Cahors.
MARQUÈS (Joseph), à Cahors.
MARTIN, avocat, à Cahors.
MAURY (l'abbé Philippe), curé-archiprêtre de la cathédrale, id.
ROUSSY (de), à Cahors.

Aveyron.

Inspecteur : * M. l'abbé AZÉMAR, curé de Lassouts.

Albert (l'abbé), vicaire de la cathédrale, à Rodez.
* ARMAGNAC-CASTANET (le vicomte Bernard d'), à Saint-Côme.
AZÉMAR (l'abbé), curé de Lassouts.
* BION DE MARLAVAGNE (L.), propriétaire, à Milhau.
BONLOUIS, professeur de sciences, au petit séminaire de Saint-Pierre, à Rodez.
* CÉRÈS (l'abbé), à Rodez.
GISSAC (le baron Joseph de), maire, à Creissel.
* THÉDENAT, maire d'Espalion
VALADIER, propriétaire, à Rodez.

Gers

Inspecteur : * M. NOULENS, directeur de la *Revue d'Aquitaine*.

NOULENS, directeur de la *Revue d'Aquitaine*, à Condom.
Solon, juge au tribunal civil, Auch.

15e *DIVISION.* — HAUTE-GARONNE, HAUTES-PYRÉNÉES et BASSES-PYRÉNÉES.

Inspecteur divisionnaire : * M. le vicomte DE JUILLAC, à Toulouse.

Haute-Garonne.

Inspecteur : * M. DE SAINT-SIMON, rue Tolosane, à Toulouse.

BERNARD Bertrand), peintre décorateur, à Bagnère-de-Luchon.
* CARTAIS (Emile), Toulouse.
* CARTAILHAC (Emile), à Toulouse.
CASSAGNAVÈRE (François), sculpteur, à Mare-Tolosane.
DU BOURG (Antoine), rue du Vieux-Raisin, 31, à Toulouse.
FAURE DE LA FERRIÈRE, avocat, rue Romiguière, 7, id.
* GANTIER (A.), au château de Picayne, près Cazères.
GAUJAC (le baron de), rue Ninau, 15, à Toulouse.
* JUILHAC (le vicomte de), de la Société archéologique du Midi, rue Mage, à Toulouse
* MOREL, avocat, à Saint-Gaudens.
PUYBUSQUE (le marquis Albert de), à Toulouse.
* SAINT-PAUL (Anthyme), professeur au petit séminaire de Polygnan.
SAINT-SIMON (de), rue Tolosane, 6, à Toulouse.
TRUTAT (Eugène), conservateur du muséum, id.
* VIREBENT (Gaston), 4, rue Fourbastard, id.

Hautes-Pyrénées.

Inspecteur : * M. LOUPOT, architecte, à Pau.

* AGOS (le baron d'), à Tibiran, canton de Nestiers.
* NADAILLAC (le marquis de), préfet, à Pau.

Basses-Pyrénées.

Inspecteur : * M. H. DURAND, architecte du département, à Bayonne.

ESTÈVE (le comte), à Pau.

16e *DIVISION.* AUDE, PYRÉNÉES ORIENTALES et ARIÈGE.

Inspecteur divisionnaire : M. DE BONNEFOY, à Perpignan.

Aude.

Inspecteur : M. COSTE REBOULLE DES FONTIÉS, à Carcassonne.

ASTRE (l'abbé), chanoine, à Carcassonne.
CHEF DE BIEN (le vicomte de), à Narbonne.

COSTE REBOULLE DES FONTIÈS, à Carcassonne.

* LAFONT, architecte, à Narbonne.

LÉZAT (l'abbé), curé-doyen de Salles-sur-l'Hers.

ZAGARIGA DE CHEF-DE-BIEN (le vicomte), au château de Bizanet.

Pyrénées-Orientales.

Inspecteur : M. ALART, à Perpignan.

* ALART, archiviste du département, à Perpignan.

* BONNEFOY (de), membre de l'Institut des provinces, id.

* DELMAS DE RIBAS (Joseph), à Céret.

TOLRA DE BORDAS (l'abbé), à Ille.

* VILAR (Edmond de), à Thuir.

Ariège.

VIDAL (l'abbé), curé de Notre-Dame-de-Camou, à Camou, par Mirepoix.

17e *DIVISION.* — BOUCHES-DU-RHONE, HÉRAULT, GARD et VAUCLUSE.

Inspecteur divisionnaire : M. SEGOND-CRESP, membre de l'Institut des provinces, à Marseille.

Bouches-du-Rhône.

Inspecteur : * M. DE PAYAN DU MOULIN, conseiller, à Aix.

ANDRÉ (Constant), avoué, à Aix.

ARNAUD (Pierre-André-Marius), ancien avoué, à Marseille.

BERRIAT, sculpteur, id.

BORY, avocat, conseiller municipal, boulevard Longchamps, 45, id.

CLAPPIER (Félix), docteur en droit, substitut, à Aix.

GILLES (Isidore), rue Saint-Savournin, 48, à Marseille.

GUILLIBERT (l'abbé), secrétaire de l'archevêché, à Aix.

GUILLIBERT (Henri), homme de lettres, chevalier de Saint-Grégoire-le-Grand, rue de Noailles, 22, à Marseille.

LIEUTAUD, bibliothécaire de la ville, id.

MONGES (Jules), négociant, rue Lafayette, 2, id.

MOREL (l'abbé), vicaire de Saint-Victor, id.

MORTREUIL, juge de paix, correspondant de l'Institut, id.

* MOUTET, ancien maire, à Arles.

PAYAN DU MOULIN (de), conseiller à la Cour d'appel, à Aix.

PENON, conservateur du musée des Antiques, à Marseille.

ROLLAND (l'abbé), aumônier du collége, id.

ROMAN, photographe, à Arles.

SABATIER, fondeur, rue des Orfèvres, 8, à Aix.

SAPORTA (le comte de), membre de l'Institut des provinces, id.

SARDOU (Jean-Baptiste), archiviste, rue Canebière, 14, à Marseille.

SAUREL, vérificateur des douanes, id

SEYMARD (A.), conseiller à la Cour d'appel, à Aix

VON-KOTHEN, rue Saint-Bazile, 27, à Marseille.

Hérault.

Inspecteur : * M. l'abbé VINAS, membre de l'Institut des provinces, curé de Jonquières.

AGNIÈRES (Aimé d'), membre de plusieurs sociétés savantes, rue Saint-Roch, 6, à Montpellier.

BESINÉ (Henri), architecte, rue Petit-Saint-Jean, id.

BONNET, conservateur du musée, à Béziers.

CAROU, président de la Société archéologique, id.

CHAVIS, ancien officier supérieur, à Montpellier.

CORONE (l'abbé), curé de Serignan.

* DURAND-DE-FONTMAGNE (le baron), au château de Fontmagne, par Castries.

* FABRE jeune (l'abbé), à Poussan.

FABRÈGE (Frédéric), ancien élève de l'école des Chartes, à Montpellier.

GINOUVÈS (l'abbé), curé-doyen de Montagnac.

HOT (l'abbé), curé de Cabian, par Roujan.

LUGAGNE (Louis), membre de plusieurs sociétés archéologiques, à Lodève.

MARIOGE, médecin-vétérinaire, rue de Toulouse, 8, à Montpellier

MARTEL (Paulin), à Lodève.

MÉJAN (l'abbé), curé de Lacoste, par Clermont.

* NOUGUIER (Louis), avocat, à Béziers.

PAILHES (l'abbé), curé à Albeilham, par Béziers.

REVILLOUT, professeur de littérature française à la faculté des lettres, à Montpellier.

* *Ricard*, secrétaire de la Société archéologique, membre de l'Institut des provinces, id.

ROUQUET (Adolphe), au château de Gourges, près Lodève.

* VINAS (l'abbé), membre de l'Institut des provinces, curé de Jonquières.

Gard.

Inspecteur : * M. l'abbé GAREISO, supérieur du séminaire, à Nîmes.

ALEGRE (Léon), bibliothécaire, à Bagnoles.

* BRUGUIER-ROURE (Louis), au Pont-St-Esprit.

* GAREISO (l'abbé), supérieur du grand séminaire de Nîmes

Vaucluse.

Inspecteur : * M. VALERE-MARTIN (Joseph-Elz.), membre de l'Institut des provinces, à Cavaillon.

BARRES, bibliothécaire de la ville de Carpentras.

CHRESTIAN (Henri), directeur du musée cantonal de Sault.

DELOYE (Augustin), conservateur de la bibliothèque et du musée Calvet, à Avignon.

Pougnet (l'abbé Joseph), rue Corderie, 6, id.

TERRIS (l'abbé Paul), vicaire à Apt.

* VALÈRE-MARTIN (Joseph-Elz.), membre de l'Institut des provinces, à Cavaillon.

18e DIVISION. — VAR, HAUTES-ALPES, BASSES-ALPES, ALPES-MARITIMES et CORSE.

Inspecteur divisionnaire : * M. DE BERLUC-PERUSSIS, membre de l'Institut des provinces, au château du Plan-des-Porchères, près de Forcalquier.

Var.

Inspecteur : * M. ROSTAN, membre de l'Institut des provinces, à Saint-Maximin.

* AUDIFFRET (le comte d'), trésorier-payeur, à Toulon.
BOYER, architecte, à Hyères.
DUPUI (l'abbé), au Beausset.
GIRAUD (l'abbé Magloire), chanoine honoraire de Fréjus et d'Ajaccio, officier de l'Instruction publique, curé de St-Cyr.
LIOTARD (l'abbé), curé des Arcs.
OLLIVIER (l'abbé), aumônier militaire de la place de Porquerolles
* ROSTAN, membre de l'Institut des provinces, à St.-Maximin.
SIGAUD-BRESC (de), avocat, à Aups
TESSIER (Octave), correspondant du ministère, à Toulon.

Hautes-Alpes.

Inspecteur : M. l'abbé SAURET, chanoine honoraire, curé-doyen de Serres.

GOULAIN, architecte diocésain, à Gap.
GILBERT (Mgr), évêque de Gap.
Templier (l'abbé), chanoine honoraire, aumônier de l'École normale, id.

Basses-Alpes.

Inspecteur : M. ALLÈGRE, inspecteur primaire, à Sisteron.

ALLÈGRE, inspecteur primaire, à Sisteron.
* BERLUC-PERUSSIS (Léon de), au Plan-des-Porchères.
CARBONEL (l'abbé), à Niozelles.
HODOUL (l'abbé), curé de Reuest-des-Brousses.
RAMBAUX (l'abbé), à Saint-Maime, par Folcalquier.
TERRASSON (l'abbé), curé de Forcalquier.

Alpes-Maritimes.

Inspecteur : M. BRUN, architecte, à Nice.

BRUN, architecte, à Nice
CHEVALIER (Hippolyte), architecte, avenue Delphine, id.
GAZAN, colonel d'artil., à Antibes.
MOUGINS DE ROQUEFORT, à Antibes
RASTOIN-BRÉMOND, à Nice.
SARDOU (Antoine-Léandre), trésorier de la Société des lettres, sciences et arts, id
TISSERAND (l'abbé), aumônier du lycée, id.

Corse.

Inspecteur : M. KEZIEROWIZ.

KEZIEROWIZ, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Ajaccio.

19e *DIVISION*. — RHONE, ARDÈCHE, AIN, DROME, ISÈRE et SAVOIE.

Inspecteur divisionnaire : * M. MARTIN-DAUSSIGNY, à Lyon.

Rhône.

Inspecteur : * M. le comte Georges DE SOULTRAIT.

* AVAIZE (Amédée d'), rue du Plat, 240, à Lyon.
* BENOIST, architecte, id.
* *Conat de Chizy* (Paul), rue Jarande, id.
* *Desjardins*, architecte, id.
JUSTER (Louis), à la Banque de France, à Lyon.
* MARTIN-DAUSSIGNY, conservateur du musée, id.
* SAVOYE (A.), architecte, id.
SAVY (C. Vays), rue de Cuire, 19, à la Croix-Rousse, id.

Ardèche.

Inspecteur : * M. Ollier-Jules DE MARICHARD, à Vallon.

LA TOURETTE (le marquis de), ancien député, maire de Tournon.
* MARICHARD (Ollier-Jules de), archéologue, à Vallon.
Montravel (le comte Louis de), à Joyeuse.

Ain.

Inspecteur : M. DESJARDINS, architecte, membre de l'Institut des provinces, à Lyon (Rhône).

JOLIBOIS (l'abbé), curé de Trévoux.
* MARTIGNY (l'abbé), chanoine de Bellay.
MARTIN (l'abbé), curé de Foissiat.
RICHARD (Mgr), évêque de Belley.

Drôme.

Inspecteur : M. VALENTIN, juge, à Montélimart.

NUGUES (Alphonse), à Romans.
PERROSSIER (l'abbé), professeur de mathématiques au petit séminaire, à Valence.
PORTROUX (du), à Romans.
* VALENTIN (Ludovic), juge d'instion, à Montélimart.

Isère.

Inspecteur : * M. Le Blanc, professeur, à Vienne.

Bizot (Ernest), architecte, à Vienne.
Caillemer, professeur à la faculté de droit, à Grenoble.
Dardelet, graveur, id.
David (Auguste), docteur-médecin, à Morestel.
* Gariel, conservateur de la bibliothèque publique de Grenoble.
Jaillet (l'abbé), curé de Salaize.
* Le Blanc, professeur au collége de Vienne.
Paulinier (Mgr), évêque de Grenoble.
Pichot (l'abbé), curé de Sermerieu, canton de Morestel.
Quérangal (Mme de), à Vienne.
Saint-Andéol (de), à Moirans.
Vallier (Gustave), propriétaire, place St-André, à Grenoble.

Savoie.

Inspecteur : * M. Veulliot, contrôleur des contributions directes, à Annecy.

Fivel (Th.), architecte, à Chambéry.
Mossière (François), secrétaire de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, à Chambéry.
Veulliot, contrôleur principal des contributions directes, à Annecy (Haute-Savoie).

20e *DIVISION*. — COTE-D'OR, SAONE-ET-LOIRE, ALLIER et HAUTE-MARNE

Inspecteur divisionnaire : M. le comte de l'Estoile, à Moulins (Allier).

Côte-d'Or.

Inspecteur : * M. Baudot, membre de l'institut des provinces.

Arbaumont (Jules d'), de l'Institut des provinces, aux Argentières, près Dijon.
Baudot (Henri), président de la Commission archéologique de la Côte-d'Or, à Dijon.
Bretenière (Edmond de), id.
Cissey (le comte Louis de), au château de Cissey.
Degré (Pierre), architecte, à Dijon.
Détourbet, président du Comice agricole, membre de l'Institut des provinces, à Dijon.
Du Parc (le comte), rue Vannerie, 35, id.
Guillemot, président honoraire du tribunal civil de Beaune.
Ligier-Belair (le comte de), à Dijon.
Suisse, archit. du département, id.

Saône-et-Loire.

Inspecteur : M. DE SURIGNY, membre de l'Institut des provinces, à Mâcon.

BATHAULT (Henri), secrétaire de la Société archéologique de Chalon-sur-Saône.

BUGNIOT (l'abbé), aumônier militaire, missionnaire apostol., id.

* BULLIOT, président de la Société Eduenne, à Autun.

* *Canat de Chizy* (Marcel), président de la Société archéologique, à Châlon-sur-Saône.

CHEVRIER (Jules), id.

ESTERNO (le comte d'), au château de Vesore, près Autun.

FONTENAY (de), archiviste paléographe, à Autun.

LACROIX père, pharm., à Mâcon.

* MOTTIN DE LA FALCONNIÈRE (Alix), à Charnay.

NICOT (Charles), à la Villeneuve, près Cuisery.

* PAILLOUX (le docteur), membre de l'Institut des provinces, maire de St-Ambreuil.

* SURIGNY (de), membre de l'Institut des provinces, à Mâcon.

Allier.

Inspecteur : * M. Albert DE BURES, à Moulins.

ARCY (le comte d'), trésorier-payeur, à Moulins.

BAILLEAU (Jh.), médecin, à Pierrefitte-sur-Loire.

BLETTERIE (l'abbé J.-A.), chanoine honoraire, curé de St-Clément.

* BURES (Albert de), à Moulins.

* BOUCHARD, avocat, membre de l'Institut des provinces, id.

DADOLLE (É.), architecte, à Moulins.

DESROSIERS (l'abbé), curé de Bourbon-l'Archambault.

* *Dreux-Brezé* (Mgr *de*), évêque de Moulins.

* ESMONOT, architecte du département, id.

* ESTOILE (le comte de l'), membre de l'Institut des provinces, id.

La COUTURE (Ernest), à Franchesse.

LE COUTURIER, architecte, à Vichy.

MEILHEURAT DES PRUREAUX (Louis), id.

MIGNOT (D.-M.), à Chantelle.

Montlaur (le marquis Eugène de), de l'Institut des provinces, à Chantelle et à Paris, rue de Grenelle-St-Germain, 75.

QUERROY, direct. du musée, membre de l'Institut des provinces, à Moulins.

TIXIER (Victor), membre de l'Institut des provinces, à St-Pons.

Haute-Marne.

* *Guerin* (Mgr), évêque de Langres.

24e *DIVISION.* — **DOUBS, JURA et HAUTE-SAONE.**

Inspecteur divisionnaire : * M. Ed. CLERC, président de la Cour d'appel de Besançon.

Doubs

Inspecteur : * M. Victor BAILLE, architecte, a Besançon.

* CASTAN A.), conservateur de la bibliothèque publique, membre de l'Institut des provinces, à Besançon.
* CLERC (Edouard), président honoraire à la Cour d'appel, id.
* VUILLERET, rue St-Jean, 11, id.

Jura.

Inspecteur : * M. CASTAN, conservateur de la Bibliothèque publique de Besançon.

Haute-Saône.

Inspecteur : * M. Jules DE BUYER, à la Chaudeau.

22e *DIVISION.* — **MEUSE, MOSELLE, MEURTHE, VOSGES, BAS-RHIN et HAUT-RHIN.**

Inspecteur divisionnaire : M. le colonel DE MORLET, de l'Institut des provinces, à Nancy.

Meuse.

Inspecteur : * M. LIÉNARD, secrétaire de la Société Philomatique, à Verdun.

BUVIGNIER Armand), membre de l'Institut des prov., à Verdun.
* LALLOUETTE, peintre, à Juvigny-les-Dames, près Montmédy.
* LIÉNARD, secrétaire de la Société Philomatique, à Verdun.
MOREL (l'abbé), curé de Sampigny.
PETITOT-BELLAVOINE, à Verdun.

Moselle.

Inspecteur : M. Auguste PROST, à Metz.

DEROBE, architecte du département, à Metz.
* PROST (Auguste), id.
Van der Straten (le comte de), membre de l'Institut des provinces, id

Meurthe.

Inspecteur : M. HUMBERT, architecte.

DUMAST (P.-G. de), membre de l'Institut de France, à Nancy.
HUMBERT (Lucien), architecte, id.
MORLET (colonel de), commandeur de la Légion-d'honneur, id

Vosges.

Inspecteur : M.

Bas-Rhin.

Inspecteur : * M. l'abbé STRAUB, directeur du collége St-Arbogats, à Strasbourg.

FAVIERS (le baron Matthieu de), à Kintzheim.
GUERBER (l'abbé V.), curé de St-Georges, à Hagueneau.
KLOTZ, architecte de l'Œuvre-Notre-Dame, à Strasbourg.
MURY (l'abbé Pantaléon), sup du petit sém. de Strasbourg.
RAUCH, docteur-médecin, à Oberbronn.
RHIEL (l'abbé Léon), curé de Vendenheim.
SAUM, conservateur de la bibliothèque, à Strasbourg.
SPACH (Louis), archiviste en chef du département, id.
STRAUB l'abbé), directeur du grand séminaire, id.
WOLF (Gustave), avoué, id.

Haut-Rhin.

Inspecteur : M. POISAT, architecte de la ville à Belfort.

FREY (Henri), à Guebwiller.

23e *DIVISION*. — ALGÉRIE.

Inspecteur divisionnaire : M. CHERBONNEAU, professeur d'arabe, à Alger.

BOISSE, à Lambessa.
DELAPARD (l'abbé), curé de Tebessa.

Province de Constantine.

* M. ROGER, conservateur du musée, à Philippeville.

BATTANDIER, Président de la Société archéologique de Constantine
TREIMEAUX, à Cherchell.

MEMBRES ÉTRANGERS ;

S. M. LE ROI DE SAXE, à Dresde.
S. M. LE ROI DES BELGES, à Bruxelles.

A

AINSWORTH (le général), à Monnet (Yorkshire).
ALFORD (le Rév.), doyen de Cantorbéry (Angleterre).
ALVIN, directeur de l'Instruction publique, à Bruxelles.
AMARI (Michel), sénateur, à Florence.
ANDRIES (l'abbé J.-O), chanoine, à Bruges.
AUESWOLD, président de la Régence, à Trèves.
AUTESSES (le baron d'), directeur de la Société du Musée germanique, à Nuremberg.

B

BAEHR, conseiller aulique, professeur à l'Université de Heidelberg.
BALESTRA (l'abbé Séraphin), professeur au séminaire, à Côme (Italie).
BARUFFI (G.-I.), professeur émérite à l'Université de Turin.
BAYER (A. de), conservateur des monuments historiques du grand-duché de Bade, à Carlsruhe.
BAYLEY (W.-H.), à Londres.
BEDFORD (Sa Grâce le duc de), Brighton-square, id.
BETHUNE (Mgr), chanoine de la cathédrale, professeur d'archéologie au grand séminaire de Bruges.
BINGHAM (le colonel), membre de la Société archéologique du comté de Kent, juge de paix de ce comté, à Rochester (Angleterre).
BINGHAM (Mme), à Rochester (Angleterre).
BOLD (Ed.), capitaine de la marine royale, à Southampton.
BRINCKEU (de), conseiller d'Etat, à Brunswick.
BROWN (le docteur William-Henri), à Londres.
BRUYENNE (Justin), architecte, à Tournay.
BURBURE (le chevalier Léon de), vice-président de l'académie d'archéologie de Belgique, membre de l'Institut des provinces de France, à Anvers.
BURGES, architecte, à Londres.
BURKE (Peter), membre de l'Institut des architectes, id.
BUSSCHER (Edmond de), membre de l'Académie royale de Belgique, à Gand.

C

CASTERMAN, colonel du génie, à Bruxelles.
Antonio DAMASO DI CASTRO (le commandeur abbé), à Souza (Florence).
CHARLES ...., membre du Parlement d'Angleterre.
CLÉMENT (Georges-Edward), à Londres
CONESTABILE DE PERRUGIA (le comte de)

CONONUAU (de), conservateur des Archives, à Zurich.

COPPIETERS (le docteur), à Ypres.

COX, vice-président de la Société d'hist. nat. du comté de Kent, à Fordwich, près Cantorbéry.

COX (Mme), à Fordwich, près Cantorbéry.

* CZOERNING (le baron de), président de la Commission impériale d'Autriche pour la conservation des monuments, à Vienne.

D

* DA SILVA (J.), architecte du roi de Portugal, membre de l'Institut des provinces de France, à Lisbonne.

DECHARME, ingénieur en chef, à Bologne (Italie).

DECTOFF (le comte), à Gothingen.

DELVIGNE (A.), professeur d'archéologie au séminaire archiépiscopal de Malines (Belgique).

DEVEY (Esq.), architecte, à Londres.

DEVILLIERS (Léopold), président du Cercle archéologique, à Mons.

DIEGERICH, professeur à l'Athénée d'Anvers (Belgique).

DOGNÉE DE VILLERS, membre de l'Institut des provinces, à Liége.

* DOGNÉE DE VILLERS (Eugène), membre de l'Institut des provinces, id.

* DONALSTON, secrétaire de l'Institut des architectes, à Londres.

DRUERY (John-Henri), membre de la Société des antiquaires de Londres, à Norwich (Angleterre).

DUBY, pasteur protestant, à Genève.

DUMORTIER, membre de la Chambre des représentants, à Tournay

DURLET (F.), à Anvers.

E

EICHWALD (d'), conseiller d'État, à St-Pétersbourg.

F

FABRY-ROSSIUS, docteur ès-lettres, à Liége.

FAZY, conservateur du Musée d'antiquités, à Genève.

FIORELLI, sénateur, directeur des travaux de Pompéï.

FIRMENICH (Jean-Mathieu), homme de lettres, à Berlin.

FLORENCOUR (de), membre de plusieurs Académies, administrateur du musée d'antiquités, à Trèves.

FORSTER, membre de plusieurs Académies, à Munich.

FORSTER, professeur d'architecture à l'Académie des Beaux-Arts, à Vienne.

FRANKS (Auguste W.), au British Museum, à Londres.

FREEMAN, antiquaire, à Londres.

FRY (Miss Katherine), Plashet près Stratfort (Angleterre).

* FURSTEMBERG STANHEIM (le comte de), à Apollinarisberg, près Cologne.

G

GELLHAND DE MERTEM (Louis), numismate, à Bruxelles.

GELVET (le comte de), à Eslon, près Maestricht.

* GENARD (P.), conservateur des archives, membre de l'Institut des provinces de France, à Anvers.

GERGENS, secrétaire de la Société archéologique de Mayence.

GILDDENHUIS, ancien négociant, à Rotterdam.

GLAVANY (F.), chargé d'affaires de la Sublime-Porte, à Bruxelles.

GONELLA, à Turin.

GOSSE fils, à Genève (Suisse).

GRANGAGNAGE, premier président de la cour d'appel, à Liége.

* GRANT (Mgr), évêque de Soutwarth, à St-George, à Londres.

GREENSLADE (Reverend William), Stoke-sub-Hambdon Ilminster (Angleterre).

* GRIOLET (Ernest), numismatiste, à Genève.

GUILERY, professeur, membre de l'Académie, à Bruxelles.

H

HADJI CHEIK MOSHIN KAU (le général), aide de camp de S. M. J. le shah de Perse, et conseiller d'ambassade.

HAGEMANS, membre de la chambre des représentants, à Bruxelles.

HAMMAN (Th.), nég., à Ostende.

HARTSHOME (Rév. C.-A.), archéologue, à Londres.

HAULLEVILLE (de), littérateur, à Bruxelles.

* HENNEBIQUE, architecte, à Courtrai (Belgique).

HEURARD (Paul), à Bruxelles

HODY (le baron Ludovic de), docteur en droit, rue Marie-Thérèse 24, à Bruxelles.

HUGUET (l'abbé), à Ath (Belgique).

HULSH, membre du Conseil supérieur des bâtiments, à Carlsruhe.

J

JAMES (sir Walter), baronnet, membre de la Société archéologique du comté de Kent, à Sandwich (Angleterre).

JUST (Théodore), conservateur du Musée d'antiquités, membre de l'Académie royale de Belgique, à Bruxelles.

K

* KELLER (le docteur), secrétaire de la Soc. archéol. de Zurich.

KERVYN DE LETENHOVE (le baron), ancien ministre du roi des Belges, membre de l'Institut des provinces de France, à Bruxelles.

KESTELOOD, propriétaire, à Gand.

KEYSER (N. de), membre de l'Académie d'archéologie de Belgique, directeur de l'école des Beaux-Arts d'Anvers, membre de l'Institut des provinces de France.

KHEUSER, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Cologne.

KIRCHHOFER (Théodore), à Stuttgard.

KRIEG DE HOCFELDEN, aide-de-camp de S. A. R. le grand-duc de Bade, à Baden-Baden.

KUGLER (Franc.), professeur à l'Académie de Berlin.

KULL, id.

KUOCKER (Edward), esq., ancien maire de Douvres, membre de la Société archéologique du comté de Kent, à Castel-Hill (Angleterre).

L

LA FUENTE (vicomte de), membre de l'Académie royale d'histoire de Madrid, à Madrid

LANCIA DI DROLO (le duc Frédérico), secrétaire de l'Académie des sciences, membre de l'Institut des provinces de France, à Palerme.

* LINDENSCHMIDT, conservateur du Musée de Mayence.

LARKING, secrétaire de la Société archéologique du comté de Kent, à Ryarsh (Angleterre).

LAURENT (Mgr), évêque de Luxembourg.

LEEMANS (le docteur), directeur des Musées, à Leyde.

LE GRAND DE REULANDT, secrétaire de l'Académie archéologique à Anvers.

LENHART (F.), sculp., à Cologne.

* LE ROI, professeur d'archéologie à l'Université de Liége.

LOSANA (Mgr), évêque de Bielle, membre de l'Institut des provinces de France.

LEUTSCH (Charles-Chrétien de), à Wetzlar (Prusse).

LICHLTÉ (l'abbé), curé catholique de Christiania (Norwége).

LIMELETTE (Auguste), conservateur du Musée, à Namur.

* LOPEZ (le commandeur), ancien conservateur du Musée d'antiquités de Parme.

M

Cercle archéologique (le) de la ville de Mons.

MARCUS (Gustave), libraire, à Bonn.

MAYENFISCH (le baron de), chambellan de S. M. le roi de Prusse et de S. A. le prince de Hohenzollern-Sigmaringen, à Sigmaringen (Prusse).

MAYER (Joseph). membre de l'Institut des provinces de France, à Liverpool.

MAYER (F.), à Francfort-sur-Mein.

MEESTER DE RAVESTEIN (de), ministre plénipotentiaire, au château de Ravestein, près Malines (Belgique).

MENABRÉA (le comte), président du conseil des ministres du roi d'Italie, membre de l'Institut des provinces, à Florence.

MESSMER (le docteur), professeur, conservateur du Musée, à Munich (Bavière).

MILLIGAM (le Rev. H. M. M. A.), membre de la Société archéologique du comté de Kent, à Sutton, Valence (Angleterre).

MINERVINI (Giuliano), conservateur du Musée de Naples.

MOHAMMED-HASSAN-KAU (le colonel), secrétaire d'ambassade de S. M. J. le shah de Perse.

MONE, directeur des archives générales du grand duché de Bade à Carlsruhe.

MOSLER (Charles), professeur à l'Académie royale de Dusseldorf.

MULLER (le docteur Charles), à Stuttgard.

N

NAHUYS (le comte de), membre de plusieurs sociétés savantes, à Wiesbaden.

NAZARE-AGA, envoyé de S. M. J. le shah de Perse, et secrétaire d'ambassade.

NEYEN (Auguste), propriétaire à Luxembourg.

NICHOLS (John-Gouth), membre de la Soc. des Antiq., de Londres.

NILSON (S.), ancien professeur d'histoire, à Lund (Suède).

NOUE (le comte Arsène de), docteur en droit, à Malmédy.

O

* OLFERS (d'), directeur général des Musées, à Berlin.

OGILVY (G.), esq., Museum-Street 41, à Londres (Angleterre).

O'KELLY DE GALWAY (le c^te Alph.), rue Sans-Souci, 53, à Bruxelles.

ORUERY (John Henri), membre de la Société des Antiquaires de Londres, à Norwich, comté de Norfolk (Angleterre).

* OTREPPE DE BOUVETTE (d'), président de l'Institut liégeois, membre de l'Institut des provinces de France, à Liége (Belgique.)

OUDARE, négociant à Gênes (Italie

P

PANIZZI (Antonio), l'un des conservateurs de la bibliothèque de Londres.

PAGN, ancien Maire de Douvres (Angleterre).

* *Parker*, membre de la Société architect. d'Angleterre, de l'Institut des provinces de France, à Oxford.

PETY DE ROZEN (Jules), à Grune, près Marches (province de Luxembourg).

Pipers, professeur de l'Université et directeur du musée d'archéologie chrétienne, à Berlin.

Q

Quast (le baron), conservateur général des monuments historiques de Prusse, membre étranger de l'Institut des provinces de France, à Berlin.

R

REICHENSPERGER, conseiller à la cour de Cassation, vice-président de la Chambre des députés de Berlin, à Berlin.

REICHENSPERGER, conseiller à la Cour de cassation, id.

REIDER, professeur à l'école polytechnique de Bamberg.

RESPILEUX (l'abbé), chanoine, doyen de la cathédrale de Tournay.

* REUSENS, docteur en théologie, bibliothécaire de l'Université, à Louvain (Belgique).

* RICOLINI (le docteur), directeur du Musée d'antiquités de Parme.

RIDEL (sir W.-B.), baronnet, membre de la Société archéologique du comté de Kent, à Londres.

* RIGGEMBACH, architecte à Bâle.

RIPALDA (le comte de), de l'Académie espagnole d'archéologie, à Madrid, membre étranger de l'Institut des provinces de France.

* ROACH SMITH, membre de la Société des Antiquaires, à Woods, près de Rochester.

ROBSON (Edward), architecte à Durham (Angleterre).

* *Roisin* (le baron Ferdinand de), chevalier de Malte, à Tournay.

RONSE (Edmond), archiviste, à Furnes (Belgique).

* ROSSI (le commandeur de), membre de l'Institut des provinces de France, à Rome.

ROULEZ, professeur à l'Université de Gand, membre étranger de l'Institut des provinces.

RUSSEL (lord Ch.), à Londres.

RUSSEL (Hasting), id.

S

SALINAS (de), professeur d'archéologie à l'Université de Palerme.

SAUSAIL-SOUHAINE (le baron de), à Francfort.

SAVEDRA (de), ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, à Madrid.

SCHEMAN, professeur au collége royal de Trèves.

SCHENASE (Charles), conseiller à la Cour de cassation de Berlin.

SCHOUTEETE (le chevalier de), de l'Académie d'archéologie de Belgique.

SCARIEBER, professeur des sciences auxiliaires historiques à l'Université de Fribourg.

SCLOPIS (le comte), président de l'Académie de Turin.

SCHUERMANS (H.), membre de l'Académie d'archéologie de Belgique, conseiller à la Cour royale de Liége.

SEGRETAIN, chef de bataillon du génie à Rome.

SCHULTE (l'abbé), doyen de Freckendorf, diocèse de Munster.

Sharpes (Edmond), architecte anglais, membre de l'Institut des provinces, à Genève.

SCHEFFIELT-GRACE, à Know-House, comté de Kent.

SIRET (Ad.), sous-préfet, à Saint-Nicolas (Belgique).

SMOLYEREN, membre de la députation permanente de la province d'Anvers.

STERNEWSKI (J.), membre de l'Académie des sciences de Saint-Pétersbourg.

STAMPE (de), président du tribunal de Munster.

STIELFRIED (le baron de), grand maître des cérémonies du palais, à Berlin.

STIRLING (sir Walter), baronnet, membre de la Société archéologique du comté de Kent, à Tunbridge-Wels (Angleterre).

STONE (Rév.-Can.), membre de la Société archéologique du comté de Kent, à Cantorbéry (Angleterre).

STUART-MENTEAH (Ch.), à Entry-Hill-House-Bath (Angleterre).

STUART-MENTEAH fils, à Entry-Hill-House-Bath (Angleterre).

T

TEMPEST, membre de la Société des Antiquaires de Londres.

TORFS (Louis), membre correspondant de l'Académie d'archéologie de Belgique, à Anvers.

U

URLICHS, professeur, directeur du Musée d'antiquités, à Bonn.

V

VANDHAME-BERNIER, trésorier de la Société royale des Beaux-Arts et conseiller principal, à Gand.

* VANDEN - PEERBOOM, ministre d'Etat, à Bruxelles.

VAN DER HAICHE, rue de Courtrai, 8, à Gand (Belgique).

VAN DER RUTTE, chanoine, curé-doyen à Poperinghe (Belgique).

VAN LIMPOEL, de Niemuster, membre de la chambre des représentants et ancien sénateur, à Bruxelles.

* VELIAMINOIO-ZERNOW (de), gentilhomme de la chambre de l'empereur de Russie, à Saint-Pétersbourg.

VILLE (Emile de), chevalier de l'ordre de Charles III, à Liége (Belgique).

Y

YATES, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Londres.

Z

ZESTERMANN, professeur à Leipzig.

W

WAGENER, membre de plusieurs Sociétés savantes, rue Hareng-Spec, 21, à Gand (Belgique).

* WALLERSTEIN (le prince), ancien ministre à Munich.

* WEALE (JAMES), à Bruges (Belgique).

WETTER, membre de plusieurs Académies, à Mayence.

WIESENFELD, professeur d'architecture, à Prague (Bohême).

WILLEM, directeur de la Société archéologique de Sinsheim.

WIKEHAM-MARTIN (Charles), membre du Parlement, vice-président de la Société archéologique du comté de Kent, au château de Leeds, près de Maidstone (Angleterre).

WITMANN, directeur de la Société archéologique de Mayence.

WORSAAE (J.), inspecteur général des monuments du Danemark, membre de l'Institut des provinces de France, à Copenhague.

La *Société française d'Archéologie* renouvelle à ses associés la recommandation qu'elle leur a faite antérieurement, de faire tous leurs efforts *pour augmenter le nombre des membres de la Compagnie* ; il n'est pas de membre qui ne puisse, dans sa circonscription, trouver chaque année deux ou trois nouveaux associés. Quand on songe qu'en Angleterre certaines associations comptent dix mille membres et plus, nous devons croire qu'avec un peu de zèle nous pourrions quadrupler le nombre des membres de la *Société française d'Archéologie*.

Le *Bulletin monumental*, qui paraît de six semaines en six semaines, avec de nombreuses figures, sous la direction de la *Société française d'Archéologie*, est la plus ancienne revue archéologique fondée en France. — Le prix de l'abonnement est de **15** francs par an pour la France, et 18 fr. pour l'étranger.

COMPTE

RENDU PAR LE TRÉSORIER

DES RECETTES ET DÉPENSES DE L'ANNÉE 1872-1873.

RECETTES.

Excédant du compte de 1871	41,241	81
Recettes de 1872	9,773	»
Cotisations reçues par avance sur 1873	160	
Allocations soldées pour des travaux non exécutés et rentrés en caisse	325	»
TOTAL	51,499	81

DÉPENSES.

Achat d'une rente de 2,000 fr., 3 0/0, sur l'État (1)	37,116	»
RECOUVREMENT DES COTISATIONS.		
Frais de recouvrement par la poste, par les banquiers et par les membres correspondants	516	60
Frais de retour de traites non payées	85	71
LOCATION ET CONCIERGES.		
Location d'appartements pour le dépôt des livres de la Société, et travaux de menuiserie	170	»
Traitement du concierge du Pavillon et fournitures	44	50
Id. Id. du Musée plastique	20	»
IMPRESSIONS.		
Impressions, dessins et gravures, à Caen, à Angers et à Vendôme	3,619	10
Payé *à valoir* sur l'impression du compte-rendu de Vendôme	2,122	10
A reporter	43,694	01

(1) Le titre de cette rente est inscrit à la date du 20 mars 1873, sous le nº 8,266, à la Recette générale du Calvados, au nom de la Société française d'archéologie de Caen. — Le produit de cette rente figurera au compte de l'année 1873.

CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE.

Report	43,694	01
Frais généraux du Congrès de Vendôme	288	25

MÉDAILLES.

Achat de médailles	167	50

LIVRES D'ARCHÉOLOGIE.

Distribution et envoi de livres d'archéologie	210	»

CONGRÈS SCIENTIFIQUE.

Cotisations au Congrès de Saint-Brieuc	30	»

AFFRANCHISSEMENTS.

Affranchissement et expédition par la poste du compte-rendu des séances	478	10
Ports de lettres, de caisses de livres, affranchissement de circulaires, et envoi de médailles	314	70
Achat d'un coffre incombustible, pour les titres et papiers de la Société	50	»

ALLOCATIONS SOLDÉES.

Membres chargés de la surveillance et de la direction des travaux.			
M. DE LAURIÈRE.	Fouilles à Saint-Cybardeau	200	»
M. l'abbé GUILLAUME.	Souscription en faveur du musée Lorrain.	100	»
M. DE TRÉMAULT.	Allocation en faveur de la Société archéologique du Vendômois	200	»
M. CHESNEL.	Souscription pour la restauration de l'église de Saint-Martin, d'Argentan	25	»
M. l'abbé ROGUIER	Restauration de l'église de Saint-Eusèbe, d'Auxerre	100	»
M. PALUSTRE.	Réparations à l'église de Sainte-Catherine, de Fierbois	200	»
M. GODARD-FAULTRIER.	Fouilles à Frémur	150	»
M. RAYMOND-BORDEAUX.	Fouilles sur la place de la cathédrale d'Evreux	25	»
	A reporter	46,232	56

	Report	46,232	56
M. Murie.	Réparations à l'église de la Bazoques	200	»
M. de Sonnay.	Réparations à l'église de Cravant, propriété de la Société	156	»
MM. de Meaux et Vincent Durand.	Fouilles à Feurs	100	»
	Gratification à un ouvrier sculpteur	50	»
	Excursions archéologiques dans les départements du Calvados et de Loir-et-Cher	210	»
	Total	46,948	56

BALANCE.

Recettes, y compris l'excédant du compte de l'année 1871	51,499	81
Dépenses, y compris l'achat d'une rente de 2,000 fr., 3 0/0, sur l'État	46,948	56
Excédant	4,551	25

ALLOCATIONS NON ENCORE ACQUITTÉES.

M. de Toulouse-Lautrec.	Conservation d'une pierre tombale dans l'église de St-Pierre de Rabastens	25	»
Id.	Pour enchâsser la plaque du tabernacle de Saint-Sulpice la Pointe	50	»
M. le Dr Noelas.	Fouilles à St-Haon-le-Châtel	100	»
M. de Bonnefoy.	Somme à la disposition de M. l'Inspecteur divisionnaire	100	»
MM. le Vte de Meaux et Vincent Durand.	Réparations à l'église de Mont-Notre-Dame	100	»
	Réparations dans le département des Ardennes	150	»
M. de Bonnefoy.	Rétablissement de tombeaux mérovingiens, à Elme	150	»
	Somme à la disposition de M. l'Inspecteur des Pyrénées-Orientales, pour fouilles à Amélie-les-Bains	150	»
	A reporter	825	»

	Report	825 »
M. D'ESPINAY.	Somme à la disposition de M. d'Espinay	200 »
M. DE BURES.	Fouilles dans le département de l'Allier	150 »
M. DE LAURIÈRE.	Recherches archéologiques par la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron.....	50 »
M. DE COUGNY.	Restauration du tabernacle du baptistère de Saint-Mexme de Chinon.....	100 »
M. l'abbé VOISIN.	Réparations au fanal du cimetière d'Estrées.....	100 »
M. DE LAURIÈRE.	Déblaiement du théâtre gallo-romain de St-Cybardeau.....	100 »
M. MARIONNEAU.	Fouilles dans la Loire-Inférieure..	100 »
M. l'abbé COCHET.	Réparations à l'église St-Pierre de Toucques.....	200 »
M. RAYMOND-BORDEAUX.	Extraction de blocs des murs gallo-romains d'Evreux	75 »
M. DE ROCHAMBEAU.	Travaux de consolidation du château de Lavardin	150 »
M. l'abbé LEZAH.	Réparations à l'église de Baragne.	100 »
M. DE MARICOURT.	Fouilles dans l'église de St-Gilles de Montoire.....	30 »
	TOTAL	2,180 »

RÉSULTAT DÉFINITIF.

Excédant.....	4,551 25
Allocations à solder.....	2,180 »
FONDS LIBRES....	2,371 25

Caen, le 7 juin 1873

Le Trésorier,

L. GAUGAIN.

SÉANCES GÉNÉRALES

TENUES

A VENDOME

EN 1872

CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE
DE FRANCE.

XXXIXe SESSION

TENUE

A VENDOME

EN JUIN 1872.

SÉANCE D'OUVERTURE DU 18 JUIN.

M. Hendlé, préfet de Loir-et-Cher, est invité à présider la séance qui est ouverte à deux heures, dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville.

Siégent au bureau : MM. le comte Manuel de Gramedo sous-préfet de Vendôme, Chautard maire de Vendôme, Normand président du tribunal, le marquis de Vibraye de l'Institut et président de la Société archéologique du Vendômois, l'abbé Caille archiprêtre de Vendôme et curé de la Trinité, Launay professeur de dessin au Lycée de Vendôme, de Cougny, inspecteur divisionnaire de la Société française d'archéologie, chargé de diriger le Congrès en l'absence de M. de Caumont, et le marquis de Rochambeau,

secrétaire général du Congrès. M. de Dion, de Montfort-l'Amaury, remplit les fonctions de secrétaire.

A l'ouverture de la séance, M. le Préfet prononce le discours suivant :

« Messieurs,

« En ouvrant la session du Congrès archéologique de France, mon premier devoir est d'exprimer le vif regret que nous fait éprouver l'absence de M. de Caumont, retenu par la maladie loin des collègues auxquels il apportait chaque année le tribut de ses lumières et le résultat de ses savantes recherches.

« Vous n'attendez pas, Messieurs, d'un profane tel que celui qui a la témérité de porter la parole en ce moment, qu'il effleure le vaste programme des études du Congrès. Qu'il me soit permis seulement de rendre hommage au service éminent que vos précieux travaux rendent à la Science, et d'exprimer combien il est consolant pour notre pays de le voir, si tôt après nos désastres, reprendre les traditions qui font sa grandeur intellectuelle et morale et retrouver ce feu sacré des arts et de la science grâce auquel l'esprit français conserve intacte, au sein de la Société moderne, une influence que rien ne saurait lui ravir.

« Les études qui vous sont chères n'ont pas seulement pour objet de rechercher curieusement dans les œuvres du passé et jusqu'aux âges les plus reculés, les secrets du travail humain, et de mettre en relief les beautés artistiques qui serviront d'aliment à l'admiration éternelle des générations : elles se rattachent à l'histoire proprement dite par les liens les plus intimes, et l'étude profonde de notre histoire nationale, si pleine de vicissitudes les plus diverses, doit être désormais une de nos plus sérieuses préoccupations.

« Là, sont nos plus grands souvenirs : notre sol en est marqué à chaque pas; aucun pays, pas même peut-être la terre classique des arts, l'Italie, n'est plus richement dotée; la trace de ces souvenirs est vivante sur chacun des monuments auxquels vous marquez une place dans les archives de l'art, et j'aime à penser que nous y pourrons puiser, pour l'avenir, plus d'une salutaire leçon, plus d'un exemple glorieux. »

Des applaudissements prolongés accueillent les paroles de M. le Préfet et M. le marquis de Rochambeau, secrétaire général du Congrès, lui répond en ces termes :

« Messieurs,

« Chargé par la Société française d'archéologie d'organiser le Congrès, je viens au nom de cette compagnie remercier notre premier magistrat de ses nobles et sympatiques paroles; je viens au nom de mes collègues remercier tous les membres qui siégent au bureau de leur présence encourageante; je viens vous dire combien nous sommes heureux de voir les dames qui veulent bien embellir cette assemblée et les savants qui n'ont pas craint un fatigant voyage pour venir de bien loin tenir ici leurs grandes assises archéologiques.

« Depuis un demi-siècle environ, la Société française promène dans le pays son flambeau bienfaisant, par elle bien des monuments ont été sauvés de l'oubli ou du vandalisme de conservateurs inintelligents; elle a toujours professé ce principe qu'une sage conservation vaut mieux qu'une mauvaise restauration. Puisse-t-il être toujours appliqué!

« La Société française d'archéologie compte de douze à quinze cents membres tant français qu'étrangers, répartis par régions territoriales qui comprennent plusieurs dépar-

tements. Chaque région a son inspecteur divisionnaire et chaque département son inspecteur particulier.

« Au moyen de cette organisation, la Société surveille d'un œil jaloux les monuments qu'elle a souvent étudiés dans ses congrès et ses membres ont pour mission de lui signaler les faits qui leur paraissent contraires à une sage conservation.

« Non-seulement elle conserve, mais elle encourage les artistes qui concourent aux travaux de conservation et de restauration bien entendue : la session ne se passera pas sans que nous trouvions l'occasion d'appliquer ce principe.

« Notre programme est très-chargé, Messieurs, notre session relativement fort courte; j'ai voulu, par ces quelques mots, vous faire connaître la Société qui vient porter sa pierre à notre histoire locale, je ne retarderai pas plus longtemps ses travaux. »

Avant l'ouverture de la discussion des questions du programme, M. de Cougny prend la parole et fait connaître en ces termes, les motifs de l'absence de M. de Caumont.

« Messieurs,

« Vous êtes étonnés sans doute de ne pas apercevoir ici l'homme éminent et dévoué que depuis trente-huit années n'a jamais manqué une seule fois de venir présider le Congrès archéologique de France dont il est le fondateur, et vous devez vous demander avec anxiété quelle peut être la cause de son absence. Une crise douloureuse, provoquée suivant toute vraisemblance par un travail trop assidu et par les fatigues auxquelles l'expose son zèle pour le progrès de la science à laquelle il a voué sa vie, est venue tout à coup porter atteinte à la santé jusqu'ici si robuste de M. de

Caumont, et l'obliger à un repos qui, grâce à Dieu, sera nous l'espérons, de courte durée.

« L'absence de notre cher et vénéré directeur, nous devons, hélas! nous y attendre, Messieurs, se fera vivement sentir durant le cours de cette session, et nul ne s'en apercevra davantage que celui à qui a été dévolu le périlleux honneur de le remplacer ici. Nous aurons souvent à regretter d'être privés du secours de cette science profonde, de ce tact si sûr, de cette exquise bienveillance avec lesquels il savait éclairer, diriger nos discussions et au besoin en modérer les écarts.

« Afin d'aplanir autant que possible les difficultés de la tâche qui nous est imposée en cette pénible circonstance, M. le Secrétaire général et moi avons eu recours à M. de Caumont en le suppliant de nous aider de ses instructions et des conseils de sa haute expérience.

« De cette façon, M. le Directeur de la Société française d'archéologie sera, quoique absent, moralement présent au milieu de ce Congrès; il l'inspirera de son esprit et le dirigera dans une voie conforme aux traditions et aux usages par lui établis. Pour le surcroît, Messieurs, nous comptons sur votre zèle, sur votre bienveillant concours et par-dessus tout, sur votre indulgence.

« En terminant, permettez-moi, Messieurs, d'émettre une proposition que vous accueillerez d'acclamation, j'en suis certain : c'est de déférer la Présidence d'honneur de cette session à l'illustre malade dont nous regrettons si vivement l'absence, comme témoignage de nos sympathiques condoléances, et de lui adresser nos vœux pour le prompt rétablissement de sa santé.

« M. de Caumont, nous n'en saurions douter, sera sensible à cette preuve de courtoise et respectueuse déférence, et nous, Messieurs, en la lui donnant, nous contribuerons

à acquitter une faible partie de la dette de reconnaissance qui lui est si justement acquise de la part de la Société française d'archéologie et de la France savante tout entière. »

La proposition de M. de Cougny est votée par acclamation et M. le Secrétaire général est chargé d'adresser un télégramme dans ce sens à M. de Caumont.

M. de Rochambeau dépouille la correspondance et transmet les excuses de MM. Jules Quicherat de l'École des chartes, Fillon, le savant numismate vendéen, Godard-Faultrier l'archéologue angevin, Jarry le numismate orléanais, Chautard professeur à la faculté de Nancy, Taillar président honoraire à la cour de Douai, Dureau de la Malle de Paris, Breton-Dubreuil du Grand-Pressigny, qui tous expriment leur vif regret de ne pouvoir assister au Congrès de Vendôme.

M. Desnoyers, au nom de la Société archéologique de l'Orléanais, M. Chardon, au nom de la Société d'Agriculture, sciences et arts de la Sarthe, MM. Geslin de Bourgogne et Prosper Huguet, au nom de la Société d'Emulation des Côtes-du-Nord, envoient à la Société archéologique du Vendômois et au Congrès les paroles les plus sympathiques et leurs regrets de ne pouvoir assister à nos assises archéologiques.

La Société archéologique d'Eure-et-Loir accrédite auprès du Congrès de Vendôme MM. P. Durand, B. de Saint-Laumer, B. de la Chavignerie, Laigneau et Merlet.

On adopte pour la durée de la session l'ordre du jour général suivant : tous les jours à 6 heures du matin réunion à la mairie pour aller de là visiter les monuments de la ville; de huit heures à dix heures séance et de deux heures à quatre heures deuxième séance.

M. le Président entame immédiatement le programme et donne la parole à M. l'abbé Bourgeois sur les temps

préhistoriques et particulièrement sur les questions 1. 2. 3. 5, 10 et 11 ainsi formulées :

1° *La période paléolithique et la période néolithique sont-elles représentées dans le Vendômois ?*

2° *A-t-on rencontré des ossements d'animaux soit éteints soit émigrés?*

3° *Quelles sont les plus anciennes traces de l'existence de l'homme ? Remontent-elles toutes à l'époque quaternaire ou est-il possible de les rattacher à l'époque tertiaire?*

5° *Les grottes préhistoriques du Vendômois sont-elles naturelles ou artificielles? Les débris de l'industrie humaine et les ossements d'animaux qu'on y a rencontrés peuvent-ils nous renseigner sur leurs habitants primitifs?*

10° *A-t-on recueilli des instruments préhistoriques en bronze?*

11° *Peut-on tirer quelques conclusions générales des faits préhistoriques constatés dans le Vendômois?*

Mémoire de M. l'abbé Bourgeois.

M. l'abbé Bourgeois se propose de parler d'une manière générale de l'archéologie préhistorique. Cette question, dit-il, est multiple et très-complexe ; pour la traiter avec lucidité, je suis obligé d'exposer certaines notions élémentaires que les hommes spéciaux me pardonneront, car le but avoué des Congrès archéologiques est de vulgariser la science.

L'archéologie étudie les œuvres matérielles de l'homme antérieures à la génération actuelle. Si ces œuvres datent d'une époque dont les principaux événements nous sont transmis par l'histoire, elle est dite *archéologie historique* ; si au contraire ces débris de l'art et de l'industrie remontent jusqu'à ces époques anciennes qui ne sont pas éclairées

par le flambeau de l'histoire, l'archéologie est dite *archéologie préhistorique*.

Mais il est important d'observer que ces mots n'ont qu'un sens relatif. L'histoire enregistrait les événements depuis longtemps déjà dans nos contrées, quand le Danemark, par exemple, en était encore aux temps préhistoriques.

Pour établir certaines divisions dans les âges préhistoriques, on a pris en considération la nature de la matière employée pour la fabrication des instruments (armes ou outils); de là trois âges bien connus :

L'âge de la pierre,
L'âge du bronze,
L'âge du fer (1re époque de ce métal).

I

AGE DE LA PIERRE.

Pour subdiviser l'âge de la pierre, on a pris en considération non plus la substance mais la forme, c'est-à-dire le degré de perfection du travail. Pendant un temps plus ou moins long, selon les contrées, l'homme a simplement taillé la pierre par éclats au moyen d'une autre pierre (percuteurs). C'est l'âge de la pierre simplement taillée, période paléolithique. Plus tard, il a inventé la manière de polir la pierre en la frottant sur un grès (polissoir). C'est l'âge de la pierre polie, époque néolithique.

A. — Période de la pierre simplement taillée ou paléolithique.

Boucher de Perthes, le vrai créateur de la science préhistorique, a découvert les débris de l'industrie humaine, et l'homme lui-même au dessous des dépôts qui se produisent actuellement dans des terrains reconnus par

Cuvier et Brongniart comme de vrais terrains géologiques, et là, l'homme et ses restes d'industrie sont associés à certaines espèces animales, qui n existent plus. J'ai constaté moi-même ce fait étrange dans des terrains plus anciens que ceux qui ont été étudiés par Boucher de Perthes.

Ici, l'archéologie doit donner la main à la géologie. La géologie divise les terrains stratifiés, c'est-à-dire déposés par couches au fond des eaux, en terrains primaires, secondaires, tertiaires, quaternaires, et modernes.

La paléontologie, ou science des êtres fossiles, qui n'est qu'une branche de la géologie, nous a révélé dans la série des terrains, une succession d'espèces inexpliquée jusqu'à ce jour. Pour établir des subdivisions dans l'âge de la pierre simplement taillée, on s'est basé sur les données stratigraphiques et paléontologiques. De là cette expression : l'*homme tertiaire*, *l'homme quaternaire*; ou celle-ci : l'homme de l'époque du mastodonte; l'homme de l'époque du mammouth; l'homme de l'époque du renne.

1° L'*homme tertiaire*. J'ai été le premier à signaler des silex travaillés par l'homme dans les terrains tertiaires. C'est dans le tertiaire moyen, autrement dit miocène, que je les ai rencontrés d'abord. Vers le milieu de l'époque tertiaire, la Beauce était occupée par un grand lac d'eau douce, qui s'étendait vers l'ouest jusqu'à Vendôme. Les calcaires déposés dans ce lac sont exploités pour la construction, à Villeromain, à la Chappe, près Vendôme, etc.

Là, vivaient de nombreux mollusques, entr'autres, la lymnée de Nouël, dédiée au père de notre savant collègue. Les rivages étaient peuplés de nombreux mammifères, parmi lesquels je puis citer l'acerotherium ou rhinocéros sans cornes; l'anchitherium, qui ressemble au paleotherium par son système dentaire, et au cheval par ses

membres ; l'amphicyon, intermédiaire entre l'ours et le chien ; une sorte de chevrotin à longues canines cultriformes (*amphitragulus elegans*), un tapir, etc..... enfin, l'homme.

Comme je l'ai dit en 1867, au congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistorique, tenu à Paris (1), j'ai trouvé au village de Thenay, près Pont-Levoy, à la base du calcaire de Beauce, et près des limites de l'ancien lac, une grande quantité de silex taillés par la main de l'homme. J'y ai rencontré les types ordinaires, c'est-à-dire des instruments pour couper, pour percer, pour râcler, pour frapper. Plusieurs ont évidemment subi l'action du feu, quelques-uns présentent des traces de percussion ou d'usure, comme ceux qu'on recueille à la surface du sol.

La question du gisement a été déclarée incontestable par tous les géologues sérieux qui ont visité la localité (2). Pour la rendre plus claire encore, j'ai fait creuser un puits qui traverse les couches tertiaires, et au fond, j'ai pu constater l'existence des silex travaillés.

L'homme tertiaire a été admis dès lors par des hommes très-compétents. — Le nombre des incrédules diminue chaque jour. — Mais comme il existe encore bien des contradicteurs, je me propose de provoquer, au congrès de Bruxelles, qui doit avoir lieu le 22 août, la nomination d'une commission (3) composée d'hommes spéciaux pour trancher la question.

(1) Voir le Bulletin du Congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistorique de Paris, 1867.

(2) Voir la coupe du terrain dans le Bulletin précité.

(3) L'action de l'homme sur les silex tertiaires de Thenay a été reconnue par les membres les plus nombreux et les plus compétents de la Commission. La question du gisement a été résolue affirmativement par un membre qui avait visité la localité. Naturellement elle a été réservée par ceux qui n'avaient pas vu. (*Note du Secrétaire général*).

L'homme devait alors habiter la partie du Vendômois qui n'était pas occupée par le lac, mais les restes de son industrie n'y ont pas encore été signalés. Cette première époque pourrait être nommée l'*époque de l'acerotherium*.

Le lac de Beauce, en vertu d'un mouvement du sol, disparaît, et ses dépôts calcaires, solidifiés, sont traversés par un cours d'eau venant du plateau central. —C'est à ce cours d'eau que nous devons les *sables de l'Orléanais*, si riches en débris de mammifères. Sur les rivages de ce fleuve, dont nous rencontrons les traces à Neuville, Orléans, Beaugency (Loiret), et à Avaray, Ménars, Cheverny, Chitenay, les Montils et Thenay (Loir-et-Cher), vivaient de nombreuses espèces d'animaux qui n'existent plus aujourd'hui. J'y ai trouvé un singe de la famille des gibbons, *hylobates antiquus ;* le colossal dinotherium avec sa mâchoire inférieure armée d'énormes défenses tournées vers la terre en forme de croc; des mastodontes, des rhinocéros, des carnassiers de grande taille, beaucoup de ruminants; des crocodiles et des tortues, etc... La flore est en harmonie avec la faune, car les troncs de palmiers y sont communs.

Nous trouvons les débris de l'industrie humaine associés à tous ces restes organiques. Outre les silex taillés plus grossiers que dans les couches de l'époque précédente, je dois signaler une sorte de galet, composé d'une pâte artificielle, contenant des fragments de charbon végétal. Cette seconde époque pourrait être appelée l'*époque du Dinotherium*.

N. B. — Les sables de l'Orléanais n'existent pas dans le Vendômois.

Notre sol, émergé depuis longtemps, s'abaisse graduellement au-dessous du niveau de la mer, qui envahit une grande partie de notre département. Les limites extrêmes

de ce golfe, sont Villebarou, près Blois, Soings, Chémery (Loir-et-Cher), et Chabris (Indre). Les dépôts de cette mer, qui n'existent plus qu'à l'état de lambeaux, renferment plusieurs centaines d'espèces de coquilles dont beaucoup vivent encore. On y a recueilli des poissons, des polypiers, et enfin, un cétacé voisin des dugonges nommé halitherium.

A Pont-Levoy, qui est un point littoral parfaitement caractérisé, le *falun*, c'est le nom donné à ce dépôt marin, a fourni quelques silex taillés. Certains ossements de halitherium, apporté des faluns de Maine-et-Loire par M. l'abbé Delaunay, présentent des incisions profondes qui furent attribuées d'abord à l'action de l'homme. Mais M. Delfortrie, de Bordeaux, a prouvé qu'elles étaient l'œuvre d'un grand squale, le *carcharodon megalodon*. C'est l'*époque du Halitherium*. Les faluns n'existent pas dans le Vendômois.

C'est ici que nous devons placer les dépôts fluviatiles de St-Prest qui, tout en appartenant aux niveaux les plus élevés de l'Eure, paraissent établir une transition entre la période tertiaire et la période quaternaire. On y a trouvé une immense quantité d'ossements de l'éléphant méridional et d'autres mammifères, dont les espèces sont perdues. M. Desnoyers, le savant bibliothécaire du Muséum, a remarqué sur ces ossements des incisions qu'il rattachait à une origine humaine. On ne connaissait rien alors de plus ancien que les types quaternaires de Saint-Acheul. Le célèbre géologue Lyell, invité à se prononcer sur ce fait nouveau, déclara qu'il réservait son opinion, attendant des preuves d'un ordre plus élevé. Ces preuves, je les fournissais peu de temps après en signalant à l'Académie des silex taillés qui furent admis sans conteste, et qui pourtant ne sont pas plus caractérisés que ceux du calcaire de Beauce, tant il est vrai que les jugements des hommes

sont souvent viciés par des idées préconçues. C'est l'époque de l'*éléphant méridional*.

Nous ne connaissons rien d'analogue aux graviers de Saint-Prest, dans le Vendômois.

2° *L'homme quaternaire*. Les ossements de l'homme et les débris de son industrie, pendant la période quaternaire, ont été enfouis dans les alluvions formées par les cours d'eau, dans les brèches osseuses, les grottes et les abris sous roche.

a. Alluvions. Sur le flanc des collines, au-dessus du niveau actuel des plus grandes crues, nous rencontrons des alluvions sableuses et caillouteuses qui n'ont pu être formées que par les eaux. C'est le *terrain de transport* des géologues. Il est en général exclusivement composé d'éléments minéralogiques empruntés aux roches traversées par le cours d'eau ou par ses affluents. La faune comprend des espèces animales éteintes, comme le mammouth, le rhinocéros à longs poils, le bœuf primitif, l'hyène et le chat des cavernes (plus grand que le lion), le cerf à bois gigantesques, etc.... Outre ces espèces éteintes, il y a des espèces émigrées comme le renne, l'aurochs, le bœuf musqué, l'hippopotame du Nil, etc.... Parmi ces espèces, les unes, et c'est le plus grand nombre, ont émigré vers les régions septentrionales; d'autres, comme l'hippopotame, se sont retirées vers les régions méridionales. Pour expliquer la coexistence de ces animaux dans une même contrée, on suppose que nos températures extrêmes n'avaient pas lieu. Enfin on y rencontre aussi des espèces qui vivent encore dans notre climat, par exemple, le cerf élaphus, le sanglier, le cheval, etc....

Les débris osseux de l'homme sont rares dans les alluvions quaternaires, mais les restes de son industrie, signalés pour la première fois par Boucher de Perthes, dans la vallée

de la Somme, se trouvent partout aujourd'hui. L'instrument de pierre le plus connu de ces dépôts, est le type classique de Saint-Acheul , auquel sont associés des perçoirs, des couteaux, de rares grattoirs et des pointes de lances, désignées sous le nom de type Moustier.

Là, comme dans les cavernes dont je parlerai bientôt, il faut distinguer deux époques :

L'*époque du mammouth*, avec espèces éteintes, émigrées et actuelles;

L'*époque du renne* avec espèces émigrées et actuelles.

Les alluvions quaternaires sont très-développées dans le Vendômois, sur les rives du Loir. Au moment où se faisaient les terrassements du chemin de fer, j'ai pu étudier à loisir, pendant près de six semaines, la tranchée ouverte de Saint-Ouen à Vendôme. Il suffit de jeter les yeux sur la collection que j'ai faite en cette localité, pour se convaincre que dès l'époque quaternaire, on trouve beaucoup de types identiques à ceux que nous recueillons à la surface du sol. La forme classique de Saint-Acheul, qui paraît propre à cette période, n'a été trouvée que dans les couches les plus profondes. C'est là sans doute l'époque du mammouth, mais ce grand proboscidien n'a jamais été trouvé dans la vallée du Loir, ni sur aucun autre point du département de Loir-et-Cher. Les couteaux, les têtes de lances et de flèches, les perçoirs et les grattoirs sont mieux travaillés dans les couches supérieures, qui représentent probablement l'époque du renne. Comme les fossiles caractéristiques manquent, il est impossible de rien affirmer.

Ce qu'il y a de plus remarquable peut-être dans les graviers du Loir, à Vendôme, à Montoire, à Artins, c'est la présence d'un très-grand nombre de petits silex incontestablement travaillés, et dont la destination est difficile à connaître. Pour plus de détails, sur ces dépôts si riches

en instruments de pierre, on peut consulter ma *Note sur le diluvium de Vendôme*, publiée dans le Bulletion de la Société archéologique du Vendômois de l'année 1865.

b. Brèches osseuses. Ces phénomènes géologiques sont rares dans nos contrées. — Je n'en connais qu'un seul exemple, la brèche de Vallière, près Pont-Levoy. M. le marquis de Vibraye, M. l'abbé Delaunay et moi, nous y avons recueilli quelques silex et quelques ossements travaillés, en association avec le rhinocéros à longs poils, l'hyène et le chat des cavernes, le grand cerf, le bœuf primitif, etc..... Cette faune dénote l'âge du mammouth.

c. Grottes et abris sous roches. Tout le monde connaît aujourd'hui les merveilleuses découvertes faites dans les grottes quaternaires et sous les roches surplombantes qui servaient d'abri aux populations de cette époque. — Je n'en parlerai donc pas. — Du reste, je n'en connais pas dans le pays, c'est en les étudiant qu'on a pu distinguer les deux époques du mammouth et du renne.

Ne serait-pas ici le lieu de se demander si les faits étranges que je viens de signaler peuvent se concilier avec l'enseignement religieux? Nulle difficulté sérieuse ne peut subsister, si on a pris soin d'établir une différence radicale entre les opinions et les dogmes. — La vraie science ne pourra jamais contredire un dogme parce que la vérité ne peut pas être opposée à la vérité, mais elle peut modifier ou même renverser des opinions. C'était une opinion généralement répandue que Dieu avait créé le monde en six jours de vingt-quatre heures. — Il y trente ans, quand j'affirmais, au nom de la géologie, que les jours de Moïse étaient de longues périodes, pour certaines personnes, j'étais un homme audacieux. Aujourd'hui, cette interprétation des textes bibliques est enseignée dans toutes les universités catholiques. Il en sera de même pour la chro-

nologie classique. — Les découvertes de l'archéologie préhistorique pourront la modifier ; mais depuis quand les systèmes chronologiques sont-ils devenus des dogmes? Je ne veux pas dire pour cela que je suis disposé à prendre au sérieux les calculs fantastiques de Lyell et autres géologues, qui donnent à l'humanité des centaines de mille ans, car les chronomètres me paraissent tous défectueux. Je prétends seulement que si la science nous oblige à reculer la date assignée vulgairement à l'apparition de l'homme sur la terre, nous ne devons pas nous en effrayer. Nous pouvons avoir aussi des idées préconçues en géologie et nous tromper sur la durée des époques, de sorte que, si nous devons vieillir l'homme, nous devons aussi, peut-être bien, rajeunir nos fossiles.

On pourra s'étonner aussi de voir que la création de l'homme paraît avoir précédé celle de certains animaux. La Genèse, en effet, nous représente l'homme comme le couronnement de la création; mais elle ne dit pas que la puissance divine n'a rien produit depuis. Qui pourrait prouver que ces paroles : *Dieu se reposa le septième jour*, doivent être nécessairement prises dans ce sens (1)? Gardons-nous bien de mettre sur la même ligne que les dogmes, des opinions peu fondées, car si la science, qui est un moyen d'interprétation biblique, venait à renverser ces opinions, les ignorants, trop nombreux aujourd'hui, s'imagineraient que le dogme est atteint. C'est par suite d'une confusion de ce genre que certains savants incrédules ont fait de l'archéologie préhistorique une machine de guerre contre la religion, et que, d'un autre côté, quelques défenseurs

(1) La responsabilité de toute opinion émise au cours de nos discussions, appartient à celui-là seul qui en est l'auteur ; et à moins d'un vote formel, le Congrès ne saurait être considéré comme y ayant donné son approbation. (*Note du Directeur.*)

de la vérité religieuse n'ont pas voulu reconnaître ce qu'il y a de sérieux et de vrai dans cette nouvelle science.

B. — Période néolithique, période de la pierre polie.

Certains instruments de pierre sont polis avec une grande habileté, ce qui dénote une civilisation plus avancée. L'homme cultive les céréales, et n'est plus exclusivement chasseur. — La faune se compose d'animaux qui vivent encore dans nos contrées et dont plusieurs sont soumis à la domestication. Nous devons toutefois observer que les objets d'art sont bien inférieurs à ceux de l'époque précédente. Nous allons signaler brièvement les principaux monuments de cette époque.

1° *Habitations lacustres*. Les cités construites sur pilotis, au bord des lacs, ont été soigneusement explorées et décrites par les archéologues suisses. — Je n'en connais aucun exemple dans le pays.

2° *Dolmens*. Les dolmens du Vendômois ont été décrits et figurés par notre savant collègue, M. Launay. Je lui abandonne cette question, et je me borne à quelques observations générales.

Les dolmens sont des tombeaux et non des autels. Les perforations destinées à livrer passage au sang des victimes n'existent pas, ou sont des phénomènes naturels. Le dolmen de la Chapelle-Vendômoise présente une de ces tubulures si communes dans le calcaire de Beauce et dont tout géologue connaît l'origine.

Les dolmens que j'ai pu examiner dans le département de Loir-et-Cher sont tous composés de matériaux empruntés à la localité où ils se trouvent. Ces matériaux sont des blocs de calcaire ou de meulière lacustre, ou bien des grès et poudingues de l'époque éocène (tertiaire inférieur).

Les dolmens reposent quelquefois, comme à Saint-Hilaire-la-Gravelle, sous les alluvions quaternaires, ce qui prouve stratigraphiquement que ces alluvions, riches en silex travaillés, malgré leur faible élévation au-dessus du Loir, étaient déjà formées à l'époque où l'on construisait les monuments mégallitiques.

3° *Pierres levées.* Les pierres levées, plus rares que les dolmens, ont été décrites aussi par M. Launay.

4° *Buttes.* Les buttes, assez communes dans le département de Loir-et-Cher, n'ont pas été fouillées ou ne l'ont pas été suffisamment. On peut dire *à priori* qu'elles ne sont pas de la même époque et qu'elles n'ont pas eu la même destination. Il en est qui sont probablement des tumulus préhistoriques. Le docteur Chauveau a publié un mémoire où il essaie de prouver que celles qui sont échelonnées sur les rives de la Loire et du Loir constituaient des lignes télégraphiques à l'époque gauloise. D'autres sont encore plus récentes, et appartiennent, soit à l'époque gallo-romaine, soit à l'époque féodale.

5° *Tombeaux en forme de puits.* Notre savant collègue, M. Achille de Rochambeau, a décrit des tombeaux en forme de puits situés sur la commune de Thoré. On n'y a rien trouvé qui puisse en caractériser l'âge d'une manière bien précise. L'un d'eux présente sur ses parois des traces d'un outil qui devait être la hache de pierre.

6° *Grottes sépulcrales.* Je ne connais rien dans nos contrées qui ressemble aux grottes sépulcrales découvertes récemment dans la Marne par mon jeune ami Joseph de Baye et que je viens d'étudier avec le plus vif intérêt. Ce fait archéologique, d'une importance capitale, sera communiqué au prochain Congrès de Bruxelles.

7° *Polissoirs.* Comme les dolmens et les pierres levées, les polissoirs ont été décrits par M. Launay. Le

plus beau polissoir du monde peut-être appartient au Vendômois; c'est la *pierre cochée* de Droué qui offre près de 30 sillons. Ce bloc de grès éocène (Ladère du pays chartrain) est trop volumineux pour être transporté dans un Musée. Outre ces polissoirs que leur masse rendait fixes, il en est de très-petits, soit en grès, soit en granit (roche étrangère au pays), soit même en silex qu'on pouvait facilement porter à la main.

8° *Armes et outils de pierre trouvés à la surface du sol.*

Haches polies. Ces haches de formes très-variées ont cependant un caractère commun. L'extrémité tranchante est toujours plus large que celle qui est destinée à pénétrer dans le manche. C'est à ce caractère qu'on reconnaît les haches simplement ébauchées en vue du polissage. Celles que nous rencontrons si fréquemment sur le sol ne possèdent plus leur manche commun dans les habitations lacustres et certains dolmens; souvent même elles sont brisées. La cassure peut bien être intentionnelle, car dans quelques sépultures on a trouvé les fragments juxtaposés. Plus souvent elle est le résultat du choc des instruments aratoires.

La plupart de ces instruments étaient des outils que l'on aiguisait de nouveau quand ils étaient émoussés au tranchant. De là cette usure oblique ou ce polissage sur un nouveau plan qui se remarque fréquemment. Il résulte des expériences faites au Musée de Saint-Germain par M. Maître, qu'il est plus facile de tailler le granit avec une hache de pierre qu'avec une hache de bronze. Elles étaient employées aussi comme armes de guerre ou comme symboles de la puissance. La taille des haches trouvées dans le Vendômois varie de 3 à 25 centimètres.

Têtes de lances. Les plus belles sont en silex ou plutôt en grès du Grand-Pressigny (Indre-et-Loire). Les instru-

ments fabriqués dans cette célèbre localité avec les nodules de grès couleur cire jaune de la craie micacée (étage turonien) étaient transportés au loin.

Flèches. Nous trouvons plusieurs formes de flèches : flèches barbelées ou à ailerons, avec pédoncule pour attache; flèches avec pédoncule sans ailerons; flèches avec échancrures sur les côtés près de la base; flèches avec base évidée; flèches en losange; flèches elliptiques; flèches triangulaires; flèches à tranchant transversal. Cette dernière forme, la plus commune, a été trouvée avec sa tige dans les tourbières du Danemarck et les hypogées d'Égypte. On explique assez généralement l'identité de forme dans les instruments de pierre par l'identité des besoins chez l'homme. Cela peut être vrai pour une forme unique; mais quand on considère que les 8 formes de flèches que je viens de citer se trouvent en même nombre et parfaitement semblables dans tous les pays du monde, quoique une seule forme pût suffire à tous les usages, on est obligé, pour expliquer ce phénomène, de supposer l'unité des traditions industrielles et par conséquent l'unité d'origine.

Râcloirs. Ce sont des lames larges, retouchées sur les bords, avec une entaille à chaque extrémité. Cette forme, que je proposerai de nommer type du Grand-Pressigny, est commune et très-bien caractérisée dans cette station.

Grattoirs. Cet instrument, connu de tout le monde, se rencontre fréquemment à la surface du sol dans nos contrées. Il est rarement long comme dans les cavernes; au contraire il est court et quelquefois presque discoïdal. Le grattoir double (lame longue arrondie aux deux extrémités), si nombreux dans les grottes, est peu commun sur nos plateaux. Le grattoir de pierre, avec un manche en os, est encore usité aujourd'hui chez les Esquimaux pour

préparer la peau du renne. La multiplicité des instruments de ce genre nous autorise à croire que les hommes de cette époque employaient la peau des animaux pour se vêtir.

Perçoirs. Pour pratiquer des trous dans les peaux ils fabriquaient des poinçons en silex et en os.

Scies. Les scies finement dentées sont assez rares. Les scies à grosses dents sont plus communes. On employait au même usage des lames droites dont les bords étaient simplement retouchés.

Couteaux. Je désigne par ce nom les lames tranchantes plus ou moins longues.

Coins ou *Ciseaux*. Ces instruments plus ou moins tranchants sont rarement polis. Le plus souvent ils sont bruts quoique mieux travaillés que ceux des kiökenmöddings du Danemark. Il en existe plusieurs variétés.

Pilons de mortier. Ce sont des silex assez longs, cylindriques ou prismatiques, présentant des marques de percussion ou des traces d'usure par frottement à l'une des extrémités et quelquefois aux deux.

Marteaux ou *percuteurs*. Ces instruments présentent des formes très-diverses. Le plus souvent ils sont grossièrement sphériques. Les marques de percussion se voient principalement sur les parties anguleuses qui finissent par disparaître après un long usage. Le silex d'eau douce, difficile à diviser en lames, était préféré pour la fabrication des marteaux à cause de sa dureté.

Broyeurs. Les broyeurs, employés sans doute pour écraser les céréales ou autres graines, sont en grès ou en silex dont la surface avait été rendue rugueuse par une percussion réitérée. Les plus parfaits affectent la forme cubique. Souvent une ou plusieurs facettes présentent une sorte de polissage dû au frottement. J'en ai de Rama

en Palestine qui m'ont été donnés par le célèbre abbé Richard. Ils sont exactement semblables à ceux que nous recueillons dans la plaine de Pont-Levoy.

Formes quaternaires. Outre les types que je viens de nommer, nous trouvons encore à la surface du sol le type Saint-Acheul, la hache de Boucher de Perthe, avec ses trois variétés *lancéiforme*, *ovalaire* et *triangulaire*. Les deux premières variétés doivent appartenir à l'époque quaternaire, car on ne les a jamais rencontrées dans les gisements sans mélange de l'époque néolithique, comme les cités lacustres et les dolmens. La troisième, dont la base est toujours plus ou moins tranchante et qui présente une sorte de transition à la hache polie, n'est pas d'une époque aussi bien définie.

Matière employée pour la fabrication des instruments.

Les matières employées pour la fabrication des instruments de pierre sont presque toujours des matières de la contrée, savoir : le silex pour l'immense majorité des instruments (silex marins ou silex d'eau douce empruntés à la craie et au calcaire de Beauce), le grès, plus rarement et le poudingue plus rarement encore. Mais il arrive assez fréquemment que parmi les haches en silex du pays il se trouve des haches en matière étrangère à nos contrées. Il en existe en jadéite et chloromélanite, minéraux de provenance inconnue; en diorite, aphanite, serpentine, basalte, fibrolithe et schiste micacé. Les haches anciennes en vrai jade oriental, selon M. Damour, n'existent ni chez nous ni ailleurs. Les haches simplement ébauchées, et destinées à être polies, sont toujours en silex, ce qui suppose que les haches polies, en matière étrangère au pays, ont été apportées dans l'état où elles sont.

Stations et ateliers de fabrication dans le Vendômois.

Les principaux ateliers de fabrication de l'arrondissement de Vendôme sont ceux de Huisseau, d'Artins et des Diorières sur la commune de Chauvigny. Plusieurs de nos collègues se proposant de les décrire, je me borne à cette observation générale, qu'ils sont le plus souvent situés près des *petits* cours d'eau et exposés au sud, au sud-est ou au sud-ouest.

Souterrains du château de Vendôme. Il est probable qu'il existait primitivement plusieurs grottes naturelles, comme celle qui s'ouvre au nord du côté de la ville à environ 12 mètres au-dessus du Loir. Plus tard, à des époques différentes, elles ont été modifiées par le travail de l'homme. Pour savoir quelque chose de leurs premiers habitants, nous sommes réduits à interroger des ossements d'animaux que le propriétaire actuel a trouvés çà et là en opérant un déblaiement et qu'il a eu l'intelligence de conserver.

Parmi ces animaux j'ai pu reconnaître à première vue le bœuf avec des différences de taille que l'on peut bien attribuer au sexe; le mouton, le porc, le cerf, le lièvre, enfin deux oiseaux dont je dois la détermination à M. Alphonse Edwards, le choucas des Alpes (pyrrhocorax Alpinus) et le coq de bruyère à queue fourchue (tetrao tetrix).

Le bœuf, le mouton et le porc sont domestiques. Telle est l'opinion de Rütimeyer le savant professeur de Bâle qui a eu l'obligeance de les étudier. Il est d'avis qu'un radius de bœuf pourrait bien appartenir à la race *Brachyceros* des habitations lacustres de Suisse. Ce qu'il y a de plus remarquable peut-être parmi ces ossements, c'est un calcaneum de mouton d'une taille extrêmement petite.

Ce mouton, qui ne peut se rattacher à aucune des races connues, n'était pas plus gros que notre lapin domestique.

Le choucas des Alpes et le coq de bruyère à queue fourchue n'existent plus à Vendôme, même comme oiseaux de passage.

Certains ossements de bœuf présentent de fortes incisions qui paraissent avoir été produites au moyen d'un instrument de pierre. Des incisions fines se remarquent sur le milieu de la diaphyse, dans les métacarpiens et métatarsiens du mouton. Quelques os à moëlle ont été fendus longitudinalement ou écrasés avec un marteau dont les coups ont laissé une trace visible.

Dans le mouton les épiphyses supérieures du tibia ont été rongées par un carnassier qui doit être le chien.

L'ensemble de ces faits nous autorise à croire que les ossements des souterrains du château de Vendôme remontent pour la plupart à l'âge de la pierre polie.

Il est regrettable que ceux qui ont recueilli ces débris osseux n'aient pas eu la pensée d'examiner si des silex taillés ne leur étaient pas associés.

Je ne dirai rien des grottes du Breuil, commune de Lunay, de Lavardin et de Troô, sur les bords du Loir, qui paraissent avoir été creusées avec des instruments de fer. Il est probable, comme l'a pensé de Pétigny, qu'elles ne remontent pas au delà de l'époque gauloise.

II.

AGE DU BRONZE.

Le bronze est rare dans nos contrées où les instruments de pierre abondent. Je pourrais en dire autant des instruments de pierre très-perfectionnés qui paraissent avoir précédé immédiatement ce métal. Je veux parler des

haches et des marteaux percés d'un trou pour l'emmanchement. Je n'en ai trouvé qu'un seul exemplaire. En fait d'armes de bronze, je ne connais dans le Vendômois que deux poignards semblables à ceux des habitations lacustres. L'un d'eux a été trouvé par moi à Naveil et donné au Musée de la ville. Il en est peut-être que je ne connais pas, car j'avoue n'avoir pas étudié spécialement cet âge préhistorique.

III.

AGE DU FER.

On classe encore dans les temps préhistoriques la première époque du fer qui peut être considérée comme une époque de transition. Si on lit attentivement l'*Iliade*, on se convaincra que le grand poète épique de la Grèce vivait dans un âge où le fer commençait à remplacer le bronze.

Les armes des héros d'Homère sont en bronze. Le fer n'est nommé que très-rarement, et il est considéré comme une chose précieuse.

Il est inutile de faire observer ici qu'il s'agit seulement des armes ou des outils tranchants, car le bronze ne cessa pas d'être employé pour la fabrication des ornements.

La première époque du fer n'est pas représentée dans le Vendômois. »

A l'appel de la question 4 : *A-t-on remarqué que les pierres taillées se trouvent principalement sur le bord des cours d'eau? Existe-t-il des gisements où l'abondance et la similitude des instruments peuvent faire supposer des ateliers de fabrication? Rencontre-t-on des roches étrangères au Vendômois qui auraient servi à la fabrication des armes*

ou des outils? Les instruments en silex sont-ils accompagnés d'autres indices de la présence de l'homme, comme des cendres, des poteries, etc.? le baron de Maricourt répond par un mémoire qui traite des ateliers de fabrication d'instruments de pierre dans le Vendômois.

Voici le mémoire de M. de Maricourt:

Les Ateliers de l'âge de pierre dans le Vendômois.

I.

Atelier des Diorières.

Au mois de janvier 1865, M. Nouel, conservateur de notre musée naissant, communiquait à la Société archéologique du Vendômois un rapport sur la découverte d'un atelier de fabrication de haches en silex, trouvé par MM. de Meckenheim sur leur propriété des Diorières.

De nombreuses visites faites à cet atelier ne nous ont fait découvrir aucune lacune dans la description qu'en avait donnée M. Nouël, que nous suivons pas à pas dans toute la partie topographique et géologique de ce petit travail.

L'atelier couvre le versant méridional de la colline au pied de laquelle les deux ruisseaux de Chauvigny et de Gratteloup se réunissent pour devenir la petite rivière de la Ville-aux-Clercs, Busloup et Pezou. Les champs inclinés vers le confluent des ruisseaux sont littéralement couverts de débris de silex d'un gris blanc.

Là, parmi une énorme quantité d'éclats portant tous la trace de percussion, mais généralement dénués de retouches, on trouve un grand nombre de pierres offrant plus ou moins grossièrement la forme de ces outils qu'on est convenu d'appeler des haches.

L'examen d'une série suffisante de ces pièces permet de suivre toutes les phases du travail qui transformait le grossier silex en cette jolie hachette polie à laquelle nos pères attribuaient une origine céleste.

Ici, la matière première se présente souvent sous une forme grossièrement parallélipipède; le premier travail consistait à abattre les angles et souvent une face plane naturelle forme une des nombreuses facettes dont l'ensemble constitue la forme caractéristique de l'instrument.

Si grossier que soit en général le travail, il est impossible de n'y pas reconnaître l'intention de soigner davantage la partie la plus large de l'instrument, caractère qui distingue l'outil désigné sous le nom peu commode de hache destinée à être polie.

Cependant, MM. de Meckenheim ont trouvé parmi ces débris d'une fabrication plus récente deux hachettes du type quaternaire bien caractérisé. Une seule est restée entre leurs mains. Ce charmant outil, d'une forme lancéolée, rare dans nos pays, est de la pierre de l'atelier, mais d'un travail infiniment plus fin.

Cette perfection paraît exclure l'idée d'un atelier antérieur à celui de l'époque de la pierre polie, car en général les ateliers n'offrent que des pièces de rebut; d'ailleurs il est difficile d'appuyer une conviction sur deux échantillons seulement, qui ont pu se trouver là par hasard.

Nous avons été surpris de ne trouver aux Diorières presqu'aucun de ces instruments si communs dans toutes les stations de l'âge de pierre : grattoirs, pointes, ciseaux, etc., etc.

Une nombreuse population d'ouvriers devait cependant avoir construit ses huttes dans ce vaste atelier. Mais cette absence s'explique par l'énorme quantité d'éclats qui couvraient le sol, et dont les formes accidentelles devaient,

sans doute, suffire à tous les usages. Quelques éclats non retouchés, mais usés et comme écrasés sur leurs bords nous ont confirmé dans cette supposition.

La grande rareté des marteaux en ces lieux où leur action se montre partout, est plus extraordinaire, mais comme ceux du Breuil dont nous allons parler, ces marteaux devaient être énormes, et par conséquent furent sans doute les premières victimes de l'épierrement, quand le règne de l'agriculture succéda à l'âge de la pierre.

D'ailleurs, la route passe au pied de la colline et qui saurait évaluer le nombre de tombereaux de marteaux et de haches que les prestataires ont, sans remords, enfouis dans le macadam, avant que MM. de Meckenhein leur eussent signalé ces reliques?

La matière première, identique à celle que nous retrouverons dans tous les ateliers de notre pays, est un silex gris, provenant de la couche d'argile qui, en cet endroit, a une puissance de vingt mètres. Aux Diorières, ce silex ne se recouvre d'aucune patine. L'un des flancs de la colline est profondément raviné par le ruisseau de Gratteloup qui met à nu, sur une grande épaisseur, la couche d'argile à silex. Ce ravin, facilitant l'extraction de la matière première, paraît avoir eu une grande influence sur le choix de l'emplacement de l'atelier. Nous trouverons trois ateliers sur quatre situés de même.

Aucune des haches des Diorières ne présente de trace de polissage; les haches polies paraissent même être assez rares aux environs, et sont d'un silex différent de celui de l'atelier. Cependant, M. de Bodart vient de découvrir un joli polissoir dans le bourg de Chauvigny, à un kilomètre de l'atelier.

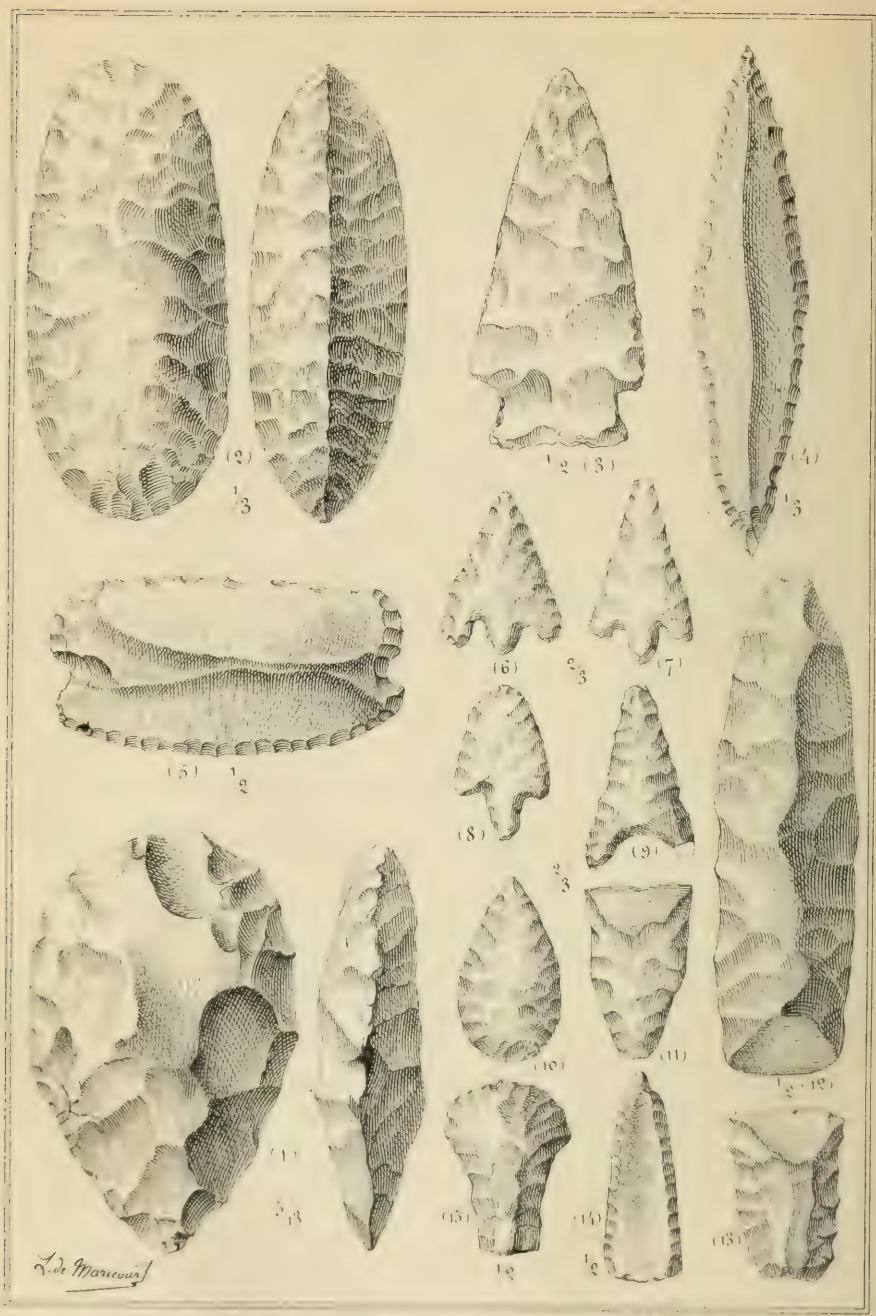

(1) Hache quaternaire, surface du sol (Villerable). (2) Hache non polie, taillée à très petits éclats (Huisseau). (3) Pointe de lance. (4) Poignard. (5) Scie à encoches latérales, ces deux objets sont en silex du Pressigny (Nourray). (6, 7, 8, 9, 10) Pointes de flèches environs d'Huisseau (Villerable, Nourray). (11) Pointe de flèche transversale. (12) Grand ciseau, analogue à ceux du Danemark. (13) Petit ciseau semblable à ceux des Kjoken Ilieadings Danois (type commun dans le Vendômois). (14) Perçoir la pointe est arrondie par un long usage (St Avit). (15) Grattoir avec un manche ménagé dans le silex (Villerable).

3, 4, 5, 6, 7, 8, 10, 11, 12 : Collection du Frère Narcisse. — 1, 2, 13, 14, 15 : Collection de M. de Maricourt.

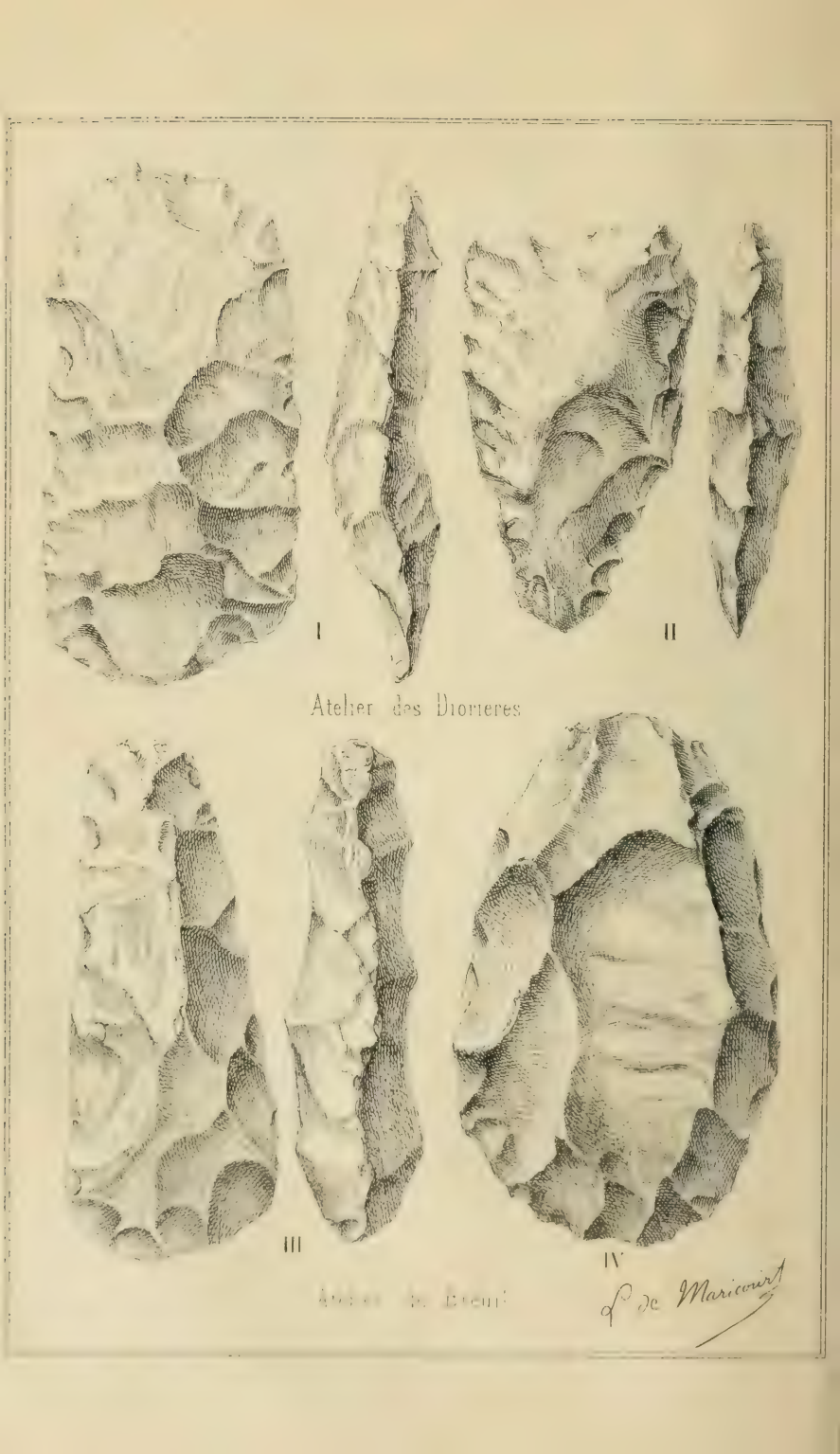

Atelier des Diorieres

Atelier de Breuil

II.

Atelier du Breuil.

En 1867, la trouvaille d'une hache tout-à-fait semblable aux ébauches des Diorières fit soupçonner à M. de Bodart la présence d'un atelier aux environs du Breuil, habitation isolée entre Lignières et Fréteval. Ses premières recherches furent infructueuses, mais un succès complet devait récompenser sa persévérance.

Du Breuil jusqu'à Fréteval s'étend un bois planté sur le versant du coteau qui limite à l'Est la grande plaine de Lignières. C'est là, dit une tradition douteuse, que se réfugia Philippe-Auguste battu par le roi Richard à Belfogium et ce lieu en a gardé le nom de *bois du Refuge*. Cette étymologie, fût-elle légendaire, n'en servirait pas moins à démontrer que ces lieux, boisés déjà au XIIe siècle, n'ont probablement jamais été remaniés par la culture.

Tout auprès du Breuil, un chemin coupe le bois et gravit perpendiculairement le coteau. C'est au fond des fossés de ce chemin que fut ramassée une quantité de haches suffisante pour indiquer le véritable emplacement de l'atelier.

Sur un espace d'environ trois hectares, à droite et à gauche du chemin, le sol est formé de débris, d'éclats largement enlevés d'un seul coup, d'ébauches plus ou moins grossières. Il est impossible de remuer la mousse et les feuilles sous bois, sans trouver des traces de l'antique industrie qui eut là un de ses foyers les plus importants.

La hache agissant par le tranchant était bien le but exclusif des travaux du Breuil. Parmi l'immense quantité d'éclats qui nous sont passés entre les mains, nous n'en

avons trouvé que deux retouchés de façon à en faire un autre outil : un grattoir finement taillé et une belle pointe largement coupée par une main habituée à traiter de grosses pièces.

Les haches sont d'une abondance extraordinaire, nous en avons recueilli une centaine en deux ou trois explorations.

Ce sont des ébauches à tous les degrés de perfection, depuis le rognon de silex fendu en deux jusqu'à la pièce presqu'achevée à laquelle un dernier coup avait enlevé un éclat trop considérable. Car aucune de ces ébauches n'est parfaite, ce sont des rebuts : il est facile de trouver dans chaque pièce le défaut de la pierre ou la maladresse de l'ouvrier qui l'a fait rejeter avant son achèvement.

Ici, comme à Pressigny, il est impossible de n'être pas étonné de l'adresse avec laquelle ces ouvriers primitifs, pour faire leur première ébauche, enlevaient d'un seul coup des éclats parfois larges comme la main et épais de quelques millimètres au plus. Il leur fallait pour cela des outils puissants; les marteaux qui abondent au Breuil sont très-volumineux, il en est peu dont le poids soit inférieur à trois cents grammes.

Le choix de la pierre était important; aussi tout l'atelier est-il couvert de rognons de silex qui n'ont subi aucun travail et qui sans doute ont été laissés là après examen. Dans toute l'étendue de l'atelier, ces pierres mêlées aux éclats, aux marteaux et aux ébauches de haches, sont groupées par monceaux recouverts de mousse. Chaque monceau marque probablement la place où travaillait un homme, car il est peu probable qu'en plein bois, et aussi disséminés, ils soient le résultat de l'épierrement des champs voisins ; d'ailleurs un grand nombre de ces pierres portent les traces de l'action du feu, et seulement sur leur face supérieure.

La matière première est un silex gris semblable à celui des Diorières.

Dans le bois, au centre de l'atelier, se trouvent deux dépressions considérables du sol. Malgré le taillis et les broussailles qui les obstruent, il est aisé d'y reconnaître des excavations artificielles, en partie comblées par les éboulements des talus. Ce sont de véritables carrières; nos pères de l'époque de la pierre polie connaissaient et utilisaient pour la taille des grosses pièces la propriété qu'a le silex de se mieux travailler quand il sort de terre et au centre même de leur atelier, ils exploitaient à ciel ouvert une mine qui leur fournissait le silex avec son eau de carrière.

Parmi les ébauches, nous avons retrouvé tous les types qui polis, se rencontrent aux environs, depuis la hache très-étroite, épaisse, à bords latéraux presque droits, et à tranchant souvent oblique, jusqu'à l'instrument large et plat d'une forme elliptique si prononcée que dans l'ébauche il est souvent difficile de distinguer l'extrémité destinée à devenir tranchante.

Quelques pièces taillées à grands éclats sont énormes, d'autres d'une petitesse extrême.

Le travail le plus parfait se rencontre toujours dans des haches cassées par la moitié, cet accident seul a pu empêcher les dégrossisseurs de livrer à la circulation leur œuvre achevée.

Bien que le taillis, la mousse et l'humus provenant de la décomposition des feuilles recouvrent cette atelier, au point de rendre difficile la détermination de ses limites exactes sous bois, nous n'hésitons pas à croire que le Breuil est le centre de fabrication de haches de silex le plus important qui soit connu jusqu'à ce jour.

Sur ce sol où la charrue n'a jamais passé, il est aisé de

suivre toutes les péripéties de ce travail dont l'objet a attiré le premier l'attention vers ces âges oubliés des générations nos devancières.

Le marteau repose encore entre le silex brisé et l'éclat qu'il en a enlevé; à côté gît l'ébauche manquée dans la position où l'a jetée avec dépit l'ouvrier maladroit, le feu où cuisait son repas a calciné les rebuts de son travail; l'aspect même des lieux a dû peu changer, et l'on aime à penser que les chênes qui abritent les déchets de l'antique industrie, descendent, par une suite ininterrompue de rejetons, des futaies à l'ombre desquelles travaillaient nos sauvages aïeux.

III. Atelier de la Guisonnière.

A deux kilomètres environ de Pezou, la chaîne de coteaux qui longe la route de ce bourg à Fréteval est brusquement coupée par un ravin très-encaissé dont la direction générale est perpendiculaire à la route. Une ferme nommée la Guisonnière est bâtie à l'angle de la route et du ravin et s'appuye contre le coteau qui grimpe à pic au-dessus d'elle. Quand on a gravi cette pente très-raide, on se trouve sur un plateau horizontal qui se termine là en un angle droit formé, d'un côté par la pente qui du plateau mène au bassin du Loir, de l'autre par une coupe verticale du terrain qui, du fond du ravin jusqu'au sommet du plateau, est exploité comme carrière de pierre à chaux

Quand nous visitâmes ce terrain au mois d'avril dernier, le blé et le seigle déjà hauts ne permettaient pas à nos explorations de s'étendre sur plus de quelques ares de terrain, néamoins nous fûmes surpris d'y voir une grande accumulation d'éclats et de déchets en tout semblables à ceux des Diorières et du Breuil; évidemment nous étions

en présence d'un nouvel atelier. En effet, les quelques mètres de terrain que la culture laissait à notre disposition ne tardèrent pas à nous fournir trois haches bien caractérisées, plus quelques autres à peine ébauchées et plusieurs marteaux. Tout, d'ailleurs, produits, outils, matières premières et déchets était semblable à ce que j'avais vu aux Diorières et au Breuil, seulement haches et marteaux sont d'une extrême petitesse, quoique les gros rognons de silex abondent dans le ravin et presque tous les éclats ont été retouchés et transformés en types bien connus de grattoirs, pointes, ou coins.

Enfin, dans l'atelier même, nous avons recueilli plusieurs instruments de ce genre en silex différent de celui des haches, ce que nous n'avions encore observé ni aux Diorières ni au Breuil.

Ici, comme aux Diorières, le ravin en mettant à nu les lits de silex, a fait une partie de l'ouvrage des carriers primitifs.

IV. Atelier de Lisle.

M. de Bodard avait ramassé quelques haches du type des Diorières au fond du ravin qui aboutit à Lisle, et à quelques mètres seulement au delà du viaduc du chemin de fer.

Ces haches étaient encastrées dans le macadam incomplétement écrasé de la route qui suit le fond du ravin, ou enclavées dans la paroi de la tranchée qui pour élargir la route, coupe la pente du terrain, sur la droite du ravin en s'éloignant de Lisle. Une exploration que nous fîmes ensemble dans les champs voisins amena aussitôt la découverte d'un quatrième atelier, en tout semblable aux autres; haches à tous les degrés d'achèvement, éclats non retaillés,

gros marteaux, silex gris, voisinage du ravin, tout est comme aux Diorières.

Sur l'atelier même, nous avons recueilli peu de haches, sept ou huit au plus; mais la coupe du terrain au fond du ravin, sur le bord de la route, montre que les restes de l'antique industrie ont suivi la pente très-raide du terrain, jusqu'au bas de la côte où ils gisent pour la plupart, sous une épaisse couche de terre.

Nous en avons recueilli, au niveau de la route, tout au bas de la tranchée, à plus de deux mètres de profondeur.

En résumé, quatre ateliers uniquement consacrés à la fabrication de la hachette agissant par le tranchant, ont été reconnus dans un rayon de quelques lieues autour de Vendôme; deux de ces découvertes ne remontent qu'à quelques mois, et nous sommes en droit de penser qu'une étude attentive des environs fera peut-être connaître de nouveaux centres de fabrication. Nous avons, en effet, trouvé un atelier établi partout où un ravin mettait à nu l'argile à silex.

Que devenaient, au sortir des ateliers, les instruments qu'ils produisaient en si grand nombre?

L'abondance extrême des polissoirs répandus dans notre Vendômois permet de supposer qu'ils étaient immédiatement soumis à l'opération du polissage.

Cependant, dans les collections de notre pays, il est assez rare de trouver une hache polie qui soit manifestement en silex de nos ateliers. En revanche, celles en pierres étrangères, aphanite, silex du Pressigny, jadéïte, etc., etc., abondent; n'est-il pas permis d'en déduire que les haches de nos ateliers étaient surtout fabriquées en vue de l'exportation et dans un but d'échange?

Ce n'est là qu'une simple conjecture dont l'étude des

haches recueillies en d'autres pays pourra seule corroborer l'exactitude, mais les produits du Grand-Pressigny répandus partout nous ont familiarisés avec l'étendue des relations commerciales à l'âge de pierre; d'ailleurs l'énorme production de haches révélée par les déchets de nos ateliers et le nombre de nos polissoirs semble disproportionnée avec la quantité, si grande qu'elle soit, de ces instruments recueillis dans notre pays.

Nous avons dit que les haches des ateliers étaient probablement toutes destinées au polissage, leur forme le prouve.

Dans toutes nos stations de l'âge de pierre, nous trouvons en abondance les instruments désignés sous le nom de *haches destinées à être polies*. Cette dénomination est-elle exacte? Les instruments ainsi nommés étaient-ils tous destinés à être polis? Je ne le crois pas.

Le principal argument sur lequel s'appuyait l'opinion de ceux qui font de tous ces instruments de simples ébauches repose sur leur rareté par rapport aux outils polis. Or, cet argument ne saurait avoir aucune valeur aujourd'hui, puisque toutes nos collections vendômoises renferment au moins autant de haches oblongues non polies, ramassées en dehors des ateliers, que de haches polies en silex, celles en pierres étrangères devant naturellement être écartées.

Ce n'est pas, d'ailleurs, dans les collections, mais bien sur le terrain qu'il faut étudier les proportions dans lesquelles ces deux instruments se trouvent l'un par rapport à l'autre ; les collections sont, en effet, généralement composées des trouvailles des campagnards et des enfants qui ramassent les haches polies et ne remarquent pas les autres, surtout si elles sont cassées.

On m'a toujours apporté plus de hachettes polies que d'autres, mais en revanche, dans le Vendômois et en de-

hors des ateliers, j'ai ramassé toujours au moins trois haches non polies contre une polie.

La rareté relative des instruments non polis ne saurait donc être invoquée,

En second lieu, la forme des petites haches non polies me paraît exclure l'idée du polissage. Dans les haches polies, en général, le rapport de la largeur du tranchant à la longueur de l'instrument augmente à mesure que l'instrument diminue; en d'autres termes, plus la hache en silex est petite, plus elle est en général, large et trapue jusqu'à devenir un triangle presqu'équilatéral.

Les haches en roches autres que le silex n'offrent pas cette particularité qui distingue à un haut degré les petites haches de nos ateliers.

Dans les haches non polies, recueillies en dehors de nos ateliers, au contraire, le rapport du petit axe de l'instrument au grand axe reste sensiblement constant dans toutes les dimensions, de façon à ce que l'instrument le plus exigu garde exactement la forme oblongue des plus grands.

Cela n'est pas mathématique, évidemment, et telle polie sera, à longueur égale, plus étroite que telle autre non polie, mais c'est exact comme moyenne et cela me semble d'autant plus concluant, que le polissage destiné à faire disparaître toutes les rugosités devait diminuer la largeur de l'instrument proportionnellement plus que la longueur.

Les hachettes non polies d'une grandeur moindre que 0,06 ou même 0,05 centimètres ne sont pas rares dans le Vendômois Ces dimensions sont communes pour les haches en jadéïte ou autres pierres étrangères, mais je n'en connais pas d'aussi petites en silex poli et pourtant le polissage de ces prétendues ébauches devait encore les diminuer beaucoup.

On pourrait objecter que ces tout petits objets ne sont plus des haches, mais à quel point exact ces instruments rangés par ordre de grandeur cesseraient-ils d'être des haches, puisqu'on peut en établir une série décroissant par degrés insensibles depuis la plus grande taille jusqu'à celle que nous venons de citer?

Enfin, toute idée de polissage s'évanouit à la vue de quelques magnifiques pièces dont je ne connais que six exemplaires dans le Vendômois. Cinq appartiennent au R. F. Narcisse, qui les a recueillis aux environs d'Huisseau et le sixième à M. Bouchet, provient de Coulommiers.

Ce sont des haches oblongues dont les extrémités diffèrent peu entr'elles. L'une des faces est un peu plus bombée que l'autre, et l'épaisseur est relativement considérable. Ces haches de différentes dimensions, sont identiquement semblables quant à la forme et à la perfection du travail dont les magnifiques objets du Danemarck offrent seuls un autre exemple.

La finesse et la régularité des retouches sont extrêmes, on croirait voir un morceau de bois dur délicatement ciselé à la gouje. Evidemment l'artiste primitif ne se serait pas donné tant de peine pour faire disparaître son chef-d'œuvre sous le polissage et la plupart de nos haches, même les plus belles, nous montrent par quelques larges éclats qu'on ne les avait pas si soigneusement ébauchées avant de les polir. Le polissoir n'aurait, d'ailleurs, nullement altéré la forme de ces belles pièces si bien préparées et pourtant cette forme caractéristique et constante ne se trouve guères parmi nos haches polies.

Or, si l'on trouvait à employer, sans les polir, ces beaux instruments, il est naturel de supposer qu'on employait aussi ceux qui, sans offrir la même perfection d'exécution, devaient être d'un aussi bon usage pratique.

La hache agissant par le tranchant, mais non polie, ne nous semble donc pas toujours destinée à l'être. Rechercher si elle était contemporaine de la hache polie ou si elle l'a précédée nous entraînerait loin des ateliers en vue desquels nous avons cherché à établir une distinction entre les ébauches proprement dites et les instruments complets auxquels elles ressemblent fort.

Pour tâcher de démontrer que les produits de nos ateliers étaient bien des ébauches de haches polies, on pourrait retourner les arguments dont je me suis servi pour prouver que la hache brute était souvent un instrument complet.

Jamais nos ateliers n'ont fourni de fragment taillé avec un soin qui exclue la pensée d'un polissage, c'est une facture large et hardie qui attend un achèvement quelconque; jamais non plus nous n'y avons trouvé d'instruments plus petits que les petites haches polies en silex, et dans ces petites dimensions, les produits de nos ateliers ont les formes larges et trapues des instruments polis de même taille et même matière. Enfin, je connais dans le Vendômois, un petit nombre de haches polies qui sortent évidemment de nos ateliers, une entr'autres que j'ai recueillie dans le Perche, à l'extrémité du département.

Isolément, chacune de ces preuves a peu de valeur, mais de leur ensemble, il me paraît permis de conclure que nos ateliers n'avaient en vue que la fabrication de l'outil destiné à être poli et qu'il existe une corrélation étroite entre les ateliers de dégrossissage et les polissoirs répandus autour de Vendôme.

Après la lecture de ce mémoire, M. le marquis de Vibraye demande la parole sur cette partie de la question 4 :

Rencontre-t-on des roches étrangères au Vendômois qui auraient servi à la fabrication des armes ou des outils?

M. de Vibraye, pour faire suite à la communication de M. l'abbé Bourgeois, ajoute quelques détails sur les matières étrangères ayant servi à la fabrication d'un certain nombre d'instruments appartenant à l'époque *mégalitique :*

1° *La Callaïs*, nouveau phosphate d'alumine hydraté, d'une vert émeraude, que M. Damour a décrit dans les comptes rendus de l'Académie des sciences, n° du 5 décembre 1864, offre avec la turquoise orientale des analogies de composition, elle pourrait comme cette dernière être originaire de quelque partie de la Perse. En tous cas cette substance découverte dans un tombeau *celtique* du Morbihan ne s'est rencontrée jusqu'à ce jour dans aucun gisement de Bretagne ni même de France.

2° *La Jadéïte*, silicate alumineux alcalin, décrite par le même auteur en 1863 (Comptes-rendus, etc., tom. LVI, p. 861 et postérieurement dans le n° 9, 8 août 1865), est une matière ayant servi plus qu'on ne le supposait tout d'abord à la fabrication d'un assez grand nombre de haches polies provenant de Bretagne, de beaucoup d'autres localités de France, des cités lacustres de la Suisse, notamment du lac de Neuchâtel. Enfin des haches rapportées de la Nouvelle-Zélande appartiendraient à la même substance originaire de l'Asie centrale, de la Chine et du Thibet. Quelques objets sculptés et des instruments provenant du Mexique appartiennent également à ce nouveau minéral qu'il est utile de signaler aux géologues aussi bien qu'aux archéologues. Ils devront, de concert, enregistrer les localités où seront signalés des gisements ou des instruments appartenant non-seulement à cette substance mais à toutes

autres, et notamment au jade oriental, afin d'essayer au moyen des provenances, de projeter quelque lumière sur la migration et l'origine de ces peuplades antiques dont l'histoire est encore si problématique et ne peut se rapporter jusqu'à ce jour à aucune date précise.

3° *La Chloromélanite*, autre substance offrant avec la précédente une certaine analogie de composition sous un aspect très différent comme l'a pu constater M. Damour, est jusqu'à ce jour de provenance inconnue, bien que tout semble indiquer une origine asiatique.

Toutefois on doit se montrer sobre d'appréciations prématurées. J'ai vu l'époque où la *Fibrolite* était regardée par les minéralogistes comme exclusivement originaire de l'Inde et du Carnate accompagnant les *corindons*. Des recherches ultérieures en ont fait découvrir nombre de gisements en Europe dans les terrains granitiques et les filons de quartz, et notamment en France à Rive-de-Gier et Pontgibaud, aussi les haches des âges mégalitiques appartenant à cette substance deviennent plus communes de jour en jour, le musée de Vendôme notamment en possède un certain nombre d'exemplaires. J'ai parmi mes échantillons des hachettes recueillies dans la Haute-Loire c'est-à-dire à proximité des gisements français ; une autre de même substance, appartenant à ma collection est authentiquement originaire du Brésil.

Il est donc nécessaire, comme l'a dit très-judicieusement M. Damour, d'étudier et de comparer le plus grand nombre possible d'échantillons épars, et de ne hasarder les conclusions que sur l'examen plus spécial d'un petit nombre d'espèces, dont les gites minéraux seront démontrés n'appartenir qu'à un nombre restreint et j'ajouterai tout spécial de régions du globe, permettant de fixer les points d'origine.

Lorsqu'on voudra consentir à répudier l'esprit de sys-

tème et l'idée préconçue, les faits, sans même recourir aux notions traditionnelles, démontreraient au besoin que l'espèce humaine est loin d'être essentiellement et surtout invariablement perfectible et que les âges antérieurs n'ont pas toujours été les plus barbares. On pourrait signaler chez tous les peuples dont on connaît l'histoire, de lamentables retours vers la dégénérescence, dans l'ordre physique et moral; mais afin de ne point nous écarter de notre sujet, je dirai simplement que l'inspection des stations humaines réputées les plus anciennes, qualifiées d'âge de la pierre taillée, suffirait pour nous la faire entrevoir.

L'Augerie haute aux Eyries (Dordogne) a mis entre nos mains des instruments de pierre aussi parfaits que les types danois les plus récents. Ces instruments sont évidemment contemporains des grossières ébauches des bords de la Somme, à Saint-Acheul notamment. Ces types remarquables de l'Augerie haute se trouvent associés comme dans la Somme à la faune du mammouth (Elephas primigenius), et de l'un de ses contemporains, le grand felis, tigre ou lion des cavernes (Felis spelœa).

Les hommes pré-historiques, comme on a prétendu les désigner de nos jours, n'étaient donc pas si barbares, j'ajouterai même si complétement individualisés que voudraient le prétendre certaines écoles, et d'ailleurs, la notion demeurée vivante à la suite des grandes migrations, pouvait être plus développée que la possibilité de produire lorsque la matière était absente et les moyens de production insuffisants, bien que les relations eussent été parfois très-étendues. Témoin le quartz hyalin (cristal de roche) de provenance *brésilienne!* rencontré sous les surplombs de rochers du bord de la Vésère!

Comment oser donner cours à cette appréciation? et pourtant, on ne s'est pas contenté d'un examen super-

ficiel. Deux savants, M. des Cloisaux, de l'Institut, et M. Pisani, l'éminent chimiste, fondateur d'un comptoir minéralogique et géologique, faisant passer entre ses mains les substances minéralogiques de toutes les parties du globe, ont étudié les spécimens, et les ont soumis à de scrupuleuses et minutieuses observations microscopiques.

Il demeure en quelque sorte évident, et jusqu'à la découverte de nouveaux gisements, que nulle contrée de l'Europe ne fournit de quartz hyalin pouvant s'identifier avec certains spécimens provenant des stations pré-historiques des bords de la Vésère. Ces peuplades avaient-elles des relations transatlantiques? Quels moyens employaient-elles pour franchir ces terribles distances? Se trouvaient-elles en présence de ce continent problématique dont les Açores, Madère et autres points isolés au milieu des immensités de l'Atlantique, avec leurs faunes et leurs flores continentales incohérentes, seraient aujourd'hui les seuls représentants?

Que de problèmes à résoudre! Je réserve toute hypothèse comme intempestive dans l'état présent de nos connaissances étymologiques, nées d'hier, évidemment rudimentaires, et ne peuvent dès aujourd'hui donner matière à une conclusion définitive, encore moins à ces chronologies dont on est si prodigue de nos jours et qui, dans l'état présent de la science, ne peuvent être que fantastiques, arbitraires et systématiques.

M. de Maricourt demande la parole pour entretenir le Congrès de quelques poteries pré-historiques qu'il a trouvées à Villerable, et qui lui semblent contemporaines des instruments de silex. Il s'exprime ainsi :

Dans toutes les parties cultivées du terrain, qui s'étend

de Villerable à Huisseau, j'ai trouvé, associés à de nombreux silex travaillés, une grande quantité de fragments de poteries présentant tous les caractères de celles qu'on retire des pilotages de l'âge de pierre ou des grottes à silex. Cette analogie seule peut servir à dater nos fragments, généralement excessivement petits. Dans les mêmes champs, en effet, on trouve, avec de la poterie vernie, des tuiles à rebord romaines et des échantillons de cette belle terre rouge, dite samienne, ainsi que des débris de vases, sans date précise, mais cuits d'une façon complète et façonnés évidemment au tour.

Tel n'est pas le cas des fragments dont nous nous occupons. Si petits qu'ils soient, il est facile d'y reconnaître une cuisson fort incomplète ; les deux surfaces du vase, interne et externe, sont rouges, mais l'intérieur de la cassure est d'un gris-noir. Evidemment, ils n'ont pas été cuits au four. La pâte n'est pas homogène et renferme une grande quantité de grains siliceux, quelquefois relativement très-gros. Il semble qu'on ait mêlé du gros gravier à la terre. Quand le fragment est un peu plus considérable, il est aisé de reconnaître, aux inégalités d'épaisseur et à l'irrégularité de la courbe que ces poteries n'ont pas été tournées : d'ailleurs quelques échantillons présentent encore l'empreinte des doigts qui les ont façonnés. Enfin, j'ai ramassé trois anses de ces poteries primitives : ce sont, comme dans les vases pré-historiques, datés par leur gisement, de simples mamelons percés verticalement d'un trou très-étroit servant à passer une ficelle pour la suspension. Une de mes anses porte très-visiblement les trous d'usure produits par la ficelle qui devait être fort mince, et faire le tour du fond, mais non s'attacher à l'anse, car il n'y a d'usée que la partie du mamelon fixée au vase.

Quelques-unes de ces poteries, par leur épaisseur, dé-

notent des récipients de grande dimension. Je n'ai encore trouvé aucune trace d'ornementation quelconque ; ma découverte est du reste toute récente. Mais la pâte de cette poterie est si friable, qu'on ne peut guère espérer trouver rien de complet, ni même un fragment assez considérable pour qu'on puisse en déduire la forme du vase. Le frère Narcisse d'Huisseau m'a dit avoir trouvé des débris analogues sur tout le cours du ruisseau de la Brice qui passe à Poulines, commune de Villerable.

L'ordre du jour de la séance appelle la discussion de la cinquième question : *Décrire les principaux polissoirs trouvés.*

M. Launay a la parole et lit le mémoire suivant :

« Le Vendômois est, selon M de Mortillet, une des contrées où l'on rencontre le plus d'objets celtiques, en effet, certaines localités abondent en pierres taillées et polies qui peuvent les faire considérer comme des ateliers de fabrication de ces sortes d'instruments. C'est ce qui explique le nombre de *polissoirs* que l'on rencontre, sans compter ceux qui ont été brisés, ou qui ne sont point encore connus.

« Nous allons en faire une énumération succincte, cette question ayant déjà été traitée par nous dans une autre enceinte.

« 1° Le polissoir dit de Mondoubleau, découvert en 1865, à 500 mètres au N-N-O de cette ville, et déposé maintenant dans la cour du musée de Vendôme. Sorte de poudingue quartzeux rougeâtre mesurant 1 mètre 30 centimètres sur 0 mètre 80 centimètres et 0 mètre 55 centimètres d'épaisseur. La surface présente trois entailles ou rainures, de longueurs et profondeurs différentes, et à son extrémité une partie polie produite par le frottement.

« 2° Le polissoir de Choue, faisant partie des collections de M. le marquis de Vibraye, offre cette particularité assez rare de rainures creusées sur deux faces opposées, trois de chaque côté, avec deux petites cuvettes en ovale. Ce polissoir, vu son poids, pouvait être considéré, sinon comme portatif, du moins comme facile à déplacer.

« 3° Un polissoir a Huisseau, peut, en raison de ses dimensions : 0 mètre 40 centimètres sur 0 mètre 36 centimètres, être considéré comme portatif; l'une de ses extrémités brisée ne permet pas de voir ses trois rainures entières.

« 4° Autre polissoir a Huisseau, faisant en quelque sorte partie du dolmen de ce nom, au pied duquel il se trouve à fleur de terre, et mesurant 1 mètre 50 centimètres de long sur 0 mètre 90 centimètres de large. La surface, assez plane, présente trois entailles et deux petites cuvettes ovales très-polies.

« 5° Polissoir a Villerable, récemment découvert à peu de distance du dernier décrit, au milieu d'un amas de pierres calcaires rassemblées dans un espace de terrain assez restreint et couvert d'ajoncs. Sa forme est celle d'un quadrilatère irrégulier, mesurant 2 mètres 50 centimètres de longueur sur une largeur de 1 mètre 50 centimètres. Sa surface, très-irrégulièrement sinueuse, présente neuf entailles presque toutes perpendiculaires à l'axe et trois petites cuvettes ovales.

« 6° Polissoir dit : la *Pierre sorcière de Villiersfaux*. Celui-ci sort de la ligne ordinaire des polissoirs. Que l'on se figure, en effet, un bloc énorme de 4 mètres 20 centimètres de long sur 3 mètres de large, et saillant de 0 mètre 80 centimètres au-dessus du sol, placé sur un monticule, à l'angle de deux chemins. Ses dimensions, son emplacement, dans un lieu autrefois tout boisé, ont dû en faire

l'objet de légendes assez bizarres et lui donner le nom qu'il conserve encore aujourd'hui. Sa surface, des plus accidentées, offre seulement une ou deux petites parties planes dont on a profité pour faire, à l'une de ses extrémités, quatre rainures et deux autres au milieu, découvertes récemment.

« 7° A peu de distance de ce dernier, sur le bord d'un chemin longeant le versant du coteau, on rencontre une pierre debout, en grès poudingue, de 0 mètre 70 cent. de hauteur, présentant, dans sa partie supérieure, une espèce de cuvette destinée au polissage des pierres.

Ces cinq derniers polissoirs, assez rapprochés les uns des autres, dans une localité dite : *Les Marais de Pouline*, s'expliquent suffisamment par la quantité considérable de haches taillées et polies rencontrées dans les environs.

« 8° Polissoir au chateau de la Fosse, commune de Fontaine-en-Beauce. Ce polissoir en poudingue siliceux, a été trouvé servant de borne dans la propriété de la Vallée (ancienne abbaye de la Virginité). Il mesure 0 mètre 90, sur 0 mètre 75 centimètres, et 0 mètre 30 d'épaisseur. La face, renfermant les rainures, est sensiblement plane et presque entièrement couverte par ces dernières, au nombre de neuf, dont trois arrondies au fond et six anguleuses. La pierre, en partie brisée, empêche de déterminer leur longueur exacte.

« 9° Polissoir de Saint-Avit, commune de Mondoubleau, de forme irrégulièrement arrondie, mesurant 0 mètre 60, sur 0 mètre 40 cent., sorte de poudingue, offrant quatre rainures à fond anguleux, et deux cuvettes de forme elliptique.

« 10° Polissoir d'Oigny, même canton, trouvé près d'une petite fontaine, au bord d'un ruisseau, et l'extrémité brisée. Il mesure 0 mètre 80 cent., sur 0 mètre 60,

et 0 mètre 30 centimètres d'épaisseur moyenne. Ses deux faces principales sont couvertes de rainures et portions de cuvettes.

« 11° Polissoir de Chauvigny, canton de Doué, découvert à l'angle d'une maison du bourg, sur le bord de la route, où il servait de borne, mesurant à peu près 0 mètre 50 centimètres en tous sens, et présentant, sur la partie supérieure, trois rainures et une cuvette. Chauvigny, où l'on rencontre une grande quantité de haches polies, devait tout naturellement avoir au moins un polissoir.

« 12° Polissoir de Droué, chef-lieu de canton.

« Nous avons réservé ce polissoir pour le dernier comme étant le plus important de notre pays, et probablement de tous ceux signalés jusqu'à présent. L'intérêt qui s'attache à ce polissoir ne tient pas seulement à ses dimensions et au nombre de ses rainures, mais bien au lieu où il a été trouvé, véritable site druidique, à la fois sauvage et pittoresque, à quelques pas d'une fontaine, sur les bords de laquelle sont parsemés de nombreux blocs de pierres de toutes grandeurs, abrités par des chênes touffus, qui donnent à ce petit coin de terre un aspect des plus mystérieux.

« Ce polissoir en grès, qui dans le pays, porte le nom de Pierre-Cochée, mesure 2 mètres 50 centimètres de long sur 1 mètre 70 centimètres de large, et s'élève de 0 mètre 50 à 0 mètre 60 centimètres au-dessus du sol, dans lequel le reste de la pierre est enterré. Sa surface, très-accidentée sur les bords et assez unie au milieu, présente vingt-cinq entailles, presque toutes perpendiculaires à l'axe de la pierre et différant de longueur, largeur et profondeur, les unes anguleuses, les autres arrondies au fond et variant entre 0 mètre 20 centimètres et 0 mètre 65 centimètres de longueur.

« Un assez grand nombre de haches polies, trouvées aux environs, tendent à prouver que la Pierre-Cochée était le grand polissoir du pays. »

M. Launay a accompagné son intéressant travail de dessins nombreux et d'un beau relief.

M. de Salies relève la circonstance d'un de ces polissoirs placé au pied d'un dolmen; il cite une pierre dite de Saint-Martin, près d'Usillé en Touraine, située également près d'un dolmen et offrant les mêmes rainures; il croit qu'à ces pierres s'attachait une pensée religieuse que l'on a essayé de transformer lors de la prédication de l'Évangile. A ce propos, M. Launay condamne une fois pour toutes le système qui veut faire des dolmens des autels où l'on verrait des rigoles destinées à l'écoulement du sang des victimes. M. d'Espinay est du même avis, il affirme qu'en Anjou on ne retrouve nulle part les prétendues rigoles dont il vient d'être question. Il explique les rugosités des dolmens de granit par la décomposition irrégulière de cette pierre, et retrouve dans ceux formés de grès marin d'Anjou les stries produites par l'action des vagues.

M. Launay demande la parole sur la septième question : — *Enumérer et classer les monuments mégalithiques du pays. — Ont-ils été fouillés de nos jours? — Dire les légendes qui s'y rattachent;* et lit le mémoire suivant : — « Le Vendômois renferme un assez grand nombre de dolmens situés pour la plupart le long des rivières ou des simples cours d'eau. Dans l'examen consciencieux que nous avons fait de ces monuments, nous avons en vain cherché les traces des cavités et des rigoles par lesquelles venait couler le sang des victimes qu'on immolait sur ces prétendus autels druidiques. Nous croyons que les dolmens

n'étaient autre chose que des tombeaux, comme l'indiquent ceux en grand nombre qui ont été fouillés en Bretagne.

Nous dirons aussi que dans nos contrées, ils sont tous construits avec des pierres trouvées sur les lieux mêmes, et que sur aucun d'eux nous n'avons remarqué la trace des buttes de terre ou tumuli qui auraient pu les recouvrir.

Nous classerons les dolmens ou pierres levées suivant leur position par rapport aux rivières et aux cours d'eau en commençant par ceux de la vallée du Loir à l'est.

1° Dolmen du Breuil, commune de Brévainville, placé sur un monticule entouré d'un terrain marécageux à 150 mètres à l'est de la rive gauche du Loir. La table de $3^m,35$ de long sur $2^m,30$ de large est montée sur trois supports de $0^m,80$ de hauteur. L'ouverture de la cella est au N.-N.-E. Fouilles sans résultat. Nombreuses pierres disséminées autour.

2° Dolmen du Langot, commune de Saint-Hilaire-la-Gravelle. Il tire son nom d'un moulin qui l'avoisine, sur la rive droite du Loir, et présente une table de forme hexagonale de $2^m,70$ de long sur $1^m,70$ de large, montée sur trois supports. La cella a son ouverture au midi. Après des fouilles faites antérieurement, nous y avons encore trouvé des fragments de briques à rebord, de poteries et d'ossements.

3° Dolmen de la Couture, a quelques cent mètres au sud de Saint-Hilaire, rive droite du Loir, composé de trois supports verticaux et d'une table formant une cella de 1 mètre de hauteur, largeur et profondeur.

4° Dolmen au sud de Freteval, aujourd'hui renversé. Table et supports de grande dimension gisant sur le sol.

5° Dolmen de Pezou, à trois kilomètres au N.-E. de ce bourg et à peu de distance du Loir. La table, de 2m 60 de long sur 1m,40 de large, était montée sur trois supports dont deux sont renversés.

Ces cinq dolmens sont en grès poudingue du terrain tertiaire inférieur.

Une voie romaine passait dans la plaine à peu de distance de ces monuments mégalithiques.

6° Pierre levée ou Menhir, au sud du vieux château de Vendôme, mesurant 2m,30 au-dessus du sol, 1m,70 de largeur et 1m,05 d'épaisseur moyenne.

7° Pierre levée a Thoré, au milieu d'une prairie, sur la rive gauche du Loir.

8° Il ne nous reste plus à signaler dans la vallée du Loir qu'un dolmen renversé dans la plaine de Ternay.

Dolmens des bords de la petite Cisse.

Ces dolmens, au nombre de cinq, sont situés sur les deux rives de la petite Cisse, rivière coulant de l'E. à l'O., entre deux coteaux peu élevés et assez resserrés. Quoique ces dolmens dépendent aujourd'hui du Blésois, nous les signalons ici comme ayant appartenu autrefois au Vendômois dont ils formaient la limite avec le Blésois. Les pierres qui les composent sont empruntées aux roches du calcaire de Beauce et se trouvent en grande quantité sur les rives de cette petite rivière.

1° Premier dolmen de Landes, à un kilomètre à l'ouest du bourg, sur le revers du coteau. La table, de 4 mètres de long sur 3 mètres de large et 0m,70 d'épaisseur, n'est plus appuyée que sur deux supports, les autres ayant été renversés. Huit pierres, distantes de 1m,50 à 2 mètres de la table, semblent former un cromlech autour.

Second dolmen de Landes, situé comme le précédent, sur la rive gauche de Cisse, à 1,200 mètres environ à l'E. du bourg. La table, de $3^m,60$ de long sur $3^m,40$ de large et $0^m,60$ d'épaisseur, est sensiblement inclinée du sud au nord. Montée autrefois sur sept ou huit supports, elle ne s'appuie plus maintenant que sur trois de hauteurs différentes, ce qui rend son équilibre maintenu difficile à comprendre. L'élévation de la table au-dessus du sol est de $1^m,30$ au sud, tandis qu'elle n'est que $0^m,60$ au nord.

Troisième dolmen de Landes, sur la rive droite de la rivière, à peu près en face du précédent. Il se compose d'une table de 3 mètres sur 2 mètres qui a dû glisser en dehors des supports restés debout.

Quatrième dolmen de Landes, sur la rive gauche de la Cisse, au hameau de Bourges, à 2 kilomètres au N.-E. du bourg. Ce dolmen offre une particularité assez curieuse. Il sert aujourd'hui de cellier, en raison de ses dimensions intérieures, offrant une superficie de 12 à 13 mètres carrés. La table, de $4^m,50$ de long sur $3^m,50$ de large et de 1 mètre environ d'épaisseur, repose sur six pierres rangées sur un plan elliptique formant ainsi une cella de $4^m,10$ de profondeur sur $3^m,40$ dans sa plus grande largeur et $2^m,10$ d'élévation. Les vides peu sensibles entre les supports ont été remplis par de la maçonnerie. On a fermé l'ouverture à l'ouest par une porte et pratiqué un four au fond à l'est.

Dolmen de la Chapelle-Vendomoise, à deux kilomètres au S.-E. de ce bourg et à 120 mètres environ de la route de Vendôme à Blois.

Ce dolmen, le dernier et le plus important de ceux qui sont rangés sur les bords de la petite Cisse, sort de la ligne ordinaire des dolmens par ses dimensions et par sa distribution intérieure :

Il se compose de deux énormes pierres ou tables horizontalement placées sur sept supports de longueurs inégales et formant ensemble une cella de $4^m,60$ de long, $3^m,20$ de large et $2^m,30$ d'élévation du sol au plafond. L'une des tables mesure $5^m,00$ sur $3^m,70$ et l'autre 5 mètres sur 2 mètres. Leur épaisseur est de $0^m,60$ à $0^m,80$, assez unies en dessous et très-rugueuses en dessus sans trace apparente de rigoles. La cella est précédée à l'est d'une autre plus petite communiquant avec elle au moyen d'une ouverture de $0^m,60$ de largeur laissée entre deux supports. Cette espèce de vestibule était formé par deux pierres debout soutenant une table de $3^m,42$ sur $1^m,20$ renversée par la chute de l'un des montants. Des fouilles faites à différentes reprises n'ont amené aucune découverte.

Ce monument d'une longueur totale de 7 mètres, construit avec les pierres calcaires qui abondent dans cette localité, et placé sur le point culminant d'un coteau boisé autrefois, non loin du confluent des deux *Cisses*, présente à l'œil une masse imposante. Il indiquait jadis la ligne séparative du Blésois et du Vendômois.

Ce dolmen, destiné par le propriétaire du champ à être détruit, appartient maintenant à la Société archéologique du Vendômois qui ne le laissera pas disparaître.

Nous allons maintenant parler des dolmens et pierres levées qui se trouvent dans les terres et dans le voisinage des marais.

1° Dolmen de Nourray, à deux kilomètres à l'ouest de ce bourg. Tout récemment encore, on rencontrait, au milieu de la plaine, une énorme pierre presqu'enfouie dans un monticule à peu de distance d'un étang. Des fouilles pratiquées pour la dégager ont mis à découvert deux supports qui probablement en attendent d'autres.

Dans le voisinage, on a trouvé des débris de poterie, une petite pièce de monnaie et des squelettes dont l'un portait encore des anneaux aux doigts.

2° DOLMEN DE HUISSEAU, à un kilomètre au N.-E. du bourg le long des marais dits de Pouline. Quatre supports encore debout supportaient au commencement du siècle une table aujourd'hui brisée mesurant 4 mètres de long sur $2^m,50$ de large, et formaient ensemble une cella de $2^m,80$ de profondeur ouverte à l'est. Plusieurs blocs sont disséminés autour. L'un d'eux, à fleur de terre, était à la fois un accompagnement et un polissoir cité plus haut.

3° DEUXIÈME DOLMEN A HUISSEAU, situé sur le revers opposé du coteau à 300 mètres environ au nord du bourg sur le bord d'un chemin. La table est montée sur trois supports dont l'un, un peu trop court, a eu besoin d'une pierre intermédiaire entre la table et lui.

4° Le long de cette même vallée, on voit encore DEUX MENHIRS debout et un troisième renversé.

5° Non loin de ces derniers apparaît un quatrième DOLMEN, dépendant de la commune de VILLERABLE, à 2 kilom. à l'O.-S.-O. de ce bourg. La table a la forme d'un cœur mesurant $2^m,80$ de longueur, $2^m,10$ dans sa plus grande largeur et $0^m,90$ à son extrémité ; elle repose sur trois pierres triangulairement placées.

6° DOLMEN DE VAUGOUFFARD, situé sur la pente du coteau bordant l'extrémité des marais de Pouline et sur le bord d'un chemin. La table de $2^m,47$ de long et de $1^m,50$ de large présente une inclinaison très prononcée de l'Ouest à l'Est, et semble avoir glissé sur ses supports. C'est un poudingue appartenant au tertiaire inférieur et en assez grande quantité sur le même coteau. Ce dolmen porte dans le pays le nom de la Pierre Brau.

7° DOLMEN DE SAINT-MARTIN-DES-BOIS, canton de Mon-

toire. C'est le seul que nous puissions signaler, ainsi que le précédent, comme n'avoisinant pas directement un cours d'eau. Il est placé sur un monticule au point culminant d'un plateau à 500^{m} environ au N.-O. du bourg. La table de 3^{m},70 de long sur 2^{m},60 de large et 0^{m},80 d'épaisseur moyenne est montée sur cinq supports peu élevés dont deux ou trois n'ont qu'un seul point de contact avec elle.

Le dolmen et les nombreuses pierres qui l'entourent sont abrités par quelques vieux chênes touffus, restes d'un bois couvrant autrefois le plateau. »

M. de Rochambeau complète les renseignements donnés par M. Launay sur le dolmen de Vaugouffard qu'il a découvert sur ses propriétés. Il dit que la *Pierre Brau* a sa légende qu'il a recueillie de la bouche d'une paysanne du lieu : Gargantua, passant un jour à Vaugouffard, sentit une pierre dans son soulier ; il ôta sa chaussure, et, en la secouant, en fit tomber la *Pierre Brau.*

C'est au sommet de ce dolmen que les enfants se placent tous les ans, le premier dimanche de carême, pour *allumer les brandons* que l'on aperçoit de plusieurs lieues à la ronde.

En déblayant ce dolmen, M. de Rochambeau a trouvé plusieurs os et dents de ruminants et des tessons de poterie grossière qui portent la trace du feu. Un paysan des environs prétend avoir trouvé au pied du dolmen un squelette humain. D'après les indications recueillies, ce squelette avait la tête au levant et les pieds au couchant.

Dans son travail sur les dolmens, M. Launay ayant abordé la question des tumuli dans le Vendômois, la question 8 : *Décrire les tumulus du Vendômois. Sont-ils des tombeaux ou des buttes télégraphiques ?* — se trouva implicitement traitée et on passa à la question 9.

La question 9 : *A quelle époque remontent les tombeaux en forme de puits de la commune de Thoré?* ne comportait pas de grands développements. M. Bouchet l'a traitée dans les Mémoires de la Société archéologique du Vendômois.

M. l'abbé Bourgeois rappelle à ce sujet qu'il a parlé d'une sépulture en forme de puits creusée à la hache de pierre.

M. Ledain dit qu'il existe aussi en Vendée des puits ayant servi de sépultures; que quelques-uns de ces puits ont cinq, six et jusqu'à dix mètres de profondeur, on y a trouvé fréquemment des monnaies romaines, ce qui établirait que ce mode de sépulture a été en usage à une époque beaucoup plus récente que celle indiquée par M. l'abbé Bourgeois.

M. Joliet signale enfin un puits en entonnoir à Saint-Léger (arrondissement de Chartres); on y a trouvé un andouiller de cerf et des haches en pierre simplement taillées et non polies. Il y a dans cette localité cinq stations antéhistoriques.

M. de Rochambeau a donné plusieurs mémoires sur ce sujet; il dit que depuis la note qu'il a lue à la Sorbonne en 1867 aucun fait nouveau ne s'est présenté; que, pour lui, les puits funéraires de Thoré lui semblent remonter à une très-haute antiquité; que plusieurs ont dû être violés et bouleversés par une invasion étrangère et que, vers le IIIe siècle, les Gallo-Romains s'en s'ont servis pour leur propre usage. Du reste M. Dureau de la Malle a résumé les découvertes faites jusqu'à ce jour dans le mémoire suivant qni n'a pu être terminé à temps pour être lu au Congrès, mais que nous nous empressons de publier; nous sommes certains que les lecteurs du Compte-rendu ne nous en sauront pas mauvais gré.

Note sur les sépultures en forme de puits et les excavations analogues.

La question si intéressante des puits-sépultures posée en mai 1857 à la Société des Sciences d'Orléans par un de ses membres les plus distingués, n'a pas encore été nettement résolue.

1° Doit-on considérer comme des sépultures construites avec intention ou choisies tout au moins avec discernement, les trous, excavations ou puits dans lesquels des débris humains, incinérés ou non, ont été trouvés associés à des objets divers ou ustensiles de la vie domestique et à des ossements d'animaux ?

2° Dans l'affirmative, ce mode de sépulture caractérise-t-il une époque, une race ou un peuple ? Son emploi a-t-il été général ?

3° Ou bien ces sépultures ne sont-elles pas simplement des excavations naturelles qui ont pu servir de lieux d'inhumation à des peuplades arrêtées çà et là dans leurs migrations et trop paresseuses ou trop insouciantes pour ne pas se hâter de profiter d'un travail solide et tout à fait propre à un but auquel ces excavations ne paraissaient pas avoir été destinées ?

Tels étaient les points à résoudre en 1857; il est peu de Sociétés archéologiques qui n'aient tenté de le faire et les sépultures en forme de puits ont donné lieu à d'intéressantes communications. Celle de Vendôme qui nous réunit aujourd'hui, a eu aussi la bonne fortune d'apporter aux débats des faits décisifs et, si des conclusions générales n'ont pas encore été nettement formulées, il est permis d'espérer qu'elles le seront dans ce congrès où assistent tant d'archéologues compétents.

En demandant à nos collègues la permission de leur rappeler l'état de la question, je n'ignore pas que plusieurs d'entre eux la connaissent aussi bien et mieux que moi-même, je n'ignore pas non plus que notre savant secrétaire général l'a parfaitement résumée dans un mémoire fort intéressant publié en 1864, mais j'ai été incité à rédiger cette note, autant par notre collègue lui-même, avec qui je m'entretenais de quelques recherches faites sur ce sujet, que par la découverte dont j'ai été récemment témoin, chez un de mes érudits parents d'Orléans, le docteur Charpignon, qui archéologue favorisé, nous montrait il y a peu de temps encore la sépulture en forme de puits, qu'il croit, avec raison, avoir trouvée dans la cave même de la maison paternelle.

La réalité des sépultures en forme de puits n'étant pas encore admise par tous les érudits, je crois devoir relater les faits contemporains, à l'aide d'une courte analyse des mémoires publiés. Mes bienveillants collègues me permettront bien cette petite compilation dans l'intérêt de nos études.

C'est en mai 1857 qu'un archéologue distingué, M. Dufaur de Pibrac, entretint pour la première fois la Société des Sciences d'Orléans des sépultures en forme de puits. Puis en janvier 1859, il fit connaître à la même Société le résultat complet de ses recherches (1). Les puits étudiés par notre collègue se trouvaient situés en haut d'une colline sur le territoire de la commune de Vernon, non loin du viaduc de Beaugency. Elles gisaient dans un banc de calvaire recouvert d'une couche de terre végétale de $0^m,40$ à $0^m,50$ d'épaisseur.

(1) Mémoire sur un cimetière celtique, découvert à Beaugency, par M. le vicomte de Pibrac (*Mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans*, 2e série, tom. IV, 1860, p. 97-144.)

Le propriétaire du terrain voulant exploiter le banc pendant l'hiver de 1856-57 venait de faire entamer une tranchée, lorsqu'un éboulement de terre, mêlée de cendres, de charbons, d'ossements et de pierres calcinées, laissa voir un puits dont le pic de l'ouvrier venait de détruire une partie de la paroi. Sous l'amas de terre apparut un vase assez bien conservé. L'ouvrier annonça cette découverte à son maître et un passant, songeant de suite à l'urne cinéraire des anciens, engagea l'ouvrier à briser le vase, qui sans doute devait contenir quelque pièce de monnaie. Il n'en fut rien; les travaux continuèrent et vingt-deux puits furent trouvés dans l'espace de trois mois.

Quelques objets furent malheureusement détruits et perdus, de par l'ignorance et cette cupidité, dont tous les archéologues ont si souvent à déplorer les effets.

M. Dufaur entendit parler de cette découverte et un jour qu'il attendait un train de chemin de fer, il eut l'idée d'aller visiter le propriétaire du terrain, il put questionner quelques ouvriers, vit quelques-uns des objets recueillis et apprit « que ces vingt-deux puits étaient creusés dans le roc, qu'ils avaient une largeur moyenne de $1^{m},30$ et une profondeur de $3^{m}.50$ et qu'ils renfermaient tous un mélange de terre, de cendres et de pierres brûlées au-dessous duquel on rencontrait constamment des mâchoires de porcs, des ossements d'autres animaux domestiques. Au fond, l'on trouvait des vases ressemblant à des pots de fleurs rétrécis par le haut ou des espèces de cuvettes dont les parois très-épaisses étaient composées d'une terre grossièrement travaillée et très-mal cuite. Les ouvriers affirmèrent encore, dit-il, que souvent dans ces pots ils trouvaient des cendres et qu'ils en avaient rencontré quelques-uns couverts d'une pierre, mais que la plupart étaient en très-mauvais état et pour ainsi dire détrempés par l'humi-

dité du sol. Enfin tous s'accordèrent à me dire qu'auprès des grands puits, ils en avaient vu de moins profonds renfermant des masses de cendres rougeâtres qu'ils regardaient comme des tombeaux d'enfants (1). »

Notre savant collègue fit part à la Société des Sciences d'Orléans de ces premiers renseignements, puis ayant obtenu une légère allocation de la ville, il partit en mai 1857 pour diriger lui-même de nouvelles explorations. Au moyen d'une large tranchée, on enleva la terre végétale jusqu'au roc et l'on put ensuite soulever la première couche du banc. Bientôt, à l'indice de quelques pierres brûlées, l'orifice d'un nouveau puits était mis à jour. Il mesurait à l'ouverture $1^m,30$ de diamètre. « Pendant quelque temps, ajoute-t-il, jusqu'à la profondeur de $1^m,30$ nous ne trouvâmes que des pierres brûlées, mêlées à une terre végétale sillonnée de larges veines de cendre où se trouvaient épars des morceaux de charbon de bois et de petits fragments de vases grossiers. Enfin apparurent les ossements d'animaux ; j'étais à $2^m,20$ au-dessous du sol, lorsque je rencontrai une mâchoire de porc que les ouvriers me certifiaient avoir trouvée dans presque tous les puits.

L'exactitude de leurs renseignements se trouvait ainsi confirmée, de même que la forme conique qu'ils avaient signalés dans tous ceux dont ils m'avaient parlé.

Je remarquai dans cette région que les couches de cendres devenaient plus épaisses et les ossements plus nombreux. Pensant alors que nous approchions de l'urne que je cherchais, je fis cerner le tour du puits par une petite tranchée circulaire laissant au centre une motte de terre qui devait la protéger contre tout accident, jusqu'à ce que le moment fût arrivé de la découvrir elle-

(1) Mémoire déjà cité, pag. 100.

même. Je m'attendais à chaque instant à voir apparaître ce vase funéraire, mais bientôt je dus renoncer à cet espoir en me trouvant en face des nombreux fragments de deux urnes brisées, restes d'un vase en terre jaune qui avait $0^m,08$ de diamètre à l'ouverture; ces morceaux étaient au nombre de dix-huit. Ils étaient très-petits et deux d'entr'eux offraient une particularité assez remarquable : sur l'un était une petite bande de $0^m,008$ de largeur qui faisait le tour de la panse et présentait une série de petits losanges imprimés en pointes de diamant; sur l'autre on remarquait une petite tubulure déprimée dans le milieu et qui formait deux ouvertures de la grosseur du petit doigt. La pâte de cette poterie étaient assez fine et sonore comme vous pouvez en juger par les échantillons que j'ai déposés au Musée. Outre ces deux vases en poterie jaune, j'ai recueilli quinze morceaux d'une urne en terre noire au milieu desquels j'ai rencontré deux fragments calcinés de côte humaine et une petite hache en pierre de $0^m,10$ de longueur sur $0^m,04$ de largeur, présentant un aspect granuleux; cette hachette m'a été enlevée pendant nos travaux. Enfin, j'atteignis le fond du puits; là, je constatai l'existence d'un petit trou circulaire en forme de cuvette, au centre même de cette sépulture qui se terminait elle-même par une surface concave.

Cette petite excavation dont les ouvriers avaient déjà remarqué la présence dans presque tous les puits qu'ils détruisaient, avait $0^m,33$ de diamètre sur dix centimètres de profondeur.

Elle paraît avoir été destinée à poser l'urne principale que l'on confiait à la terre.

Lorsque ce tombeau fut tout à fait déblayé, j'en levai le plan et je constatai qu'il avait $2^m,70$ de profondeur à partir de la surface du terrain sur $1^m,50$ de diamètre moyen,

et que la flèche de la calotte sphérique qui en formait le fond avait cinquante centimètres de longueur.

Deux autres puits n'offrirent que des couches de terre entremêlées de pierres ayant subi l'action du feu, mais à cet endroit, le roc devenait plus compacte et M. Dufaur en conclut fort justement, pensons-nous, que le fossoyeur avait été forcé d'interrompre son travail et de chercher un endroit plus facile à creuser.

Un autre puits donna des vestiges plus importants. Jusqu'à $1^m,30$ on ne trouva que des pierres brûlées et des charbons, mais à deux mètres, apparurent des ossements de mouton et de chien, des débris de vase à anse, les restes d'une urne cinéraire, au-dessous le squelette presque complet d'un bœuf, une mâchoire de porc et deux haches en pierre.

Un second puits trouvé à 19^m du premier contenait les mêmes objets ainsi qu'une petite hache celtique; tous les renseignements donnés par les ouvriers se trouvèrent ainsi vérifiés et reconnus exacts.

Le 10 août 1858, M. Dufaur entreprit de nouvelles fouilles dans un champ voisin, puis en mai 1859 sur l'invitation du propriétaire du premier terrain, il commença une troisième fouille.

Il rencontra d'abord deux excavations de 0,70 de profondeur et d'un diamètre de 0,65 qui ne contenaient que de petites pierres brûlées, de la cendre et de la terre, et enfin un autre puits de $1^m,50$ de diamètre. A $2^m,10$ apparut une épaisse couche de cendre mêlée de charbon dans un mètre d'épaisseur, renfermant le squelette d'un mouton, des ossements d'animaux rongeurs, des coquilles d'escargots. A $3^m,90$ se trouvait une troisième pierre d'une forte dimension calcinée et au-dessous, de la cendre, des ossements d'animaux, porc, chien et oiseau (?). Au fond du puits, l'habile explorateur rencontra trente-deux noyaux

d'un fruit (?) et à la même place plusieurs fragments d'une urne cinéraire adhérente à l'un d'eux et au milieu des cendres une dent humaine.

Le puits mesurait $4^m,25$ de profondeur. Au fond se trouvait une petite cuvette de $0^m,15$ de profondeur sur $0^m,30$ de largeur, dans laquelle se trouve toujours placée l'urne cinéraire et que les ouvriers avaient rencontrée jusqu'alors dans toutes les grandes fosses.

Notre habile explorateur rencontra encore d'autres excavations ayant un mètre de profondeur et $0^m,80$ de diamètre, elles ne renfermaient que de la terre, un peu de cendre et de petites pierres calcinées; ces excavations se rencontraient toujours dans le voisinage des grands puits.

Les bâtiments industriels ne permirent pas d'étendre davantage ces fouilles si intéressantes, mais le mémoire du savant archéologue, diverses communications répétées dans plusieurs journaux avaient mis en éveil la curiosité de ses confrères.

En 1858, M. l'abbé Baudry, curé du Bernard (Vendée), apprit qu'un fermier de Troussepoil, dépendance de cette commune, avait trouvé en 1845 une fosse analogue à celles de Beaugency; une semblable découverte venait d'être faite au même endroit.

M. l'abbé Baudry se rendit alors sur les lieux et se livra à des investigations plus complètes dont il a rendu compte dans plusieurs mémoires successifs (1).

Les fosses sépulcrales qu'il a rencontrées ont été divisées

(1) Deuxième Mémoire sur les fouilles archéologiques du Bernard, Vendée (*Annuaire de la Société d'Emulation de la Vendée*), in-8° de 24 pages. Napoléon-Vendée

— Troisième Mémoire (même Annuaire), in-8°, 14 pages. — Napoléon-Vendée.

— Mémoire sur les Fosses gallo-romaines de Troussepoil, 1863, in-8° de 18 pages. *Extrait des Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais*, tom. VI.

par lui en plusieurs catégories. Les unes, les petites fosses en forme de coupe, montraient des traces d'incinération et contenaient invariablement des charbons de bois, de la cendre, des os d'animaux, des fragments de tuiles à rebords et de poteries de différentes espèces, des coquillages et des andouillers de cerf, sans traces d'ossements humains. Les autres qu'il désigne sous le nom de fosses communes renfermaient des corps entiers, des bronzes du haut empire, des ustensiles en os, en verre et en silex et ces fosses rayonnaient autour de plus grandes fosses ou puits-sépultures dont il nous a donné la description.

Le premier de ces puits, fouillé par M. Baudry en 1859, était creusé dans un banc d'argile schisteux. Il mesurait 9 mètres de profondeur et allait en se rétrécissant jusqu'au fond, présentant ainsi une forme d'entonnoir. L'ouverture à la surface était de $1^m,20$. Les cinq premiers mètres ne contenaient qu'un amas confus de pierres et de terre mêlée de cendre et de charbons, de fragments d'amphores, de cruches et de bois; à 5 mètres se trouvaient alors des ossements d'animaux disposés par assises séparées régulièrement par une couche de terre. C'est ainsi que la première assise contenait les cornes, les fémurs, les tibias, les canons et l'un des sabots d'un bœuf; plus un poids romain et une arme en grès poli, du genre de celles qu'on appelle *celtæ*, coins ou casse-tête. La deuxième renfermait un chien de grande taille. La troisième contenait une corne, un scapulum et trois canons d'une vache, avec un morceau de bois arrondi. La quatrième recélait un bois de cerf avec ses cinq andouillers, trois têtes de chiens avec leurs os, un morceau de bois arrondi, un vase à boire en coco, une tuile à rebords, deux portions de vases à vernis rouge et brillant. La cinquième renfermait un chien, trois blaireaux ou

renards, des musaraignes, des ais de bois. La sixième contenait un petit chien, des morceaux de bois, comme dans les assises précédentes; plus la tête et à peu près tous les ossements d'un cheval de cinq à six ans, la mâchoire et quelques autres os d'un cheval de deux à trois ans. Les objets étaient plus nombreux dans la septième assise ; elle contenait une urne de $0^m,33$ de hauteur, pleine de cendre, une vertèbre, un fémur, un clou et une clé à deux crochets, indiquant un coffre funèbre; un fragment recourbé d'une épée en fer, un stylet en bronze, à huit pans, virolé d'or; un morceau de buis, passé au tour qui semblait être une quenouille; une statuette en pierre, dite de Charente, représentant une divinité drapée et assise dans un fauteuil également en pierre; un vase ansé de 28 centimètres de hauteur contenant plus de cent moules en terre cuite, pour couler les monnaies. Ils portaient les effigies des empereurs depuis Trajan jusqu'à Alexandre-Sévère. Un des moules renfermait dans son alvéole un denier d'argent de Julia Mammea, mère du dernier empereur.

La seconde fosse fouillée par M. Baudry avait 6^m de profondeur. Ronde jusqu'à 4^m, elle devenait carrée ensuite; au cinquième mètre un vase se trouvait garanti par une couche de tuiles à rebords. Un troisième puits, de $9^m,35$ de profondeur, finissant en entonnoir et d'un diamètre, à l'orifice, de $1^m,30$, présentait six assises distinctes traversées par un petit chêne, dont le tronc, au fond du puits, reposait à côté d'une sorte de cuvette taillée dans le schiste qui contenait le dernier vase. Dans la quatrième assise, M. Baudry put recueillir des vases en bois, découverte assez rare, puisque ces vases seraient de l'époque gauloise. Dans la cinquième assise se trouvaient des ossements humains. Ce puits contenait en outre,

comme les précédents, des ossements d'animaux divers, des niches garantissant des vases de diverses formes, des instruments en bois, des bronzes du haut Empire.

Il y avait des coquillages et des huîtres dans plusieurs couches (1).

En 1859, M. Parenteau découvrait près de Pouzauges (Poitou), dans du sable compacte, une trentaine de sépultures de ce genre. L'un de ces puits mesurait $2^m,50$ de profondeur et 1^m de diamètre. Il contenait, à $1^m,50$ du sol, des moëllons schisteux ou granitiques, ayant subi l'action du feu, des silex brisés, des tessons de vases, des cendres mêlées de charbon de bois, de menus fragments d'os ; un autre puits, exploré par le même archéologue, offrit des armes et ustensiles en fer, une clef, un fer à cheval à bords ondulés.

En 1860, M. Leclerc découvrit à Triguières (Loiret), un puits semblable à ceux de Beaugency. Ce puits, de 1^m de diamètre à l'orifice, et de $5^m,60$ de profondeur, était rempli de cendres et de fragments de bois brûlé, des parties de squelettes de bœufs et de moutons, des mâchoires de sangliers? Au fond, comme à Beaugency et à Troussepoil, une urne de pâte grossière renfermant, dit-on, des débris humains calcinés.

La même année, M. l'abbé Decorde, curé de Bures-en-Braye (Seine-Inférieure), signalait un puits circulaire trouvé à Bures. Il y avait recueilli un vase noirci par le feu, contenant des ossements humains calcinés, et avait retiré de cette fosse des parties de squelettes de chevaux et de bœufs, ainsi que des armes en silex.

En 1862, notre savant secrétaire général, M. de Ro-

(1) Voir le Mémoire cité plus haut

chambeau, fit une trouvaille analogue à Thoré, près Vendôme. Comme à Beaugency et à Troussepoil, le puits qu'il a fait fouiller et ceux dont il a retrouvé des traces, sont situés sur le penchant d'une colline. Ils sont placés dans un massif de calcaire, à une distance de 2 à 3 mètres les uns des autres. Leur forme diffère notablement des précédents. Leur profondeur est de 2^{m}, mais ils sont moins larges à l'ouverture qu'au fond. L'orifice en effet offre un diamètre de 1^{m}, le fond un diamètre de 2 à 3^{m}. Dans deux de ces puits, on a trouvé un squelette entier ; dans l'un, ce squelette est couché dans la position horizontale; dans l'autre, il a dû être enseveli assis, ainsi que le témoigne la courbure de la colonne vertébrale et la tête, qui est venue tomber au pied du corps, ce qui s'explique bien par la forme arquée de la sépulture qui sollicitait cette chute en avant. Sur le sol de ces puits se trouvaient des ossements d'animaux divers, des charbons, et sur les parois de l'un des puits, des traces d'un foyer (1).

Des puits semblables auraient été trouvés au commencement de ce siècle par des cultivateurs de la commune de Thoré, qui avaient ouvert une tranchée pour la construction de caves, et de plus, notre collègue a trouvé les traces de quelques autres, à quelques kilomètres de Thoré, ainsi que le long de la vallée de Rochambeau.

Au congrès de notre Société, qui a eu lieu en 1862, à Saumur, M. Ledain, de Parthenay, a signalé cinq puits-sépultures, dont deux fouillés par lui, à Gourgé (Deux-Sèvres). Ces puits sont creusés dans une terre jaune (?) consistante, leur profondeur varie de 5 à 6 mètres et demi.

(1) Mémoire sur les sépultures en forme de puits, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. — In-8°, 37 pag. et pl. Caen, 1864. — (Extrait du *Bulletin Monumental*).

Ils étaient remplis de moëllons, d'ossements d'animaux, de débris de poterie, de deux moulins à bras, de tuiles à rebords. Au fond se trouvaient plusieurs vases, les uns à goulot, les autres à large ouverture, et ces derniers renfermaient une matière grasse adhérente aux parois.

En juin 1862, un archéologue du Cher, M. H. Boyer, put explorer, sur une place publique de Bourges, une excavation en forme de puits, de forme carrée, sans vestiges de maçonnerie, que des travaux de voirie venaient de mettre à découvert. On put fouiller jusqu'à 10 mètres de profondeur, mais l'eau commença à paraître. Le pêle-mêle des objets trouvés indique que la terre avait été jetée avec eux dans le trou, soit accidentellement, soit volontairement. Ces objets sont ceux que l'on a rencontrés dans les autres puits-sépultures, des silex, une hache gauloise, des débris de poterie grossière, des fragments de vases, quelques outils en os, d'autres en métal, des ossements d'animaux, de porc surtout, et au fond du puits un fragment de crâne humain. Les membres de la Société du Berry ne se sont point accordés sur la nature de la découverte. Le puits-sépulture a rencontré des partisans, d'autres ont pensé qu'il s'agissait peut-être d'un puits d'assainissement rempli plus tard d'immondices provenant des habitations d'alentour (1).

Dans les curieuses fouilles entreprises par M. E. Bulliot à Bibracte (Autun), en 1869, cet archéologue a découvert des fosses identiques. Entre les maisons, n°s 26 et 20, on trouva un grand puits, de 2 mètres de diamètre sur 4^m de profondeur, parfaitement rond, dans un tuf enduit d'une sorte de corroi jaune très-dur et sans pierraille, qui con-

(1) *Société du Berry.*—Année 1862-63. — Correspondance archéologique. — Lettres à M. Pérémé. In-8° de 14 pag. Paris, 1863.

trastait avec le terrain caillouteux des alentours. A $1^m,50$ de profondeur était enseveli un monceau de débris d'amphores, parmi lesquels nombre de goulots entiers et une amphore vide mais intacte, une tige de bronze et une médaille gauloise en argent, sans charbon au-dessous, comme si les débris eussent été rejetés dans le puits vidé une première fois.

Cette fosse, à la rigueur, eût pu être prise pour une citerne si, à $3^m,50$ de profondeur, de grosses dents de cheval et d'un autre animal avec un polissoir blanc comme le marbre, transparent comme l'agate et fortement usé sur une face, ustensile ordinaire des tombeaux d'industriels, n'eussent indiqué un mode de sépulture déjà connu non-seulement au Beuvray mais dans la vallée de la Loire.

On découvrit en effet, il y a quelques années, dans l'ancien fossé de Decise un puits exactement semblable, renfermant une quarantaine d'amphores identiques à celles de Bibracte. Ce puits, à l'époque celtique devait être peu éloigné de la Loire dont le cours a changé depuis (1).

Je crois devoir passer sous silence plusieurs petites fosses trouvées près des grandes, dans les diverses localités, mais ces fosses à $0^m,60$ ou 1^m de terre, sans forme déterminée, et ne contenant la plupart que des cendres mêlées à la terre, ne me paraissent pas devoir être assimilées aux puits-sépultures; elles ressemblent à toutes celles que l'on a trouvées un peu partout et ne semblent pas constituer un mode particulier de sépulture.

J'arrive enfin à la découverte intéressante du docteur Charpignon, d'Orléans, qui a fait l'objet d'une note lue par lui en 1871 à la Société des Sciences de la même

(1) *Revue archéologique*, nouvelle série. — 13e année, IX, septembre 1872, pag. 179 et suivantes.

ville (1). Une résonnance du sol avait suffisamment indiqué à notre confrère qu'il existait dans la cave de sa maison une excavation. Il avait déjà recueilli tout près du sol de cette cave, un humérus humain présentant la perforation de la fosse oléocranienne, particularité anatomique assez rare, signalée par deux de nos collègues de la Société d'anthropologie, comme n'ayant été rencontrée jusqu'alors que sur des individus de races anciennes (2). M. Charpignon songeant aux puits à sépultures, put limiter à l'aide de la résonnance remarquée la forme exacte d'un puits parfaitement rond, il enleva la terre jusqu'à $0^m,10$ et fut arrêté dans son travail par une plate-forme circulaire de $1^m,20$ de diamètre, constituée par de grandes briques à entailles de $0^m,40$ sur $0^m,30$ et $0^m,05$ d'épaisseur. Ces briques enlevées laissèrent à découvert un puits dont les parois étaient formées de grosses pierres superposées. L'ouverture du puits était de $1^m,30$ de diamètre en dehors, de 0,45 en dedans, le puits allait en diminuant jusqu'à $2^m,10$ et le fond se trouvait alors formé de trois rangs de moellons serrés par des pierres en forme de coins sans trace de ciment. Ces pierres reposaient sur le tuf même et la sonde ne révélait rien autre chose.

A un mètre de distance de cette fosse, le sol interrogé annonça une seconde excavation. Cette fois à $0^m,10$ de terre se trouvaient non plus des briques, mais quatre pierres superposées séparées l'une de l'autre par une couche de terre. Cette fosse creusée jusqu'à 2^m de profondeur ne put être fouillée davantage, la soli-

(1) *Mémoires de la Société des Sciences d'Orléans*, tom. XIV, pag. 246-256.

(2) *Bulletin de la Société d'Anthropologie de Paris*, première série, tom. II, 147; IV, 445, et deuxième série, VI, 145.

dité de la maison qui est fort ancienne pouvant être compromise, on dut s'arrêter.

La terre que contenaient les deux fosses était mélangée de morceaux de briques à rebords, de débris de poteries grossières, quelques-unes romaines, quelques autres plus anciennes, deux poids en terre cuite de forme pyramidale percés à leur sommet et de part en part d'un trou de suspension.

L'un pesait deux kilos et demi, l'autre 500 grammes. Ces poids seraient, d'après notre confrère, l'*Æquipodium* de la balance romaine. Il recueillit aussi trois gros clous, un objet en métal ayant subi l'action d'un feu violent, mais qui, à en juger par les traces d'un canal central, laissait supposer un fragment de collier, de nombreuses parcelles de charbon et surtout une grande quantité d'ossements de bœuf, mouton, porc, cheval, chèvre, etc. La plupart de ces os étaient des os longs, ils étaient brisés non pas accidentellement, mais à l'aide d'un instrument qui les avait fendus méthodiquement (1). Ces os présentaient en effet la cassure caractéristique que l'on attribue à tous ceux qui ont été brisés pour en extraire la moëlle et le savant paléontogiste feu Lartet, à qui nous les avons soumis de la part du docteur Charpignon, reconnut de suite cette cassure intentionnelle.

Les fosses qui viennent d'être décrites furent examinées par des archéologues et après examen et discussion, l'idée d'anciens puits à eau, celle de puits d'aération de carrière ayant été écartées, l'auteur de la note que nous venons d'analyser dut penser que ces deux fosses avaient été des sépultures gauloises fouillées, puis comblées et fermées

(1) Mémoire déjà cité, pag. 248.

à l'époque romaine. Un savant archéologue orléanais, M. l'abbé Desnoyers, s'est prononcé dans le même sens (1).

Avant de tirer des conclusions générales sur les faits qui précèdent, il n'est pas sans utilité de rechercher si l'histoire ancienne de même que l'époque actuelle ne nous offrent pas des coutumes semblables. Je me bornerai strictement aux usages funéraires qui présenteront une grande analogie avec les puits-sépultures explorés depuis vingt ans et que nous venons d'énumérer.

Un intéressant mémoire, dû encore à l'un de nos collègues de la Société archéologique du Vendômois me laissera peu de besogne à faire. M. Bouchet a fort bien résumé ce que les anciens nous ont laissé de ces coutumes (2). Varron, Festus ont écrit que les corps des esclaves étaient jetés dans des puits situés hors de la ville. Les textes ne sont pas douteux et peuvent être reproduits de nouveau, en raison de leur précision. Le premier de ces auteurs s'exprime ainsi : « *Extra oppida a puteis puticoli, quod ibi in puteis obruebantur homines, nisi potius, ut Aelius scribit, puticulae, quod putescebant ibi cadavera projecta;* » et Festus rapporte ce qui suit : « *Puticuli sunt appellati quod vetustissimum genus, sepulturae in puteis fuerit, et dicti puticuli, quia ibi cadavera putescerent.* »

C'est dans ces puits, à en juger par le récit de Denys d'Halicarnasse, que devaient être ensevelies vivantes les prêtresses de Vesta qui avaient manqué à leurs vœux, supplice effroyable édicté par Tarquin l'Ancien (3). Une des

(1) *Mémoires de la Société des Sciences d'Orléans*, tom. XIV, 1872, pag. 260.

(2) *Bulletin de la Société archéologique du Vendômois*, — 1862, pag. 76 à 99.

(3) Denys d'Halicarnasse, cité par Dubois Fontanelle : Essai sur le Feu sacré et les Vestales. In-8°, 1778. Amsterdam, pag. 90.

planches de l'ouvrage si curieux de Perruci (1) consacre ce fait intéressant de l'histoire de l'antiquité.

A une époque beaucoup plus rapprochée de nous, les témoignages ne font pas défaut non plus.

Thévet, Jean de Léry, Debret rapportent que la sépulture en forme de puits a été commune au Brésil. Les Caraïbes des Antilles placent leurs morts assis dans une fosse cylindrique de 2^m de profondeur, quelques peuplades du Pérou agissent de même. L'Afrique nous a offert de semblables exemples (2).

Dans les nécropoles étrusques de Marzabotto et de la Certosa (Italie) si intéressantes, l'on a trouvé aussi des puits funéraires. La profondeur et la forme de ces sépultures est assez variable, mais le type est uniforme. Ce sont des excavations de 2^m à 10^m de profondeur avec un orifice de 0,30 à 0,80 centimètres et leur plus grand diamètre à très-peu de distance du fond mesure de 0,90 à 1^m,50. Leur construction est différente de ceux de la Gaule. Elle est toute formée par de petits cailloux pointus sans ciment. Le fond repose sur la marne. Ces sépultures renferment un, deux ou trois squelettes, jamais plus; ils sont accroupis et l'on trouve généralement au fond de la sépulture une urne. Elles renferment aussi des vases en bronze et en argile, des anneaux, des morceaux de tuiles, des vases peints, des ossements d'animaux domestiques tels que brebis, chèvres, cochons, chiens, etc. La figure VIII de notre planche est l'un des types de cette sépulture; un autre type serait représenté par un trou allant en s'élargissant vers le bas et dont le fond serait terminé dans la marne par un trou rond.

(1) Pompe funebre di Tutte le Nationi del Mondi.—Vérone, (s. d) 1646? pag. 70.

(2) Mémoire de M. de Rochambeau, déjà cité, pag. 7 à 13.

Les détails qui précèdent ont été communiqués par M. le comte Conestabile, le savant explorateur de Marzabotto, au Congrès préhistorique de Bologne de 1871. Selon lui, cette forme de sépulture en général « n'a été employée par les Gaulois qu'après la conquête romaine, ils ont imité les Etrusques.»

Notre distingué confrère le docteur Bonnafont communiquait naguère à la Société d'anthropologie un fait qui offre une grande analogie avec ceux que nous venons de rappeler. Aux îles Loyalty, les naturels avaient l'habitude de descendre les corps de leurs chefs dans des excavations ou grottes de forme conique et dont l'ouverture se trouvait placée en haut. Leur but était de rendre ces dépouilles inaccessibles aux violations des animaux, comme à celles des hommes. C'est bien après tout l'avantage réel que pouvaient présenter les sépultures en forme de puits.

Je ne crois pas utile de m'étendre davantage. Ce peu d'exemples suffisent pour qu'il n'y ait plus de doute sur l'existence de ce mode de sépulture dans l'antiquité. Il n'en a pas toujours été ainsi et lors de la première révélation de M. Dufaur de Pibrac, l'incrédulité s'empara de quelques esprits. Ce furent les géologues qui les premiers firent des objections sur la destination première de ces fosses sépulcrales.

D'après quelques-uns, des érosions dues à l'acide carbonique avaient creusé des fosses semblables, à Ligugé dans la Vienne, par exemple, dans le jurassique inférieur, et des ossements divers pourraient bien y avoir été jetés pêle-mêle, sans l'intention d'un rite funéraire quelconque.

Cette opinion fut assez généralement adoptée, mais à en juger par les courtes discussions éparses çà et là dans les recueils des Sociétés savantes, elle fut à peu près abandonnée après les belles découvertes de M. Baudry.

Il suffit de se reporter à la planche qui accompagne cette note, planche copiée sur celle donnée par ce savant, il suffit de considérer l'aspect de ce tronc d'arbre, justement placé sur une petite dalle, couvrant l'urne funéraire, pour être convaincu qu'il ne s'agit plus ici d'un puits naturel comblé de par le hasard ou le caprice irréfléchi de quelques habitants du lieu. Tous les objets que renferme ce puits sont placés d'une manière trop symétrique, ils témoignent trop d'anciens usages funéraires, de rites reconnus, pour qu'il reste le moindre doute sur l'intention qui a présidé à la construction, comme à l'arrangement de cette excavation.

D'autre part, l'archéologie peut admettre, sans inconvénients pour l'hypothèse précédente, que des puits naturels ont pu servir à des ensevelissements ou à des sépultures par incinération. Il y a plus encore, dans une note intéressante lue à la Société d'anthropologie, M. de Jouvencel, essayant de battre en brèche l'opinion classique des géologues, soutenait que ces puits naturels n'étaient point dus à des érosions produites par l'eau de mer ou des eaux acides, mais qu'ils avaient été creusés à des époques immensément reculées, par des êtres intelligents, dans un but industriel, et, pour notre auteur, ce but c'est la recherche du silex. — Mais, répondait-on à cette ingénieuse théorie, ces puits ne présentent pas toujours leur ouverture à la surface du sol ; et M. de Jouvencel répondait : « Au-dessus de la craie et depuis qu'elle a été déposée par l'océan, trois fois au moins l'Océan s'est retiré du sol de l'Europe et trois fois il est revenu le recouvrir à une grande hauteur, sur cela nul doute quant au bassin de Paris (1). »

Je ne me sens pas la compétence nécessaire pour juger

(1) *Bulletin de la Société d'Anthropologie de Paris*, première série, tom. II, 1861, pag. 490 à 501.

COUPES DE PUITS SÉPULTURES

I

BEAUGENCY

(Loiret)

1m.30

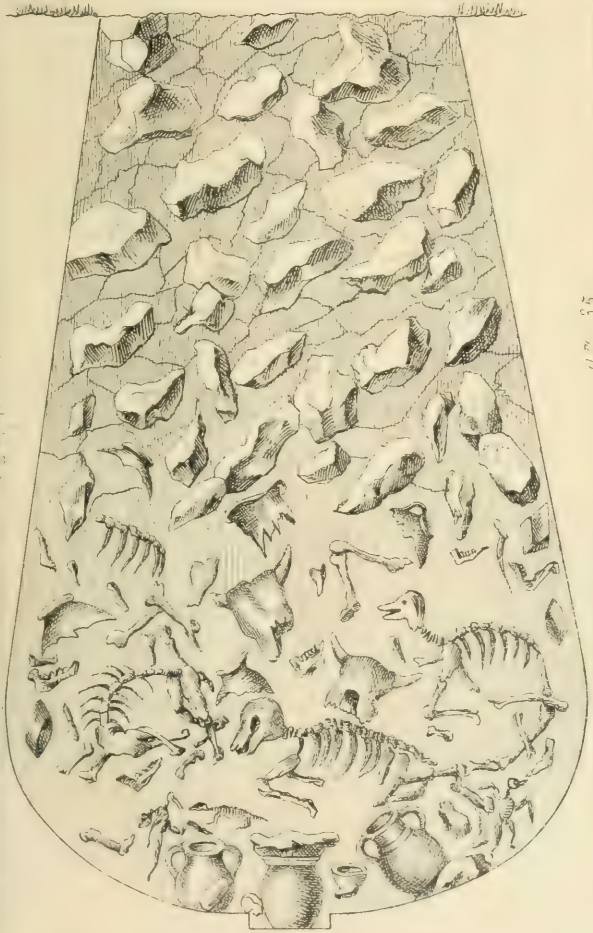

II

TROUSSEPOIL

(Vendée)

1m.30

0m.35

0m.40

COUPES DE PUITS SÉPULTURES [illegible]

III

THORÉ

(Loir et Cher).

IV

BURES

[illegible]

V

PARTHENAY

[illegible]

VI

ORLÉANS

(Loiret).

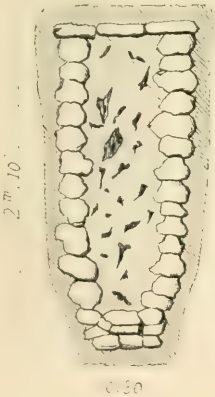

VII

MARZABOTTO

(Italie).

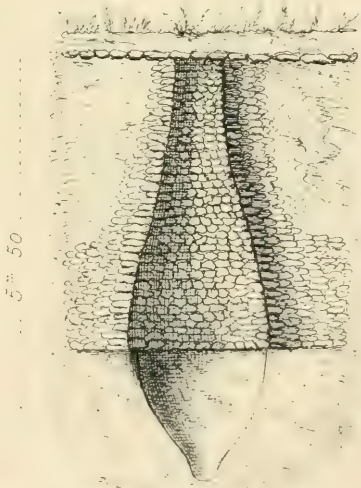

une question de cette nature. Selon les uns, les puits ne sont pas toujours ouverts dans les terrains à silex ; à en croire d'autres géologues, les puits ne s'arrêtent pas aux couches de silex, ils traversent parfois plusieurs couches jusqu'à une profondeur qu'il n'est pas possible d'atteindre.

Ces objections très-plausibles développées par M. Bert (1) n'infirment en rien les conclusions de l'archéologie, que nous rappelions plus haut. Certains puits naturels dont l'emplacement et la forme parurent propices ont pu servir de sépultures, ce qui n'empêche pas que dans d'autres localités ces sépultures aient été creusées avec une forme et une intention déterminées.

Une autre question non moins importante a été agitée : à quelle date faut-il faire remonter en Gaule l'origine de ce mode de sépultures? Ce n'est pas devant les membres seuls de la Société archéologique du Vendômois qu'il conviendrait de discuter de nouveau cette question ; ils la connaissent mieux que nous, grâce aux travaux de MM. Bouchet et de Rochambeau.

Il me suffira de constater ce qui paraît être admis par tout le monde : que les Gaulois en général peuvent bien avoir emprnnté cette coutume, comme tant d'autres, à leurs conquérants. Mais j'ajouterai de suite : les inventions comme les coutumes et les mœurs répondent chez tous les peuples à un certain degré de civilisation, à une certaine marche dans l'évolution de l'intelligence.

Il est bien certain qu'avant de se servir d'intruments en métal, les peuples quels qu'ils soient ont fait usage de la pierre et il n'est pas douteux non plus que partout, sous toutes les latitudes, comme chez toutes les races, la pierre taillée a précédé la pierre polie.

(1) Même Bulletin, pag. 526 à 533.

Le puits-sépulture, c'est-à-dire après tout la fosse toute faite, a pu être employé, de même que les grottes naturelles, à la conservation de leurs restes mortels par les premières peuplades primitives, dont le temps et l'industrie étaient après tout exclusivement employés à *la lutte pour l'existence.*

A. Dureau.

M. l'abbé Bourgeois a déjà traité dans son travail d'ensemble les questions 10 et 11 :

A-t-on recueilli des instruments préhistoriques en bronze?

Peut-on tirer quelques conclusions générales des faits préhistoriques constatés dans le Vendômois?

MM. Nouel et de Bodart ajoutent quelques faits à ce qu'a dit M. Bourgeois sur l'âge de bronze. On a mentionné la découverte de deux poignards dont l'un à Naveil; M. Nouel signale des lingots de cuivre natif trouvés dans des sépultures de l'âge de pierre, longtemps avant l'apparition du bronze.

M. Bourgeois dit que les ornements de bronze dans les sépultures ne prouvent rien, qu'on les trouve à toutes les époques.

M. de Bodart dit qu'au moment de la construction du chemin de fer de Paris à Tours par Vendôme, les ouvriers mirent à découvert une certaine quantité de haches de bronze de toute grandeur.

Malheureusement plusieurs passèrent aux mains d'amateurs étrangers au pays, mais quelques-unes furent recueillies par le frère Narcisse, instituteur à Huisseau, et ont figuré à l'exposition rétrospective de Vendôme.

Personne ne demandant plus la parole M. le président lève la séance à 4 h. 1/2.

En quelques mots pleins d'aménité et de gracieuse courtoisie, il remercie l'assemblée de sa studieuse attention et prend congé du Congrès en l'engageant à poursuivre ses paisibles travaux.

SÉANCE DU 19 JUIN, A 8 HEURES DU MATIN.

Présidence de M. DE COUGNY, inspecteur divisionnaire de la Société française d'archéologie.

Siégent au bureau : MM. l'abbé Bourgeois, de Dion, Gaugain, l'abbé Auber, comte du Manoir, marquis de Rochambeau, secrétaire général du Congrès. M. d'Espinay remplit les fonctions de secrétaire. MM. les membres du Congrès, réunis dans la salle ordinaire de leurs assemblées, à l'Hôtel-de-Ville, examinent et étudient, en attendant l'ouverture de la séance, les nombreuses et belles photographies archéologiques de M. de Laurière, d'Angoulême, et quelques-unes fort bien réussies de M. Letellier, photographe au Hâvre. On remarque particulièrement les belles eaux-fortes de M. Queyroi, conservateur du Musée de Moulins et aqua-fortiste distingué et les nombreux dessins dont M. Launay vient souvent compléter ses mémoires archéologiques si variés.

Toutes ces belles choses ornent les murs de la salle des séances et intéressent vivement les membres du Congrès.

La séance s'ouvre à huit heures un quart. M. de Dion lit le procès-verbal de la séance précédente; ce procès-verbal est adopté après quelques légères modifications présentées par MM. de Bodart et de Maricourt. M. le Secrétaire général donne lecture d'une lettre par laquelle

M. Desnoyers s'excuse de ne pouvoir assister au Congrès.

M. le Président dépose sur le bureau pour la Bibliothèque de la ville de Vendôme, les ouvrages suivants offerts au Congrès par leurs auteurs :

La Collégiale de Saint-Martin, par M. Nobilleau;

Le présent, le passé, l'avenir, par M. A. de Maynard;

La fin du monde, par le chevalier de Maynard;

L'hérédité et le pouvoir, par le chevalier de Maynard;

Mémoires sur les sculptures symboliques des XIe et XIIe siècles, par l'abbé Auber;

Mémoire sur l'origine, le développement et les progrès du symbolisme des monuments religieux jusqu'au XIe siècle, par le même;

Table générale et analytique des matières contenues dans les quatre volumes de l'histoire du symbolisme, par le même;

Note sur les progrès de l'architecture militaire sous le règne de Philippe-Auguste, par M. A. de Dion;

Le château de Montfort-L'Amaury, par le même;

Mémoire sur le Pagus medriacensis, par le même;

Recherches sur les anciens chemins de l'Iveline et du comté de Montfort, par le même;

Excursion en Poitou et en Touraine, par M. de Cougny;

Histoire de la Condita de Naveil en Vendômois, par M. Neilz;

De Normandie en Nivernais, par M. Ch. Vasseur, inspecteur de la Société française d'archéologie;

Congrès archéologique de France tenu à Angers au mois de juin 1871, offert par la Société française d'archéologie.

M. le Président donne connaissance d'une pétition adressée par M. de Chergé à l'Assemblée nationale ten-

dant à obtenir le maintien du concours académique de 1870, dans les Académies où il a été supprimé et le respect des droits acquis des concurrents aux prix qui auraient dû être décernés.

L'ordre du jour appelle la 12e question du programme : *Trouve-t-on quelque mention du Vendômois à l'époque gallo-romaine, c'est-à-dire depuis César jusqu'au commencement du Ve siècle?* M. de Salies présente un mémoire de M. Ch. Bouchet sur ce sujet, mais il observe que M. Bouchet ayant traité en même temps les questions 19, 20 et 21, il serait plus opportun de remettre à plus tard la lecture de ce mémoire. M. le Président accède au désir de M. de Salies et appelle la question 12 bis : *Saint Martin a-t-il réellement passé par Vendôme?* Personne ne demandant la parole, M. le marquis de Rochambeau fait observer que la tradition sur le passage de saint Martin dans le Vendômois est constante dans tout le pays et que cette tradition est très-répandue. Il raconte qu'il y a au nord de la paroisse de Villavard un champ appelé *le Pas-de-Saint-Martin.* Des paysans, disent les habitants, auraient insulté saint Martin traversant ce champ pour aller à Vendôme, et le saint, pour les punir, aurait rendu une partie du champ sensiblement moins fertile que les terrains qui l'entourent, ce que l'on remarque encore aujourd'hui. .

M. de Pétigny croit que c'est à Vendôme que saint Martin ressuscita un enfant et convainquit par ce miracle une foule idolâtre que la curiosité avait attirée sur ses pas. Sulpice-Sévère rapporte ce miracle dans sa *Vie de saint Martin*, mais il ne dit pas dans quel *pagus* le fait s'est passé. M. l'abbé Chevalier confirme cette remarque, et dit que saint Martin, étant allé de Tours à Chartres, a

dû suivre la voie romaine qui passait par Sonnay, et que par conséquent il a traversé le Vendômois encore païen à cette époque.

A ce propos, M. l'abbé Bourgeois rapporte un fait assez curieux relatif à saint Julien. Dans la commune d'Artins, saint Julien bâtit une église sur les ruines d'un temple païen, et à ce sujet les habitants du pays racontent une légende qu'ils répètent en latin malgré leur parfaite ignorance de la langue latine. Il paraît que le saint aurait été fort mal reçu et même maltraité par les indigènes, parmi lesquels trois familles surtout se signalèrent : « *Gaudati. Soriati, Brossiati cursaverunt sanctum Julianum et battaverunt eum.* » Une variante ajoute même : « *in valle Dauvert.* » Cette tradition aurait été dans les mêmes termes reproduite sur une vieille tapisserie de la cathédrale du Mans. Il existe encore à Artins des familles du nom de Gaudat, Souriau et Brossier que la tradition populaire fait descendre des adversaires de saint Julien, et lorsqu'il s'élève une querelle entre quelqu'un de leurs membres et ses voisins, on ne manque pas de leur adresser comme une injure ce propos : « *Tais-toi, tu as coursé saint Julien.* »

L'abbé Bourgeois ne se porte pas toutefois garant de l'authenticité de la généalogie des trois familles incriminées.

Personne ne demandant plus la parole, le Président appelle la 13e question que M. Launay s'offre de traiter en même temps que la 14e. La parole est à M. Launay, et il s'exprime ainsi :

Quels sont les monuments gallo-romains qui se rencontrent dans le Vendômois? les discuter.

Le Vendômois conserve encore de nombreux vestiges de constructions dues au séjour des Romains dans notre pays. La vallée du Loir surtout, en tout temps si fertile et

si pittoresque, a dû les y attirer et les y fixer. Aussi en renferme-t-elle plusieurs que nous allons décrire, en suivant le cours de cette rivière depuis son entrée dans notre arrondissement à Saint-Jean-Froidmentel, jusqu'à sa sortie au sud à Tréhet.

Dans la commune de *Brevainville*, canton de Morée, à 1,500^{m} au sud du dolmen du *Breuil*, en un point où le Loir se rapproche sensiblement du coteau assez abrupt en cet endroit, on rencontre les restes d'une ancienne construction appelée encore le *vieux château de la Barrière*. Sa forme rectangulaire mesure 15^{m} sur 12. Ce n'est plus maintenant qu'un amas considérable de pierres échantillonnées de petit appareil et de briques longues et à rebord.

Ne doit-on pas voir là les débris d'un ancien fort élevé, ainsi que son nom l'indique, pour commander le cours de la rivière qui vient presque baigner son pied et l'antique voie gallo-romaine longeant le coteau à une distance de 100^{m} environ.

La tour de Grisset. — En descendant le Loir et presque en face des imposantes ruines du château de Fréteval, on aperçoit, sur la pente du coteau, les restes d'un petit monument gallo-romain qui, dans le pays, porte le nom de la *Tour de Grisset*.

Il est difficile, d'après sa forme et ses dimensions, d'indiquer quelle pouvait être sa destination. Son plan carré mesure 4^{m} de côtés dans œuvre ; les murs, jusqu'à la naissance de la voûte en briques en berceau, ont 5^{m} de hauteur et 1^{m},30 d'épaisseur. Ils sont revêtus, à l'intérieur et à l'extérieur, d'assises régulières, de moëllons de petit appareil alternant avec des cordons de trois rangs de briques longues espacés de 0^{m},50 en 0^{m},50. La porte d'entrée au sud de 2^{m} d'ouverture est surmontée d'une

grande arcade en plein cintre destinée à éclairer l'intérieur. Nous signalons l'absence complète de pierres de taille dans cette construction autour de laquelle on rencontre de nombreuses substructions de la même époque indiquant un centre de population dont ce petit monument pouvait être le temple.

Nous avons découvert au-dessous, dans la plaine, les restes d'un hypocauste dont les conduits rectangulaires en briques étaient vitrifiés par le feu. Ils avaient été coupés par les déblais du chemin de fer occupant à peu près l'emplacement de l'antique voie gallo-romaine.

Pezou. — A trois kilomètres en continuant à descendre nous arrivons à Pezou qui a dû être une station romaine très-importante, si l'on en juge par les nombreuses substructions que l'on rencontre partout où l'on fouille. En 1862, la Société archéologique, voyant un champ entièrement couvert de briques à rebord, résolut de s'assurer s'il ne renfermait pas quelques restes de constructions enfouies. Les fouilles, en effet, mirent à découvert les fondations d'une villa gallo-romaine en pierres de petit appareil. Le sol des différentes pièces était couvert d'une couche épaisse de béton. Un petit aqueduc en briques conduisait à cette habitation l'eau de deux belles fontaines situées à 200^{m} du pied du coteau le long duquel passait une voie gallo-romaine. Sous la route actuelle, un ancien caveau dit dans le pays : *la Cave au diable*, renferme encore des débris de mosaïques.

En 1863, lors de la construction du chemin de fer de Paris à Tours par Vendôme, les travaux de déblais vinrent à traverser, à l'est de Pezou, un terrain formant un exhaussement assez sensible au-dessus des autres et d'une superficie d'un hectare environ. On s'aperçut immédiatement que l'on venait d'entrer dans un ancien cimetière gallo-

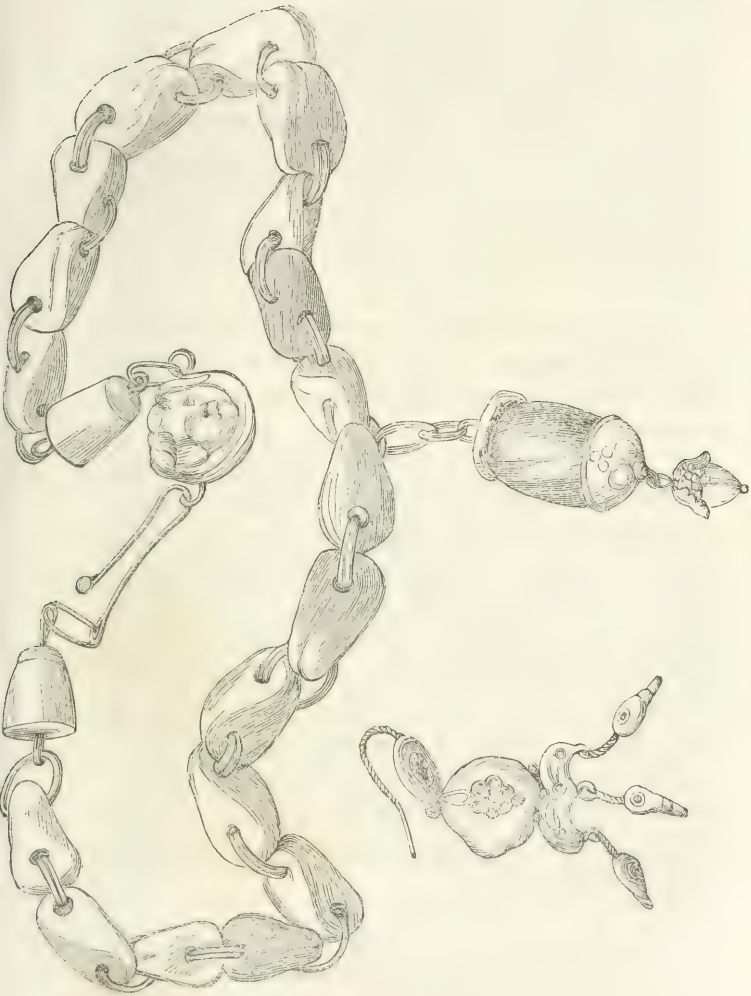

COLLIER ET PENDANTS D'OREILLES GALLO-ROMAINS.

romain. Le sol, de distance en distance, était percé de petites fosses circulaires de $0^m,50$ à $0^m,60$ de profondeur sur $0^m,40$ de diamètre, renfermant des urnes cinéraires de toutes formes et de toutes dimensions en terres grises, noires et rouges avec cendres au fond. Nous y avons rencontré plusieurs vases et assiettes en verre déposés au musée ; des fragments de caisses en bois contenant des bracelets, des bagues et une foule d'autres objets qui ont échappé à nos recherches, tels que le magnifique collier en améthyste figurant aujourd'hui à l'exposition rétrospective (1), des statuettes, des monnaies, des armes, etc., etc.

Ce cimetière, à défaut d'autres découvertes, suffirait à démontrer que Pezou fut un centre de population gallo-romaine. Il n'est pas, en effet, d'excavation faite dans le bourg où l'on ne rencontre des substructions ou des objets de cette époque.

En côtoyant le Loir, à quelques kilomètres en aval, l'ancien fief de Moncé nous offre son contingent de fondations, de briques à rebord, de monnaies ainsi que le bourg de Saint-Ouen situé au-dessous où l'on a trouvé, dans le cimetière nouvellement créé, des traces irrécusables du séjour des Romains. Mais nous touchons à un point de notre excursion le long du Loir, où ces témoignages deviennent de plus en plus concluants. Nous entrons, en effet, dans la plaine de Vendôme qui renferme le THÉATRE GALLO-ROMAIN D'AREINES, découvert en 1862 à 500^m à l'ouest de l'église du bourg et dans le voisinage d'une ancienne voie traversant diagonalement la plaine et allant du Mans à Blois.

(1) Depuis l'époque où M. Launay nous donnait ces renseignements, le collier d'améthyste et une paire de boucles d'oreilles qui l'accompagnait, ont été acquis par le musée de Vendôme.

(*Note du Secrétaire général.*)

La superficie du terrain renfermé dans l'enceinte demi-circulaire des murs peut être évaluée à 25 ares environ et l'emplacement des gradins de 15 ares environ permet d'évaluer le nombre des spectateurs qui venaient s'y asseoir à 3 ou 4,000.

Nous ne ferons point ici la description de ce monument, qui se trouve dans le Bulletin de la Société archéologique du Vendômois et que celui de la Société française a bien voulu reproduire, nous dirons seulement pour répondre à la quatorzième question du programme :

Le théâtre d'Areines peut-il faire croire à un emplacement primitif de Vendôme autre que l'emplacement actuel?

Le théâtre d'Areines à deux kilomètres environ de Vendôme ne prouve pas, selon nous, que cette ville fût située dans la plaine qui le renferme. Ces sortes de monuments n'étaient pas toujours élevés dans les villes peu importantes à cette époque. Nous pensons, d'après l'énumération que nous venons de faire des différentes stations groupées le long du Loir, qu'il y a lieu de les considérer comme un centre où venaient, à certains jours, se réunir les populations des environs et les légions romaines avides de retrouver, dans ces jeux, le souvenir de la patrie absente.

Nous ne dirons pas non plus que ce théâtre fût isolé dans la plaine, sans aucune trace de constructions aux environs; nous avons la preuve du contraire par la découverte faite en 1866 des restes d'un bâtiment destiné, sans nul doute, à un établissment de bains et situé à quelques cents mètres au sud-ouest du théâtre.

Bains gallo-romains. — Le terrain que nous avons fouillé renferme deux salles successives, l'une de $8^m,40$ de long sur $5^m,20$ de large et l'autre de $12^m,80$ sur 6^m, pré-

sentant à peu près au milieu et de chaque côté deux enfoncements, l'un rectangulaire de 3m d'ouverture et de 1m,75 de profondeur et l'autre demi-circulaire et de mêmes dimensions. Cette grande salle se rétrécit à son extrémité et ne mesure plus que 4m,16 de largeur au lieu de 6m. Dans cet espace de 4m,16 sur 2m,35 de profondeur, le sol était couvert d'une couche de béton sur laquelle s'élevait une série de petits piliers à bases carrées construits en briques, d'une hauteur de 0m,40 et destinés à supporter un plancher détruit.

Au milieu du mur du fond, s'ouvre un petit corridor de 0m,70 de largeur sur 1m,92 de longueur, dont les parois très-endommagées par le feu et le sol couvert de charbons et de cendres indiquent la présence du fourneau transmettant la chaleur à l'hypocauste à l'aide de tuyaux en briques de formes losangées dont nous avons recueilli plusieurs fragments.

Les murs de 1m d'épaisseur, avec revêtement de pierres de petit appareil enduites d'un ciment très-lisse nous ont encore offert les traces de filets rouges et noirs. Ils avaient encore conservé une hauteur de 1m environ au-dessus du béton.

Une quantité énorme de fragments de briques à rebord, de tuyaux et de clous se mêlait aux décombres.

Sans prétendre que cette construction puisse être considérée comme un grand établissement de bains, il est au moins permis de supposer qu'elle a dû faire partie d'une villa importante motivée suffisamment par son voisinage du théâtre d'Areines.

Nous arrivons à Vendôme où le séjour des Romains n'a laissé d'autres traces, au moins apparentes, que l'antique voie dont nous avons parlé plus haut, rencontrée en plusieurs endroits, à l'extrémité nord des faubourgs et à deux

kilomètres au nord-ouest au village de *Courtiras* dépendant de Vendôme où elle passait près d'un lieu appelé les *Caveaux*. Le rocher est percé, en cet endroit, de chambres souterraines reliées entre elles par des galeries creusées en tous sens. On a trouvé dans l'un de ces caveaux une lampe sépulcrale en terre cuite posée dans une niche. Un autre renfermait une assez grande quantité d'ossements et de cendres au milieu desquels on a rencontré un glaive à lame très-large ou scramasaxe et différents autres ustensiles de la même époque.

NAVEIL. — En traversant le Loir un peu plus bas, nous arrivons au bourg de *Naveil* dont l'église, située au milieu de la plaine, forme avec quelques maisons seulement le centre d'un bourg très-important ayant ses habitations placées le long des deux coteaux qui bordent la vallée.

A l'ouest de l'église se développe une étendue de terrain assez considérable dans laquelle on voyait encore, au commencement du siècle, des pans de muraille assez élevés. Plus tard, la charrue mit à découvert, à différentes reprises, des substructions importantes, de vastes salles, des cours dallées, des débris d'aqueducs avec tuyaux servant à l'écoulement des eaux. Partout le sol est jonché, sur une superficie de cinq hectares environ, de tuiles à rebord, de fragments de mosaïques et de vases, qui s'ils n'indiquent pas l'existence de la ville de *Tourteline*, comme on l'appelle encore dans le pays, accusent du moins la réunion de villas assez nombreuses.

En 1836, auprès du Loir, dans un endroit où celui-ci forme un gué, on a découvert, sous un banc de sable, six fours bâtis en briques adossés deux à deux avec une ouverture circulaire comme les nôtres.

A ce gué, qui porte encore aujourd'hui le nom de *Gué de Villa*, venaient aboutir de chaque côté trois voies an-

ciennes dont les traces subsistent à une faible profondeur sous le sol.

La Cunaille, commune de Thoré. — En 1866, M. de Rochambeau a rencontré, au hameau de la Cunaille, à 300^{m} du Loir et à 7 kilomètres au-dessous de l'emplacement de *Tourteline*, les restes d'une construction gallo-romaine que l'on peut considérer comme le sous-sol d'un bâtiment qui dut, à cette époque, avoir une certaine importance. Les quelques marches d'un escalier en pierre, encore en place, devaient conduire du sous-sol au rez-de-chaussée. Les décombres qui remplissent cette cavité renferment une grande quantité de poteries grises, noires et d'un rouge vernissé offrant sur la surface des dessins en relief très-gracieux. L'un de ces vases portait au fond l'estampille du potier TRIVPI-M (1).

Mazangé, canton de Vendôme. — A quelques kilomètres en face et de l'autre côté du Loir se trouve le bourg de Mazangé dans une vallée très-étroite bordée par des coteaux assez élevés. Celui de l'ouest porte encore, aux deux tiers de sa hauteur, les restes d'un petit monument gallo-romain dit, dans le pays, *le château du Bignon*. Sa forme rectangulaire mesure 4^{m} sur 3^{m},45 et 2^{m},50 de hauteur au-dessus du sol. Il est assis sur un blocage de pierres énormes et n'offre qu'une masse compacte sans vide intérieur qui se prolongeait évidemment jusqu'à son sommet, comme le prouvent les nombreux débris groupés autour. Son revêtement extérieur est en petits moëllons appareillés alternant avec des rangs de briques longues et épaisses. Une ancienne voie taillée dans le rocher passait à 15^{m} au-dessous.

(1) Voir le *Bulletin de la Société Archéologique du Vendômois*, 1866, p. 101.

La position de ce petit monument et son genre de construction n'indiqueraient-ils pas un tombeau, ou l'une de ces tours, tantôt rondes, tantôt carrées, comme la Pile Saint-Mars, élevées pour servir de limites territoriales?

Si du coteau nous descendons dans la vallée, l'église vient aussi offrir à notre examen des restes importants de construction sinon gallo-romaine tout au moins mérovingienne. Le mur du nord, sur une longueur de 25^{m} environ, est bâti en pierres de petit appareil séparées par des joints de 0^{m},04 à 0^{m},05 d'épaisseur.

La Mézière. — En continuant notre route, nous ne passerons pas devant le joli château de la Renaissance de la Mézière, sans constater qu'il s'élève sur l'emplacement d'une villa gallo-romaine à en juger par les restes de substructions trouvés dans les cours, par les nombreuses briques à rebord, fragments de poterie vernissée à personnages et par des bijoux tels que collier, bracelet et fibules.

Nous allons maintenant faire un assez long trajet, sans rencontrer de traces de constructions gallo-romaines. Nous traverserons les Roches, Lavardin et Montoire, localités si intéressantes sous d'autres rapports, pour arriver à Ternay dans le bas Vendômois où passait autrefois la voie antique du Mans à Tours et où l'on rencontre, dans le bas du bourg au nord-ouest de l'église, d'importantes et nombreuses substructions, restes probables d'une villa nommée Turniacus, du nom de son fondateur Turnus. Des médailles romaines ont été trouvées dans les environs entre autres une en or portant au droit la tête d'Apollon et au revers le char attelé d'un cheval à tête humaine foulant un homme sous ses pieds.

Artins, canton de Montoire. — De *Ternay* pour gagner *Artins*, nous n'avons qu'à suivre la voie romaine de Tours

au Mans et Paris (1), traversant le *Loir* sur un pont de l'époque qui subsista jusqu'en 1555 et dont la dernière pile haute encore de 2m a été démolie, lors de la construction du pont actuel en 182...

La légende dit qu'il existait à *Artins* un temple fameux dédié à Jupiter que saint Julien, en venant visiter cette station romaine, renversa pour élever sur son emplacement une église au Dieu des chrétiens. Cette église n'existe plus mais celle du XIIe siècle, qui probablement lui a succédé, présente encore des parties du mur de l'abside et du mur de la nef au sud ayant appartenu au temple gallo-romain. Partout dans le bourg, on rencontre de nombreux vestiges d'habitations de cette époque, des fragments de tombeaux et de poteries.

Sougé et le camp de César. — D'*Artins* en se rendant à *Sougé*, on traverse une plaine de deux kilomètres laissant apercevoir les traces de la voie antique qui, dans presque tout ce parcours, est recouverte d'un amas considérable de scories de fer.

Le bourg de Sougé est bâti au pied d'un coteau assez élevé, sur le sommet duquel on retrouve des vestiges apparents d'un ancien camp de César décrit dans les Antiquités romaines de Caylus. (Tome IV, p. 177.)

On comprendra facilement le choix d'un tel emplacement pour y établir un camp, si l'on se figure une sorte de promontoire dont la voie gallo-romaine contourne la base et faisant à la fois saillie sur la vallée du Loir et sur celle de la Braye dont les rivières se réunissent à 1,500m de là.

L'enceinte, de forme rectangulaire orientée du nord-est au sud-ouest, mesure environ 300m de long sur 100m de

(1) Magnum iter quod itur ad Parisios

large. Cet espace est divisé en deux parties, le *Castellum*, au midi, et le *Castrum*, au nord, séparés par un fossé de 10^m de large sur 5 ou 6^m de profondeur. Sur le bord de ce fossé et en dedans du Castellum, s'élève un rempart en terre avec une ouverture au milieu pour établir une communication entre les deux parties du camp.

Cette première enceinte au midi de 12,000^m de superficie suivait la forme arrondie du promontoire et était défendue par un escarpement.

La deuxième enceinte ou *Castrum*, de 150^m de long sur 100^m de large, était fermée au nord-est par un large fossé et un escarpement en terre qui le défendaient du seul point où il fût attaquable.

Chaque jour, fossés et escarpements disparaissent pour les besoins de la culture qui ont fait découvrir des ornements militaires en argent et un mors de bride.

Tels sont les vestiges du séjour des Romains que nous avons à signaler, sauf omission, le long des bords du Loir.

Nous en avons d'autres à enregistrer dans la vallée de la Braye et dans l'intérieur des terres.

Sargé, canton de Mondoubleau. — En 1865, la Société archéologique du Vendômois fut appelée à Sargé pour constater et étudier la découverte d'une villa gallo-romaine à l'embranchement des routes de Vendôme à Saint-Calais et de Sargé à Savigny, au lieu dit Monplaisir, sur la rive gauche et à quelques mètres seulement de la Braye. Nous y avons rencontré une grande étendue de murailles aboutissant à une tour formant le centre des constructions. Les fouilles ont amené à la surface du sol une quantité considérable de briques à rebord, des fragments de poterie et des portions notables de mosaïques.

La voie romaine du Mans à Orléans passait à Sargé. Le

long de son parcours et sur le coteau qui borde la rive droite de la Braye, on trouve de nombreux débris de constructions de l'époque et de scories indiquant l'existence de forges dans les environs.

Oigny, canton de Mondoubleau. — La voie antique du Mans à Chartres portant encore aujourd'hui le nom de *Chemin de César*, forme la limite de la commune au nord. Près de cette voie et dans un champ entouré de haies on a trouvé les substructions d'une importante villa avec pavages en mosaïque, briques à rebord, médailles en argent et en bronze. Ce champ couvert de charbons et de cendres s'appelle encore le *Champ brûlé*.

A Saint-Avit, même canton, la voie romaine limite la commune au sud. Entre cette dernière et le bourg on rencontre un terrain assez vaste nommé le *Champ de bataille* dans lequel on a découvert assez récemment des restes de fondations, de pavages, une énorme quantité de cendres et des ossements humains.

Coulommiers, canton de Selommes. — A 500^{m} environ à l'est du bourg, on rencontre au milieu de la plaine un lieu dit les *Murgers*, un amas de pierres formant un carré de 12^{m} de côtés sous lequel on a trouvé les fondations d'une construction de même dimension et divisée en plusieurs compartiments. L'un d'eux renfermait un bassin de 2^{m} sur 1^{m} à fond et parois cimentés et bâti en briques. La voie gallo-romaine que nous avons signalée à Areines passait à Coulommiers se dirigeant sur Blois.

Selommes, chef-lieu de canton. — A deux kilomètres au nord de ce bourg au lieu dit : les *Terres noires*, non loin de la voie antique passant à Selommes, on voyait en plein champ un monticule couvrant une certaine étendue de terrain. En 1859, le fermier entreprit d'aplanir cette butte sous laquelle on a découvert les débris d'une villa impor-

tante consistant en un vaste bâtiment de 100^m de long sur 10 de large, orientée de l'est à l'ouest et divisé en plusieurs compartiments par des cloisons. L'intérieur était tout rempli de moëllons de petit appareil, de débris de tuiles, de poteries et de petits cubes en pierre amoncelés, quelques médailles romaines grand et moyen bronze furent trouvées dans les décombres.

A 50^m en avant de ce bâtiment, des fondations attestaient l'existence d'autres constructions moins importantes.

En continuant à déblayer le bâtiment principal, on a rencontré environ quatre-vingts squelettes d'hommes, de femmes et d'enfants pêle-mêle dans cet amas de pierres et de terres. Les autres bâtiments fouillés ont amené la découverte de nombreux squelettes d'animaux disposés par espèces dans des cases séparées.

Là s'élevait évidemment une grande exploitation agricole qui a dû être détruite presque instantanément pour arriver à expliquer la présence d'un aussi grand nombre de squelettes sur un même point.

Quoiqu'il ne nous reste plus à signaler de monuments gallo-romains dans le Vendômois, nous ne voulons pas omettre, avant de clore ces descriptions, de parler de la découverte d'objets de cette époque qui attestent, aussi bien qu'une construction en pierre, le séjour des Romains dans nos contrées et qui ont au moins une aussi grande importance artistique.

En avril 1848, dans la commune de Danzé, au Perche, le fermier des Métairies vint heurter avec sa charrue contre un coffre en bois contenant une quantité considérable de médailles romaines de Gallien, Claude, Valérien, etc., etc., ainsi qu'une collection de bijoux formant la parure complète d'une dame romaine :

1° Un collier long d'environ 0^m,40 composé de vingt

petits barillets en or de $0^m,01$, à bases octogonales et à faces losangées, reliés entre eux par deux petits anneaux venant, aux extrémités, s'agrafer à un médaillon elliptique orné d'un beau camée ;

2° Deux bracelets en torsades d'or aux fermoirs desquels étaient suspendues deux plaques circulaires aux contours délicatement ciselés avec médailles de Titus et de Faustine au milieu ;

3° Une longue épingle d'or contournant la tête et retenant sur le front un médaillon semblable aux autres ;

4° Une bague en or avec camée représentant une Minerve debout près d'un autel ;

5° Un miroir en métal poli de forme arrondie, à bords relevés formant encadrement-poignée en-dessous.

La voie romaine du Mans à Orléans passait à Danzé.

Relativement au théâtre d'Areines, M. Launay appuie sur cette particularité singulière que la base seule existe et est construite en pierre : l'examen de cette base prouve qu'elle n'a jamais été surmontée de gradins en pierre, que la construction s'arrêtait peu au-dessus du sol et que les spectateurs devaient être assis par conséquent sur des gradins en bois. M. de Cougny signale le théâtre de Jublains, dont la base seule est aussi en pierre ; M. Palustre fait observer qu'il existe des théâtres semblables non-seulement en France mais à Rome même ; M. de Laurière confirme les renseignements donnés par M. Palustre.

L'existence d'un théâtre romain à Areines, est-elle suffisante pour faire croire qu'il y avait en cet endroit une véritable ville ? M. de Laurière ne le pense pas. Il rappelle que le théâtre de Saint-Cybardeau, dont il a signalé l'existence l'an dernier au Congrès d'Angers, était situé en rase campagne. Saint-Cybardeau est une commune située dans le voisinage d'Angoulême. Les Romains, pour distraire les

populations dans un but politique, élevaient souvent des théâtres en amphithéâtre au milieu des campagnes et loin des villes.

Ces théâtres servaient de points de réunion et attiraient les habitants du pays. C'était un moyen de leur donner les mœurs et les habitudes romaines et de leur faire accepter le joug des vainqueurs.

M. d'Espinay rappelle que l'amphithéâtre de Gennes (Maine-et-Loire), était établi exactement dans les mêmes conditions, c'est-à-dire loin des grands centres de population.

A la quinzième question : *Quels sont les objets de la même époque gallo-romaine qui ont été trouvés soit séparément soit dans les sépultures?* M. de Rochambeau répond qu'en dehors des trouvailles de Pezou et de Danzé dont a parlé M. Launay, en traitant la question précédente, on n'a trouvé dans le Vendômois que peu d'objets provenant des sépultures de cette époque; il a découvert lui-même quelques colliers brisés en grains d'ambre et de verroterie dans des cercueils de pierre à Mazangé et à Selommes.

M. l'abbé Bourgeois signale un tombeau en pierres sèches découvert à Thenay près Pontlevoy. Dans un vase se trouvaient les ossements d'un poulet domestique tout-à-fait semblable à l'espèce actuelle. Il y avait aussi dans cette sépulture, un verre à fond étroit et une petite pièce de monnaie portant une couronne et un autel avec cette légende : *Crispus Cœsar*; ce nom est celui de l'un des fils de Constantin, ce qui permet de faire remonter cette sépulture au IVe siècle. C'était une inhumation et non une incinération, mais l'emploi d'un vase qui avait pu contenir du liquide et la présence des os d'un animal domestique, rap-

pellent les usages païens. On sait que les anciens sacrifiaient un coq à Esculape.

M. le marquis de Vibraye signale des monnaies du IVe siècle trouvées sur les bords de l'Ill en Alsace; elles portent le chrisme avec l'A et l'Ω.

Le IVe siècle est une époque de transition pendant laquelle les usages chrétiens n'avaient pas encore complétement triomphé des traditions païennes. De là, d'assez grandes difficultés pour dater les sépultures; de là aussi des mélanges et des confusions fort extraordinaires. La sépulture signalée par M. l'abbé Bourgeois pourrait être païenne, tandis que les tombes dont parle M. de Vibraye appartiennent au contraire à des sujets chrétiens.

M. l'abbé Bourgeois rappelle la découverte faite à Gièvres, près Selles-sur-Cher, de plus de mille vases de terre d'une exécution généralement grossière; quelques-uns sont en verre. Ils se répartissent entre deux cimetières qui existaient dans cette localité.

Dans un de ces vases étaient les restes d'un enfant qui avait été incinéré; ils avaient été déposés avec les jouets du pauvre petit et même des aliments, car le vase renfermait en outre des os de bœuf et de mouton.

M. de Vibraye signale d'autre sépultures gallo-romaines qu'il a découvertes avec M. de la Saussaye sur la commune de Fins, dans la plaine des Razoirs.

M. le Président propose d'examiner la question 16 : *Les voies romaines ont-elles été suffisamment étudiées? Pourrait-on en tracer le parcours à travers le pays (ponts, gués*, etc.)? M. Launay déclare que le Vendômois n'a jamais été traversé par de grandes voies de communication, mais qu'il existe une infinité de chemins secondaires qui n'ont pas été suffisament étudiés. Un d'eux, cité sur la carte

de Cassini et allant d'Orléans au Mans, est connu des paysans sous le nom de chemin de César; il n'est pas indiqué par Peutinger.

Lors de la découverte du théâtre d'Areines un autre fut signalé se dirigeant du Mans sur Blois et traversant diagonalement la vallée du Loir à Vendôme. Un tronçon de quatre mètres à Courtiras, des vestiges à la gare et au champ de Mars, enfin un gué dans les environs d'Areines permettent d'en suivre la trace.

M. de Maricourt fait connaître une voie romaine visible près de Courtalain et facile à suivre dans les communes de la Fontenelle, d'Arville, de Saint-Avit, à l'étang du Plessis du Bois-Vinet; près de cet étang se trouve un champ connu sous le nom de *champ du Combat*. Sur tout le parcours de cette voie, on rencontre des cendres, des tombeaux, des ruines d'anciennes constructions, etc.

M. de Salies dit que préciser le tracé des voies romaines dans le Vendômois, n'est pas chose possible, sans de bonnes cartes à l'appui. Une foule de points de ces tracés fourniraient d'ailleurs matière à d'interminables discussions. Mais il est facile d'indiquer la direction générale de chacune des voies, et même ainsi de rectifier certaines erreurs accréditées.

M. de Salies indique d'abord les voies qui auraient suivi la vallée du Loir. La première devait se détacher à la hauteur de Vendôme de la voie de Paris et Aquitaine par Chartres, Châteaudun, Vendôme et Tours. Elle suivait la rive droite du Loir, vers Villiers et le Gué-du-Loir; puis devait se jeter dans les terres pour passer au-dessus des Roches, regagnant la plaine du côté du Tertre, pour la suivre au pied des coteaux et marcher ainsi vers Troò, Sougé, Poncé, la Chartre, où elle passait le Loir, Château-du-Loir, Vaas, où elle coupait la voie de Tours à Subdi-

num (le Mans), le Lude, la Flèche, Durtal et Angers.

Une seconde voie se détachait du même point à peu près, mais descendait par la rive gauche suivant la direction (M. de Salies ne dit pas le tracé) de la route actuelle de Vendôme à Montoire. Seulement, au lieu de se détourner vers les Roches, elle marchait devant elles vers Villavard, Lavardin, où elle coupait une voie vicinale se dirigeant vers Blois, Montoire (le vieux Montoire, paroisse Saint-Oustrille), et se poursuivait au pied des coteaux jusqu'à Tréhet et la Chartre, où elle se confondait avec la voie venue de la rive droite. Pour une partie de cette voie entre Montoire et la Chartre, on a les plans relevés au commencement du XVIIIe siècle par les ingénieurs de la généralité de Tours, avec les projets de rectification. Tout cela est aux archives d'Indre-et-Loire, et aux archives de la Sarthe, où M. de Salies l'a étudié.

M. de Salies prend ensuite les grandes voies transversales. La première c'est le tronçon de la grande voie de Paris et Aquitaine, par Chartres, Châteaudun, Vendôme, Saunay (et non Château-Renault qui n'existait pas), Tours et Poitiers. On a tour à tour nié l'existence de cette voie, ou on a voulu en faire une voie celtique. La nier, dire comme M. Mabile, dans sa *Topographie de la Touraine*, que la route actuelle de Tours à Vendôme date de peu de temps, c'est presque jouer sur les mots. Cette route existait si bien, qu'on a détruit dans ces années dernières seulement, le pavage (moyen âge) qui la couvrait encore entre Saint-Symphorien (Tours) et la *Petite-arche*, point où elle atteint la route nouvelle. Elle existait si bien, qu'à l'époque où l'on a exécuté la route nouvelle par la Tranchée de Tours, la partie du vieux chemin récemment dépavée, étant menacée de l'être alors, au profit de la route nouvelle, une supplique des propriétaires riverains fut adressée à

l'intendant de Tours, pour demander la conservation du pavage; et dans cette pétition on rappelle que cette route à laquelle on en substitue une autre, existe de temps immémorial, que son abandon déprécie les propriétés, etc. Cette pièce est aux archives d'Indre-et-Loire.

Du reste, le vieux tracé de la route se retrouve sur plusieurs points du parcours, notamment à la traversée de la *Grande vallée* où le gué existe encore.

Quant à l'opinion qui voudrait faire de cette route une route celtique, c'est celle de M. de Pétigny dans son Histoire du Vendômois. Qu'elle ait été celtique, dit M. de Salies, c'est probable; mais elle est devenue romaine ensuite. Rien que l'étendue de la ligne, de Paris à Bordeaux, le prouverait. Où sont d'ailleurs les indices de cette route celtique? M. de Pétigny les voit dans la sinuosité et l'étroitesse de quelques parties qui subsistent dans la plaine du Loir, au-dessus de Vendôme. Mais, qui voudrait reconnaître un tracé primitif dans de pareils restes, se tromperait étrangement.

Quand les larges voies antiques ont été abandonnées, elles sont devenues, en général, l'objet de la convoitise des riverains, qui, peu à peu, en ont absorbé la plus grande part. Ces empiétements ayant lieu, sans entente et sans règle, l'un aujourd'hui, l'autre demain, et dans des mesures diverses, il en est résulté une déformation de l'axe des voies, et ces sinuosités qu'on observe aujourd'hui. Une autre raison y a contribué aussi : la dégradation des voies. Telle partie était usée avant telle autre, et cela, tantôt à droite, tantôt à gauche. On frayait naturellement les meilleures parties, délaissant les mauvaises. Ces faits, M. de Salies, qui depuis quelque temps déjà, s'occupe des recherches des routes, les a constatés souvent. Ils se passent encore sur les tronçons de voies moins entamés que d'autres.

M. de Salies ne croit pas du reste qu'il soit possible de distinguer un chemin celtique aujourd'hui. On a prétendu les reconnaître à leur concavité. Mais la concavité n'est-elle pas la conséquence de l'usure de toutes les routes? M. de Salies a vu des voies incontestablement romaines, devenues creuses et en gouttière, par l'usure, dans certaines parties. N'est-on pas obligé aujourd'hui de charger plus fortement les routes au centre qu'ailleurs, pour maintenir leur convexité?

M. de Salies n'hésite donc pas à reconnaître une voie romaine consulaire, dans cette grande ligne de Chartres à Poitiers, ou si on l'aime mieux, de Paris à Bordeaux. Le procès-verbal de son état au milieu du XVIIIe siècle, dans la partie qui traversait le Vendômois et la Touraine, existe avec les projets modernes, aux archives d'Indre-et-Loire, ainsi que les plans des vieux tracés, qui, par deux côtés différents, la menaient de Tours à Montbazon, et de là, par une ligne unique, à Sainte-Maure, Sainte-Catherine de Fierbois, Port-de-Piles, et Poitiers, quoi qu'on ait dit encore de ce tracé que M. Mabile croit tout moderne.

Une autre voie, coupait la vallée du Loir, à Artins. Elle partait de Tours, passait à Laferrière, aux Hermites, à Ternay, à Artins, où elle franchissait le Loir sur un pont de pierre. De là, elle remontait la vallée de la Braye, sur la rive gauche de cette rivière, marchait vers Savigny, Vibraye, et aboutissait à la Ferté-Bernard, ou, du moins, au point qu'occupe aujourd'hui cette ville.

M. de Pétigny n'hésite pas à reconnaître dans cette voie la grande voie de Tours à Chartres, qui aurait remplacé de bonne heure la voie celtique passant par Vendôme. C'est encore une opinion que M. de Salies ne saurait partager. Un pareil tracé, avec cet objectif, serait en dehors de toutes les habitudes romaines. Pourquoi cette inclinaison

à l'ouest, quand on devrait incliner à l'est. Pourquoi ce crochet? Pourquoi cette soudure presque à angle droit, sur la voie de Chartres au Mans? La ligne de Paris en Aquitaine, était-elle donc si peu importante qu'on allât ainsi la souder à une autre ligne, au prix d'un bon nombre de lieues de plus? Ce ne sont pas là, répète encore M. de Salies, les habitudes des Romains, qui vont toujours au plus court, ne s'inquiétant ni des agglomérations d'habitants, ni des difficultés du terrain.

Quelle était pourtant la destination définitive de cette voie? y aurait-il rien d'étonnant à ce qu'elle se dirigeât sur Bellême, Mortagne et la Normandie? N'est-ce pas là sa jonction naturelle? Nous n'avons pas de voie, autre que celle-là, pour aller d'Aquitaine en Normandie, en ligne directe. Pourtant, la stratégie en avait besoin.

A cette occasion, M. de Salies rappelle que, pendant qu'on étudiait la restauration de la voie de Tours à Chartres par Vendôme, on étudiait aussi la restauration de celle de Tours à la Ferté-Bernard. Preuve que ces deux voies ne se suppléaient pas.

Les études de cette dernière se retrouvent, dans les archives de la Sarthe pour une partie, dans celles d'Indre-et-Loire pour l'autre, qui comprend le passage par les Hermites, Laferrière, Saint-Laurent en Gastines, etc., jusqu'à la soudure avec la route de Tours à Rennes; car, il faut encore relever cette erreur en passant, son trajet ne se faisait point par Monnaie, ainsi qu'on l'a écrit.

Du rameau principal de Tours à Chartres par Vendôme, se détachait une voie vicinale qui allait de Vendôme à Blois par les hauteurs. Une autre voie vicinale atteignait la même destination en inclinant au sud, vers Herbault, où elle se confondait avec une voie, qui venait d'Angers à Blois, par

Noyant, Château-la-Vallière, Nucillé-Pont-Pierre et Saint-Nicolas des Motets.

En allant du nord au midi, la grande voie de Chartres à Tours par Vendôme, jetait aussi un de ses rameaux vers Amboise. Il partait de Saunay, coupait la voie vicinale de Blois à Angers, suivait le haut plateau, et se bifurquait ensuite pour gagner Amboise, par la vallée de la Ramberge, Saint-Ouen et Pocé, à gauche; par Nazelles, à droite. Les plans de ces anciennes routes, sont aux archives d'Indre et-Loire.

Cette direction sur Amboise, on le devine, c'était la direction de Bléré, des plateaux de la Champagne de Touraine, de Loches et de Limoges; et chemin faisant, elle permettait de suivre, en remontant le Cher, les grandes voies de Bourges.

Enfin, dit M. de Salies, une grande voie, venant de Meung, et une autre venant de Blois, se dirigeaient sans se confondre, entre Oucques et Marchenoir. Elles se confondaient vers Saint-Mandé, pour passer à Viévy-le-Rayé, traverser le Loir à Morée et prendre par le Rouillis, Epuizay et Saint-Calais, la direction du Mans. M. de Salies a suivi cette voie entre Blois et Morée. Elle est souvent interrompue par la culture, sur le plateau de la Beauce; mais les paysans la connaissent et lui conservent le nom d'Ancien chemin romain.

Un rameau de cette voie se détachait vers Oucques, dans la direction de Fréteval. Il se bifurquait lui-même vers Pezou et Lignières. Ce sont là des directions incontestables. Il suffit de les parcourir et de se bien rendre compte de la topographie du pays, pour en être convaincu. M. de Salies ne parle pas des souvenirs historiques et des restes romains découverts sur une foule de points. Ces détails ne finiraient pas.

Avant de passer le Loir à Pezou, la bifurcation coupait un chemin se dirigeant de Fréteval à Vendôme, par Areines. Ce chemin, romain aussi, se retrouve par tronçons à Courtiras, se dirigeant vers le Mans; car à Areines venait aboutir une autre voie d'Orléans à Subdinum. Il est évident qu'il y a eu là des changements de tracés successifs, et qui seraient fort curieux à étudier de près et à classer. Un pareil état de choses se retrouve fréquement sur les grands plateaux, où rien ne gênait la direction des routes.

Le plateau de la Champagne de Touraine, que M. de Salies a étudié de très-près, est un curieux spécimen du genre : les voies y foisonnent. La plupart gardent encore en partie leur pavage, toutes la continuité de leur direction. La multiplicité des tracés se remarque aussi sur le plateau de Pontlevoy; elle se reconnaît enfin sur le plateau qui s'étend entre la vallée du Loir et la vallée de la Braye, et mériterait être étudiée.

M. de Salies fait remarquer que toutes ces voies n'étaient certainement pas construites de la même manière. On s'abuse quand on se représente toutes les voies romaines comme la voie Appienne, ou la grande chaussée d'Agrippa. Les modes de construction variaient selon l'importance des tracés, quelquefois aussi selon les pays. Ils ont aussi varié avec les temps, et ce sont là autant de causes d'erreur, contre lesquelles il faut se tenir en garde.

En général, la direction des tracés, par rapport aux nécessités archéologiques imposées par la topographie, voilà le guide le plus certain, pour les voies importantes. Lorsqu'on suit une de ces voies, sur un plateau, par exemple, on remarque qu'elle se dirige invariablement sur les arêtes saillantes, de manière à découvrir toujours et à commander le terrain des deux côtés. Quant à la ligne rigoureusement droite, il ne faut point s'en préoccu-

per. Elle a pu exister aux abords des grandes cités ; mais dans la campagne, les préoccupations stratégiques avaient le pas sur elle. Ce qu'il faut chercher, et ce qu'on trouve, c'est la ligne droite dans la direction générale, c'est-à-dire le trajet le plus court d'un point à un autre. C'est un des caractères essentiels des voies romaines secondaires, aussi bien que des plus importantes, et dont il faut toujours se préoccuper.

En finissant, M. de Salies rappelle ce qu'il a dit du grand nombre de voies qui sillonnent les plateaux et fait observer, que ces points ont été dans tous les temps les points de passage des armées envahissantes. Nous n'avons pas de détails historiques pour les temps romains ; mais dès les temps mérovingiens, dans le moyen âge, et pendant les guerres du XVIe siècle, lorsque de Paris on veut se diriger sur le Vendômois, ce sont toujours les mêmes routes : Etampes, Janville, Châteaudun, étape indispensable, et la vallée du Loir. Quand les armées ont descendu la Loire jusqu'à Beaugency ou Blois, c'est par Marchenoir, Oucques, Morée ou Fréteval qu'on gagne la même vallée. Les armées anglaises, les armées de la Ligue et celles de Henri IV, sillonnent tour à tour ces plateaux. Et dans ces derniers temps, n'ont-ils pas été le chemin des troupes prussiennes ? La stratégie est la même dans tous les temps, quels que soient les moyens d'attaque ou de défense. C'est ce qui explique la persistance des grandes voies stratégiques et des voies accessoires, importantes à travers les âges, et ce qui doit aussi tenir en garde contre cette croyance que les voies romaines sont perdues. Elles ne sont point perdues, quant aux directions générales du moins ; elles sont simplement transformées ; nous les foulons de tous les côtés. Le contraire est l'exception, la très-petite exception.

Puisque nous sommes sur ces questions, ajoute M. de Salies, faisons remarquer que cette ligne de châteaux, formée par Montoire, Lavardin, Vendôme, Oucques et Marchenoir, avaient bien pour but, comme on l'a dit, de défendre le passage des plateaux et d'empêcher que les Normands de la Seine et ceux de la Loire se donnassent la main. Ceci rentre dans la 48e question ; mais elle reçoit de tout ce qui vient d'être dit sur les routes et les invasions, une solution si facile, qu'en vérité déplacer la conclusion, serait l'affaiblir.

17e Question : *Existe-t-il dans l'arrondissement d'anciens camps romains? Ont-ils été bien reconnus pour tels? Quel en est l'état de conservation?*

La parole est à M. Launay.

Les nombreux vestiges de constructions romaines que notre pays renferme indiquent suffisamment que les Romains durent y faire un long séjour.

Il reste pourtant peu de traces apparentes des campements de leurs légions. Nous en citerons un bien reconnu pour tel et dans un état de conservation qui permet encore d'en fixer l'étendue et d'en déterminer la forme.

Il a de tout temps été désigné sous le nom de *Camp de César*. On en trouve une description assez incomplète dans les *Antiquités romaines de Caylus*, IV, p. 177.

Situé à 500 mètres environ à l'ouest de Sougé, canton de Savigny, sur un promontoire, s'avançant au midi sur la vallée du Loir, bordant à l'ouest celle plus étroite de la Braye, et à l'est, séparé du coteau dont il est la continuation par une large et profonde coupure, cet emplacement semblait disposé par la nature pour y établir un camp attaquable seulement d'un seul côté.

La colline, en cet endroit, mesure 45 mètres environ au-dessus de la vallée. La voie gallo-romaine du Mans à Tours passait à son pied dans la vallée de la *Braye* et venait à 1,500 mètres de là, traverser le Loir à Artins sur un pont dont nous avons parlé plus haut.

La position était donc, de tous points, parfaitement choisie.

Voici maintenant quelle était la disposition du camp. L'enceinte, de forme rectangulaire, encore visible, est orientée du N.-E. au S.-O. et mesure, à peu près, 300 mètres de long sur 100 mètres de large. Cet espace se divisait en deux parties, le *castellum* au midi et le *castrum* au nord, séparés par un fossé de 80^{m} de long sur 10^{m} de large et 5 ou 6 de profondeur. Sur le bord et en dedans du castellum, les terres extraites du fossé forment encore un rempart assez élevé laissant au milieu un passage de 9 à 10 mètres de large.

Cette première enceinte, arrondie au midi suivant la forme du promontoire, pouvait contenir 12,000 mètres de superficie et s'avançait à 50 mètres environ de l'escarpement rapide de l'ouest et de l'est.

La deuxième enceinte ou *castrum*, de 150 mètres de long sur 100 mètres de large, était terminée par un fossé apparent encore en quelques endroits seulement et par un escarpement en terre qui le défendaient du seul côté par lequel il fût attaquable.

Dans l'emplacement du camp on a trouvé plusieurs objets gallo-romains, entre autres un ornement militaire en argent et un mors de bride assez curieux.

M. de Salies demande la parole sur cette question et dira quelques mots sur la question 48e : *Les divers châteaux de la vallée du Loir offrent-ils un lien commun et un système général de défense ?*

M. de Salies reconnaît que la position connue dans la vallée du Loir sous le nom de *Camp de César* remplit toutes les conditions voulues pour les camps romains. Les prescriptions de Végèce s'y trouvent toutes réunies, même le facile abord de la vallée ; car, à travers les pentes presque à pic de ce côté, semblent ménagées, par intervalles, des rampes très-accessibles.

En outre, le commandement de cette position stratégique sur les vallées du Loir et de la Braye est admirable; elle gardait la grande voie qui descendait le Loir, avec celle qui remontait la Braye, et surveillait sur le plateau les voies qui, du Mans, se dirigeaient vers Vendôme, Blois ou Orléans.

M. de Salies ne met donc pas en doute que les Romains n'aient eu un camp fixe sur ce point. Il accepte moins facilement les opinions de ceux qui croient voir encore des restes de retranchements, des fossés, et le *prætorium* même tout entier sur le terrain du camp. Au sujet, particulièrement, d'une grande fosse, assez longue, dans laquelle on a cru voir une des douves du *prætorium*, M. de Salies fait remarquer que la chose ne peut être vraie, car les terres sont relevées précisément du côté extérieur, ce qui est contraire non-seulement à toutes les règles, mais au simple bon sens.

Les autres vestiges sont si peu indiqués qu'il a pu suffire du creusement d'un petit fossé pour les produire. Quelques levées de terre, au nord, semblent seules, à M. de Salies, avoir pu faire partie d'un vallum ; mais elles sont si restreintes et si déformées qu'il n'oserait rien affirmer.

Il a remarqué pourtant qu'elles occupaient une place qui, d'après la configuration du terrain, serait bien la leur. Ce camp, d'après MM. Launay et de Salies, est pure-

ment militaire et n'a jamais servi de refuge à la population. A ce sujet, M. le marquis de Rochambeau remarque que la population avait, pour se retirer au moment des invasions, les nombreux souterrains-refuges disséminés le long de la vallée du Loir.

M. le Président demande s'il ne se trouve pas d'autres camps romains dans le département.

M. l'abbé Haugou déclare avoir entendu parler d'un camp prétendu romain, situé près de Blois, dans la forêt de Vineuil, sans toutefois pouvoir certifier si ce camp date des Romains ou des temps féodaux.

M. Launay qui a signalé les monuments gallo-romains connus dans le Vendômois, à l'exception du camp de Sougé et d'un autre sans importance situé à Villebout, à la limite des départements de Loir-et-Cher et d'Eure-et-Loir n'a reconnu nulle part soit autour des villes, soit autour des villages, le moindre mur propre à la défense, ainsi qu'on en remarque à Bordeaux, Angers, etc.

Alors s'élève entre M. Ledain, M. de Salies, M. l'abbé Aubert et M. l'abbé Chevalier une intéressante discussion pour savoir quelle date on doit donner à la construction des remparts gallo-romains de ces différentes villes.

M. Ledain fait remarquer que les invasions commencées sous Gallien furent terribles et causèrent un effroi immense au milieu des populations : c'est ainsi que sous Probus il y eut soixante-dix villes pillées et qu'il fallut deux campagnes pour chasser les barbares. Alors, de tous côtés, on dut chercher à se protéger par de bonnes murailles et dans la précipitation où l'on était, employer tous les matériaux qui se trouvaient sous la main. Il ne faut pas oublier que les habitants de ces villes ne cher-

chaient pas à protéger la ville entière à cause de sa trop grande étendue, mais choisissaient la partie la plus facile à défendre, renversaient les monuments qui gênaient la défense, en employaient les matériaux à la construction des murailles et laissaient intacts ceux qui se trouvaient ainsi en dehors de l'enceinte nouvelle. C'est ainsi qu'ont été conservés les amphithéâtres de Bordeaux, Saintes et Angers, tandis que ceux de Périgueux et de Tours ont été convertis en bastions. Ceci explique comment dans ces murailles construites à la hâte, on rencontre des chapitaux, des colonnes, des frises, des statues, des inscriptions tirés des monuments détruits, et à ce propos, M. Ledain expose aux regards du Congrès des planches fort curieuses reproduisant des fragments d'architecture trouvés dans les murs de Poitiers et publiées par la Société des Antiquaires de l'Ouest.

M. Ledain conclut en disant qu'il faut faire remonter la plupart de ces constructions vers le commencement du IVe siècle, vu le caractère des sculptures et les dates des inscriptions.

M. l'abbé Chevalier observe que le caractère des sculptures et les dates des inscriptions ne donnent pas l'âge de constructions qui peuvent avoir été élevées bien des années plus tard, au moyen âge, par exemple.

M. Ledain répond qu'au commencement du IVe siècle, selon Ammien Marcellin, Julien fut assiégé dans Sens, défendu par ces murailles, construites à la hâte, et Ausone, au milieu du IVe siècle, donne la description des murs de Bordeaux, tels qu'on les a retrouvés dans de récentes découvertes. D'où on doit conclure que n'ayant pu être construites avant les monuments dont ils contiennent les fragments, ni après le milieu du IVe siècle où l'on parle de ces murailles, comme existant déjà, elles

ont dû être élevées vers le commencement du IVe siècle.

A la question 18 : *Monnaies romaines, découvertes. — De quels règnes principalement et dans quelles localités?* il est répondu qu'un grand nombre de découvertes isolées sont mentionnées au Bulletin de la Société Archéologiqne du Vendômois, mais qu'on n'a pas découvert de trésor important de cette époque.

La séance est levée à 10 heures et demie.

SÉANCE DU 19 JUIN 1872.

Présidence de M. LEDAIN, inspecteur de la Société pour les Deux-Sèvres.

Siégent au bureau : MM. l'abbé Chevalier, de Buzonnière, d'Espinay, Queyroi, de Cougny et de Rochambeau.

M. l'abbé Haugou remplissait les fonctions de secrétaire. M. Siraudot, délégué de la Société des architectes, assistait à la séance.

La séance est ouverte à 2 heures.

M. d'Espinay donne lecture du procès-verbal de la séance précédente, ce procès-verbal est adopté.

Les questions relatives à l'*époque gallo-romaine* étant épuisées, M. le Président propose de passer à l'*époque franque.*

La parole est donnée à M. de Salies pour donner lecture du Mémoire de M. Bouchet qui embrasse les questions 12, 19, 29 et 21.

Vendôme l'époque gallo-romaine et mérovingienne (1).

« Messieurs,

La 12e question de notre Programme à laquelle nous allons essayer de répondre est celle-ci :

« Trouve-t-on quelque mention du Vendômois à l'épo-
« que gallo-romaine, c'est-à-dire depuis César jusqu'au
« commencement du ve siècle? »

Nous demandons la permission de réunir à cette question les trois questions suivantes : »

N° 19 : « Des diverses mentions de Vendôme à l'épo-
« que franke. Peut-on rattacher à cette ville quelques
« événements historiques? »

N° 20 : « Est-il fait mention de quelques autres loca-
« lités voisines? »

N° 21 : « A-t-il été fondé quelques monastères dans le
« pays? »

(1) Le Mémoire qu'on va lire est resté imparfait, et pour ainsi dire à l'état d'ébauche, par suite de notre état de santé. Plusieurs choses n'y avaient été introduites que provisoirement; d'autres attendaient soit des développements, soit des restrictions ou des pièces justificatives. Tel qu'il est, néanmoins, nous avons osé, sur le conseil de quelques amis, le transmettre au Congrès avec prière de vouloir bien user d'indulgence. Il n'a pas laissé d'y soulever de sévères critiques, de la part de personnes, qui d'ailleurs ignoraient l'etat d'imperfection du travail. Nous n'avons pas voulu cependant le remanier ni le modifier en rien pour laisser à nos contradicteurs tout le bénéfice de leurs objections. Nous essayerons seulement d'y répondre, au moins en partie, après l'exposé qui en sera fait, à la suite du présent Mémoire.

I. ÉPOQUE GALLO-ROMAINE.

(*Réponse à la question* 12.)

On ne trouve nulle mention de Vendôme ni du Vendômois dans aucun des historiens de l'antiquité. Seulement, au IIIe ou au IVe siècle, on surprend la trace de quelques localités du pays, mais dans un document bien postérieur. Nous voulons parler de l'apostolat de S. Julien dans le Bas-Vendômois et de la vie de ce saint dans les Actes des évêques du Mans. On ignore au juste l'époque de saint Julien, mais ses Actes n'ont été écrits que vers la fin du IXe siècle. Il y est dit qu'il consacra dans son diocèse quatre-vingt-dix églises. A celle d'Artins en particulier se rattache une légende qui trouvera mieux sa place lorsque nous traiterons des saints honorés dans le pays. (Question 41.)

Défensor, gouverneur de la ville du Mans (1), donna à la nouvelle église, en faveur de saint Julien, plusieurs bourgs, entre autres *Vicum Labricinis* que l'on croit être Lavardin, et qui, suivant M. de Pétigny, serait Saint-Calais. L'évêque imposa à chacune des églises de son diocèse un tribut annuel en cire, en huile et en argent, pour le luminaire de l'église cathédrale. Dans cette curieuse énumération, *Labricinis* est porté pour 4 livres de cire, 6 livres d'huile et un *triens*; Baillou (de *Baliau*) 1 livre de cire, 2 livres d'huile, et 1 triens; Sargé (*de Cerviaco*) 2 livres de cire, 3 livres d'huile et 1 triens; Savigny-sur-Braie (*de Saviniaco super Brigiam*) 2 livres de cire, 3 livres d'huile, et 1 triens. — Il est bien probable

(1) Il confond sans doute le titre *Défensor* (*Civitatis*) avec un nom propre.

d'ailleurs que le moine du xe siècle qui nous transmet ces détails n'a fait que consigner ici les tributs en usage de son temps en les reportant à saint Julien, sans doute, suivant la croyance et la tradition.

Saint Turibe, successeur de saint Julien, aurait, selon le même biographe, fondé le monastère de Saint-Calais. Mais il y a ici une erreur et nous reparlerons de cette fondation à l'époque mérovingienne. Saint Turibe éleva et consacra trente-huit églises. Parmi celles dont il exigea les tributs en cire, en huile et en argent, nous remarquons Bonnevau (*de Maduallo*), Cellé? (*de Cellà*), Asnière (*de Asinaria.*)

Vers la même époque, sans doute, saint Martin florissait en Touraine. Sulpice Sévère, dans son dialogue *De Virtutibus beati Martini*, raconte que le saint se rendant de Tours à Chartres, passa par un bourg dont la population était considérable, *Vicum quemdam habitantium multitudine frequentissimum præterimus*, et qu'il y ressuscita un enfant. Dans ce bourg si peuplé faut-il voir Vendôme?

M. de Pétigny n'hésite pas et l'affirme. Nous ne discuterons pas la question qui est l'objet spécial du n° 12 bis de votre progamme, et qui nous semble, d'ailleurs, à peu près insoluble.

Nous arrivons enfin à la première mention qui soit faite de notre ville, mais dans un document bien postérieur aux événements qu'il rapporte. Nous voulons parler de la *Vie de saint Bienheuré*, ermite à Vendôme. (V. Bollandistes, 9 mai.) Ce saint vivait, comme l'on croit, au ve siècle. Néanmoins, nous le rattachons à l'ère gallo-romaine, à cause de l'incertitude des temps et du caractère général de sa légende. Il s'était d'abord fixé à Nantes, mais comme il cherchait une retraite loin des hommes,

il entend dire aux mariniers de la Loire qui venaient de Vendôme, *de Vendonense oppido*, que là se trouvait une caverne, *non longe a castro Ledo*, *ad radices montis*, *desuper nemore contecto* (1). Description exacte, si ce n'est que la grotte n'est pas au pied de la montagne. De quel âge est le manuscrit qui nous donne ce renseignement, c'est ce que les Bollandistes n'indiquent pas. Ils se bornent à dire que les actes du saint sont nombreux, mais qu'aucuns ne sont primitifs; qu'ils donnent par conséquent ceux qui leur ont paru les plus anciens. Remarquons toutefois l'analogie de la forme *vendonense oppido* avec *vindusniso* (s. e. *pago*), qui se rencontre dans un capitulaire de Charles-le-Chauve (853), *vendenis castro* sur certaines monnaies vendômoises de Charles-le-Simple et *vindens castro* sur nos plus anciennes pièces féodales (du xe au xie siècle). — Nous n'insisterons pas d'ailleurs sur la vie de saint Bienheuré qui trouvera plus justement sa place à la question 41.

Tels sont à notre connaissance, les seuls vestiges de notre existence vendômoise, à l'époque gallo-romaine, encore sont-ils, comme nous l'avons dit, bien éloignés de l'origine des choses. Mais nous ne parlons ici que des renseignements historiques; l'archéologie plus heureuse, nous fera connaître des monuments contemporains. Abordons maintenant l'époque mérovingienne.

(1) Voici tout le passage qui mériterait une petite discussion : « Audivit a nauderis de Vendonense oppido carum sibi nuntium, esse videlicet cavernam excisam in lapide remotiore quodam, non longe a castro Ledo, ad radices montis, desuper nemore contecto. »

II. ÉPOQUE MÉROVINGIENNE.

(*Réponse aux questions* 19-21).

Nous serons obligés à cause de l'étendue de notre sujet, de présenter les faits d'une façon très-sommaire. Qu'on veuille bien nous pardonner la sécheresse qui en résultera peut-être. Nous suivrons autant que possible l'ordre chronologique.

1° — An 507. — M. de Pétigny, dans son *Histoire du Vendômois*, page 79, rapporte d'après les Bollandistes (1), que Clovis marchant contre Alaric, roi des Visigoths, s'arrêta à Vendôme, où saint Solenne, évêque de Chartres, qui l'avait reconduit jusque-là, lui présenta saint Dié, l'ermite des bords de la Loire. Le roi et le saint eurent ensemble un entretien qu'il n'est pas de notre objet de rapporter ici, attendu d'abord que, historiquement, il contient une grosse erreur, ensuite le fait même de l'entrevue à Vendôme est inexact. En effet, les Bollandistes assurent positivement que ce fut le roi qui se transporta près de l'humble anachorète.

2° — Vers 523 ou 524. — Est-il vrai que saint Avit, abbé du Perche, *perticensis abbas*, comme il est désigné dans les chroniques, avant de fonder auprès de Châteaudun, le couvent qui prit son nom, se soit retiré comme solitaire, dans la petite localité de Saint-Avit au Perche, canton de Montdoubleau? Sa retraite dans la grande forêt de ce pays est certaine et la tradition la place près du bourg dont nous parlons. Mais il y a un autre saint Avit dans Eure-et-Loir, qui se trouve sinon dans le Perche au moins sur la limite. Enfin le lieu de l'ancien ermi-

(1) *Vie de S. Dié*, 24 avril.

tage serait-il celui même où fut fondée l'abbaye? Mais ce lieu n'est pas dans le Perche. Nous laissons la question à résoudre à nos confrères d'Eure-et-Loir.

3° — 528. — Fondation de l'abbaye de Saint-Calais. Ici se présente une localité importante à l'époque mérovingienne, nous voulons parler de Matval, aujourd'hui Bonnevau, situé canton de Savigny, à la limite de notre département et de celui de la Sarthe. C'était alors une résidence ou villa royale. Son nom formé d'un mot celtique qui signifie *bon* et d'un mot latin, est exactement traduit par le nom moderne, Bonnevau. Un pauvre ermite, nommé Karilefus (Calais) s'était retiré dans un coin désert de ce vaste domaine, en un lieu appelé *Casa Gaiani*. Le roi Childebert Ier par un diplôme (1) que Mabillon regarde comme authentique, accorda au solitaire un immense terrain pour construire et entretenir un monastère. Ce terrain était pris sur son fisc de Matval : « *Dedimus ergo ei* « (Carilepho) *de fisco nostro Maddoallo, super fluvium* « *Anisola in loco qui vocatur casa Gaiani.* »

La charte royale décrit pas à pas, pour ainsi dire en les contournant, les limites du territoire concédé. C'est une curieuse étude topographique à faire, ou plutôt elle a été faite en 1843 par deux hommes distingués de la ville de Saint-Calais. Matval ou Bonnevau se trouve ainsi la localité vendômoise dénommée dans le document le plus ancien. Elle n'est pas la seule. Baillou (canton de Montdoubleau), est plus d'une fois désignée dans la délimitation. Il figure sous les noms de *fines Baliavenses*, *par Balaocensis*, *confinius*, ou *terminus Baliavensis*.

Vers 568, après la mort de Caribert, Sigebert Ier, roi d'Austrasie, donna le reste ou à peu près du domaine de

(1) Martin, *Ampliss. collectio*, tom. I, col. 1. Ex charta. monast. Anisolensis. — D. Bouquet, t. IV, p. 617.

Matval à l'abbaye de Saint-Médard de Soissons, ce qui amena la décadence de la villa royale (1).

4° — Entre 533 et 558. — Fondation de l'abbaye de Saint-Georges-du-Bois (canton de Montoire), par saint Innocent, évêque du Mans, aidé des libéralités du roi Childebert Ier, et de la reine Ultrogothe. Voir la vie de saint Innocent dans les *Actes des évêques du Mans* et surtout un passage beaucoup plus développé dans la vie de saint Aiglibert (2). C'est la première abbaye fondée dans le Vendômois proprement dit. Elle fut construite, disent les actes, « in pago Cenomanico, in condita Labricense « ou Labrincinse » (les deux s'y trouvent). On sait qu'en effet le bas-Vendômois faisait partie du *pagus* et du diocèse du Maine. Quant à la *condita Labricensis* ou de *Labricinum*, c'était sans doute comme nous l'avons dit, la circonscription de Lavardin.

4° (*bis*). — Deuxième moitié du VIe siècle. — Saint Bouchard, ermite à Vendôme, saint tout local, qu'on chercherait en vain dans les martyrologes. Il était disciple et ami de saint Lubin, évêque de Chartres. Après la mort de son maître, il se retira dans notre pays et se cacha dans l'étroite vallée qui borne l'enceinte du château de Vendôme à l'Ouest. Il y érigea une petite chapelle en l'honneur du saint évêque dont il vénérait la mémoire et plus tard lorsqu'un faubourg de la ville se forma dans le vallon, cette chapelle en devint la paroisse et lui donna son nom. Ainsi Vendôme, dès cette époque, se trouva doté de trois églises : Saint-Martin, Saint-Bienheuré et Saint-Lubin;

5° — 575. — Dans cette affreuse guerre que se firent à cette époque les deux frères Sigebert et Chilpéric, ou plu-

(1) V. *Spicilège* de d'Achery. *Vie de S. Médard*, t. VIII, de l'édition in-8°, p. 408.

(2) Mabillon, *Analecta*, éd. in-8°, t. III, pp. 78 et 190-2.

tôt par leurs mains Brunehaut et Frédégonde, le Vendômois apparaît un instant du moins sous la plume d'Augustin Thierry. L'illustre historien raconte en effet, dans son deuxième récit mérovingien (1), que Sigebert, roi d'Austrasie, tenta de lever des troupes dans les pays de Châteaudun, de Vendôme et de Tours, pour combattre Théodebert, fils de Chilpéric, mais malgré les sollicitations, les injonctions, et l'amende de soixante sous d'or qui menaçait les récalcitrants, tous ces gens ne bougèrent point. L'auteur renvoie à Grégoire de Tours (2) (l. IV, ch. LI). Grégoire il est vrai ne nomme pas Vendôme expressément, il ne parle que des Dunois et des Tourangeaux, mais le fait peut se déduire non-seulement de la position de notre pays, intermédiaire entre les deux autres, mais encore d'un autre et très-important passage dont nous parlerons plus bas (traité d'Andelot). Ajoutons que les habitants de nos provinces furent enfin contraints de marcher et formèrent, au moins en partie, l'armée qui livra à Théodebert la bataille où il fut défait et tué.

6° — 584. — Après la mort de son père Chilpéric (584) ceux d'Orléans et de Blois, réunis, nous dit encore Grégoire de Tours, se jetèrent à l'improviste sur les Dunois et les écrasèrent, tout fut pillé et la ville incendiée. Quand il se fut retiré, les Dunois, réunis aux autres Chartrains (*conjuncti Dunenses cum reliquis Carnotenis*), les suivirent à la piste, et les traitant comme ils avaient été traités eux-mêmes, ne laissèrent rien dans les maisons, ni hors des maisons, ni aucun vestige des maisons. Comme la querelle se ranimait entre eux avec plus de

(1) Edition Furne, 1851, p. 314.

(2) Mittens nuntios Dunensibus et Turonicis ut contra Theodobertum ire deberent. Quod illi dissimulantes..... etc.

fureur et que les Orléanais préparaient une nouvelle guerre, l'intervention des comtes fit suspendre les combats (1). On voit que le courage et l'esprit de résistance des Dunois ne date pas de 1870. — Faut-il voir dans ces *autres chartrains* qui se réunirent à eux, non-seulement les habitants de Chartres, mais encore ceux de Vendôme? Nous aimons à le penser, toutefois nous laissons la question indécise. Seulement nous rappellerons que c'est la première mention qui paraisse dans l'histoire de la ville de Blois.

7° — 587. — Nous arrivons enfin en ce qui nous concerne à un semblable honneur. Le nom de notre ville est ici formellement énoncé et c'est encore le père de notre histoire nationale qui nous livre cet extrait de naissance. Il s'agit du traité d'Andelot. On sait qu'après la victoire des deux royautés burgonde et austrasienne sur l'aristocratie des leudes, les rois Gontran et Childebert, ce dernier âgé de dix-sept ans et encore sous la tutelle de sa mère Brunehaut, conclurent à Andelot, près de Langres, un important traité pour régler tout ce qui pouvait faire naître entre eux des différends et se garantir mutuellement leurs possessions. Nous apprenons par ce document que Vendôme qui, dans le partage des enfants de Clotaire, avait fait d'abord partie du royaume de Caribert (roi de Paris, Tours...), puis de celui de Sigebert (roi d'Austrasie) (v. n° 5), fut attribué à Gontran, roi d'Orléans. Voici le passage d'après la traduction de MM. Guadet et Taranne : « Ce que le Seigneur Sigebert avait obtenu par « traité du royaume de Charibert, c'est-à-dire le tiers de « Paris, avec son territoire et ses habitants, ainsi que

(1) Grégoire de Tours, VII, 2. Traduction Guadet et Taranne, mais nous avons abrégé.

« Châteaudun, Vendôme, *cum castellis Duno et Vindocino*, « et tout ce que le dit roi avait possédé dans le pays d'E- « tampes, de Chartres et dans d'autres lieux des environs « avec leurs territoires et leurs habitants demeureront à « perpétuité dans les endroits et sous la domination du « Seigneur Gontran... » D'où l'on voit que Châteaudun et Vendôme étaient deux positions fortifiées et avaient par conséquent une certaine importance. Ils sont appelés *Castella*, dénomination que Châteaudun a retenue plus tard sur ses monnaies tandis que Vendôme l'a échangée contre celle de *castro* (*Vindocino castro*). Mais il ne faut pas chercher entre ces deux expressions une différence trop absolue. Toutes deux signifiaient un lieu fortifié : « *Munitiones quas castella Galli nuncupant*, » dit Orderic Vital (l. IV. V. Ducange, *Castrum*).

8° — 616. — Saint Bertrand, évêque du Mans, lègue par testament à l'église Saint-Victor de cette ville un petit bien situé sur le Loir, nommé *Bauciallo*, qu'il avait acheté de *Bestingesele* de Vendôme : « Reicola illa quæ est super « Ledo fluvium, nomine Bauciallo, quem ego de Bestin- « geselo de Vindocinense... comparavi... » Le testament est daté de la trente-deuxième année de Clotaire II (616). Nous ne voyons rien parmi les localités modernes, qui réponde à *Bauciallo* (1). Mais le *Loir* nous paraît être mentionné ici pour la première fois comme *Bestingesele* est assurément le nom du premier habitant de Vendôme que l'on connaisse. Ce nom est tout franck comme l'indique surtout sa terminaison.

9° — 658. — Il existe un diplôme de Clotaire III, qui restitue à l'abbaye de Saint-Denis près Paris, plusieurs villas usurpées par Berchaire, évêque du Mans. Parmi ces

(1) Peut-être Bauce, sur le (Ledo) Loir, près de Montoire.

villas se trouvent *Simplicciaco* et *Tauriaco*. Or, les critiques les plus autorisés, Félibien, M. Cauvin, M. Alfred Jacobs s'accordent à voir dans *Simplicciaco* la petite ville de Sargé, canton de Montdoubleau. Quant à *Tauriaco* il offre beaucoup moins de difficultés et l'on y reconnaît Thoré en Vendômois (V. *Rev. des Sociétés savantes*, janvier 1862, p. 65-67. Art. de M. Alfred Jacobs).

10° — Fin du VIIe siècle. — Saint Rimer (1) (*Richmirus* ou *Richimirus*), originaire de Touraine, attiré par la réputation de Gilbert ou Aiglibert, évêque du Mans, vint le trouver et lui demanda un emplacement pour construire un petit monastère. Lui-même en cherchant parmi divers lieux incultes arriva enfin sur les bords du Loir *super flurium Lid*), dans un endroit sauvage et couvert de broussailles qui s'appelait alors la *Tour du Seigneur*, *turris dominica*. Ce lieu lui parut d'abord propre à son dessein, mais il changea bientôt de résolution et se transporta non loin de là, près d'un ruisseau qu'il nomma le Gondré (*Gundridus*). L'évêque lui envoya des ouvriers de toute sorte pour lui construire une église et un monastère où saint Rimer ne rassembla pas moins de quarante religieux. L'évêque lui soumit, même bien malgré lui, une autre petite abbaye de religieuses bénédictines qu'il avait fondée en l'honneur de saint Aubin, aux portes du Mans (2) (*Vie de saint Rimer*, par un anonyme presque contemporain. Mabill., *Act. des SS. de Saint-Benoît*, Ire partie, p. 228, et D. Bouquet, t. III, p. 624).

Le lieu choisi par saint Rimer est celui qui porte encore

(1) Il vivait, dit son biographe, au temps du roi Thierry et de Gilbert, évêque du Mans. Or, Thierry (III) fut roi de 670 à 691 et Gilbert ou Aiglibert, évêque de 670 ou 680 à 710 (?)

(2) Toutefois, les Actes des Evêques du Mans disent qu'Aiglibert soumit cette abbaye à perpétuité à son église cathédrale. (*Analecta*, t. III, p. 192.)

son nom, canton de Montoire; le ruisseau est encore le *Gondré*. Quant à cette Tour du Seigneur, nul doute qu'elle ne s'élevât sur les hauteurs de Lavardin, peut-être à l'endroit même où s'élève aujourd'hui le château. Remarquons aussi que le Loir est ici appelé de son nom primitif et celtique *Lid:* au reste le couvent de saint Rimer dont on ignore même le nom, n'eut qu'une existence éphémère. Mabillon croit qu'il fut détruit vers la fin du VIIIe siècle.

11° — Nous avons vu que dans la deuxième moitié du VIe siècle, saint Innocent, évêque du Mans, avait fondé, dans la *condita* de Lavardin, l'abbaye de Saint-Georges-du Bois. Il avait commencé les constructions lorsqu'il mourut. Saint-Domnole qui lui succéda, acheva son œuvre. Plus tard l'abbaye tomba au pouvoir de quelques hommes violents. Saint Aiglibert qui occupait alors le siége du Mans, muni des diplômes qui attribuaient le monastère à son église, alla trouver le roi Thierry et lui demanda justice. Il l'obtint et le roi lui en confia de nouveau la possession perpétuelle. Alors Aiglibert le reconstruisit à nouveau, l'agrandit, l'éleva, le décora magnifiquement (*mirabiliter restruxit et reædificavit, exaltavitque atque mirifice decoravit*). Il voulut que soixante religieux bénédictins y fussent établis, y fonda un hospice pour les pèlerins et les indigents de toute sorte et en confia la possession et l'administration à ses chanoines et aux religieux. (*Act. des évêques du Mans*, t. III, 191-2.) On voit quelle grande abbaye existait déjà dans nos contrées. Elle n'est pas moins remarquable encore aujourd'hui au point de vue archéologique. Mais nous laissons à un autre de nos collègues le soin de vous la décrire sous ce rapport. Aiglibert mourut dans les premières années du VIIIe siècle (V. *Gallia Christiana*).

12° — Vers 692. — Un homme pieux, qui fut aussi un éminent abbé, saint Leufroi, allant visiter le tombeau de saint Martin à Tours, passa par une bourgade du Vendômois, nommée aujourd'hui Selommes (1) (*In vico pagi Vindocinensis Solemniaco*). Altéré par la fatigue du voyage, il demande un peu d'eau qu'on lui refuse... Alors il frappe la terre de son bâton et en fait jaillir une source. Cette petite fontaine qu'on voit encore à cent pas du bourg est un but de pèlerinage pour la guérison des fièvres (2).

13° — 713. — Herlemond, évêque du Mans, attribue au petit monastère qu'il avait fondé près de cette ville, en l'honneur de saint Ouen, le bourg d'Artins situé sur le Loir (*super alveum Liddo constructum*) (3) ainsi que deux villas, le tout appartenant jusqu'ici à l'église du Mans; il cède le bourg avec toutes ses terres, manses, maisons, édifices, colons, *lides*, intendants des villas... animaux mâles et femelles, etc., etc. La charte est curieuse et mériterait d'être traduite. Elle est d'ailleurs à notre connaissance la première qui ait pour objet principal une localité vendômoise. (V. *Act. des évêques du Mans*; *Analecta*, t. III, p. 212 et 218-20.)

Tels sont à peu près tous les faits et les légendes que nous avons pu recueillir sur le Vendômois à l'époque mérovingienne. Les événements historiques, comme l'on voit, y sont rares, mais la vie religieuse y abonde, et l'on pouvait s'y attendre. En somme nous voyons Vendôme pour la première fois, faire acte d existence, et se doter de trois églises, un grand nombre d'autres sont semées sur

(1) Chef-lieu de canton.

(2) Nous empruntons presque tous les termes de ce récit, en l'abrégeant, à M. de Pétigny, p. 53, n'ayant pas à notre disposition le document original.

(3) Canton de Montoire.

tous les points du pays. Sur cette terre encore sauvage les solitaires viennent se cacher loin du monde et deux importantes abbayes s'y élèvent.

A ces documents écrits joignons plusieurs monnaies mérovingiennes, *triens* ou tiers de sol d'or, qui attestent que Vendôme était alors en possession d'un atelier monétaire (1). Ce n'est point ici le lieu de les décrire; nous dirons seulement que les différentes manières dont le nom de notre ville y est inscrit, démontrent qu'elles ont été frappées à diverses époque de cette période.

M. l'abbé Chevalier fait observer que l'auteur de ce Mémoire cite fréquemment les *Gesta episcoporum Cenomanensium*. Or, les indications de ce traité qui ne remonte pas au delà du XIIe ou du XIIIe siècle ne peuvent faire preuve de l'ancienneté des noms de localités, qui y sont cités. On attribue à saint Julien la construction d'un grand nombre d'églises qui ne sont certainement pas de lui. Sulpice Sévère, dans la Vie de saint Martin, établit, au contraire, que la région située entre Tours et Chartres était encore païenne et n'avait pas d'églises au temps du grand apôtre des Gaules.

M. d'Espinay appuie les observations de M. Chevalier et rappelle que les *Gesta* ne sont qu'une compilation indigeste où se trouvent pêle-mêle des extraits de chartes et de légendes de toute date et de toute provenance; que l'auteur absolument dépourvu de critique, de science et même de sens commun, fausse entièrement l'histoire; qu'il prête aux premiers évêques du Mans une longévité prodigieuse et impossible (il fait vivre, en effet, saint

(1) Il est plus que probable que ces ateliers n'étaient point permanents, au moins dans les localités secondaires. Ils étaient ambulants et accompagnaient le collecteur des impôts. (Barthelemy, Man. de num mod., p. 2.)

Turibe deux cents ans et saint Pavace près de trois cents ans), que ce document, en un mot, est absolument dépourvu de valeur historique, pour les premiers siècles du christianisme.

Réponse aux objections adressées à mon Mémoire lu au Congrès.

Nous n'ignorons pas combien les Actes des premiers Evêques du Mans méritent peu de confiance, EN GÉNÉRAL. S'ensuit-il que tout y soit absolument faux, que tout doive en être rejeté, et que même d'assertions inexactes on ne puisse tirer des inductions vraies? Nous ne le pensons pas, et si l'état de notre santé nous eût permis de faire les recherches nécessaires, nous croyons que nous aurions pu le démontrer. Toutefois, nous reconnaissons que nous avons commis une erreur en reportant à l'époque gallo-romaine l'existence des églises de Baillou, Sargé, etc. Du moins, ne peut-on le conclure des Actes. C'est à l'époque *mérovingienne* que nous aurions dû dire. Remarquons, en effet, que pour exprimer les tributs en argent auxquels ces églises étaient astreintes, l'auteur se sert du mot *triens*, c'est-à-dire du nom d'une monnaie tout à fait hors d'usage de son temps et particulière à l'époque mérovingienne. Ces tributs, néanmoins, on n'en saurait douter, existaient du temps de l'auteur, — vers la fin du IXe siècle et non au XIIe ou XIIIe (1), et c'est même pour cela qu'il les consigne, en les attribuant à saint Julien et à saint Turibe, mais ils se payaient certainement en *deniers*. Que faut-il en conclure, sinon qu'ils existaient dès l'époque mérovingienne, mais que tout en se payant en

(1) Du moins pour les premiers évêques, que nous avons cités, car il y a eu effectivement des auteurs postérieurs, du XIIe et du XIIIe siècles. — (Voir *Hist. litt. des BB.*, t. V, p. 146 et suivantes.)

deniers, ils continuaient de l'*énoncer* en *triens*, par la force de la coutume et de la tradition? Il avait dû se faire, en effet, lors de la substitution d'une monnaie à l'autre, une sorte d'évaluation et de conversion, pour mettre d'accord les nouveaux usages monétaires avec les anciennes conventions et les contrats primitifs. N'avons-nous pas vu un phénomène semblable de nos jours? Ou plutôt l'auteur aura tout simplement trouvé les renseignements dans un document mérovingien et se sera empressé de les transcrire, comme étant tout à fait appropriés à ses vues. Cette opinion paraîtra d'autant plus probable que lui-même atteste dans les Vies de saint Turibe et de saint Pavace avoir consulté plusieurs Mémoires et documents antérieurs — véridiques ou non, telle n'est point ici la question. Ces documents et ces mémoires étaient certainement mérovingiens et tel est aussi l'avis des savants auteurs de l'*Histoire littéraire de la France*, t. V, pp. 144-45.

Quelle que soit l'hypothèse que l'on adopte, et l'une et l'autre peuvent être admises simultanément, toujours en résultera-t-il que les églises ci-dessus mentionnées existaient à l'époque mérovingienne, et c'est tout ce que nous voulions démontrer. — Dira-t-on que l'auteur, pour donner à son récit plus de vraisemblance et d'autorité, se sert à dessein du nom d'une ancienne monnaie? Mais tous ceux qui connaissent un peu le moyen âge et surtout le IXe siècle repousseront cette idée, car ils savent que rien ne lui était plus étranger que la *couleur locale*. Tout n'est donc pas à dédaigner dans les Actes. Ils peuvent nous instruire même par leurs erreurs.

Nous avons relu les Vies de saint Turibe et de saint Pavace, et nous n'y avons point vu que l'auteur eût prêté à ses personnages une longévité de deux et de trois cents

ans (Mabillon, *Vet. Analecta*, t. III, pp. 63-66). Telle est, quant à présent, la seule réponse que nous puissions faire aux objections qui nous sont adressées. Peut-être un peu plus tard, dans une autre occasion, pourrons-nous passer en revue les autres faits que nous avons empruntés aux Actes, et, sur ces points, nous croyons que notre défense serait encore plus facile. Ch. B.

M. Bouchet ayant mentionné, dans son travail, le séjour de saint Rimay *prope turrim dominicam*, M. l'abbé Haugou demande si on ne pourrait pas considérer comme ayant servi de séjour à ce saint une des grottes de Lavardin, dite grotte des Vierges, ou du moins si l'autel qui se trouve dans cette grotte ne peut lui être attribué, s'il ne doit pas être considéré comme un autel chrétien. Cette grotte est située près le château de Lavardin, ne serait-ce pas ce que le chroniqueur indique par *prope turrim dominicam?* On arrive d'abord par un sentier très-escarpé à un escalier taillé dans le roc ayant quinze à seize marches et conduisant dans une première salle où l'on remarque une cheminée et un trou en forme de puits, plus large à sa base qu'à son ouverture, et pouvant être un silo. Au delà, se trouve une salle plus grande ayant, comme la première, une cheminée, mais pas de silo, et comme elle aussi ayant des ouvertures sur la vallée. Entre cette salle et une autre plus petite, a été creusé un escalier conduisant dans une salle inférieure, ressemblant aux deux premières. Dans la petite salle se trouve un autel en pierre, taillé dans le roc, dont il n'est pas séparé et ayant environ un mètre de long, autant de large et 0,90 de hauteur. Ce cube de pierre a une marche basse sur le devant. Sans oser attribuer cette retraite à saint Rimay, vu l'absence de documents positifs à ce sujet,

MM. Launay et de Salies reconnaissent que ces grottes, quoique taillées à une époque plus reculée que l'existence de ce saint, ont dû servir de demeure à quelque solitaire, qui y rencontrait tout à la fois et son habitation particulière et son oratoire. Quelle que soit donc la date de l'autel des grottes de Lavardin, c'est un autel chrétien et non un autel druidique, comme plusieurs l'ont prétendu.

M. Launay signale, dans la même localité, un endroit appelé l'*Hermitage*, situé à mi-côte et ayant également un petit autel avec marches.

M. d'Espinay a vu à Angers un autel de pierre qui est un cube d'un mètre de côté et M. l'abbé Auber, dans son remarquable ouvrage sur le symbolisme, en signale un semblable à Mazerolles datant du IXe siècle.

La question 22 : *Existe-t-il dans le Vendômois des monuments de l'époque franche?* est résolue par M. Launay, qui répond qu'il ne connaît rien dans l'arrondissement que l'on puisse attribuer d'une manière certaine aux Mérovingiens.

M. de Salies affirme, cependant, que la base du mur de l'abside de l'église de Lavardin, si elle n'est pas du temps des Mérovingiens, est certainement antérieure au XIe et même au Xe siècle.

La question 23 : *La chapelle Saint-Pierre à Vendôme est-elle réellement mérovingienne, comme l'a prétendu M. de Pétigny?* est le sujet d'une étude approfondie de M. d'Espinay. Il a la parole pour la traiter.

La chapelle Saint-Pierre.

Réponse à la question vingt-troisième du programme, par M. d'ESPINAY.

« Le Congrès a visité pendant la matinée dans un des faubourgs de Vendôme une petite chapelle placée sous le vocable de saint Pierre, mais aujourd'hui abandonnée et servant à des usages domestiques. Son origine est complétement inconnue; on ne possède ni charte ni chronique, ni document d'aucune sorte qui puisse éclairer sur sa destination première et sur la date de sa fondation. M. de Pétigny, dans son ouvrage sur le Vendômois, l'a considérée comme mérovingienne, en se fondant sur ses caractères architectoniques. Cette opinion est-elle acceptable? Telle est la question que nous avons à examiner. Pour cela, il faut analyser d'abord soigneusement les caractères de la construction, ce qui nous permettra d'arriver à une conclusion sérieuse.

La chapelle Saint-Pierre a la forme d'une basilique. Elle n'a pas de transept et se termine par une abside circulaire, un peu moins large que la nef; elle est du reste dans de très petites dimensions.

Vu de loin, l'appareil de la maçonnerie produit une certaine illusion et rappelle un peu le petit appareil ancien; mais lorsqu'on s'approche et qu'on regarde attentivement les assises, on reconnaît qu'il en diffère profondément. Les pierres sont petites, mais de forme irrégulière, ce sont de simples moëllons, à peine taillés, ce ne sont plus les *lapides quadrati* de la construction romaine. Quiconque connaît la régularité avec laquelle les petites pierres étaient taillées et appareillées, non-seulement à

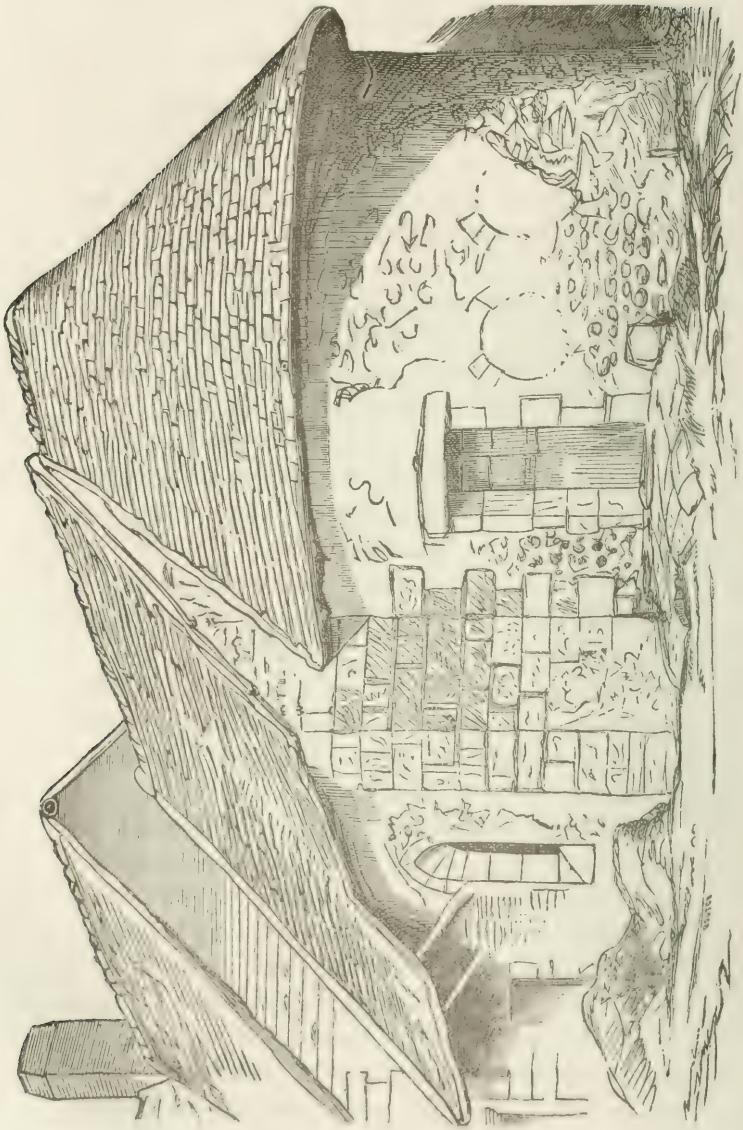

SAINT-PIERRE DE LA MOTTE.

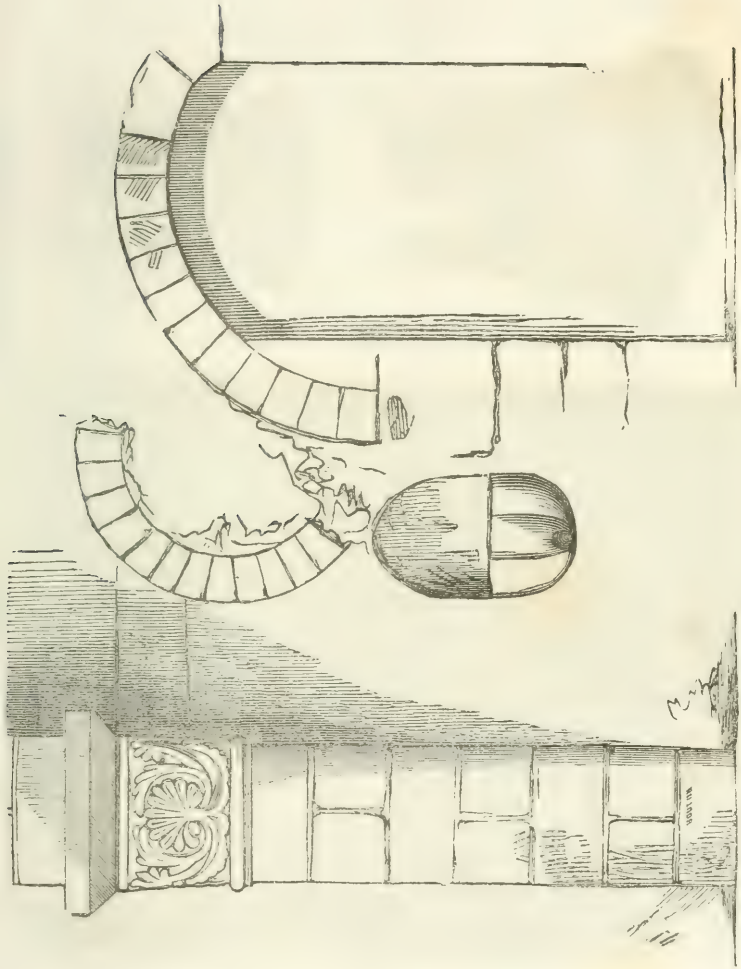

SAINT-PIERRE DE LA MOTTE.

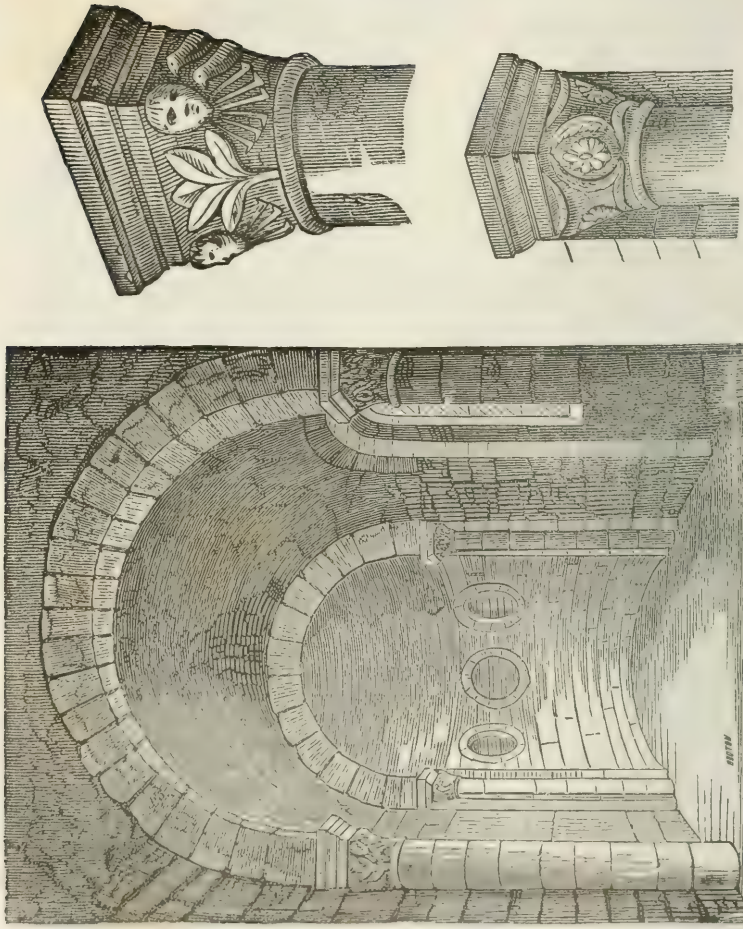

VUE INTÉRIEURE ET CHAPITEAUX DE LA CHAPELLE SAINT-PIERRE DE LA MOTTE.

l'époque romaine, mais encore pendant les premiers siècles de la domination franque, sera frappé de cette différence. L'on doit observer en outre que les matériaux employés à Saint-Pierre sont tendres et d'une taille facile, ce qui justifie d'autant moins la grossièreté du système employé. Enfin on n'y voit pas de cordons de briques destinés à maintenir l'horizontalité des assises. Or, dans certaines constructions et notamment à l'église Saint-Pierre-la-Couture du Mans, la brique a encore été employée jusque dans les dernières années du xe siècle.

A l'intérieur, le pourtour des fenêtres est en grand appareil; les pierres de cette sorte sont régulièrement taillées, et de dimension moyenne; elles portent des stries obliques, marquant la trace de l'outil qui a servi à les layer, suivant le sens de la diagonale; leur surface est carrée ou rectangulaire, elles sont séparées par de larges joints plats et abattus avec le fer.

Tous ces caractères de la maçonnerie annoncent le XIe siècle, et non le Ve ou le VIe.

L'abside est voûtée en fornice au moyen d'un mauvais moëllonage; la nef est voûtée en berceau plein cintre, avec les mêmes matériaux, mais il est probable que cette voûte a été faite après coup, et que dans le principe la nef n'était couverte que par une charpente. La voûte de l'abside est un peu plus basse que celle de la nef.

La chapelle était éclairée dans le principe par trois *oculi* ouverts dans l'abside; j'ai parlé de l'appareil de leur pourtour, on doit remarquer qu'il n'y a pas de briques entre les claveaux, tandis qu'à la Couture du Mans où se trouvent également des *oculi*, des briques sont placées entre les claveaux qui en forment le pourtour. On sait que l'*oculus* du XIe siècle devait plus tard, en se perfectionnant et en se subdivisant au moyen de meneaux, donner nais-

sance aux belles rosaces du XIIe et du XIIIe siècle. Ici nous en sommes encore à l'*oculus* primitif. Les trois œils-de-bœuf de l'abside de Saint-Pierre ont été après coup transformés en fenêtres en plein cintre. Ces fenêtres elles-mêmes ont été bouchées et des peintures, aujourd'hui fort dégradées, ont pris la place de ces ouvertures, mais il est facile de distinguer encore la disposition et l'appareil des trois ouvertures primitives.

Vers le bas de la nef du côté droit, existait une porte en plein cintre, avec archivolte à larges joints, aujourd'hui bouchée; pas de briques non plus dans l'archivolte de cette porte. Je ne dis rien d'une fenêtre ogivale percée aussi du côté droit, et qui est évidemment plus récente que la construction même de l'édifice; elle aura été ouverte après coup, pour donner un peu plus de jour à la nef qui n'était éclairée dans le principe que par les *oculi* de l'abside.

L'intérieur de la chapelle Saint-Pierre est orné de quatre colonnes; deux colonnes placées au passage de la nef à l'abside supportent l'arc triomphal qui n'est autre que la voûte même de l'abside. Cet arc n'a pas plus d'imbrications que les ouvertures anciennes. Deux autres colonnes situées vers le milieu de la nef supportent un arc doubleau moderne. Je pense que dans le principe, avant la construction de la voûte sur la nef, les tailloirs de ces chapiteaux portaient les fermes de la charpente; on ne peut du reste émettre qu'une opinion conjecturale sur ce sujet. Les colonnes n'ont plus leur hauteur primitive; le sol a été exhaussé et les bases sont enfouies sous terre.

Parlons maintenant du caractère des chapiteaux et de leur ornementation. Les tailloirs des deux colonnes de l'arc triomphal se prolongent au-delà de l'aplomb du chapiteau lui-même, ce qui est un des caractères de la construction

du XIe siècle ; aux quatre colonnes le filet fait partie du chapiteau et non du fût, autre caractère qui ne date que du moyen âge et est contraire aux règles de l'antiquité. Les tailloirs eux-mêmes sont lourds et épais; les deux de droite sont cubiques avec la partie inférieure en biseau ; ceux de gauche sont cubiques aussi, avec la partie inférieure en boudin. Cette similitude entre les chapiteaux placés deux à deux du même côté paraît singulière, tandis que ceux placés en vis-à-vis sont dissemblables.

La corbeille du chapiteau est grossièrement ornée de larges feuilles, dont la nature est difficile à déterminer. Les deux chapiteaux de l'arc triomphal sont assez dégradés et n'ont pas d'autres ornements que ces feuilles qui ne sont très-probablement qu'un souvenir de la feuille d'acanthe de l'antiquité. Le chapiteau de la nef à gauche porte deux têtes ou masques sous les angles du tailloir à l'endroit où se plaçaient jadis les volutes dans les ordres corinthien et composite ; entre ces têtes on a grossièrement sculpté en avant un arbre, sur l'un des côtés des têtes d'oiseaux. Le chapiteau situé en face, à droite de la nef, est orné d'une large feuille à plusieurs lobes; et sur les côtés, de deux arbres ; la place des volutes est occupée par deux autres feuilles de moindre dimension portées sur des pédoncules recourbés en sens inverse de la direction qu'aurait dû prendre la volute.

Toutes ces sculptures sont grossièrement exécutées en méplat, et je dois dire aussi plates que possible; absence complète de galbe et de relief; la sculpture dégénère en une sorte de gravure au ciseau; on voit qu'à cette époque, on ne savait plus du tout fouiller la pierre. Le dessin lui-même est fort incorrect et atteste l'œuvre d'une main mal habile, qui ne sait même plus copier les modèles anciens. Je ne connais qu'une seule église dont les

sculptures soient aussi mauvaises, c'est celle de Louan (canton de Ligueil, Indre et-Loire), commencée vers 998. Je crois donc que la chapelle Saint-Pierre doit être à peu près contemporaine de cette dernière église, à cause de la ressemblance frappante de leurs sculptures, et que par conséquent elle n'est pas mérovingienne.

Qu'on fasse la contre-épreuve ; que l'on compare maintenant le travail de ces églises, avec celui des églises vraiment mérovingiennes, dont il reste si peu de spécimens, et l'on remarquera une énorme différence. A Jouarre, à Saint-Jean de Poitiers, on retrouve encore vivantes les traditions de l'antiquité dans des constructions des VIe et VIIe siècles. Au VIIIe ou IXe, la sculpture perd de son élégance, la main de l'artiste s'alourdit; la volute s'aplatit et perd sa saillie; mais il y a encore un dessin régulier et un certain respect pour la tradition antique; au Xe siècle, la barbarie grandit et la maladresse de l'exécution se montre dans toutes les œuvres du temps. Cependant ne médisons pas trop de cette époque, car des conceptions nouvelles sont en germe, et de cette période barbare va sortir un art nouveau et d'une grande puissance.

Mais je reviens à la question du programme et je conclus : la chapelle Saint-Pierre n'a point les caractères de l'architecture mérovingienne, ni même carlovingienne; elle a au contraire tous ceux des constructions des premières années du XIe siècle. Tel a, du reste, été l'avis unanime des membres du congrès qui l'ont visitée et examinée avec soin.

De la chapelle Saint-Pierre, le Congrès s'est rendu à l'église Saint-Jacques, aujourd'hui chapelle du collége. Je ne décrirai point ce joli édifice en style flamboyant des premières années du XVIe siècle. Je dois seulement parler

d'une particularité singulière sur laquelle notre attention a été attirée par M. Launay. Du côté extérieur, le mur de la nef est flanqué de colonnes surmontées de chapiteaux romans; au-dessus de ces chapiteaux s'élève un second fût terminé lui-même par un chapiteau en style renaissance de la première moitié du XVIe siècle et qui se trouve à la hauteur actuelle du mur de l'église. La tradition rapporte en outre que la rue qui longe l'église et qui dépendait de l'ancien hôpital Saint-Jacques, était un passage voûté. On n'aperçoit pas cependant trace d'arrachements de voûtes, au mur de la nef.

Les archéologues ont sur les lieux mêmes, discuté la question et plusieurs solutions ont été proposées. Voici celle qui a paru la plus satisfaisante aux membres du Congrès. Il est évident que l'église actuelle n'est qu'une reconstruction faite à l'époque de la renaissance; c'est ce que prouvent les colonnes extérieures avec leurs chapiteaux romans. Au XVIe siècle, on les a surélevées et l'on a sculpté d'autres chapiteaux dans le style de la nouvelle église. Ces colonnes avaient pour destination de supporter non pas une voûte puisqu'il n'en reste pas de traces, mais plus probablement les fermes ou les tirans d'une charpente qui devait couvrir le passage dont la tradition a conservé le souvenir. Sans doute au XVIe siècle, on aura trouvé la charpente trop basse, et c'est pour l'élever qu'on a dû établir sur les chapiteaux anciens un second étage de colonnes. A l'hôpital Saint-Jean d'Angers (XIIe siècle), il existe un cloître non voûté dont la belle charpente est portée par des colonnes et des arcades romanes. N'y aurait-il pas eu ici quelque chose d'analogue? Cette explication est hypothétique; mais elle ne manque pas de vraisemblance.

Le bâtiment même du collége, construit dans les pre-

mières années du XVIIe siècle, a ensuite été visité par les archéologues, qui ont admiré les vastes et magistrales dispositions de son ancien cloître.

Le Congrès s'est ensuite rendu au lieu de ses séances. »

Le rapport de M. d'Espinay terminé, M. l'abbé Auber demande si la chapelle Saint-Pierre était située près d'un cimetière, et fait observer que les anciennes chapelles sépulcrales étaient ordinairement sous le vocable de Saint-Pierre.

Un membre (M. Launay, je crois), répond que la tradition place en effet un cimetière en cet endroit.

Sur la 24e question : *Des différentes sortes de sépultures dans le Vendômois. Quels objets y ont été trouvés?* M. Launay lit le Mémoire suivant :

« Il existe dans le Vendômois plusieurs sortes de sépultures, depuis les tombeaux, en forme de puits, découverts à Thoré et décrits à la 9e question du programme, jusqu'aux cercueils en pierre.

Nous allons en signaler un d'une autre nature, qui doit remonter à une haute antiquité, à en juger par des tombeaux semblables trouvés en Italie par M. de Mortillet et auxquels il assigne une date fort ancienne.

C'est en janvier 1869 qu'il a été découvert au milieu d'une prairie dépendant de la commune de SAINT-RIMAY, sur la rive gauche du petit ruisseau le GONDRÉ, qui va en serpentant se jeter à quelques pas de là, dans le LOIR.

Voici dans quelles circonstances.

La prairie en question, qu'un cultivateur du pays vou-

lait convertir en terre labourable, renfermait un exhaussement assez sensible. Le soc de la charrue vint, en l'entamant, se heurter contre un bloc de pierre de 3 mètres de long sur 2 mètres de large et $0^m,40$ d'épaisseur, que les ouvriers jugèrent à propos de briser, faute d'instruments nécessaires pour le déplacer.

Grande fut leur surprise en voyant que ce bloc reposait sur quatre supports posés verticalement sans laisser de vides sensibles et formant une sorte de caisse de $1^m,60$ de long, $0^m,80$ de large et $0^m,70$ de profondeur avec un pavage en pierres plates de formes irrégulières.

Avis de cette découverte fut donné à la Société archéologique qui envoya immédiatement des délégués.

A la première inspection des lieux, il fut aisé de voir que nous étions en présence d'une sépulture ancienne. Malgré le petit intervalle laissé entre les pierres, la terre, à la longue, s'était infiltrée à l'intérieur qu'elle remplissait complétement et que les ouvriers avaient malheureusement enlevée avant notre arrivée, avec beaucoup de précautions, toutefois, et en mettant de côté les différents objets qu'elle contenait.

Nous avons reconnu des ossements d'animaux, chèvre ou mouton, placés au fond, une bande de cuivre recourbée de $0^m,03$ de large avec une échancrure indiquant le passage d'un clou. Nous ne rencontrâmes pas trace d'ossements humains. Qu'étaient-ils devenus? Le tombeau avait-il été fouillé avant nous? C'est douteux, en raison du poids du couvercle, que l'on aurait pas pris la peine de remettre bien exactement à la même place. Des cendres s'étant trouvées mêlées en assez grande quantité avec la terre, cette bande en cuivre avec traces de clou ne feraient-elles pas supposer la présence d'une caisse en bois indiquant l'époque de l'incinération?

M. de Mortillet, dans la Revue archéologique du mois de décembre 1865, a inséré la description de sépultures du même genre rencontrées aux environs de *Golasecca* à l'extrémité N.-O. de la Lombardie.

L'une d'elles surtout, fouillée par lui-même, est identique avec la nôtre. Grande caisse formée par quatre dalles de pierres recouvertes d'une cinquième plus grande et plus épaisse, fond pavé, l'intérieur comme à Saint-Rimay, envahi par la terre, mais ce en quoi elle diffère de la nôtre, c'est par la découverte de vases contenant des cendres et des fragments d'os.

A l'extérieur du tombeau de Saint-Rimay et le long des dalles, on a rencontré plusieurs débris de vases en poterie grossière. Leur présence ne s'expliquerait-elle pas par l'usage alors adopté de briser les vases ayant servi à la cérémonie des funérailles et d'en rejeter les morceaux en dehors du caveau?

Cette disposition répond à une circonstance connue du rit funèbre des Gaulois.

Quel âge peut-on assigner à cette sépulture ? L'absence de monnaies et d'instruments de fer, la présence du bronze ne la feraient-elles pas remonter à une antiquité reculée ?

Tout ce que l'on peut affirmer c'est qu'elle est une rareté dans notre pays et que nous avons vainement cherché la trace d'autres semblables dans la même prairie. — *Les sépultures gallo-romaines*, sont assez communes dans le Vendômois, indépendamment du cimetière gallo-romain de Pezou, dont nous avons parlé plus haut. L'usage, chez les Romains, n'était pas toujours d'enfouir les urnes cinéraires dans des cimetières ; on les rencontre souvent isolées, mais toujours dans des lieux où le séjour des Romains est constaté.

Ainsi on les rencontre à Villeromain qui a fourni au Musée de Vendôme deux vases en terre d'un beau modèle et un grand vase en verre avec anses et estampille au fond; plusieurs autres localités comme Areines, Artins, etc., en ont aussi fourni leur contingent.

Les sépultures mérovingiennes et carlovingiennes sont très-nombreuses dans le Vendômois, mais presque toujours réunies dans un cimetière. Nous citerons celui de NAVEIL, à 3 kilomètres de Vendôme, où les cercueils en pierre se trouvent par centaines rangés en ligne et dont plusieurs renfermaient des agrafes de ceinturons, déposées au Musée, et des objets caractéristiques de l'époque mérovingienne.

Cimetière mérovingien de DANZÉ. Cette localité possédait aussi un cimetière d'un hectare environ de superficie qui, fouillé, il y a quelques années, a amené la découverte d'une grande quantité de cercueils disposés par rangées de sept à huit sur une même ligne, séparées entre elles par des intervalles de plusieurs mètres. Ces cercueils orientés de l'est à l'ouest, sont presque tous en roussard ferrugineux et mesurent en général 2 mètres de long, $0^m,80$ de largeur à la tête et vont en diminuant vers les pieds. Les parois ont $0^m,10$ dépaisseur.

Leur maximum d'enfouissement était de $0^m,50$ à $0^m,60$.

Nous y avons rencontré les fragments d'un cercueil à deux compartiments, deux glaives et une belle agrafe de baudrier.

En plusieurs endroits autour du champ, des restes d'épaisses fondations indiquent que ce cimetière devait être clos de murs.

MAZANGÉ, canton de Vendôme. Un cimetière de la même époque se trouvait aussi à Mazangé, auprès d'une ancienne église dédiée à saint Clément et détruite au-

jourd'hui. En creusant sur son emplacement les fondations d'une maison, on a trouvé une trentaine de cercueils rangés symétriquement. Les alentours du bourg en renferment aussi une certaine quantité. M. de Rochambeau a découvert récemment dans l'un d'eux un fragment de collier formé de grains d'ambre et de verre.

On rencontre des cercueils en pierre dispersés à Ternay, à Azé, à Fréteval, à Thoré, à Artins, où on les relève en grand nombre, partout où l'on fouille.

A Selommes, chef-lieu de canton, on les retrouve mêlés aux cercueils en bois, ce qui prouve que ce mode de sépulture s'est perpétué longtemps. L'absence de couvercles est très-fréquente sur ces cercueils et les objets qu'ils renferment sont en général des agrafes, des colliers et parfois des armes.

Nous ne terminerons pas la question des sépultures sans en citer une d'un caractère tout particulier découverte en 1863 à Coulommiers, canton de Selommes, lors d'un déblai des terres du cimetière, au nord de l'église, fait pour l'assainissement de cette dernière.

On a rencontré un caveau de forme cylindrique de deux mètres de diamètre dans œuvre, construit en maçonnerie et terminée par une voûte demi-sphérique avec une ouverture au sommet pour pénétrer à l'intérieur.

Quatre squelettes s'y trouvaient dans la position d'hommes assis, ainsi que plusieurs têtes de moutons et de chèvres. La terre qui s'était infiltrée par l'orifice de la voûte remplissait presqu'entièrement le caveau.

Le même cimetière renfermait un assez grand nombre de cercueils en pierre. L'un d'eux contenait des glaives ou scramasaxes de différentes longueurs.

Le bourg de Coulommiers déjà cité mériterait une monographie spéciale en raison des traces de constructions de toutes les époques qu'il renferme, gallo-romaine, mérovingienne et moyen âge. Il y aurait à parler de son vieux donjon, de son église, de son prieuré et de son remarquable colombier.

A la suite de cette lecture, M. l'abbé Chevalier fait remarquer qu'il n'est pas facile de distinguer l'âge des tombeaux d'après leur forme qui a peu varié pendant plusieurs siècles.

Les objets trouvés dans ces tombeaux peuvent seuls fixer la date, et lorsqu'il s'agit d'objets mérovingiens ou carlovingiens, il est quelquefois fort difficile de trancher la question.

Le président appelle le numéro 25 du programme : *Monnaies mérovingiennes et carlovingiennes du pays. Comment le nom de Vendôme y est il exprimé?* Un membre du Congrès dit qu'il y avait un atelier monétaire à Vendôme et un autre à Matval, aujourd'hui Bonneveau.

M. le Secrétaire général demande la parole, il donne lecture d'une lettre de M. Lavoix, de la Bibliothèque nationale, qui exprime ses regrets de ne pouvoir assister au Congrès et envoie la note suivante dans laquelle il résume cette question :

« Vendôme *Vindocinum castellum* (Gr., H. eccl. IX, 20.), *Pagus vindusnisus* (cap. Caro. Calv.), a sa monnaie à l'époque mérovingienne. En 1842, M. E. Cartier publiait dans la Revue numismatique un triens dont voici la description :

VINDOCINO. Tête informe à droite.

R. LAVNODOVS. Croix simple cantonnée.

M. Ponton d'Amécourt, *Essai sur la numismatique mérovingienne,* signale trois triens dont voici la description :

VINDOCINO — LAVNODOVS
VIDOCINO — AGRIGISILO
VIDOCIN — AGRI.. SIL..

Voilà ce que les monnaies mérovingiennes nous donnent sur le nom de Vendôme : VINDOCINO et VIDOCINO, telles sont les deux variantes qu'elles nous offrent.

Quant aux pièces carlovingiennes, elles présentent une autre forme de nom. Le cabinet de France en possède une de Charles le Simple avec ces mots : VENDEMIS CASTR.

Ce denier, d'argent, a été publié par M. de Longpérier : *Notice sur des monnaies françaises de M. J. Rousseau.* Voici, du reste, la note de la page 211 de cet ouvrage qui y a rapport :

« C'est encore à Condres qu'a été trouvé ce denier. On ne saurait hésiter sur l'attribution qu'il convient de lui donner; il suffit de le comparer au denier du XIe siècle, portant la légende VINDEMS CASTRO avec cette tête barbare connue sous le nom de type chartrain. » (V. Cartier : *Essai sur les monn. au type chartrain,* pl. VI, n° 1.)

Cette forme du nom de Vendôme remonte, comme on voit, jusqu'au commencement du Xe siècle ; les monnaies du XIIIe siècle présentent cependant la forme antique VIDOCINENSIS. C'est un fait intéressant, mais qui n'est pas sans exemple, car dans ce siècle où l'instruction faisait quelques progrès, on revenait aux noms classiques avec une prédilection toute particulière. »

Les questions concernant l'époque franke étant épuisées, le Congrès a abordé le moyen âge.

La question 26 ainsi conçue : *Ancienne division territoriale et diocésaine du Vendômois*, a été traitée d'une manière complète par M. Dupré dans le Bulletin de la Société archéologique du Vendômois. Nous y renvoyons le lecteur.

L'ordre du jour appelle la question 27 : *Origine des comtes de Vendôme. Quelques aperçus sur la géographie féodale du pays.*

M. de Pétigny a traité longuement et savamment cette question dans son *Histoire du Vendômois* et il a donné une carte avec deux circonscriptions du pays selon les différentes époques. Il est bon de remarquer qu'avant la féodalité, le Vendômois formait le *pagus Vindocinensis.*

M. le Président témoigne le grand désir formé par M. de Caumont de voir chaque pays en possession d'une carte féodale et invite les membres de la Société archéologique du Vendômois à s'occuper sérieusement de dresser cette carte. Il conseille de commencer le plus tôt possible et de procéder petit à petit à mesure que l'on recueillera de nouveaux renseignements sans attendre de les avoir tous rassemblés.

Un membre du Congrès signale avec juste raison que la féodalité s'étant pour ainsi dire émiettée au XVe siècle, et le même fief étant possédé quelquefois par deux propriétaires, il serait bon de s'en tenir aux seuls châteaux vraiment dignes de ce nom.

Personne ne demandant plus la parole, on passe à la 28e question : — *De la double suzeraineté prétendue par*

les comtes d'Anjou et les évêques de Chartres sur les comtes de Vendôme.

M. de Rochambeau donne lecture du Mémoire suivant adressé au Congrès par M. Dupré.

« Dans cette question complexe, j'envisagerai seulement les droits de l'évêque de Chartres. Cette partie du problème n'est pas sans difficulté. D'ailleurs, le temps et les matériaux me manquent pour la traiter à fond. L'heure inexorable, qui va bientôt sonner, l'ouverture du Congrès, m'oblige d'interrompre mes recherches et de prendre la plume avant d'avoir pu recueillir tous les documents nécessaires. Je me bornerai donc à quelques aperçus, saisis dans la rapidité d'une première étude.

On a supposé que la seigneurie temporelle du pays chartrain avait appartenu d'abord aux évêques et que ceux-ci l'avaient perdue, de gré ou de force, par transaction ou par surprise, à l'avénement du fameux Thibault le Tricheur, premier comte héréditaire de Chartres, de Blois et de Tours. Cette opinion, très-contestable, a été chaudement soutenue par le pieux auteur de la *Parthenie*, ou *Histoire de la très-dévote et très-auguste église de Chartres*, imprimée en 1609 (IIe partie, fos 76, 103 et suiv. — 186 et suiv.).

Après l'abandon volontaire ou l'usurpation violente de leur puissance primitive (en supposant qu'elle ait jamais été aussi absolue), les évêques conservèrent des droits féodaux et une juridiction seigneuriale sur une partie de la ville et des faubourgs de Chartres. Telle fut l'origine des conflits malheureux qui éclatèrent trop souvent entre leurs officiers et ceux du comte. Le moyen âge a retenti de ces longues querelles. Les lettres de Fulbert et de saint Yves, aux XIe et XIIe siècles, contiennent, à ce sujet,

des plaintes et des récriminations où ne se retrouve pas toujours la charité évangélique du bon pasteur. Ces tristes débats rappellent trop les luttes perpétuelles des abbés de La Trinité, prélats dans leur sphère, contre les rudes barons de Vendôme.

Les évêques, à leur entrée solennelle, juraient de respecter les droits légitimes des comtes souverains avec lesquels ils devaient vivre côte à côte, et dont l'autorité temporelle coudoyait leur propre pouvoir. Sébastien Rouillard rapporte la cérémonie et même les termes exprès d'un serment peu favorable pourtant à sa thèse fantaisiste (1). Cette marque de déférence prouvait au moins que le comte de Chartres n'était point le vassal de l'évêque ; ce dernier paraissait plutôt reconnaître la supériorité du seigneur laïc, dans l'ordre temporel.

Le Vendômois suivit, comme on sait, d'autres destinées féodales que les pays chartrain et blésois. Ce territoire intermédiaire forma un fief distinct sous la suzeraineté des comtes d'Anjou. Les évêques de Chartres essayèrent néanmoins de revendiquer l'hommage de cette seigneurie, enclavée dans leur vaste diocèse. Ces tentatives datent du XIe siècle.

Peu de temps après l'année 1107, Fulbert écrivait à Renauld, évêque de Paris et comte de Vendôme, pour lui demander « assistance contre tous, sauf la fidélité due « au roi Robert ; » en outre, il le sommait « de lui livrer « le château de Vendôme, pour son propre usage et pour « celui de ses vassaux, qui lui en garantiraient la remise, « après s'en être servis, comme de forteresse, contre « leurs ennemis (2).» Le prélat craignit, sans doute, l'in-

(1) Parthenie, partie II, f° 69.

(2) De receptu Vindocini Castri, ad meum usum et meorum fidelium

succès d'une pareille démarche; car il ajoutait, en terminant sa lettre : « Si vous consentez à ces demandes, je « suis prêt à observer la convention que j'ai faite avec « vous ; sinon, il est inutile que je me fatigue pour aller « vous trouver. »

Du Cange cite textuellement ce passage, comme un exemple du droit que le suzerain avait de venir occuper le propre château de son vassal, s'il en avait besoin pour ses guerres ou pour d'autres affaires (1). Le savant glossateur n'examine pas si la demande de l'évêque était fondée ; il laisse, par conséquent, la question indécise.

Une autre épître de Fulbert nous montre quelle idée rigoureuse le pontife de Chartres se faisait des devoirs multiples du vassal vis-à-vis du seigneur suzerain. Cette sorte de consultation est adressée à Guillaume de Poitiers, duc d'Aquitaine, un des grands feudataires de l'époque (2). Je vais la traduire, comme définition catégorique de l'*hommage lige* (3), considéré au double point de vue du droit et de la conscience :

« Vous me demandez quelques instructions sur l'objet « et la forme du serment de fidélité. Pour répondre à « votre désir, je vous transmettrai les courtes notes que « j'ai tirées de livres accrédités. Le vassal, qui jure fidé- « lité à son suzerain, doit toujours avoir présentes à l'es- « prit les règles de conduite exprimées par ces six mots : « *incolume*, — *tutum*, — *honestum*, — *utile*, — *facile*,

qui vobis assecurabunt illud. (Dom Bouquet, *Script Franc.*, t. X, p. 447.)

(1) Glossarium med. et infim. lat., v° *Receptus*.

(2) Fulberti epistolæ, apud Chesneium, *Hist. franc.*, t. IV, p. 189.

(3) L'hommage *lige*, à la différence de l'hommage *simple*, obligeait le vassal à défendre son seigneur *envers et contre tous* (excepté cependant contre le Roi, seigneur souverain) et à lui prêter main forte, à toute réquisition. (Du Cange, v° *Homagium*.)

« — *possibile :* 1° *Incolume*, c'est-à-dire ne faire aucun « mal au seigneur en son corps. — 2° *Tutum :* ne jamais « trahir son secret et ne porter non plus aucune atteinte « aux moyens de défense qui constituent sa sûreté per- « sonnelle. — 3° *Honestum* : ne lui faire tort, ni dans sa « justice, ni dans les autres droits de sa seigneurie. — « 4° *Utile :* ne point lui faire tort dans ses biens. — « 5° et 6° *Facile vel possibile* : ne point mettre obstacle « au bien que le seigneur peut faire aisément, s'il n'en « était empêché. — Il est rigoureusement juste que le « vassal s'abstienne de ses actes nuisibles ; mais cette fi- « délité négative ne le rendra pas encore irréprochable. « En effet, il ne suffit pas d'éviter le mal, si l'on ne pra- « tique le bien. Il reste donc au vassal à donner conseil « et secours à son maître, dans toutes les occasions que « je viens d'énumérer, s'il veut se montrer véritablement « digne de son *bénéfice* (fief), et s'il veut avoir la cons- « cience parfaitement tranquille sur la foi qu'il a jurée. Le « seigneur doit, de son côté, prêter pareille assistance à « son fidèle vassal, et, s'il agit autrement, il sera, avec rai- « son, réputé de mauvaise foi ; de même que, si le vassal « prévarique par action ou par simple consentement, « dans les cas sus-énoncés, il méritera le nom de par- « jure. »

Le sévère prélat, qui écrivait ces choses à un duc d'Aquitaine, les eût exigées, sans nul doute, des comtes de Vendôme, si ces derniers l'avaient effectivement reconnu pour leur suzerain. Mais, soit que le comte Renauld ait rejeté les propositions de Fulbert, soit qu'adoptées en principe, elles n'aient pu recevoir leur accomplissement, on ne voit pas que cet évêque, ni ses successeurs, aient usé de pareilles prérogatives.

Toutefois, on allègue trois chartes du XIIIe siècle, dans

lesquelles le comte de Vendôme semble avoir pris ou accepté le titre de vassal de l'évêque. Examinons rapidement ces objections, plus spécieuses que solides :

1° En 1228, Jean de Montoire et sa femme Eglantine donnaient aux frères de la Maison-Dieu de Vendôme, une ferme, située à Villeromain. Dans la charte confirmative de cette donation, Gauthier, évêque de Chartres, appelle le comte de Vendôme, son *homme lige* (1) ;

2° Dans une autre charte, du mois de septembre 1213, concernant la prévôté de Mazangé, l'un des fiefs et aussi l'une des dignités du chapitre de Notre-Dame de Chartres, le comte Jean III de Preuilly, prend l'évêque à témoin des engagements qu'il contracte envers le chapitre, et se déclare *l'homme féodal* du dit sieur évêque (2). Il est permis de douter que ces termes un peu vagues exprimassent une réelle vassalité de tout le Vendômois à l'égard de l'évêché. Ne serait-ce pas simplement la reconnaissance d'un hommage accidentel, dû à raison de quelques fiefs dont l'évêque était *seigneur dominant* ?....

3° La terre de Montdoubleau eut longtemps ses seigneurs particuliers, avant d'être unie au comté de Vendôme. Jusqu'au XIIIe siècle, elle paraît avoir relevé immédiatement de ce comté et médiatement de celui du Maine, malgré les prétentions de l'évêque de Chartres, qui voulait astreindre les nouveaux possesseurs de cette baronnie à lui en faire hommage. — Lorsqu'ensuite saint Louis eut donné à son frère Charles les comtés d'Anjou et du Maine, il décida qu'à l'avenir la terre de Montdoubleau serait

(1) Histoire archéologique du Vendômois par M. de Petigny, p. 314, note 2. Je cite la pièce, sur la foi du docte paleographe ; pourtant, je dois dire qu'elle ne figure point dans l'inventaire des titres de la Maison-Dieu de Vendôme, conservés aux Archives départementales de Loir-et-Cher.

(2) Cartulaire de Chartres, déjà cité, t. II, p. 72.

tenue en fief, non plus du comté de Vendôme, mais de celui du Maine. Les lettres-patentes du mois de juin 1248, expédiées à cet effet, marquent avec précision les différents degrés de la hiérarchie féodale, au moyen âge (1). Je vais traduire ce document instructif, quoique un peu obscur parfois :

« Louis, par la grâce de Dieu, roi des Français, savoir « faisons que : Depuis longtemps, il s'est élevé un débat « au sujet du fief de Montdoubleau et de ses dépendances, « dont notre aimé et féal Geoffroy, vicomte de Châteaudun, « avait fait hommage d'abord au roi Philippe, mon aïeul, « de glorieuse mémoire, puis au roi Louis, mon père de « noble souvenir, et enfin à nous même; lequel fief, « Pierre, comte de Vendôme, disait lui appartenir et re- « lever à hommage de notre cher et fidèle l'evêque de « Chartres, avec les autres choses qu'il tient au même ti- « tre du dit sieur evêque (2); mais ensuite, le comte de « Vendôme et l'evêque de Chartres, d'un commun accord, « nous ont prié instamment de rendre au dit comte d'An- « jou le fief en question et le droit d'en recevoir l'hom- « mage. Enfin, avec l'assentiment de notre bien aimé et « fidèle frère Charles, comte d'Anjou, du dit Pierre, « comte de Vendôme, de l'evêque et du chapitre de « Chartres, il a été transigé sur ces difficultés, ainsi qu'il « suit :

« Dorénavant, le vicomte de Châteaudun et ses héri- « tiers tiendront le château de Montdoubleau et ses dé- « pendances en fief de notre frère le comte d'Anjou et de

(1) Cartulaire déjà cité, t. II, p. 138.

(2) « Quod feodum Petrus, comes Vindocinensis, ad se de jure per- « tinere dicebat et se tenere illud a dilecto et fideli episcopo Carnotensi, « cum aliis quæ ab episcopo tenet in feodum. »

« ses héritiers, dont ce fief paraît dépendre en effet (1).
« Notre susdit frère le comte d'Anjou, et ses héritiers,
« tiendront à leur tour ce fief de nous, avec toute la sei-
« gneurie de leur dit comté (2). En récompense du droit
« que le comte de Vendôme pourrait prétendre sur ce
« fief, nous lui avons donné une somme de mille livres.
« De même, le comte d'Anjou, notre frère, pour indem-
« niser l'evêque et l'église de Chartres des droits qui
« pourraient leur appartenir dans le dit fief de Montdou-
« bleau, a consenti, avec notre autorisation, que le village
« appelé *Les Roches de l'evêque* (3), avec ses dépendances,
« tenu en fief du comte d'Anjou par celui de Vendôme,
« avec d'autres domaines de la même mouvance, passent
« désormais et pour toujours sous la mouvance féodale
« du dit sieur evêque ; de telle sorte que le comte de
« Vendôme et ses héritiers à perpétuité tiennent ce vil-
« lage et ses dépendances de l'evêque de Chartres, au
« même titre que les autres possessions relevant du dit
« sieur evêque (4). En témoignage de quoi nous avons
« fait apposer notre sceau royal aux présentes lettres,
« données à Paris, l'an 1248 du Seigneur, au mois de
« juin. »

L'évêque de Chartres réclamait, comme on voit, l'hom-

(1) « Ad cujus comitatum dictum feodum pertinere dicebatur. » (Il 'agit ici de la *mouvance* féodale et non de la pleine propriété.)

(2) Ainsi, Montdoubleau, fief direct à l'égard du comté d'Anjou (ou plutôt du Maine), devint un arrière-fief de la couronne.

(3) *Rupes episcopi*. Ce village avait appartenu primitivement à l'évêque du Mans, dans le diocèse duquel il était situé. Il ne doit donc pas son nom à la concession faite à l'évêque de Chartres par les lettres de saint Louis

(4) C'étaient, sans doute, des possessions qui faisaient partie du comté de Vendôme, mais qui dépendaient féodalement de l'évêché de Chartres, par l'hommage *simple* et non *lige*.

mage de Montdoubleau, et ce droit lui était disputé par le comte du Maine, qui l'emporta en définitive.

La transaction, intervenue sur ce débat, rendit, il est vrai, le comte de Vendôme vassal de l'évêché, mais seulement pour le petit fief du village des Roches. Déjà le comte possédait plusieurs autres domaines relevant du même évêché ; voilà tout le sens des expressions suivantes : *Cum aliis quæ ipse comes Vindocinensis tenet ab episcopo memorato.* Elles s'appliquaient simplement à des fiefs particuliers, membres secondaires du comté de Vendôme, et non au corps entier de la seigneurie principale. Du reste, il y avait loin de cette *mouvance* féodale aux devoirs personnels et rigoureux qui constituaient l'*hommage lige* proprement dit. L'évêque de Chartres aurait pu réciproquement posséder quelque fief mouvant du comte de Vendôme, sans pour cela devenir son homme lige. Ces tenures partielles et restreintes assujétissaient la terre plutôt que la personne.

A l'époque de l'accord qui précède, Montdoubleau avait des seigneurs distincts ; par conséquent, c'était d'eux et non du comte de Vendôme que l'évêque aurait dû réclamer l'hommage féodal.

Vers le milieu du XVe siècle, ce domaine fut annexé au comté de Vendôme. Peu de temps après, l'Anjou et le Maine, qui avaient été donnés en apanage depuis le XIIIe siècle, firent retour à la couronne, à défaut d'hoirs mâles (1). Charles VIII profita de cette circonstance pour affirmer, à l'exclusion de tous autres, la suzeraineté du roi sur deux seigneuries désormais inséparables. Les lettres-patentes du 8 mai 1484 sont positives à cet

(1) L'Anjou fut réuni à la couronne en 1480, et le Maine en 1481. (*Art de vérifier les dates*, t. II, p. 861 et 862.)

égard (1); en effet, disaient-elles, « le comté de Ven-« dôme est tenu de nous à foi et hommage, à cause de « notre comté d'Anjou, et la baronnie de Mondoubleau, à « cause de notre comté du Maine. »

Il n'est plus question ici des prétendus droits de l'évêque de Chartres; c'était pourtant le cas, ou jamais, de les réserver, s'ils avaient eu le moindre fondement.....

Je mentionnerai, seulement pour mémoire, une charte du mois de juin 1413, par laquelle le comte Louis de Bourbon fondait une *chapelle de Vendôme* dans la cathédrale de Chartres, en se déclarant *homme de la glorieuse vierge Marie et de sa dite église* (2). Cette pieuse formule n'impliquait aucun engagement féodal. C'est ainsi que, dans le même siècle, Louis XI faisait hommage du comté de Boulogne-sur-Mer à la madone du lieu. La suzeraineté du roi demeura entière, malgré cette soumission, plus apparente que réelle (3).

Je termine par une observation qui a bien sa valeur dans l'espèce.

Les cinq baronnies du Perche-Gouet (Authon, La Bazoche, Alluyet, Brou, Montmirail), étaient vassales de l'évêché de Chartres, dans toute la rigueur du mot et de la chose. L'obligation de porter le nouveau prélat, le

(1) Voir le texte entier de ces lettres dans les *Observations* sur l'Histoire de Charles VIII, par Godefroy, p. 428 et suiv.

(2) Parthénie, première partie, f° 14. Il ne faut pas confondre le vœu qui donna lieu à cette fondation avec celui que le même prince, étant plus tard captif en Angleterre (par suite de la bataille d'Azincourt), fit à Notre-Seigneur Jésus-Christ, à la Vierge Marie et à la *sainte Larme* de Vendôme, pour obtenir une prompte délivrance. Louis de Bourbon accomplit cet autre vœu en 1428, après son heureux retour à Vendôme On trouvera dans Piganiol de la Force (*Description de la France*, t. X, p. 278 et suiv.) l'explication et le texte entier de la charte curieuse que le prince, redevenu libre, fit expédier, *ad perpetuam rei memoriam*

(3) Déclaration du mois d'avril 1478, insérée dans la grande collection des ordonnances, dite *du Louvre*, t. XVIII, p. 391.

jour de son entrée solennelle, demeura l'une des preuves les plus significatives de l'assujétissement personnel des possesseurs de ces terres et de leur condition féodale d'hommes vraiment *liges* (1). Les comtes de Vendôme, qui relevaient directement de ceux d'Anjou et du Maine, ne furent jamais astreints à un pareil devoir ; d'où nous pouvons conclure qu'ils étaient beaucoup plus indépendants de la crosse épiscopale. L'évêque n'avait point sur ces puissants feudataires les mêmes droits de suzeraineté temporelle que sur leurs humbles voisins du Perche. Cette race fière et peu endurante eût difficilement subi le joug d'une vassalité exigée sans titres sérieux. Sa déférence pour une autorité vénérable n'allait pas jusqu'à lui sacrifier les prérogatives et les franchises de sa propre seigneurie. »

A. Dupré.

A la fin de cette lecture, M. l'abbé Auber dit que si quelques possesseurs de petits fiefs, relevant du comté de Vendôme, étaient obligés de porter l'évêque de Chartres le jour de son sacre, il s'ensuivait seulement que là, comme ailleurs, ces personnages étaient, quant à certains fiefs, dans la dépendance de l'évêque ; que c'était un honneur et aussi une charge, et que la preuve s'en trouve dans ces deux faits : Plusieurs réclamaient, après la cérémonie, une partie de la riche vaisselle du repas épiscopal et d'autres fois nos vieilles chartes ont mentionné des procès intentés par des évêques à des seigneurs qui avaient refusé de leur rendre ce devoir.

M. de Dion fait remarquer que cette charge ou cet honneur était généralement réservé à des sujets de l'évêque,

(1) *Parthénie*, 2e partie, f° 68, v°.

qu'ainsi à Paris l'évêque était porté par les seigneurs de Montléry, Corbeil, etc.

Chose curieuse, ces fiefs avaient été placés sous la dépendance de l'évêque avant le développement de la puissance royale, le roi préférant autour de sa capitale voir, comme seigneur de ces châteaux forts, l'évêque que de hauts et puissants barons, pouvant lui porter ombrage.

M. de Salies ajoute que les seigneurs qui assistaient leur suzerain lors du sacre, en retiraient souvent quelqu'avantage comme dédommagement, et dans l'ordre séculier, il cite le baron de Poncé qui, lors du couronnement des comtes de Vendôme, conduisait la haquenée par la bride et avait ensuite le droit de l'emmener chez lui.

M. le Secrétaire général ayant indiqué le lieu de réunion pour la visite du château le lendemain, et invité les membres de l'Institut des provinces à se réunir le soir même, à 8 heures, la séance est levée à 4 heures et demie du soir.

SÉANCE DU 20 JUIN 1872, A 8 HEURES DU MATIN.

Présidence de M. l'abbé AUBER, chanoine titulaire, inspecteur divisionnaire de la Société française d'archéologie.

Siégent au bureau : MM. l'abbé Delaunay, Cte de Déservillers, de Cougny et de Rochambeau. M. de Dion remplit les fonctions de secrétaire.

M. le Président offre à la Bibliothèque de la ville les ouvrages suivants, déposés sur le bureau :

1° *Une notice sur Ronsard*, par M. Pornin, professeur de rhétorique ;

2° *Histoire de saint Martin, abbé de Vertou*, etc., Paris, Aubry, 1869, par l'abbé Auber.

Le procès-verbal de troisième séance est lu et adopté.

M. le Président met en discussion la 29e question : — *Cause de l'accroissement de la maison de Vendôme au milieu de voisins si puissants* et la 30e : *Bataille de Fréteval. Les Anglais dans le Vendômois à diverses époques.*

Personne ne demandant la parole sur ces questions, M. Launay fait une simple remarque sur la bataille de Fréteval ; il observe qu'il serait plus exact de dire bataille du bois de Fréteval, puisque cette bataille a eu lieu dans cette forêt, à huit kilomètres nord-ouest de Fréteval, dans un lieu nommé Belfogium, sur la route de Vendôme à Chartres et qui porte encore le nom de *Beaufou*. Voir pour plus amples détails le Bulletin de la Société archéologique du Vendômois.

On passe à la question 31e : — *Des diverses coutumes qui regissaient le Vendômois. — Origine de l'appel des jugements de Vendôme devant la cour de Baugé.*

M. d'Espinay, à propos de cette question, demande si le Vendômois était pays de franc-alleu. Lors de la rédaction des coutumes au XVIe siècle, les conseillers du roi, chargés de faire cette compilation, tâchèrent de restreindre le franc-alleu ; un petit nombre de coutumes le retinrent seules. Mais plus tard les arrêts du conseil d'Etat firent disparaître le franc-alleu nonobstant les réserves des coutumes locales. Nulle terre sans seigneur féodal ou censier devint une maxime inflexible, et il n'y eut plus de franc-alleu soumis seulement aux impôts généraux et aux droits de justice.

M. de Salies répond que le Vendômois, ayant passé sous la dépendance de l'Anjou, dut en prendre la coutume. Il constate combien sont difficiles ces investigations sur des coutumes que le conseil d'Etat cherchait à faire disparaître par son action incessante en faveur de l'unité de législation. Au XVIIe siècle la féodalité n'est plus qu'un souvenir.

M. de Rochambeau lit ensuite un travail de M. Dupré sur la 2e partie de la question 31e :

Origine de l'appel des jugements de Vendôme devant la cour de Baugé.

« Les comtes de Vendôme, à l'instar des autres seigneurs, obtinrent ou plutôt s'arrogèrent le droit de justice. Ils l'exerçaient déjà au XIe siècle, puisqu'il en est parlé dans la charte de fondation de l'abbaye de La Trinité, donnée en 1040 ; ce passage mérite d'être transcrit textuellement : « Quòd si fortè abbas ejusdem loci adversùs *patriæ prin-* « *cipem* (1) vel quemlibet suorum hominum habebit que- « relam, non in curiâ comitis, neque in quâlibet aliâ, ju- « dicium cogatur persolvere, sed in curiâ abbatis, pro di- « gnitate loci ac reverentiâ, querimonia ipsa finiatur (2). » Ce texte distingue la justice du comte de celle de l'abbé. Cette dernière subsista concurremment avec l'autre, jusqu'à la Révolution ; car nous la trouvons mentionnée dans le *Calendrier historique de l'Orléanais* pour l'année 1789 (p. 196).

Les entreprises ambitieuses de Geoffroy Martel sur le comté de Vendôme, dont il fut possesseur, de fait sinon de droit, eurent pour résultat de soumettre cette seigneu-

(1) Le comte de Vendôme.

(2) Charte publiée par Launoy, dans une savante dissertation intitulée : « Inquisitio in privilegia Vindocinensis monasterii, » t. III, p. 324, des œuvres complètes du célèbre critique.

rie à la suzeraineté des comtes d'Anjou. La justice eut le même sort que le fief, et la législation coutumière dériva aussi des relations féodales. Voilà pourquoi les appels du bailliage seigneurial de Vendôme furent portés au siége supérieur de Baugé, pourquoi aussi les coutumes de l'Anjou régirent le Vendômois, sauf quelques modifications locales et partielles (1). En règle générale, les coutumes suivirent les *bailliages*, qui étaient, à l'origine, des circonscriptions féodales. Elles demeurèrent longtemps non écrites et se conservaient par la simple tradition; mais, aux XVe et XVIe siècles, on s'occupa de les rédiger; cette opération eut lieu par *bailliages* ou *sénéchaussées* (2). Le comte de Vendôme fut appelé, un des premiers, à la rédaction officielle et définitive de la coutume d'Anjou, en 1508. Nous voyons qu'il se fit représenter, à cette assemblée législative de la province féodale et judiciaire, par Jean de Guise, son *lieutenant général* (juge ordinaire de la châtellenie de Vendôme), et par Jean Gilles, son « procureur au bailliage et comté de « Vendôme (3). »

L'origine des appels de Vendôme à Baugé s'explique suffisamment par les principes de la hiérarchie féodale, sans qu'il soit besoin de recourir à des fables. Un de ces contes légendaires, dont le peuple est naturellement

(1) Vendôme même offrait un exemple curieux de ces exceptions; car la *rue Bienheuré, fief jadis Blésois*, était régie par la coutume de Blois, quoique soumise à la juridiction Vendômoise. (Fourré, Commentaire sur les coutumes de Blois, p. 32.)

(2) Termes à peu près synonymes. Le mot *senéchaussée* s'appliquait surtout aux provinces du Midi; on l'employait aussi dans l'Anjou.

(3) Coutumier général de France, édition de Paris, 1615, in-fo, t. II, p. 108. — Le duc de Vendôme fut aussi appelé (mais ne comparut point) à la rédaction des coutumes de Blois, « à cause des fiefs qui jadis furent « Blésois et à présent sont Vendômois et se régissent par les coutumes du Blésois. » (Procès-verbal de 1523, donné à la suite du commentaire de Fourré, p. 860.)

avide, s'accrédita dans le pays; et le chanoine du Bellay, auteur (judicieux pourtant) du *Calendrier historique* de l'église collégiale de Saint-Georges, paraît avoir admis, de confiance, cette anecdote apocryphe; je le cite, d'après le manuscrit de la Bibliothèque de Blois (p. 26) (1) :

« Le comte Geoffroy II, surnommé de Preuilly (1085-« 1102) eut quelque différend avec Lancelin, de Beaugé, « en 1090, jusqu'au point d'en venir aux mains ; en quoy « le malheur en voulut à Preuilly ; car il tomba miséra-« blement entre les mains de son ennemy, qui le tint « long temps prisonnier. Preuilly, ennuyé de sa captivité, « fut contrainct de faire accommodement avec Lancelin, « que je croy avoir esté frère puisné ou beau-frère de « Preuilly ; car j'ay trouvé quelques alliances entre les « seigneurs de Vandosme et de Beaugé, environ ce temps-« là. Cet accommodement fut autant glorieux à Lancelin « que désavantageux à Preuilly ; car il portait qu'au lieu « que jusque en temps-là les partages s'estoient faits dans « le Vandosmois selon la coutume d'Anjou, où les puisnés « n'ont du bien que par usufruict, doresnavant, ils au-« roient le tiers de la succession en propriété. Il fut aussy « arresté par le mesme accord que les procès de consé-« quence qui se feroient dans le pays de Vandosmois, se « poursuiveroient à Beaugé, et de là vient que, encore à « présent, les cas royaux en matière de procès en ce pays « y vont droit à Beaugé. »

M. de Pétigny a fort bien démontré que tout était faux dans ce récit (2). Les personnes, les dates et les circonstances sont évidemment supposées. La chronologie et

(1) Voir mon travail sur ce manuscrit (ou plutôt sur cette copie), en réponse à la 40e question du programme.

(2) Histoire Archéologique du Vendômois, p. 222 et 223.

l'histoire contredisent le détail d'une fable ingénieuse peut-être, mais pleine d'anachronismes. A la solide réfutation du docte archéologue j'ajouterai ce motif péremptoire que Baugé ne fut jamais, ni avant ni après la réunion de l'Anjou à la couronne, *sous-inféodé*, dans le véritable sens du mot; sauf quelques concessions momentanées faites à divers détenteurs, on ne voit pas que la ville ni le territoire de Baugé aient été distraits du propre domaine des comtes d Anjou (1). Encore ces investitures précaires sont-elles postérieures à l'époque où se seraient passés les faits rapportés par Du Bellay et par d'autres écrivains trop crédules. Donc, pouvons-nous en conclure, Baugé n'avait point alors de seigneurs particuliers, et la base même, sur laquelle repose un fragile échafaudage, s'écroule au premier coup d'une critique sérieuse.

Le plus ancien jugement que l'on connaisse, dans l'ordre d'une compétence problématique, fut rendu à Baugé, en 1146, sur l'appel d'un abbé de La Trinité; il fut prononcé dans la cour du comte d'Anjou, siégeant en cette ville (2). La sentence frappée d'appel émanait de la juridiction du comte de Vendôme (3).

L'Anjou fut réuni à la couronne en 1203, par suite de la félonie de *Jean-sans-Terre*, dernier comte de la maison des Plantagenets. Le siége de Baugé devint alors

(1) Histoire des villes de France, par Aristide Guilbert et autres, t. III, p. 491. — Cf. Léopold Delisle, Catalogue des actes de Philippe-Auguste, n°s 997, 1016 et 2167.

(2) Collection dom Housseau, n° 1722, à la Bibliothèque Nationale de Paris.

(3) Sans doute, il ne s'agissait pas, dans l'espèce, d'une poursuite exercée par l'abbé contre un sujet ou vassal du comte de Vendôme; autrement, la cour de ce seigneur eût été incompétente *ratione personæ*, aux termes de la charte de fondation de l'abbaye ci-dessus visée.

royal et, comme tel, put connaître des *cas royaux* qui surviendraient dans le territoire vendômois. Cette nouvelle attribution restreignit singulièrement les droits de la haute justice seigneuriale. On sait, du reste, combien la doctrine élastique des *cas royaux*, développée par les vieux légistes, favorisa le rapide accroissement des justices du monarque aux dépens de celles des seigneurs.

Au XVIe siècle, le jurisconsulte Loyseau, bailli de Châteaudun, constatait l'extension remarquable de ce privilége : « Au regard des cas royaux, disait-il, les entre-« prises des juges de sa majesté sont fréquentes et en « grand nombre; car n'ayant jamais esté spécifiez ni « arrestez nettement par aucune ordonnance, on en a « fait une idée de Platon, propre à recevoir toutes for-« mes et un passe partout de pratique, vérifiant le dire du « poëte : *An nescis longas regibus esse manus?* Aussi vé-« ritablement, c'est une bonne couverture que le manteau « royal (1). »

Hâtons-nous d'ajouter que ces empiétements successifs ou plutôt ces reprises légitimes de la justice du roi furent un bienfait pour les justiciables...

Le tribunal particulier qui avait la connaissance exclusive des *cas royaux*, s'appelait *juge des exempts*, dans certaines provinces, dans l'Anjou notamment (2).

(1) *De l'abus des Justices de village*, p. 20, col. 1 (dans l'édition la plus complète des œuvres de Loyseau, Lyon, 1701, in-f°). Je cite avec d'autant plus d'opportunité ce jurisconsulte érudit, qu'il appartenait à nos contrées, sinon par sa naissance, du moins par ses fonctions judiciaires. — Une autre lumière de la science législative, M. Pardessus, né à Blois, a traité magistralement le même sujet dans son remarquable « Essai historique sur l'organisation judiciaire et l'administration de la « justice en France, depuis Hugues Capet jusqu'à Louis XII » (Introduction au tome XXI des Ordonnances des rois de France, publié par cet homme éminent, p. 152 et suiv.).

(2) *De l'abus des Justices de village*, p. 20, col. 2. — *Traité des*

Revenons à notre question, et posons d'abord quelques principes essentiels dans cette matière ardue.

Les juges des seigneurs ne statuaient généralement qu'à la charge d'appel. Le dernier ressort appartenait au roi seul, sauf de rares exceptions. Ecoutons encore, à ce sujet, le docte bailli du comté de Dunois :

« En France, le dernier ressort de la justice est tel-
« lement droit de souveraineté, que même en commun
« langage, il est appelé *souveraineté*, comme quand ès
« concessions des fiefs ou des apanages, le roy réserve à
« la couronne la foy et hommage, ressort et souveraineté.
« La foi et hommage regarde la feudalité et seigneurie
« privée et directe, le ressort et la souveraineté concernent
« la justice et seigneurie publique et souveraine. Aussy les
« compagnies des juges qui, sous le nom du roy, jugent
« en dernier ressort, sont appelées *souveraines* (1). »

Il en fut ainsi, dès la fin du XIIIe siècle, grâce aux *Etablissements* de saint Louis. Pierre Desfontaines, qui écrivait alors son célèbre traité de procédure féodale, intitulé *Conseil*, rapporte un exemple significatif de cette hiérarchie judiciaire.

Le Ponthieu (capitale Abbeville) avait des seigneurs particuliers dont la justice ressortissait au siége de Vermandois, l'un des plus anciens bailliages du domaine royal (2). Le *Conseil* est précis et affirmatif à cet égard :
« Por ce que la cort de saint Quentin est du Roi et sont
« si homes li jugeor, si me demandes si je vi onques
« d'autrui cort aler à la cort le roi por rapeler jugemant.

offices, par le même, livre IV, chap. IX, n° 37, p. 274, col. 2 de l'édition précitée.

(1) Loyseau, Traité des seigneuries, chap. III, nos 30 et 31, p. 15, col. 2.

(2) Le Vermandois (chef-lieu Saint-Quentin) fut uni à la couronne par Philippe-Auguste en 1182, vingt années plus tôt que l'Anjou.

« Et je te dis que de la cort le conte de Pontif, là où li « homes le conte avoient fet jugement, fist on ajorner les « homes le conte en la cort le Roi (1). »

Les appels, il faut le dire, étaient rares à cette époque où les seigneurs faisaient tout leur possible pour entraver ce recours à la justice du roi, leur suzerain féodal (2).

Les grandes seigneuries ressortissaient au parlement *omisso medio*. Vendôme acquit plus tard ce droit de l'appel immédiat; mais jusqu'au xve siècle, son bailliage demeura soumis à la juridiction intermédiaire de Baugé. Toutefois, il y avait exception pour les affaires *de grand criminel*, c'est-à-dire emportant mutilation de membre ou infamie. Dans ces cas d'une gravité majeure, l'appel des sentences de la haute justice seigneuriale était dévolu directement au juge souverain, « la cour du parle- « ment n'ayant point voulu perdre le droit de ressort « immédiat qu'elle avait en ces causes principales (3). »

Les bailliages royaux ne jugeaient eux-mêmes qu'à charge de l'appel au parlement, cour suprême du roi. Un savant académicien du siècle dernier l'a démontré dans une dissertation lumineuse, que nous recommandons aux lecteurs curieux de connaître exactement les rouages judiciaires de la vieille France (4).

Le sénéchal de Baugé, devant lequel se portèrent les appels du bailliage de Vendôme était donc, à son tour, sujet à l'appel au parlement de Paris; ainsi le voulait une organisation compliquée. Cette multiplicité des degrés de

(1) Nouvelle édition du *Conseil* de Pierre Desfontaines, donnée en 1846 par M. Marnier, p. 304 et 305.

(2) Loyseau. *De l'abus des Justices de village*, p. 18.

(3) Loyseau, Des seigneuries, chap. VIII, n° 51, p. 41, col. 2.

(4) *Mémoire sur les bailliages royaux*, par l'abbé Bertin, dans le Recueil de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, t. XXIV, p. 73 et suivantes.

juridiction rendait les procès presque interminables; une vie d'homme suffisait à peine pour en voir la fin. Charles Loyseau stigmatisait avec raison le vice d'un pareil système. Le caustique bailli de Châteaudun avait précisément sous les yeux, non loin d'ici, un spécimen déplorable de cet état de choses : « Cela, disait-il, est allé presque à l'in-« fini, et il se trouve en plusieurs endroits quatre degrés « de juridiction seigneuriale, en sorte qu'il faut passer « par six justices avant qu'avoir *arrest*; comme par « exemple, au comté de Dunois, la justice de Rameau « ressort à Prépalteau, Prépalteau à Montigny, Montigny « à Chasteaudun, Chasteaudun à Blois et Blois au Parle-« ment; de cette sorte, *les procès vivent et durent autant « que les hommes* (1). »

Cet abus a cessé en France; car aujourd'hui il n'existe plus chez nous que deux degrés de juridiction pour les matières importantes et un seul pour les petites causes. Mais poursuivons notre étude locale.

L'Anjou fut donné plusieurs fois en apanage à des princes du sang royal, notamment à Charles, frère de saint Louis et à Louis de France, deuxième fils du roi Jean. Ces concessions domaniales ne changèrent rien aux droits de la justice de Baugé, qui demeura toujours supérieure à celle de Vendôme, soit pour la décision des cas royaux en première instance, soit comme tribunal d'appel. Les rois capétiens, en constituant les apanages de leurs fils puînés, réservèrent leur *droit de ressort et souveraineté*, de manière à prévenir le retour des usurpations qui avaient amené le déclin de la seconde race, sa chute et le triomphe de la féodalité.

Cette réserve fut expressément stipulée dans les lettres

(1) *Discours de l'abus des Justices de village*, p. 3, col. 1.

par lesquelles Philippe de Valois donna les comtés d'Anjou et du Maine à son fils Jean (1). Ce prince ne les conserva pas longtemps à titre d'apanage, puisque lui-même devint roi en 1350 par la mort de son père (2).

En 1356, le roi Jean disposa des mêmes provinces en faveur de son fils puîné Louis de France, à la réserve encore des *cas royaux* pour lesquels il établit certains *juges des exempts* (3). Le comté d'Anjou fut érigé en duché pour ce prince et ses successeurs. Cette seconde maison d'Anjou le posséda héréditairement de 1356 à 1481. Je présume, sans pouvoir le garantir, que, pendant cette période, les cas royaux et les appels du Vendômois furent portés à la juridiction des *exempts* et non devant le sénéchal de Baugé qui n'était plus alors un *juge du roi*.

Pareille chose arriva dans une province voisine, lorsque Philippe de Valois eut donné en apanage le duché d'Orléans à son second fils nommé Philippe. Les cas royaux et les appels du comté de Blois, qui avaient appartenu jusque là au bailli d'Orléans, furent attribués à celui de Chartres, par la raison bien simple que le premier cessait d'être un juge royal, en passant sous le pouvoir d'un prince apanagiste, tandis que l'autre siége était devenu royal depuis 1286; cette année-là, en effet, Jeanne de Châtillon, comtesse de Blois et de Chartres, vendit le comté de Chartres au roi Philippe le Bel, qui le réunit à la couronne et lui conféra ainsi les priviléges de la justice royale (4). Deux

(1) Ces lettres, peu connues, se trouvent *in extenso* dans le Spicilége de dom d'Achery, t. III, p. 717 de l'édition in-f° ; elles sont datées du 17 février 1331.

(2) Art de vérifier les dates, t. II, p. 858.

(3) Traité du Domaine, par Chopin, livre I, titre 5, n° 24 et livre II, titre 6, n° 2. — Cf. Palu, en sa préface sur la Coutume de Tours et Fourré, Commentaire sur les coutumes de Blois, p. 31 et 32.

(4) L'abbé Bordas, Histoire du comté de Dunois, p. 197. — Cf. Félibien, Histoire de Paris, t. III, p. 231 (*Preuves*).

ordonnances de Charles V, neveu de ce duc d'Orléans, défendirent cette attribution légale contre les entreprises des juges et des officiers de l'apanage, qui prétendaient retenir la connaissance des cas royaux et des appels dans le territoire du comté, bailliage de Blois (1). Les mêmes principes trouvèrent sans doute leur application dans l'Anjou, le Maine et le Vendômois; on peut, du moins, raisonner ici par analogie.

Louis XI réunit définitivement l'Anjou à la couronne, en 1481. Cette réversion dernière confirma, en les renouvelant, les anciennes prérogatives de la sénéchaussée de Baugé, redevenue alors justice royale, comme elle l'était auparavant; aussi voyons-nous en 1504, l'abbé et les religieux de la Trinité produire « devant Jacques de Mon-« tortier, licencié ès-lois, lieutenant à Beaugé, de mon-« sieur le juge ordinaire d'Anjou » la déclaration de leurs biens situés dans le territoire des duchés d'Anjou et comté de Vendôme; « lesquelles choses ils déclarent « tenir sous la défense, garde et ressort du roi notre « sire, à cause de son duché d'Anjou, ressort et souve-« raineté (2). »

L'érection du comté de Vendôme en duché-pairie (par lettres-patentes de François Ier, du mois de février 1515), apporta un grand changement aux relations féodales et judiciaires de ce pays avec l'Anjou et le Maine, ou plutôt avec la royauté qui avait absorbé ces deux provinces.

(1) Ordonnances des rois de France, t. IV, p. 536, et t. V, p. 10 de la grande collection dite *du Louvre*.

(2) Aveu du 20 mai 1504, relaté dans un inventaire des titres de La Trinité, inventaire dont une copie existe aux Archives départementales de Loir-et-Cher. — Pour comprendre ceci, il faut se rappeler que les comtes d'Anjou s'étaient réservé la *garde* de l'abbaye, par les titres mêmes de fondations, et que ce droit passa aux rois de France, leurs successeurs.

Voici, en effet, quels étaient, d'après Loyseau, les principes et les usages suivis en pareil cas (1) :

« Lorsqu'une terre a été érigée en pairie, elle est dis-
« traite et démembrée, pour l'avenir, de son ancienne
« tenure, et devient fief immédiat de la couronne. D'où
« résulte une autre prérogative, à savoir que les appella-
« tions des justices des pairs ressortissent nuement en la
« cour, sans passer par les baillis et sénéchaux des pro-
« vinces. »

En conséquence de ce nouvel ordre de choses, les appellations de la justice ducale de Vendôme furent portées *omisso medio* au parlement de Paris. Les officiers de Baugé gardèrent néanmoins la connaissance des cas royaux dans tout l'ancien comté, attendu que le siége de Vendôme, malgré l'élévation de cette seigneurie au rang de duché, demeurait toujours une justice seigneuriale, incompétente pour ces cas privilégiés. D'ailleurs les lettres d'institution de la duché-pairie en contenaient la réserve expresse au profit des juges du roi (2). Les appels de plusieurs justices inférieures, notamment de celles de Montoire et de Saint-Calais, furent attribués à la justice ducale.

Quant au droit de ressort du sénéchal de Baugé, il fut réduit aux appellations des justices qui dépendaient de l'abbaye de La Trinité (3).

L'institution des *Grands jours*, dont je parlerai plus loin, date de la même époque et se rattache aux mêmes principes.

(1) Des seigneuries, chap. VI, n°s 55 et 56, p. 33.

(2) Voir le texte de ces lettres-patentes dans l'Histoire des grands officiers de la couronne, du père Anselme, t. III, p. 466 et suiv.

(3) « Brève Notice de la province d'Anjou, » à la suite du Commentaire de Dupineau et Pocquet de Livonnière sur les coutumes d'Anjou, t. I, p. 1715.

Le duché de Vendôme, momentanément réuni à la couronne, sur la tête d'Henri IV (de 1589 à 1598), fut bientôt reconstitué en faveur de César, son fils légitimé. Le dernier rejeton mâle de ce prince étant mort en 1712, le duché fut réuni au domaine royal pour n'en plus sortir. Ce retour définitif amena un dernier changement dans l'organisation judiciaire du pays. Par l'édit mémorable du mois de novembre 1713, Louis XIV érigea la justice seigneuriale de Vendôme en bailliage royal; en outre, il établit deux siéges secondaires, royaux aussi, l'un à Montoire, l'autre à Saint-Calais, subordonnés tous deux au siége principal de Vendôme, devant lequel on appellerait de leur sentence, tandis que les appellations du siége principal continueraient d'être portées *omisso medio* au parlement de Paris.

« Le même édit attribuait au bailliage de Vendôme l'ap-
« pel des jugements rendus par les officiers des juridic-
« tions subalternes qui dépendaient de l'abbaye de la Tri-
« nité, de celle de Saint-Calais et du prieuré de Lancé. Il
« donnait encore au même bailliage l'appel des autres ju-
« ridictions seigneuriales et patrimoniales, situées dans le
« haut et le bas Vendômois, lesquelles, à cet effet, furent
« distraites des ressorts et sénéchaussées royales dont
« elles dépendaient auparavant; en sorte que, depuis cet
« édit, les officiers de Baugé ont perdu tout ce qui leur
« restait de juridiction dans le Vendômois (1). »

Cette organisation, moins compliquée que les précédents rouages, subsista jusqu'à la Révolution.

En 1789, le bailliage de Vendôme se composait des

(1) *Briève Notice*, loco citato. — Cf. Description de la France par Piganiol de la Force, 3e édition, t. X, p. 168, où l'on trouve des renseignements précis sur les différentes juridictions du Vendômois.

officiers dont les noms suivent (Calendrier historique de l'Orléanais, p. 195 et 196) :

M. le vicomte de Rochambeau, *grand bailli d'épée.*

M. de Trémault, *lieutenant général.*

M. Liger de Chauvigny, *lieutenant particulier.*

M. Jacquinet, *lieutenant assesseur.*

MM. Vourgère, Bucheron de Boisrichard et Godineau père, *conseillers.*

Godineau de la Bretonnerie, *avocat du roi.*

Godineau de l'Epau, *procureur du roi.*

Breton, *greffier.*

Deschamps, *substitut de MM. les gens du roi.*

Où sont maintenant les minutes du greffe de ce bailliage et celles des justices inférieures? Les a-t-on même conservées quelque part? Je l'ignore... Si je les avais eues à ma disposition, j'aurais pu traiter moins superficiellement une question difficile. Le Congrès archéologique, en agréant cet aperçu, voudra bien avoir égard à la pénurie de documents spéciaux, qui ne m'a guère permis de faire mieux.

A. D.

Personne ne demandant la parole sur les questions :

32. *Des justices seigneuriales du Vendômois ;*

33. *Causes de la fondation de l'abbaye de Vendôme.— Légende qui s'y rattache ;*

34. *Des diverses chartes de fondation de l'abbaye. — Expliquer cette pluralité. — Des différentes éditions ou copies qui en existent ;*

35. *Des cartulaires de La Trinité : Historique, importance, opportunité d'une publication ;*

le Président met en discussion la 36e question : — *Appréciation de l'abbé Geoffroy d'après ses lettres.*

M. de Rochambeau lit le travail suivant dans lequel M. Dupré étudie les lettres de l'abbé Geoffroy, dans ce qu'elles ont de relatif au Vendômois.

Étude locale sur les lettres de Geoffroy, 5e abbé de La Trinité de Vendôme.

Ce personnage, mort en 1132, fut une des lumières de son siècle, une des gloires de l'ordre de Saint-Benoît, et nous pouvons ajouter, une des célébrités du pays Vendômois. Ses lettres, ses sermons et ses ouvrages de doctrine catholique l'ont classé parmi les meilleurs écrivains de l'époque. Ses lettres surtout méritent d'être étudiées, comme peinture vive et fidèle des mœurs du moyen âge, comme reflet curieux d'une société bien différente de la nôtre. Déjà, je dois le dire, elles ont fait l'objet de travaux consciencieux, que je n'ai pas la prétention de recommencer. Les Bénédictins, par exemple, les ont analysées avec leur exactitude et leur précision ordinaires (1). Ces résumés substantiels peuvent, jusqu'à un certain point, tenir lieu du texte même ; ils donnent au moins une idée suffisante du caractère de l'auteur, de sa vie active, de ses relations avec ses contemporains. Toutefois, il est un point de vue spécial que nos illustres et laborieux devanciers semblent nous avoir réservé. Dans leurs préoccupations plus élevées, les Bénédictins négligent l'intérêt local et personnel d'un recueil épistolaire où les

(1) Histoire littéraire de la France, t. XI, p. 180 et suiv. — Bibliothèque des écrivains ecclésastiques, par dom Ceillier, t. XXI, p. 551 et suiv.

grandes questions de théologie, de spiritualité, de droit canonique, occupent une place considérable. Laissant de côté ces matières générales, épuisées par d'autres plus compétents, je m'appliquerai à rechercher dans les lettres de Geoffroy, d'abord quelques faits d'histoire locale, rapidement indiqués çà et là, puis les détails de vie privée qui personnifient l'écrivain lui-même et contribuent à l'originalité de sa figure accentuée. Ces particularités secondaires, peu remarquées et presque perdues au milieu de choses beaucoup plus importantes, offriront peut-être un nouvel attrait aux lecteurs vendômois, charmés de retrouver dans la correspondance familière d'un *quasi-compatriote* (1), les souvenirs de leur passé et les vieilles mœurs du pays.

Dans cette étude ainsi restreinte, je suivrai simplement l'ordre des lettres, distribuées en cinq livres, par le père jésuite Sirmond, éditeur soigneux des œuvres du docte abbé (2).

LIVRE PREMIER.

Geoffroy montre un zèle parfois excessif et amer pour les intérêts de son abbaye de La Trinité. On le voit souvent réclamer la protection du Saint-Siége contre ceux qui attaquaient les priviléges de ce monastère, pillaient ou détenaient injustement ses possessions trop enviées. Il ne ménage pas les auteurs de ces violences, malgré la noblesse de leur extraction et malgré les liens de parenté qui le rattachaient personnellement aux coupables ; car il

(1) Geoffroy était originaire de l'Anjou ; mais il passa une grande partie de sa vie à Vendôme.

(2) Bibliothèque des Pères, édit. de Lyon, t. XXI, p. 4 et suiv.

rencontrait de tels hommes autour de lui et dans sa propre famille (1).

La lettre III est adressée au pape Pascal II, que Geoffroy reçut à Vendôme ; il se plaint des procédés iniques d'une comtesse de cette seigneurie, sans la nommer. Il accuse aussi l'évêque du Mans de retenir induement auprès de lui un religieux de La Trinité, habile dans l'art de bâtir, et qui s'était échappé de son couvent, au mépris de la règle ; à ce propos, le disert abbé joue agréablement sur le mot latin *cœmentarius*, employé pour désigner le métier du fugitif et sur le *ciment de la charité* qui manquait à ce moine indocile (2). On voit par là que les enfants de saint Benoît se livraient alors aux travaux manuels et qu'ils avaient parmi eux des ouvriers en divers genres.

Dans la lettre IV, adressée au même pape, Geoffroy dénonce les vexations de l'évêque diocésain de Chartres, et prend, contre ce pontife hostile, la défense de sa chère communauté. Ici, comme ailleurs, il s'excuse, par des motifs de santé et par ses grandes occupations d'abbé, de ne pouvoir se rendre à Rome auprès du saint père (3).

La lettre VIII concerne un différend survenu entre les Bénédictins de Vendôme et ceux d'Angers. Geoffroy fait l'éloge des premiers au détriment moral de leurs adversaires; suivant lui, le monastère de La Trinité avait rendu beaucoup plus de services que l'abbaye angevine au Saint-

(1) Sunt enim *in partibus nostris* quidam satis nobiles genere, sed multùm ignobiles actione, *mihi quidem carne propinqui*, at moribus et vita longinqui. (Lettre 2, écrite au pape Pascal II.)

(2) Ipse etiam quendam monachum nostrum fugitivum, cœmentarium quidem, non tamen habentem caritatis cœmentum, quo vivo lapidi Christo jungatur, nobis reclamantibus, *ob utilitatem* suæ artis, detinet.

(3) Infirmitate et multiplici monasterii nostri necessitate detentus venire non potui.

Siége, dont il relevait immédiatement (en vertu d'un privilége tout spécial); ses prédécesseurs et lui-même ont toujours bien servi l'église Romaine, et lui ont témoigné constamment un parfait dévouement, tandis que l'intérêt seul semblait avoir été le mobile ordinaire des moines de Saint-Aubin d'Angers (1). La comparaison, il faut l'avouer, est peu flatteuse et encore moins charitable. L'abbé de Vendôme rappelle, en même temps, la peine qu'il s'était donnée et les sacrifices qu'il avait imposés à sa maison pour soutenir le pape Urbain II contre l'antipape Guibert, ses voyages à Rome, les secours *en argent, en mules et en chevaux*, fournis au pape légitime par ses fidèles serviteurs de Vendôme, secours hors de proportion avec les ressources réelles d'une abbaye *pauvre*, dit Geoffroy (2).

Dans la lettre XII, il se plaint au pape Calixte II des voies de fait que Nivelon et Archambauld, seigneurs voisins, avaient commises contre le monastère de Vendôme, placé sous la dépendance et la protection directe du Saint-Siége, *alodio beati Petri et ejus patrocinio*. Déjà ces impies, ces sacriléges, comme il les appelle, avaient encouru l'excommunication de l'évêque de Chartres. Il parle aussi d'un certain moine de Rome, nommé Armann, que lui-même avait obligé, dans une circonstance critique, en considération de Calixte. Ce pauvre religieux,

(1) Monasterium Sancti Albini sanctæ Romanæ ecclesiæ nunquam servivit vel serviet, nisi pro sua tantum necessitate ; monasterium vero nostrum ita beati Petri est proprium, quod ab ipsis fundatoribus suis alodium ei datum extitit et patrimonium. Ab ipso nostræ congregationis initio, prædecessores nostri sanctæ Romanæ Ecclesiæ optimè servierunt, et nemo illorum melius quam ego.

(2) Licet locus noster pauper esset, Romam tamen veni, illius persecutionum et laborum volens esse particeps, et suam, pro posse meo, desiderans supplere inopiam..... Ibi aurum et argentum, nummos, mulos et equos expendi.

voyageant auprès de Tours, avait été, pendant une nuit, dépouillé de ses vêtements par des voleurs. (Cette mésaventure prouve le peu de sûreté des chemins, même aux abords des villes, en ces temps où la police était nulle et où les moyens de surveillance manquaient complétement.) Le charitable abbé, touché du triste état de nudité de ce malheureux, lui avait donné, non pas seulement la moitié de son manteau, comme autrefois saint Martin au mendiant miraculeux d'Amiens, mais une pelisse et un habit entier ; il avait voulu ainsi témoigner sa vive dilection au pape Calixte, son père spirituel (1).

Dans la lettre XIII, il annonce au même pape son prochain voyage à Rome, en compagnie du comte de Vendôme, lequel se rendait à Jérusalem. Geoffroy avait d'abord délégué à Rome un ecclésiastique, pour traiter quelques affaires de la communauté, cet envoyé était revenu, porteur d'un ordre du saint père, qui mandait immédiatement l'abbé de Vendôme. Celui-ci s'excuse de ne s'être pas mis plus tôt en route; mais il n'avait pu jusque-là trouver une escorte sûre ; et d'ailleurs, il craignait de s'exposer aux chaleurs mortelles de l'Italie, pendant la saison d'été; car, dit-il, N.-S. Jésus-Christ nous ordonne bien de porter notre croix, mais non pas de chercher volontairement notre tombeau (2). Ensuite il

(1) Armanno monacho, Romæ, pro tui amore, benè servivi, et cùm apud Turonum nocte nudatus esset à furibus, non dimidiam vestem, ut beatus Martinus, sed grisiam pelliceam atque grisiam vestem obtuli *patri meo* quem nimiâ charitate semper dilexi et diligo.

(2) Clericus quem ad vos misi, ad me rediit, qui, ex parte bonitatis vestræ, mihi nuntiavit ut cum comite Vindocinense, qui iturus est Jerusalem, venirem Romam..... Veniam itaque, Deo auxiliante, cum comite illo, sicut præcepistis, et antè, si potero..... Nunc utique venissem, sed societatem invenire non potui securam, et mortiferos Italiæ calores timebam Bajulare quidem Christus crucem jubet, non quærere sepulturam.

s'applaudit des accroissements qu'il a procurés au monastère de Vendôme, du bon ordre qu'il y a établi, et se flatte d'avoir plus fait pour la prospérité de cette maison que les fondateurs eux-mêmes; il prend ses envieux à témoin de ce que l'on ne saurait, *d'une mer à l'autre*, trouver une communauté mieux réglée (1). La modestie n'était pas, on le voit, la vertu dominante du zélé personnage; les éloges qu'il se décerne volontiers à lui-même paraissent bien éloignés de l'humilité chrétienne, dont il recommandait aux autres le précepte rigoureux.

Dans la lettre XV, il se plaint au pape Honorius II des torts et des injustices de l'évêque d'Angers envers le couvent de La Trinité; cependant, ajoute-t-il, les prélats se faisaient naguères un devoir de l'honorer et de la défendre, par respect pour l'Eglise romaine dont cette maison religieuse relève directement à titre de *franc-alleu*, expression remarquable et souvent répétée par Geoffroy, tout fier des prérogatives de sa noble abbaye (2).

La lettre XVIII, écrite au cardinal Conon, évêque de Preneste et légat de Pascal II, constate que ce pape, alors régnant, et son prédécesseur Urbain II, étaient demeurés onze jours dans le monastère de Vendôme (3). La même épître dénonce les voies de fait et les spoliations exercées contre cette abbaye par deux seigneurs du voisinage, Pierre de Montoire et Maurice Rotumard. Indigné de ces actes odieux, Geoffroy appelle, sur la tête des coupables,

(1) Æmulantur nos multi; sed non Dei æmulatione, nullus tamen dicet æmulorum quòd à mari usque ad mare monasterium melius ordinatum sit quàm nostrum; quod, nostro tempore, per Dei gratiam ampliùs crevit quam prius devotio fundatorum ei contulit.

(2) Monasterium nostrum alodium Romanæ ecclesiæ, pro cujus amore et timore ei honorem et reverentiam olim episcopi et archiepiscopi deferebant.

(3) In ecclesiâ nostrâ, ubi, suæ caritatis gratiâ, per undecim dies manserunt.

les foudres du Saint-Siége (1). Dans ces temps de foi, on ne connaissait pas de moyen plus énergique, ni plus efficace, pour réprimer les abus de la force brutale.

La lettre XXVI, à un autre légat de Rome, Girard, évêque d'Angoulême, formule de pareilles plaintes à l'endroit de Pierre de Montcontour, qui avait audacieusement détroussé plusieurs moines de La Trinité, comme un véritable voleur de grand chemin (2). Ces actes de brigandage n'étaient pas rares dans le monde féodal du XIe siècle ; car la cupidité, la violence, voir même la scélératesse et le guet-apens se mêlaient volontiers alors au courage et aux sentiments chevaleresques. La crainte d'éprouver pareille mésaventure, vu le peu de sûreté des routes à cette époque, empêchait Geoffroy de se rendre auprès du légat, comme il l'eût désiré. Ce motif trop fondé lui interdisait également d'aller visiter les domaines que son abbaye possédait en Poitou ; il redoutait aussi les embûches d'une femme vindicative qu'il signale sans la nommer (3) ; peut-être voulait-il parler de la comtesse de Vendôme dont plusieurs passages de ses lettres accusent les mauvaises dispositions, les procédés injustes et les sévices graves à l'égard de l'abbé et des religieux de cette ville.

Dans la lettre XXVII, écrite au même évêque-légat,

(1) Noveritis Petrum de Monte aureo quoddam cœmeterium nostrum violenter infregisse duasque villas nostras, rebus omnibus ablatis, pœnè penitùs destruxisse. Mauricius iterum Rotumardus unam ecclesiam et terram ad hanc nostram ecclesiam pertinentem injuste possidet, quam nobis abstulit.

(2) Qui fratres nostros à monasterio revertentes cepit et equos et quidquid habebant eis abstulit vehementer.

(3) ... Prætereà, sexum fœmineum, quem etiam amicis novimus inimicum, inimicari nobis et in itinere insidiari verâ relatione didicimus.

Geoffroy annonce qu'il envoie au pape un de ses religieux, porteur d'offrandes pieuses (1).

La XXIXe était destinée à Umbauld, archevêque de Lyon, qui avait invité notre abbé à un concile provincial. Geoffroy lui répond, qu'en vertu d'un privilége octroyé par les souverains pontifes aux abbés de Vendôme, il ne peut ni ne doit assister à une réunion de ce genre, convoquée par un évêque, par un métropolitain, ni même par un légat du Saint-Siége (2). C'est ainsi qu'il se montra toujours inflexible sur les droits et les prérogatives de sa dignité abbatiale.

LIVRE II.

Ce livre renferme trente-deux lettres : dix-neuf sont adressées à saint Yves, l'illustre évêque de Chartres, et treize à Geoffroy son successeur. Notre abbé y défend avec respect, mais fermeté, les priviléges du monastère de Vendôme contre les prétentions et les envahissements de l'autorité diocésaine. Il ne ménage pas le chapitre de la cathédrale, avec lequel lui-même eut maille à partir, et reproche ironiquement aux chanoines, ses adversaires, d'avoir changé en orgueil l'humilité de la sainte Vierge, patronne de leur vénérable église (3).

La lettre XVI renferme un violent réquisitoire contre Geoffroy Grisegonelle, comte de Vendôme ; l'abbé de La Trinité presse l'évêque de Chartres de mettre le pays vendômois en interdit, afin de soulever le peuple contre

(1) Fratrem Paganum Alerici ad dominum papam mitto, quædam ei pietatis nostræ signa ferentem.

(2) Interdictum fuit ne alodiarius beati Petri, abbas Vindocinensis .... ad concilium vocetur, nec ullo modo venire cogatur.

(3) Clericos vestros quos humilitas Beatæ Mariæ fecit superbos

un impie, coupable d'avoir attenté aux droits du monastère (1). Ce moyen de venger l'injure faite à une maison religieuse, rentrait dans les idées et dans les mœurs de l'époque. Yves obtempéra, mais non sans peine, à cette demande. L'interdit qu'il avait lancé sur les terres du comte donna lieu à de nouvelles difficultés; l'abbé Geoffroy se plaignit, par exemple, qu'au mépris de la sentence épiscopale, le chapitre de l'église collégiale de Saint-Georges, attenante au manoir de Vendôme et placée sous la dépendance d'un seigneur frappé d'excommunication, eût osé célébrer solennellement une fête dans l'église de Saint-Pierre-La Motte (2); qu'en outre, certains ecclésiastiques du château eussent enterré un bourgeois de la ville avec les cérémonies extérieures usitées en pareil cas; n'était-ce pas (dit-il) vouloir ensevelir la justice en même temps que le corps du défunt (3)? Ces sortes de jeux de mots et d'antithèses reviennent fréquemment sous la plume de Geoffroy, qui se laissait aller au courant inévitable du bel esprit d'alors.

Dans la lettre XVIII, il rend compte de l'un de ses deux voyages à Rome et de son retour à Lyon, où l'archevêque le reçut courtoisement lui et *toute sa suite*,

(1) Totum scilicet comitatum à divinis officiis segregant..... ut universa plebs, quæ nostram injuriam et ejus malitiam non ignorat, hinc occasione acceptâ, in eum proclamaret.

(2) Cette petite église, qui était située dans l'intérieur de la ville, appartenait alors à la collégiale de Saint-Georges. (L'abbé Simon, Histoire de Vendôme, t. III, p. 80 et suiv.)

(3) Noverit, carissime, vestra dilectio in castro Vindocini regulares B. Georgii canonicos, in ecclesiâ beati Petri, apertis januis, contra interdictum vestrum solemniter festivitatem celebrasse, aliosque ejusdem castelli clericos quemdam burgensem defunctum, *et cum defuncto justitiam quasi defunctam sepelientes*, publicis processionibus sepulturæ tradidisse. (On voit par ce passage que les cérémonies extérieures de la sépulture ecclésiastique étaient déjà en usage à cette époque.)

nombreuse sans doute (1) ; car les abbés de ce temps, et surtout celui de Vendôme, avaient coutume de se faire accompagner en véritables princes ; dans les circonstances d'apparat, ils oubliaient l'humilité du cloître, pour déployer le faste des seigneurs temporels.

Dans cette même lettre, Geoffroy demande une entrevue à son évêque diocésain; il désirerait que celui-ci vînt le trouver; il consentira néanmoins à se rendre en personne auprès d'Yves, si le prélat veut bien lui garantir qu'il ne sera pas attaqué en route. On s'étonne qu'un personnage aussi remuant, habitué à faire le grand voyage de Rome, hésitât sérieusement à parcourir un intervalle de vingt lieues à peine (distance de Vendôme à Chartres). Toutefois, ses craintes paraissaient fondées, puisque le chemin était infesté de brigands, et que l'abbé de Vendôme avait fait personnellement l'expérience du danger de cette route, en revenant de la cour épiscopale (2). Cette agression récente ne pouvait-elle pas se renouveler ?

Par la même occasion, Geoffroy se plaint des procédés iniques d'une comtesse de Vendôme (3). « Lorsque, dit-il, « j'étais en Anjou pour les affaires de mon abbaye, elle « nous a enlevé un domaine dont nous avions joui en paix « jusque-là ; de plus, elle a fait brûler des écorces d'arbres « que *nos sujets* avaient coutume de ramasser pour leur « usage (4). » Il se plaint également de l'égoïsme d'un

(1) Romà cùm rediissem et Lugduni à domno primatu Lugdunensi et a totâ ecclesiâ ejus multum honorifice susceptus et, per quinque dies, cum omni comitatu nostro diligenter procuratus fuissem.

(2) Consuetum tamen, si vultis, ut ego veniam, mihi quæretis securum, quia sacrilegos qui me, in adventu Domini, a curiâ vestrâ revertentem coperant, adhuc et merito habeo suspectos.

(3) Luptronte, femme du comte Geoffroy de Preuilly.

(4) Corticem etiam arborum quam ad usus suos homines nostri collegerant sicut diu consueverunt, eremari fecit. (Peut-être ces écorces servaient-elles à la tannerie, genre d'industrie qui prospérait autrefois à Vendôme.)

archidiacre, trop jaloux de ses intérêts temporels et trop soigneux *d'amener l'eau à son propre moulin* (1). On voit que ce proverbe, si usité encore de nos jours, n'est pas nouveau.

La lettre XXI accuse Robert de Mont-Louis ou *Mont-Loué*, en Touraine, d'avoir extorqué aux moines de La Trinité une somme de 100 sous et de l'avoir dépensée, à Vendôme même, d'une façon peu honorable ; le facétieux abbé joue, en passant, sur le nom de ce vaurien (2).

Dans la lettre XXII, il accuse auprès de l'évêque Geoffroy, successeur d'Yves, les moines de Marmoutier, orgueilleux et riches, autant que leur patriarche saint Martin fut humble et pauvre. Ici encore, l'arme de l'ironie est maniée assez adroitement (3). L'écrivain excellait dans le style incisif, ses traits mordants n'épargnaient pas les puissances du siècle, et visaient droit aux plus superbes têtes.

La lettre XXIII dénonce au même prélat les violences d'Ursion de Fréteval et de Péan (ou *Payen*), frère de Nivelon ; ces deux seigneurs vendômois en voulaient aux biens du couvent de La Trinité : l'un avait détourné à son profit *mille brebis et quatorze bœufs ;* l'autre avait incendié les moulins du prieuré de Pezou (4). L'Eglise se voyait ainsi en butte aux brigandages d'une féodalité audacieuse et rapace.

Dans la lettre XXIV, la solennité locale de saint *Bié*,

(1) *Aquam satis prudenter conducit ad suum molendinum.*

(2) Robertus de *Monte-Laudato*, non laudandus,..... centum solidos malè acceptos Vindocini pejùs expendit.

(3) De Monachis *Majoris*, *ut dicitur monasterii*, quos beati Martini humilitas superbos et ejus paupertas pecuniosos facit, sæpiùs conquesti, adhuc conquerimur.

(4) Quorum unus, ursio scilicet, post multa alia mala quæ jàm nobis fecit, mille oves et quatuordecim boves nobis abstulit ; Paganus verò molendina nostra quæ apud Pisostum habebamus igne concremavit.

ou *Bienheuré* de Vendôme est marquée comme l'époque précise à laquelle Geoffroy devra plaider ou transiger avec la comtesse Euphronie sur certaines questions en litige (1); l'évêque de Chartres leur avait assigné ce terme, car les fêtes chrétiennes servirent longtemps à double fin : la piété d'abord, puis l'intérêt purement terrestre, se rattachaient aux jours de l'année liturgique, comme à des points de repère, échelonnés de distance en distance sur le chemin de la vie chrétienne.

Les violences et les rapines des moines de Marmoutier provoquèrent de nouvelles plaintes de la part de ceux de Vendôme, leurs voisins de propriétés ; malgré l'interdit de l'évêque de Chartres, ces confrères, avides et méchants, s'armaient de *glaives* et de *bâtons* pour envahir une dîme de La Trinité (2).

Dans la lettre XXX, l'abbé prend directement l'évêque à partie, et lui reproche un déni de justice : autrefois, dit-il, l'église de Chartres s'empressait de réprimer et de châtier les spoliateurs du monastère ; tandis qu'aujourd'hui on nous dérobe impunément 200 *livres d'argent*, sans compter la perte de possessions et de redevances considérables (3). Geoffroy trouve ici l'occasion de rappeler qu'il a reçu, à Rome même, l'ordre de la prêtrise, et de louer lui-même son désintéressement sacerdotal ;

(1) Inter me et illam aut placitandi aut concordiam faciendi respectum usque ad festivitatem sancti Beati accepistis.

(2) Qui sagittis rapinæ et sæcularis violentiæ in nos assiduè jaculantur..... Decimam, contrà interdictum vestrum, cum gladiis et fustibus nobis auferunt.

(3) Olim Carnotensis ecclesia, boves et oves vel quæcumque ecclesiarum prædia si caperentur, reddi aut recredi faciebat, aut statim in rapinarum auctores ultionem ecclesiasticam exercebat..... Ducentas libratas, præter amissas possessiones, et consuetudines rebus nostris violenter impressas, in vestro episcopatu, vestro in tempore, monasterium nostrum perdidit.

on aimerait mieux entendre sortir d'une autre bouche cet éloge, suspect dans la sienne (1).

On voit, par la lettre XXXI, que les inondations du *Loir*, à Vendôme, avaient obligé les moines de transférer leurs archives à Angers, où leur abbé résidait momentanément; ils perdirent une quantité de livres dans ce désastre; car l'eau avait envahi les armoires de la bibliothèque (2). Ce triste détail semble accuser l'imprévoyance des religieux, gardiens du dépôt littéraire de la communauté; le fait signalé annonce, en outre, un certain degré de culture intellectuelle et d'activité dans les études, à cette époque où les monastères devinrent fort heureusement le refuge des sciences et des arts.

La lettre XXXII, à l'évêque de Chartres, expose les griefs de Geoffroy contre la famille, les soldats et les gens du comte de Vendôme; elle mentionne aussi le pillage de plusieurs prieurés du domaine de La Trinité. Une de ces obédiences fut réduite en *solitude;* l'autre servit de prison à des religieux de Saint-Laumer (de Blois) et de Marmoutier (de Tours), qu'une troupe de forcenés y maltraita cruellement (3).

(1) Abbas factus et Romæ presbyter consecratus, in sancto et sacro ordine, de meâ, minùs quàm debui, sed de aliorum curâ sollicitus fui.

(2) *Ibi* (Andegavis) enim præcepta et privilegia nostra jàm per tres annos reservantur, propter superfluitates aquarum quæ armaria nostra, quæ sunt Vindocini, adeò inundaverunt et aquosa reliquerunt, quòd ex parte libri nostri qui ibi fuerant perierunt.

(3) Domnus Joannes, filius comitis Vindocinensis, et cum eo quidam vavassores milites de castro Vindocini quamdam optimam obedientiam nostram adeò deprædati sunt et devastaverunt, quòd necesse est monachos qui eam inhabitabant et cultores ejus discedere eamque in solitudinem redigi. ... Inter cœtera quæ contrà nos comitis et hominum ejus intolerabilis rabies egit, homines beati Martini et sancti Launomari captos et ligatos nuper in obedientiis nostris adduxerunt et ibi eos, quamdiù placuit, tormentaverunt, rapuerunt quæ erant in domo et monachorum claustra carcerem fecerunt captivorum.

LIVRE III.

Les épîtres de ce livre sont écrites à différents évêques, entre autres à ceux du Mans et d'Angers, avec lesquels Geoffroy eut plusieurs contestations fort vives.

Dans la Xe, il reproche à Raynauld, évêque d'Angers, de rendre le mal pour le bien, de négliger ses vrais amis (parmi lesquels lui, Geoffroy, se range le premier), de leur imputer des torts imaginaires et de leur préférer des hommes indignes (1). L'aigreur de cette missive annonce une âme profondément blessée; en effet, l'abbé de Vendôme ressentait, plus que personne, l'oubli des services rendus, les mauvais procédés et les injures graves; l'ingratitude surtout le révoltait, comme le prouvent d'autres passages non moins violents de ses épîtres accusatrices.

Les lettres XIII à XL s'adressent à Hildebert, alors évêque du Mans et depuis archevêque de Tours; elles offrent d'autant plus d'intérêt pour nous, que cet illustre prélat est originaire de Lavardin en Vendômois (2). La XVe lui dénonce les voies de fait commises à Savigny-sur-Braye, par la comtesse de Vendôme (Euphronie, femme de Geoffroy de Preuilly) et par ses gens, l'envahissement et le pillage de ce prieuré de la Trinité, situé dans le diocèse du Mans, l'effraction des coffres de l'église où les religieux avaient renfermé leurs grains et leurs autres réserves, la distribution de ces approvisionnements aux

(1) Ego siquidem, pro servitiis meis, nullum aliud præmium nisi dilectionem vestram quæsivi vel quæro; quam quidem indignè citò inveniunt, et quidam satis quidem dignè eam promerentur, sed aut nunquàm consequuntur, aut subitò perdunt.

(2) Voir son article, très-développé, dans l'Histoire littéraire de la France, t. X, p. 250 et suiv.

spoliateurs attroupés (1). Dans la XVIe, il demande à l'évêque prompte justice de ces vexations et de ces violences; il se plaint que l'officialité diocésaine, loin de paraître disposée à lui faire droit, semble au contraire favoriser la comtesse, antagoniste trop influente des moines opprimés, *propter injustam jàm dictæ feminæ causam*; c'est ainsi qu'il stigmatise l'iniquité de la noble dame, « du reste, ajoute-t-il, nous sommes toujours « prêts à nous soumettre à votre juridiction épiscopale; « et, pour cela, nous irons volontiers à votre rencontre, « soit jusqu'à Montoire, soit jusqu'à la Chartre-sur-Loir, « soit jusqu'à *Seuse* (2); mais nous ne pouvons ni ne « voulons nous rendre au Mans, parce que nous craignons « de vous être à charge et que vous nous avez même « averti précédemment de ne point venir chez vous avec « une troupe de serviteurs. Cependant, croyez-moi, il « n'est pas surprenant que nous ayons cru devoir nous « faire accompagner sur une route *où personne ne peut* « *être en sûreté*; il faudrait plutôt s'étonner que nous « eussions entrepris *un si long voyage*, sans une bonne « escorte (3). » Les routes étaient alors infestées de brigands, et l'on n'osait guère s'y aventurer seul.

Cette même lettre tourne ensuite à l'aigreur et presque à l'injure. L'abbé courroucé va même jusqu'à imputer à l'évêque d'être la cause de ses infortunes. Geoffroy lui

(1) Multoties apud vos conquesti, adhuc conquerimur de comitissâ Vindocinensi, quæ nobis ecclesiam de Saviniaco ac omnia quæ ibi habebamus tam mobilia quàm immobilia nobis injustè abstulit et violenter semper detinuit. Annonam nostram, quæ in ipsâ ecclesiâ in arcis habebatur, arcis ipsis fractis, rapuit, et impiis quos secum habebat distribuit.

(2) Lieu inconnu, probablement situé entre La Chartre et le Mans.

(3) Sed credite mihi, non tàm mirum extitit, si ibi ubi nemo tutus esse potest, quæsivimus conductum, quàm mirandum foret, *si tàm longa terræ spatia* transissemus sine consortio famulorum.

reproche aussi avec amertume un service qu'il lui rendit à Vendôme au risque d'encourir l'inimitié du comte et de la comtesse (1). Il ajoute assez durement : « Nous « avions chanté de notre mieux en votre faveur, et nous « attendions que vous sauteriez pour nous à votre « tour (2). »

La lettre XX est d'un ton plus doux; Geoffroy, contre son habitude, se met en frais de politesse et de gracieusetés. Il complimente Hildebert, probablement pour obtenir par la louange ce que la rudesse ordinaire de son langage ne lui permettait guère d'espérer. La gêne, l'afféterie et l'emphase de ses éloges feraient douter de leur sincérité, d'ailleurs ce n'était point le genre de l'écrivain, mal à son aise dans les lieux communs d'une adulation forcée. Essayons pourtant de traduire les phrases emmiellées de cette missive, pleine de contrainte et d'embarras :

« Les épîtres élégantes et soignées de votre sagesse « nous sont parvenues; elles ont adouci, par les suaves « modulations de leur harmonie, le trouble violent de « notre esprit, trouble dont vous connaissez la cause ; « elles ont essuyé, d'une main amie, les larmes qui obs- « curcissaient nos yeux. Et puisque vous avez enfin com- « mencé à *chanter* parfaitement en notre faveur, vous « trouverez en nous les *danseurs* reconnaissants, si toute- « fois vous persévérez jusqu'au bout dans la même bien- « veillance à notre égard (3). » Geoffroy répète, dans ses

(1) Comitem et comitissam contra nos pro vobis ad iram concitavimus, eorum inimicitias incurrere pro amore vestro minimè recusantes.

(2) « Bene, in quantum potuimus, vobis cantavimus, et ut nobis saltaremus expectabamus » (Expression proverbiale.)

(3) Formatæ et formosæ litteræ prudentiæ vestræ ad nos usque pervenerunt, quæ et mentem nostram, pro causâ quam nostis non mediocriter

lettres, ce proverbe familier, qui revient à dire : Vous n'aurez point affaire à un ingrat, si vous me rendez service.

Dans la lettre XXI, il prémunit l'évêque Hildebert contre les artifices de la même princesse, d'où il prend occasion de signaler à son vénérable correspondant la perfidie naturelle des femmes en général, à commencer par notre mère Eve, première cause de nos malheurs. Ici, le moine théologien épanche sa bile contre un sexe dont il redoute les séductions dangereuses (1).

Les lettres XXIV et XXV concernent le moine *Jean le Bâtisseur*, *Joannem cœmentarium*, déjà mentionné plus haut. Geoffroy l'avait envoyé à Hildebert, probablement pour diriger quelque construction qui se faisait à l'église du Mans ; l'évêque, abusant de cette obligeance, retenait indûment l'habile ouvrier au delà du terme convenu ; l'abbé de Vendôme lui reproche d'oublier sa promesse et d'exposer, en outre, le salut du frère Jean, car ce religieux indocile avait déjà quitté, plusieurs fois, le monastère, et c'était encourager sa désobéissance que de lui donner asile (2). Pour l'excuser, Hildebert alléguait un

turbatam, modulatione suæ cytharæ mitigaverunt et quibus oculus noster penitùs obtundebatur manu suæ lenitatis lacrymas deterserunt. Et quia nobis optimè *cantare* nunc tandem incœpistis, si perseveraveritis usque in finem negotii, nos non ingratos *saltatores* habebitis.

(1) Cavendum est vobis, venerande præsul, ne fœmina decipiat vestram simplicitatem..... Usitatus est valde ad decipiendum sexus fœmineus. — (Notre grave théologien Pierre de Blois prête au saint homme Job les mêmes sentiments de défiance à l'égard de la plus belle moitié du genre humain : « Sciebat enim quòd natura mulieris quantò fragilior « tantò proclivior ad culpam, et quàdam depravatione innatâ proclivior « ad malum. » (*Compendium in Job*, Petr. Bles. opera, édition de 1667, p. 420, col. 2.) De pareilles aigreurs ne sont pas rares chez les écrivains ecclésiastiques, surtout au moyen âge.

(2) Eum tamen, contrà suæ promissionis fidem et nostram voluntatem, diù retinuisti et adhuc retinetis, illius, ut videtur, salutis contemptor et vestræ oblitus promissionis. (Lettre 25)

voyage à Jérusalem ; mais, répliquait Geoffroy, ce moine vagabond aurait beaucoup mieux fait de rester dans son couvent et de s'appliquer à bien vivre parmi les siens.

La lettre XXVIII, demande au même évêque justice des violences et vexations odieuses commises par Pierre de Cahors (*de Caortiis*) : entre autres voies de fait, ce méchant homme avait renversé de cheval un moine de Vendôme, et lui avait enlevé un serviteur du monastère, qui l'accompagnait, plus deux ânes (1). Le coupable était, sans doute, un de ces brigands de la féodalité, qui détroussaient les passants et rançonnaient les voyageurs sans défense.

Le moine *Jean le Bâtisseur* (*cœmentarius*), n'étant pas rentré au bercail, Geoffroy l'avait excommunié, en vertu d'un privilége accordé aux abbés de La Trinité par les souverains pontifes : il notifie cette sentence rigoureuse à tous les évêques, abbés et fidèles ; mais il la dénonce plus spécialement à Hildebert, qu'il conjure, encore une fois, de renvoyer à Vendôme ce fugitif, ce relaps ; il somme le prélat du Mans d'accomplir sa promesse formelle, et de ne pas retenir plus longtemps un religieux violateur de la règle (2). L'abbé prend ici un ton de véritable autorité vis-à-vis du pontife, qui réellement n'était pas sans reproche ; il ne craint pas de parler haut et ferme à son supérieur dans l'ordre hiérarchique (si

(1) Qui quemdam monachum nostrum de equo suo prostravit turpiter et ei unum servum nostrum et duos asinos injustè abstulit et adhuc eos detinet violenter. (Lettre 28.)

(2) Joannem monachum *cœmentarium* quidem, sed non habentem caritatis *cœmentum*..... à nobis noveritis excommunicatum.. .. Cœnomanensi episcopo diligenter supplicamus ut non solum à communione nequam illius, quem ei, pro ecclesiæ suæ necessitate, ad horam commendavimus, se abstineat ; sed, quod jam se facturum promisit, nobis reddere studeat commendatum. (Lettre 20.)

toutefois il le reconnaissait pour tel; car les prérogatives extraordinaires de sa dignité abbatiale lui permettaient de traiter, en quelque sorte, d'égal à égal avec un évêque).

Dans la lettre XXXIII, Geoffroy se qualifie *Alodiarius beati Petri;* il affectionnait ce titre, qui exprimait nettement son indépendance des évêques et sa soumission immédiate au Saint-Siége; en effet, *l'ordinaire* (l'évêque diocésain) n'exerçait aucune juridiction sur l'abbaye de La Trinité, *franc-alleu du bienheureux Pierre.*

Dans la lettre XXXVI, à Ranulphe, évêque de Saintes, il s'excuse de ne pouvoir se rendre en personne à l'audience de ce prélat; une douleur de reins et les affaires de la communauté le retiennent forcément à Vendôme (1). Cet évêque devait juger un différend où les moines de La Trinité se trouvaient être partie intéressée, à raison de leurs biens situés dans le diocèse de Saintes. L'abbé menace le prélat, devenu juge, d'appeler de sa sentence au pape, si elle n'est pas conforme au droit canonique, et se retranche fièrement derrière la juridiction souveraine de Rome, qui le protége et l'enhardit (2).

Dans la lettre XXXIX, il supplie l'évêque de Saintes d'empêcher le duel judiciaire, qui était près d'avoir lieu entre un de ses clercs et un moine de La Trinité. Nous voyons là un exemple curieux de cette forme brutale de procédure, trop usitée au moyen âge, et autorisée même par les tribunaux ecclésiastiques. Geoffroy improuve un usage barbare, également contraire à la saine raison et à la mansuétude chrétienne.

(1) Ad vos tamen, sicut mandasti, ad præsens venire non possum, multo renum dolore detentus et inevitabili monasterii nostri necessitate occupatus.

(2) Si hæc refutatis quæ canonice minime refutare potestis, appello Romam, cujus fultus auctoritate, nullius formido injuriam.

LIVRE IV.

Dans la lettre VII, à son confrère l'abbé des Bénédictins de Saint-Florent, de Saumur, il se plaint qu'un moine de cette abbaye, en résidence au prieuré du Pin, en Poitou, lui ait refusé l'hospitalité ; Geoffroy allait visiter les possessions poitevines du monastère de Vendôme : surpris par un orage, il se réfugia au dit prieuré ; mais il n'y trouva point l'accueil qu'il se croyait en droit d'espérer ; son épître contient de vifs reproches pour ce manque d'égards et de charité ; elle renferme, en outre, des traits de mœurs et des détails curieux : mais, comme la scène se passe loin de nos contrées, je me borne à l'indiquer...

Dans la lettre X, il se plaint à l'abbé de Saint-Aubin d'Angers, qu'un moine de son obédience, résidant à Mairon, en Poitou, ne l'ait guère mieux accueilli, un jour que les affaires de la communauté de Vendôme l'avaient amené en ce lieu inhospitalier (1).

Dans la lettre XII, il reproche au même abbé d'avoir indûment reçu un religieux fugitif (2).

La lettre XV invite Bernier, abbé de Bonneval, à venir célébrer, à Vendôme, la fête patronale de la sainte Trinité ; les termes de cette missive étaient affectueux et pressants (3).

(1) Cum monasterii nostri necessitate cogente, juxta Maironem ubi oblitus sibi et non Deo commoratur, transitum fecissemus.

(2) Ille utique de loco nostro in quo monachus noster factus est aufugit.

(3) Ad celebrandum nobiscum quam dicimus sanctæ et individuæ Trinitatis festivitatem et tantæ solemnitatis devotio vos venire compellit, et ut, sepositis curis omnibus, nullatenus venire differatis, quem ergà vos habemus puræ dilectionis affectus suppliciter exposcit.

Les XVIe, XVIIe et XVIIIe sont pareillement des lettres d'amitié, adressées à ce voisin pieux et sympathique.

Dans la XIXe, il demande à emprunter au même abbé, un mulet et une mule, ou seulement l'une de ces deux montures, pour aller à Rome; toutefois, si Bernier ne peut ou ne veut lui rendre ce service, Geoffroy ne l'en aimera pas moins, l'attachement qu'il porte à un confrère étant trop désintéressé pour dépendre de ses bienfaits (1).

Lettre XX. L'abbé de Vendôme envoie à celui de Saint-Laumer de Blois un religieux dont la conduite laissait beaucoup à désirer. Il prie son confrère et ami de le recevoir, et de faire en sorte que ce changement de résidence lui profite pour le salut de son âme.

La lettre XXIV, écrite à l'abbé de Saint-Aubin d'Angers, répète les précédentes invectives contre les femmes; cette tirade peu galante se termine ainsi : « Malheur « à ce sexe sans crainte, sans retenue, sans bienveillance, « sans affection véritable ! plus on l'aime, plus on doit le « redouter... (2). »

Malgré la généralité de cette diatribe, on peut supposer qu'elle tombait particulièrement sur une comtesse de Vendôme, sans doute la même dont Geoffroy eut à se plaindre, comme nous l'avons vu plus haut; l'irascible abbé lui en voulait foncièrement; sa rancune personnelle s'étendait même à tout le sexe féminin, qu'il jugeait sur un échantillon disgracieux pour lui.

(1) Noveritis, quod tamen vobis in aure dico, Deo volente, me ad præsens Romam iturum ; sed nec mulam habeo, nec mulum, et quia vos habere credo quod ego non habeo, humiliter supplico ut animal utrumque mihi præstetis, aut unum, vel si placet, neutrum. Non tamen ideò de amicitiâ minus, quia vos propter vestra non diligo, sed propter vosmetipsum.

(2) Væ sexui cui nec timor est nec verecundia, nec bonitas, nec amicitia, qui magis timeri potest, cùm amatur, quàm cùm odio habetur !

Dans la lettre XXVI (à un moine de Vendôme), il gémit de sa mauvaise santé; il parle d'une saignée qu'on lui a faite, d'un écoulement d'humeurs qui a suivi cette opération, et d'un accès de fièvre trop semblable à ceux qui le tourmentent habituellement (1).

Un religieux de Vendôme ne mangeait que trois jours de la semaine, par excès de mortification. Geoffroy lui remontre, dans la lettre XXVIII, que sa conduite n'est pas louable; qu'en effet, il y a de l'orgueil à vouloir se distinguer des autres, en outrepassant la règle, et que, pour rendre ses jeûnes agréables à Dieu, on doit suivre, non sa volonté propre, mais bien l'ordre de ses supérieurs (2).

La lettre XXIX s'adresse à un moine de Tours, nommé Rainauld, qui était malade et pour lequel son ami Geoffroy avait demandé une consultation à un homme de l'art; le médecin avait ordonné un électuaire, qu'il fallait prendre, tous les jours, le matin à jeun, et le soir après souper (3).

La lettre XXXII est écrite, de l'Anjou, à des moines de Vendôme; Geoffroy s'excuse de n'être point allé auprès d'eux, aux fêtes de Pâques; un mal douloureux l'a retenu à Fontevrault, où il visitait son ami Robert d'Arbrissel (fondateur d'un ordre célèbre); dans ce séjour, il a subi une opération cruelle; on lui a enlevé une tumeur au

(1) Febris, mihi cognita pridem, me vacuum pariter et fatigatum arripuit.

(2) Regula namque, quam te observaturum, coràm Deo et ejus sanctis promisisti, præcipit quod, si quis fratrum aliquod Deo offerre voluerit, id prius, abbati suo ostendat, ut ejus voluntate et consilio fiat.

(3) Medicus vero in quo spes sospitatis vestræ tota suspenditur, ad nos venit, Turonum rediturus, ibi confecturus medicinam omninò vobis profuturam, ut asserit, et sic ad nos vobiscum venturus. Interim mittit vobis electuarium utili valde vestræ infirmitati, imo necessarium, quod quotidie jejunus accipiatis et post cœnam antequam dormiatis.

dos « *entre les mains des religieuses éplorées* (1). Tou-
« tefois, ni la gravité du mal, ni la cruauté de l'opérateur,
« ni la sensation cuisante du sel que l'on a mis aussitôt
« sur sa plaie, n'ont pu lui faire oublier, un seul instant,
« ses chers frères en Jésus-Christ (2). » Il leur annonce, en même temps, sa convalescence et son voyage à Angers, où il s'est rendu de Fontevrault, partie en bateau, partie à cheval; car les voitures étaient rares alors et d'un usage incommode, tant par leur pesanteur et leur dureté, qu'à raison du mauvais état des routes.

La lettre XLVIe parle avec réserve d'un bruit odieux qui courait sur le compte d'un prêtre de Savigny, en Vendômois (prieuré de l'abbaye de la Trinité); la rumeur populaire accusait cet ecclésiastique d'adultère et d'assassinat; Geoffroy, en rapportant ces tristes propos, ajoute qu'on ne doit pas facilement croire à des inculpations aussi graves (3).

La XLVIIe, écrite à Robert d'Arbrissel, fondateur de l'ordre mixte de Fontevrault, est cette trop fameuse épître qui a donné lieu à tant de controverses; la vertu même d'un saint personnage était mise en question; les ennemis des ordres monastiques avaient beau jeu dans

(1) L'ordre de Fontevrault se composait de religieux et de religieuses, vivant sous l'autorité d'une abbesse qui gouvernait aussi les hommes.

(2) Quòd vobiscum in Paschà non fui, nostri corporis infirmitas causa extitit. Gibbus enim mihi crevit in dorso, undè me secari oportuit. Et quamvis inter manus et voces lacrymosas dilectarum Deo sanctimonialium de Fonte Ebraldi, rasorio scribente in nostrâ carne suas litteras, corpus nostrum infirmitate pariter et vulnere non mediocriter fatigatum teneretur, nec infirmitas, nec secantis credulitas, nec statim impositi salis asperitas, ut vos vel ad momentum obliviscerer facere potuit.

(3) Mandastis nobis quòd dictum vobis fuerat quod Herbertus, presbyter de Saviniaco, quamdam maritatam tenebat, cujus maritum nocte graviter vulneravit, eò quòd propriæ uxori adulterini amoris habenas non laxabat.

cette dispute, où Robert d'Arbrissel était accusé d'avoir pratiqué la plus étrange des mortifications, en couchant avec des religieuses, par manière d'épreuve et de pénitence; nouveau genre de tentation ou plutôt de *martyre*, comme lui disait Geoffroy (1).... Mais je ne veux point réveiller une polémique heureusement assoupie et fort embarrassante, je l'avoue.

LIVRE V.

Les épîtres de ce dernier livre n'offrent aucun intérêt, à mon point de vue particulier. En conséquence, je me vois obligé de terminer ici une étude imparfaite, sans doute, mais au moins locale, et neuve peut-être sous certains rapports.

A. Dupré,

bibliothécaire de la ville de Blois.

Au sujet d'une de ces lettres où l'abbé de la Trinité reproche à Robert d'Arbrissel d'exposer sa réputation et sa vertu dans une épreuve immorale, l'abbé Auber dit que le fondateur de Fontevrault a été vengé de cette imputation par ses contemporains eux-mêmes.

M. Launay ajoute que l'on a, à tort, regardé comme une preuve du fait qui lui était imputé un vitrail qui se trouvait autrefois dans l'église de Villiers et qui est aujourd'hui au musée de Vendôme. Ce vitrail, du XVIe siècle, représente trois personnages couchés dans un lit et endormis.

(1) « Hoc si modo agis vel aliquando egisti, novum et inauditum sed infructuosum martyrii genus invenisti. » — M. de Petigny, le docte historien du Vendômois, a publié, en 1854 un judicieux article sur l'authenticité et l'interprétation de cette singulière lettre. (Bibliothèque de l'École des Chartres, t. V, 3e série, p. 1 et suiv.)

Un vieillard à barbe blanche est au milieu; à gauche est sa femme et à droite son fils probablement. Trois bâtons de pèlerins, deux casquettes, trois panetières sont près du lit.

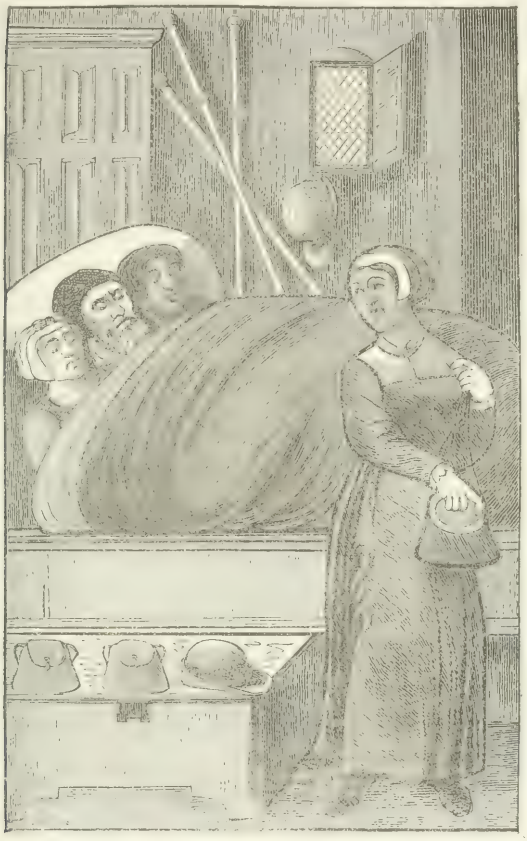

VITRAIL DE L'HOSPICE SAINT-JACQUES DE VENDOME.

Sur le premier plan, une femme debout, tournant le dos aux personnes couchées, tient une des escarcelles ou-

verte, pour y glisser, sans doute, quelques pièces de monnaie.

Ce vitrail a longtemps passé pour être la représentation d'un fait reproché au célèbre fondateur de Fontevrault par Marbode, évêque de Rennes et Geoffroy, abbé de Vendôme, qui accusaient Robert d'Arbrissel d'avoir avec ses religieuses des familiarités poussées jusqu'à les recevoir dans son lit, par esprit de mortification.

Comment alors expliquer la présence de cette femme debout, qui n'aurait aucun sens si l'on admettait cette interprétation ?

Pourquoi ne pas y voir, ce qui semble tout naturel, une famille composée du père, de la mère et du fils allant en pèlerinage et recevant l'hospitalité dans une maison dont la maîtresse, pour les aider dans leur pieux voyage, introduit quelques pièces de monnaie dans leur escarcelle ?

Il suffit d'examiner attentivement le tableau pour se convaincre qu'il n'y a pas deux femmes dans le lit, comme le prouvent les deux casquettes et la figure du personnage, à droite du vieillard, qui est bien celle d'un jeune homme.

Ce qui vient ensuite corroborer l'idée d'un pèlerinage accompli, c'est le lieu où figurait le vitrail en question, la chapelle de l'ancien hospice Saint-Jacques, destiné à recevoir au passage les pèlerins allant à Saint-Jacques de Compostelle (1).

(1) On peut voir, du reste, une dissertation intéressante sur ce sujet dans le *Bulletin archéologique*, publié par le Comité historique établi auprès du ministère de l'instruction publique, 2me vol., 3me n°, p. 121, 1842

M. l'abbé de Préville a ensuite la parole pour donner lecture de son mémoire sur la même question : il prend les faits à un point de vue différent; ce qui permet de publier ces deux mémoires sans crainte de double emploi.

Voici le mémoire de M. l'abbé de Préville :

Appréciation de l'abbé Geoffroy de Vendôme, d'après ses lettres.

La gloire du nom de Vendôme est due sans doute à la valeur militaire et aux grandes alliances de ses comtes, dont la descendance a fini par se confondre avec la famille de nos rois. Mais n'en faut-il pas aussi faire honneur, pour une bonne part, à l'abbaye bénédictine fondée au pied de son château par le vaillant Geoffroy-Martel, et devenue l'une des plus illustres, comme des plus considérables de France?

Or, entre tous les personnages qui, par le gouvernement de l'abbaye, ont exercé une incontestable influence sur tout l'avenir de notre pays, il faut mettre au premier rang celui dont le nom figure à la cinquième place sur le tableau chronologique de nos abbés, le célèbre abbé Geoffroy. Le père Sirmond, de la compagnie de Jésus (1), qui, le premier, a publié ses lettres et ses opuscules au XVIIe siècle, s'étonnait justement du silence à peu près général des historiens au sujet d'un homme qui ne manqua point de célébrité parmi ses contemporains. Malheureusement, cette réclamation n'a pas été jusqu'ici suffi-

(1) Maxima biblioth. Vet. Patr., de la Bigne, t. XXI, Lugduni, 1677.

samment entendue. Il est vrai, au XVIIe siècle, l'abbé Simon, chanoine de Saint-Georges de Vendôme, a fait à l'abbé Geoffroy une assez large place dans son *Histoire de Vendôme*, ouvrage où l'on pourrait dire qu'il a mis plus d'esprit de critique, que de véritable critique; et les savants auteurs de l'*Histoire littéraire* de la France (1), ont résumé sa vie dans une courte notice, en y ajoutant une appréciation de ses ouvrages. Plus tard, le nom de Geoffroy a trouvé une place honorable dans la grande collection de la *Gallia christiana* (2), dans les *Annales de l'ordre de Saint-Benoît* (3), de dom Mabillon, et dans le *Dictionnaire Historique* de l'abbé de Feller. Enfin, de nos jours, l'historien du Vendômois, le savant M. de Pétigny a consacré quelques belles pages dans son grand ouvrage (4), à la vie du célèbre abbé. Mais, nous devons le dire à regret, il ne semble pas avoir rendu sa véritable physionomie à cette grande figure de notre histoire locale.

Aussi n'est-ce pas sans une véritable satisfaction que nous avons lu dans le programme du Congrès la question suivante : « Appréciation de l'abbé Geoffroy d'après ses lettres. » Nous n'aurions pu indiquer plus clairement la nature et le but de notre travail (5).

§ Ier. — *Notice abrégée sur la vie de l'abbé Geoffroy.*

Nous devons, avant tout, rappeler à grands traits la vie du personnage dont nous voulons apprécier le rôle histo-

(1) Hist. littér., t. XI.
(2) Gall Christ., tom. VIII, p. 1368.
(3) Annales ordin. S. Benedict., libr. LXXV.
(4) Hist. du Vendômois. Vendôme, 1849, p. 225 et suiv.
(5) Nous donnons seulement ici les conclusions motivées d'un travail plus considérable, et encore en préparation, sur l'illustre abbé de Vendôme.

rique et le caractère. Fils du seigneur du Lion d'Angers, proche parent des seigneurs de Craon, Geoffroy fut confié dans son enfance à Garnier, archidiacre d'Angers, qui surveilla son éducation; l'enfant reçut les leçons d'un maître nommé Guillaume, auquel il écrivit plus tard une lettre qui nous a été conservée, et il dut ensuite suivre les cours des écoles d'Angers, « devenues célèbres par les leçons du fameux Berenger, dont l'éloquence, la science et les erreurs impressionnèrent si vivement les esprits dans la dernière moitié du XIe siècle (1). » Nous avons lieu de croire, d'après un mot d'une lettre de Geoffroy (2), qu'il fut dans la suite placé, pour apprendre le métier des armes, à la cour de son cousin Renaud de Craon; quoi qu'il en soit, dégoûté de bonne heure, à ce qu'il paraît, d'un monde dont il avait à peine entrevu les misères et les vices, il vint un jour frapper à la porte du monastère de Vendôme, fondé quelques années avant par Geoffroy-Martel, le créateur de la puissance angevine.

Admis au noviciat, après les épreuves prescrites par la règle de Saint-Benoît, et élevé à l'ordre du diaconat, le jeune moine ne tarda pas à se faire remarquer. Suivant la *Chronique d'Angers*, il avait « une belle taille, un extérieur modeste et bien que tout jeune, un esprit déjà mûr, une instruction littéraire très-complète, enfin toutes les qualités brillantes de l'âme et du corps (3). » Après

(1) *Hist. du Vendômois*, p. 225.

(2) *Goffridi Vindocin. Epist.* Libr. V, epist. XXVII.

(3) *Chronica SS. Trinitatis Andegavensis*, ap. Labbe, Nov. Bibliothec. manuscriptor., t. I, 283 et seq., éd. 1657, et reproduite par fragments dans la collection des *Historiens de la France* de dom Bouquet, t. VIII-X-XI-XII.

Le manuscrit se trouve actuellement à la *Bibliothèque nationale*, fonds Du Chêne. Voir la *Bibliographie vendômoise* de M. Ch. Bouchet, bibliothecaire-archiviste de Vendôme, qui a eu l'obligeance de nous communiquer le texte de la Chronique.

la démission ou la mort de l'abbé Bernon, Geoffroy, élu par acclamation pour lui succéder, reçut la bénédiction abbatiale des mains de l'illustre évêque Yves de Chartres. Peu après, il partit pour Rome, où il rendit les plus éminents services au pape Urbain II, fut par lui ordonné prêtre, et reçut le titre de cardinal de Sainte-Prisque, suivant le privilége accordé par les souverains Pontifes à ses prédécesseurs.

De retour en France, Geoffroy reçut les plus honorables missions du pape Urbain II et du roi Louis le Gros. Il fut en relations intimes avec les papes Paschal II et Calixte II; le pape Honorius lui témoigna une grande bienveillance. Il est vrai que Geoffroy passa douze fois les Alpes pour le service de l'Église romaine, et fut trois fois pris et maltraité par les ennemis du Saint-Siége. Il eut à défendre les priviléges de son abbaye contre les prétentions des évêques de Chartres, et ses droits contre les violences des comtes de Vendôme, ou les revendications injustes de certains abbés. C'est le sujet ordinaire de ses lettres qui vont faire le fond de notre travail.

Geoffroy gouverna l'abbaye de Vendôme pendant près de quarante ans, et mourut au commencement du pontificat d'Innocent II, l'an 1132.

§ II. — *Election et bénédiction de l'abbé Geoffroy.*

Avant même d'avoir prononcé le nom de notre abbé, M. de Pétigny, appréciant la conduite du comte Geoffroy de Preuilly, porte ce jugement : « Geoffroy de Preuilly ne put rester longtemps en bonne intelligence avec les religieux : mais il est vrai de dire qu'il eut bientôt en face de lui un abbé *dont le caractère remuant et l'esprit ambitieux* rendaient plus difficile le maintien de la paix. »

Puis après avoir loué le caractère de l'abbé Bernon, le

savant auteur reconnaît bientôt que cet abbé ayant été élu dans un âge avancé, « le vaste gouvernement dont il « était chargé ne tarda pas à devenir pour lui un fardeau « trop pesant. » Alors, ajoute l'historien du Vendômois, « Geoffroy pressentait déjà le rôle brillant qu'il aurait à « remplir, et il ne supportait plus qu'avec peine la do- « mination d'un vieillard usé par l'âge et les infirmités. »

En d'autres termes, ce jeune moine, sorti du noviciat depuis un an, et seulement pourvu de l'ordre du diaconat, est accusé formellement d'avoir, par suite de son *esprit ambitieux* et de son *caractère remuant*, comploté le renversement de l'abbé et préparé sa propre élection. Voilà une accusation bien grave, dont, par conséquent, il faudrait fournir la preuve évidente. Mais cette preuve on ne la donne pas, on ne la trouve nulle part ; c'est une simple conjecture basée sur le *caractère* de Geoffroy. Ni le père Sirmond, ni l'auteur de l'*Histoire littéraire*, ni l'abbé de Feller dans son *Dictionnaire Historique*, ne mentionnent une semblable accusation. Bien plus, le père Sirmond donne pour certain qu'une nouvelle élection fut rendue nécessaire par la mort de l'abbé Bernon : « *Bernone mortuo*, quintus ejusdem coenobii abbas (Goffridus) renuntiatus est. » Et l'abbé Simon qui était à la source de tous les documents, et connaissait les traditions du monastère de Vendôme, dit simplement : « Il fut élu abbé la même année que mourut Bernon son prédécesseur. » Il est vrai que la *Chronique d'Angers*, sur laquelle s'appuie M. de Pétigny, est très précise : au chapitre tenu le 20 août 1093, Bernon ayant déposé le bâton pastoral, Geoffroy fut élu aussitôt par acclamation (1). Néanmoins le continuateur

(1) *Chronic. Andegav.* : « Ad. ann. 1093, a Abba Berno baculum pastoralem, ætate fessus, ægritudine pressus, ultrà non valens ferre, coram cunctis fratribus in capitulo dereliquit ; atque in ipso capitulo electus

de dom Rivet n'a pas osé se prononcer sur ce fait. Il mentionne les deux assertions opposées touchant l'abbé Bernon, mais sans rien en conclure de favorable à son successeur : « Geoffroy, dit-il, fit de si grands progrès dans « les sciences et dans la piété que, n'étant encore que « novice et seulement diacre, il fut jugé digne de remplir « le siége abbatial de Vendôme après la démission (sui- « vant les auteurs de la Gaule chrétienne), ou (selon le « père Sirmond), après la mort de l'abbé Bernon (1). »

On pourrait discuter longuement sur ce point; mais courons au plus court : le double fait rapporté par la *Chronique d'Angers* peut être vrai; on décida Bernon à se retirer, et Geoffroy fut élu par acclamation. Mais comment cela peut-il autoriser à dire que ce dénûment « fut préparé d'avance? » Répétons-le, on ne peut produire à l'appui de cette assertion que de simples conjectures : aussi en l'absence de toute preuve sérieuse, s'il fallait absolument donner une explication de l'acclamation (2) qui, dit-on, accueillit le nom de notre Geoffroy, nous irions tout simplement la chercher dans les belles qualités qui, suivant la *Chronique d'Angers*, faisaient de ce jeune diacre un moine accompli, et nous dirions avec l'*Histoire littéraire* : « Il fut jugé digne de remplir le siége abbatial de Vendôme parce que tous connaissaient ses grands progrès dans la piété et dans les sciences. »

Il faut maintenant nous arrêter au serment prêté par

est domnus abba Goffridus, iuvenis ætate, moribus maturus, formâ modestus, corpore formosus, litteris maximè instructus, et cœteris bonis adornatus... »

(1) Hist. litt., t. XI, p. 177.

(2) On remarquera que le texte de la Chronique ne parle pas d'*acclamation*, ce qui eût été contraire à la règle et aux usages bénédictins ; il indique au contraire que tous les suffrages furent donnés et recueillis en la forme ordinaire des élections : « In ipso capitulo, *electus est* domnus Abba Goffridus. »

Geoffroy à l'évêque de Chartres, au jour de sa bénédiction, ce fait expliquera toute la suite des rapports entre l'évêque et l'abbé. Voici comment plus tard, répondant à une lettre publique dans laquelle Yves de Chartres rappelait mal à propos ce serment, Geoffroy raconte lui-même le fait, et comment il l'apprécie : « Vous avez dit que j'ai « fait profession entre vos mains : vous eussiez mieux fait « de dire simplement que vous m'avez béni... En faisant « cette profession, *j'ai acquiescé avec trop de simplicité à « votre désir*. S'il y a eu en cela quelque chose de plus, « vous l'avez fait avec pleine connaissance; pour moi, j'ai « seulement péché par ignorance. Or Notre Seigneur le « pape Urbain ayant appris par nos frères, pendant son « séjour parmi nous, que j'avais fait profession entre vos « mains, me fit de violents reproches, bien que je me sois « dit une colombe séduite et sans malice. Et il m'aurait « fait de cela un crime, s'il n'avait eu égard à mon igno- « rance et à ma jeunesse. Quant à la manière dont il a « apprécié alors votre conduite en cette occasion, par res- « pect pour votre ordre il vaut mieux ne pas le « dire (1). »

On s'étonnera peut-être des paroles sévères, mais respectueuses, par lesquelles Geoffroy appréciait dans cette lettre, après avoir avoué sa propre faute, la conduite de l'évêque de Chartres. Cependant, si l'on veut être impartial, est-il possible d'oublier la faute commise, dans cette circonstance, par celui que toute l'Église aime à appeler avec M. de Pétigny « l'illustre évêque Yves de

(1) In professione si quidem illâ, consilio vestro nimiâ simplicitate, acquievi..... Undè columbam seductam, cor non habentem me dicens, et vehementer increpans..... quid super hoc contrà vos protulerit, pro vestri ordinis reverentiâ, meliùs est indè silere quam loqui... quod illicitè commiseram, irritum fecit. (Libr. II, epist. VIIe.)

Chartres? » Quoi! lors de la fondation du monastère de Vendôme, son prédécesseur l'évêque Théodoric avait de lui-même déclaré le monastère de Vendôme exempt à toujours de la juridiction du siége de Chartres; sept ans plus tard le fondateur de l'abbaye, le comte Geoffroy-Martel, obtenait à Rome la confirmation solennelle de ce privilége par le pape Clément II; et Yves de Chartres, tenant les deux actes pour non-avenus, contraint le jeune abbé de Vendôme à abandonner par timidité le droit certain de son monastère! Vraiment on pourrait voir là un abus de pouvoir bien difficile à qualifier, si on ne se souvenait comme Geoffroy, « du respect dû à l'ordre épiscopal, » et si les vertus bien connues de l'évêque de Chartres, n'autorisaient pleinement à dire de lui comme de l'abbé de Vendôme : il a dû pécher par ignorance.

§ IV. — *Rapports de l'abbé Geoffroy avec les papes.*

Peu de temps après son élection l'abbé Geoffroy partit pour Rome. « Jeune et plein d'ardeur, dit M. de Pétigny, « ce n'est pas lui qui aurait voulu se dispenser du devoir « imposé aux abbés de Vendôme d'aller en personne por- « ter leur hommage aux pieds du chef de l'Église leur « seigneur immédiat. » Laissons maintenant Geoffroy raconter lui-même en quel état il trouva la capitale du monde catholique, et les services qu'il put y rendre; on verra là toutes les grandes qualités de son cœur. Ecrivant au pape Paschal II au sujet d'une contestation qu'il avait avec l'abbé de Saint-Aubin d'Angers, Geoffroy croit devoir rappeler au souverain pontife, dans l'intérêt de son monastère, ce qu'il avait fait autrefois pour l'Église romaine.

« S'il faut se glorifier (1), comme il le faut en effet

(1) Lib. I, ep. VIII. Si gloriari oportet, imò quia gloriari oportet in Domino... postquam monasterium suscepi, tredecim millia solidorum nostræ monetæ in Romanæ Ecclesiæ servitium expendi...

« dans le Seigneur, je dirai : aucun de mes prédécesseurs « n'a mieux servi l'Église romaine que moi; je puis affir- « mer en toute vérité que, peu après avoir reçu le gou- « vernement du monastère, j'ai dépensé pour le service « de l'Église romaine treize mille sols (1) de notre monnaie « et cela par amour, sans y être aucunement forcé. Je « dis cela, Dieu le sait, sans faire de reproches à per- « sonne, mais parce que c'est la vérité et la preuve de « l'affection de notre monastère pour l'Église romaine... « Entre tous les services que mon humilité a pu rendre à « l'Église romaine, il en est un que je ne dois pas, que « je ne puis pas taire parce qu'il a eu beaucoup de reten- « tissement; et qui connaît ce fait, s'il a la foi catholique. « ne pourra jamais ne pas m'aimer (2). Donc la première « année que je reçus (Dieu le voulant ou le permettant « ainsi), le nom d'abbé, j'appris que le pape Urbain, de « pieuse mémoire, se tenait caché à Rome dans la mai- « son de Jean Frica-pane (3), et luttait activement contre « l'hérésie de Guibert (4). Bien que notre monastère « fût pauvre, je vins à Rome voulant prendre ma part des « persécutions et des travaux du vénérable pontife, et dé- « sirant, suivant mon pouvoir, venir en aide à sa pauvre- « té. Grâce à Dieu, j'ai pu le faire. Il serait long de racon-

(1) Ailleurs (ep. IX) il dit : plus de XII mille sols, amplius quam duodecim millia solidorum.

(2) L. I, ep. VIII... Unum, quià celeberrimum fuit, me possum nec debeo silere : audito, qui catholicam fidem diligit, me nunquam poterit non amare.

(3) Ancien nom de Frangipani. Plus tard des membres de cette illustre famille prirent parti contre les Papes.

(4) *Hérésie* a ici le sens du mot *schisme :* c'est une des nombreuses preuves qu'au moyen âge encore le mot *hérésie* n'avait pas le sens précis qu'il a reçu depuis. — Guibert, archevêque de Ravennes, fut placé sur le trône pontifical par la violence de l'empereur Henri IV. Cet anti-pape prit le nom de Clément III.

« ter ce que j'ai souffert pendant le chemin et dans la « ville, obligé de peur d'être reconnu, de me faire le « serviteur de tous mes serviteurs. Comme un nouveau « Nicodème, j'allais la nuit trouver le pape dans la mai- « son de Jean Frica-pane; j'appris qu'il était presque « sans ressources et chargé de dettes. Pendant tout le « carême je restai près de lui et, s'il faut dire la vérité, « je pris charitablement sur moi toutes ses charges. Or, « quinze jours avant Pâques, Ferrucchio, à qui Guibert « avait confié la garde du palais de Latran, entra par in- « termédiaire en négociations avec le pape, lui promet- « tant que, moyennant une somme d'argent, il lui remet- « trait le palais et la tour (1). Le pape ayant réuni les « évêques et les cardinaux qui étaient près de lui, leur « demanda de l'argent, mais ils ne purent lui fournir « qu'une somme très-modeste, étant eux-mêmes dé- « pouillés et appauvris par la persécution. Alors, voyant le « pontife triste et abbattu jusqu'à en pleurer, je m'appro- « chai de lui, et lui dis qu'il pouvait conclure le marché « avec Ferrucchio. Je donnai de l'or, de l'argent, de la « monnaie, j'achetai des mulets et des chevaux, et ainsi « nous eûmes le Latran et pûmes entrer dans le palais. « Là il me fut permis de baiser le premier le pied du « saint Père, assis sur la chaire apostolique, où depuis « longtemps aucun pape catholique ne s'était assis (2). »

Vraiment nous devons des actions de grâce à l'abbé de

(1) La tour appelée alors *Crescentia*, et qui n'est autre que le château Saint-Ange.

(2) Il y avait onze ans que l'anti-pape occupait Rome... « Si fas est profiteri veritatem, ejus onera, inquantum potui, caritatis humeris supportavi... Quem ego cùm non solum tristem, verùm etiam præ nimiâ angustiâ lacrymantem conspexissem, cœpi et ipse flere, et flens accessi ad eum... Ubi ego primus osculatus sum Domini Papæ pedes... » L. I, ep. VIII.

Saint-Aubin, qui en cherchant à nuire à l'abbé Geoffroy dans l'esprit du pape Paschal, a déterminé celui-ci à écrire avec tant de simplicité le récit d'un fait si considérable que l'histoire a passé sous silence. Comme Geoffroy le disait lui-même, peut-on lire ces lignes et ne pas l'aimer?

Le pape Urbain II, voulut témoigner à l'abbé de Vendôme, toute sa reconnaissance. Ayant recouvré, grâce à lui, la liberté de son ministère apostolique dans la ville de Rome, le pape voulut sans retard en faire usage, en ordonnant prêtre lui-même le jeune diacre si généreux et si dévoué; puis il lui conféra le titre de cardinal de Sainte-Prisque, qui était un privilége des abbés de Vendôme (1).

Geoffroy revint à Vendôme dès le printemps de 1094, décoré de la pourpre romaine, et apportant à ses frères en témoignage de l'affection du vicaire de Jésus-Christ de nouvelles confirmations de tous leurs priviléges. L'année suivante Urbain II, étant venu en France pour prêcher la croisade, passa onze jours à l'abbaye de la Trinité. C'est alors que sur les réclamations des religieux, il fit au jeune abbé, à celui qu'il se plaisait à appeler son fils et frère très-aimé, les reproches que nous savons, au sujet de son serment d'obéissance à l'évêque de Chartres. Le pape examina lui-même tous les titres de priviléges de l'abbaye,

(1) Avec le titre, les abbés de Vendôme avaient reçu du pape Alexandre II, la propriété de l'église de Sainte-Prisque, au mont Avertin, l'une des plus anciennes de Rome. Ils devaient l'entretenir et y pourvoir au service divin ; malheureusement les papes eurent plus d'une fois, par la suite, à se plaindre de leur négligence, et durent enfin donner l'église à un autre cardinal résidant à Rome, mais en laissant aux abbés de la Trinité, *ad honorem*, le nom de cardinal de Sainte-Prisque. — L'église de Sainte-Prisque occupe l'emplacement de la maison où cette sainte, d'une famille pro-consulaire, fut baptisée par saint Pierre. Elle a été reconstruite au XVIIe siècle. (Cf. Guide du voyageur catholique par le chanoine de Bleser. Louvain, 1870.)

les confirma, et promit de nouveau son appui aux religieux de Vendôme. « Dès l'année suivante, dit M. de Pétigny, Yves de Chartres fut contraint de céder à deux brefs que le pape lui adressa après son retour à Rome, et qui annulaient la promesse de Geoffroy, en défendant sous peine d'excommunication, de recevoir ou d'exiger à l'avenir de semblables engagements. » Ainsi le pape Urbain rendit à Geoffroy le service inappréciable qu'il en avait reçu.

Les relations de l'abbé de Vendôme avec le pape Paschal II, ne furent pas moins bonnes, bien qu'il y ait eu entre eux une difficulté d'un moment sur laquelle nous devons quelques éclaircissements.

L'empereur d'Allemagne Henri V, s'était emparé par surprise de la personne du pape, et l'avait emmené hors de Rome. Paschal, après une captivité de deux mois, accablé de souffrances et affligé de menaces continuelles, cédant d'ailleurs aux vives instances d'un grand nombre d'évêques italiens, fatigués comme lui par la persécution, se laissa aller à un acte de faiblesse. Il signa un accord par lequel il autorisait l'empereur à donner les investitures aux prélats par la crosse et l'anneau, promettant en outre de le sacrer dès qu'il serait mis en liberté. Le pape tint sa promesse vis-à-vis de l'empereur et put aussitôt rentrer à Rome, où il fut reçu aux applaudissements de toute la ville. Mais cet acte, qui sans être aucunement un acte hérétique, et sans impliquer aucune concession de principes, apparaissait comme une indigne rétractation de la courageuse résistance de plusieurs papes, excita dans tout le monde chrétien une surprise générale. En France surtout on ne put contenir l'expression du mécontentement qui se fit jour dans de nombreuses lettres adressées au pape. L'abbé de Vendôme ne fut point en retard ; dans

une longue lettre, il blâma la faiblesse de Pascal II avec une énergie qu'on a pu avec raison trouver excessive, mais dont l'expression a paru à M. de Pétigny « ferme et éloquente. » Nous en citerons les traits principaux.

Voici d'abord le titre de la lettre :

« Au Bienheureux Pape Pascal, son très-cher Seigneur « et Père, le Frère Geoffroy, le plus humble des servi- « teurs du Siége apostolique. »

Développant une pensée de saint Ambroise, Geoffroy flétrissait tout d'abord énergiquement l'empereur d'Allemagne : « Vous savez parfaitement, Père très-bon, que « la barque de Pierre porta, jadis en même temps, Pierre « et Judas ; et, comme dit saint Ambroise (1), tant que « Judas y fut, la barque fut agitée par la tempête, mais « aussitôt que ce fils de perdition eut été mis dehors, la « barque trouva la tranquillité et le repos... Or, en nos « tristes temps, un nouveau Judas, personne ne l'ignore, « est venu au monde enfanté par le diable ; il ne cesse « d'attaquer l'Eglise, et, par toutes sortes de moyens, il « s'efforce de lui arracher sa foi catholique, sa liberté, et « la pureté de sa discipline. Il est donc nécessaire que la « foi du bienheureux Pierre paraisse avec une pleine vi- « gueur dans son siége particulier, que nous sommes ha- « bitués à ne voir jamais dans l'erreur... » Geoffroy rappelait alors au Pape avec quel courage saint Pierre et saint Paul défendirent jusqu'à la mort la vérité et la

(1) *Ambros.*, libr. IV, in Luc., cap. IV.

Goffrid. Vindocin., libr. I, Ep. VII... Optimè nostis, Pater optimè, navim Petri, Petrum simul et Judam habuisse... Et quià nostris temporibus alter Judas, parturiente diabolo, contrà Sanctam Ecclesiam natus agnoscitur... valdè necesse est, ut nunc etiam fides B. Petri in suâ speciali sede, quæ nunquam errare consuevit, tantùm vigeat...

liberté de foi catholique, méritant ainsi d'entrer dans les demeures éternelles :

« Si donc, ajoute-t-il, celui qui occupe leur siége s'est « rendu indigne de leur heureux sort, en n'agissant pas « comme eux, qu'il corrige lui-même ce qu'il a fait, et, « comme un autre Pierre, répare sa faute par ses larmes... « Si c'est plutôt par crainte d'exposer ses fils à un danger « de mort, que par crainte de sa propre vie, qu'il s'est « laissé entraîner à des choses que le Christ condamne, « que les saints canons réprouvent : qu'il sache alors, « qu'en agissant ainsi, le Père n'a pu être utile à ses fils, « mais plutôt mettre obstacle à leur salut... »

On remarquera l'éloquence des lignes suivantes, où est développée une grande pensée qui revient souvent sous la plume de Geoffroy, et nous découvre le secret motif de toutes ces luttes : « C'est par la Foi, la Charité et la Li- « berté que la sainte Eglise vit et prospère ; si elle manque « de ces trois choses elle languit ; si, au lieu de condam- « ner, elle ordonne positivement l'investiture laïque (qui, « suivant la tradition des saints Pères, est certainement « une hérésie) (1), si elle se soumet ainsi volontairement « d'elle-même au pouvoir séculier, elle se laisse enlever « du même coup la Foi, la Charité et la Liberté, et, ne « donnant plus signe de vie, elle pourrait passer pour « morte... »

(1) Voici le sentiment de *Baronius* dans ses *Annales ecclésiastiques* : « La concession du droit d'investiture, sous la réserve de la liberté et de la canonicité des élections, consentie par le pape Pascal II ne constitue pas une hérésie. Mais soutenir *qu'il est de droit canonique*, que *les laïques doivent donner les investitures*, ce que n'a jamais dit Pascal, voilà ce qui serait une hérésie formelle. » C'est dans ce dernier sens que l'abbé Geoffroy, et plusieurs conciles provinciaux de ce temps disaient que le droit d'investiture « était certainement une hérésie ; » ils se gardaient bien de condamner la concession de Pascal, comme un *acte hérétique*.

Geoffroy terminait ainsi cette longue lettre :

« Le Prophète ayant été trompé par la ruse de Satan, « il est devenu nécessaire que l'ànesse sur laquelle il est « assis élève la voix et corrige la faiblesse insensée de ce « prophète qui a transgressé la Loi divine, en se rendant « aux désirs coupables d'un roi sacrilége. Et puisque, en « nos tristes temps, nous avons dû voir Lucifer tomber « du ciel, nous devons prendre garde de nous attacher à « lui en dissimulant son impiété, sous quelque vain « prétexte, de peur que nous ne tombions avec lui dans « l'abîme où il n'y a plus d'espoir. Si je n'en ai pas dit « autant que je le devais, il faut l'imputer seulement à « mon ignorance ; si j'en ai trop dit, qu'on me pardonne « cet excès, qui vient uniquement de la haine de l'iniquité « et de l'amour de la justice (1). »

Cette lettre peint au vif le caractère de Geoffroy ; emporté par son ardeur naturelle, il a certainement dépassé la mesure en employant, dans cette douloureuse circonstance, des expressions trop rudes, surtout trop peu respectueuses ; Yves, de Chartres et Hildebert, du Mans, pour ne citer que ces deux évêques, surent incontestablement exprimer leur sentiment avec une aussi grande fermeté, une aussi grande liberté, bien que sous une forme plus modérée. Toutefois, l'emportement de notre abbé, paraîtra peut-être excusable, et on lui accordera le pardon qu'il demandait, si l'on veut songer que cette exa-

(1) *Goffrid. Vindocin.*, libr. I, Ep. VII^a. « ... Fide, libertate, castitate, vivit ac viget Ecclesia ; quæ, si non habet, languet et separatur à vità : nam fide fundatur, ornatur castitate, libertate regitur... Dum à Satana propheta sicut Balaam corruptus agnoscitur, valdè necesse est, ut cui residet, asina loquatur, et prophetæ corripiat insipientiam... Et quoniam Luciferum, nostris temporibus è cœlo lapsum cognoscimus... Si minus quàm debui dixi, ignorantiæ deputetur : si amplius, quià de odio iniquitatis et æquitatis amore processit, ignoscatur. »

génération avait pour cause son indignation contre l'injustice, son amour de l'Eglise, qu'il voulait toujours voir pure et libre, enfin la crainte, inspirée par une foi vive, de se rendre coupable devant Dieu, en ne protestant pas assez énergiquement contre toutes les défaillances. Du reste, un passage d'une autre lettre, que nous tenons à rapprocher de la précédente, montre de quelle manière, à la fois ferme et charitable, l'abbé Geoffroy appréciait au fond de son âme la conduite du pape Pascal. Ecrivant au pape au sujet d'une affaire qui intéressait son monastère, Geoffroy ne pouvait s'empêcher de faire allusion au grand événement qui agitait toute la chrétienté. Il disait donc à Pascal II, en terminant cette lettre :

« Si la violence du roi allemand vous a arraché un acte « peu conforme à la justice, si la crainte d'exposer à un « danger de mort plusieurs de vos fils a fait ainsi *faiblir* « *votre bouche plutôt que votre cœur*, ce que l'on recon- « naît de défectueux dans cet acte, fait qu'on attend une « plus scrupuleuse justice dans les autres causes. Père « très-bon, s'il y a eu dans cette action *quelque chose* « *d'incorrect*, ne vous en affligez pas outre mesure : « qu'une disposition arrachée par la violence d'un roi, ne « trouble pas par trop votre esprit ; mais appliquez-vous « maintenant résolument à soutenir, dans toutes les autres « affaires, tous les droits de la justice, afin que l'on voie « bien que, *si vous avez cédé au roi par un sentiment* « *trop humain*, il n'y avait là qu'un *excès de compassion* « *paternelle* pour ceux de vos fils qui étaient exposés à la « persécution (1). »

(1) L. I, Ep. VI^a. Quod si violentia teutonici regis aliquid æquitatis minus à vobis extorsit ;... non vos ultrà modum afficiat, si qua fuit sinistra operatio... Quod regi fecit vestra humanitas, fecisse credatur pro vitâ filiorum paternè compassione.

Ainsi l'abbé de Vendôme, écrivant au Pape, appréciait sa conduite dans les termes mêmes qui sont devenus l'arrêt de l'histoire bien informée et impartiale. Et maintenant nous ne pouvons mieux conclure ce trop court exposé des relations de l'abbé Geoffroy avec Pascal II, qu'en reproduisant les lignes suivantes de M. de Pétigny :

« La lettre si ferme et si éloquente de l'abbé de Ven-
« dôme, dut faire impression sur le pape Pascal; rece-
« vant de toutes parts des avertissements semblables, il se
« repentit d'avoir cédé, et convoqua en 1112 le concile de
« Latran où les concessions qu'il avait faites au pouvoir
« impérial furent solennellement annulées (1). »

Quand le successeur de Pascal II, Gélase II, chassé de Rome pour la seconde fois par l'empereur d'Allemagne, fut mort en France, au monastère de Cluny, où il s'était retiré, le Sacré Collége élut pour lui succéder, Guy, archevêque de Vienne, en Dauphiné, qui prit le nom de Calixte II.

Le nouveau pape, issu, comme Geoffroy, d'une illustre famille (2), était pour l'abbé de Vendôme un ancien et très-intime ami ; Geoffroy lui avait rendu autrefois de petits services qu'il aimait à lui rappeler : ainsi il avait été pour une affaire concernant son diocèse, son intermédiaire auprès du pape Urbain (3), et, pendant un voyage, Guy ayant été dépouillé la nuit par des voleurs auprès de Tours, il lui avait donné « une pelisse grise et diverses fourrures (4). » Comme on doit le penser, leurs relations

(1) *Hist. du Vendômois*, p. 252.

(2) Calixte était fils de Guillaume, comte de Sens, « dont la famille était illustre par ses alliances impériales et royales. » (Suger, Vita Ludovici regis VI.)

(3) Libr. I, Ep. X^a.

(7) Et cum apud Turonum nocte... non dimidiam vestem, ut B. Martinus, sed grisiam pelliciam, atque varias pellas obtuli patri meo... L. I, Ep. XII.

furent des plus affectueuses et leurs correspondances très-fréquentes.

Mais Calixte, se souvenant des services rendus par l'abbé de Vendôme à l'archevêque de Vienne, ne voulut point se borner à lui témoigner son affectueux dévouement par des lettres, ou par quelqu'entrevue solennelle. Comme autrefois le pape Urbain, il ne voulut pas quitter la France sans visiter Geoffroy à Vendôme même, et cimenter par une nouvelle bénédiction les liens de foi et d'amour qui, depuis sa fondation, rattachaient notre abbaye à l'Eglise de Rome. Ce fut pendant l'hiver de 1120 que Calixte II passa quelques jours à l'abbaye de La Trinité, et il est à croire qu'il fut content de la réception qu'on lui fit, car dès son arrivée à Rome, le 6 avril suivant, il écrivit à Geoffroy :

« Vous serrant dans nos bras avec une affection tou-
« jours plus forte, comme notre Frère très-cher dans le
« Christ, nous souhaitons vivement voir à l'avenir s'ac-
« croître encore la douce familiarité et l'ancienne amitié
« qui nous unit. Nous désirons beaucoup honorer votre
« personne, aider votre église et la favoriser. *Nous saluons,*
« *par votre entremise, tous vos frères,* leur accordant la
« bénédiction du Dieu Tout-Puissant, et celle des saints
« apôtres Pierre et Paul, et toutes les dignités, tous les
« priviléges, toutes les immunités qui ont été accordés
« par l'Eglise romaine à vous et à votre monastère, Nous
« les ratifions et confirmons à perpétuité (1). »

Geoffroy dut aller souvent à Rome, visiter le Vicaire de Jésus-Christ qui le comblait de marques d'estime et de

(1) Ap. *Biblioth. max. Patrum,* t. XXI, p. 3.

« Te, sicut fratrem in Christo carissimum, amplioris dilectionis brachiis amplectentes,... personam tuam honorare et ecclesiam tuam juvare cupimus et fovere.

tendresse et ne cessait de l'appeler près de lui. Aussi nous pensons, bien qu'il soit impossible d'en donner une preuve positive, qu'il faut placer sous le pontificat de Calixte II, le plus grand nombre des voyages de notre abbé à Rome. C'est donc ici le lieu d'en parler.

Certes, ce n'était petite chose que de partir pour Rome au XIIe siècle ! Quand on songe à la longueur de la route, à l'état des voies de communication, au développement du brigandage, on comprend tout ce qu'il y avait de fatigues et de dangers dans un semblable voyage, tout ce qu'il fallait d'énergie et de résolution pour l'entreprendre. Est-il donc étonnant que Geoffroy ait cité lui-même, comme preuve de son amour pour l'Eglise romaine, le fait d'avoir passé douze fois les Alpes : *duodecies transalpinavi ?* Et peut-on trouver étrange de rencontrer à côté de cela, dans ses lettres, certaines plaintes échappées à la nature, au moment ou à la pensée d'un prochain départ ?

Il écrivait au Pape : « ... Tout ce que j'ai souffert l'an « passé de fatigues et de craintes pour aller vous voir, « mon très-cher Père et Seigneur, ainsi que le pillage de « mes bagages, je vous le raconterai de vive voix... Je « serais déjà parti si j'avais pu trouver un compagnon de « voyage qui m'inspirât confiance. Je dois dire aussi que « j'ai craint les mortelles chaleurs d'Italie : le Christ nous « ordonne, il est vrai, de porter la croix, mais non pas « d'aller nous faire enterrer... (1). »

Une autre année il écrivait : « J'ai un grand désir d'al- « ler vous voir, mon très-bon Père, et j'avais même ré- « solu de faire à Rome un assez long séjour ; mais l'infir- « mité dont je souffre, sans changer la disposition de

1) Nunc utique venissem, sed societatem invenire non potui securam, et mortiferos Italiæ calores timebam : bajulare quidem crucem Christus jubet, non quærere sepulturam... L. I, Ep. XIII.

« mon cœur, me contraint de renoncer à mon projet. « Cette infirmité a été causée par mon excès de travail et « la fatigue de mes nombreux voyages à Rome... Enfin, « bien que notre âge et nos infirmités demandent plutôt « désormais le repos que le travail, bien que, dans le fond « de mon âme, je redoute extrêmement de mourir en « voyage, j'essaierai encore cependant, porté par mon « cœur, d'aller vous trouver le plus tôt qu'il sera pos- « sible... (1). »

Il faudrait pouvoir citer tout ce qu'il écrivait à ce sujet à ses amis ; mais ce serait dépasser les limites de ce travail. A la première nouvelle du Concile général, convoqué par le pape Calixte, pour conclure par un arrangement définitif, la trop longue lutte de la papauté et de l'empire au sujet de l'investiture, Geoffroy avait écrit à l'archevêque de Reims : « J'ai le plus grand désir d'aller à Rome « avec vous : mandez-moi le jour et le lieu où je pourrai « vous joindre (2). »

Mais quelques jours après il écrivit de nouveau à ce prélat : « On dit maintenant que le concile se tiendra à « Rome et non, comme nous le pensions, à Crémone. Je « vous avoue que cela me trouble beaucoup... Je redoute « l'âpreté de la saison et les tribulations de ce long « voyage... (3). »

Ces craintes de Geoffroy étaient partagées par d'autres ; voici quelques lignes d'une lettre adressée à un ami, par l'évêque du Mans, Hildebert, au moment de son départ pour le même concile : « Nous avons plus que jamais be-

(1) ... Infirmitatem ex nimio labore et multiplici romano itinere contraxi... animo trahente, ad vos, pie Pater, quam citiùs potero, venire aggrediar... L. I, Ep. XIV.

(2) L. I, Ep. XXXI.

(3) L. III, Ep. XLIII.

« soin de vos prières en ce moment, disait-il, pour sup-
« porter les fatigues du voyage de Rome, où le pape con-
« voque les cardinaux, les évêques et les abbés de ce côté
« des monts, pour tenir dans la Ville un concile général :
« au moment de partir, nous redoutons le mauvais temps
« de cet hiver, la neige pour passer les Alpes, les inon-
« dations, puis la colère de l'empereur, les séditions
« populaires et le pillage des palais... (1). »

Il y avait donc du mérite à faire douze fois le voyage de Rome dans ces conditions; et lorsque nous rapprochons cette marque d'affection donnée à plusieurs papes par l'abbé Geoffroy, des services éminents qu'il leur avait rendus, personne ne nous accusera d'exagération si nous disons que le premier trait du caractère de l'illustre abbé, fut un dévouement inébranlable pour l'Eglise romaine; personne ne s'étonnera que, la regardant particulièrement comme sa mère, et toujours en lutte pour soutenir ses droits, il ait cherché près d'elle, en toute circonstance, une protection qui ne lui manqua jamais; personne enfin ne refusera son admiration à cette déclaration si fière, mais toute empreinte de foi et d'amour : « Que tous, amis ou enne-
« mis, en soient bien convaincus : jamais pour payer leur
« protection ou leur appui, je ne leur soumettrai contrai-
« rement à l'ordre, notre monastère, patrimoine de saint
« Pierre... Ce n'est pas moi qui ai donné l'église de Ven-
« dôme à l'Eglise romaine, ce n'est pas moi qui la
« lui enlèverai; si j'essayais de le faire, je pécherais
« contre mon âme... Je serai toujours fidèle à cette

(1) *Hildebert. ep. Cenomann.*, *Bibl. m. P. P.*, t. XXI, p. 156. « Maximè hac in tempestate tuis ovationibus egemus, fatigandi Romam... tempus hieme suspectum ; nivibus Alpes, incrementis aquæ, vinculis imperator, se ditionibus civitas, exactione palatium : omnia hæc orationibus evacuari posse credimus ; solam exactionem nec ovatione, nec jejunio temperari.

« Eglise romaine, à laquelle je me dois tout entier; « pour son amour, je supporterai, s'il le faut, avec cou- « rage et constance toutes les vexations, et je ne refuse « pas de souffrir encore pour Elle de plus grands maux, « si cela devient nécessaire (1). »

§ V. — *Rapports de l'abbé Geoffroy avec les évêques de Chartres et du Mans, et avec les comtes de Vendôme.*

Par la volonté de son fondateur, l'abbaye de Vendôme était exempte de la juridiction du comte de Vendôme et de celle de l'évêque de Chartres; au temporel comme au spirituel elle relevait immédiatement du Saint-Siége auquel elle appartenait au même titre que les autres portions du patrimoine de saint Pierre. On ne peut nier l'avantage de ce double privilége, à une époque où l'autorité royale était encore presque nulle en France, tandis que celle du pontife romain y était universellement reconnue et respectée; mais ce fut pendant longtemps une source de difficultés innombrables pour les abbés de Vendôme, exposés à mille tracasseries jalouses de la part des évêques et des comtes.

La difficulté soulevée par l'évêque Yves de Chartres, lors de la bénédiction de l'abbé Geoffroy, ne s'apaisa pas facilement, et laissa toujours subsister entre eux une secrète disposition à l'hostilité, qui devait se manifester à la première occasion. Or, l'abbé ayant été obligé de sévir contre un religieux indiscipliné nommé Daniel, celui-ci

1 Illud amici et inimici firmissimè credant, quod nulli dabo mercedem illam, ut pro suo auxilio, monasterium nostram, alodium B. Petri, sibi inordinate subjicianæ... Vindocinensem ecclesiam sanctæ romanæ ecclesiæ nec dedi nec auferam... pro cujus amore ac fidelitate multiplicata gravamina virtute constantiæ, et animi integritate sustineo; nec multò majora, si emerserint, pro illâ sustinere recuso... (L. II, Ep. VII, ad Yv. Carnut.)

s'était enfui du monastère, contrairement à son vœu d'obéissance, et réfugié chez l'évêque de Chartres. Yves, par un sentiment assurément très-louable, écrivit à l'abbé Geoffroy en faveur de ce religieux. On n'a pas manqué souvent de plaindre ce dernier et de reprocher à l'abbé son « inflexible rigueur. » Mais il ne faudrait pas oublier que ce moine, dont on voudrait faire une innocente victime, s'était soumis de lui-même, volontairement, librement à la règle de Saint-Benoît, laquelle, non-seulement prescrit l'obéissance la plus rigoureuse, mais interdit même sévèrement le simple murmure (1). Voici la réponse de Geoffroy à l'évêque de Chartres; nous croyons qu'on n'y trouvera rien que de raisonnable :

« Nous avons l'intention d'user de miséricorde à l'é-
« gard du frère que vous nous avez recommandé. Mais
« sachant *qu'une bonté mal réglée n'est pas charité*, nous
« jugeons utile, même nécessaire *pour lui*, de le faire
« revenir avant tout à notre monastère, afin que, deman-
« dant pardon à tous ses frères, il mérite ainsi de l'obte-
« nir... En vérité, quant à nous, nous serions prêt à lui
« pardonner, sans exiger aucune satisfaction, pour vous
« être agréable : cependant nous ne pouvons pas, nous ne
« devons pas promettre ce qui serait un bien trompeur, je
« dis mieux, un vrai malheur pour cet homme (2). Qu'il
« revienne donc d'abord au monastère ; qu'il avoue hum-
« blement ses fautes devant tous ses frères, et ensuite *je*
« *lui accorderai sans difficulté tout ce qui pourra être*
« *agréable à votre sainteté* (3). »

(1) Règle de Saint-Benoît, trad. de dom Guéranger, abbé de Solesmes, chap. v et LVIII.

(2) ... Sed quia inordinatam remissionem pietatem esse non credimus, utile sibi,... sed homini veram infelicitatem et falsam beatitudinem nec audemus promittere, nec possumus... — Libr. II, Ep. III.

(3) Veniat igitur ad monasterium, et se errasse humiliter confitea-

Geoffroy s'engageait donc formellement à user de miséricorde envers le coupable : il y mettait une seule condition, nécessaire pour le bien de ce malheureux, prescrite, d'ailleurs, par la règle (1), et parfaitement raisonnable, l'aveu public d'une désobéissance devenue un scandale public. Il faut croire que l'évêque de Chartres fut satisfait de la réponse de notre abbé, car il n'insista point, et même, suivant toute apparence, éloigna de chez lui le moine rebelle. Toujours est-il que Daniel, quittant Chartres, vint chercher un refuge auprès du comte de Vendôme, qu'il avait de bonnes raisons pour croire hostile à l'abbé. Laissons ici la parole à M. de Pétigny : « Il ne craignit pas de revenir à Vendôme même, et se mit sous la protection du comte Geoffroy de Preuilly, qui l'accueillit dans son château. Ayant gagné la confiance du comte et celle de la comtesse, il leur peignit, sous les couleurs les plus sombres, la tyrannie de l'abbé, et les haines secrètes qu'elle avait soulevées dans la communauté, et leur persuada qu'avec l'appui de la force extérieure, le parti des mécontents pourrait prendre le dessus, et renverser, par une nouvelle élection, un pouvoir odieux. » L'histoire du Vendômois ajoute que le comte « se laissa aller facilement au désir de se venger de l'homme qui avait osé lui résister en face. » Nous voulons bien le croire, car, malheureusement pour l'honneur de ce comte, cela ne semble aucunement une calomnie : mais on nous permettra de faire remarquer qu'il n'avait point à se venger. « L'homme qui avait osé lui résister en face » l'abbé qui, un an avant, lui avait dit : Vous ne pouvez sans crime piller les biens de mon abbaye, et l'avait, pour ce crime, fait condamner

tur... et quod deinceps de eo fieri vestræ sanctitati placuerit, sine difficultate impetrare potuerit. L. II, Ep. III.

(1) Règle de Saint-Benoît, chap. XXIX.

par l'évêque, n'avait fait que son devoir. Le comte n'avait donc point d'injure à venger ; il n'avait que des torts à se faire pardonner. On va voir comment il chercha à les faire oublier, et par quels procédés il pensait rétablir la bonne intelligence entre lui et l'abbé.

Avec une escorte de gens armés, le comte envahit le monastère, força les portes du chapitre, où tous les religieux étaient assemblés, et fit asseoir le moine Daniel dans une stalle. Aussitôt l'abbé sortit en protestant contre cette violence, et tous les religieux suivirent leur supérieur, prouvant ainsi qu'il n'y avait parmi eux aucune « haine secrète, » ni aucun désir de « renverser un pouvoir odieux. » En présence de cette réprobation unanime, et voyant tous leurs calculs trompés, le comte et son client se retirèrent, très-confus probablement, mais plus résolus que jamais « à se venger. » En effet, Geoffroy de Preuilly, toujours entouré de ses hommes d'armes, conduisit Daniel dans un prieuré du Vendômois, et l'y établit de vive force, après en avoir chassé tous les religieux.

De tels actes sacriléges ne pouvaient rester impunis. Mais l'abbé comprit tout ce qu'il avait à craindre de la colère du comte en faisant usage contre lui des armes spirituelles, comme c'était son devoir. Il quitta donc Vendôme et se réfugia près de Tours, à l'abbaye de Marmoutiers, d'où il lança l'*interdit* (1) sur le château et la ville

(1) Geoffroy a été blâmé d'avoir pris cette mesure, présentée comme « un instrument de vengeance du moyen âge. » Or, rien n'est moins exact. L'*interdit* a pour but de réveiller dans une population la haine du mal, et de contraindre ainsi, par une réprobation universelle, les auteurs d'un crime ou d'un scandale public à faire amende honorable. Si on veut y réfléchir, rien n'est plus juste, et, surtout au moyen âge, quand les populations tremblaient devant l'omnipotence des seigneurs, rien n'était plus nécessaire. Du reste, l'interdit ne porta jamais que sur la *solennité* religieuse des baptêmes, mariages, enterrements ; en temps d'*interdit* on

de Vendôme, en excommuniant le comte avec tous les fauteurs et adhérents de sa violence sacrilége. Comme le droit l'exigeait, il demanda à l'évêque de Chartres de confirmer sa sentence afin de la rendre exécutoire, et Yves se rendit à cette demande trop bien justifiée. Geoffroy ayant écrit à l'évêque pour le remercier, ajoutait : « Une « chose, cependant, serait très-utile, même nécessaire, « et nous osons vous la demander humblement; ce serait « d'étendre l'interdiction des divins offices à tout le comté, « et de frapper le comte lui-même d'une excommunica- « tion plus sévère. Le peuple qui n'ignore pas l'injustice « dont nous souffrons, à qui cette iniquité déplaît beau- « coup, et qui verrait avec plaisir un acte de justice plus « rigoureux, en prendrait occasion pour crier tout haut « contre le comte. Ainsi, puisqu'il ne veut pas renoncer « spontanément et pour l'amour de Dieu, à son injustice, « il serait amené, du moins, malgré lui, à y renoncer par « la crainte des hommes (1). »

Il est vrai, Yves de Chartres ne crut pas devoir accéder à cette demande de Geoffroy, et même, pour adoucir la rigueur de l'interdit, il autorisa le clergé de Vendôme à

peut et on doit baptiser les enfants, donner les sacrements de Pénitence, d'Eucharistie, d'Extrême-Onction, aux mourants et enterrer les morts, mais *sans cérémonies*, c'est-à-dire en supprimant le son des cloches, les chants, les processions, l'assistance du clergé, etc. Avant le concile de Trente l'*interdit* n'empêchait même pas les mariages, puisqu'ils étaient valides sans l'assistance du curé et sans la présence de témoins. Enfin, il a toujours été permis en temps d'interdit, de continuer à tenir les registres de baptêmes et de décès, qui alors constituaient l'état civil. Mais l'*interdit* suspendait la récitation publique et avec chant de l'office divin, l'oblation du saint sacrifice de la messe, l'administration des sacrements dont la réception n'était pas actuellement nécessaire. Il en résultait donc une gêne pour les habitudes religieuses des populations chrétiennes, mais jamais une suspension de toutes les relations sociales. (*Gury*, Theolog. moral. cum annot. *P. Bullerini*, *De Censuris*, cap. II, art. III, num. 1002 et seq. Edit. Romana. *Devoti*, Jus canonic., tom. IV, tit. XIX.)

(1) Libr. II, Ep. XVI.

enterrer les pauvres. On a reproché à Geoffroy de s'être plaint amèrement de cette concession du prélat. Ecoutons donc cette plainte.

« Vous avez autorisé à enterrer les pauvres ; nous n'o-
« sons et nous ne pouvons donc refuser cela. Cependant,
« soit dit sans manquer au respect qui vous est dû, si les
« corps restaient privés des honneurs de la sépulture pour
« la cause de l'Eglise, les âmes n'auraient pas pour cela
« moins de gloire. Votre sainteté ayant accordé le droit
« d'enterrer les pauvres, on enterre tout le monde
« indistinctement (1). » Où voit-on dans cette lettre la trace d'une plainte amère ? et pouvait-on faire remarquer avec plus de modération et de respect l'abus réel auquel donnait lieu l'adoucissement accordé par le prélat ? Mais ce qui montre à quel point Geoffroy avait raison de réclamer contre une indulgence qui ouvrait la porte à l'injustice, en annulant l'interdit lancé par l'évêque, ce sont les faits incroyables qu'il dut lui signaler quelques jours plus tard :

« Sachez, père très-bon, écrivait Geoffroy à l'évêque,
« sachez qu'au château de Vendôme, les chanoines de
« Saint-Georges qui se disent réguliers, ont célébré
« solennellement une fête dans l'église de Saint-Pierre,
« les portes ouvertes, d'autres clercs du même château
« ont enterré avec des processions publiques, un bour-
« geois décédé, enterrant avec lui la justice qui leur
« semble morte. Nous vous aurions écrit plus tôt au sujet
« de cet enterrement de la justice ecclésiastique, et sur
« la manière de la venger, si un humble moine pouvait
« accuser de désobéissance une multitude de clercs, et si,

(1) Ibid. « Sed salvâ vestrâ pace et reverentiâ dicimus, si insepulta remanerent pro ecclesiæ justitia, non ideo animæ minus haberent de gloriâ... Sub nomine pauperum, jam à sepulturâ nullus excluditur. »

« d'autre part, il ne semblait présomptueux d'enseigner ce « qu'il faut faire à un pontife si instruit et si sage (1). » On a dit, il est vrai, pour excuser les chanoines de Saint-Georges, qu'étant les chapelains du comte, il leur était bien difficile de résister à ses volontés : singuliers chanoines réguliers, on en conviendra, qui, par crainte de mécontenter le seigneur temporel, bravent leur évêque, se mettent, en violant l'interdit, sous les coups des plus sévères censures ecclésiastiques! Et on trouvera fougueux et exagéré l'abbé de Vendôme, parce qu'il témoigne son indignation! Il faut avouer que l'on pourrait être indigné à moins.

Quelle fut la fin de cette triste affaire? Le peuple se récria, le comte céda, vint en costume de pénitent faire amende hononable, aux genoux de l'abbé, dans l'église de la Trinité; et le moine cause de tous les scandales, se jeta à son tour humblement aux pieds de Geoffroy en demandant pardon. Abandonné par ses protecteurs il ne pouvait plus faire autrement. Mais est-il vrai, comme on l'a dit et répété, que la sentence posée contre lui fût trop sévère? Il fut dégradé de toutes fonctions dans la communauté, déclaré infâme et condamné à une prison rigoureuse au pain et à l'eau. Cette punition peut sembler d'une dureté extraordinaire à qui n'a aucune idée de la vie monastique; mais en réalité, c'était tout simplement l'application de la règle de Saint-Benoît (2). Nul doute d'ailleurs, que si ce malheureux religieux était revenu à l'abbaye quand l'évêque Yves de Chartres avait eu la bonté de le recom-

(1) « Noverit, carissime Pater, vestra dilectio in castro Vindocini, dictos illos regulares B. Georgii canonicos... quemdam burgensem defunctum et cum eo justitiam quasi defunctam sepelientes... » Libr. II, Ep. XVIIe.

(2) Règle de Saint-Benoît, chap. XXIV-XXV-XXIX

mander à la clémence de l'abbé, sa peine n'eût été infiniment plus douce.

On a pu voir par ce fait combien la différence des caractères, et aussi le souvenir pénible de la première difficulté, rendaient désormais délicates toutes les relations de Geoffroy avec Yves de Chartres. Cependant, nous pouvons le dire, l'abbé fit tous ses efforts pour vivre ordinairement avec l'évêque en bonne intelligence, et il eût le bonheur d'y réussir. Nous trouvons dans ses lettres plus d'une preuve des avances qu'il faisait à Yves. Ainsi il lui écrivait : « Je me mets entièrement à votre disposition, de ma « personne et de mes biens ; et si vous m'ordonnez d'al- « ler à Rome en votre nom, comme je le souhaite de- « depuis longtemps, je suis tout prêt à vous obéir. Vous « pourriez peut-être trouver quelqu'un qui accomplirait « vos ordres mieux que moi, mais vous ne trouverez cer- « tainement personne qui les exécute avec plus de plai- « sir. Je puis le dire en conscience ,vous ne trouverez « pour cette mission aucun serviteur plus fidèle, ni plus « désireux de vous être utile (1). » Ne sent-on pas à travers ces offres de service et ces protestations de dévouement, dites avec toute la bonne grâce d'un gentilhomme, la préoccupation de faire oublier à l'évêque des souvenirs gênants ?

Ainsi encore au retour d'un voyage à Rome il lui écrivait : « Je puis vous apprendre que notre seigneur le « Pape possède la ville de Rome et l'Eglise romaine en « paix et en parfaite tranquillité. J'ai trouvé le seigneur

(1) « Relatum mihi est quod mandatum D. Papæ accepistis quatenùs aut per vos aut per legatum vestrum Romam, usque ad Nativitatem Domini visitetis... Si Romam pro vobis ire jusseritis, quod diù optavi, obedire non recuso... testis est mihi conscientia mea, quod nec magis tidum, me nec magis voluntarium quam me, in hoc vestro negotio, invenire poteritis famulum... » Libr. II, Ep. V^a.

« pape à Rome et dans l'entretien que j'ai eu avec lui,
« entre autres choses, je lui ai dit sur votre personne,
« tout le bien que je pouvais et devais en dire (1). »

Cependant Geoffroy ne pouvait s'empêcher parfois de trouver qu'Yves ne répondait pas comme il le souhaitait à ses avances; c'est sans doute sous l'impression de cette pensée qu'il lui écrivait : « Je dois vous aimer alors même
« que vous ne m'aimez pas. Je voudrais cependant vous
« voir tempérer du miel de l'affection la boisson amère que
« vous m'avez souvent présentée... Soyez-en persuadé,
« je souhaite très-vivement d'être en paix et de méri-
« ter votre affection; et dès que j'aurai senti que vous
« m'aimez réellement, je serai prêt à faire pour vous
« servir tout ce que je pourrai faire sans encourir l'indi-
« gnation du pape, ou exposer les droits de mon
« ordre (2). »

Venons maintenant aux relations de l'abbé Geoffroy avec le vénérable évêque du Mans Hildebert. Il s'éleva entre eux une difficulté dont on a souvent tiré parti pour présenter sous un jour défavorable le caractère de notre abbé. Mais nous devons dire qu'avant ce désaccord très-passager, comme depuis, leurs relations furent très-amicales. Il ne faudrait pas d'ailleurs, suivant nous, conclure trop vite de quelques paroles un peu vives, de quelques traits piquants, ramassés çà et là dans les lettres de Geoffroy, qu'il ait eu l'intention de blesser l'évêque

(1) ... « Romæ Dominum Papam inveni, cum quo inter alia, de vobis locutus, bona quæ potui et debui de vestra persona dicere, quidquid alii mussitassent, illi non tacui... » L. II, Ep. XVIII.

(2) ... « Amare cœpimus etiam non amantem .. Si amaritudinis pocula, quæ nobis sæpius propinastis, mille dilectionis temperare placuerit... Nullum vestrum recusamus servitium, in quo Domini Papæ indignationem non mereamur, nec ordinis nostri incurramus periculum... » Libr. II, Ep. X.

ou de le traiter en ennemi ; on doit se souvenir que Geoffroy écrivait au XIIe siècle : il serait donc injuste d'exiger de lui les délicatesses et les finesses de langage des personnages du XVIe siècle. Et si l'on s'étonnait de voir un religieux traiter avec aisance, parfois même, pourquoi ne pas le dire? avec familiarité, un vénérable évêque, il nous serait facile de répondre que l'abbé de Vendôme était, comme position sociale, l'égal de l'évêque du Mans, et que, dans l'Église, il était revêtu comme cardinal, bien que simple prêtre, de la plus haute dignité après celle du Pape.

Quoi qu'il en soit de cette appréciation, voici les faits. La comtesse de Vendôme, Euphrasie, veuve du comte Geoffroy de Preuilly, voulut reprendre le prieuré de Savigny qu'elle avait autrefois donné elle-même à l'abbaye de Vendôme. Elle se porta même à des actes de violence qui déterminèrent Geoffroy à écrire à l'évêque du Mans, pour lui demander justice (1), et le prier d'excommunier la comtesse. « La comtesse, disait-il, a même pris et distri-« bué aux impies qu'elle avait amenés avec elle, toutes « nos provisions qui étaient renfermées dans l'église « même, dans les armoires qu'elle a fait briser (2). » Il est vrai l'archiprêtre de Savigny a offert justice à l'abbé à la cour de l'évêque : chose inouie puisqu'il a été spolié et n'a point été encore remis en possession. Il consent cependant à se présenter au tribunal épiscopal, mais demande un sauf-conduit. « Un tel homme, dit M. de Pétigny parlant d'Hildebert, ne devait pas se laisser dicter ses jugements : d'ailleurs son caractère était naturellement porté à la douceur et à l'indulgence. » Nous n'avons pas

(1) Le bourg de Savigny était, à cette époque, dans le diocèse du Mans.

(2) L. III, Ep. XVa.

besoin, et nous n'avons nullement l'intention, pour justifier les actes comme le caractère de l'abbé Geoffroy, de critiquer les mérites et les vertus de l'évêque du Mans, lui aussi un de nos plus illustres compatriotes (1), et qui a trouvé parmi nous un historien éloquent, un admirateur convaincu, un zélé défenseur (2). Mais nous devons faire remarquer que Geoffroy n'était pas dans son tort, lorsqu'il s'indignait à la pensée d'être mis au tribunal de l'évêque, sur le même rang que la comtesse dont la violence sacrilége était manifeste. Il avait pleinement raison en droit lorsqu'il disait : Je suis le spolié; que la comtesse me remette d'abord en possession; ensuite on pourra discuter ses réclamations, si elle ose les soutenir (3). L'abbé se montrait donc très-modéré, lorsqu'après avoir affirmé son droit, il consentait par déférence pour l'évêque à se présenter à son tribunal. Ce n'était pas du reste sans aucun motif que Geoffroy redoutait un acte de faiblesse arraché par la comtesse à la bonne foi ou à la charité surprise du prélat.

« Nous le disons, sauf le respect qui vous est dû, lui « écrivait-il, depuis que, par la disposition de la Provi- « dence divine vous êtes devenu évêque du Mans, nous « avons perdu dans notre diocèse plus de deux cents « livres de revenu, dont nous n'avons pu recouvrer par « votre justice qu'à peine la valeur de vingt sols (4). »

(1) Hildebert était né à Lavardin, près Montoire.

(2) M. le comte de Déservillers qui publie la *Vie de Hildebert*, dans le *Bulletin* de la Société archéologique du Vendômois, et qui a donné, dans le présent volume, une intéressante notice sur le même personnage, en réponse à la question 37e du programme de notre Congrès.

(3) Cap. I, De Restitutione spoliator., in-6° et cap. XVI.

(4) L. III, Ep. XVa. « Hoc enim, salvâ vestrâ reverentiâ, veraciter dicimus, quod postquam, ut credimus Deo disponente, Episcopus factus estis, in Episcopatu vestro plus quam ducentas libratas amisimus, nec deinceps quod viginti solidos valeat per iustitiam vestram consecuti sumus... »

Puis il ajoutait avec cette bonhomie et cette rude franchise qui sont un des traits saillants de son caractère : « Si c'est ainsi que vous savez rendre vos amis heureux, « il faut avouer que vous avez inventé une félicité d'un « nouveau genre. Portez-vous bien et rappelez-vous que « les blessures d'un ami véritable valent beaucoup mieux « que les baisers trompeurs d'un flatteur (1). »

Or l'évêque du Mans répondit à Geoffroy que la comtesse elle-même lui offrait justice à la cour épiscopale, qu'elle lui paraissait d'ailleurs très-bien disposée. L'abbé lui répliqua : « Il nous semble que vous défendez en « grande partie son injustice, car rien de tout cela n'est « vrai à nos yeux, sinon parce que vous le dites; jusqu'à « ce jour en effet nous n'avons encore vu personne qui « soit venu nous offrir justice au nom de la com- « tesse (2). »

Mais pourquoi Geoffroy avait-il tant insisté pour avoir un sauf-conduit avant de se rendre au Mans? Hildebert en parut très piqué, et l'abbé dut lui donner des explications. « Vous vous étonnez que nous ayions demandé un « sauf-conduit : certainement ce serait une chose fort « étonnante, si on ne devait l'imputer à votre faiblesse « plutôt qu'à notre frayeur. Qui donc peut être sans crainte « dans votre diocèse, pendant que vous êtes évêque? « nous vous avons vu éviter, par peur, de rencontrer de « vos diocésains, et nous en avons rougi de honte; voilà « vraiment une chose surprenante : celui qui ne se croit « jamais en sûreté a la présomption de promettre à quel-

(1) Ibid... « Sed forsitan ità amicos vestros beare nostis : quod si ità est novum genus beatitudinis invenistis... et quoniam meliora sunt vulnera diligentis, quam obedientis oscula fraudulenta, ad memoriam revocate... »

(2) L. III, Ep. XVI^a.

« qu'un toute sécurité (1). » Certes on peut trouver dure cette imputation de faiblesse adressée à l'évêque du Mans, et peut-être la délicatesse de la charité chrétienne eût-elle exigé plus de ménagements pour les malheurs du vénérable Hildebert : mais la vivacité de Geoffroy doit trouver son excuse dans l'opposition des caractères, et dans le profond mécontentement dont la suite de la lettre fera comprendre le motif bien légitime : Geoffroy ajoutait donc : « Lorsque vous vîntes un jour à Vendôme, pour vous « plaindre au comte, avez-vous oublié que je me suis atti- « ré la colère du comte et de la comtesse, pour avoir « soutenu votre cause? Ainsi je m'exposais par amour « pour vous à encourir pour vous leur inimitié : c'est « donc à votre occasion que j'ai irrité le comte et la « comtesse de laquelle et à cause de laquelle vous refusez « présentement sans raison de me rendre justice. » Puis il continuait par un jeu de mots intraduisible en français, et qui montre assez combien peu il avait au fond de l'âme de véritable haine; la haine ne plaisante pas : « Nous « avons bien entendu dire qu'au livre des saints canons « on parlait de l'évêque *Reconnaissant* (de episcopo Grato), « mais nous ignorons absolument quel a jamais pu « être cet évêque : quand à l'évêque *Ingrat*, puisqu'il se « découvre lui-même nous ne pouvons cacher son nom, « ni d'où il est, ni ce qu'il veut, ni comment il vit (2). » Après ce trait, et comme pour adoucir ce qu'il pouvait avoir de trop dur, Geoffroy reprenait doucement et série u-

(1) Ibid.

(2) ... « Cùm quondam de Sigebranno, apud Comitem clamorem facturus, Vindocinum venissetis,... propter vos offendimus Comitissam... In libro canonum de Grato Episcopo mentionem factam audivimus, sed quis fuerit ipse, penitus ignoramus; ingratus verò Episcopus quis sit, vel unde sit, quid valeat, qualiter vivat, ipso seipsum revelante, occultare non possumus... » (L. III, Ep. XVI^a.)

sement : « Seigneur évêque, vous eussiez dû vous souve-
« nir que nous vous avons beaucoup aimé, et que nous
« sommes toujours prêts à vous rendre service à l'avenir.
« Contrairement à ce que nous avons le droit d'attendre
« de vous, vous nous avez envoyé, sous une forme iro-
« nique, des paroles amères... (Geoffroy n'était donc pas
« seul à dépasser la mesure, et si nous l'en croyons le
« doux évêque du Mans aurait lui aussi manié l'arme dange-
« reuse de l'ironie)... Nous vous supplions, par l'affection
« qui nous unit, de réparer promptement le défaut de justice
« dans lequel vous êtes tombé à l'égard de notre monas-
« tère, je pourrais dire *de votre monastère*; il n'est point
« nécessaire pour nous, et il ne vous serait point utile, que
« nous brisions, à cause des prétentions injustes de cette
« femme, le lien d'ancienne et sincère affection que nous
« avons toujours eu pour vous. Nous sommes donc prêt
« à recevoir justice d'elle en votre cour, et, dans ce but
« nous irons au-devant de vous à Montoire, à la Chartre
« ou à la Suze : mais nous ne pouvons, nous ne voulons
« pas aller au Mans (1). » Singulier caprice! dira-t-on :
mais on va en voir le motif : « Nous ne voulons pas aller
« au Mans, dans la crainte de vous être à charge : ne nous
« avez-vous pas mandé autrefois, de ne plus venir chez
« vous avec toute une suite de serviteurs? Mais, croyez
« moi, il est moins étonnant que nous ayions demandé un
« sauf-conduit pour aller en un lieu où personne ne

(1) « Dùm expectaremus, quatenùs juxtà cantilenam nostram saltum ipse daretis, amaritudines quasdam sub ironicà locutione conscriptas, contrà nos direxistis... quod minus justitiæ vel dilectionis nostro et vestro monasterio exhibuistis, sub celeritate emendare curetis... et apud Montem aureum, vel apud Carcerem, aut apud Susam ob hoc vobis obviam ibimus... Sed non tam mirum extitit, si ibi, ubi nemo tutus esse potest, quæsivimus conductum, quam imitandum foret si tam longa terræ spatia transissemus sinè consortio famulorum. » L. III, Ep. XVI.

« peut être en sûreté, qu'il ne serait sensé de nous imi-
« ter, si nous avions franchi une si grande distance, sans
« une bonne escorte de serviteurs. » Que n'a-t-on pas dit, à propos de ce passage, sur le faste et le luxe de l'abbé de Vendôme : dans ses courses il avait toujours une suite de douze chevaux, un train presque royal! Nous ne ferons qu'une seule observation : l'abbé Geoffroy paraît avoir été étonné qu'un évêque du Mans fasse difficulté de recevoir ses amis avec leurs serviteurs ; c'est qu'effectivement à cette époque, si on voulait recevoir un ami il fallait aussi recevoir son escorte ; et une escorte de douze serviteurs à cheval, ne constituait pas alors un train presque royal ; elle n'était pas pour le luxe ou la parade, mais pour la sécurité.

Mais revenons au fait de la comtesse de Vendôme : après un échange de lettres, Hildebert et Geoffroy s'étaient rencontrés à Tours et là ils avaient pu s'expliquer. L'évêque du Mans avait promis à l'abbé qu'il lui rendrait justice et lui ferait savoir d'avance le lieu et le jour de l'audience. Cependant les jours passèrent sans que Geoffroy reçût aucun avis. Il écrivit donc : « Puisque vous avez, paraît-il, oublié votre promesse, nous vous supplions encore de nous assigner un jour pour nous rendre justice (1). » On voit à ces longueurs dans une affaire aussi simple, combien Geoffroy avait eu raison, dès le début, de suspecter la faiblesse de l'évêque vis-à-vis de la comtesse. Pour en finir Geoffroy porta plainte au légat du Saint-Siége ; il y eut une entrevue entre lui et la comtesse, en présence du cardinal légat, on ne sait en quel lieu. La comtesse renonça à toutes ses prétentions et déclara au légat qu'elle était prête à rendre de suite à l'abbé de Vendôme l'église

(1) L. III, Ep. XIX.

de Savigny et tout ce qu'elle avait enlevé des biens du monastère. Tout semblait donc heureusement terminé. Mais Euphrasie refusa ensuite d'exécuter ses engagements, disant, jusque devant l'évêque du Mans, qu'elle n'avait point promis au légat de restituer l'église de Savigny (1). La querelle allait donc recommencer : mais Geoffroy était bien résolu à y mettre fin sans retard. Il déclara donc à Hildebert qu'il n'accepterait désormais aucune discussion sur ce sujet, et ne fournirait aucune preuve : « Notre humilité, « écrivait-il, n'aurait pas refusé de fournir des preuves, « s'il n'y avait un témoignage de l'Église romaine; car il « est téméraire d'ajouter quoi que ce soit à ce témoi- « gnage, comme il est criminel d'y contredire. C'est « pourquoi, vénérable prélat, il vous faut prendre garde « que cette femme ne trompe votre simplicité et ne vous « porte à agir contre l'Église romaine votre mère : ce sexe « féminin est plein d'adresse pour tromper; c'est une « femme qui a trompé le premier homme, et une autre « qui par ses interrogations a circonvenu l'apôtre saint « Pierre (2). » Faut-il voir là une de ces « déclamations » contre les femmes, que l'on a reprochées à Geoffroy? Pour nous, sans rechercher si la phrase est trop déclamatoire, nous y voyons un bon conseil, très-simple en soi, adressé à Hildebert, une vérité banale dite sous une forme piquante.

Quant à la comtesse Euphronie, l'abbé de Vendôme se plaignit de sa mauvaise foi au légat du Saint-Siége, qui

(1) « Comitissa Vindocinensis, licet modo aliud dicat, Ecclesiam Saviniacensem nobis reddidit in præsentia cardinalis... cujus (Romanæ Ecclesiæ) testimonio aliquid addere temerarium est, et contradicere criminosum... » (L. III, Ep. XXI^a.)

(2) « Usitatus est valdè ad decipiendum sexus fœmineus : Sexus enim iste, suâ suasione, decepit primum hominum, suâque interrogatione circumscripsit apostolum Petrum... » L. III, Ep. XXI.

l'excommunia sans hésiter. « La comtesse ne pouvant résister à l'orage, dit M. de Pétigny, dut céder le comté à son fils et prendre la fuite; » c'est-à-dire qu'elle fut obligée de céder enfin au soulèvement de l'indignation populaire, et, dans une lettre au pape Pascal II, Geoffroy déclare « qu'elle a été chassée du comté à cause de ses crimes (1). » L'historien du Vendômois a cru pouvoir ajouter : « Ainsi, cette haine, que rien ne put apaiser, fit, jusqu'à la fin, le malheur de l'héritière des Bouchard.» Il nous sera permis de dire que ce jugement semble trop bienveillant pour la comtesse, trop sévère pour l'abbé, l'héritière des Bouchard a fait elle-même son propre malheur : d'abord, en n'usant pas de l'influence qu'elle devait avoir sur le comte, son mari, pour l'empêcher de piller les biens du monastère, et d'envahir ce même monastère, sans aucun motif, avec une violence sacrilége ; ensuite en voulant reprendre elle-même, par la violence, le prieuré de Savigny, donné par elle à l'abbaye, et devenu ainsi une propriété ecclésiastique, une portion du patrimoine de saint Pierre ; enfin en refusant obstinément de se rendre aux patientes réclamations de l'abbé, en usant de ruse pour tromper la trop facile douceur de l'évêque du Mans, et en attirant ainsi sur sa tête les foudres de l'Église romaine.

Geoffroy eut encore, avec Hildebert, une difficulté au sujet d'un de ses religieux que l'évêque retenait près de lui, malgré les réclamations réitérées de l'abbé. Nous aurons à revenir plus loin sur ce fait, dont nous donnerons alors tous les détails ; mais en dehors de ces deux incidents, leurs rapports furent toujours très-amicaux, malgré la différence des caractères. Geoffroy dut souvent

(1) « In Cenomannensi episcopatu, Vindocinensis comitissa, ob scelera sua de comitatu ejecta... » L. I, Ep. III.

prendre sur lui. Ainsi, ayant envoyé dans une lettre quelques reproches un peu durs à Hildebert, dans la lettre suivante, il lui offre humblement ses excuses : « Nous « avons appris que la lettre que nous vous avons envoyée « dernièrement a troublé quelque peu votre douceur. Nous « regrettons donc de l'avoir écrite, et nous avouons notre « faute. Mais, fatigués par un travail excessif, et troublés « par une violente tempête, nous n'avons pu gouverner « comme il aurait fallu la barque de notre raison, au « milieu de tant de flots qui la bouleversaient impétueu- « sement (1). »

Si nous pouvions, sans sortir des bornes imposées à ce travail, suivre l'abbé Geoffroy dans ses luttes continuelles avec les évêques de Chartres, d'Angers et de Saintes, avec les abbés de Saint-Aubin ou de Saint-Jean-d'Angély, nous aurions toujours à montrer les mêmes traits saillants d'un caractère qui ne se démentit jamais : s'opposer sans crainte à l'injustice ; être prêt à tout souffrir, plutôt que d'abandonner un droit de son monastère, qui est le patrimoine de saint Pierre ; offrir toutes les concessions qui n'impliquent point cet abandon ; élever la voix contre tous les vices qui rendent le clergé indigne de sa grande mission ; tel est le résumé facile de la vie publique de notre grand abbé.

Toujours en lutte, par suite des tristes nécessités de l'époque où il vivait, et admirablement disposé pour ce rôle, l'abbé Geoffroy ne s'étonnait de rien, ne ménageait personne, ni ami ni ennemi, lorsqu'il s'agissait des droits

(1) « Litteræ, quas vobis antè istas misimus, mansuetudinem vestram aliquantulùm turbaverant, sicut audivimus : undè eas misisse nos pœnitet, fatemurque errasse ; sed nimio labore fatigati, immoderatâ, spiritus agitati procellâ, contrà tot reluctantium fluctuum impetus, navem nostræ rationis gubernare nequivimus... » L. III, Ep. XXVII.

de l'Eglise romaine ou des priviléges de son monastère, mais toujours il parlait haut et agissait au grand jour. Aussi, accusé d'avoir parlé en secret au synode contre l'évêque d'Angers, il s'indignait à la pensée qu'on eût pu croire capable d'un tel procédé, « un homme qui a toujours regardé comme une honte, de dire quoi que ce soit en cachette contre ses ennemis (1). » Geoffroy est tout entier dans cette fière et noble parole.

§ VI. *Rapport de l'abbé Geoffroy avec ses amis.*

Nous n'apprendrons rien à personne en disant qu'on a accusé l'abbé Geoffroy de manquer d'indulgence pour ses amis Et, comme on donne surtout, pour preuve de cette assertion, sa lettre à Robert d'Arbrissel, nous commencerons par en reproduire les principaux passages; après quoi le lecteur pourra facilement apprécier la valeur de l'accusation.

Lorsque le vénérable Robert, suivi d'une foule, captivée par le charme de sa parole ardente, se fut retiré au désert de Fontevrault, il ne songea pas tout d'abord à séparer soigneusement les hommes des femmes; tous occupaient indistinctement des tentes dressées autour de celle du pieux fondateur. La voix publique ne tarda pas à critiquer hautement ce défaut d'organisation; de la critique à la calomnie la pente était facile, et on y vint. Bientôt les bruits les plus scandaleux se répandirent au sujet des solitaires de Fontevrault et de leur directeur. C'est à l'occasion de ces bruits que l'abbé Geoffroy, déjà lié d'amitié avec Robert d'Arbrissel, crut devoir lui écrire cette lettre qui a si fortement exercé la verve de tous les critiques. On a voulu en contester l'authenticité; mais, sans

(1) Libr. III, Ep. III.

vouloir entrer dans une discussion qui ne serait point ici à sa place, nous dirons seulement qu'aujourd'hui, après le jugement du P. Sirmond, et de dom Rivet (1), on ne peut plus soutenir la thèse négative. La lettre est donc bien de Geoffroy : reste à savoir si elle doit être attribuée à son peu d'indulgence ?

Défenseur infatigable de la discipline ecclésiastique et de la sainteté des mœurs religieuses, Geoffroy ne pouvait souffrir qu'on y portât atteinte. Avec cette disposition d'esprit, les prédications enthousiastes de Robert d'Arbrissel, et son genre de vie, durent lui paraître dangereux et blâmables. Lui, habitué aux sévères précautions de la règle bénédictine, devait réprouver cette cohabitation inouie d'hommes et de femmes, dans un désert, sous prétexte de pénitence et de piété. Quelle impression durent produire sur son esprit, les propos calomniateurs, et véritablement scandaleux, qui couraient le pays, et arrivèrent facilement d'Angers à Vendôme ? Quelle injure pour tout l'ordre monastique, que de semblables soupçons rendus trop excusables par l'incroyable imprudence de Robert! Quel danger, en tout cas, pour le pieux fondateur et pour les âmes qu'il avait voulu arracher aux périls du monde, et qui se trouvaient ainsi jetées par l'aveuglement de leur guide, dans une situation mille fois plus périlleuse ! On comprend l'effet que ces pensées produisirent sur l'abbé de Vendôme. Il n'hésita pas : il s'agissait du plus grave intérêt de l'Eglise, et de sauver la réputation de son ami ; la charité ne permettait pas le silence; il prit donc la plume.

« Geoffroy, humble serviteur du monastère de Ven-
« dôme, à son très-cher frère, dans le Christ, Robert :

(1) *Hist. Litt.*, t. XI, p. 190.

« Il faut conserver toujours la mesure de la discrétion, et « ne pas sortir des limites que les saints Pères ont tra- « cées (1). »

Après cet avertissement solennellement placé en tête de la lettre, pour en indiquer l'objet, Geoffroy n'omet pas les précautions oratoires :

« Vous savez, et vous savez bien, mon très-cher, qu'a- « gir en quelque chose autrement qu'il ne faut, c'est le « résultat de l'imperfection humaine, mais que, re- « fuser de corriger ce qui a été mal fait, c'est une pré- « somption diabolique. » Puis avec ménagement, mais avec fermeté, l'abbé de Vendôme éclaire son ami sur la mauvaise impression produite dans le public par le genre de vie de Fontevrault : « Nous vous disons ces choses, « vénérable frère, parce que de mauvais bruits, qui cou- « rent à votre sujet, sont venus jusqu'à nous : nous en « avertissons avec la plus sincère affection votre simpli- « cité, afin que, *si ce que l'on dit est vrai*, sans chercher « à vous défendre, vous corrigiez ce mal au plus vite. *On « dit* (2) donc que vous agissez de deux manières diffé- « rentes et tout à fait opposées l'une à l'autre, à l'égard « des personnes du sexe que vous avez prises sous votre « conduite; et, dans les deux cas, vous sortiriez complé- « tement des formes de la discrétion. D'une part vous « permettez à quelques-unes de ces femmes de vivre trop « familièrement avec vous; vous avez trop souvent avec

(1) L. IV, Ep. XLVII. « Goffridus, Vindocinensis monasterii humilis servus, suo in Christo multùm dilecto fratri Roberto : Servare modum discretionis, et terminis quos patres posuerunt, esse contentum. »

(2) « Fœminarum quasdam, ut dicitur, nimis familiariter tecum habitare permittis... hinc tibi videtur Domini Salvatoris digne bajulare crucem... hoc si modò agis, vel aliquando egisti, novum, inauditum, sed infructuosum genus martyrii invenisti : Certè nec utile fieri potest, nec aliquo modo fructuosum, quod contrà rationem noscitur esse præsumptum... »

« elles des entretiens particuliers... Or, on dit, qu'en « agissant de la sorte vous prétendez porter dignement la « croix du Sauveur en faisant des efforts héroïques pour « éteindre le feu des passions que vous excitez si mal à « propos. *Si vous faites cela ou si vous l'avez jamais « fait*, vous avez inventé un nouveau genre de martyre, « un martyre inouï, mais complétement infructueux; « car on ne peut pas espérer que Dieu récompense ja- « mais une chose que la saine raison condamne... » L'abbé rappelait ensuite au Solitaire qu'il ne faut jamais trop présumer de ses forces ni de sa vertu : « Vous vous êtes « élevé au milieu du monde, comme sur une haute mon- « tagne, et ainsi vous avez attiré sur votre personne l'at- « tention des hommes qui vous observent et vous jugent; « prenez donc garde de tomber de cette hauteur et de laisser « une note d'infamie attachée à votre vie dont le commen- « cement fut si religieux; prenez garde de causer au monde, « qui vous suit presque tout entier, un immense scan- « dale... (1) » Cet avis, mélangé de compliments, assurément bien mérités, n'était-il pas souverainement opportun? et ne fallait-il pas qu'un ami sincère eût le courage de dire au pieux et fervent Robert : vous compromettez votre œuvre? Ecoutons maintenant l'autre critique adressée par la voix publique au vénérable fondateur de Fontevrault :

« Quant aux autres, au contraire, si par hasard vous « daignez leur parler, c'est toujours avec dureté et rigi- « dité; vous les laissez souffrir de la faim, de la soif, du

(1) « Numquam, frater, de tuâ religione tantùm confidas, ut credas te non posse labi, si cautè non ambulas... Tu quidem in mundo quasi montem excelsum ascendisti, ac per hoc in te oculos et linguas hominum convertisti... Aliis verò, si quandò cum ipsis loqueris, semper locutione nimis durus appares, nimis districtus correctione... Quod si ità est, in utroque vehementer offendis... »

« froid, sans aucune pitié. *Si ce que l'on dit est vrai*,
« vous agissez donc mal à l'égard des unes et des autres :
« car vous vous montrez trop faible pour les premières,
« trop sévère pour les secondes. »

Geoffroy donnait alors à son ami, sur la conduite des pieuses femmes retirées dans la solitude de Fontevrault, des conseils qui ne furent pas inutiles, et qui, pour nous, sont la preuve de son jugement sûr, de son tact parfait, de sa grande expérience : « Vous avez, lui dit-il, assumé « une charge difficile : c'est par la femme que le péché « est entré en ce monde, et par elle que meurent tous les « hommes : il faut donc que vous agissiez avec prudence et « simplicité ; que vous soyiez, pour les femmes dont vous « avez la direction, une mère par la bonté, un père par la « sévérité. Celles qui sont également parfaites doivent être « également aimées, et il faut que la mesure du mérite « ou de la faute, soit exactement la mesure de la correc- « tion ou de la faveur... La femme est délicate et fragile « au delà de tout ce que l'on peut dire : aussi est-il indis- « pensable de la gouverner avec une douce bonté, plutôt « qu'avec une trop rigide sévérité... Quand nous vous en- « gageons à user de douceur et de bonté, nous ne vou- « lons pas cependant vous enlever l'action de la justice : « nous voulons vous voir également juste et bon. Ayez donc « une bonté éloignée de toute faiblesse désordonnée ou im- « prudente (1), et une justice toujours tempérée par une « tendre et affectueuse compassion. »

(1) « Duram valdè provinciam regere cœpisti... ut te et matrem pietatis gratia, et patrem circà mulieres exhibeat disciplina... Juxtà modum meriti vel culpæ extende modum correctionis vel gratiæ .. Te justum esse desideramus pariter et pium : Sit igitur tibi pietas respuens inordinatam remissionem, sit tibi justitia piam semper habens compassionem. Vale, et nos tuarum sanctarum precum, suppliciter precamus, participes effice. »

Pour mieux montrer que ces sages avis étaient uniquement dictés par un sentiment de charité fraternelle, et laisser voir à Robert combien peu il croyait à la réalité des calomnies répandues par la voix publique, Geoffroy terminait sa lettre par ces mots trop peu remarqués :

« Portez-vous bien, et, nous vous le demandons ins-
« tamment, accordez-nous une place dans vos saintes
« prières. »

Or, en même temps que cette lettre de l'abbé de Vendôme, Robert en recevait une autre, toute semblable, de Marbod, évêque de Rennes ; et parce que l'Esprit de Dieu qui était en lui, est un esprit d'humilité, il tint compte de ces charitables avis, et, corrigeant ce qui était imparfait dans son œuvre, fit tomber toutes les critiques en renfermant les pieuses religieuses de Fontevrault dans les limites infranchissables d'un cloître.

Nous dépasserions de beaucoup les limites qui nous sont assignées, si nous voulions citer les nombreux passages des lettres de l'abbé Geoffroy, qui prouvent jusqu'à quel point cet homme « si peu indulgent pour ses amis, » savait, dans ses rapports avec eux, allier la vérité et la charité, joindre à un ferme conseil une parole affectueuse. Mous devons cependant apporter quelques preuves.

Notre abbé était en relations très-intimes avec Bernier, abbé de Bonneval, et plusieurs des lettres qu'il lui écrivit nous ont été heureusement conservées. Un jour il l'invitait à venir passer à Vendôme les fêtes de la Trinité :

« Votre dévotion vous y oblige, lui disait-il, et l'affec-
« tion que nous vous portons vous y invite d'une manière
« pressante. N'est-ce pas un devoir de religion de célébrer
« avec dévotion les fêtes des saints de Dieu, surtout la fête

« de Dieu lui-même, et de se rendre, pour ce motif, aux « désirs d'un frère très-aimant (1) ? »

Plein d'ardeur contre la simonie, et en particulier contre l'élection scandaleuse de l'évêque d'Angers Renaud, l'abbé de Bonneval s'était attiré de nombreuses réclamations ; on lui avait dit qu'il perdait son temps et ses paroles ; mieux valait se taire que de se tourmenter si fort pour un mal auquel il ne pouvait rien. Ebranlé par ces avis, Bernier avait consulté Geoffroy. La réponse de l'abbé de Vendôme fut un encouragement à la lutte (2) : « Crie, « organe de Dieu, lui disait-il, crie, trompette du Saint-« Esprit ; garde-toi bien de te taire, beau prêcheur de la « vérité ; ne cesse pas de réclamer de toute la force de « ta voix contre la méchanceté hérétique ; saint homme, « ne croyez pas ceux qui vous disent que votre parole est « inutile, parce que vous ne pouvez retirer de leur crime « ceux contre lesquels vous parlez : ceux qui vous tien-« nent ce langage condamnent avec vous saint Jean-« Baptiste. »

Dans une autre lettre, lui demandant des nouvelles de sa santé, Geoffroy ajoute cette réflexion qui nous permet de soupçonner la nature intime et toute spirituelle du lien qui les unissait : « Je demande des nouvelles de votre « santé, de celle du corps, bien entendu ; car pour l'âme, « il serait superflu d'en parler. Je sais très-certainement « qu'elle profite de jour en jour, puisque, avec la coopé-

(1) L. IV, Ep. XV. « Ad celebrandum nobiscum quam diximus S. et individuæ Trinitatis festum et tantæ solemnitatis devotio vos venire compellit .. et, ut nullatenus differatis venire, quem erga vos habemus puræ dilectionis affectus suppliciter exposcit. »

(2) L. IV. Ep. XVI. « Clama itaque tu, organum Dei, tuba Spiritus Sancti ; ne sileas egregie præco veritatis, nec vocem retrahas a correctione hæreticæ pravitatis... et agnoscant impii Simoniaci, te veritatis virtute plus posse, quam possunt ipsi magi, Simonis perversitate. »

« ration de la grâce divine, la longue connaissance que « j'ai de votre bonté me confirme pleinement dans cette « conviction... (1). »

Cependant, en même temps, Geoffroy lui avait aussi demandé « comment se comportaient vis-à-vis de lui ses religieux? » Car, ajoutait-il, par manière de compliment, « je ne doute pas que vous ne vous comportiez fort bien à leur égard. » Or, Bernier avait redit cela, par plaisanterie, à ses religieux qui s'en étaient montrés fort mécontents.

L'abbé de Bonneval raconta l'aventure à Geoffroy qui lui répondit de suite : « Ce que je vous avais dit en toute « simplicité, vos moines l'ont donc pris avec malice. Je « rétracterai volontiers ce mot qui leur a déplu, et je ne « dirai plus rien désormais qui puisse servir de prétexte, « pour vous molester, à ces dresseurs de piéges que je « croyais vos fils. Je pensais parler à des hommes simples « et de bon caractère ; mais à l'avenir, en face de ces « ennemis de la simplicité monastique, je veillerai sur ma « langue (2). »

Que n'a-t-on pas dit sur la haine que Geoffroy « semblait avoir vouée au sexe tout entier ? » Cependant cette haine farouche ne l'empêchait pas, quand il le fallait, d'écrire des lettres très-aimables à de grandes dames, comme la comtesse Mathilde de Poitiers (3), et Ermengarde d'Angers, comtesse de Bretagne (4). Cette princesse était fille de Foulques le Rechin, comte d'Angers, et avait

(1) L. IV, Ep. XVII.

(2) L. IV, Ep. XVIII. « Quod vobis dixi simpliciter, sicut audivi, monachi vestri intellexerunt nequiter... Simplicibus et bonæ voluntatis hominibus me loqui putabam... præsentibus illis religiosæ simplicitatis inimicis, ponam ori meo custodiam .. »

(3) L. V, Ep. XXII.

(4) L. V, Ep. XXIII et XXIV.

été mariée très-jeune à Alain, comte de Bretagne. Ayant perdu son mari, elle alla retrouver son frère, Foulques V d'Angers, roi de Jérusalem, et, à l'exemple des pieuses disciples de saint Jérôme au IVe siècle, elle se retira au monastère de Sainte-Anne, près des lieux sacrés où notre Sauveur voulut naître et mourir pour nous. Mais, plus tard, n'étant liée par aucun vœu, elle revint à la vie séculière. A cette occasion Geoffroy lui écrivit : « A sa très-chère fille, « en Notre-Seigneur, Ermengarde, comtesse de Bretagne, « Geoffroy, humble serviteur du monastère de Vendôme : « Il ne faut pas s'attacher au monde, ni placer son bon- « heur dans cette fleur qui se flétrit si promptement.

« C'est plutôt Jésus-Christ qu'il vous faut suivre, ma « chère fille, et de sa beauté qu'il vous faut réjouir : il « nous a aimés jusqu'à prendre pour nous une âme et un « corps mortel, jusqu'à se livrer à la mort pour nous... « Croyez-le bien, dans le monde vous ne trouverez que « dangers, car ce monde n'est que misère ou trompeuse « félicité (1). » Ces paroles de l'abbé de Vendôme restèrent sans doute gravées dans le cœur de la noble et jeune veuve ; du moins, nous pouvons le croire, car plus tard, renonçant définitivement au monde, elle se consacra tout entière au service de Dieu par les vœux monastiques, et reçut alors, dans son cloître, les conseils et les pieuses exhortations du saint abbé de Clairvaux (2).

Nous aurions bien d'autres traits à citer, si nous pouvions prolonger ce travail. Cependant il y a un person-

(1) L. V, Ep. XXIII. « Goffridus, Vindocinensis monasterii humilis servus, dilectæ in Christo filiæ Ermengardi, Britannorum Comitissæ : nec mundum sequi, nec ejus flore, quià citò marcessit, velle delectari. — Est utique quem sequi, cujus pulchritudine debemus potiùs delectari, Jesus Christus Dñus noster... Præsentem mundum sic vera miseria et falsa beatitudo comitatur, ut vix aut nunquam Deum habere valeat, quicumque illum amplectitur... »

(2) *S. Bernardi*, Epist. CXVI et CXVII.

nage qui doit encore attirer notre attention : Renaud de Craon, ce cousin de notre abbé, près duquel, dans sa première jeunesse, il avait fait l'apprentissage de la vie du monde. Depuis que le jeune fils des seigneurs du Lion-d'Angers était devenu abbé de Vendôme, cardinal de la sainte Eglise romaine, et l'un des plus infatigables défenseurs de ses droits, Renaud avait vieilli, et déjà l'heure approchait, où, suivant toutes les probabilités, Dieu l'appellerait à lui. Mais le vieux seigneur n'avait-il point trop négligé le service du Roi du ciel, pendant qu'il servait le comte d'Angers, son belliqueux suzerain? pensait-il maintenant à se préparer à la mort? notre abbé dut, plus d'une fois, s'adresser au fond de son cœur de prêtre, ces redoutables questions. Quand il rencontrait son cousin, il n'omettait pas de lui adresser quelque monition salutaire et Renaud faisait alors les plus consolantes promesses; mais après cela il gardait le silence, et Geoffroy retrouvait toutes ses inquiétudes. Alors il comprenait que son cousin avait encore besoin de quelques-unes de ces paroles chrétiennes qui lorsqu'elles viennent à propos, réveillent dans une âme les sentiments de la Foi longtemps engourdis, et préparent, par ce réveil, une plus belle vieillesse ou une plus douce mort. Il saisit donc un jour une occasion et il écrivit :

« Les épreuves, dont la bonté divine vous a affligé cette « année, auraient dû vous causer une crainte salutaire, et « vous retirer au plus tôt d'une vie où vous n'avez eu que « trop d'occasions d'offenser Dieu. Dernièrement, quand « nous nous sommes rencontrés, vous m'avez promis qu'a- « vec l'aide de Dieu, et en suivant mes conseils, vous al- « liez changer de vie : je ne sais ce que vous avez fait « depuis lors ; mais si vos actions avaient été, ou devaient « être encore à l'avenir, une série d'offenses pour notre

« très-bon Rédempteur, j'en éprouverais une grande dou-
« leur... Vous vous dites peut-être vous-même, ou des
« flatteurs vous disent : Si notre Seigneur se faisait moine
« ou venait à mourir, toute sa terre serait dissipée. Sachez
« que ceux qui vous tiennent ce langage ne travaillent
« point au salut de votre âme. Il faudra bien, de gré ou
« de force, laisser un jour votre terre et toutes vos pos-
« sessions ; mais combien il serait nuisible à votre âme
« de ne les abandonner que par force ! Certes, mon très-
« cher, Dieu qui a permis que vous ayez la seigneurie de
« Craon, aurait pu s'il eût voulu, la donner à cette pauvre
« borgne que je me souviens avoir vue dans ma jeunesse,
« pendant que j'étais à votre cour. Celui-là est vraiment
« malheureux et ne croit pas véritablement en Dieu, qui
« ne quitte pas lui-même le monde avant que le monde
« ne le quitte : or, quitter volontairement le monde, c'est
« détester de tout cœur, par amour de la vie éternelle, toutes
« les souillures et toutes les fautes de notre vie, au
« contraire, le monde nous quitte le premier, quand notre
« dernier jour nous trouve encore endormis dans nos
« péchés (1). »

On voit qu'il y avait un vrai cœur de prêtre chez le défenseur ardent du droit et de la justice ; incapable de déguiser jamais à ses amis leurs défauts ou leurs imprudences, il savait à l'occasion, comme il le disait lui-même, tempérer l'aigreur de certains reproches nécessaires, par

(1) « Pietatis divinæ pia flagella, quæ hoc anno super vos venerunt, mentem vestram valdè terrere debuissent... Hoc etiam nobis promisistis quandò novissimè locuti vobiscum sumus... Certè, dilectissime, Deus qui permisit vos honorem Credonensem habere, ipse, si voluisset, honorem illum conferre potuisset Orhandi monoculæ, quam, dùm puer essem in cuviâ vestra, recolo me vidisse... Tunc quasi prior mundus nos deserit cum in sordibus nostris prostratos extrema dies invenit. » (L. V, Ep. XXVII.)

le miel de la charité, et montrait en toute circonstance ce dévouement de la franchise qui prouve mieux une sincère affection que les plus douces paroles.

§ VII. — *Rapports de l'abbé Geoffroy avec ses religieux.*

Nous avons loué l'énergie de notre abbé pour la défense des grands intérêts de l'Eglise universelle ou de son monastère; mais il faut avouer qu'il mériterait un sérieux reproche si les agitations de ses luttes continuelles lui avaient fait négliger le soin de ses religieux. M. de Pétigny a insinué, sans le dire formellement, qu'il fut coupable à cet égard, car, dit-il, « le lieu où il résida le moins fut peut-être son abbaye de Vendôme; comme les seigneurs de son temps, il passait une grande partie de sa vie à cheval, parcourant sans cesse les diverses provinces où étaient situées les possessions de son abbaye. »

Certainement le devoir de la résidence est une des obligations les plus graves d'un supérieur ecclésiastique, surtout d'un supérieur de communauté religieuse; mais le principe admis, il faut en déterminer sagement l'application. Le chef d'un diocèse, l'évêque, obligé de résider au lieu de sa juridiction, n'est cependant pas retenu immobile sur son siége épiscopal, au centre de son diocèse. Non-seulement il peut, mais il doit se déplacer souvent pour remplir un devoir non moins important que la résidence, la visite pastorale. De même, le chef d'une grande abbaye dont relèvent, sous le titre de *prieurés*, un certain nombre de maisons religieuses moins considérables, est *obligé* de les visiter en personne, aussi souvent que cela lui semble utile pour le maintien de la discipline régulière, ou la bonne administration des biens temporels. On lui permet, il est vrai, de déléguer pour ces visites un ou plu-

sieurs de ses religieux ; mais l'abbé ne doit user de cette faculté que s'il est empêché par une impsosibilité physique ou morale de faire la visite en personne. L'œil du maître est ici indispensable. Or, l'abbaye de Vendôme possédait plus de trente prieurés situés dans le Vendômois, le Maine, l'Anjou, le Poitou, la Saintonge. Evidemment l'abbé était obligé à de fréquents voyages; outre que le soin des âmes exigeait sa présence, les nombreuses contestations soulevées au sujet des propriétés de son abbaye le contraignaient souvent d'aller lui-même sur les lieux, pour se rendre compte exactement du litige, ou rencontrer ses adversaires et s'expliquer avec eux. Rappelons en outre que la charte de fondation de l'abbaye de Vendôme, en plaçant l'abbé sous la juridiction immédiate du Saint-Siége, l'obligeait formellement à payer à la cour de Rome une redevance annuelle de douze sols, et à aller à Rome en personne ou par procureur, pour rendre compte au pape de l'état de son monastère.

Il n'est donc pas étonnant que Geoffroy ait dû « passer une grande partie de sa vie à cheval, parcourant les provinces où étaient situées les possessions de son monastère ; » seulement, à notre avis, on ne peut dire qu'en cela il faisait « comme les seigneurs de son temps. » Ceux-ci chevauchaient la plupart du temps pour des motifs d'ambition ou de simple plaisir ; l'abbé voyageait par devoir.

D'ailleurs, quelque fût le motif qui le retenait loin de son monastère, Geoffroy n'oubliait jamais ceux qu'il appelait « ses frères et fils très-chers ; » et, ce qui nous a été conservé de ses lettres, prouve qu'il leur écrivait souvent. De même, lorsqu'il était à Vendôme, dans l'intervalle de ses visites, il écrivait au prieur ou aux simples religieux des différentes maisons dès que la plus petite

circonstance rendait une lettre nécessaire ou utile. Et c'est grâce à cette surveillance, à cette vigilance continuelle que Geoffroy put maintenir exactement la discipline dans son monastère de Vendôme et dans ses nombreux prieurés.

Voyons maintenant comment il prenait soin des âmes de ses religieux et quelle vive affection il leur témoignait.

Ce fut un moment critique, pour les religieux de Vendôme, que celui où, après l'invasion sacrilége de leur monastère par le comte Geoffroy de Preuilly, leur abbé dut se retirer à Tours, les laissant exposés à de nouvelles violences, et soumis, comme toute la ville, aux dures tristesses de l'*interdit*. De Tours, Geoffroy leur écrivait pour les consoler (1) : « Je me réjouis grandement, mes « très-chers fils, de votre constance, qui est très-agréable « à Dieu sans aucun doute, et que je sais fort louée par « tous les gens de bien. S'il vous est pénible de ne pou- « voir élever la voix en chantant dans l'église, je vous « dirai que Dieu ne fait pas attention à la voix de la « bouche, mais à celle du cœur... Certes, mes frères, vous « ne combattez pas pour enlever ou voler au prochain ce « qui lui appartient, mais pour que l'épouse de Dieu, « l'Eglise, qui doit être entièrement sainte et libre, ne « devienne pas la servante souillée de la puissance sécu- « lière... Vous résistez, non en portant des coups, mais « en souffrant avec patience : encore n'est-ce pas tant pour « vous, que pour vos successeurs, que vous défendez vos

(1) « Gaudeo plane propter constantiam vestram, quam Deo acceptam esse non dubito, et coràm bonis hominibus cognovi approbatam..... dico vobis quià oris vocem Deus non attendit, sed cordis... Certè, fratres non pugnatis eo quod alieni sua auferre vel subripere velitis : Sed ne sponsa Dei, ecclesia, quæ casta omninò debet esse et libera, sæcularis concubina fiat et ancilla... » L. IV, Ep. XXIV.

« droits... Comme le Seigneur Jésus notre chef a vaincu « le diable par sa patience, sachez bien que, nous aussi, « nous vaincrons tous nos adversaires, si nous sommes « véritablement ses membres. Ne soyez pas étonnés si je « retarde encore à revenir près de vous : je crains ce « sexe que je sais peu sûr même pour ses amis... Que le « Seigneur Jésus soit votre abbé et votre père, que sa « bonne mère Marie soit aussi votre mère. A lui, notre « Dieu et notre Sauveur, qui, attaché sur la croix pour « nos péchés, a confié à saint Jean sa très-sainte Mère, à « lui, je confie votre fraternité. Qu'il daigne, par sa bonté, « vous donner la vraie charité, la véritable obéissance, la « pure chasteté du cœur et du corps; qu'il vous rende « humbles dans la prospérité, tranquilles dans l'adversité, « et qu'il vous conduise ainsi aux jours qui dureront tou- « jours (1). » Quelle tendre piété n'y avait-il pas dans ce cœur si ardent et si guerrier ! Citons encore une preuve de son affectueuse sollicitude pour ses religieux. Dans une autre lettre adressée au prieur et aux autres religieux du monastère de Vendôme, Geoffroy leur disait (2) : « Bien que je sois absent de corps, croyez très-ferme- « ment que je suis toujours avec vous de cœur et d'affec- « tion. N'êtes-vous pas ma principale préoccupation, mon « unique pensée, et tout mon cœur ? Ne me suis-je pas « donné à vous tout entier corps et âme ?... Au reste, « mes frères, tout ce qui est bon, tout ce qui est saint, « tout ce qui peut contribuer à accroître votre bonne ré-

(1) « Nolite mirari quod ad vos venire differo : quia sexum illum mihi suspectum invenio, quem nec amicis bene fidum agnosco... Dominus Jesus-Christus sit abbas et Pater vester, bona ejus genitrix Maria, Mater vestra... » L. IV, Ep. XXIV.

(2) ... Vos estis sensus mei, mea cogitatio, vos viscera mea, vobis utrumque dedi, corpus utique meum et animam meam... Libr. IV, Ep. XXX.

« putation, en fortifiant parmi vous la saine doctrine et « la discipline régulière, tout cela doit-être l'objet de « toutes vos pensées et de tous vos efforts : vous en serez « récompensé parfaitement par Dieu d'abord, et ensuite, « dans la mesure de mes forces, par moi, votre indigne « pasteur (1). »

L'abbé Geoffroy aimait particulièrement son prieuré de l Esvière, appelé aussi la Trinité d'Angers (2). Il retrouvait là l'air natal et pouvait y renouer quelques relations avec des membres de sa famille : lorsqu'il faisait la visite de ses différentes maisons, il aimait à s'arrêter, en passant, quelques jours à l'Esvière. C'est de là, croyons-nous, que, pendant une maladie qui avait mis un instant sa vie en danger, il écrivait à ses frères de Vendôme la lettre suivante où brillent, à côté de la foi la plus vive, les sentiments de l'humilité la plus touchante (3) : « Dom notre « prieur est malade; que dire de cette belle âme? à coup « sûr, si Dieu la rappelait à lui, elle ne subirait pas les « peines du purgatoire. Mais moi, que je suis malheureux « et misérable! tant que ma santé était florissante, je « n'étais point assez tourmenté par le souvenir de mes « péchés ; mais à cette heure, la maladie inopinée qui est « venue me surprendre, doit me rendre attentif à toutes « mes fautes... Donc je vous en prie, non plus comme « mes disciples et mes sujets, mais comme mes maîtres « et mes amis, pardonnez-moi de cœur et de bouche, à

(1) ... De cœtero fratres, quæ bona sunt et sancta, quæ bonæ famæ, quæ sanæ doctrinæ et disciplinæ cogitate et facite. Quoniam vobis à Deo optimè retribuetur, et à me, pro viribus meis, qualicumque pastore vestro... » (L. IV, Ep. XXX.)

(2) L'Esvière, sancta Trinitas de aquariâ. — Voir : *Congrès archéologique d'Angers*, p. 151. — Rapport de M. d'Espinay.

(3) ... Sed me infelicem, me miserum! quem nulla peccatorum meorum recordatio momordit, dum carnis sanitas blandiretur... — L. IV, Ep. XVXI.

« cause du Christ qui est la charité, toutes les fautes que « j'ai commises contre vous. Ne tardez pas non plus à « venir au secours de mes infirmités par vos prières ; « cela très-nécessaire. La chair est affligée, il faut s'en « réjouir ; mais il faut, par la prière, venir au secours « de l'âme, et pleurer sur les dangers qu'elle court (1). »

Ainsi nous n'avons rien dit de trop quand nous avons affirmé que les fréquents et nécessaires voyages de l'abbé Geoffroy ne nuisaient en rien à ce qu'il devait de sollicitude et d'affection à ses religieux de Vendôme; les trop courtes citations que nous avons pu faire, ont assez montré avec quel empressement, avec quelle tendresse vraiment paternelle il leur écrivait. Cependant on l'a accusé de gouverner sa communauté avec une excessive sévérité ; on ne manque pas de citer comme preuve sa dureté pour le moine Daniel, dont nous avons rapporté plus haut la triste histoire, et l'intolérance avec laquelle il traita un autre de ses religieux, le moine Jean, cher à Hildebert, le vénérable évêque du Mans. Ce moine Jean était maçon, *cœmentarius*, c'est-à-dire architecte, car, à cette époque, les hommes habiles qui construisirent tant de grandes et magnifiques églises, prenaient cet humble nom, comme le dernier de leurs ouvriers. L'évêque du Mans qui, alors, faisait travailler à sa cathédrale de Saint-Julien, pria l'abbé Geoffroy de lui envoyer pour quelque temps ce religieux. L'abbé envoya donc le moine Jean au Mans. Malheureusement il lui arriva ce qui arrive facilement à un religieux trop longtemps absent de son

(1) ... Nunc saltem inopinata infirmitas, quæ me subitò pressit, circà mea mala reddere deberet sollicitum .. Igitur, non jam ut subditos, non jam ut discipulos, sed sicut dominos et amicos carissimos, ex intimo cordis affectu vos deprecor, quatenus quidquid in vos deliqui, propter caritatem, quæ Christus est, corde, ore, mihi dimittatis... Caro quidem, undè gloriari oportet, affligitur... (L. IV, Ep. XXVI.)

monastère : il perdit peu à peu sa ferveur primitive, se relâcha dans sa régularité, et finit par tomber, d'après le témoignage de l'abbé Geoffroy, dans des fautes graves et scandaleuses (1). Averti de ce qui se passait, Geoffroy rappela son religieux à Vendôme. Mais celui-ci, au lieu d'obéir, partit pour Jérusalem. A son retour, au lieu d'aller humblement demander pardon à son supérieur, il retourna près de l'évêque du Mans, qui ne fit pas difficulté de le recevoir et sollicita de l'abbé, pour mettre sa conscience en sûreté, l'autorisation d'utiliser encore ses talents. Geoffroy très-mécontent, écrivit aussitôt à Hildebert : « Vous nous avez fait savoir que le moine Jean est « revenu de Jérusalem ; assurément il eût mieux valu « pour lui, vivre conformément à la règle, dans son mo- « nastère ; car, ce ne sont pas ceux qui auront vu la Jé- « rusalem de la terre, mais ceux qui auront bien agi, qui « mériteront d'entrer dans la céleste Jérusalem. Il ne « nous aurait pas déplu que ce religieux soit allé vers « vous, si d'abord, comme c'était son devoir, il était venu « nous trouver. Vous nous demandez pour lui la permis- « sion d'habiter avec vous : *ce n'est pas là prendre soin « de son âme, c'est plutôt lui nuire.* Il faut qu'il se ré- « concilie avec son monastère, qu'il a quitté par désobéis- « sance, avant d'être digne de communiquer avec vous ou « avec tout autre catholique. Qu'il revienne donc avant tout « au monastère, qu'il avoue sa faute pour en recevoir, je ne « dis pas le châtiment, mais le remède ; et ensuite notre « humilité fera pour lui tout ce que votre sainteté deman- « dera. Qu'il ne craigne pas de venir me trouver ; qu'il

(1) L. I. Ep. III. Ad Paschalem pap. « Ipse (Hildebertus) quemdam monachum nostrum fugitivum... nobis reclamantibus, ob utilitatem suæ artis, secum detinet : Ibi, ipso sciente, contra propositum monachi, carnis vescitur, et omninò Regulæ sanctæ contrarius, perniciem animæ suæ cum corporis turpitudine operatur... »

« ne tremble pas là où véritablement il n'y a pas lieu « d'avoir peur; *notre devoir est de guérir la blessure,* « *non de l'aggraver.* Mais s'il ne répond pas à notre appel « affectueux, s'il méprise notre tendresse toute mater- « nelle, alors nous l'excommunions comme sacrilége, « jusqu'à ce qu'il ait satisfait, suivant les prescriptions « de la règle (1). »

Cet appel si charitable dans sa sévérité, ne fit pas d'effet sur le religieux révolté; et, ce qui est plus incroyable, l'évêque du Mans, persistant dans son indulgence, ne se rendit pas aux paroles si raisonnables de l'abbé. Geoffroy fit preuve, dans cette occasion, de la plus grande patience. Il laissa passer quelque temps, puis il écrivit de nouveau à l'évêque, le chargeant de signifier lui-même au religieux un délai « pendant lequel il serait reçu avec la plus grande miséricorde » et faisant appel à tous les sentiments du prélat (2). Cette nouvelle démarche étant restée aussi inutile que les précédentes, l'abbé la renouvela quelque temps après, donnant un nouveau délai au moine rebelle, et l'avertissant qu'après cela « il agira contre lui conformément aux prescriptions de la règle (3). » Jean ne tint pas compte de ce dernier avertissement; la mesure de la

(1) ... « Satis melius illi esset in monasterio suo benè vixisse... quod ex nostra licentia cum requiritis vobiscum habitare, non est hoc animæ suæ consulere, sed nocere... De sua imperfectione non pœnam, sed medicinam consequatur, et quidquid deinceps sanctitas vestra à nobis petierit, humilitas nostra prosequetur... Vulneratum utique curare nos decet, non vulnera augmentare... Si ablata sibi, et sæpè exhibita, paternæ dilectionis remedia refugit, si maternæ dulcedinis viscera contemnit, eum sicut sacrilegum excommunicamus donec regulariter satisfaciat... » (L. III, Ep. XXIV.)

(2) ... « Qui à nobis recessit inobedienter, ad nos, usque ad proximam Dominicam, veniat obediturus regulariter, et suscipiendus misericorditer... Caritatis gratia, eum nobis diutius non deneget vestra prudentia... » (L. III, Ep. XXV.)

(3) L. III, Ep. XXIX.

clémence était comble et l'abbé, sous peine de trahir son devoir, devait laisser libre l'action rigoureuse de la justice. Il s'y résigna et dans une lettre adressée solennellement « à tous les évêques et abbés, » il les avertissait « qu'il avait excommunié, à cause de sa désobéissance, le moine Jean, maçon, auquel manque le ciment de la charité (1). » Il ajoutait : « Nous supplions particulièrement le vénérable évêque du Mans de ne plus communiquer avec « ce méchant, que nous lui avions accordé pour un temps « limité, à cause du besoin de son église, et, comme il « nous l'a déjà promis, de prendre les mesures nécessaires pour nous le renvoyer avec toutes les recommandations qu'il croira utiles. » En provoquant ainsi encore une fois les recommandations charitables de l'évêque du Mans, en faveur du malheureux que son devoir l'obligeait à frapper des censures ecclésiastiques, l'abbé Geoffroy laissait assez voir combien il désirait pouvoir user de miséricorde à l'égard de son fils coupable. D'après un billet de recommandation que l'on trouve, sans indication précise, parmi les lettres d'Hildebert, nous pouvons conjecturer, avec le père Sirmond, que le moine Jean, muni de cette pièce, est enfin rentré au monastère de Vendôme. Ainsi, pour lui comme pour le moine Daniel, la sévérité nécessaire de l'abbé aurait eu les plus heureuses conséquences : et deux religieux qui, traités avec trop d'indulgence, auraient continué hors de leur monastère une vie à tout point de vue misérable, ont dû, après avoir expié leur faute par une sainte pénitence, mourir dans la paix de Dieu et la charité de leurs frères.

(1) « Joannem cœmentarium monachum quidem, sed non habentem caritatis cœmentum... Memorato autem honorabili viro Cenomanensi episcopo diligenter supplicamus... ut nobis reddere studeat commendatum... » (L. III, Ep. XXX.)

Geoffroy savait, du reste, lorsqu'il le fallait, tenir une conduite différente ; s'il trouvait un religieux mal disposé, d'un caractère difficile et près duquel il ait eu le chagrin de ne pas réussir, ni par bonté, ni par menaces, il se rappelait que, la plupart du temps, lorsqu'il existe une secrète antipathie d'humeurs entre un supérieur et son inférieur, les reproches même les plus affectueux, les réprimandes les plus douces semblent à celui-ci des rigueurs intolérables; alors le cœur s'aigrit, la tête s'échauffe, la volonté se rebute, et, à la faveur de cette triple indisposition, les vices se fortifient ou se multiplient. Devant une semblable situation, Geoffroy n'hésitait pas, et il envoyait le religieux, dont il ne pouvait plus tirer bon parti, à quelqu'autre abbé ou prieur de ses amis, avec une lettre charitable de recommandation. Nous trouvons plusieurs billets de ce genre dans sa correspondance; en voici un, adressé au prieur de la Charité-sur-Loire : « ... Nous n'osons pas vous faire l'éloge de ce frère, sans « pourtant vouloir le blâmer. Il a été longtemps avec nous « sans vouloir se corriger; mais peut-être fera-t-il plus « volontiers près de vous, ce qu'il n'a jamais commencé à « faire avec nous (1). »

D'ailleurs, si l'abbé Geoffroy dut, dans certains cas extrêmes, et après avoir épuisé toutes les autres mesures, recourir à toute la rigueur du code monastique, il serait injuste de s'appuyer sur ces quelques faits, pour établir qu'il gouvernait sa communauté avec une autorité tyrannique. La tyrannie suppose deux choses dont on ne trouvera aucune trace dans les paroles ou dans les actes connus de notre abbé: l'arbitraire et la violence. Veut-on connaître son système de gouvernement? le voici exposé

(1) L. IV, Ep. XXIII.

par lui-même avec une admirable netteté, dans une lettre qu'il adressait à ses religieux de Vendôme :

« Gardez l'innocence, cultivez l'humilité, aimez la pa-
« tience : c'est là ce qui rend l'obéissance des disciples
« recommandable, et ce qui donne la tranquillité à l'esprit
« des maîtres. Je vous écris ceci pendant mon absence,
« afin que vous me donniez occasion, à mon retour, de faire
« pour vous être agréable tout ce que je pourrai trouver
« de mieux. Si les frères qui ont commis quelque faute
« se sont convenablement corrigés, j'en suis très-satisfait,
« et j'en rends grâce à Dieu. Pour châtier les fautes, j'ai
« besoin de me faire violence, étant naturellement porté
« à pardonner. Il est vrai, un supérieur doit toujours
« avoir un principe de conduite ferme et constant; ce-
« pendant, je ne crois pas qu'il doive faire difficulté de
« changer de conduite à l'égard du coupable qui se re-
« pent. Plût à Dieu que celui qui a péché se repentît aussi
« vite que nous serions prêt alors à lui pardonner! Je
« comprends ma charge comme une mission d'édification,
« non de destruction... (1). »

Fidèle à ce principe, Geoffroy se préoccupait de tous les besoins de ses religieux avec une sollicitude qu'il a pu lui-même appeler toute maternelle. En voici une preuve des plus touchantes dans sa simplicité. Etant absent de Vendôme, il écrivit à un religieux malade, son très-cher fils et frère Renaud : « Comme rien ne se fait assez vite
« au gré de celui qui désire ardemment, peut-être vous
« est-il passé par l'esprit que je ne m'inquiète pas de

(1) « Servate innocentiam, humilitatem habetote, diligite patientiam : hæc sunt enim quæ obedientiam discipulorum laudabilem faciunt, et tranquillam mentem magistrorum... Natura nostra etiam ad culparum vindictam invita trahitur, et velox est ad indulgentiam... In ædificationem me missum intelligo, non in destructionem... » (L. IV, Ep XXXI.)

« votre santé, que je n'y pense plus. Détrompez-vous : « j'ai cherché toutes les choses dont vous m'avez dit avoir « besoin, j'en ai déjà trouvé quelques-unes, mais il m'a « été impossible jusqu'ici de me procurer les autres. « Quant au médecin en qui nous plaçons toute l'espérance « de votre guérison, il est venu me voir; mais il a dû re- « tourner à Tours (Geoffroy était alors vraisemblable- « ment à l'abbaye de Marmoutiers), pour y préparer un « médicament qui, à ce qu'il croit, vous fera le plus grand « bien. Il doit aussitôt revenir me trouver ici, et nous irons « vous voir ensemble (1). »

N'est-il pas admirable de voir ce cardinal-abbé, toujours occupé de la défense des grands intérêts de l'Eglise, descendre à ces humbles détails et chercher lui-même des médicaments et un médecin habile pour le moindre de ses frères ? Ce trait prouve suffisamment quel était l'amour de Geoffroy pour ses religieux.

§ VIII. — *Administration temporelle de l'abbaye.*

M. de Pétigny a décerné à l'abbé Geoffroy ce bel éloge auquel nous devons nous associer : « Son administration fut, pour le monastère de Vendôme, ce point culminant après lequel toutes choses humaines commencent à décroître. Par sa gestion ferme et habile, il sut trouver dans les vastes possessions de son abbaye, des ressources inépuisables (2). » Mais l'historien du Vendômois ajoute aussitôt que Geoffroy ne réussit pas, à cause de son caractère, à attirer les donations, et que même il s'en vantait.

(1) « Omnia quæ necessaria vobis esse mandastis, quæsivimus... medicus...ad nos venit Turonum rediturus... interim mittit vobis electuarium utile valde vestræ infirmitati, imo necessarium, quod quotidie jejunus accipiatis, et post cœnam ante quam dormiatis. » (L. IV, Ep. XXIX.)

(2) Hist. du Vendômois, p. 251.

Sans doute, il faut le reconnaître, la vigueur et la fermeté inébranlables avec lesquelles Geoffroy défendit toujours les droits de son monastère, durent indisposer à son égard ceux dont il combattait sans ménagement les injustes prétentions. Cependant il n'est pas exact qu'il n'ait rien reçu de personne; sous son administration il y eut plusieurs donations faites à l'abbaye, notamment celle des Petits-Prés ou Prés-du-Moulin, situés entre les deux bras du Loir (1). S'il y eut dès lors moins de donations que par le passé, c'était pour une raison fort simple : le monastère de Vendôme étant désormais, au su de tout le monde, suffisamment riche, on était moins porté à lui donner, et il en fut ainsi sous les abbés suivants. Il ne semble donc pas juste de rejeter toute la responsabilité de ce fait sur le caractère de l'abbé Geoffroy.

Mais il se vantait cependant de n'avoir rien reçu de personne! C'est une allusion trop évidente à une lettre de l'abbé au pape Pascal, pour que nous ne citions pas ce passage : « Ce que la piété des fondateurs nous avait « donné autrefois, disait Geoffroy, s'est accru de nos jours « considérablement par la grâce de Dieu, bien que je n'aie « jamais acquis ni une église, ni le revenu d'aucune église, « ni aucune propriété ecclésiastique, par les moyens que « quelques-uns emploient (2). » Il ne se vante donc pas précisément de n'avoir rien reçu de personne, mais de n'avoir rien obtenu ou acquis par des moyens injustes on inconvenants : ce qui est tout simplement à sa gloire. Du

(1) L'abbé Simon, Hist. de Vendôme, t. II, p. 127.

(2) « Nullus itaque dicet veraciter nostrorum æmulorum, quod in totâ Francia monasterium sit ordinatum melius quam nostrum, quod nostro tempore, per Dei gratiam, amplius crevit, quam prius devotio fundatorum ei contulerit : licetnumquam Ecclesiam, numquam alterius Ecclesiæ decimam, vel quamlibet possessionem ecclesiasticam eo modo acquisierim, quo faciunt quidam... » (L. I, Ep. IX.)

reste, dans ce passage, l'abbé ne craignait pas de dire que les biens de son abbaye avaient été considérablement augmentés de son temps, « par la grâce de Dieu, » et il en donnait une preuve : « du temps de mes prédécesseurs, « disait-il à Pascal II, l'Eglise romaine pouvait à grand' « peine tirer d'ici la rente annuelle de douze sols que « nous lui devons : or, grâce à Dieu, notre pauvreté a pu « dépenser plus de douze mille sols pour le service de « l'Eglise romaine (1). »

Quoi qu'il en soit du nombre des donations, il demeure donc établi que l'abbé Geoffroy accrut considérablement les ressources de son monastère. Dieu bénit sa « gestion ferme et habile » et ainsi il laissa l'abbaye de Vendôme « plus riche qu'elle n'avait jamais été » plus riche, même sans doute qu'elle ne fut dans la suite, en tout cas, plus prospère, puisque sous son administration, elle atteignit « ce point culminant après lequel toutes les choses humaines commencent à décroître. »

C'est que la richesse ne suffit pas pour rendre une abbaye florissante, pour établir son influence, pour assurer l'honneur de son nom : il lui faut surtout cette réputation de régularité et de travail intellectuel qui attire les âmes élevées et studieuses. Geoffroy ne l'ignorait pas, et d'ailleurs, ses qualités personnelles le rendirent plus apte que personne à donner une vive impulsion aux études théologiques et littéraires dans l'abbaye de Vendôme. « Au milieu de cette vie si agitée, dit M. de Pétigny, son infatigable activité trouvait encore du temps pour les travaux de l'esprit. » Il a laissé des ouvrages assez considé-

(1) ... « Tempore prædecessorum nostrorum Romana Ecclesia vel debitum censum, duodecim scilicet solidos, per annum vix habere potuit ; quod non propter jactantiam, sed propter gratiarum actionem dico : In servitio romanæ Ecclesiæ, amplius quam duodecim millia solidorum nostra paupertas expendit... » (L. I. Ep. IX.)

rables qui ont été presque tous publiés par le P. Sirmond, d'après les manuscrits de la Trinité, et dont la partie principale, et incontestablement la plus précieuse, consiste en cinq livres de lettres qui permettent de reconstituer sa vie et de lui restituer sa véritable physionomie. Parmi les *opuscules* qui font suite aux lettres, il faut citer particulièrement un *Traité des investitures laïques*, l'un des meilleurs qui aient été faits sur cette matière, et qui a été loué par tous les écrivains ecclésiastiques. Ses *Sermons* pleins de force et de piété, renferment un certain nombre de traits qui mériteraient d'être cités.

Notre illustre abbé ne se bornait pas à prêcher ainsi d'exemple : on voit par ses lettres quel prix il attachait à attirer, dans son monastère, des novices lettrés. D'Angers, il écrivait un jour à ses religieux : « J'ai reçu un novice « de bonne vie et très-lettré : je lui ai fait quitter aussi- « tôt l'habit séculier et lui ai donné l'habit religieux (1). » Nous ne pouvons, à ce sujet, résister au plaisir de citer un passage d'une lettre adressée à un de ses amis, le solitaire Hervé, qui lui procurait des novices : « Si le secré- « taire de Sainte-Marie de Chartres, veut être moine, « comme vous me l'avez écrit, je n'ai aucune raison pour « le repousser. Surveillez-le donc, et faites en sorte qu'il « quitte le monde auquel il est peut-être encore trop at- « taché. Quant à l'autre, dont vous me parlez, qui a été « récemment ordonné prêtre, s'il vous paraît de bonne « vie, envoyez-le-nous. Envoyez-nous, du reste, tous les « clercs de bonne vie que vous trouverez (2). » C'était

(1) « ... Novitium quemdam honestæ vitæ et optime litteratum suscepi : quem sæculi pannis exutum, regulari veste habeo vestitum... » (L. IV, Ep. XXVI)

(2) « Secularis B. Mariæ, si monachus vult fieri... non est respuendus... alterum qui noviter presbyter factus est... quoscumque honestæ vitæ clericos inveneritis, nobis transmittere non differatis... »

effectivement dans cette catégorie que l'on pouvait trouver le plus de personnes lettrées; mais beaucoup de clercs étaient pauvres : cette considération n'arrêtait pas Geoffroy : « Croyez-le bien, disait-il au pieux solitaire, nous aimons « mieux dans les hommes une honnête pauvreté, que des « richesses accompagnées d'orgueil. Cependant ceux qui « ont des richesses ne doivent pas être repoussés pour « cela : elles trouvent toujours leur emploi. Nous ne de- « mandons rien pour recevoir un moine, mais, si on nous « offre quelque chose, nous l'acceptons pour obéir à la « règle. Notre ordre, en effet, exige que nous apportions « tous nos soins, non à amasser des biens temporels, mais « à gagner des âmes (1)... »

C'est la dernière parole que nous citerons de notre grand abbé. Il mourut, en 1132, à Angers, dans son cher prieuré de l'Esvière, où il avait dû se rendre pour surveiller la réparation des désastres causés à ce monastère par un incendie qui avait ravagé la moitié de la ville (2). Geoffroy était plus usé par les fatigues et le travail que brisé par l'âge. Il laissait dans son abbaye de Vendôme un souvenir que nous sommes heureux de faire revivre aujourd'hui ; souvenir du plus généreux et du plus constant dévouement pour l'Eglise romaine; souvenir de luttes soutenues sans défaillance, et presque toujours avec succès, pour le maintien de la discipline ecclésiastique, ou la sauvegarde de l'honneur, des droits, des priviléges de son monastère ; souvenir de fermeté rigoureuse, tempérée par une sage modération, une impar-

(1) « ... Habent et divitiæ locum suum : nihil tamen pro faciendis monachis quærimus... Ordo si quidem noster exigit ut tales simus, qui non lucris temporalibus, sed lucrandis animabus operam demus. » (L. IV, Ep. XLIX.)

(2) Chronic. Andegav., ad ann. 1132.

tiale justice, une inaltérable affection pour ses religieux; souvenir enfin d'une administration habile de quarante ans, pendant laquelle il sut accroître les ressources temporelles de l'abbaye, sans y laisser introduire aucun dérèglement, en même temps qu'il y faisait fleurir, avec une grande piété, dont il donna toujours l'exemple, l'étude assidue des sciences sacrées et des lettres profanes. Ainsi il doit avoir sa place marquée à côté de saint Grégoire VII, saint Odon de Cluny et saint Bernard, ces grands hommes sortis, comme lui, du cloître bénédictin et qui, par leurs luttes courageuses pour l'indépendance de l'Eglise et de la conscience chrétienne, comme pour la réforme des mœurs, ont tant contribué à l'établissement de la vraie civilisation. Pour avoir élevé l'abbaye de Vendôme à son plus haut point de prospérité, il mérite la reconnaissance de notre pays autant que celle de l'Eglise; il doit recueillir les éloges de tous les hommes impartiaux qui voudront étudier sa vie, l'admiration et le respect de tous. Enfin la postérité devenue plus juste, après des siècles d'oubli, voudra mettre à côté de son nom ces mots, placés autrefois, par ses religieux, au-dessous de son portrait, dans le chœur de leur église : « Geoffroy, cardinal, abbé et religieux du monastère de Vendôme, vénérable pour sa piété et sa doctrine (1). »

Une discussion assez animée, à laquelle prennent part MM. l'abbé Auber et de Cougny, s'engage sur l'incident relatif au moine Jean.

M. le comte de Déservillers et M. l'abbé Auber conviennent que la réclamation de Geoffroy était juste, mais en excusant dans certaines limites, la temporisation de l'évêque du Mans.

(1) L'abbé Simon, Hist. de Vendôme, t. II, p. 128.

Cette mention d'un moine architecte du commencement du XIIe siècle, dont l'œuvre, qui subsiste dans la nef de la cathédrale du Mans, prouve le talent supérieur, intéresse vivement le Congrès.

M. l'abbé Auber y voit la condamnation des théories de M. Viollet-le-Duc, qui attribue aux artistes laïques la construction des cathédrales, tandis que nous voyons ici l'évêque du Mans prendre son architecte dans un cloître. Il ajoute que le moine Jean ne dut pas sculpter ou faire sculpter au hasard les chapiteaux de la cathédrale du Mans, et que tout le symbolisme qui peut s'y trouver doit être réfléchi et profondément étudié.

Il faut aussi remarquer le voyage du moine-architecte en Terre-Sainte; ce voyage dut influer sur son talent.

M. le comte de Déservillers rappelle que la guerre entre Geoffroy Martel et Foulques Nerra eut pour cause le refus de Geoffroy de rendre à Foulques, son père, un moine nommé Renaud, qu'il lui avait prêté pour construire l'abbaye de la Trinité.

Une autre discussion s'engage sur la suite de Geoffroy, suite dont l'importance effrayait la pauvreté d'Hildebert, et sur ce qu'il disait n'oser aller à Chartres ou au Mans, tandis qu'il se rendit plusieurs fois à Rome où ses trésors servirent très-utilement la cause du pape.

Cette question étant épuisée, on passe à la 37e.

Du personnage d'Hildebert. — Son origine, ses relations avec le Vendômois. —M. de Déservillers lit sur cette grande figure du moyen âge un intéressant travail, extrait de sa grande biographie de l'évêque du Mans, qu'il publie en ce moment. Il s'exprime ainsi :

« Messieurs,

J'aurais voulu répondre aux intentions du programme que vous nous avez donné et pouvoir vous présenter une notice résumée sur la vie d'Hildebert ; mais une notice de ce genre serait d'une grande sécheresse et d'un petit intérêt. Hildebert a exercé sur son époque une trop grande influence pour que l'on puisse raconter sa vie sans réflexions et sans la rattacher à l'ensemble des événements. Quand j'acceptai la tâche de me charger vis-à-vis de notre Société archéologique du Vendômois de fournir un travail sur Hildebert, ma première pensée ne fut que de faire une simple biographie. Effrayé de ma tâche, j'allai trouver M. Weiss, le patriarche des érudits, le père des biographes, qui certainement, messieurs, a été connu de plusieurs d'entre vous. Je lui fis part et de la promesse imprudente que j'avais faite et de mon intention. Il me répondit avec son sourire bienveillant et fin, que je vois encore : On ne fait pas une notice biographique sur Hildebert, on fait un livre ; essayez, mais sortez complétement de la pensée de resserrer dans un petit cadre la grande figure d'Hildebert.

Voilà pourquoi, Messieurs, je ne peux vous donner un résumé de mon travail, je tiens à suivre le bon conseil de l'éminent érudit dont je suis heureux de faire revivre le souvenir au milieu de vous.

Permettez-moi donc de ne vous présenter de la vie du grand évêque du Mans que ce qui touche d'une manière plus directe à l'histoire du Vendômois, ce sont ses rapports avec l'abbé Geoffroy de Vendôme. On voit que ces deux hommes illustres par leur correspondance, Geoffroy et Hildebert, tous deux animés des mêmes pensées et des mêmes désirs, avaient l'intention de maintenir entre eux des liens d'une mutuelle confiance : c'était chose facile à Hil-

debert dont le caractère doux et aimant se serait abandonné volontiers aux douceurs de l'amitié. Mais comment vivre en paix et en confiance avec ce fougueux abbé de la Trinité, qui n'admettait jamais aucun tempérament, aucun retard et que le moindre obstacle exaspérait? La fougue naturelle de son caractère fut encore favorisée par l'indépendance complète de sa situation vis-à-vis les évêques. Les chartes de fondation des grands monastères s'étaient efforcées de les rendre indépendants et de les soustraire à la puissance féodale ; il était important aussi qu'au milieu de la lutte des investitures leur existence ne fût pas compromise par l'autorité épiscopale.

Les papes voulurent donc les soustraire à la juridiction diocésaine, l'indépendance qu'ils leur accordèrent fut souvent contestée par les évêques et ne fut réellement établie d'une manière définitive et complète qu'après le pontificat d'Urbain II et de Paschal II, sortis l'un et l'autre de la grande abbaye de Cluny, admirateurs et amis de l'abbé Geoffroy de Vendôme, avec lequel ils entretenaient une correspondance suivie et qu'ils vinrent visiter à Vendôme. L'indépendance de ces grands centres de prière, de science et de vertus était incontestablement une chose bonne et utile, mais les passions humaines gâtent souvent les mesures les plus sages, et le ton plus que léger de l'abbé Geoffroy vis-à-vis d'évêques de la vertu et de la science de saint Yves de Chartres et du vénérable Hildebert, fait ressortir plus que ce qu'on pourait dire les inconvénients de l'abus de l'indépendance. Ces réflexions étaient nécessaires avant d'entrer dans le récit des différends qui existèrent entre Hildebert et l'abbé Geoffroy, elles expliquent les lettres irrespectueuses que l'abbé ose écrire à l'évêque et l'inconcevable hauteur de son attitude.

Le premier différend qui s'éleva entre Geoffroy et Hilde-

bert fut au sujet de la comtesse Euphronie de Vendôme, fille de Foulques et sœur de Bouchard le Jeune, dernier descendant direct de la dynastie de Bouchard le Vieux. Euphronie, devenue comtesse de Vendôme, par la mort de son frère, apporta le comté de Vendôme à Geoffroy de Preuilly, qu'elle avait épousé. Elle avait cédé au monastère de la Trinité l'église et la terre de Savigny, comme témoignage des bons offices qu'elle avait reçus des religieux dans la négociation de la délivrance de son mari, prisonnier depuis de longues années dans la tour de Baugency. Exaspérée plus tard par les différends qui ne cessaient de s'élever entre elle et le monastère et par les prétentions hautaines de l'abbé Geoffroy, elle avait repris avec violence ce qu'elle avait donné et s'était emparée de l'église, du prieuré de Savigny, ainsi que du grain appartenant au monastère.

Un archiprêtre du diocèse du Mans, qui se trouvait sur les lieux, promit au moine que l'évêque du Mans ferait justice de cette spoliation, mais cela ne suffisait pas à l'ardeur de l'abbé Geoffroy, il voulait être dispensé de se rendre devant l'évêque et que le jugement fût rendu sans que les parties fussent entendues. C'est dans ce sens qu'il écrit à Hildebert la lettre la plus hautaine et la plus violente (1). Hildebert ne se laissa émouvoir ni par les injures, ni par l'impatience de l'abbé de Vendôme, il était dans la parfaite intention de lui rendre justice, mais son expérience et sa profonde connaissance des hommes lui avaient appris qu'il vaut mieux ne juger certaines questions irritantes que quand les passions sont calmées, le jugement est plus facile à rendre et il est mieux accepté. Il comprenait aussi qu'il devait des égards à la comtesse Eu-

(1) Goffridi Vindoc, epist. xv, lib. III.

phronie qui, en somme, s'était dépouillée de ses biens une première fois et qui ne les avait repris que dans un mouvement d'exaspération contre l'abbé Geoffroy. Malgré les pressantes injonctions de l'abbé, malgré des dénonciations à la cour de Rome (1), il laissa le temps s'écouler. Geoffroy ne cessa d'agir et de se plaindre, il obtint du légat du Saint-Siége une sentence d'excommunication contre la comtesse Euphronie, qui fut ainsi obligée de rendre le prieuré de Savigny et quand l'abbé de Vendôme en fut en possession, il écrivit encore à Hildebert une lettre pleine d'amertume et d'ironie, dans laquelle il l'engage à ne pas se laisser, comme un nouvel Adam, entraîner et tromper par la perfidie de la femme (2).

Un autre sujet de discorde entre l'abbé Geoffroy et Hildebert fut le moine-architecte, nommé Jean. Hildebert voulant reconstruire la partie la plus importante de la cathédrale du Mans, avait prié l'abbé Geoffroy de mettre le moine Jean à sa disposition, pour l'aider de ses talents et de son expérience dans cette grande entreprise. On sait qu'à cette époque du moyen âge, les monastères étaient non-seulement des pépinières de savants, mais aussi d'artistes. Geoffroy consentit à laisser partir le moine Jean, à la condition qu'il reviendrait à une époque déterminée. Les traverses de la vie d'Hildebert, les luttes et les persécutions qu'il endura, retardèrent son œuvre ; il ne put au milieu de son exécution, et lorsque lui-même était obligé de rester éloigné du Mans, se priver de l'appui et des lumières du moine confident de ses pensées et de ses intentions relativement à la construction de la cathédrale et avec lequel il avait arrêté tous les plans. L'époque fixée pour le retour de Jean à l'abbaye était arrivée, Jean resta

(1) Goffridi Vindoc., epist. III.
(2) Goffridi Vind., epist. XXI.

au Mans. L'abbé Geoffroy réclama son moine avec instance — Hildebert ne pouvait s'en passer — Geoffroy, nous l'avons déjà constaté, n'était pas patient et il était essentiellement jaloux des droits de sa juridiction abbatiale ; il réclame donc Jean avec sa vivacité ordinaire; puis il lui donne l'ordre formel de rentrer à l'abbaye, enfin il le menace de l'excommunication s'il ne vient pas à une époque fixée implorer son pardon pour être resté sourd à la voix de son abbé :

« Vous savez certainement, écrit-il à Hildebert, que le « moine-constructeur Jean est éloigné par désobéissance « de notre église et cependant vous l'avez retenu et vous « le retenez encore contrairement aux vœux de sa profes- « sion et contrairement à notre volonté formelle, oublieux « en cela de son salut et de votre promesse. Encore der- « nièrement, lorsque j'ai conféré avec vous, vous m'avez « promis que vous alliez le rendre promptement à son « monastère ; puisque vous ne l'avez pas renvoyé, puisqu'il « n'a pas voulu encore se faire absoudre de sa faute, pré- « venu une première fois, nous l'avertissons de nouveau « et en avertissant nous supplions afin que celui qui s'est « éloigné avec désobéissance, vienne, d'ici au premier « dimanche, se soumettre régulièrement et recevoir misé- « ricorde. Si il perd cette occasion, nous l'excommunions « jusqu'à ce qu'il se corrige, de façon que vivant, la « communion lui soit refusée, et mort la sépulture. Et « nous vous demandons instamment, notre très-cher sei- « gneur et ami, que votre prudence ne méconnaisse pas « plus longtemps nos droits sur lui, après vous avoir « accordé, par affection, ce que vous nous avez de- « mandé (1). »

1 Goffridi Vindoc., epist. XXV, t. III.

Hildebert était loin de vouloir contester les droits de l'abbé Geoffroy, mais il ne pouvait, au milieu des travaux de la cathédrale, se priver du concours de celui qui les dirigeait. Il prit le parti de temporiser et de laisser le terrible abbé jeter feu et flammes.

On trouve dans la correspondance de Geoffroy cinq lettres adressées à Hildebert, dans lesquelles il réclame le retour du moine Jean avec vivacité (1), et une lettre adressée au pape Pascal II (2), qui renferme tous ses griefs contre Hildebert, parmi lesquels il n'oublie pas de signaler l'éloignement, contre sa volonté, du moine Jean. Dans la collection des lettres d'Hildebert on ne trouve aucune réponse à ces pressantes injonctions, ce qui nous autorise à penser qu'Hildebert se déroba par le silence à une lutte impossible.

L'abbé Geoffroy n'était pas homme à se laisser endormir par ces temporisations et ces retards calculés, ils irritèrent son caractère ardent, habitué à soulever tous les obstacles. En présence de la force d'inertie, qui est la plus difficile à vaincre, il n'hésita plus, il excommunia le moine Jean et il adressa la sentence d'excommunication à tous les évêques, à tous les abbés de la sainte Eglise et particulièrement à Hildebert (3).

Malgré cela, Hildebert retint le moine Jean, et grâce à son appui, il put, au milieu de sa vie si agitée, et malgré une captivité de plusieurs années, mener à bonne fin la construction de la cathédrale du Mans. L'église de Trôo fut construite aussi à la même époque, et ce qui nous porte à croire que ce fut en même temps et par le même architecte, c'est que non-seulement il y a entre la cathé-

(1) Goffr. Vindoc., epist. XXI, epist. XXIV-XXV-XXIX-XXX.
(2) Epist. III, lib. I.
(3) Goffr. Vind., epist. XXX, lib. III

drale et l'église un air de famille incontestable, mais on retrouve à Trôo des détails d'architecture et des figures symboliques dans les chapiteaux qui doivent avoir été dessinés par la même main que les mêmes sujets qui figurent à la cathédrale.

Trôo se trouve placée sur la route du Mans à Lavardin; nous voyons par une lettre de Geoffroy, qui offre à Hildebert d'aller le trouver à Lavardin, que l'évêque revenait quelquefois visiter le lieu de sa naissance, il est donc très-probable qu'il surveilla en passant les travaux de l'église de Trôo.

Nous venons de voir Hildebert résister par la patience et la force d'inertie aux empressements de l'abbé Geoffroy. Quoique la défensive fût plutôt dans le caractère du grand évêque du Mans, il n'hésitait pas à intervenir spontanément quand il croyait qu'il y avait devoir à le faire.

Les moines de la Trinité avaient refusé de recevoir l'évêque de Chartres, du Mans, dans leur monastère. Cet évêque était le grand saint Yves. Hildebert froissé de cette inconvenance, de cette dureté inhospitalière et après avoir reçu les plaintes d'Yves de Chartres, fait aux moines de la Trinité une longue leçon. On voit qu'il s'adresse à des hommes instruits et versés dans la connaissance des choses spirituelles, sa lettre est d'un style élevé, quelquefois mordant, mais jamais injurieux. Dans un temps où les choses se disaient presque toujours crument et où la pensée prenait rarement la peine de s'adoucir, l'abbé Geoffroy nous en donne de trop fréquents exemples, Hildebert ne dépasse jamais la limite au delà de laquelle se perd le respect d'autrui et de soi-même. Après avoir fait ressortir qu'il ne suffit pas, pour suivre la voie qui conduit à la vie de pratiquer quelques vertus isolées; qu'il ne suffit même pas de tout abandonner, de se jeter dans un monastère et

d'embrasser avec ardeur les insignes de l'humilité, il ajoute :

« Il erre en dehors de la voie celui dont la colère ne « tombe pas avant le coucher du soleil. Il erre en dehors « de la voie celui qui ne veut pas être trompé et qui ne « craint pas de tromper. Il erre en dehors de la voie le « moine que vous voyez librement fréquenter la place pu- « blique. Il erre en dehors de la voie celui qui laisse « couler les flot de ses vains propos, qui se nourrit d'exac- « tion et qui arrache par des chicanes le salaire de l'ou- « vrier. Et vous aussi vous avez erré en dehors de la voie « lorsque vous avez fermé vos portes à l'évêque ; lorsque « vous avez repoussé le Christ de Jésus-Christ, oublieux « ainsi tout à la fois et du bien et de la récompense de « l'hospitalité. La tournée avait conduit le prélat vers « vous et l'avait mis dans la nécessité de vous demander « une courte hospitalité ; la nuit, le mauvais temps le for- « cèrent à vous demander un asile. Personne au château « à qui l'évêque pût s'adresser. Dans son embarras, « l'homme de Dieu s'assit en vain à votre porte ; en « vain il appela ; il fut repoussé, celui que vous au- « riez dû non-seulement inviter, mais retenir de force. « Il fut repoussé, celui qui fut plus peiné de la honte du « moine que de l'expulsion du pontife, de votre manque « de charité que son manque d'abri. Il fut repoussé celui « qui pour vous doit être le Christ, à moins que vous « n'ayez pas lu ou que vous n'ayez pas compris ces paroles: « *Celui qui vous méprise me méprise.* Qu'il serait heu- « reux pour vous si l'on pouvait dire de vous : *Ils le for-* « *cèrent à s'arrêter*, en lui disant : *Restez avec nous, Sei-*, « *gneur, il se fait tard et le jour baisse* (1) ! »

(1) Dom Beaugendre, Hild., epist. XI, lib. I.

Hildebert repousse ensuite l'excuse ridicule que les moines donnèrent de leur pauvreté. Mais l'or et l'argent, leur dit-il, étincellent dans votre église ; mais vous avez une masse d'ornements qu'il valait mieux abandonner à l'usure que le pontife aux rigueurs de l'hiver. Hildebert trace ensuite un magnifique tableau des bons résultats de l'hospitalité noblement exercée ; il cite aux moines les bénédictions qui descendirent sur Loth et sur Abraham parce qu'ils furent hospitaliers. La leçon est donnée dans le style le plus élevé et le plus énergique, elle est forte, incisive et jamais grossière. Cette lettre aux moines de l'abbaye de la Trinité est une des plus éloquentes de la collection des lettres d'Hildebert et aussi une des plus curieuses. Elle indique d'une manière évidente la défiance excessive qui existait dans les monastères contre les évêques et combien les moines étaient jaloux du privilége qui les dérobait a la juridiction épiscopale. Il faut aussi remarquer avec quel soin Hildebert indique que c'était par hasard et sans préméditation que saint Yves venait demander l'hospitalité au monastère, il justifie ainsi l'évêque de Chartres de la pensée d'avoir voulu exercer une surveillance quelconque dans le monastère. Cette lettre est adressée aux moines de l'abbaye de la Trinité et non à l'abbé Geoffroy, il est donc probable que le fait qu'elle relate s'était passé pendant l'absence de l'abbé qui résidait peu au monastère ; ses fréquents voyages à Rome, la surveillance active qu'il exerçait par lui-même sur les immenses possessions du monastère, le tenaient éloigné de Vendôme. Nous voyons qu'en s'éloignant l'abbé Geoffroy laissait au monastère son esprit et que ses moines ne reculaient devant rien pour le maintenir.

Est-ce par crainte, est-ce par orgueil et par infatuation de leur privilége, qu'ils repoussèrent si durement l'il-

lustre évêque de Chartres? Quand on considère les passions qui agitaient le commencement du XIIe siècle et l'autorité que l'abbé Geoffroy s'était attribuée dans le monastère, on doit croire que le sentiment exagéré de l'indépendance du monastère fut le motif principal de cet acte qu'avec le vénérable Hildebert nous trouvons révoltant.

Les conflits entre Hildebert et l'abbé de la Trinité ne présentent que le côté imparfait du caractère de Geoffroy, de Vendôme. Pour le juger il faudrait apprécier aussi ses éminentes qualités, son dévouement à l'Eglise, son autorité, sa science, sa doctrine, sa volonté si ferme et si constante dans le bien ; tout cet ensemble enfin qui font de Geoffroy, de Vendôme, une des grandes figures du moyen âge.

La séance est levée à 10 heures 3/4.

SÉANCE DU 20 JUIN 1872, A 2 HEURES DU SOIR.

Présidence de M. le marquis DE VIBRAYE, inspecteur de la Société française d'archéologie, membre de l'Institut et Président de la Société archéologique du Vendômois.

Siégent au bureau : MM. le docteur Cattois, Bouet, de Laurière, Palustre, de Cougny, de Rochambeau.

M. de Dion remplit les fonctions de Secrétaire.

Le procès-verbal de la quatrième séance est lu et donne lieu aux réclamations de M. l'abbé de Préville, qui trouve que le Secrétaire n'a pas gardé l'impartialité entre l'abbé Geoffroy et Hildebert.

M. le Président donne satisfaction à M. de Préville et le procès-verbal est adopté.

M. le Président appelle la 38e question : *Légende de la Sainte-Larme ; la ramener au sens historique.* Il demande la provenance de cette relique.

M. l'abbé Haugou raconte avec tous les historiens du Vendômois, que, d'après la tradition, cette larme, versée sur Lazare, par le Sauveur, aurait été remise à Marie-Madeleine et apportée en France par cette sainte. Constantin, qui avait pu la connaître lors de son séjour dans les Gaules, l'aurait transportée à Constantinople avec d'autres reliques insignes. Elle y serait restée jusqu'au XIe siècle.

A cette époque, ainsi que l'indiquent la *Chroniquon andegavense* et d'autres historiens, Geoffroy Martel, après avoir chassé les Sarrazins de la Sicile, s'était rendu à Constantinople, où, en récompense de ses services, il reçut de l'empereur grec différents présents, parmi lesquels se trouvaient la Sainte-Larme et un fragment de bras de saint Georges. Il déposa la relique de saint Georges dans la chapelle du château, bâtie sous le vocable de ce saint et gratifia de la Sainte-Larme l'abbaye de La Trinité qu'il venait de fonder.

D'après une variante, cette larme du Christ répandue sur le corps de Lazare aurait été recueillie par un ange et remise par lui à sainte Madeleine, apportée en Provence par celle-ci, donnée à saint Maximin, évêque d'Aix, transportée par celui-ci à Constantinople et rapportée, en 1040, à Vendôme, par Geoffroy Martel, fondateur de l'église et de l abbaye de La Trinité. Un soubassement de la clôture en pierre du chœur de La Trinité est orné de larmes et porte la date de 1538, il faisait partie d'une ar-

cade qui abritait le reliquaire. On ne possède plus qu'une vue de ce reliquaire qui a été reproduit dans les *Mélanges d'Archéologie et d'Histoire*, t. III, p. 78. Il contenait trois boîtes, renfermées les unes dans les autres, et la dernière n'était pas encore le vrai reliquaire. Celui-ci était une petite ampoule de verre bleu contenue dans une grosse perle de verre ou de cristal de roche, montée en or, une chaîne était attachée à ses deux extrémités et passait dans des anneaux que le prêtre se mettait aux doigts lorsqu'il faisait la montre de la relique, qui, ainsi, ne pouvait choir de sa main.

Un vitrail du XIIIe siècle et quelques ampoules de plomb, que les pèlerins rapportaient remplies d'eau bénite, sont les seuls souvenirs matériels qui nous restent de ce pèlerinage, très-populaire au moyen âge.

M. l'abbé Haugou donne ensuite lecture d'une note de M. Dupré, sur la Sainte-Larme, ainsi conçue :

La Sainte-Larme.

Je voulais d'abord traiter historiquement cette question délicate. Dans ce but, je lus, je pris des notes; mais le temps m'a manqué pour les coordonner et les mettre en œuvre. Du reste, je dois le dire, ma conviction n'est rien moins qu'arrêtée. Si, d'un côté, Mabillon démontre parfaitement la bonne foi des Bénédictins de Vendôme, légitimes possesseurs d'une relique célèbre, s'il justifie la piété des fidèles qui l'ont toujours vénérée; de l'autre, l'érudition minutieuse et la critique incisive de l'abbé Thiers, son redoutable antagoniste, laissent à l'esprit des

doutes sérieux. Dans cet embarras, me voyant pressé par l'heure du Congrès, et néanmoins voulant dire un mot de la *Sainte-Larme*, je me borne à la considérer, un instant, par son côté doux et affectueux ; peut-être ai-je encore choisi la meilleure part; ce sera, du moins, la plus sympathique.

Que de belles choses les saints pères et les doctes interprètes de l'Evangile ont dites sur les pleurs de Jésus-Christ, témoignage irrécusable et touchant de son humanité divine ! On en ferait un livre qui, lui-même, serait arrosé de bien des larmes chrétiennes. Citons seulement l'un des moins connus, Raban Maur, archevêque de Mayence, au IXe siècle, auteur d'une Vie de Marie-Madeleine et de Marthe, demeurée inédite jusqu'à nos jours. M. Faillon, qui l'a publiée, traduit ainsi le passage concernant la résurrection du Lazare et les larmes que Notre-Seigneur versa, lui-même, sur son tombeau, avant de le rappeler à la vie (1) :

« *Où l'avez-vous mis?* dit Jésus. On lui répond : *Sei-*
« *gneur, venez et voyez.* Alors Jésus pleura... O larmes
« vénérables et dont on ne devrait point parler sans en
« répandre soi-même ! Larmes du Fils de Dieu, qui s'échap-
« pèrent de ses paupières très-pures, qui coulèrent de
« ses yeux divins, qui arrosèrent son visage si serein et
« si calme, au moment où, voyant Marie qui pleurait,
« il frémit en son esprit et se troubla soi-même ! »

La grande âme de Lacordaire s'est émue à la scène attendrissante des *amitiés de Béthanie*. L'éloquent dominicain paraphrase admirablement le texte évangélique, et

(1) *Monuments inédits sur l'apostolat de sainte Marie-Madeleine*, t. II, p. 196.

nous lui empruntons avec plaisir cette page exquise d'un livre délicieux (1) :

« Comme scène d'amitié, rien de comparable n'existe « dans aucun siècle, ni dans aucune langue. La tendresse « déborde dans ce récit, et cependant on pourrait dire « qu'elle n'est pas exprimée. Elle gît tout entière dans les « entrailles, et, en la sentant toujours, on ne l'entend « que par ce seul mot : *Et Jésus pleura*. Jésus ne devait « pas pleurer dans sa passion ; il ne pleura point lors- « qu'un apôtre lui donna le baiser de la trahison, ni « quand saint Pierre le renia, par peur d'une servante, « ni quand il vit, au pied de sa croix, sa mère et ses plus « chers amis... Mais, lorsque le Christ libre encore, vi- « vait avec nous de notre vie, il ne put refuser, au tom- « beau d'un ami, la faiblesse d'un attendrissement. Il fré- « mit, il se trouble ; et enfin, comme l'un de nous, il « pleure. Saints frémissements, heureux trouble, *larmes* « *précieuses*, qui nous prouvaient que notre Dieu était « sensible comme nous, et qui nous permettaient de « pleurer aussi, un jour, dans nos joies et dans nos ami- « tiés ! »

La dévotion des peuples aux larmes de Notre-Seigneur s'est affirmée en plusieurs lieux, d'une manière éclatante. D'autres églises que celle de La Trinité, de Vendôme, honoraient une relique semblable (2). Ce culte avait ses racines dans le cœur humain, et se répandait facilement, sous l'influence favorable des siècles chrétiens.

Dans un ordre d'idées beaucoup moins élevé, le moyen âge ne trouva pas de nom plus caractéristique

(1) *Sainte Marie-Madeleine*, p. 56.
(2) *Dissertation de l'abbé Thiers*, p. 13 et 14.

que celui de *Lacryma Christi*, pour désigner un des meilleurs vins de l'Italie ; c'était une manière naïve de témoigner son respect pour des larmes précieuses.

Au XVe siècle, Louis de Bourbon, comte de Vendôme, un dévôt à la sainte Larme, composa un répons en l'honneur de cette relique ; en voici le texte, d'après le chanoine Du Bellay (1) :

« O magna charitas Christi qui, videns Mariam et Mar-
« tham lugere et plangere super Lazarum fœtentem, la-
« crymari voluisti et in voce quâ cœlum et mare creasti,
« Lazarum vocasti et suscitasti, et me peccatorem Ludo-
« vicum comitem, per magnam misericordiam tuam et
« merita matris tuæ, à vinculis carcerum et manibus ini-
« micorum meorum liberasti ! Tu es Christus, filius Dei
« vivi, qui cum Patre et Spiritu Sancto vivis et regnas
« Deus, et imperium tuum sine fine permanet in sæcula
« sæculorum. O vox potens et placens Patri, quæ portas
« inferni aperuisti et animam Lazari à manibus dœmonum
« liberasti et eam in corpore fœtido posuisti ipsique vi-
« tam et resurrectionem tribuisti, tu es Christus, etc. »

Le comte Louis voulut que ce répons fût chanté, à l'abbaye de La Trinité, tous les ans, à la fête du Lazare (le vendredi de la quatrième semaine de carême).

Le même sujet inspira, plus tard, à saint François de Sales une charmante lettre dont la fin surtout est délicatement touchée :

« Tenez, voilà une des larmes de Vendôme, c'est-à-
« dire une goutte de l'eau dans laquelle on a trempé la
« phiole dans laquelle est, ainsi qu'on tient par la tradition

(1) *Histoire manuscrite de la collégiale Saint-Georges de Vendôme*, p. 52 de la copie qui est à la bibliothèque de Blois.

« ancienne des habitans de Vendôme, de la terre sur laquelle « tombèrent les larmes de Notre-Seigneur, tandis qu'au « temps de sa mortalité et de ses peines il pria et adora « son Père éternel (1). On dit cela, et le tient-on pour « certain au diocèse d'Orléans, d'où notre sœur Claude-« Agnès, qui est supérieure là d'un monastère de la Vi-« sitation, me l'a envoyée ; mais, comme que ce soit, « gardez cette représentation de larmes comme un mé-« morial de celle de Notre-Seigneur, qui vous fasse ra-« mentevoir de l'obligation que vous avez à la dilection « qui fit pleurer cette infinie bonté pour nous, et d'un « motif parfait de ne jamais offenser une si merveilleuse « et si aimable douceur (2). »

On ne pouvait parler avec plus d'onction, et en même temps avec plus de réserve, d'une pieuse croyance que le cœur admet sans peine, malgré les froides objections du scepticisme.

Après toutes les discussions des savants, une histoire reste à faire, celle du pèlerinage à la Sainte-Larme. On verrait par là quel bien moral produisirent ces rendez-vous solennels, où les âmes s'édifiaient et se fortifiaient mutuellement. Nous en avons un témoignage peu connu dont nos lecteurs apprécieront la sincérité :

Un Vendômois du XVIIe siècle, médiocre poète, mais chrétien fervent, nous raconte en prose et en vers son *voyage à la Sainte-Larme*, en l'année 1681. Maître François Forest, procureur au bailliage de Vendôme, n'a pas

(1) La tradition vendômoise était plus précise, car elle s'appliquait généralement à l'une des larmes que Notre-Seigneur répandit avant de ressusciter le Lazare. Saint François, étranger à notre pays, pouvait bien ignorer ce détail.

(2) *Lettre à une dame*, 7 juin 1622, t. IV, p. 489 de la correspondance de saint François de Sales (édition de Paris, 1758).

l'imagination bien riche ni le style bien élégant; mais il croit à ce qu'il écrit et ne veut point tromper ses lecteurs. J'ai contribué à tirer de l'oubli son œuvre indigeste, et la Société archéologique du Vendômois a bien voulu insérer dans son Bulletin cette tentative de restitution (1). Toutefois, obligé que j'étais d'abréger mes extraits pour une impression limitée, j'avais omis un passage curieux concernant la Sainte-Larme; je le donne aujourd'hui plus *in extenso*, d'après le manuscrit qui est à Blois entre les mains de Me Blondel, avoué (fos 9 et suiv.).

L'auteur dédie son poème à *Monseigneur le Dauphin*, fils de Louis XIV. Dans cette épître liminaire il retrace *de visu* une cérémonie imposante et mémorable :

« Personne ne pouvoit se persuader que la ville de « Vendosme peut recevoir, loger et nourrir, un seul jour, « ce grand nombre de peuple. Mais si la ville est petite « dans son circuit et dans l'enceinte de ses murailles, elle « est néanmoins très-célèbre en renommée, par le moyen « des miracles d'un présent sacré du ciel, et l'on peut « dire à bon droit de Vendosme ce qui a esté dict autre- « foys de Bethléem : *Et tu, Vendoma, terra Galliæ, ne- « quaquàm minima et in principibus Galliæ, in te enim « requiescit Lacryma Christi* (2). Le miracle le plus ré- « cent et considérable de ce sacré thrésor doibt sans « doute estre manifesté à la postérité. Ce miracle a paru « visiblement à la veue et à la connoissance de plus de « vingt ou trente mille personnes, le jour de l'adorable et « très-sainte Trinité, premier jour de juin de l'année « 1681, auquel jour cette sainte Larme fut portée pro-

(1) Année 1867, p. 163 et suiv.

(2) Singulière application d'un passage du prophète Michée, cité au commencement de l'évangile de saint Matthieu (c. II, v. 6).

« cessionnellement dans les rues de Vendosme par les « religieux de l'ordre du patriarche saint Benoist, avec « toute l'humilité et le profond respect que des religieux, « avec le grand nombre des ecclésiastiques et des peuples « venus de toutes parts, peuvent rendre et tesmoigner à « la Majesté de Dieu éternel et tout puissant. Le miracle « fut donc tel que la sécheresse et la malignité de l'air « furent sy grandes et excessives, que les fruits de la « terre dépérissans, le bled et les autres choses néces- « saires pour la vie et les alimens des hommes aussi « bien que des bestes, venues à cher prix, les peuples « conceurent beaucoup de tristesse et une croyance « déplorable qu'il ne seroit point ou très-peu re- « cueilly de bled au temps de la récolte prochaine ; et, « croyant que c'estoient leurs iniquités qui avoient « armé et irrité l'Eternel contre eux, ils eurent recours « aux prières et oraisons, pour tâcher d'apaiser la co- « lère de Dieu... Les peuples vinrent donc de toutes « parts, mesme des pays éloignés, et se trouvèrent à Ven- « dosme pour offrir leurs prières à Dieu et bénir son saint « nom, en sorte que, l'heure de huit du matin du jour de « La Trinité estant venue et les religieux estant préparés, « le révérend père prieur n'eut pas plustost tiré la prétieuse « relique de son vaisseau sacré, en l'exposant sur l'autel « aux yeux de tous les assistants, que cette divine larme, « sortie autrefois des yeux de Jésus, attira et fit tomber « au mesme moment une douce et agréable pluye, qui « dura tout le jour et continua une partie de la nuit sui- « vante... Jamais on n'a vu un si bel ordre que celuy qui « fut observé dans cette sainte et auguste cérémonie. »

Ces foules pieuses venaient, chaque année, implorer la miséricorde divine, par la médiation toute-puissante

de Celui qui avait pleuré sur les pécheurs et compati aux souffrances de notre pauvre humanité ; puis, elles s'en retournaient consolées et pleines d'espoir. C'était déjà un assez bon résultat de leur acte de foi généreuse.

Si l'on pouvait recueillir d'autres documents analogues à la page émue et naïve de Me Forest, le zélé pèlerin, on aurait l'impression populaire, la note exacte et le sentiment vrai, des masses sur la Sainte-Larme de Vendôme ; on serait alors fondé à répéter, une fois de plus, le vieil adage : *Vox populi, vox Dei.*

A. Dupré,

Bibliothécaire de Blois.

A la suite de cette lecture s'élève, entre plusieurs membres du Congrès, une discussion d'où il ressort que Mabillon, dans sa dissertation sur la Sainte-Larme, ne s'est appliqué qu'à constater la bonne foi des Bénédictins.

M. l'abbé Auber dit que rien n'est plus facile à expliquer que la provenance de certaines reliques de Notre-Seigneur Jésus-Christ et de la sainte Vierge. Il dut, en effet, y avoir autour d'eux des personnes qui ont dû conserver religieusement tout ce qui leur avait appartenu. Aux croisades, beaucoup de ces objets furent transportés en Europe. D'autres l'auraient été antérieurement et il raconte, à ce propos, comment certaines reliques de l'abbaye de Charrou furent envoyées à Charlemagne, par Aroun-al-Raschild, entre autres un fragment de la crèche (*de præsepio*) et du tombeau de Notre-Seigneur, ainsi qu'un morceau de la ceinture de la sainte Vierge.

La séance est levée à 4 heures, et le Congrès se rend à l'église de La Trinité qu'il doit visiter en détail.

SÉANCE DU 21 JUIN 1872, A 8 HEURES DU MATIN.

Présidence de M. d'Espinay, Conseiller à la Cour d'Angers, membre du Conseil administratif de la Société française d'archéologie.

Siégeaient au bureau : MM. l'abbé Monsabré, de Sornay, Joliet, Neilz, de Cougny et de Rochambeau.

M. l'abbé Haugou remplit les fonctions de Secrétaire.

La séance est ouverte à 8 heures.

M. de Dion lit le procès-verbal de la séance précédente qui est adopté.

M. de Rochambeau remet à M. le Président une petite brochure de huit pages envoyée, par M. Charles de Maynard, à MM. les membres du Congrès archéologique de France.

Dans cette brochure intitulée : *Comment Paris traite la province* et *appréciation du R. P. Félix sur la Coterie parisienne et son monopole*, l'auteur cite un article du journal *la France*, 9 mars 1864, où se rencontrent ces inconcevables paroles : « *Qu'est-ce que décentraliser? Vent-on dire que Paris, approvisionné de génie outre mesure, doit faire refluer et rejaillir ce superflu sur la stérilité provinciale... Paris seul a le priviége de donner au talent et au génie le souffle et l'essor parce que seul il leur ouvre une carrière, il décerne une couronne digne de leur ambition. Seul, il peut illustrer un nom, ou un écrit. Décentraliser en littérature, c'est soutenir l'opulence de Paris en remédiant à l'inanition de de la province.* » Veut-on savoir ce que l'auteur, M. Charles Aubertin, réserve à la province : « *C'est d'être la robuste nourrice des talents*

dont Paris se fait le magnifique premoteur, voilà où sans murmure doivent s'arrêter ses justes prétentions. »

Vient ensuite un extrait de *la Patrie*. Dans son numéro du 28 août 1864, après avoir dit que les recueils spéciaux publiés à Paris ont donné un plus vif élan à toutes les questions dont on parle aux Congrès, que tous les congrès réunis, ce journal se raille de : « *Tous ces savants venus de tous les coins de la France, de ces aigles de province arrivant farcis de discours et disposés à ne trouver que chez eux et leurs amis le savoir et la lumière.* »

Enfin, l'*Avenir national* du 27 août 1867 se plaint avec une amère dérision « *de ce que la province a conquis Paris politiquement et intellectuellement et ne sait jusqu'à quel point Paris doit s'en féliciter.* »

En lisant ces extraits, on ne sait quel sentiment vous domine, mais le dégoût l'emporte : heureusement que dans un tableau aussi vrai qu'éloquent, on lit l'énergique stigmate infligé au monopole parisien par l'éloquent conférencier de Notre-Dame. Le père Félix, après avoir justement flétri cette coterie littéraire qui se peint par ces deux mots : « Dis que je suis un Virgile, je dirai que tu es un Homère ! » montre à la tête de cette bohême dorée les parvenus et les enrichis de la littérature avec leur cour et leurs valets qui à chaque parole du maître s'écrient : « Miracle ! » car il ne peut être médiocre.

Après ce rapide exposé, le Congrès, sur la proposition de M. de Cougny, ne croit pas pouvoir mieux répondre à cette diatribe que par la reprise de ses travaux.

L'ordre du jour appelle la question 39 : *Statistique religieuse du Vendômois au moyen âge. — Nombre des paroisses, des couvents*, etc. — *Ses rapports de hiérarchie religieuse avec le pays chartrain.*

M. Dupré traite cette question *ex professo* dans le mémoire suivant :

STATISTIQUE RELIGIEUSE DU VENDOMOIS AU MOYEN AGE.

Déjà, dans un précédent travail, j'ai posé, pour ainsi dire, les bases d'une statistique religieuse du département de Loir-et-Cher, devenu le nouveau diocèse de Blois, statistique restreinte d'abord aux institutions antérieures à 1789. Voici quel était le plan de cette introduction à des recherches plus développées :

Je range les paroisses dans l'ordre alphabétique le plus facile à consulter.

Je commence par indiquer sommairement l'ancienne dénomination latine de chaque localité, le diocèse et l'archidiaconé dont elle dépendait, les églises, chapelles, monastères, communautés religieuses, établissements de charité ou d'instruction publique, qu'elle possédait, l'origine de ces différentes institutions et leurs principales vicissitudes jusqu'en 1789 ; les saints, les personnages pieux ou les ecclésiastiques distingués, qui appartiennent à chacune de ces localités par la naissance ou autrement.

J'ai puisé la majeure partie de mes renseignements aux archives de la préfecture de Loir-et-Cher, et je cite, autant que possible, les plus anciennes pièces de cette collection, précieuse surtout pour l'histoire ecclésiastique du pays.

J'ai eu soin de marquer, sous chaque article, les ouvrages imprimés ou manuscrits que l'on pourra consulter, si l'on veut obtenir plus de détails.

La Société archéologique du Vendômois a bien voulu insérer dans le tome IX de son Bulletin la partie de ce travail qui concerne l'arrondissement de Vendôme (1).

Aujourd'hui, pour répondre plus directement à la question 39e, posée au Congrès, j'abrégerai encore cet essai, déjà succinct, de statique rétrospective.

L'arrondissement actuel de Vendôme correspond à peu près à l'ancien Vendômois.

Au XIIIe siècle, le domaine féodal des comtes de Vendôme reçut un accroissement notable par l'acquisition et l'union de la baronnie de Montoire. Ce vaste fief fut alors divisé en Haut et Bas Vendômois, suivant les cours du Loir : le premier conserva son ancienne capitale ; le second eut pour chef-lieu Montoire (2).

Sous le rapport ecclésiastique, le Haut-Vendômois dépendait du diocèse de Chartres, avant l'érection de l'évêché de Blois, tandis que le Vendômois inférieur se rattachait au diocèse du Mans.

L'ancien archidiaconé de Vendôme, subdivision du vaste diocèse de Chartres, représentait approximativement le Vendômois primitif, tel qu'il fut circonscrit avant l'annexion de la baronnie de Montoire. Cette base territoriale est essentielle pour les études historiques. Or, le Pouillé de l'ancien diocèse de Chartres, dressé au XIIIe siècle et publié dans les splendides prolégomènes du cartulaire de

(1) J'ai également traité, par anticipation, la 26e question du programme dans un mémoire intitulé : *Anciennes circonscriptions du Vendômois*, et publié aussi dans le *Bulletin de la Société* (t. VIII, p. 90 et suiv.)

(2) *Art de vérifier les dates*, par les Bénédictins, édition de 1783 (3 vol. in-f°), t. II, 817.

l'abbaye des Bénédictins de Saint-Père de Chartres, nous renseigne, à cet égard, avec toute l'exactitude désirable (1). D'après ce document authentique, l'archidiaconé Vendômois se composait de soixante-neuf paroisses. On en trouvera la nomenclature, en latin et en français, p. 337 et 338 des prolégomènes. Une de ces paroisses, celle de *la Ville-aux-Clercs* (*villa clericorum*) est appelée ailleurs du nom bizarre de *Desconfectura* ou *Disconfectura* (2).

L'archidiaconé actuel, formé de l'arrondissement de Vendôme, comprend cent neuf paroisses. Chaque paroisse y forme aussi une commune civile, à l'exception de la ville de Vendôme, divisée en deux paroisses, et qui en avait même quatre avant la Révolution.

Le diocèse de Chartres formait six archidiaconés. Les titulaires de cette dignité sont mentionnés dans une charte de l'évêque Yves, donnée en 1114 (3). Ce document nomme les six archidiacres, mais sans distinguer le titre de chacun, en sorte que l'on ne voit pas quel était celui de Vendôme. J'ignore si quelque charte antérieure a fait mention de cet archidiaconé en le désignant par le nom du titulaire.

Des cent huit communes qui forment l'arrondissement et l'archidiaconé actuels, soixante-treize étaient de l'an-

(1) *Documents inédits sur l'histoire de France.* — Ce cartulaire, si intéressant pour nos contrées, fut le premier que le docte Guérard publia dans cette grande collection.

(2) *Cartulaire de la cathédrale Notre-Dame de Chartres* (publication de la Société archéologique d'Eure-et-Loir), t. I, pages 129, 166, 191, 256.—T. II, pages, 7, 8, 9, 244, 245 et t. III, p. 19.—La paroisse de La Ville aux Clercs faisait partie de l'archidiaconé de Vendôme, comme on le voit, sur des pouillés plus modernes. Elle doit son nom de *villa clericorum* à cette circonstance qu'elle dépendait du clergé de la cathédrale de Chartres (l'évêque ou le chapitre).

(3) *Cartulaire de Notre-Dame de Chartres*, t. I, p. 118.

cien diocèse de Chartres (1), trente-deux de celui du Mans et trois de celui de Tours. Voici la nomenclature des unes et des autres, dans l'ordre alphabétique :

1° *Paroisses du diocèse de Chartres :*

Areines, Authon, Azé, Arville, Baignaux, Beauchesne, Bouffry, Boursay, Brévainville (2), Busloup, Chapelle-Enchérie, Chapelle-Vicomtesse, Chauvigny, Choue, Cormenon, Coulommiers, Crucheray, Danzé, *Droué*, Epiais, Epuisay, Faye, Fontaine-Raoul, *La Fontenelle*, Fréteval, *Le Gault*, Gombergean, Huisseau-en-Beauce, Lancé, Lignières, Lisle, Longpré, Marcilly-en-Beauce, Mazangé, Meslay, Mondonbleau, Morée, Naveil, Nourray, *Oigny*, Périgny, Pezou, *Le Plessis-Dorin*, *Le Poislay*, Pray, Prunay, Rahard (3), Renay, Rhodon, Rocé, Romilly, Ruan, Saint-Agil, Saint-Amand, Sainte-Anne, Saint-Avit, Saint-Firmin, Sainte-Gemmes, Saint-Hilaire-la-Gravelle, Saint-Jean-Froidmentel, Saint-Marc-du-Cor, Saint-Ouen, Selommes, Tourailles, Vendôme, La Ville-aux-Clercs, Villebout, Villemardy, Villerable, Villeromain, Villetrum, Villiers, Villiersfaux.

2° *Paroisses de l'ancien diocèse du Mans :*

Ambloy, Artins, Baillou, Bonneveau, Cellé, Couture, Les Essarts, Fontaine-en-Beauce, Les Hayes, Houssay,

(1) Tel qu'il existait avant le démembrement, qui eut lieu en 1698, pour composer le nouveau diocèse de Blois. Je soulignerai les paroisses, en petit nombre, qui restèrent au diocèse de Chartres après cette coupure. Les autres passèrent au diocèse de Blois, dont elles font encore partie.

(2) On a réuni à cette paroisse celle de Saint-Claude-Froidmentel.

(3) Nouvelle commune, formée par la réunion de celles d'Espéreuse et du Rouillis.

Lavardin, Lunay, Montoire, Montrouveau (1), Les Roches-L'Evêque, Saint-Arnoult, Saint-Jacques-des-Guérets, Saint-Martin-des-Bois (2), Saint-Quentin, Saint-Rimay, Sargé, Sasnières, Savigny, Souday, Sougé, Le Temple, Ternay, Thoré, Tréhet, Troô, Villavard, Villedieu.

3° *Paroisses de l'ancien diocèse de Tours :*

Saint-Gourgon, Villechauve, Villeporcher.

Le territoire de l'arrondissement de Vendôme (cadre auquel je me restreins), possédait deux églises collégiales :

1° Celle de Saint-Georges, au château de Vendôme, fondée, en 1032, par Geoffroy Martel, comte d'Anjou et du Vendômois et par sa femme Agnès de Poitiers. Je me propose de faire un travail spécial sur cette institution religieuse, en réponse à la 40e question soumise au Congrès.

2° Le chapitre Saint-Martin de Troô, érigé par le même Geoffroy Martel, auquel le Vendômois et l'Anjou doivent tant de fondations pieuses.

J'ai noté vingt-neuf chapelles publiques, sortes de succursales des églises de paroisses, sans compter les sanctuaires particuliers ou les oratoires domestiques des châteaux et maisons seigneuriales, sans y comprendre non plus les chapelles des prieurés, qui feront ci-après l'objet d'un relevé à part. Je vais indiquer simplement la situation et, autant que possible, le vocable de chaque sanctuaire (3).

(1) On a réuni à cette paroisse celle de Marcé.

(2) On a réuni à cette paroisse celle de Saint-Pierre-des-Bois.

(3) Pour plus de détails, voir mon mémoire imprimé dans le *Bulletin de la Société archéologique.*

Chapelle de la commanderie d'Artins, ordre de Malte.

Chapelle de la Sainte-Vierge, au village de Beaulieu, paroisse d'Azé.

Chapelle de Saint-Etienne, dans la paroisse de Busloup.

Chapelle de Sainte-Radegonde, anciennement dite de *La Madeleine*, dans la même paroisse; c'est un lieu de pèlerinage très-connu.

Chapelle de Sainte-Anne, au hameau de la Herbercherie, paroisse de Cellé.

Chapelle de Saint-Blaise, paroisse de la Chapelle-Vicomtesse, membre dépendant de l'Hôtel-Dieu de Châteaudun.

Chapelle de Sainte-Cécile, paroisse de Fontaine-Raoul, donnée, en 1224, aux frères desservants du même Hôtel-Dieu.

Chapelle de La Madeleine, dans la forêt de Fréteval, même paroisse.

Chapelle de Saint-Bonaventure, au hameau de *La Bonaventure*, dans la paroisse de Mazangé (1).

Chapelle du village d'Alleray, paroisse de Montdoubleau.

Chapelle de Notre-Dame, au manoir de la Voute, près Montoire.

Chapelle de Saint-Cyr, paroisse de Morée, dépendance de l'abbaye de Marmoutier-lès-Tours.

Chapelles de Saint-Gervais et de Saint-Nicolas, paroisse des Roches-L'Evêque.

Chapelle de Saint-Etienne, dans la paroisse de Saint-Avit.

(1) Ce lieu est plus connu par la fameuse chanson de *La Bonaventure au gué*, sur laquelle on a tant disserté sans pouvoir bien établir l'origine ni même le vrai texte des naïfs couplets.

Autre chapelle de Saint-Etienne, dans la paroisse de Saint-Claude-Froidmentel.

Chapelle de Saint-Vrin, dans la paroisse de Saint-Firmin-des-Prés, lieu de pèlerinage.

Chapelle de Saint-Nicolas, paroisse Saint-Rimay.

Chapelle du village de Glatigny, qui formait une succursale dans la paroisse de Souday.

Chapelle des Peschouds, dans la même paroisse.

A Vendôme : Chapelles de *Saint-Pierre-la-Motte*, appartenant au chapitre de Saint-Georges. — De *Saint-Jacques-du-Bourbier*. — Du Grand-Cimetière. — De Notre-Dame-de-Pitié, dans l'enclos de l'abbaye de La Trinité. — De Saint-Denis, à l'Islette. — De Saint-Hubert, à Courtiras. — De Saint-Jacques-du-Bourbier, au faubourg de Saint-Georges. — Chapelle de Saint-Léonard, à Villedieu.

Chapelle de Notre-Dame-de-Pitié, dans le même bourg, pèlerinage très-fréquenté.

Comptons maintenant les abbayes :

1° *La Trinité*, de l'ordre de Saint-Benoît, fondée, à Vendôme, par Geoffroy Martel et sa femme Agnès de Poitiers, vers l'an 1030. Ce fut la principale maison religieuse du pays. Cette grande abbaye attend encore un historien ; elle vaudrait pourtant bien la peine d'une monographie, vaste comme ses possessions territoriales.

2° *Saint-Sauveur-de-l'Etoile* (paroisse d'Authon), de l'ordre des Prémontrés, chanoines réguliers, soumis à la règle dite de *Saint-Augustin* (quoique le grand évêque d'Hippone n'ait jamais réglementé aucun ordre religieux). Cette abbaye fut fondée, vers 1130, par Geoffroy Grisegonelle, comte de Vendôme.

3° *Saint-Georges-du-Bois*, abbaye de la même con-

grégation, située dans l'ancienne paroisse de Saint-Pierre-des-Bois, maintenant réunie à celle de Saint-Martin. Les historiens du Vendômois attribuent, sans preuves certaines, l'origine de cette maison au roi Childebert et à la reine Ultrogothe, sa femme (VIe siècle); il paraît beaucoup plus sûr de s'en tenir à Geoffroy Martel, second et peut-être premier fondateur de Saint-Georges-du-Bois.

4° *La Virginité*, abbaye de femmes, de l'ordre de Citeaux, fondée, dans la paroisse des Roches-L'Evêque, en 1220, par Jean de Montoire, comte de Vendôme. Les religieuses s'appelaient *Bernardines* ou *Cisterciennes*, comme dans les maisons du même ordre.

Passons aux communautés religieuses qui n'avaient point le titre d'abbayes.

Les Templiers fondèrent, au XIIIe siècle, les commanderies d'Artins et d'Arville, qui jouissaient des droits féodaux sur quelques portions de la banlieue de Blois. Après la condamnation définitive de cet ordre religieux et militaire (en 1311), les biens des Templiers échurent aux chevaliers de Malte. Ces derniers possédèrent jusqu'à la Révolution, les deux commanderies susdites, y compris leur fief de Blois.

Les *Franciscains, frères mineurs* ou *Cordeliers* (dénominations différentes du même ordre), s'établirent à Vendôme, en 1223.

Les *Augustins* vinrent à Montoire, en 1427, sous les auspices de Louis de Bourbon, comte de Vendôme. C'étaient des ermites de l'ordre de Saint-Augustin, qu'il ne faut pas confondre avec les chanoines réguliers du même nom.

Les Franciscains et les Augustins appartenaient aux *ordres mendiants*.

Pour me renfermer dans la période du moyen âge, suivant le vœu du programme, j'omettrai ici les fondations religieuses postérieures au xve siècle. Par le même motif, je ne dirai rien des établissements de charité ou d'instruction publique, qui ne paraissent pas avoir été compris dans les termes restreints de la 39e question (1).

J'arrive aux prieurés conventuels ou simples réguliers ou tenus en commende.

L'ordre de Saint-Benoît d'abord possédait, dans le territoire de l'arrondissement actuel de Vendôme, quarante de ces succursales monastiques, plus ou moins importantes. Quinze appartenaient à l'opulente abbaye de La Trinité de Vendôme ; savoir :

Le prieuré de Courtozé (dans la paroisse d'Azay), celui de Busloup, celui de Savigny (à Cormenon), celui de Danzé, celui de *Saint-Blaise*, au village de Grand-Ry (paroisse de Fontaine, en Beauce), celui de Gombergean, celui de *Notre-Dame* (paroisse des Essarts), celui de Houssay, celui de Lancôme, celui de *Saint-Jacques*, à Lisle, celui de *Sainte-Catherine*, à Pezou, celui de Prunay, celui de *Saint-Sauveur*, à Savigny, celui de *Saint-Jean*, à Villedieu, celui de Villemardy.

Les Bénédictins de Saint-Laumer, de Blois, établirent dans le même territoire, les prieurés de *Notre-Dame*, à Cellé, de Périgny, de *Saint-Etienne*, à Saint-Claude-Froidmentel, de *Sainte-Opportune*, à Saint-Jean-Froidmentel.

(1) Je les ai fait entrer dans le travail publié par la Société archéologique. — Les établissements de charité ajouteraient une chapelle à la nomenclature des sanctuaires de la ville de Vendôme ; je veux parler de la chapelle de *Saint-Jacques*, dans l'ancienne Maison-Dieu (aujourd'hui le collége.)

Les Bénédictins de Saint-Sauveur, de Tiron, eurent les prieurés de *Saint-Nicolas-des-Fouteaux*, à Bouffry, de La Chapelle-Vicomtesse, de Fontaine-Raoul, de *La Madeleine*, de Croixval, à Ternay (1).

Les Bénédictins de Saint-Calais eurent les prieurés de Fortan, de Saint-Gilles à Montoire, de Saint-Avit.

Les Bénédictins du Gué-de-Launay (au diocèse du Mans), eurent le prieuré de *Saint-Blaise*, à Fontaine, en Beauce.

Ceux de Saint-Vincent, du Mans, le prieuré de Souday.

Ceux d'Évron (diocèse du Mans) le prieuré de Launay.

Les Bénédictins de Marmoutier-lès-Tours, eurent les prieurés de *Saint-Médard*, à Vendôme, de Fréteval, de *Saint-Etienne-d'Origné* ou Origni, à Houssay, de Lancé, de Saint-Gildric à Lavardin, de Francheville à Morée, de *Saint-Marc* à Naveil, de *Notre-Dame-des-Marchais*, à Troô.

Les Bénédictins de Saint-Denis-lès-Paris possédaient le prieuré de *Saint-Cyr*, à Sargé.

Ceux de Saint-Médard, de Soissons, le prieuré de *Saint-Médard*, à Bonnevau.

Les Bénédictines, de Saint-Avit-lès-Châteaudun, en avaient un à Saint-Agil.

L'abbaye de Saint-Georges-du-Bois (ordre de Prémontré) avait, à Vendôme, le prieuré de Saint-Léonard, contigu à l'église paroissiale de Saint-Lubin.

Les Bernardines, de Notre-Dame-de-l'Épau (diocèse du

(1) Le poète Pierre de Ronsard, était prieur de Croixval, en même temps que son frère Charles possédait en commende l'abbaye de Tiron.

Mans) avaient, aussi à Vendôme, le prieuré de Sainte-Croix, de La Bretonnerie.

L'ordre de Grammont avait deux prieurés dans la paroisse de Montdoubleau : ceux de Notre-Dame de Chêne-Gallon, et de Sainte-Catherine, de Beaufeu, et celui de La Hubaudière, dans la paroisse de Sasnières.

Enfin, le chapitre de la cathédrale de Chartres avait, à Mazangé, une *prévôté*, sorte de prieuré qui appartenait, comme dotation, à l'une des dignités du chapitre.

On voit, par cette simple nomenclature, que le territoire de l'arrondissement de Vendôme était couvert de prieurés. Ces établissements, religieux, dans le principe, durent leur naissance aux libéralités des anciens comtes et des autres seigneurs du pays. Geoffroy Martel en fonda plusieurs pour sa part.

Les prieurés ruraux ne furent pas seulement des fondations pieuses et des colonies monastiques. On peut aussi les considérer comme des centres d'exploitation agricole. Ceux de La Trinité, par exemple, contribuèrent puissamment à la mise en culture d'espaces longtemps improductifs. Les plaines fertiles et les vignobles plantureux, que nous admirons aujourd'hui dans l'arrondissement de Vendôme, sont dus en partie à l'initiative féconde des Bénédictins et au travail persévérant de leurs vassaux. Envisagée à ce point de vue positif, l'étude des prieurés jetterait, sans doute, de vives clartés sur la condition des personnes, sur l'état réel de la propriété foncière et de l'agriculture, dans les siècles, encore mal compris, où la civilisation chrétienne vint ouvrir au Vendômois une ère nouvelle de prospérité relative.

On verrait ainsi les populations passer progressivement de l'esclavage antique à la servitude modérée de la glèbe, puis de celle-ci à cette demi-liberté qui précéda l'affran-

chissement définitif et les conquêtes irrévocables de 1789.

Le sol lui-même nous apparaîtrait, d'abord couvert de forêts ou de friches; ensuite, il dépouillerait, peu à peu, cette enveloppe grossière, pour revêtir la robe splendide et variée des moissons, des vignes, des plantations de toute sorte, pour devenir enfin ce riche échiquier sur lequel nous aimons à promener nos regards. Puissent de nouveaux Bénédictins, défricheurs infatigables des vieux parchemins, comme leurs ancêtres le furent des terres incultes, entreprendre, quelque jour, cette tâche méritoire! Nous leur recommandons surtout les chartes des prieurés de La Trinité; c'est une mine précieuse à exploiter pour l'histoire de l'homme et du sol, de l intelligence et du travail utile. Celles, en trop petit nombre, que l'abbé Simon a transcrites *in extenso* ou seulement analysées, présentent déjà un véritable intérêt, à ce double point de vue (1). Il faudrait continuer le dépouillement des titres similaires.

Les Archives départementales renferment, sur le même sujet, une quantité de documents non moins essentiels. Ce dépôt paléographique a été, jusqu'ici, peu fouillé, dans l'ordre d'idées pratiques et d'investigations spéciales que je viens de signaler; il contient néanmoins d'abondantes ressources pour une histoire encore à faire. Heureux qui pourra mettre en œuvre ces matériaux épars!

A. Dupré,

Bibliothécaire de la ville de Blois.

(1) *Histoire de Vendôme*, t. III, p. 222 et suiv.

M. de Rochambeau lit ensuite un autre mémoire du même auteur sur la question 40 : *Histoire de l'église collégiale de Saint-Georges, nombre des chanoines, dignités, administration, fondations.*

Histoire de l'église de Saint-Georges.

La Bibliothèque communale de Blois possède, depuis quelques années, une copie de l'histoire manuscrite de la collégiale de Saint-Georges de Vendôme, composée, vers 1665, par l'un des dignitaires du chapitre, le chanoine et *chantre* Du Bellay. Ce travail inédit est intitulé :

« Calendrier historique et chronologique de l'église « collégiale Saint-Georges de *Vendôme*, dans lequel, « oultre les festes du bréviaire romain (1) et celles qui « sont particulières à la dite église, on y voit encore le ca- « talogue des comtes et ducs de Vendôme, depuis 980. « jusqu'à présent, avec un petit discours de ce qu'ils ont « fait de plus remarquable, ensemble la première fondation « de la dite église, son progrès et les diverses fondations « particulières qui y ont esté faictes, le temps auquel vi- « voient les bienfaicteurs et les remarques sur leurs faicts, « et enfin plusieurs extraicts des ordonnances du cha- « pitre de la mesme église, les plus considérables depuis « 1487 jusqu'à présent, et autres particularités et curiosi- « tés, 1665. »

Notre copie, écrite sur papier commun, forme un cahier, petit in-f° de 43 feuillets, en écriture du XVIIe siècle,

(1) On n'en connaissait pas d'autre dans l'ancien diocèse de Chartres, avant l'introduction des nouvelles liturgies, qui datent seulement du siècle dernier.

peu lisible parfois. Il en existe à Vendôme une autre copie, moins ancienne, je crois. C'est celle dont parle M. de Pétigny et qu'il cite dans le cours de son ouvrage (1).

L'auteur descendait-il de la noble famille Du Bellay, célèbre dans le Vendômois, dans le Maine et dans l'Anjou ? Nous le présumons, sans pouvoir l'affirmer, en l'absence de preuves généalogiques.

L'abbé Simon, quoiqu'il fût lui-même chanoine de la collégiale de Vendôme, n'a presque rien dit de cette église ; sans doute, il avait jugé suffisant l'ouvrage consciencieux de son devancier. C'était mal comprendre les besoins du public qui ne pouvait guères profiter d'un manuscrit renfermé dans les archives particulières d'un chapitre peu communicatif.

Depuis ce temps, les nouveaux historiens du Vendômois ont mis à contributions le chanoine Du Bellay. M. de Passac, notamment, lui doit presque toute la chronologie des comtes et ducs de Vendôme ; *suum cuique*.

L'analyse détaillée que j'entreprends, pour faire connaître exactement le travail instructif du *chantre* de Saint-Georges, consistera surtout en extraits textuels, reliés entre eux par de courtes observations. Cela est permis, nécessaire même, lorsqu'il s'agit d'un ouvrage inédit, on ne saurait mieux mettre en lumière l'esprit, la méthode, le style de l'écrivain obscur et ignoré que l'on veut produire au jour. Le compte-rendu, ainsi présenté, tient lieu, en quelque sorte, de l'œuvre elle-même.

L'épître dédicatoire, adressée « aux chanoines et chapitre de Saint-Georges, » expose le plan de l'auteur : — « Cet ouvrage, dit-il, consiste dans l'histoire et généalo-

(1) *Histoire archéologique du Vendômois*, p. 173, note 1 et passim

« gie des comtes et ducs de Vendôme, patrons et fonda-
« teurs de cette église mesme, son accroissement, ses
« priviléges, ses coustumes, les dons qui luy ont esté faicts
« et les charges auxquelles nous sommes obligés en leur
« considération, les remarques sur ceux qui, par leurs
« libéralités, ont contribué à son augmentation, et enfin
« dans les ordonnances capitulaires les plus remarquables,
« rendues par nos prédécesseurs ; la connoissance de
« toutes lesquelles choses ne peut estre qu'advantageuse
« à vous, Messieurs, qui composez aujourd'hui cette il-
« lustre compagnie. »

Vient ensuite une préface, où l'auteur explique les développements successifs de son premier dessein, qui était beaucoup plus simple, comme il va nous le dire :

« Quand j'ay commencé ce calendrier, mon unique
« pensée estoit de m'acquitter de la charge affectée à la
« dignité de *chantre*, laquelle consiste en trois points. Le
« premier est de mettre par ordre les festes dont on doit
« faire l'office dans le chœur de cette église... Le second
« est de remarquer les devoirs et les obligations particu-
« lières des dignités, des chanoines, des chapelains, des
« vicaires. Le troisième est de faire connoistre au chœur
« les fondations des bienfaiteurs, afin qu'il y soit satis-
« fait. C'est sur ce dernier point que j'ay trouvé à tra-
« vailler ; car je ne me suis pas contenté de remar-
« quer les services, fondés *de temps en temps* (1) ;
« ma curiosité s'est portée à vouloir savoir combien il y
« avoit que vivoient ceux qui les ont ordonnés et com-
« bien aussy il y a qu'ils sont morts, et surtout en quoy
« consistent les dons qu'ils ont faits à nostre église. C'est en
« cela que j'ay cru pouvoir donner des marques de la re-

(1) Aux différentes époques.

« connoissance que nous devons à nos bienfaiteurs. —
« Les comtes et ducs de Vendôme, nos fondateurs, estant
« incomparablement au-dessus des autres qui ont fait du
« bien à nostre église, tant par la considération de leur
« naissance que de leurs actions et de leurs libéralités,
« j'ai trouvé à propos de mettre les remarques que j'ay
« faites sur leur sujet, au frontispice de ce calendrier,
« parce que la trop longue digression qu'il eût fallu faire,
« le jour que nous faisons leur service, en auroit trop in-
« terrompu la suite. »

Le calendrier était ce qu'on appelait communément le *martyrologe* et le *nécrologe* dans les monastères et dans les églises, au moyen âge.

Ce nom est resté au travail du chanoine de Saint-Georges, quoique nous n'ayons point (du moins, dans notre copie de Blois), la nomenclature des fêtes, ni des bienfaiteurs.

La généalogie, la chronologie et la biographie des comtes et ducs de Vendôme, qui devaient seulement servir d'introduction au *Calendrier*, en sont devenues la partie principale.

Du Bellay fait marcher de front l'histoire de la collégiale et celle des comtes ou ducs, fondateurs, bienfaiteurs et protecteurs de cette église. Leurs donations pieuses y sont rapportées avec un soin particulier, *avec amour*; cela se conçoit ; l'auteur écrivait surtout *pro domo suâ*.

Il n'oublie pas l'abbaye de la Trinité, sœur, en quelque sorte, jumelle de la collégiale. Les commencements, les progrès, les vicissitudes du monastère bénédictin fournissent au studieux chanoine le sujet de plusieurs digressions intéressantes et bien à leur place. Nées à la même époque, par la piété des mêmes bienfaiteurs, les deux

institutions grandirent ensemble. Malheureusement elles furent rivales et jalouses l'une de l'autre ; leurs querelles interminables, leurs conflits perpétuels, nous retracent trop souvent l'histoire des *frères ennemis*.

En général, la notice des seigneurs de Vendôme est exacte, précise, appuyée de preuves ; aussi les écrivains postérieurs ont-ils trouvé peu de chose à rectifier dans un travail modeste, mais solide et substantiel. Ils ont pu s'en servir avec discernement, de manière à s'épargner à eux-mêmes la fatigue de longues recherches.

Le premier feudataire de la série fut, comme on le sait, un *Bouchard*, qui vivait à la fin du XIe siècle, sous le règne de Hugues Capet, suzerain nominal de grands vassaux peu soumis et même habituellement rebelles. Ainsi, la maison de Vendôme portait à l'origine, le même nom que celle de Montmorency. Les Bouchard, des bords du Loir, seraient-ils cousins éloignés de ceux de l'Ile de France, leurs homonymes et leurs modèles en humeur guerroyeuse ?... On a soutenu parfois des hypothèses plus invraisemblables.

Quoi qu'il en soit, le premier Bouchard vendômois trouva une capitale fort mesquine et d'un périmètre singulièrement restreint : « De son temps, dit notre annaliste, « Vendosme estoit seulement un bourg où estoit l'église « de Sainct-Martin ; et le lieu s'appelle encore à présent « *bourg Sainct-Martin*, auprès duquel estoit bastie la « maison du comte, qui, pour lors, estoit la capitainerie « du chasteau ; et ce bourg, avec la maison du comte, « s'appeloit alors le chasteau de Vendosme, avec cette « différence que, lorsqu'on parloit du bourg, on disoit *le* « *chasteau*, et quand il estoit question de la maison du « comte, on l'appeloit le petit chasteau : *castellulum*. »

Ces renseignements plausibles sur l'origine du château et de la ville ne manquent pas d'intérêt; l'archéologie peut en faire son profit, ou du moins les discuter.

A la même occasion, l'auteur dit un mot de la légende fort incertaine de saint *Bié* ou *Bienheuré*. Il touche ce point délicat et controversé, avec prudence et de manière à ménager toutes les susceptibilités : sans trop s'aventurer sur le terrain du merveilleux, il respecte sagement la tradition locale et la croyance populaire. La religion n'a pas à se plaindre d'une témérité malveillante, tandis que, de son côté, la critique garde ses droits légitimes.

Le deuxième comte fut Regnault, évêque de Paris et chancelier de France, fils de Bouchard Ier. Le Vendômois dut à ce personnage, haut dignitaire de l'Eglise et de l'Etat, la fondation du village de Prunay, que Du Bellay raconte ainsi (p. 9) : « Quoiqu'il ne manquast pas d'oc-« cupations dans Paris, à y faire les fonctions de son épis-« copat, il n'oublia pas sa comté de Vendosme et il tra-« vailla à l'embellir, comme estant son patrimoine et le « bien de ses ancestre. Entre autres embellissemens « qu'il y fit, ce fut de la peupler d'hommes au lieu de « quantité de bestes qui se retiroient dedans la forest de « Gastine, qui pour lors contenoit incomparablement plus « d'espace qu'elle ne fait à présent. Il y fit arracher une « grande quantité de bois, et, après qu'il eut fait une « belle plaine, il bastit un bourg au milieu, aux habitans « duquel il donna les terres labourables à cultiver ; il ap-« pela ce bourg *La Ville-Evesque*, parce que c'estoit lui « qui, estant evesque, l'avoit fait bastir ; mais depuis, il « a esté nommé *Prunay*, duquel changement je ne scay « pas les raisons. Les bois qui en sont proches et qu'on

« appelle aujourd'huy *les deffais de Prunay*, faisoient, en « ce temps là, partie de la forest de Gastine, et, par l'es- « pace qui se trouve entre l'un et l'autre, on peut juger « de la quantité de bois que ce prélat fit arracher et des « terres qu'il mit en valeur. »

L'auteur comble d'éloges Geoffroy Martel, fondateur de l'abbaye de La Trinité et de la collégiale de Saint-Georges. L'origine de cette dernière est parfaitement expliquée (p. 14 et 15). Du Bellay démontre, par un vieux manuscrit de La Trinité, que l'église de Saint-Georges fut bâtie un peu avant celle de La Trinité, contrairement à l'assertion de plusieurs chronologistes, mal informés sans doute.

Il fait voir ensuite (p. 18), comment l'abbaye de Saint-Georges-du-Bois (1) naquit d'une scission, survenue parmi les chanoines de Vendôme, les uns voulant embrasser la vie religieuse, les autres préférant le régime moins austère du clergé séculier.

Suivant Du Bellay (p. 19), Geoffroy Martel se réserva un droit de suzeraineté sur le Vendômois, et le transmit aux comtes d'Anjou, ses successeurs. Ce passage pourra être invoqué dans la discussion de l'une des questions les plus épineuses qui figurent au programme du Congrès archéologique.

Le zélé *chantre* se donne le malin plaisir de remarquer (p. 19), que les comtes de Vendôme montrèrent généralement plus d'inclination pour l'église de Saint-Georges que pour l'abbaye de La Trinité. En effet, les chanoines se reconnurent toujours les humbles sujets du pouvoir seigneurial; ils appartenaient, en quelque sorte, à la maison

(1) Dans l'ancienne paroisse de Saint-Pierre-du-Bois, réunie aujourd'hui à celle de Saint-Martin (au bas Vendômois.)

des comtes par les devoirs journaliers du service religieux, tandis que les Bénédictins, moins rapprochés des maîtres du château, aspiraient à une complète indépendance vis-à-vis d'eux. Ce fut là, pour le dire en passant, une source perpétuelle de disputes, souvent fort vives, entre le comte, ou ses officiers, et les gens de l'abbaye.

On trouvera (p. 26), l'origine supposée de l'usage immémorial qui attribua au siége de Baugé, en Anjou, la connaissance des *cas royaux* et des causes d'appel de la châtellenie de Vendôme, autrement dite *bailliage*. Ce ressort judiciaire présente de sérieuses difficultés; nous souhaitons que la lumière pénètre dans ce chaos d'institutions obscures et compliquées ; on peut l'espérer, puisque c'est une des questions soumises à l'examen du Congrès archéologique.

Du Bellay rapporte (p. 30) comment, à la suite d'une bataille où les Anglais eurent le dessous, les reliques de sainte Opportune furent apportées à Vendôme et déposées dans l'église collégiale, pour y devenir l'objet d'une dévotion célèbre.

En 1215, le chapitre, où s'étaient introduits déjà quelques abus, avait subi une première réforme. L'un des commissaires *ad hoc*, désignés par le légat du Saint-Siége, fut l'abbé de Bourgmoyen, de Blois (p. 36).

Détails (aujourd'hui sans intérêt) sur une réforme postérieure et sur l'admission des chapelains à participer aux mêmes distributions que les chanoines (p. 37 et 38), la question se renouvela plusieurs fois par la suite, et tout aussi vive que dans le principe.

Ici viendrait se placer, dans l'ordre chronologique, une exemption octroyée, en 1252, aux chanoines de Saint-Georges, par l'évêque de Chartres. L'historiographe que j'analyse n'en fait point mention ; mais je la trouve ins-

crite au cartulaire de Notre-Dame de Chartres (1). Je vais traduire ce document, que Du Bellay semble avoir ignoré, ou qu'il n'a pas jugé à propos de relever :

« A tous ceux qui les présentes lettres verront, Ma-
« thieu, par la miséricorde divine, évêque de Chartres,
« salut en Notre-Seigneur : Sachez tous que nous, ayant
« égard à la pauvreté de l'église et des chanoines du bien-
« heureux saint Georges de Vendôme et des autres béné-
« ficiers de la même église, leur accordons la grâce de
« nous rendre désormais, à nous ou à nos successeurs,
« seulement 100 sous tournois par an, une fois payés,
« pour notre droit de gîte (*procuratio*), lorsqu'il nous ar-
« rivera de visiter ladite église. En témoignage de confir-
« mation de quoi, nous avons octroyé aux dits chanoines
« et bénéficiers nos présentes lettres, munies de notre
« sceau. Donné l'an 1252 du Seigneur, au mois
« d'août. »

Jean de Bourbon, le premier comte d'une illustre race, embellit généreusement la chapelle de son patron, l'un des autels latéraux de l'église collégiale, et voulut être inhumé dans ce sanctuaire, objet de sa pieuse prédilection. Entre autres marques de munificence, il avait donné, pour l'ornement de cette chapelle, « l'image de saint
« Jean qui s'y voit encore aujourd'huy, en marbre, *et*
« *l'une des plus belles qui soient en Europe.* » (Du Bellay, p. 46.)

On peut dire, à la louange de Louis de Bourbon, fils de Jean, qu'il fut libéral pour le chapitre de Saint-

(1) Excellente publication de MM. de Lépinois et Merlet, sous les auspices de la Société archéologique d'Eure-et-Loir, t. II, 1re partie, p. 151

Georges, dans l'adversité, comme dans la prospérité : « Nostre église a l'obligation à ce prince d'avoir esté dans « son souvenir, non-seulement pendant qu'il a joui d'une « pleine liberté ; mais aussy, pendant qu'il fut prisonnier « du roy d'Angleterre, par suite de la bataille d'Azin- « court. » (P. 48.)

Le même prince donna une nouvelle organisation au chapitre, et augmenta le nombre des chanoines et des bénéficiers. (P. 50.)

Louis de Bourbon ne fut pas toujours chaste en Angleterre ; sur quoi le grave chanoine fait cette réflexion singulière (p. 51) : « Ne voulant pas que son ame eust « aucun advantage sur son corps, il captiva celle-là entre « les mains et sous la puissance d'une nommée Sibille de « Votrun, aussy bien que celuy-cy l'estoit dans la tour de « Londres. »

M. de Passac, plus naturel dans ses explications, dit tout simplement : « Il paraît que la captivité de Louis de « Bourbon, en Angleterre, n'était pas si rigoureuse qu'il « ne pût avoir communication avec les dames du pays ; car « il fut lié avec une belle anglaise, nommée *Sybile de* « *Boston*, dont il eut un fils naturel, etc. (1). »

Le testament de Louis de Bourbon se trouvait aux archives de Saint-Georges ; c'est une des pièces dont la perte serait bien regrettable.

Du Bellay a inséré (p. 52), un répons que ce prince, dévot à la Sainte-Larme, composa lui-même, pour être chanté en l'honneur de cette relique, le jour de la fête du Lazare, célébrée dans l'église abbatiale de La Trinité, le vendredi de la quatrième semaine de carême.

Vendôme n'eut longtemps *intrà muros* qu'une seule

(1) *Vendôme et le Vendômois*, p. 127.

paroisse, celle de Saint-Martin ; mais, cette église étant devenue insuffisante, par suite de l'accroissement de la population urbaine, il fallut établir une seconde paroisse, celle de la Madeleine, érigée en 1474. Le titre de cette importante fondation existait aussi dans *le trésor* (les archives) de l'église collégiale. « Par ces lettres, on recon-« noist l'esprit de gratitude de Jean II de Bourbon en-« vers le roy Charles VII, des travaux duquel il avoit esté « compagnon ; car il dit que le don qu'il fait du lieu pour « le bastiment de l'église susdite, est pour le salut de son « ame et de celle du roi Charles, auprès duquel il avoit « esté nourri (p. 54). »

L'éloge de Marie de Luxembourg, femme de François de Bourbon et l'une des plus zélées bienfaitrices du chapitre de Saint-Georges, répondait au sentiment général du pays (p. 57-60).

L'auteur loue, en particulier, l'attention scrupuleuse qu'elle apporta aux choix des titulaires ; car les seigneurs de Vendôme, en qualité de fondateurs, nommaient les chanoines et les chapelains de leur collégiale : « Elle es-« crivit à nos prédécesseurs une lettre qu'ils firent en-« registrer dans notre greffe, portant, entre autres choses, « que ce ne seront pas les mieux courants, mais ceux qui « le mériteront le mieux, qui emporteront les bénéfices « vacans, et qu'elle donnera charge au chapitre de faire « choix d'une personne capable, à qui elle promet de le « faire conférer, par son fils, à la recommandation du « chapitre. »

Cette princesse, demeurée veuve de bonne heure, vécut irréprochable dans son veuvage de cinquante-un ans ; ce *qui n'est pas une petite louange*, ajoute Du Bellay.

Encore un détail édifiant sur l'assiduité de Marie de

Luxembourg aux offices du chapitre (p. 60) : « La chambre « qui est au-dessus de la porte par où on monte au clo- « cher, est son oratoire, où, pendant le service divin et « dans d'autres temps, elle estoit incessamment avec ses « filles à prier Dieu. »

Des abus s'introduisirent dans la collégiale de Saint-Georges, comme dans la plupart des églises de France. Les tristes réflexions qu'ils suggèrent à l'auteur du *Calendrier*, portent avec elles leur enseignement sérieux (p. 61) : « Les bénéficiers ont pris lieu de s'émanciper et de me- « ner une vie peu conforme à la profession des véritables « ecclésiastiques, et ne se sont pas arrestés là ; car d'un « abus ils sont entrés dans un autre qui a esté de dissiper « le bien temporel et de commettre plusieurs abus dans « l'usage qu'ils en faisoient. Ce désordre n'estoit pas par- « ticulier à cette église seulement ; il estoit commun dans « toute la France ; ce qui irrita la patience de Dieu, qui, « par punition, permit que le diable suscitast et vomist « du profond de l'enfer les hérésies de ce temps, qu'il fit « publier par les bouches puantes de Luther et de Calvin « qui, en peu de temps, en infiltrèrent premièrement toute « l'Allemagne et, depuis, la France. Mais, pour dire deux « mots des débordements de ce siècle et entr'autres des « désordres des bénéficiers de cette église, du temps de « Charles de Bourbon (1), le service se faisoit avec une « étrange précipitation ; le chœur estoit presque désert ; « car la plus grande partie des chanoines, ayant paru un « moment, au commencement du service, se retiroient, « pour se promener dans la nef ou hors l'église et y cau- « ser pendant le service, se faisant payer de leur distri- « bution aussy régulièrement que ceux qui s'estoient ac-

(1) Fils de Marie de Luxembourg et premier duc de Vendôme (de 1495 à 1556).

« quités de leur devoir. Ceux qui estoient au chœur s'y « amusoient à rire et à courir d'un siége en un autre, « pour causer scandaleusement... Plusieurs entretenoient « des femmes d'une mauvaise vie publiquement. D'autres, « à qui l'habit clérical et la tonsure déplaisoient, pre- « noient des habits séculiers et portoient des cheveux longs, « de crainte de paroistre ecclésiastiques. »

Ces misères furent, en partie, réformées, à l'instigation de l'*incomparable* Marie de Luxembourg (comme l'appelle Du Bellay), et par les soins du cardinal Georges d'Amboise, ministre de Louis XII.

Voici maintenant la relation d'une peste meurtrière, qui obligea une partie du chapitre de se retirer à la campagne : « Dans les années 1516 et 1517, la peste survint « en cette ville, pendant laquelle plusieurs bénéficiers « jugèrent à propos de se retirer du danger, ce qui leur « fut permis par le chapitre, à la charge de dire les messes « dans les lieux où se rencontreroient, et mesme à con- « dition que s'ils s'en trouvoient en quelque village, « comme à Rosay, un nombre suffisant, ils y chanteroient « l'office canonial, moyennant quoy ils gagneroient leurs « *distributions* » (p. 65).

Lorsque l'historien arrive à Antoine de Bourbon et à Jeanne d'Albret, il les juge sévèrement l'un et l'autre ; leur caractère et leur conduite ne pouvaient, en effet, obtenir l'approbation d'un écrivain catholique (p. 67).

Le roi de Navarre se retira bientôt d'un parti qui le voulait mener trop loin. Ce prince faible et irrésolu paya enfin de sa vie un dévouement courageux à la cause de l'orthodoxie et à l'autorité royale qu'il avait méconnue d'abord. Après sa mort, Jeanne d'Albret, ne gardant plus de mesure, se déclara ouvertement pour les huguenots. Ecoutons, à ce propos, le pieux chanoine (p. 67) :

« Jeanne se résolut de pousser le petit Henry, son « fils (1), à quelque prix que ce fust, et chacun sçait la « manière dont elle s'y prit. Il n'y eut rien de sacré pour « elle, quand il s'agissoit de son advancement. Il faut ad- « vouer qu'elle avoit l'esprit excellent et véritablement « royal et que son fils ne pouvoit pas rencontrer meilleure « école pour y apprendre les maximes des grands de ce « monde ; mais leur politique est bien différente de celle « que Nostre Seigneur nous a enseignée. C'estoit dans « celle du monde que cette princesse éleva Henry, et pour « obliger les soldats à ne le point quitter, elle vit qu'il les « falloit bien payer ; mais elle n'avoit pas d'argent as- « sez pour cela ; car, trois cent mille escus et plus qu'elle « avoit de revenu ne suffisoient que pour l'entretien de sa « maison et non pas d'une armée. Pour donc trouver de « l'argent, elle s'advisa de piller les églises de Béarn dont « elle estoit souveraine et mesme la nostre et de faire « monnoyer toute l'argenterie qu'elle y trouva. Ce fut au « mois de may 1562 qu'elle trouva le moyen, par la lâ- « cheté de quelques bénéficiers, de se faire apporter « toutes les reliques de cette église, non pour les respec- « ter, mais pour se saisir des reliquaires dans lesquels « elles estoient enchâssées ; par cette impiété, tout ce que « nostre pauvre église possédoit de prétieux par la libé- « ralité de Geoffroy Martel et d'Agnès de Poitiers, par la « piété de Jean VII et des autres bienfaiteurs, et qui avoit « esté donné pendant cinq cens ans, fut pillé en un seul « jour et perdu sans ressource. Le bras de saint Georges « entr'autres reliques, ne fut pas plus respecté qu'une chose « prophane. En un mot, tout fut monnoyé et donné à des « soldats hérétiques, en récompense de leur rebellion. Il

(1) Devenu depuis le roi *Henri IV*.

« est vray qu'elle donna un récépissé de ces reliques au « pied de l'inventaire qui luy en fust présenté, qu'elle « signa et fit signer par un de ses secrétaires ; mais ç'a « esté jusqu'icy une fort mauvaise caution, qui n'a pas « fait revenir nos reliquaires. Elle fit encore paroistre sa « rage contre l'église par les prophanations qu'elle y « souffroit faire ; car, sans parler du Béarn, où les églises « furent plus maltraitées qu'en ce pays cy, les sépulchres « de nos anciens patrons et fondateurs furent rompus et « les images des saincts ; ce qui obligea le chapitre de « faire venir un statuaire qui raccommoda le tout autant « qu'il put... Depuis cette perte des reliquaires, le cha- « pitre se pourvut, pour les recouvrer, sur le récépissé « qu'il en avoit de Jeanne d'Albret, après sa mort ; mais « tous les biens de cette princesse ayant esté vendus par « decret en parlement, il ne s'en trouva pas de quoy sa- « tisfaire à tous les créanciers, et le chapitre ne put venir « en ordre pour estre payé, tant estoient excessives les « debtes qu'elle avoit contractées pendant les guerres ! « Ces reliquaires, suivant l'inventaire, y compris les dia- « mants et quatre chandeliers d'argent massif, pouvoient « valoir en principal et en façon huit ou neuf mille escus « ou environ. Il y avoit plus de 76 marcs d'or et plus de « 129 marcs d'argent. »

Glanons encore quelques faits d'histoire locale dans les pages qui se rapportent à une époque profondément troublée :

« Au mois de juin 1543, le chapitre de Saint-Georges « ordonna une procession générale, pour rendre grâce à « Dieu de ce que le duc Antoine de Bourbon avoit obtenu du « roy une descharge de plusieurs imposts que Sa Majesté « demandoit au Vandomois » (p. 70).

... « Jeanne d'Albret trouva à propos d'affecter une « chanoinie ancienne à un maistre d'escole ; ce qu'elle fit ; « mais je voy que son intention estoit que ce maistre ins- « truisît la jeunesse dans la religion de Calvin, ce qui dé- « plut aux gens de bien et ce qui, en effet, ne dura pas; car, « aussitost après, elle pourveut de cette chanoinie un « nommé Thomas Viau. Néanmoins, environ ce temps-là, « le revenu d'une prébende fut affecté à l'entretien du « principal du collége ; ce qui a duré jusqu'à l'établis- « sement des pères de l'Oratoire, en cette ville » (p. 70 et 71).

... « La même princesse appeloit notre église *le temple* « *Saint-Georges*, qui estoit terme qui ressent entière- « ment la huguenoterie. Quelques uns ont escrit que son « corps avoit esté porté en Béarn auprès de celuy de « Henry (d'Albret), son père, selon son testament. Il se- « roit à souhaiter que cela fût ainsi ; mais, par malheur « pour notre église, c'est une tradition certaine, confirmée « par cette épitaphe, que son corps est auprès de celuy « d'Antoine, son mary, et qu'ainsi *cette misérable héré-* « *tique* nous tient lieu de toutes les sainctes et adorables « reliques que nous avions auparavant, toutes revestues « de si beaux reliquaires » (p. 71).

Il y eut, de tout temps, un fâcheux antagonisme entre les chapelains ou les *hebdomadiers* et les vrais chanoines. Du Bellay, en retraçant leurs longues querelles, soutient le parti des chanoines contre les *hebdomadiers* qui prétendaient avoir part aux *distributions* ; car l'intérêt fut la principale cause de ces débats continuels. S'il faut en croire les médisances de l'écrivain, organe zélé du chapitre, les bénéficiers de Saint-Georges se montrèrent parfois indignes des droits qu'ils réclamaient avec ardeur : par exemple, au commencement des guerres de religion,

ils se seraient rendus coupables de détournements sacriléges, suivant le récit accusateur d'un adversaire peu charitable (p. 71 et 72) :

« Du temps d'Antoine de Bourbon et de Jeanne d'Al-
« bret, il se commettoit plusieurs abus parmi les béné-
« ficiers de nostre église; car, pour ne point desguiser la
« vérité, les chapelains, abusant de l'absence presque
« continuelle de leurs fondateurs, firent abattre la plus
« grande partie des bois de haute futaye, et au lieu d'en
« employer l'argent au profit de l'église, ils le partagèrent
« entre eux; ils firent encore pis; car ils voulurent imi-
« ter Jeanne d'Albret, qui avoit fait monnoyer nos reli-
« quaires. Cette princesse avoit laissé un calice d'or mas-
« sif qui, par ordre du chapitre, fut envoyé à Paris, pour
« y estre vendu, comme il le fut, en effet, pour la somme
« de 499 liv. 10 s. 9 d.; laquelle fut donnée aux béné-
« ficiers, par forme de prest. C'est une nouvelle façon
« de monnoyer les vases sacrés, que nos prédécesseurs
« ont inventée et qu'à peine personne pourroit se persua-
« der si on n'en trouvoit les preuves indubitables dans nos
« registres capitulaires. »

Une historiette plus gaie succède, dans la même page, à cet odieux souvenir d'indélicatesse et de profanation : En « 1549, il se passa une chose plus ridicule que nécessaire « dans le chapitre; car, Mr l'evesque de Chartres y es-
« tant venu faire visite, tout le temps fut employé à faire
« une grande plainte contre Jean de Lavardin, pour lors
« doyen, sur ce qu'il portoit la barbe trop longue, le cha-
« pitre prétendant qu'il la feroit couper, comme, en effet,
« l'évesque lui commanda. »

Quant au jeune roi de Navarre, devenu ensuite notre *Henry IV*, Du Bellay le juge sans prévention ni parti pris (p. 73) : « Comme véritablement il n'a jamais paru trans-

« porté de passion contre la religion Romaine et qu'il en « a toujours respecté les prélats, quoyqu'il fût de con- « traire créance, il procéda dans notre église, non comme « avoit fait la royne Jeanne, sa mère, mais sinon en ca- « tholique Romain, au moins en politique d'estat ; car il « establit un vicaire général auquel donna puissance de « pourvoir en son nom aux bénéfices qui estoient en « sa collation dans les duchés de Vandomois et de Beau- « mont. »

Arrivant aux guerres de la Ligue, Du Bellay parle avec beaucoup de ménagement d'Henri IV, du siége et de la prise de Vendôme, en 1589, quoique la ville n'eût pas à s'applaudir des cruels exploits du Béarnais. On comprend cette réserve. Le bon chanoine, qui vivait sous la domination seigneuriale et presque dans la maison d'un fils d'Henri IV (César, duc de Vendôme), n'ose attaquer la mémoire de son père. Il passe donc discrètement sous silence les rigueurs impitoyables que le prince ou ses lieutenants exercèrent, après la victoire, sur une population désarmée.

La résistance des Vendômois aux troupes royales lui paraît plus imprudente qu'héroïque. La manière dont il raconte cet épisode, accuse l'embarras extrême de sa position personnelle. L'auteur est visiblement mal à l'aise dans un sujet qui touche à des questions délicates ; il hésite et craint de se compromettre. Le passage suivant caractérise bien cette perplexité (p. 75) :

« Cette ville ayant esté si mal conseillée, ou plutost « gouvernée, que de fermer les portes à ce prince, son « véritable seigneur et duquel elle estoit le patrimoine, il « y entra de force et par assaut ; et ce, pendant que son « armée pilloit la ville, cette église fut, par miséricorde « de Dieu, préservée du pillage par le Roy, la Providence

« de Dieu le permettant ainsy, à cause peut estre des « prières et des remerciements qu'on avoit faits au ciel, « à la naissance de ce prince, suivant la lettre qui en fut « escrite au chapitre par Antoine, son père. Je ne doute « pas aussy que cette faveur ne doive estre attribuée à la « considération des ancestres du Roy, qui reposent en « notre église. Les soldats donc s'estant mis en devoir de « ne pas pardonner à cette église non plus qu'au reste « de toute la ville, et comme ils rompoient desjà les portes, « le Roy en fut adverti, et, poussé d'une secrète vénéra- « tion pour les cendres de son père et de ses autres pré- « décesseurs, il envoya aussy tost un corps de garde à « la porte, avec défense d'y entrer, sous peine de la « vie. »

Du Bellay est moins gêné pour louer, sans restriction, César de Vendôme (p. 76). Ce bon prince méritait, sans doute, de pareils éloges; mais aussi le chanoine de Saint-Georges avait un motif personnel de gratitude pour célébrer les vertus et les bienfaits de son cher protecteur (p. 76) :

« Je me sens, dit-il, d'autant plus obligé à immortali- « ser ce grand prince, que c'est lui qui, dès mes plus « tendres années, m'a tiré du logis paternel pour me « mettre dans les colléges, sous le gouvernement et la « discipline de personnes autant avenantes en piété que « profondes en sciences. Du collége, il m'a pourveu de bé- « néfices en cette église... »

Le cœur ici a conduit la plume ; il ne faut pas se plaindre de cette influence d'un noble sentiment. L'excès, en pareil cas, vaut mieux que l'oubli contraire.

Plus loin (p. 84), il ajoute, avec une exagération bien pardonnable : « Les obligations que je luy ay sont « dignes d'adoration, sans crainte d'idolâtrie. »

Le mariage de César de Vendôme, à peine âgé de quinze ans, avec Françoise de Lorraine, duchesse de Mercœur, une enfant comme lui, fut pour les deux jeunes époux un signe de prédestination ; telle est, du moins, l'édifiante pensée de l'écrivain qui les tenait l'un et l'autre en grande estime. Il y a quelque charme dans ces pieuses et naïves réflexions d'un fidèle serviteur (p. 78) : « Cela « est plein de mistères ; car s'ils eussent esté plus ad- « vancés en aage il auroit pu se *couler* dans ce mariage « quelque interest du monde ou de la terre ; mais estant « contracté en un aage où l'un et l'autre n'estoient pas ca- « pables du mal et ils possédoient sans contredit leur in- « nocence du baptesme, il faut advouer que ce mariage « est exempt de tous les deffaults qui corrompent ordi- « nairement les autres mariages. C'est pour quoy nous « voions la bénédiction que Dieu y a donnée et le bien « qui en est arrivé au public et au royaume par les enfans « qui en sont venus. »

L'auteur retrace, avec la satisfaction d'un patriotisme reconnaissant, le bien que César fit à Vendôme et dans tout le pays (p. 79 et suiv.). La collégiale, fondée par ses ancêtres, ne fut point oubliée. Le prince s'en occupa même avec une sollicitude paternelle. Il s'appliqua d'abord à la réforme de plusieurs abus que Du Bellay signale en ces termes (p. 80) :

« En 1623, il se fit soigneusement instruire des fon- « dations, coustumes, de tous ceux qui la composent « tant en général qu'en particulier ; il remarqua que « le service ne se faisoit pas conformément aux in- « tentions des fondateurs, ses prédécesseurs, ni se- « lon la pratique ancienne ; ce qui provenoit des troubles « et guerres civiles. Il y reconnut aussi quelques malver- « sations de nos prédécesseurs, que nous avons cy-de-

« vant touchées ; car, quoyque la paix eût succédé aux « troubles, les bénéficiers avoient de la peine à se départir de la possession (1) où ils estoient insensiblement « entrés de laisser tomber les metayries, faute de réparations, pour partager entre eux tout l'argent de leur recepte. »

Suivent des détails, aujourd'hui fort insignifiants, sur les droits respectifs des chanoines anciens, des hebdomadiers et des chapelains.

De nouvelles et importantes ressources permirent enfin de liquider une situation assez chargée : « C'est du temps « de César de Vendôme que le chapitre a appris à vendre « les chesnes, sans abus et avec les formalités requises ; car « on lui présenta requeste, en 1635, pour avoir permission de tirer de l'argent de certains bois de haute fustaye, qui n'estoient utiles en rien à l'Église pendant « qu'ils demeuroient sur pied, mais dont le prix pouvoit « servir au payement des debtes qui avoient esté contractées à cause des exactions des gouverneurs de la ville, « après sa prise » (p. 83).

L'église collégiale reçut des marques précieuses de la munificence du même prince, entre autres celle-ci (p. 84) :

« En 1636, il donna une somme de 300 livres, à la « charge de faire solennellement l'office, le jour de la « Saint-Joseph, auquel le prince avoit une dévotion particulière, en reconnoissance de bienfaits qu'il reconnoissoit avoir reçus de Dieu par son intercession. »

La querelle des chanoines avec les chapelains, qui durait depuis le XIIIe siècle, se raviva au XVIIe. Cette dispute, toujours renaissante, est aussi l'un des derniers objets

(1) L'habitude.

dont s'occupa le chanoine Du Bellay (p. 84) : « Je m'es-
« tonne, dit-il, que nos prédécesseurs, pour réprimer
« l'audace et la présomption des chapelains, ne se sont
« pas rendus incidemment demandeurs contre eux pour les
« faire exclure du droit qu'ils se vantent d'avoir aux
« *distributions*. La raison est forte en faveur des capi-
« tulans, etc. »

Prévoyant encore de nouvelles difficultés sur la même matière, il croit devoir laisser, pour l'avenir, des instructions nettes et précises. En conséquence, il indique clairement la marche à suivre pour déjouer les tentatives qui seraient dirigées vers le même but (p. 85).

En terminant, il soutient les prérogatives de sa propre dignité, et revendique pour le *chantre* de Saint-Georges, un droit qui lui avait été dénié parfois (p. 85) : « Je re-
« marqueray, dit-il, que les chantres de cette église ne
« s'estant pas bien maintenus dans le droit qu'ils ont de
« donner des provisions aux maistres des petites escoles de
« cette ville et banlieue, ce privilége s'évanouissoit ; mais
« il fut réveillé par Antoine Lefebvre, chantre, qui trouva
« cinq ou six maistres opiniastres à soutenir qu'ils ne de-
« voient point prendre lettres de lui. Là dessus, procès fut
« intenté, et pendant qu'il s'instruisoit, son altesse (1)
« estant hors de France, en 1647, les dits maistres s'ad-
« visèrent de présenter requeste à Madame (2), comme
« procuratrice générale de Monseigneur son mari, afin d'a-
« voir règlement là dessus. Cette princesse, après avoir fait
« voir les tiltres et renseignements qui donnoient le droit au
« chantre et les déffenses des dits maistres, de l'advis de
« son conseil, fit expédier des lettres par lesquelles elle
« maintenoit le chantre en son droit et condamnoit ses

(1) César de Vendôme.
(2) Françoise de Lorraine-Mercœur, femme de César de Vendôme.

« parties adverses et leurs successeurs à prendre doréna-
« vant lettres de provision du dit chantre. »

J'ai pris, au courant de la plume, quelques autres notes sur le manuscrit que je quitte à regret. N'ayant pu les placer encore dans le cadre de mon travail analytique, je les donne ici, comme le regain d'une lecture instructive.

Le service divin se faisait très-bien dans l'église de Saint-Georges. On y chantait trois messes par jour, et, s'il faut en croire notre historien (p. 46), « il n'y avoit point « de cathédrale ou de collégiale en France où il s'en chan- « tât davantage. »

Plusieurs fois, il est question de certains revenus affectés à l'instruction des enfants de chœur et à l'entretien d'un maître de chant. Ces allocations annoncent un goût intelligent pour la musique religieuse.

A l'occasion des difficultés de chronologie que présente la suite des premiers comtes de Vendôme, Du Bellay se plaint, sans les nommer, des Bénédictins de La Trinité, qu'il accuse d'être beaucoup trop avares de leurs documents historiques (p. 33). Ce reproche amer porte l'empreinte des rivalités déplorables qui divisaient souvent les corps ecclésiastiques, surtout dans la même ville : « Ces « personnes, dit-il (p. 33), ne veulent en faire part à « qui que ce soit; leurs connoissances ne leur seroient « plus particulières, s'ils les avoient communiquées à quel- « qu'un, et ils croient tirer un très-grand advantage de « leur science, en ce qu'elle est particulière à eux seuls... « Ils font profession de maximes contraires à celles de cet « ancien poète qui vouloit que les connoissances d'un « homme fussent inutiles, si personne n'en savoit rien :

« *Scire tuum nihil est, nisi te scire hoc sciat alter.* »

Il paraît néanmoins que l'historiographe de Saint-Georges, chercheur laborieux, eut accès dans les archives de La Trinité; car il cite fréquemment le cartulaire de cette abbaye, et même il indique, en marge, les folios de ce recueil manuscrit. Quel dommage que Vendôme ait perdu un document aussi précieux! Le cartulaire dont il s'agit fut dérobé à l'époque de la Révolution; aujourd'hui, l'original est en Angleterre, dans la célèbre collection de sir Thomas Philipp's, au château de Middle-Hill, comté de Worcester. Nous ignorons quelles vicissitudes ont pu le porter si loin de sa place légitime.

Du Bellay, suivant l'esprit de son temps, se montre fort attaché aux fameuses *libertés de l'Eglise gallicane;* par exemple, il s'exprime, en termes non équivoques, au sujet de la Pragmatique sanction de Charles VII (p. 50) : « Ce fut par son conseil que toutes les choses furent si « sainctement établies, qu'il n'en faudroit souhaiter que « l'exacte pratique pour voir fleurir le christianisme « dans l'Eglise gallicane. »

Le chanoine écrivain ne manque ni de critique, ni de saine érudition, et il en fait usage au besoin. Entre autres points douteux, il discute l'époque incertaine de la mort de Bouchard VII, dernier comte de l'ancienne famille de Vendôme. Il rétablit, non sans peine, l'exactitude de cette date sur laquelle avaient erré les savants généalogistes de Sainte-Marthe et la fixe avec plus de vraisemblance, à l'année 1365 ou environ (p. 43 et 44).

Esprit calme et judicieux, il ne se passionne jamais pour les hypothèses séduisantes, ni pour les opinions hasardées. Il préfère, avec raison, la réalité à la fantaisie et le solide au clinquant.

Son style, habituellement négligé, tombe quelquefois,

par un excès contraire, dans la recherche et dans l'afféterie. Voici un exemple de mauvais goût :

Marie de Luxembourg, première *duchesse* de Vendôme, eut la douleur poignante de survivre à son fils Charles de Bourbon. Au lieu d'exprimer la chose tout simplement, Du Bellay fait une phrase digne de *l'hôtel de Rambouillet* (p. 64) : « Cette princesse, dit-il, sembla n'avoir hérité « de luy que le déplaisir de se voir rester après luy. » La nature ne parla jamais ce langage apprêté ; le cœur lui-même répugne à cette affectation miévreuse.

Appendice.

D'après un inventaire dressé, en 1790, par les commissaires du gouvernement, les archives du chapitre de Saint-Georges renfermaient alors environ 484 liasses, plus 312 registres et 11 plans (1). Aujourd'hui le fonds du même établissement, aux archives départementales de Loir-et-Cher, ne se compose plus que de 53 liasses et 7 registres. Le reste a, sans doute, péri dans les brûlements révolutionnaires de titres féodaux et religieux, qui eurent lieu en 1793, à Vendôme, comme ailleurs. On doit surtout regretter la disparition des actes capitulaires. Ces délibérations remontaient au XVe siècle, suivant le chanoine Du Bellay, et contenaient, en substance, toute l'histoire intérieure du chapitre, depuis cette époque reculée. Malgré tant de pertes sensibles, le fonds de Saint-Georges, tel que nous l'avons à Blois, offre encore un certain intérêt ; on y trouve, par exemple, de nombreux documents sur la féodalité, la propriété foncière et l'agriculture dans

(1) Cet inventaire existe aux archives départementales de Loir-et-Cher.

le Vendômois, sur les institutions, les mœurs, les usages et les familles du pays ; hommes et choses du passé revivent dans ces titres périmés d'une église détruite et d'un patrimoine dépecé.

Pour donner une idée approximative des ressources multiples que ces débris paléographiques peuvent fournir aux études locales, je citerai trois pièces, prises au hasard dans l'une des liasses provisoires où le classement régulier n'a pas encore pénétré. (Cette liasse concerne les biens du chapitre, situés dans la paroisse de Rocé).

1° Charte du 21 avril 1213, par laquelle maître Geoffroi ou Gaudefroi Siméonis, chanoine de Saint-Georges, voulant, dit-il, augmenter les *distributions* qui se font aux membres de cette collégiale, donne la métairie de *Château-Chevard*, située dans la paroisse de Rocé, avec toutes ses appartenances et dépendances, sous réserve de l'usufruit au profit du donateur, sa vie durant.

Voici le texte de cette charte, accompagnée de quelques notes explicatives :

« Universis præsentes litteras inspecturis, officialis cu-
« riæ archidiaconi Vindocinensis in Vindocino salutem in
« Domino. Noveritis quòd in nostrà præsentià personali-
« ter constitutus magister Gaufridus Simeonis, clericus,
« canonicus beati Georgii de Vindocino, confessus fuit in
« jure, coràm nobis se dedisse et in perpetuum conces-
« sisse at adhuc dedit et perpetuò concessit, coràm nobis,
« donatione factà inter vivos, venerabilibus viris canoni-
« cis ecclesiæ prædictæ beati Georgii præsentibus et fu-
« turis, in augmentationem distributionum dictorum ca-
« nonicorum in ecclesià prædicta, et specialiter et ex-
« pressè pro ipsis canonicis, quamdam medietariam cum
« pertinenciis suis universis, quam idem Gaufridus habet,
« sitam, cum dictis pertinenciis, ut dicebat, in parochià

« de *Roceix* et locis dictæ parochiæ congruis et vicinis,
« quæ vocatur *medietaria Castri Chevardi* (1), habendam,
« tenendam et hereditariè possidendam à prædictis cano-
« nicis et eorum successoribus, penitùs et perpetuò, cum
« omni fundo, dominio, possessione et proprietate et omni
« jure quod habebat et habere poterat idem Gaufridus,
« quocumque jure et nomine quocumque in medietariâ
« prædictâ et ejus pertinentiis, ex nunc et in perpetuum
« et ad voluntatem eorumdem canonicorum *altè et bassè* (2)
« in omnibus faciendam super medietariam prædictam et
« ejus pertinentias, retento sibi solummodò in dictâ me-
« dietariâ, vitâ currente, usufructu. Promittens bonâ fide
« idem Gaufridus quòd contrà donationem hujusmodi in
« vitâ vel in morte non veniet in futurum, etc. (3)... Da-
« tum anno Domini millesimo ducentesimo decimo tertio,
« die Jovis post dominicam quâ cantatur *Quasimodo.* »

(Original sur parchemin, auquel pend un reste du sceau de la *cour de Vendôme* (*sigillum curiæ Vindocinensis*).

2° Aveu rendu, le 4 avril 1507, aux chanoines de Saint-Georges, pour certains héritages situés dans la paroisse de Rocé, tenus *à foi et hommage simple* du chapitre, à cause de la seigneurie de Rocé :

« De vous, vénérables et discrets messeigneurs les che-
« vecier et chapitre de l'église collégiale Monseigneur
« Sainct-Georges de Vendosme, je, Michau *Croulboys* (4),

(1) Dans quelques titres postérieurs, rédigés en français, on l'appelle *Métairie de La Touche Chevart* ; ce dernier mot est écrit *Chenard* sur la carte de Cassini.

(2) D'une manière absolue.

(3) Je passe la formule qui termine toutes les chartes du même genre.

(4) Une personne, du même nom et probablement de la même famille, exerçait la pharmacie à Blois, il y a quelques années.

« tant en mon nom comme principal héritier et pour mes « *fraischeurs* (1) héritiers de feuz Jehan et Estienne Les « Devaulx, tiens et advouetenir à foy et hommage simple, « à cause et par raison de vostre fief, terre et seigneurie « de Rocé les choses dont je suis en vostre foy et hom- « mage simple, desquelles la déclaration s'ensuit... (2)... « Pour raison dequelles choses je vous doibs et suis te- « nu de payer, par chascun an, au jour et feste de sainct « Remy, la somme de dix sols tournois de service, « avecques les foy et hommage *simple* (3) et rachapt, « quand le cas y escherra, et le droict d'obéissance, « comme à seigneur de fief appartient... avec protestation « expresse faicte et réservée par moy que, s'il estoit « trouvé par moy ou par mes prédécesseurs aultre chose, « tenue de vous, n'estre ci-dedans contenue à la dicte « foy et hommage simple, au debvoir cy-dessus déclaré, « je ne me désadvoue aucunement de vous, ainçoys m'en « advoue bien estre vostre homme et subject pour raison « des dictes choses, offrant icelles mettre et employer en « mon adveu, si tost qu'il sera venu à cognoissance. « En tesmoing de vérité, je vous baille cest présent es- « cript pour adveu, signé, à ma requeste, des seings ma- « nuels de maistres Nicolle et Asselin, bacheliers *en de-* « *cret* (4) et de Guillaume Engrat, bachelier *ès loix* (5),

(1) Autrement dits *frérageurs* ou *parageurs*. On appelait ainsi, dans le droit coutumier, les héritiers de tout fief encore indivis. L'aîné pouvait, en effet, porter la foi au seigneur dominant, pour le fief entier, de manière à *garantir* en *parage* ses cohéritiers puînés; ce qui les dispensait de rendre personnellement l'hommage de leurs portions indivises. (Voir le savant commentaire de Dupineau sur l'article 232 de la coutume d'Anjou, qui régissait le Vendômois.)

(2) J'omets ici le détail insignifiant des morceaux de terre compris dans l'*aveu* féodal.

(3) Bien différend de l'hommage *lige* et beaucoup moins rigoureux, comme l'expliquent les feudistes.

(4) Droit canonique. — (5) Droit civil.

« notaires jurez en court laye. Et pour plus grande con-
« firmation d'iceluy, séellé des sceaulx aux contracts de
« la chastellenie de Vendosme, cy mis, le quatriesme
« jour de apvril, l'an mil cinq cens et sept. »

(Copie sur papier, écriture du XVIe siècle.)

3° Extrait d'une enquête judiciaire faite, le 16 décembre 1563, pour établir les droits de propriété du chapitre sur la métairie de *La Cour*, mentionnée dans la charte de 1213, ci-dessus rapportée (1).

« A tous ceulx qui ces présentes verront Symon Bouvyer
« et Geoffroy Selormeau, notaires en la court de Vendosme,
« salut, scavoir faisons que ce jourd'huy, date de ces pré-
« sentes, à la poursuite et requeste des sieurs les vénérables
« chevecier, chanoines et chapelains de l'église collégiale
« Saint-Georges au chastel de Vendosme, ou procureur
« pour eulx, ont été présens en leurs personnes pardevant
« nous chacun de : vénérable et discret maistre Jehan
« Navisseau, prebstre, aagé de soixante-cinq ans ; maistre
« Jacques Breton, advocat en court d'église, aagé de cin-
« quante neuf ans, Georges Brosse, marchant, aagé de
« soixante trois ans ou environ; Jehan Guillepin, mar-
« chant *seillier* (2), aagé de cinquante trois ans, Jehan
« Guenette, *faiseur d'œuvre blanche* (3), aagé de cin-
« quante trois ans, Guillaume Tessier, arbalestrier, aagé de
« cinquante deux ans, et Macé Gasnyn, *sergent* (4), aagé
« de quarante ans, le tout ou environ si comme ils disent,
« tous demourant en ceste ville de Vendosme, fors le

(1) Il s'agissait d'interpréter les termes un peu vagues de cette charte qui ne spécifiait ni les biens ni les droits compris dans la donation du chanoine *Simeonis*.

(2) Était-ce un sellier ou un boissellier ?

(3) Ferblantier.

(4) Huissier des juridictions inférieures.

« dict Guenette qui est demourant ès forsbourgs Sainct-
« Bieneuré du dict Vendosme ; lesquels tous concordam-
« ment ont dict, affirmé et attesté pardavant nous, comme
« en droict et vray jugement, que ils ont bonne et cer-
« taine congnoissance que les chevecier, chanoines et cha-
« pitre de l'église collégiale Sainct Georges au chastel de
« Vendosme ont et leur appartient ung lieu, métairie et
« appartenances, appellée *La Court*, au bourg et paroisse
« de *Rocey*, à cause duquel lieu de La Court les dicts de
« Sainct Georges ont toute justice et prisons, ung beau
« et grand censif, qui s'estend en la dicte parroisse de
« Rocey et autres circonvoisines ; que le dict lieu et bourg
« de Rocey est de distance de ceste ville de Vendosme
« d'une lieue et demye pour le plus, et que la dicte mes-
« taierie et seigneurie de La Court est le plus proche et
« principal manoir des dicts de Sainct Georges, pour eulx
« retirer en temps et danger de peste, pour faire le ser-
« vice divin et demourer ensemble, comme ils sont en la
« Rue Ferme du dict Vendosme, parceque les maisons et
« logis du dict lieu et mestaierie de La Court sont proches,
« près et davant l'église parrochiale du dict Rocey, la
« rue seulement entre deux ; et tient ce bien scavoir, pour
« avoir, par plusieurs foiz hanté et fréquenté au dict lieu
« de Rocey, et que les dicts de Sainct Georges n'ont aucun
« lieu et mestaierie en bourg et village sy près et com-
« mode et église sy proche pour eulx retirer en temps de
« peste, pour faire le service divin, que le lieu de La
« Court, et auquel lieu de La Court et bourg de Rocey les
« dicts Navisseau, Breton, Brosse, Guillepin et Guenette
« ont dict avoir veu les dicts de Sainct Georges et enfans
« de chœur de la dicte église, par deux diverses foiz, en
« danger de peste, et y faire le service divin ; et le dict
« Tessier les y avoir veus par une foiz, trente deux ans

« sont ou environ (1) ; et dient les dicts Navisseau, Brosse, « Guillepin, Guenette, Tessier et Gasnyn que, par l'esti- « mation commune du pays, le dict lieu, censif, seigneu- « rie et mestaierie de La Court vault bien, une fois vendre, « la somme de six à sept mille livres tournois, et que ils « ont entendu que l'on a achapté sur les dicts de Sainct « Georges, et a esté vendu qui leur appartenoit une mes- « taierie appellée La *Rastellerie*, paroisse de Villiersffault, « une autre mestaierie nommée *Les Bordes*, parroisse « de Marcilly ; les terrages et censifs de Saincte Rade- « gonde, et autres choses qui estoient et faisoient une « grande partie du revenu du corps de la dicte église « Sainct Georges ; dont et desquelles choses avons aux « dicts de Sainct Georges ou procureurs pour eulx ce re- « quérans délivré ces présentes, pour leur servir partout « où il appartiendra ; ce jourd'huy seiziesme jour de dé- « cembre l'an mil cinq cens soixante trois. »

(Expédition sur papier, en écriture du XVIe siècle).

D'après Du Bellay (p. 46), les chanoines employèrent à l'acquisition *d'une partie de la seigneurie de Rocé* une somme de 1160 *francs* que leur avait donnée Catherine de Vendôme, veuve de Jean de Bourbon, premier du nom. Cette comtesse mourut en 1411, et fut inhumée à côté de son mari, dans l'église collégiale (ibidem, p. 47).

Composition du chapitre en 1789, *d'après le* Calendrier historique de l'Orléanais (*page* 193) :

De Lizèche, *doyen*.
Chaponel, *chantre*.

(1) Le chanoine Du Bellay parle de cette maladie contagieuse et de l'émigration d'une partie du chapitre à Rocé. Voir *supra*, pages 13 et 14.)

Lebrun, *prévôt* et *fabricier*.
Bouvier, *sous-chantre* et *syndic*.
Liger-Delatour, *trésorier*.
Beaussier, *chancelier*.
Boutault de Russy,
Maquet,
Courtin,
Jabre-Duplessis,
Morillon,
Saumairs,
} chanoines titulaires.
Moynerie, *receveur du chapitre*,
Pinel, Guerrier, Cretté, Noulin,
Gugelos, *maître de musique*,
} chanoines hebdomadiers.
Rouzet, *secrétaire*,
Cheron et Bidault, vicaires chapelains.

Il y a deux observations à faire sur cette nomenclature :

On remarquera d'abord que la plupart des chanoines et chapelains appartenaient à la simple bourgeoisie; en effet, la collégiale de Vendôme, malgré son ancienneté, sa richesse et ses nombreuses prérogatives, n'était point un *chapitre noble*, réservé à l'aristocratie de naissance. Voilà pourquoi il ne figure point dans un petit ouvrage assez curieux, intitulé : *La France chevaleresque et chapitrale*, etc., publié en 1785, par le vicomte de G***. Cet almanach comprend des chapitres moins importants et moins connus, mais décorés du privilége de la noblesse, celui d'Amboise, entre autres (p. 91).

En second lieu, nous voyons que les *hebdomadiers* sont appelés *chanoines*. Il n'en était point ainsi dans le principe, et Du Bellay insiste sur cette distinction (p. 50, 71 et 72), voir *suprà* (p. 17). Probablement les hebdoma-

diers finirent par usurper un titre contestable et contesté.

Du reste, l'organisation du chapitre était assez compliquée, et les droits de chacun, généralement mal définis, donnèrent lieu à de fréquentes réclamations. *Le bas chœur*, comme on le nommait dédaigneusement, eut souvent maille à partir avec les chanoines et les dignitaires. Le chantre de Saint-Georges s'est fait surtout l'organe des grands de la corporation ; nous voudrions entendre une voix plus modeste plaider également la cause des petits; il serait possible alors de prononcer un jugement impartial entre des prétentions contraires.

A. Dupré,

Bibliothécaire de la ville de Blois.

M. le Président appelle ensuite la 41e question intitulée : *Des saints particulièrement honorés dans le pays. — Légendes qui s'y rattachent. — Superstitions populaires.*

M. de Préville lit le travail suivant de M. Dupré.

Du culte de saint Blaise dans le Vendômois.

Parmi tous les saints auxquels peut s'appliquer la 41e question, je choisis l'un des moins connus. C'est le meilleur moyen de rencontrer peu de concurrents et de contradicteurs.

Saint Blaise, évêque de Sébaste, en Arménie, souffrit le martyre vers l'année 316. Son culte, jadis très-répandu en France, intéresse particulièrement le Vendômois, comme nous le verrons bientôt. Mais d'abord, pour faire connaître ce saint presque oublié, je traduirai littéralement la courte légende que le bréviaire Romain lui a consacrée ; l'autorité

de ce document hagiographique me dispensera d'entrer dans de plus longs détails ; ce livre est, en effet, le résumé simple et fidèle des traditions de l'Eglise catholique sur les saints qu'elle honore dans tout le cours de l'année. Voici donc comment s'exprime le Bréviaire romain :

« Comme Blaise florissait à Sébaste par le mérite de « ses vertus, il fut élu évêque de cette cité. A l'époque où « Dioclétien persécutait les chrétiens avec une insatiable « cruauté, Blaise se cacha dans une grotte du mont Argée « et y demeura inconnu jusqu'à ce que les gardes du gou- « verneur Agricole étant à la chasse, découvrirent sa re- « traite, se saisirent de lui et le conduisirent à leur maître, « qui le fit jeter dans une prison. Là furent guéris nombre « de malades, attirés par sa réputation de sainteté ; entre « autres, un enfant, auquel une épine, arrêtée en travers « de la gorge, coupait la respiration et que les médecins « désespéraient de pouvoir sauver (1). Blaise, amené plu- « sieurs fois devant le gouverneur, et pressé de sacrifier « aux dieux, résista également aux séductions et aux me- « naces, en sorte qu'il fut d'abord battu de verges, puis « étendu sur un chevalet et déchiré avec des peignes de « fer (2) ; enfin on le décapita, et c'est ainsi que l'illustre « martyr rendit un témoignage éclatant de sa foi à Notre- « Seigneur Jésus-Christ, le troisième des nones de fé- « vrier. »

Cette date liturgique correspond au 3 du même mois, qui est précisément le jour où l'Eglise fait mémoire de saint Blaise.

(1) « Qui, desperatâ à medicis salute, transversâ spinâ faucibus inhæ- « rente, animam agebat. » (*La Légende dorée* dit que c'était une arête de poisson.)

(2) Voilà pourquoi les cardeurs de laine ont pris saint Blaise pour patron.

La *Légende dorée* de Jacques de Voragine, archevêque de Gènes au XIIIe siècle, ajoute cette particularité remarquable, qu'au moment de recevoir le coup mortel par l'ordre du féroce proconsul, le pontife martyr obtint du ciel le pouvoir de guérir les maladies de gosier et en général toute infirmité contre laquelle on invoquerait son patronage secourable (1).

Voilà donc bien établie la protection de saint Blaise contre les maux de gorge et de larynx. De son vivant même, il fit quelque chose de semblable; car le pauvre enfant, qu'une épine, ou une arête, aurait étranglé, sans l'intervention miraculeuse du saint, nous représente évidemment les personnes atteintes d'angines et d'autres douleurs du même genre.

Un livre d'heures du XVe siècle, de la Bibliothèque de Blois, confirme cette antique et pieuse croyance. A la fin de ce manuscrit, l'un de nos rares joyaux calligraphiques, on trouve une oraison à saint Blaise « contre lesquinan-« cie et la *passion* du col, de la gorge et de la nucque. » Ce titre, en vieux français, est suivi d'une prière en latin; cette formule liturgique exprime le sentiment populaire d'alors, et je la transcris *in extenso :*

« Domine Jhesu Christe, vere Deus noster, per virtu-« tem tui sancti nominis Jhesus Christi, et per orationem « beati Blasii servi tui, liberare digneris hunc famulum « tuum ab infirmitatibus gulæ, gutturis et aliorum mem-« brorum suorum. Qui vivis et regnas, Deus, per omnia « sæcula sæculorum. Amen. »

(1) « Et statim præses jussit eum decollari. Ipse autem oravit ad Do-« minum ut quicumque per infirmitatem gutturis, vel aliâ quâcumque « infirmitate, ejus patrocinia postularet, exaudiretur et continuò liberare-« tur. Et ecce vox de cœlis ad eum venit, quod sic fieret ut oravit. » (*Legenda aurea*, editio Lipsiæ, 1850, p. 169.)

C'était la prière que le prêtre récitait sur le patient, avec trois *Pater* et trois *Ave Maria*, suivant la rubrique apposée au bas.

Le livre d'heures, qui renferme cette dévote oraison, était à l'usage du diocèse d'Orléans, puisque le calendrier porte, à la date du 8 mai, la fête toute locale de la délivrance de cette ville par les exploits de Jeanne d'Arc; mais la dévotion à saint Blaise s'étendait aux contrées limitrophes, notamment au diocèse de Chartres, dont le Vendômois dépendait avant d'appartenir au diocèse de Blois, érigé en 1698.

Le bréviaire de ce nouveau diocèse, plus réservé à l'endroit du merveilleux, retrancha de la leçon de saint Blaise la guérison miraculeuse de l'enfant abandonné des médecins. Ce livre publié en 1736, fut copié sur le nouveau bréviaire de Paris, qui avait déjà élagué beaucoup d'épisodes du même genre. Toutefois, les néo-critiques ne pouvaient biffer, d'un trait de plume, l'ancienne dévotion du pays à saint Blaise; aussi les rédacteurs du bréviaire de Blois crurent-ils devoir ajouter à la légende qu'ils réformaient cette constatation d'un fait avéré :

« Non minùs celebris fuit per omnes occidentis et ma-
« ximè Galliarum ecclesias sancti Blasii memoria, populis
« undique ad ejus patrocinium confugientibus, ex eo ma-
« ximè tempore quo sancti martyris reliquiæ huc illuc
« per Italiam et Galliam variè translatæ sunt. Extant
« in agro Blesensi non pauca sub ejus nomine oratoria
« dicata. »

Le Vendômois, en particulier, nous offre plusieurs sanctuaires anciennement érigés sous le vocable de l'évêque-martyr de Sébaste. C'est là un témoignage irrécusable de l'instinct religieux des populations.

A Vendôme, d'abord, l'église du château, l'insigne collégiale de Saint-Georges, renfermait, derrière le grand autel, une chapelle de Saint-Blaise, où reposait le comte Bouchard V, qui mourut en 1271 (1).

Puis, c'était la paroisse de La Chapelle-Vicomtesse, où s'éleva dès le XIIe siècle, une chapelle du même nom, appartenant aux frères condonnés de l'Hôtel-Dieu de Châteaudun (2).

L'abbaye bénédictine du Gué-de-Launay (au diocèse du Mans), possédait un prieuré de Saint-Blaise, situé au village du Grand-Ry, dans la paroisse de Fontaine, en Beauce (3).

Non loin de cette localité, la paroisse de Fortan célébrait dévotement la fête du 3 février. Ses anciens comptes de fabrique nous offrent plusieurs articles de recettes et de dépenses relatifs à cette solennité ; je les copie textuellement (4) :

« Au mois de février 1601, receu tant *pour la recepte de la Saint-Blaise* que pour questes, la somme de 7 liv. 16 s.

« (Année 1608) payé 40 sous pour deux livres de chandelles pour la Saint-Blaise.

« (Année 1629), payé 20 sous pour la dépense qui fut faicte en faisant le luminaire de saint Blaise et de Nostre-Dame. »

Une autre paroisse du Vendômois, celle de Montrouveau (de l'ancien diocèse du Mans), reconnaît l'évêque de Sébaste pour patron.

(1) L'abbé Simon, *Histoire du Vendômois*, t. I, p. 138. — Cf. De Passac, *Vendôme et le Vendômois*, p. 21.

(2) L'abbé Bordas, *Chorographie du Dunois*, p. 102.

(3) De Pétigny, *Histoire du Vendômois*, p. 269, note 1. — Cf. Cauvin, *Statistique du département de la Sarthe*.

(4) Liasse de la paroisse de Fortan, aux archives départementales

Ronsard a consacré aux louanges de ce pontife martyr quelques accents d'une muse parfois chrétienne. *L'hymne des pères de famille à saint Blaise* semble avoir été composée pour la fête du saint et spécialement pour les processions qui se faisaient en son honneur à travers les campagnes du Vendômois. Je citerai seulement un couplet de ce chant, imité des litanies de l'Eglise catholique (1).

Chasse la guerre bien loing;
Romps les armes dans le poing
Du soldat qui frappe et tue
Celuy qui tient la charrue,
Mangeant son bien en deux coups :
Je te prie escoute-nous !

Cette peinture des maux de la guerre n'était point exagérée. Demandez-le plutôt aux pauvres habitants de nos campagnes. Ils savent maintenant, par expérience, combien il est affreux d'avoir l'ennemi chez soi ! La poésie atteint à peine aux tristes réalités de l'invasion étrangère.

A. Dupré,

Bibliothécaire de la ville de Blois.

Ce travail clôt la séance, qui est levée à dix heures et demie.

SÉANCE DU 21 JUIN 1872, A 2 HEURES DU SOIR.

Présidence de M. de Dion, inspecteur de Seine-et-Oise.

Siégent au bureau : M. de la Panouse, président du Comice agricole ; M. l'abbé de Préville ; M. Caron, numis-

(1) *Œuvres de Ronsard*, édition de 1623, in-f°, t. II, p. 1164.

mate; M. Chauvin, conseiller général, à Montoire; M. de Cougny, et M. de Rochambeau.

M. l'abbé Haugou remplit les fonctions de secrétaire.

M. le Président dépose sur le bureau les ouvrages suivants destinés à la Bibliothèque de la ville :

Galerie des hommes illustres du Vendômois, Maillé de Benehart, Vendôme 1862, in-8°, portrait : par M. de Rochambeau;

Etude sur les origines de la Gaule, appliquée à la vallée du Loir dans le Vendômois, Vendôme, 1864, deuxième édition, in-8°, 2 pl., par M. de Rochambeau;

Monographie de Thoré (Loir-et-Cher), Paris et Vendôme, 1866, in-8°, raisin, pl., par M. de Rochambeau;

Fragment de la chanson de geste de Girbert de Metz, Paris, 1867, in-8°, par M. de Rochambeau;

Le Château de la Poissonnière, Vendôme, 1867, in-8°, par M. de Rochambeau;

La Famille de Ronsart, Paris, 1868, 1 vol. in-16, pl., par M. de Rochambeau;

Galerie des hommes illustres du Vendômois, René Macé, bénédictin de Vendôme, 1869, in-8°, par M. de Rochambeau;

Le Dolmen de Vaugouffard ou Pierre Brau, Vendôme, 1869, in-8°, pl., par M. de Rochambeau;

Charte de donation de la métairie de Villiers (1165), Vendôme, in-8°, 1869, par M. de Rochambeau;

Galerie des hommes illustres du Vendômois, Robert de Wilughby, comte de Vendôme, Vendôme, in-8°, 1871, par M. de Rochambeau;

Esquisses historiques de la fin du dix-huitième siècle, extraites de documents inédits, Paris, in-8°, 1871, par M. de Rochambeau;

Les Notaires en Albigeois du douzième au quinzième siècle, Toulouse, in-8°, par M. Elie Rossignol.

M. L'abbé Haugou lit le procès-verbal de la séance précédente qui est adopté.

M. Launay répond, par la note suivante, à la 42e question du programme ainsi conçu : *Pèlerinages célèbres. — Fontaines sacrées. — Mœurs et usages. — Analogie avec d'autres localités.*

Pèlerinages célèbres. — Fontaines sacrées. — Mœurs et usages.

Les lieux de pèlerinage sont assez nombreux dans le Vendômois. Nous parlerons d'abord de ceux affectés spécialement à cette destination, parmi lesquels nous citerons en première ligne celui de Villethiou objet d'une légende fort curieuse. Chaque année, dans le mois de mai, un grand concours de personnes pieuses y afflue. Elles viennent chercher la guérison de leurs maux ou accomplir des vœux faits à la Vierge. La primitive et modeste chapelle était située auprès d'une fontaine dite de la Coudre, sur le bord de laquelle chaque pélerin ne manque pas d'aller s'agenouiller après y avoir jeté une épingle au moins ou une pièce de monnaie.

Vient ensuite Saint-Vrin, commune de Saint-Firmin. La chapelle, plus que modeste, est située dans un vallon solitaire et pittoresque, à quelques pas d'une fontaine aux eaux abondantes. Elle est aussi l'objet d'un pèlerinage très-fréquenté ainsi que :

Sainte-Radégonde, commune de Busloup, dont une

chapelle moderne a remplacé l'ancien et simple oratoire, situé au fond d'un vallon boisé, près d'une belle fontaine.

Dans le même vallon et à quelques cents mètres, s'élevait une chapelle romane, dédiée à saint Étienne et aujourd'hui détruite. Elle était, ainsi que la fontaine qui l'avoisine, l'objet d un pèlerinage très-suivi pour les convulsions des enfants que l'on continue d'y amener en les déposant sur les restes de l'autel encore conservés.

Dans la commune de Chauvigny, canton de Morée, nous trouvons la chapelle et la fontaine de Saint-Gilderic ou Joudry, au fond d'un vallon pittoresque et très-fréquenté pour la guérison des fièvres.

A l'ouest du bourg des Hayes, commune de Montoire, s'élevait, sous le vocable de saint Germain, une chapelle aujourd'hui détruite. La statue, en bois, du saint, placée dans un coudrier touffu abritant une fontaine, continue à attirer de nombreux pèlerins.

A quelques cents mètres, au sud-ouest de Montoire, sur le coteau bordant la rive gauche du Loir, apparaissait, au milieu d'un bois, une chapelle dédiée à saint Éloi, que de nombreux visiteurs allaient invoquer pour la guérison des clous et des furoncles. Le puits voisin, en guise de fontaine, recevait les offrandes des pèlerins. On a trouvé au fond une quantité considérable de clous de toutes dimensions.

Tels sont, en dehors des églises, les lieux de pèlerinage, dont la presque totalité continue à attirer la foule. Il nous reste maintenant à signaler les églises et les saints qu'elles renferment, jouissant de la même propriété.

Nous parlerons d'abord de la Vierge Noire de Villavard et de la légende qui fait découvrir la statue en bois dans

un massif de coudriers, près d'un endroit rempli d'eau sur lequel, au XIe siècle, fut bâtie l'église actuelle.

Citons ensuite à Villedieu, canton de Montoire, le remarquable groupe en terre cuite de la Vierge tenant Jésus-Christ sur ses genoux avant l'ensevelissement et auquel la dévotion des fidèles vient constamment adresser ses prières.

Cellé, canton de Savigny, est aussi le but d'un pèlerinage à la Vierge.

Avant de terminer, notons encore ici, saint Gilles à Montoire, très-imploré pour la guérison de la peur, saint Roc à Villedieu, pour les maladies contagieuses, sainte Émérance à Mazangé, etc., etc.

Aux pèlerinages cités par M. Launay, M. l'abbé Haugou ajoute celui de saint Antoine, à l'Hermitage, près Montoire.

Quoiqu'il n'existe plus aucune trace de chapelle et que le pèlerinage soit presqu'oublié des habitants du pays, il est venu encore, dernièrement, des personnes des environs de Chartres pour y honorer le saint ; ce qui prouve son ancienne célébrité dans le pays; puis à Beauregard, près Lunay, celui de saint Sylvain et saint Évrould. La chapelle ayant été complétement détruite, les statues de ces deux saints ont été placées dans un fournil, où elles sont restées jusqu'à ces derniers temps. Transportées ensuite dans l'église paroissiale, elles ont été remplacées par des statues modernes.

La question 43 : *Sceaux des comtes, abbés, tabellions*, etc., est mise à l'ordre du jour.

M. de Rochambeau dit qu'il ne connaît aucun sceau remarquable, purement local, en dehors des sceaux des

comtes de Vendôme et de quelques autres, dont la collection a déjà été publiée par M. Douet d'Arcq auquel nous l'empruntons :

Sceaux vendômois.

1° Jean II, petit-fils du comte Bouchard IV (1207), fragment de sceau rond, d'environ 0,060, provenant des archives de Tours. Sceau équestre. Tourné à gauche. † SI..I ..

2° Jean III, fils de Geoffroi de Lavardin (1220).

Fragment de sceau rond de 0,060. Archives nationales. S. 5001. *Sceau armorial.* Ecu à un chef, à un lion rampant, brochant sur le tout, appendu à une charte du comte en faveur des Templiers. † SIGILLUM : I... MITIS : VINDOCINII (*sigillum Johannis, comitis Vindocinii*).

Contre-sceau. — Pierre gravée ovale, représentant deux anges ailés et nimbés, debout, face à face, et tenant une croix. † CONTRA : S : I : COM.... VINDOCINII : (*contra sigillum Johannis, comitis Vindocinii*).

3° Jean IV, dit de Montoire, neveu de Jean III. 1230. Sceau rond de 0,063m. Archives nationales. J. 241, n° 5.

Sceau équestre, le bouclier aux armes (comme le précédent).

† SIGILLV. .OHANIS : COMITIS : VINDOCINI (*sigillum Johannis comitis Vindocini*).

Contre-sceau. — La même pierre, gravée qu'au contre-sceau précédent.

† IOHES : COMES : DE : VINDOCINO (*Johannes comes de Vindocino*).

4° Pierre de Montoire, comte de Vendôme, fils de Jean IV (1246).

Fragment de sceau rond, appendu à une ordonnance de saint Louis, sur les droits de bail et rachat en Anjou et au Maine. Orléans, mai 1246. (Archives nationales, J, 178, n° 20.)

Sceau équestre, le bouclier aux armes (un lion), sous le ventre du cheval, un T renversé.

.... MITIS : V...

Contre-sceau. — Écu d'un plein sous un chef, à lion brochant sur le tout.

† CONTRA S. P. COMI : VINDOC (*contra sigillum Petri, comitis Vindocinensis*).

5° Bouchard V, comte de Vendôme, fils du précédent (1267). Sceau rond de 0,070, provenant des archives de Tours. Sceau équestre aux armes : BOVCHARDI CO.... VINDOCINENSIS (*sigillum Bouchardi, comitis Vindocinensis*).

Contre-sceau. — Écu à un chef au lion rampant brochant sur le tout.

† S. SECRETI . COMITIS : VINDOCINEN (*sigillum secreti comitis Vindocinensis*).

6° Bouchard VII, comte de Vendôme et de Castres, fils de Jean VI (1368), fragment de sceau d'environ 0,035, appendu à un acte de Bouchard, comte de Vendôme et de Castres, du 12 avril 1368. *Sceau armorial.* — Écu à un chef (de métal), à un lion rampant brochant sur le tout; penché, timbré, d'un heaume cimé d'un lion hissant; supports : deux hommes sauvages. — Légende détruite.

7° Jean de Vendôme, fils du comte Bouchard VII (1343). Sceau rond de 0,020. (Archives nationales, J.

622, n° 61 ? appendu à une promesse d'observer l'arrêt touchant le duché de Bretagne.) *Sceau armorial.* — Dans une rosace, un écu à un chef, à un lion rampant brochant sur le tout.

S IEHAN DE VANDOME (*scel Jehan de Vendome*).

8° Second sceau du même (1345), sceau rond de 0,025. Archives nationales, J, 733, n° 139, appendu à une cession de droit de chasse dans la forêt d'Iveline, faite au duc de Normandie, par « Jehan de Vendome, ainsné fils « dou conte de Vendome, escuiers et sire de Espernon, » et de Jeanne de Ponthieu sa femme. — A Montoire en Vendômois, le 15 mai 1345.

Nota : Ce Jean fut comte de Vendôme en 1354, sous le nom de Jean VI. *Sceau armorial.* — Écu à un chef (de métal), à un lion rampant, brisé à l'épaule d'un écusson, brochant sur le tout; penché, timbré d'un heaume à volets et cimé d'un lion issant.

S'. I .D'.VANDOME SIRE DESPNO (scel Jehan de Vandome, sire d'Espernon).

9° Jeanne de Ponthieu, femme du précédent (1345). Fragment de sceau rond de 0,030 de la même provenance que le précédent. Archives nationales, J, 733, n° 139. *Sceau armorial.* — Un écu de forme octogone, parti, au 1, d'un lion rampant, brisé d'un écusson à l'épaule ; au 2, d'un bandé à la bordure.

Dans quatre des huit compartiments qui entourent cet écu, sont autant de petits écussons. On n'en distingue bien qu'un qui est échiqueté.

Dans les intervalles de la rosace :

S IOHANN... PONTIEV (scel Jehanne de Pontieu).

10° Autre sceau de la même, comme comtesse de Vendôme (1372). Fragment de sceau rond de 0,032, appendu

à un acte de la comtesse, du 25 novembre 1372. *Sceau armorial.* — Au centre, d'un encadrement gothique, un écu parti de Vendôme et de Ponthieu. Dans ce qui subsiste du champ, des animaux, et un écusson d'un échiqueté.

S IEHA... .. ..NTIEV CONTESSE DE VENDOME (scel Jehanne de Ponthieu, comtesse de Vendôme).

11° Louis de Bourbon, comte de Vendôme, fils de Jean de Bourbon, comte de la Marche (1425), sceau rond de 0,030. Archives nationales, J, 171, n° 56. *Sceau armorial.* — Écu écartelé, au 1 et 4, d'un semé de *France*; au 2 et 3, de *Vendôme* (comme les précédents); sur le tout, une bande chargée de trois lionceaux.

Légende détruite.

Ce sceau est appendu à une promesse du comte de Vendôme au roi de lui rendre le comté de Chartres, qu'il tenait par engagements. Poitiers, avril 1425.

12° Marie de Luxembourg, duchesse douairière de Vendômois, veuve de François de Bourbon, comte de Vendôme. Sceau rond de 0,075, appendu à une charte de la duchesse, du 4 mars 1522. Archives nationales, S, 4409, n° 2. *Sceau armorial.* — Un ange debout, soutenant un écu en losange, parti, à dextre (de *France*, à la bande de gueules, chargée de trois lionceaux d'argent, qui est *Bourbon-Vendôme*); à senestre (d'argent au lion de gueules, armé, lampassé et couronné d'or, la queue nouée, fourchée et passée en sautoir, qui est *Luxembourg*).

S. MA... DE LVXEMBURGO : VINDOCINENSIS : SANCTI : LINIACI : AC : MARIE : COM.... (*sigillum Marie de Luxemburgo, Vindocinensis, sancti Pauli, Liniaci ac Marie comitisse*).

Contre-sceau. — Même écu qu'à la face.

CONTRA SIGILLUM (*contra sigillum*).

13° Vendôme (Geoffroi de), chevalier, 1265.

Fragment de sceau de 0,030.

Armorial. — Un lion rampant brisant sur un chef et brisé d'un bâton.

GIEFROI DE VANDO (scel Giefroi de Vendosme), appendu à une donation de *Gaufridus de Vindocino*, *miles*, à l'abbaye de Savigny 1265. (Archives nationales, L, 1146.)

14° Vendôme (Jean de), chevalier 1317. Sceau rond de 0,035. *Armorial.* — Un lion rampant brochant sur un chef, avec une bordure pour brisure.

IOHANNIS DE VINDOCINO (*sigillum Johannis de Vindocino*). Appendu à une charte où « Amalric, sire de Craon, Henri d'Avaugour, sire de Mame, et Jehan de Vendosme, chevaliers, » déclarent renoncer à la ligue que les Angevins et les Manceaux avaient faite contre Charles, comte de Valois. Paris, le samedi avant la Saint-Denis, 8 octobre 1317. (Archives nationales, J, 179, n° 91.)

15° Vendôme (Jean de), chevalier, XIVe siècle.

Sceau rond de 0,045. *Armorial.* — Un lion rampant, brochant sur un chef, au lambel de trois pendants.

✠ S : IOHANNIS : DE : VINDOCINO : MILITIS : (*sigillum Johannis de Vindocino, militis*).

16° Louis, cardinal de Vendôme (1668). Sceau ovale de 0,080. *Armorial.* Écu aux armes de *Vendôme* (de *France*, au bâton péri de gueules, chargé de trois lionceaux d'argent mis en bande), timbré d'une croix patriarcale, entouré du cordon du Saint-Esprit et surmonté d'un chapeau de cardinal.

LVD. TIT. S. M. IN PORTICV S. R. E. DIAC. CARD. DE VENDOSME S. D. N. P. DE LATERE LE[G].

(*Ludovicus tituli Sanctae Mariae de Porticu sancte ro-*

mane Ecclesie diaconus cardinalis de Vendosme, sanctissimi domini nostri papae de latere legatus), appendu à une bulle du cardinal, en faveur des filles de la Charité, datée de Paris, 6 des Ides de juin (8 juin) 1668.

17° Montoire (Jean de), Vendômois (1215).

Sceau rond de 0,045. *Armorial.* — Écu en toupie, chargé d'un lambel de cinq pendants.

† IOHANNES : DE : MVNTORIE : (*Johannis de Muntorie*). Appendu à une charte de Johannes de Montoire, datée de Chinon, juillet 1215. Arc. nat., J. 394, n° 9.

18° Sully (Jeanne de), dame de Vendôme, femme de Henri, seigneur de Sully, 1313). Sceau ogival de 0,057. Dame debout, vue de face, en robe et manteau vairé, coiffée en voile, la main droite à l'attache du manteau, et tenant, sur le poing gauche, qui est ganté, un oiseau de vol. A dextre, écu à *un lion rampant sur champ semé d'étoiles*, qui est Sully; à senestre, écu *à un lion rampant, brisé d'un lambel. Champ guilloché.*

IOHANNE . DE. VIN... IN..... E... EN (*sigillum Johanne de Vindocino, domine Soliacensis*), appendu à la vente faite au roi par Henri de Sully et Jeanne de Vendôme, sa femme, d'une forteresse, sise à Château-Renaud. Octobre 1313.

19° Saint-Georges-des-Bois (diocèse du Mans). Fragment de sceau rond de 0,048.

Saint Georges, à cheval, en costume de chevalier, tenant une bannière.

Légende détruite.

Contre-sceau. — Un cerf dans une feuillée.

† DE NEMORE, appendu à un accord entre Guillaume, abbé de Saint-Georges-des-Bois et les Templiers, touchant la cure de Mondoubleau, 1293. (Archives nationales, M. 759.)

Nous possédons deux autres sceaux de Saint-Georges, dont un de Saint-Georges-du-Bois ; ces sceaux sont sur des cloches. Nous en parlerons à la question 62. Épigraphie campanaire.

20° Sainte-Trinité de Vendôme, diocèse de Chartres, fragment de sceau rond de 0,045.

Un Agnus Dei..... ATIS VINDOCINI AD... (*Trinitatis Vindocini ad causas*), appendu à un acte du 15 septembre 1367. (Arch. nat., L. 1269.)

21° Matthieu de Vendôme, sceau ogival de 0,065. Type abbatial, accosté de deux fleurs de lys.

.. HEI ABBATIS. BI. DIONYSII IN FRANA.. (*sigillum Mathei, abbatis beati Dionysii in Francia*).

Contre-sceau. — Tête mitrée, de profil à gauche, accostée de deux points.

✝ S. DIONYSIUS ARIOPAGITA (*sanctus Dionysius ariopagita*), appendu à une charte de l'an 1575. (Arch. nat., J. 172, n° 25.)

22° Antoine de Crévant, abbé de La Trinité de Vendôme, fragment de sceau ogival de 0,080.

Sur une terrasse d'architecture renaissance, Dieu le père assis, en costume de pape, bénissant de la main droite, et posant la gauche sur un globe crucifère, que tient également Dieu le fils, qui porte une croix sur l'épaule gauche, entre eux, le Saint-Esprit, sous la forme d'une colombe.

Sous la terrasse, l'abbé à genoux, mitré et crossé, vu entre deux écus, d'un écartelé de pleins, au lambel de trois pendants sur le tout.

ANTHONII ABBATIS SANCT..... IO . (*sigillum Anthonii, abbatis sancte Trinitatis de Vindocino*). Provenant des archives de Tours.

23° Mondoubleau (l'hôpital, jadis du Temple, près), fragment de sceau oval de 0,047, en largeur.

La tête de saint Jean-Baptiste, dans un plat, entourée de fleurs de lys, et comprise dans un encadrement à huit compartiments, contenant chacun une rosace.

Il ne reste plus de la légende que les lettres HO (*hospitalis*) et OTE (*monte*).

Contre-sceau.—Écu à la croix pattée de Malte, dans un encadrement triangulaire, renfermant trois coquilles, CONTRA SIGILON (*contra sigilon*), appendu à une charte de de l'an 1406. (Arch. nat., S. 5001.)

24° Wyllugby (Robert de), faible fragment de sceau rond d'environ 0,040.

Armorial. — Écu parti au 1 d'une croix engrêlée, au 2 d'une croix cerclée, penchée; timbré d'un heaume.

Légende détruite.

Appendu à une quittance de Robert de Wyllugby, comte de Vendôme et de Beaumont-sur-Oise, seigneur de Beaumesnil et de Mondoubleau, etc. Du 6 novembre 1432. (Arch. nat., K. 73, n° 19 [12].)

M. Launay traite en ces termes la 44e question :

Principaux monuments de l'architecture civile au moyen âge dans le Vendômois.

Les monuments de l'architecture civile au moyen âge ne sont pas très-abondants dans le Vendômois, par suite des démolitions qui ont eu lieu, ou des restaurations malheureuses qui les rangent parmi les constructions modernes.

Nous commencerons par ceux de Vendôme en nous

bornant à signaler, aussi brièvement que possible, les plus dignes d'intérêt subsistant encore.

Au nombre des plus anciens monuments de notre ville, dont il reste encore quelques vestiges, nous citerons d'abord les fortifications qui entouraient la cité, indépendamment de celles du château, dont il est parlé ailleurs. Il en est fait, une première fois, mention dans l'histoire au XIIIe siècle, à l'époque où la reine Blanche, devenue veuve et régente du royaume, vint donner à la ville une certaine importance en conduisant son fils, Louis IX, dans le château de Vendôme pour le mettre à l'abri des complots des grands vassaux.

Quelle fut alors l'étendue de ces fortifications? c'est ce qu'il est difficile de préciser. Ce qu'on peut affirmer c'est qu'elles ne furent pas complètes, ou qu'elles avaient été promptement endommagées. En effet, nous voyons qu'en 1346, sous *Jean VI*, dix-septième comte de Vendôme, on se mit à élever, à la hâte, des fortifications de manière à former une enceinte continue, flanquée de distance en distance, de tours, dont quelques-unes sont encore debout.

Cette enceinte formait une demi-circonférence irrégulière d'environ 2,000 mètres de longueur sur 1^m,30 d'épaisseur, ayant pour diamètre le bras du Loir, coulant au pied du château.

Quatre portes principales donnaient accès dans la ville, dont deux au nord, les portes Chartraine et Saint-Michel et deux au midi, Saint-Bié et Saint-Georges. La plus anciennement détruite est la porte Chartraine, placée à l'entrée de la rue du Change. Les portes Saint-Bié et Saint-Michel ont été démolies à la fin du siècle dernier.

Elles se composaient d'un pavillon, percé d'une ouverture ogivale de trois mètres environ de largeur, pour le

passage des voitures, et d'une petite porte pous les piétons. Des rainures étaient pratiquées au-dessus, pour les poutrelles du pont-levis. Ce pavillon était flanqué de deux tours de défense et d'un bâtiment servant de corps de garde.

Une cinquième porte, sur le bras principal du Loir, servait de communication entre le château et la ville. Elle subsiste encore.

La quatrième des portes indiquées ci-dessus, celle de Saint-Georges est encore debout. Elle a toujours été plus importante que les trois autres.

Sa construction primitive paraît être du XIVe siècle. Vers la fin du XVe, Marguerite de Luxembourg permit aux habitants de Vendôme de convertir la porte Saint-Georges en Hôtel-de-Ville. Les machicoulis furent ornementés et

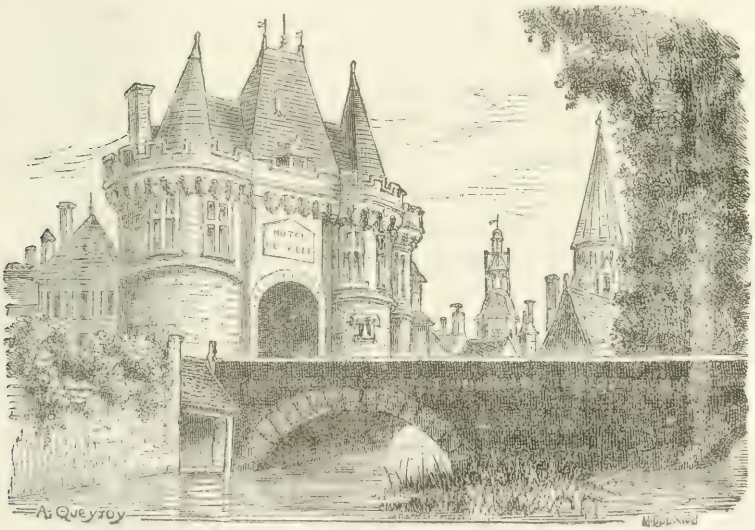

HOTEL DE VILLE DE VENDOME.

accompagnés de médaillons et d'écussons fleurdelisés réunis par des dauphins, que François de Bourbon avait choisi pour supports de ses armes. La porte en ogive et celle des piétons subsistèrent jusqu'au commencement du siècle et furent remplacées à cette époque, par l'ouverture plus large, voûtée en plein-cintre, que l'on voit aujourd'hui.

Dans la partie des murailles, à l'est, s'ouvre une arche dite : des Grands-Prés, destinée à livrer passage à un bras du Loir. Cette arche, du xve au xvie siècle, est surmontée de machicoulis et flanquée de deux tours, dont l'une s'est écroulée à la suite d'une inondation du siècle dernier.

Ancien hôtel du gouverneur de Vendôme. — Situé à l'angle de la place du marché aux légumes et de la petite rue, conduisant autrefois du château dans la ville, cet hôtel, du xve au xvie siècle, se compose de deux pavillons à angles droits, l'un sur l'autre, avec tour polygonale d'escalier à leur jonction et lucarnes de pierre à frontons aigus. Les murs des bâtiments et surtout ceux de la tourelle, dans le voisinage des fenêtres, portent encore les nombreuses traces des projectiles dirigés contre eux par les soldats d'Henri IV, lors de leur entrée en ville après la prise du château (19 novembre 1589), Maillé de Bénéhart, étant gouverneur.

Hôtel du Saillant. — Situé rue Poterie et possédé primitivement par les du Bellay; cet hôtel, bâti sur un bras du Loir, offre un vaste pavillon à toits aigus avec tourelle, lucarnes de pierre et fenêtres à croisillons. La façade au midi a subi un remaniement complet.

L'hôtel de la Chambre des comptes. — Situé rue Remarderie, a vu sa façade sur la rue complétement recons-

truite. Il a conservé intacte celle sur la cour, du XVIe siècle, percée dans ses deux étages, de fenêtres à croisillons, surmontées de lucarnes de pierre ornementées. Un bâtiment en retour a son rez-de-chaussée en pierre et le reste en colombage avec galerie ouverte au deuxième étage.

Hôtel des Monnaies. — Vendôme a eu son hôtel des monnaies, dont il ne reste qu'une impasse qui a conservé son nom.

Le Palais de justice, rue au Blé, construction du XIVe siècle, remanié au XVIe, par Marie de Luxembourg. Le rez-de-chaussée, d'une longueur de 27^m sur 10^m de largeur était partagé, dans le sens de la longueur par une série de huit colonnes cylindriques reproduites par moitié le long des murs et hautes de 6^m. Cet emplacement servait de halle aux grains.

Le tribunal ainsi qu'une petite chapelle étaient placés au premier étage. On voit encore, entre les deux portes, du côté de la rue au Blé, un fragment d'écusson aux armes de Bourbon-Vendôme.

Le Collége des Oratoriens, fondé par César de Vendôme, sur l'emplacement occupé par l'ancien hospice des Pélerins de Saint-Jacques, est une construction importante de la première moitié du XVIIe siècle, qui n'a conservé de sa primitive destination que sa chapelle, remaniée elle-même à différentes époques.

Anciennes maisons. — Il nous reste maintenant à citer plusieurs maisons dans la ville, remontant aux XVe et XVIe siècles.

Dans la rue Ferme, contenue autrefois dans la Baille-du-Château, s'élèvent quelques anciennes maisons ayant autrefois servi d'habitations aux chanoines de la collégiale Saint-Georges.

Rues Basse et Saints-Pères, deux maisons du xve siècle. La première, autrefois très-importante, vient d'être remaniée avec soin. La seconde avoisine la chapelle Saint-Pierre-la-Motte.

Rue Saulnerie, façade à porte surbaissée avec médaillons au-dessus, attenant à la maison du gouverneur.

Rue Guesnault, façade de la Renaissance au fond d'une cour.

Place Saint-Martin, maison en bois à deux étages, surplombant l'un sur l'autre, avec pignon aigu sur la façade et entre-colombages remplis de briques. Le rez-de-chaussée a conservé une partie des sculptures en relief qui le décoraient autrefois.

On y voit encore un saint Louis abrité par un dais à lambrequins, un évêque nimbé. Des anges portant des écussons, servent de culs-de-lampe, les statuettes de saint Jacques et de saint Jean-Baptiste, fort endommagées, ornent les montants de la porte d'entrée. Les étages supérieurs, dont les ouvertures ont été changées, sont peu ornementés.

Nous aurions encore, en dehors de Vendôme, à citer un certain nombre de monuments de l'architecture civile au moyen âge. Nous nous bornerons à en signaler quelques-uns tels que :

L'ancien manoir de la Bonaventure, commune de Mazangé, habité autrefois par Antoine de Bourbon ;

Ainsi que celui de Prépateur, commune de Naveil, transformé complétement au xviie siècle ;

Le château de la Mézière, commune de Lunay et surtout son élégante porte d'entrée de la Renaissance.

Le château de Saint-Agil, dans la commune de ce nom, qui a conservé un pavillon flanqué de deux tours en pierres et briques, avec traces du pont-levis établi sur de larges douves.

Le château de la Ville-aux-Clercs, dit le *Fort-Girard* et sa porte d'entrée, de la Renaissance, détachée du corps principal.

Le château de Glatigny, commune de Souday, importante construction du XVIe siècle, attribuée à Martin du Bellay. L'appareil réticulé en briques avec un encadrement en pierres de taille sculptées, les dimensions du bâtiment, son élévation présentent un aspect imposant.

Le château de la Poissonnière, commune de Couture,

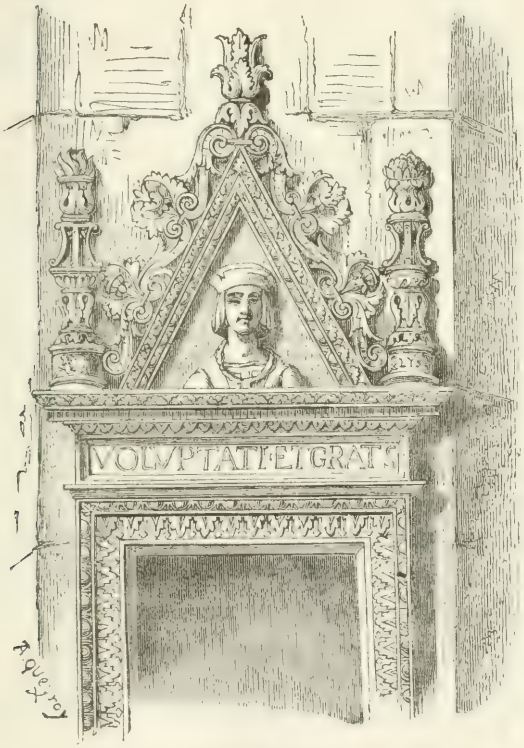

PORTE DU CHATEAU DE LA POISSONNIÈRE.

construction de la Renaissance, décrit dans un autre article.

Le château de Rochambeau, commune de Thoré, relativement moderne et succédant à un ancien manoir flanqué de tours.

Le château des Radrets, commune de Sargé, qui conserve encore ses fortifications de l'époque assez rare d'Henri IV.

Quoique la question ne soit pas posée dans le programme, nous croyons devoir signaler ici les quelques petites localités du Vendomois qui offrent encore des traces de leurs murs d'enceinte. Savoir : Savigny, Fréteval, Morée et les Roches.

Quant aux maisons particulières, des XVe et XVIe siècles, on les retrouve dans un grand nombre de communes de l'arrondissement. Nous nous bornerons à citer : Montoire, Lavardin, les Roches, Tròo, Sougé, Villedieu, Lunay, Savigny, Mondoubleau, Selommes, etc., etc.

M. Launay ayant parlé de l'hôtel des Monnaies, dont il ne reste aucun vestige, et connu seulement par l'histoire, par ses œuvres et par l'impasse qui porte son nom, M. le Président prie M. Caron, dont on connaît la science profonde en numismatique, de vouloir bien donner à l'Assemblée quelques renseignements sur les monnaies féodales du Vendomois.

M. Caron dit en substance que les monnaies vendomoises se partagent en deux parties bien distinctes : les monnaies de Vendôme et celles des comtes. Les monnaies de Vendôme, qu'il ne faudrait pas croire monnaies municipales, mais qui, comme les suivantes, ont été frappées par les comtes, celles de Vendôme donc qui sont les plus anciennes, découlent du type adopté à Chinon et ré-

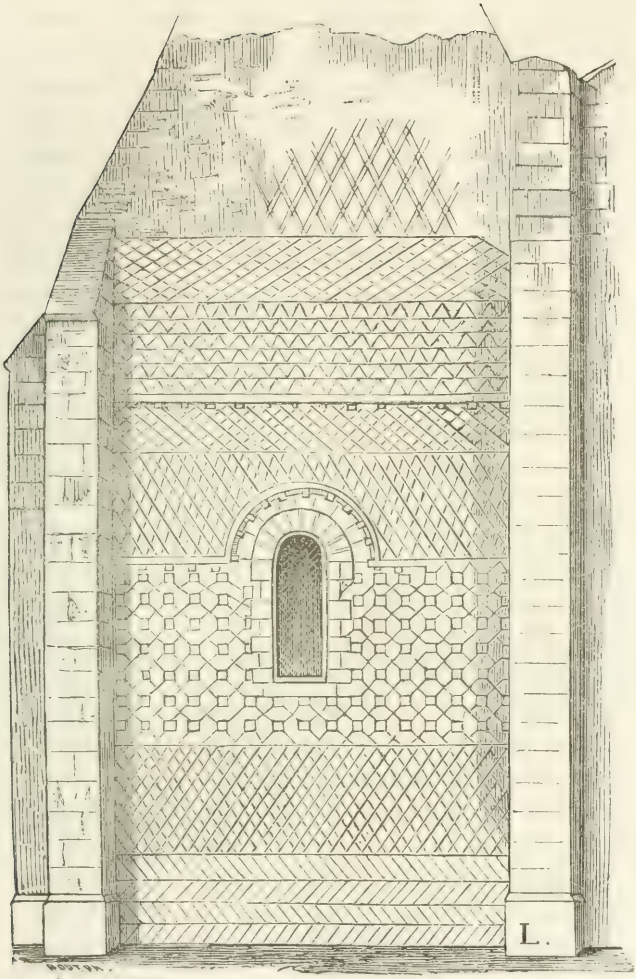

APPAREIL DU PIGNON EST DE L'ÉGLISE DE SELOMMES.

pandu dans le pays chartrain. Elles représentaient d'abord une tête, mais, à mesure qu'elles se rapprochent de nous, les lignes deviennent de plus en plus incorrectes. Autour de ces pièces, se trouvent la légende « *Vindon* » écrite par abréviation « *Vdon* » ou encore la légende *Vindocino*, enfin une plus rare où se trouve le mot *Venonito*, nom que l'on n'a retrouvé sur aucune autre monnaie ni aucune charte : cependant le type est bien le type de Chinon ou *type chartrain* et elle vient certainement de Vendôme.

A la même époque se frappaient à Tours des monnaies au type de saint Martin, elles représentaient un temple octostyle dont les lignes, comme celles de la tête de Chinon s'altérèrent bientôt.

Ce type connu sous le nom de *type tournois* fut adopté par bien des familles féodales. Les comtes de Vendôme ne tardèrent pas à s'en servir et au type tournois ils ajoutèrent deux fleurs de lys. On en rencontre de Jean III et de Jean IV, d'autres de Bouchard IV et de Bouchard VI, une de Pierre de Montoire devenu plus tard comte de Vendôme ; elle a cette légende : *Petrus comes Vindocinensis*. Enfin il y a eu des pièces à épigraphe commune, comme celle dont M. Bouchet a donné connaissance à la Société archéologique du Vendomois et qui est décrite dans le Bulletin de cette Société.

Les pièces frappées par les comtes au type tournois ressemblent aux tournois de saint Louis et de Philippe le Hardy et l'on remarque que l'on ne trouve jamais d'armoiries pas plus sur celles des comtes que sur celles de Vendôme.

M. Caron fait observer qu'il dut y avoir un grand nombre de matrices vu la multiplicité des variations remarquées dans les types Vendomois, et aussi l'imperfection de ces mêmes matrices qui ne pouvaient servir que pour frapper

trois ou quatre mille pièces au plus. Il constate, de plus, que l'on rencontre très-peu de monnaies vendomoises, mais que l'atelier étant situé sur les bords du Loir, il serait à propos d'y faire des fouilles et que très-probablement ces fouilles seraient suivies d'un heureux résultat et feraient découvrir soit des matrices, soit des pièces de monnaie. Ce qu'il dit des monnaies, il croit devoir l'étendre à bien d'autres objets, le Loir étant, ajoute-t-il, un très-grand conservateur, vu que depuis des siècles il reçoit en dépôt bien des choses plus ou moins brisées ou détérioriées qui sont susceptibles de fournir de précieux renseignements.

Cette proposition est appuyée par MM. Queyroy et Launay qui rapportent à l'appui de l'idée émise par M. Caron qu'à chaque construction de pont ou de maison bâtie sur le bord du Loir, il a toujours été trouvé des objets intéressants : monnaies, poteries, etc.

M. de Salies traite ensuite, dans un rapport, la question 45 : *Etude particulière sur le château de Vendôme*, et la question 46 : *Souterrains du château, en déterminer le caractère et l'époque*. Voici cette pièce.

Le château de Vendôme, sa position stratégique, ses anciennes fortifications, ses souterrains, et le siége qu'il a subi en 1589.

Rapport de M. DE SALIES sur la visite faite par le Congrès, le 20 juin 1872.

Messieurs,

Le bureau m'ayant fait l'honneur de me désigner pour conduire MM. les membres du Congrès, dans les ruines du château de Vendôme, je viens rendre compte de ce que MM. les membres du Congrès et moi, nous avons observé dans cette importante visite.

Mais, avant de commencer mon rapport, permettez-moi d'entrer dans quelques considérations sur la position stratégique du château, et la valeur qu'elle pouvait avoir relativement au but qu'on s'était proposé en y élevant une forteresse. Ces prolégomènes me paraissent indispensables pour donner un sens à tout ce que nous a laissé voir notre visite. A un point de vue plus général, ils me semblent également importants; car ils vont nous montrer sur le vif, les calculs et la manière de procéder, des ingénieurs militaires des Xe et XIe siècles.

CHATEAU DE VENDOME. (SAILLANT ET GROSSE TOUR DE POITIERS.)

Le château de Vendôme, tel qu'il nous apparaît aujourd'hui, n'a aucun rapport avec les premières forteresses féodales dont les Xe et XIe siècles, nous ont légué tant de spécimens. Ce qui caractérise ces dernières, c'est, invariablement, un fort donjon, rond ou carré, placé, tantôt

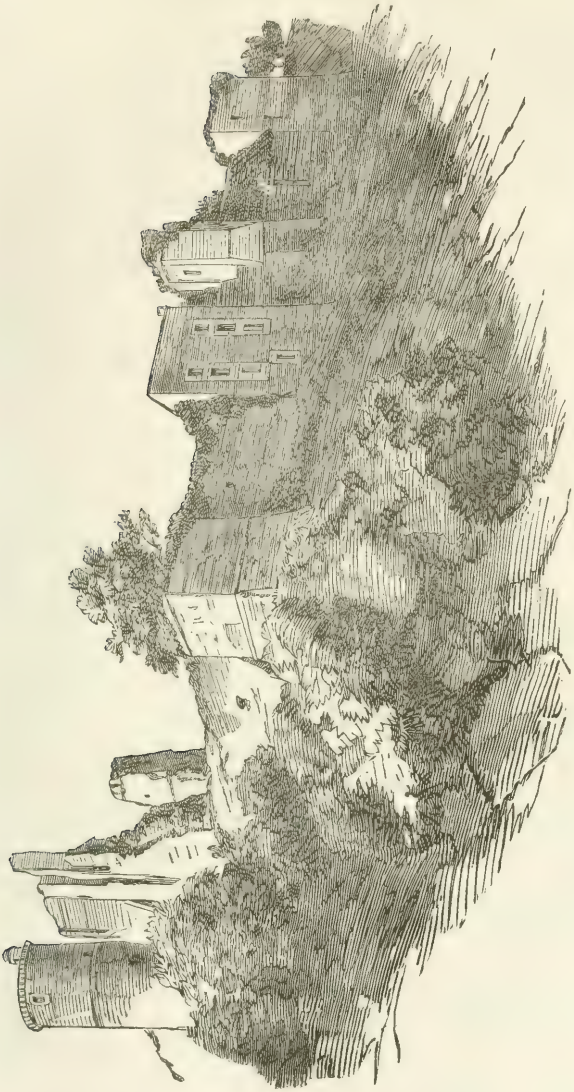

CHATEAU DE VENDOME. (EXTÉRIEUR : DE LA TOUR DE POITIERS A LA TOUR DES PRISONS.)

près de l'enceinte extérieure, sur le point le plus vulnérable, d'après le système normand ; tantôt au centre de toutes les défenses, sur le point le plus abrité, d'après le système français. En outre, ces forteresses sont peu étendues. Elles occupent des positions stratégiques où leur rôle se bornait à surveiller une ou plusieurs voies, à garder le débouché d'une gorge dans une vallée, à défendre le passage d'une rivière; et cela, avec peu d'hommes; car les armées féodales qui pouvaient passer devant elles, étaient peu nombreuses. Quelquefois elles sortent de ce rôle en quelque sorte passif, elles ne se contentent plus de couvrir un domaine, elles vont se planter hardiment en avant, sur un territoire ennemi qu'elles veulent conquérir. Ce sont surtout les forteresses normandes qui ont de ces témérités. La Touraine est encore semée de celles que Foulques Nerra, comte d'Anjou, y avait jetées en vue de ses projets ambitieux. Plus sévères encore que les autres, elles sont aussi plus bornées, et loin d'appeler à elles les populations, elles les détruisent à leur pied, pour garder toute leur liberté d'allures (1).

Du reste, dans ces postes étroits, qu'ils aient en vue la défense ou la conquête, rien qui ne s'harmonise avec les habitudes simples et dures, du seigneur féodal de cette époque. Le donjon suffit au maître ; quelques abris, sous les chemins de ronde, contentent ses hommes d'armes. C'est bien pire, quand la forteresse est en terre et en bois ; et combien n'y en avait-il pas de ce genre, même sur des points importants, aux xe et xie siècles !

(1) C'est ce qu'on voit faire au comte d'Anjou, quand il veut élever le château de Montrichard, dans un pays peuplé de ses plus implacables ennemis. Il détruit deux villages situés au pied de l'emplacement qu'il a choisi : *Villa Rabelli.... villaque Nantolii destructis.... oppidum componit*, nous disent les Gestes des comtes d'Anjou.

Or, de tous ces caractères, de toutes ces dispositions, nous ne voyons rien, et, même, nous ne pouvons rien soupçonner dans le château de Vendôme. Il occupe un espace considérable, il n'a pas de donjon. Ses défenses ont-elles été élevées pour garder quelque chose, ou simplement pour le garder lui-même? au premier coup d'œil, on ne le voit pas. C'est plus qu'un poste stratégique, et cependant ce n'est pas une grande place comme Loches qui, d'ailleurs, elle, a son donjon parfaitement caractérisé.

On peut dire, à la vérité, que l'ensemble des défenses du château de Vendôme est relativement récent. Oui; mais la grande douve penchante qui le limite à l'est, n'a pas varié; elle est taillée dans le roc. Sans même nous préoccuper de l âge des plus anciennes murailles du corps de place, nous sommes donc forcés d'admettre que le périmètre des fortifications a toujours été ce qu'il est.

Tout aussitôt vient se poser alors la question de savoir en vue de quelles nécessités cette configuration a été choisie. Est-ce le relief du terrain qui l'a commandée, ou le parti pris de la défense?

Il ne faut pas un examen bien long pour se convaincre que c'est le parti pris de la défense surtout; mais que ce parti pris est la conséquence du relief. Et, en effet, ce qu'il y a de plus frappant dans les dispositions du château de Vendôme, c'est que l'intérieur de la place se terre complètement, par rapport aux points dominants de l'attaque, c'est-à-dire, par rapport au plateau. L'application de ce système est poussée si loin, qu'on pourrait croire à des préoccupations plus modernes, si, comme nous le verrons bientôt, il n'était certain que, dès le principe, exista cet état de choses.

Ainsi, tous les calculs de l'architecte ou de l'ingénieur

se résument en deux mots : *se terrer*. De là, le choix de cette assiette peu commune, il faut le dire ; de là certainement aussi, son étendue, et l'élévation prodigieuse de ses défenses. Mais aussi de là, cette conclusion, que j'ai d'avance indiquée dans un petit travail imprimé en 1869 (1), à savoir que la position du château de Vendôme n'est ni gauloise ni romaine.

Entrons tout à fait dans le vif de la question, et voyons quel a été le but qu'on s'est proposé d'abord, en élevant un ouvrage sur le point qui nous occupe; comment cet ouvrage a dû devenir un château ; et comment, enfin, avec le relief du terrain sur lequel il était bâtti, et avec le parti pris qui présidait à sa construction, ce château a dû développer son périmètre, précisément sur la ligne qu'il occupe, ni plus en avant, ni plus en arrière.

On lit dans l'histoire du Vendomois de M. de Pétigny (2), qu'après l'invasion des Normands de 853, Charles le Chauve songea à organiser des moyens de défense dans l'Orléanais, le Blaisois, le Vendomois, le Dunois et le pays chartrain, pour empêcher les Normands de la Loire et ceux de la Seine de se donner la main à travers les plateaux de la Beauce. Plus loin, le même historien ajoute (3), que cette pensée ayant été plus sérieusement reprise au commencement du xe siècle, on traça de la Loire à la Braye, une zone ou ligne de défense appuyée sur les positions de Beaugency, Oucques, Vendôme, Lavardin et Montoire, qui furent fortifiées et placées sous le commandement d'un *missus dominicus*.

(1) Note sur quelques particularités de construction du château de Vendôme, dans les *Mémoires de la Société archéologique du Vendomois*, année 1869.

(2) Page 112.

(3) Pages 131, 132.

Au premier coup d'œil, les trouées que laisse une pareille ligne de forteresses, entre Vendôme et Oucques, comme entre Oucques et Beaugency, ne laissent pas de surprendre, et soulèvent quelque incrédulité. J'avoue n'avoir admis pendant longtemps ce système, que comme une hypothèse contestable. Mais lorsque des excursions répétées dans ces contrées, m'ont permis d'en bien connaître la topographie et de suivre tous les tracés des anciennes voies qui les coupaient, le doute a fait place à la certitude. Il serait trop long d'en donner ici les raisons, que j'indique, du reste, en parlant des anciennes voies du Vendomois. Mais je dois insister sur un point, c'est qu'avec ce petit nombre de forteresses, tous les passages étaient gardés et bien gardés (1).

La position du château de Vendôme, se rattacha donc primitivement à une grande zone défensive, comme la position de Lavardin et celle de Montoire (2). Ces deux dernières gardaient, l'une, le passage qui conduisait sur les plateaux de la Gastine, et de là, vers Tours ; l'autre, le passage qui, par la vallée de Sasnières, gagnait les plateaux de Blémars pour marcher sur Blois. Plus importante, la position du château de Vendôme gardait le passage de la grande voie de Chartres à Tours, avec le point de jonction de la voie qui s'en détachait, dans la direction de Blois (3). Elle gardait en outre, non loin de son débouché

(1) Je rentre là dans la 48e question du programme. Avec ce que j'en dis en parlant des voies, elle me semble assez éclaircie pour qu'il soit inutile d'y revenir.

(2) M. de Pétigny place les divers territoires féodaux traversés par cette zone, dans la main d'un même *missus*, qui aurait eu Beaugency pour résidence. Si cela est vrai, le défaut complet de rapports du château de Vendôme avec tous les autres, unis par un même lien de parenté, le rend plus curieux à étudier encore

(3) C'est sur la voie d'Orleans que M. de Pétigny embranche la voie de Blois, par Selommes. Peut-être a-t-il raison ; mais la route actuelle de

dans la plaine, la voie qui, venant d'Orléans, courait, en se tenant contre les côteaux de la rive gauche du Loir, vers Lavardin, Montoire et Artins.

Tel était le rôle départi au château de Vendôme, dans la grande ligne défensive organisée contre les Normands. Serrons maintenant de plus près l'étude de sa position, à l'aide de notre plan topographique.

Au nord, et se développant de l'est à l'ouest, c'est la vallée, avec le Loir qui la couvre d'une infinité de canaux, et dont le bras principal se rapproche du pied de la montagne, ne laissant guère, entre elle et lui, que la voie d'Orléans à Artins, représentée aujourd'hui sur ce point par la rue Ferme.

Au sud, c'est le plateau penchant et inégal encore; mais qui, dans la direction du sud-est, s'élargissant en éventail à mesure qu'il s'éloigne, s'étend de tous les côtés vers la Loire.

A l'est, c'est la brusque déclivité de la colline, qui se prolonge fort loin en accompagnant la voie d'Orléans déjà signalée; mais qui est coupée par une énorme douve délimitant le château.

Enfin, à l'ouest, c'est un profond ravin sur le bord duquel remonte vers Tours, en détachant, à gauche, un de ses rameaux vers Blois, la grande voie de Chartres, représentée sur ce point aujourd'hui, par la rue du faubourg Saint-Lubin.

Remarquons, en outre, que la grande voie de Chartres à Tours n'aboutissait pas directement sur la rue du faubourg Saint-Lubin. Elle entrait sur le territoire de la ville par le pont Chartrain, et suivait la direction de la rue du

Vendôme à Blois n'a fait que redresser et élargir un des tracés les plus anciens, la preuve en est dans le fonds des archives de la province, regardant les Ponts-et-Chaussées

K'

130

128

130

O"

LE LOIR
RIVIÈRE
Pont St Lie
Faubourg St Bienheuré
Faubourg Saint Lubin
Chemin du Temple
A. de Sains

Change, franchissant un autre pont, le pont Perrin (*Pons Petreus*), pour venir passer le dernier bras du Loir au point qu'occupe aujourd'hui le pont Saint-Bié. Là, elle rencontrait la voie d'Orléans, avec laquelle elle se confondait dans toute l'étendue de la rue Ferme, pour s'en séparer après, la laissant suivre la vallée, et se hâtant, elle, de tourner à gauche pour monter sur le plateau.

Ainsi, des voies dont la garde faisait l'objectif du château de Vendôme, l'une, la voie de Chartres, contournait sa position ; l'autre, la voie d'Orléans, la suivait sur toute sa face nord, se confondant avec la voie de Chartres.

Examinons maintenant le plan du château. Quelles sont, dans ce grand tout, les parties vraiment indispensables au but qu'il doit atteindre ? Il n'y en a qu'une, une seule à proprement parler, l'ouvrage *A*, aujourd'hui appelé *la Capitainerie*. Placé sur une pointe de rocher taillée à pic de tous les côtés, il est presque en surplomb sur les deux routes et les commande dans toute la force du mot. Là est la véritable forteresse. Elle nous apparaît à présent comme une simple terrasse, ayant environ, de large, 25^m du sud au nord; mais au temps du *missus* qui la fonda, cette terrasse devait porter une puissante tour carrée. Placée là, sur cet angle saillant, elle jouait le rôle d'une échauguette colossale, en surveillant à ses pieds les routes et la plaine, et faisait rudement sentir en même temps sa présence, en battant de ses mangonneaux et perçant de ses flèches tout ce qui se présentait.

Voilà donc ce que nous offre de vraiment essentiel, au point de vue de son objectif, ce vaste périmètre de fortifications. Sans doute la courtine qui se prolongeait de l'ouvrage *A* à la petite tour *B*, gardait aussi et battait le ravin ; sans doute la ligne qui se poursuivait du même ouvrage *A* au point *C*, jouait le même rôle par rapport à la rue Ferme.

Mais ces deux fronts pouvaient être prolongés plus ou moins, selon le nombre d'hommes dont on disposait pour armer le château, et cela sans avantage ou inconvénient absolu. Rien, au contraire, ne peut être changé dans l'ouvrage *A*, je ne dirai pas, seulement, sans lui faire perdre de sa valeur, je dirai sans compromettre son rôle. Ses deux faces du nord et du couchant battaient les routes avec sûreté ; les premières pentes du roc laissaient à ses pieds un espace assez grand jusqu'aux parties à pic, pour y pratiquer des lices qu'une forte palissade abritait sur le bord du précipice : c'est donc là, je me permets de le répéter, c'est là la véritable forteresse ; et quand la tradition signale ce point, qui passe inaperçu aujourd'hui, comme le plus ancien, comme le premier défendu, elle a raison, elle est dans le vrai.

Comment et quand, de cet ouvrage qui suffisait à tout, en est-on venu, cependant, à ce périmètre étendu que nous voyons encore?

Comment? la cote des hauteurs va nous le dire sans ambages. L'ouvrage *A*, est à 112^{m} d'altitude ; et la moyenne du plateau qui le domine est entre 130 et 135^{m}. La partie la plus basse *E*, représentée par le seuil de la porte du château, dite *Porte de Beauce*, est encore à 120^{m}, 8^{m} au-dessus de l'ouvrage *A*. Dans la partie *D* de l'intérieur du château, évidemment baissée, on est aussi à 120^{m}; et pour peu qu'on se porte sur le bord *F* de la déclivité du côteau, on se trouve aussitôt à 128 et 130^{m}. On le voit donc, sur tous ses derrières, l'ouvrage *A* était fortement dominé, et très-exposé par conséquent en cas de siége. Voilà comment on a dû en venir à étendre le périmètre du château. Il fallait couvrir l'ouvrage *A* ; en termes de fortifications, il fallait le défiler.

Mais quand cette disposition a-t-elle été prise ? Dès qu'on

s'est préoccupé de la facilité avec laquelle l'ouvrage *A* pouvait être enlevé si on le tournait, c'est-à-dire, au moment même où on l'élevait. La cote des hauteurs ne laisse pas de place à l'hésitation.

Toutefois, admettre que, dès cette époque première, une enceinte de pierre fut élevée et flanquée de tours, ce serait aller trop loin. Les dispositions toutes particulières du château de Vendôme nous racontent les choses autrement, et l'on ne saurait s'égarer quand on les étudie avec attention. C'est ce que nous allons faire. L'examen des hauteurs sera notre seul guide dans cette étude. La solution de toutes les questions se trouvera au bout et viendra d'elle-même.

Nous avons reconnu d'une manière générale qu'il fallait couvrir l'ouvrage *A*. Mais entre quels points se développait le terrain favorable à son attaque? Évidemment entre la déclivité nord et la déclivité ouest de la colline. De la première, je n'en parlerai pas; elle est si régulière qu'on ne peut s'y tromper. Pour la seconde, je ferai remarquer qu'elle commence à se prononcer fortement entre le point *E* et le point *B*, par une pente de 10^m (de 120 à 110^m d'altitude). Déjà cette partie est trop penchante pour une approche facile. La menace sérieuse n'est donc pas là. Il en est autrement de cette zone qui se développe du nord-ouest au sud-ouest, entre les points *E* et *F*. Elle est un peu penchante aussi; mais elle est d'un accès facile, surtout lorsqu'on veut cheminer vers *A*.

Cette zone, voilà donc la partie sur laquelle doivent se porter les moyens défensifs. Or, le problème est facile à poser; le plateau dominera l'assiette de la forteresse, tant qu'on n'étendra pas cette assiette jusqu'aux parties les plus hautes du terrain. Mais étendre à ce point le périmètre de la défense, c'est en exagérer les proportions

d'une manière nuisible. Il faut donc *chercher une ligne d'enceinte, qui, tout en restant dans des limites convenables, permette de dominer les approches au moyen des remblais.*

C'est ce problème ainsi posé, que les constructeurs du xe siècle ont résolu, sans calcul préalable peut-être, mais, dans tous les cas, avec un discernement exquis. Du point *G* au point *C*, ils ont commencé par élever un mur parallèle à la voie qui suivait la rue Ferme, pour que, du haut de ce mur, la voie pût être régulièrement battue. Du point *C*, un autre mur s'est dirigé vers *H*, au-dessus de la douve penchante *O*, préalablement creusée dans le roc. Transportant alors les terres qui étaient en excès au point *M*, sur le point *N* où elles manquaient, ils ont, tout en terrassant le mur *GC*, nivelé l'assiette du château, à 120m environ. Le fait même de ce nivellement commençait à les terrer, par rapport au plateau qui cotait 128 ou 129m.

Que restait-il à faire? Ouvrir des douves profondes suivant la direction *OLPQR*, et rejeter les déblais sur la ligne de défense, en ayant soin d'exagérer le remblais sur la partie la plus abordable. C'est de point en point ce qui fut exécuté. Ainsi, en faisant abstraction des murs élevés plus tard, nous pouvons constater là un *agger* puissant, s'élevant déjà à 126m en *A'*, pour arriver à 130m en *B'*, à 135m, c'est-à-dire au niveau maximum du plateau, en *C'*, et enfin à 137m, soit à 2m au-dessus de tout point dominant, en *D'*.

Remarquons qu'en s'élevant ainsi, cet *agger* ouvrait à ses pieds, des douves qui, par rapport à lui, n'avaient pas moins de 20m de profondeur, et qui en avaient encore 10 environ, par rapport au terrain avoisinant. Remarquons aussi que dans l'assiette du château, si, par le déblai que le point *M* avait subi, le niveau commun étant

porté à 120^m, on s'était terré de 8 ou 9^m; par l'élévation de l'*agger*, à 137^m sur le point le plus menacé, on se trouvait relativement à ce point, terré de 17^m, et de 15^m, relativement aux parties hautes du plateau.

Quant à l'ouvrage *A*, si nous calculons d'après ce que nous voyons encore aujourd'hui, il était couvert à 25^m de hauteur, par un retranchement de terre; mais si l'on se représente l'*agger* tel qu'il dut être avant la construction des murs, avec ses parapets élevés et ses rangées de hautes palissades, on comprendra que le problème du défilement fut entièrement résolu.

Enfin, nous ne devons pas laisser échapper cette observation que, si la ligne offensive du nord, s'était développée de *G* en *C*, au-dessus des voies de Chartres et d'Orléans confondues, la ligne offensive de l'ouest s'était étendue aussi, de *A* en *B*, au-dessus de la voie de Chartres qui remontait la gorge.

Conséquemment, la forteresse de Vendôme était complète désormais, au point de vue offensif et au point de vue défensif, les deux faces nord et ouest répondant au premier objectif, et le reste de l'enceinte au second. En outre, par son étendue, elle devenait digne d'abriter la cour des comtes héréditaires, qui allaient bientôt succéder aux *missi* déshérités de leurs fonctions.

Il ne me reste à parler que de la muraille qui vint, un peu plus tard, se substituer aux palissades, sur le sommet de l'*agger*. Aucun document n'a gardé le souvenir de cette transformation. Je crois qu'on peut la rapporter à l'époque de Geoffroy-Martel, 1026 à 1040, environ, sans que je veuille dire qu'elle est son œuvre, et ne me dissimulant pas, d'ailleurs, combien il est difficile d'assigner une date à quelques pans de mur construits en rognons siliceux, sans appareil aucun. Les parties de murs vrai-

ment anciennes, sont au reste peu étendues, et se limitent entre le point *E* et la tour *D'*. J'y reviendrai tout-à-l'heure dans mon rapport.

Je ne dois plus ici faire remarquer qu'une chose : c'est que la muraille fut élevée sur la ligne même de l'*agger*, de manière à former comme lui, du point *B*, au point *H*, une courbe, sinon régulière, du moins continue; car l'angle que nous apercevons sur le plan, au point *U*, est une modification du XIVe siècle, et les murs intérieurs laissent parfaitement voir encore, au droit des tours *D'* et *E'*, l'arrachement du mur primitif qui se poursuivait suivant la ligne ponctuée, en dedans de *U*.

Pour ce qui est des tours, cette muraille ne paraît pas en avoir connu d'autre que la tour *E'*. On l'appelle la tour de Poitiers, et on la qualifie de donjon (1). Mais, quoi qu'on en ait dit, son nom ne se justifie pas plus devant l'histoire, que sa qualification devant la terminologie de l'architecture militaire. Enfin, cette muraille était percée d'une seule porte au point *H*, la porte de Beauce, aujourd'hui existante au point *E*, n'ayant été ouverte qu'au XVIIe siècle, par César de Vendôme.

Tous ces prolégomènes bien compris, je passe maintenant au rapport que je dois faire sur la visite du Congrès.

Le 20 juin, à sept heures du matin, la plupart des membres du Congrès qui avaient l'intention d'explorer le château de Vendôme, se sont trouvés au rendez-vous, hôtel Gaillandre, près de M. le président. C'est de là qu'on est parti, se dirigeant vers le pont Saint-Bié, ancien passage de la voie de Chartres à Tours.

Chemin faisant, de nouveaux membres grossissent le premier groupe, avec quelques personnes étrangères au Congrès. Malgré l'heure matinale, des dames, même,

(1) Voir la tour de droite du dessin, p. 358.

veulent bien nous honorer de leur présence. Le temps est du reste magnifique, et la pureté du ciel nous promet des conditions de lumière tout exceptionnelles, pour les splendides paysages qui, du milieu des ruines, s'offriront à nous sur la montagne.

Nous traversons le pont Saint-Bié. Une petite place est devant nous. A notre gauche, la rue du faubourg Saint-Bienheuré nous montre la direction de la route d'Orléans, qui suit sur ce point l'ancienne voie. A notre droite est la rue Ferme, où se confondaient la voie de Chartres et la voie d'Orléans. C'est vers cette rue que nous nous dirigeons.

Dès son entrée, nous reconnaissons, des deux côtés, de *T* en *e*, les restes des murailles qui, partant du château, allaient clore jusqu'au Loir, la baille inférieure. A gauche, on peut reconnaître les chemins de ronde; à droite, au bord de la rivière, se dresse toujours la tour d'angle, *e*, un peu défigurée, un peu honteuse d'elle-même avec ses fenêtres bourgeoises et son crépis d'hier; mais bien plantée sur le sol, et fière encore par le pied, si elle ne peut plus l'être par la tête. Enfin, dans la rue même, en *f*, sont les débris de la porte militaire qui la fermait de ce côté, avec ses maçonneries de 3 à 4^m d'épaisseur, et l'un de ses montants jusqu'au premier voussoir du cintre. Tout cela semble, par son appareil, se rattacher au XIVe siècle. De cette fermeture puissante, le nom donné à la rue : rue *Ferme*, rue *Fermée*.

Nous revenons sur nos pas, et nous tournons vers la rampe qui conduit au château. Cette rampe, sous César de Vendôme qui la fit faire, se prolongeait jusque dans le faubourg Saint-Bienheuré. Une porte d'honneur ouverte dans les anciens murs, la barrait au point *T*. Représentée sur d'anciennes estampes, M. Launay l'a reproduite avec sa fine touche, dans l'un des dessins qui ornent

l'histoire du Vendomois de M. de Pétigny. Aujourd'hui cette porte a disparu, et près du point qu'elle occupait, un perron aide à retrouver la rampe, écourtée par un long déblai.

Nous gravissons ce perron et montons la rampe. Au point *h*, au-dessous d'une tour prismatique, je fais remarquer au Congrès, sur un roc dans lequel est ouverte une porte de cave, des indices d'anciennes maçonneries, que j'ai vus bien plus apparents il y a quelques années. Là venait aboutir, partant du point *g*, et se poursuivant, suivant la ligne ponctuée, jusqu'à l'enceinte de la baille, vers le point *C*, le mur qui soutenait et défendait les lices, en avant du front *GC*.

Nous reprenons notre marche, et bientôt à l'angle *k* d'une tour carrée, nous remarquons une taille verticale faite dans le talus, et, au-dessus, un trou carré de $0^{m},15$ de côté. La taille verticale a été faite évidemment pour approcher le montant de bois d'une porte; le trou, pour sceller un des bouts de son linçoir. Cette particularité s'observe à la base de la tour, au niveau de l'ancien terre-plein des lices, remplacé, sous César de Vendôme, par le talus gazonné qui borde la rampe. Il y avait donc autrefois sur ce point, une traverse en forts palis, avec une porte pour le service. D'anciens dessins montrent sur la rampe de César, plus basse que l'ancien terre-plein, cette traverse remplacée par un mur avec porte, dont nous reconnaissons les fondations sous nos pieds.

Nous arrivons vers *G*. Là, au point *g*, en dehors du mur *gl*, qui soutient la rampe, nous retrouvons sous des ronces et des lierres, l'arrachement du mur des lices, dont la face nord est encore assez développée pour donner l'ancien alignement de ce mur. Il se dirige bien, en effet, vers *h*, parallèlement au front *GC*.

Au point *G*, nous nous arrêtons. Nous reconnaissons, à

des arrachements et à des fondations très-visibles, que le passage a été fermé là, très-anciennement, par un mur qui, du point *g*, allait s'appuyer sur le mur *GC*. Une porte était ouverte dans ce mur. Une autre porte fort ancienne, dont on voit l'ouverture bouchée dans le mur *GC*, mettait en communication la terrasse intérieure *S*, avec le point *G*, qui est au même niveau. Vis-à-vis, à travers les petits bâtiments, une autre porte s'ouvrait sur un escalier raide ou un étroit sentier, qui descendait à la baille inférieure, dans la direction du point *p*, muni d'une porte fortifiée, avec pont-levis sur le Loir, pour gagner la ville. Nous reverrons ces détails, en visitant la rue Ferme. Revenons au point *G*. Là, dans les petits bâtiments qui font vis-à-vis à la terrasse *S* et à sa porte, se trouvait un corps de garde, pour surveiller à la fois la porte des lices et celle du nord, ouverte vers la baille inférieure. Une meurtrière, percée au point *g*, de manière à prendre les lices en écharpe, en est un reste.

Inutile de visiter l'ouvrage *A*. Les bâtiments qui le couvrent sont modernes. Ce que nous en avons dit suffit. Seulement, observons que, sous cet ouvrage, chemine dans le roc un souterrain partant de fond, et que nous visiterons d'en bas. Revenant plusieurs fois sur lui-même dans sa marche ascendante, il est aujourd'hui intercepté par un éboulement, au droit du point *o*, et à 11^m au dessous de ce point.

Nous entrons dans le jardin en terrasse *X*, coté à une moyenne de 118^m, et s'élevant à 122^m près du point *E*. Ce jardin appartient à M. Launay, l'un de nos collègues, qui nous en fait les honneurs avec une grâce charmante. Il est fortement dominé de tous côtés par les murailles, surtout du côté sud, entre *B* et *E*.

Nous montons d'abord sur la tourelle *B*, disposée au-

jourd'hui en plate-forme. De là, notre œil plonge, vers ouest surtout, à une effrayante profondeur. Sur la première pente du terrain, de *B* en *V*, nous observons un reste de muraille. C'est un débris du front ouest de l'ancienne forteresse qui se poursuivait de *V* en *A*, suivant la ligne ponctuée du plan. Ce mur est, paraît-il, tombé de vieillesse dans le siècle dernier. On lui a substitué le mur de clôture actuel qui est en reculement de *B* en *o*. Sur le bord du rocher à pic, devait se poursuivre un agger, garni d'une palissade. Il partait du point *g* vers *a*, et de là vers *q*, en suivant à peu près les découpures du roc, pour former des lices en avant du front ouest et autour de l'ouvrage *A*. Une poterne qui existe encore, au pied de la tour *B*, au-dessus du talus, et dans l'angle formé par la rencontre du mur *V*, donnait accès dans ces lices. Cette poterne a été bouchée en dedans par le mur moderne; mais, à l'extérieur, elle laisse voir encore un fragment de passage voûté, d'un mètre environ, avec la baie de sa porte gardant la trace de ses gonds, de ses verroux et de sa barre de sûreté.

De la tourelle *B*, nous gagnons les chemins de ronde toujours existants sur le mur *BE*. Ils sont souvent coupés de marches, la crête du mur suivant la pente prononcée du terrain et de l'ancien *agger*. De ces chemins de ronde, nous pouvons suivre, comme sur un plan topographique, toutes les défenses avancées du château, avec leurs trois rangs de douves, qui montrent parfois encore une énorme profondeur.

Nous redescendons dans le jardin, et nous nous dirigeons au pied du mur *BE*, vers le point *E*. Chemin faisant, nous remarquons vers le point *m*, un assez long mur bien conservé, et en pierre d'appareil, ce qui est fort rare, et sans exemple même pour les temps primitifs,

dans le château de Vendôme. Ce mur semble appartenir au XIe siècle. Le mur sur lequel nous venons de monter lui est juxtaposé, du côté extérieur. D'où vient ce mur appareillé? pourquoi ne l'a-t-on pas noyé dans l'autre, et l'a-t-on laissé se détacher sur lui en saillie? Impossible de le comprendre. Vers le point *m*, une porte remaniée dans les temps modernes, a été certainement la porte d'un passage qui donnait sur les lices du midi, où venait aboutir un petit pont accédant à l'ouvrage *K* par le point *n*.

Nous sortons par une petite porte sur le point *E*, et nous allons en *l*, par une autre porte, gagner l'ancienne cour et les anciennes terrasses du château. Un délicieux jardin anglais, planté avec tout le goût possible, et soigné comme pas un, occupe aujourd'hui toute cette enceinte où résonnèrent si souvent les talons éperonnés des chevaliers d'autrefois, avec le pied de leurs chevaux de bataille. Après un temps, un autre.

Les fleurs, la verdure, les arbres, nous captivent d'abord. Avec l'air pur du matin, arrivent vers nous des effluves parfumées. Peut-être même le chant des oiseaux se fait-il entendre ; je n'oserais le nier. Que tout cela est séduisant ! Nous sommes heureux que les dames y puissent trouver une compensation à l'excursion sévère qu'elles sont venues si courageusement honorer ; mais nous, comme Panurge, nous revenons bientôt à nos moutons et nous cherchons des ruines. En voici vers le midi et vers l'est, dont la crête nous surplombe de 28 ou 30^m. Au-dessous, de *E* en *E* , nous voyons l'ancien *agger* s'élevant à 17^m au-dessus de nos pieds, et coupé à pic pour faire l'assiette du château. Nous pouvons comprendre là, combien cette assiette factice se terrait, et combien tous les bâtiments intérieurs étaient défilés. De là aussi, nous pouvons très-bien saisir le procédé mis en œuvre au XIe siècle,

pour élever un mur solide sur un *agger* de terres rapportées. Ce mur n'a pas des fondations très-profondes; mais on a élevé devant lui un premier contre-mur qui s'appuie plus bas; et, devant les fondations de ce premier contre-mur, un second qui s'appuie plus bas encore. Enfin, en avant de ces deux maçonneries, on a laissé une terrasse de 10^{m} de large, soutenue, de x en y, par un mur de 6^{m} d'élévation. J'ai donné les plans et les coupes de cette curieuse disposition, dans le petit travail cité plus haut, et dont j'ai pris la liberté de mettre des tirés à part, à la disposition de MM. les membres du Congrès.

Au droit du point *H*, nous voyons, de 8^{m} élevée au-dessus du sol que nous foulons, la porte du château. Il n'est pas aisé de comprendre aujourd'hui comment on descendait à cheval de ce point dans la cour. Une rampe tournante, vers nord d'abord, vers ouest ensuite, devait résoudre le problème. Quelques restes de murs, en avant de la porte, du côté de l'intérieur, de *r* en *s*, semblent montrer qu'il en a été ainsi.

A droite de la porte, et à quelque distance, se dresse la grosse tour extérieure *E'*, la *Tour de Poitiers*, ou le donjon, si l'on tient à suivre les vulgaires errements. Comme toutes les autres tours du château (je ne parle point de celles de la baille), son plan présente une demi-circonférence appuyant ses extrémités sur deux droites qui la relient par des angles droits au mur d'enceinte. Contre cette tour devait se développer autrefois la grande salle. J'en dirai plus tard la raison. Mais se développait-elle de l'est à l'ouest, ou du midi au nord? ceci est plus difficile à conjecturer. Ce que l'on sait très-bien, c'est que, sur ce point, César de Vendôme fit élever en regard du couchant, un grand bâtiment à trois étages, dont il ne reste pas une pierre.

Près de la tour de Poitiers, au point où le mur plus moderne, se dirige en ligne droite pour former un des côtés de l'angle saillant *U*, nous remarquons les amorces de l'ancien mur, qui continuait la courbe de l'enceinte selon la ligne ponctuée. Nous remarquons les mêmes amorces, derrière la tour *D'*. Enfin, dans les deux branches de l'angle, des meurtrières géminées appellent notre attention. Les meurtrières de ce genre permettaient, sous des angles divers, des croisements de tir qui pouvaient être fort efficaces. Le château de Vendôme en montre deux autres spécimens dans la tour *D'*, au premier étage. Ces meurtrières sont fort rares. Je ne me rappelle pas en avoir vu d'autre exemple, si ce n'est dans le château de Blanquefort, en Guienne. Ces dernières figurent dans le magnifique ouvrage de M. Léo Drouyn, intitulé : *La Guienne militaire*, planche 75, n° 3, pour le plan, et planche 74, pour l'élévation. Il en est dit un mot seulement, page 59 du texte.

Après avoir terminé l'examen des ruines de l'est et du midi, nous nous dirigeons vers le front *GC*. Il ne nous offre que des ruines de terrasses, d'escaliers et de bâtiments, se rapportant au XVIe siècle. C'était François de Bourbon comte de Vendôme, qui les avait fait bâtir. La tour *k*, est une ancienne prison. Dans sa partie basse, elle conserve, non pas des oubliettes, quoique on en prononce souvent le nom; mais un cachot accessible seulement par la voûte, comme presque tous les cachots de la renaissance et du moyen âge, imités de la *carcer interior* ou étage du milieu, des prisons romaines. La salle au-dessus du cachot, est éclairée par une grande fenêtre, autrefois grillée, qui donnait sur les lices. Cette salle, commune lorsqu'il y avait plusieurs prisonniers, représente fort bien la *carcer superior* des Romains. Elle est voûtée. Une autre salle qui n'est plus

accessible aujourd'hui, était portée sur cette voûte, et éclairée par une fenêtre grillée aussi. C'était une seconde édition de la *carcer superior*. Ainsi, cette prison présentait bien trois étages comme les prisons romaines ; mais les deux supérieurs étaient identiques. Pour la parfaite ressemblance, il manquait, grâce à Dieu, la *carcer inferior*, la *carnificina*, en d'autres termes, creusée au-dessous de la *carcer interior*, accessible comme elle, seulement par la voûte, mais spécialement destinée aux exécutions à mort. Cette *carcer inferior*, si elle existait, ce seraient les oubliettes. Je le regrette fort pour ceux qui trouvent dans le mot seul, de quoi maudire généreusement huit siècles de notre histoire, et pourtant je dois le dire : si le mot a souvent frappé mon œil et mon oreille, j'en suis encore à trouver la chose, quoique j'aie vu bien des châteaux.

En sortant de la tour *k*, nous gagnons la terrasse inférieure *S*, qui forme aujourd'hui un jardin. Nous pouvons étudier de là les vieux murs sur lesquels s'appuie le petit bâtiment *Z*, encore habité. Le mur du midi est en pierre d'appareil et il est flanqué de contreforts. Il se rattache au XIe siècle. C'est un reste, sans doute, des bâtiments qui joignaient la collégiale de Saint-Georges, bâtie par Agnès de Poitiers, femme de Geoffroy-Martel, pendant que son mari faisait le pèlerinage de Rome pour expier sa révolte contre son père, en 1036.

Le souvenir de cette collégiale célèbre, nous fait quitter la terrasse et revenir vers *Z*, pour en chercher les débris. Quelques pans de murs sans signification, avec une ruine épaisse, qui semble avoir appartenu à la base de l'abside, mais dont l'appareil indique un remaniement du XVe ou du XVIe siècle, voilà tout ce que nous retrouvons de cet édifice où reposaient autrefois, sous des statues tombales

de marbre, les restes des comtes de Vendôme, particulièrement de ceux de la maison de Bourbon. Déjà, en 1562, la zélée calviniste Jeanne d'Albret, pourtant femme d'un Bourbon, avait laissé ses soldats dévaster l'église de Saint-Georges, *la souiller d'ordures*, violer les tombeaux et briser, avec les images des saints, les statues des mausolées. La Révolution de 93, renouvela les mêmes faits (1), et, en outre, elle rasa le monument. Il y a plus de parenté qu'on ne croit entre les emportements brutaux des révoltés du XVIe siècle, et ceux des révoltés du XVIIIe!...

Joignant la collégiale et communiquant avec elle, exista aussi, jusqu'au commencement du XVIIe siècle, une église de Saint-Lubin. C'était l'église paroissiale du faubourg de ce nom, à l'ouest du château. On y montait en passant par une vieille porte qui existe encore, dans les maisons, au pied de la montagne, et en gagnant, après, un sentier raide et étroit. Une poterne, ouverte près de l'ouvrage *A*, permettait aux paroissiens d'entrer dans la place, et ils gagnaient l'église par le passage *Y*, alors garni de degrés. Cette église de Saint-Lubin fut rasée par César de Vendôme, pour agrandir les dépendances du château.

(1) On peut lire les détails de la violation de 1562, dans M. de Pétigny, pp. 347, 348. Pour ceux de 93, voir le *Journal d'un ouvrier Vendomois*, publié par M. Bouchet, dans le *Bulletin de la Société du Vendomois*, VIIIe année, p. 191. On y lit : « Ils arrachèrent les princes de « leurs tombeaux qui étaient sous le chœur de l'église ; ils les traînèrent « de tous les côtés, sans respect pour le lieu où ils étaient. *Il y avait* « *un baril qui renfermait les entrailles de Jeanne d'Albret*, reine « de Navarre et mère d'Henri IV.... *les brigands firent leurs ordures* « *dans ce baril.* » C'était pour Jeanne, on le voit, la peine du talion. Ceux qui commettent tant d'horreurs, sont quelquefois les instruments inconscients de la justice divine. Quant aux *brigands* dont parle le Journal, c'étaient des soldats du 3e bataillon de Paris, qui passaient par Vendôme pour aller en Vendée. Qu'il me soit permis de faire, entre parenthèses, remarquer cet itinéraire stratégique. Il est un argument en faveur de cette grande voie de la vallée du Loir, dont je parle en son lieu.

Ces dernières recherches terminées, que pouvons-nous faire encore dans ce jardin délicieux qui semble s'être imposé la mission de garder les débris des tombes et des sanctuaires violés, pour les couvrir de fleurs ? Les souvenirs que nous venons d'évoquer nous rappellent toute l'histoire du château de Vendôme, les hôtes illustres qu'il reçut dans ses murs, les événements mémorables qui s'y passèrent. Mais parmi les vieilles pierres encore debout, en est-il une seulement qui puisse nous raconter tout cela ? Où étaient les salles qui reçurent tour à tour Philippe-Auguste et Richard Cœur-de-Lion ? Où était la chambre de saint Louis, lorsqu'il vint, jeune encore, se réfugier dans le château pour échapper aux mutineries des hauts barons ? Où se cachait l'oratoire de sa mère, la reine Blanche, cette reine des reines ? Dans quel coin de l'enceinte pendaient les voûtes sous lesquelles le comte de Bretagne et le comte de la Marche comparurent devant le roi, et signèrent un traité le 27 mars 1227 ? A ce traité assistait, — et ce fut son dernier grand acte politique, car il mourut peu après, — le chancelier Guérin, qui avait toujours eu pour le jeune Louis, nous dit Joinville, *une amitié de père*. Les ruines du château de Vendôme, peuvent-elles nous dire où fut aussi la chambre de ce vertueux et fidèle ministre ?

Plus tard, en 1548, le roi Charles VII, ayant fait arrêter le duc d'Alençon qui le trahissait, et « considérant, nous « dit Monstrelet, qu'à Montargis, ne pourroient tenir tant « de gens qu'il eut mandez pour ouïr la sentence, remit « la journée à comparoir à Vendosme. Auquel lieu il fut « en personne en si très-noble estat, que noble chose « estoit à regarder : et si comparurent tous ceux qu'il eut « mandez, ou procureurs pour eux. » Quand les pairs furent assemblés devant le roi, « Maistre Jean l'Orfèvre,

« Président de Luxembourg, l'un des procureurs du duc « de Bourgongne,... feit sa proposition longue assez et « moult bien ordonnée et autorisée par les escritures. » Elle tendait à faire gracier le coupable. Mais le roi passa outre, et le duc d'Alençon, tout prince du sang qu'il était, fut condamné à mort.

De la grande salle où fut rendu ce jugement solennel, reste-t-il quelque chose? Sait-on seulement où elle était placée?

Savons-nous davantage où siégea plus tard encore, le grand conseil que le roi Henri III avait fait transférer au château de Vendôme, et que Mayenne y prit tout entier, avec les *mémoires et instructions*, qu'il y fit brûler?

Mais nous avons oublié celui à qui se rattacheraient, s'il en fallait croire quelques historiens, les premières défenses de pierre du château, Geoffroy-Martel, comte de Vendôme, et l'un des chevaliers les plus remarquables de son temps. Il habita ici avec Agnès de Poitiers, son épouse. Plus heureux que pour tant d'autres illustres personnages, nous avons, pour Geoffroy, un texte précis qui peut-être nous permettra de marquer la place de son logis. Les *Gestes des comtes d'Anjou*, en effet, lorsqu'ils nous racontent comment Geoffroy et Agnès virent, aux premières clartés de l'aurore, un certain jour de dimanche, trois longues traînées lumineuses se reposer dans une fontaine au milieu des prairies, ce qui leur inspira l'idée de bâtir là le monastère de la Sainte-Trinité; les *Gestes des comtes d'Anjou*, disons-nous, décrivent si bien les lieux, qu'il est impossible de ne pas s'y reconnaître. Geoffroy et son épouse avaient mis la tête à la fenêtre qui éclairait leur chambre, vers l'aquilon (1). Nous voilà déjà certains de

(1) *Contigit consulem una cum uxore ad fenestram autæ, qua thalamus ejus illuminatur versus aquilonem, faciem posuisse.*

l'aspect. Continuons. Le palais du comte, ajoutent les *Gestes*, était au sommet de la montagne, là où fut depuis l'église de Saint-Georges (1). Ceci fixe tout-à-fait la position, et nous sommes certains que la chambre d'Agnès et de Geoffroy, était à l'est du bâtiment *Z*, sur les vieux murs terrassés qui ont effectivement appuyé, depuis, l'église Saint-Georges, et qui en gardent les marques. De là se découvraient parfaitement, comme le disent les *Gestes*, et le bourg, parallèle à la montagne du côté du nord, et les vastes prairies, *pascua latissima*, à l'orient du bourg, *contra orientem*.

Ce texte si précis, autorise aussi une conclusion importante, c'est que les bâtiments d'habitation du château de Vendôme, au XIe siècle, ne reposaient point sur le front de la forteresse, entièrement réservé encore au rôle offensif, comme au temps où il fut élevé.

Ainsi de tant de souvenirs évoqués, il en est du moins un auquel nous pouvons assigner sa place, et ce n'est pas le moins poétique.

Nous nous tenons pour satisfaits, faute de mieux, et jetant un dernier regard sur le paysage lointain, sur les ruines qui nous dominent, sur les fleurs qui nous entourent, nous quittons le poétique jardin de Mme Imbault, non sans remercier son neveu, M. Pineau, membre du Congrès, qui nous en a fait les honneurs au nom de sa tante, avec toute la grâce et l'amabilité possibles.

Sortis par la porte *l*, qui nous avait vus entrer, nous voici revenus sur le point *E*, en présence de la porte qu'on appelle la *Porte de Beauce*. Elle a été construite au XVIIe siècle par César de Vendôme, cela n'est pas douteux ; mais

(1) Le moine de Marmoutier, auteur des *Gestes*, qui écrivait au XIIe siècle, dit : là *où est* maintenant. *Erat autem aula in supercilio montis, ubi nunc ecclesia Beati Georgii habetur.*

y avait-il là une autre porte, avant celle de César? Nous pouvons hardiment répondre que non. Des textes précis, auxquels nous ferons appel bientôt, ne nous en laissent rien comprendre, l'état des ruines ne permet pas de le supposer, et des raisons militaires de premier ordre s'y opposent.

Examinons pourtant bien en détail ce qui se rattache à cette porte.

D'abord, sur la porte elle-même, une seule observation à faire : elle n'a jamais été une porte militaire. Des parties avancées s'y rattachant, pourraient seules, lui avoir donné ce caractère. Cherchons-les.

Que voyons-nous? Un passage autrefois voûté, dans toute la profondeur de l'ancien agger. Au premier aspect, ce passage paraît de vieille construction, sans qu'on réussisse à pouvoir le dater. Bientôt, cependant, on observe une plate-bande sous la retombée des voûtes. Voilà qui est moderne et qui sent son XVIIe siècle. Nous en demeurons tous d'accord. Je montre à MM. les membres du Congrès un indice qui a, dès longtemps, fixé mon opinion relativement à ce passage : dans le mur du couchant figure un morceau de marche d'escalier à vis, dont le dessous est taillé en gouttière, ce qui caractérise les XVe et XVI siècles. Le mur dans lequel ce fragment est encastré, est donc postérieur à cette époque.

Du reste, quelle épaisseur ont ces murs qui devaient résister à une attaque, s'ils avaient été élevés en vue de la défense? Ils n'ont pas plus de 0^m,60. Et le passage, comment se présente-t-il devant l'ennemi? Tel qu'il est dans sa coupe : non-seulement sans herse et sans machicoulis, mais sans porte, sans pont-levis, sans flanquement d'aucun genre, sans galerie qui le surplombe. Il n'y a pas une seule hypothèse à émettre pour une porte

militaire ancienne, avec un pareil état de choses. Par surcroît, pour traverser le fossé, en avant du passage que nous venons d'observer, voici un pont de trois arches que sa construction peut ne pas très-bien dater. Mais la dernière de ces arches s'appuie sur le passage lui-même. Où donc est le saut de loup qui défend l'entrée? Toute porte, sur ce point vulnérable, aurait été des plus mal placées. Telle qu'elle est, celle-ci n'eût été qu'une dérision. Porte, passage et pont, sont donc l'œuvre de César de Vendôme, et n'ont jamais été faits dans une intention militaire, fort inutile du reste, puisque, à côté de cette porte, l'enceinte du château restait démantelée par le canon du roi Henri, lequel roi n'entendait pas qu'on relevât les forteresses : témoins, celles de Lavardin, de Montoire, de Savigny, dans les environs de Vendôme, et cent autres ailleurs.

Puisque le pont et la porte de Beauce n'existaient pas avant le XVIIe siècle, il va sans dire que le chemin se dirigeant, de cette porte, vers le hameau du Temple, n'existait pas non plus. Rien donc à remarquer de ce côté.

Aussi tournons-nous sur notre gauche, et par d'étroits sentiers tracés sur les pentes raides de l'ancien *agger*, gagnons-nous le pied de la tour *B'*.

Cette tour est, non-seulement écrêtée, mais démolie jusqu'au-dessus du premier étage. A peine, en montant sur le mur, peut-on reconnaître la position des archères du second étage. On le peut cependant, et l'on constate ainsi dans cette tour, au premier, deux archères, une de chaque côté, qui balayaient les courtines par un tir de flanc, et, en avant, une troisième au tir direct; au second, deux archères seulement, placées entre les trois du premier, de manière à compléter les tirs. J'insiste sur l'ancienne disposition de cette tour et sur l'état où elle est

aujourd'hui; car j'aurai à y revenir en parlant du siége du château par Henri IV, en 1589.

Comme construction, la tour *B'* présente une particularité que j'ai étudiée dans le petit travail déjà cité : elle reposait sur un radier formé de cinq poutres traversantes, placées perpendiculairement au mur d'enceinte, et ayant d'équarissage, 0^m,30. Les poutres privées d'air ont dû s'échauffer assez promptement et se sont décomposées. Mais dans les maçonneries de blocage où elles furent primitivement noyées, elles ont laissé, après s'être décomposées, un vide profond qui a gardé leur moulage exact. Ces vides apparaissent aujourd'hui à la base des deux tours, comme les trous d'un colombier.

Pour tous les détails curieux se rapportant à ces radiers, je dois renvoyer à mon travail; les exposer ici serait trop long. Je dirai pourtant que ces radiers avaient pour but d'assurer les fondations des tours, sur cet agger formé de terres rapportées, sujettes à se tasser, et à se tasser irrégulièrement.

La tour *C'* est fondée comme la tour *B'*. Sa disposition, à tous les étages, était aussi la même. Plus heureuse que sa sœur, elle est encore entière, sauf toutefois ses machicoulis et sa galerie de créneaux et de merlons.

Derrière ces deux tours, du point *E* au point *i*, il ne reste du mur d'enceinte que les fondations. Les deux tours, fermées autrefois du côté de la place par un mur droit, juxta-posé seulement au mur d'enceinte, sont éventrées aujourd'hui. On ne pénétrait dans ces tours que par les chemins de ronde. Elles étaient parfaitement indépendantes de la grande enceinte et pouvaient tomber sans livrer passage à l'ennemi. Quant à l'époque de leur construction, elle remonte au commencement du XIIIe siècle, s'il en faut juger par l'appareil des pierres de taille qui

en forment le revêtement. Les *Grandes chroniques de Touraine*, disent que le château de Vendôme fut renforcé lorsque saint Louis vint avec sa mère y chercher un refuge, en 1227. Il est probable que ces deux tours furent élevées à cette époque, contre l'enceinte du XIe siècle, qui manquait de flanquements. Une troisième tour, du même genre, avait été montée de l'autre côté de la porte de Beauce. Elle est restituée en *A'*, mais il y a plusieurs années qu'elle est tombée de vétusté.

Au point *i*, se développe, jusqu'à la tour *D'* un reste de l'ancienne enceinte, qui se continuait vers la tour *E'*, suivant la ligne ponctuée du plan, je l'ai déjà fait remarquer. Le saillant *U* n'a été construit qu'au XIVe siècle, ainsi que la tour *D'*; mais avant la construction de cette tour, devait déjà exister au point *D'*, contre la vieille enceinte, une tour pareille aux tours *A'*, *B'*, *C'*, et élevée en même temps que celles-ci. L'importance que la défense a vue plus tard dans ce point des fortifications, n'était certainement pas restée inaperçue des ingénieurs du XIIIe siècle. Ils n'auraient pas laissé sans flanquement la partie qui avait le plus besoin d'en être pourvue.

La tour *D'* est entière, et garde même les corbeaux de ses machicoulis; seule, sa galerie a été écrêtée. Quant à ses fondations, elles n'ont plus de rapport avec celles des autres tours. Son appareil est aussi plus moderne et se rapporte, ainsi que les corbeaux des machicoulis, au XIVe siècle. Les corbeaux, surtout, ont absolument le même caractère que ceux des deux tours qui défendent l'entrée du château de Lavardin, et qui appartiennent à la restauration de Jean de Bourbon (XIVe siècle). Jean de Bourbon, comte de la Marche, avait épousé Catherine, seule héritière du comté de Vendôme après la mort de Bouchard VII, son frère. Administrant le comté au nom de sa femme, il

avait magnifiquement restauré Lavardin; le château de Vendôme dut se ressentir aussi de son activité. Tout a été tellement rasé dans l'intérieur, qu'il est impossible d'y retrouver la trace de son passage; mais sûrement, la tour *D'* et l'ouvrage *U* sont de lui.

La tour offre des particularités curieuses sous le rapport de l'emploi des bois. C'est bien autre chose que les radiers des tours *B'* et *C'*. Je renvoie encore à mon petit travail pour cette étude; elle dépasserait ici toute mesure.

Quant à l'ouvrage *U*, qu'on veuille bien en considérer le plan avec attention, et l'on y reconnaîtra bientôt en germe, ou, si l'on veut, à l'état rudimentaire, le bastion, cette cheville ouvrière, cette clef de voûte de la fortification moderne. Qu'est-ce que cet angle qui s'avance, si ce n'est le saillant? Et ces deux tours *D'*, *E'*, ne rappellent-elles pas les orillons arrondis des bastions de Deville (1)? Les orillons, à la vérité, ne font point saillie sur la face du bastion, parce que le flanquement vient d'un bastion voisin. Ici, où nous n'avons qu'un seul bastion, ces tours pouvaient paraître indispensables pour flanquer à la fois les faces du saillant et les courtines. On remarquera aussi, qu'en vue de l'attaque dont le saillant peut être l'objet, un empâtement considérable de maçonnerie vient le renforcer. Cet empâtement peut en même temps asseoir des mangonneaux, et, plus tard, une pièce de canon dont la ligne de tir se trouvera dans l'angle mort de la défense. Il y a là déjà des prévoyances et des calculs fort avancés. Aussi verrons-nous qu'Henri IV, s'est bien gardé d'attaquer par là, quoique l'attaque sur les parties penchantes

(1) Le chevalier Deville, qui vivait sous Louis XIII, perfectionna le front bastionné qu'Errard de Bar-le-Duc passe pour avoir, le premier, introduit en France, sous Henri IV.

dût présenter plus de difficultés pour la construction de ses batteries.

J'ai parlé des meurtrières géminées ouvertes dans les flancs de la tour *D'* et dans les faces du saillant. Inutile d'y revenir.

Nous voici devant la tour *E'*, dite tour de Poitiers. Elle est intacte et porte encore, non-seulement tous les corbeaux de ses machicoulis, mais encore le lanternon qui conduit sur sa plate-forme. Ses créneaux et ses merlons ont seuls disparu.

Considérons d'abord cette tour à l'extérieur. Toutes les époques lui ont laissé quelque chose; ou, pour parler plus exactement, chaque époque est venue transformer ce que la précédente avait fait, sans toutefois en effacer la trace. Ainsi, on distingue très-bien d'anciennes baies de fenêtres plein cintre, se rapportant positivement au XIe siècle. Postérieurement, ces fenêtres ont été bouchées; c'est une archère qui s'est ouverte à leur place, XIIIe ou XIVe siècle, sans doute. Puis au XVe ou XVIe siècle, — l'appareil des remaniements intérieurs nous en donne la date, — ces archères elles-mêmes sont condamnées et deviennent, dans le bas, de petits déversoirs pour de mystérieuses cuvettes que nous verrons bientôt. Par exemple, le front de la tour, en se parant d'une couronne de machicoulis au XVIe siècle, n'a rien laissé du passé.

Voilà ce que nous remarquons à l'extérieur de cette tour de Poitiers; et c'est plein d'intérêt, nous allons le voir. Le crépis moderne qui, du haut en bas, revêt d'un manteau neuf la vieille maçonnerie, nous cache-t-il quelque autre chose de caractéristique et d'important? c'est possible; mais comment le savoir? Tenons-en donc à cela, et visitons l'intérieur.

Ce n'est précisément pas chose commode, ni même

tout à fait facile. Il s'agit d'atteindre le premier étage au moyen d'une échelle un peu courte, et branlante par-dessus le marché; car la forme du terrain ne lui permet pas d'assiette sûre. Aussi quelques personnes reculent-elles devant l'ascension, et je suis loin de les en blâmer. Tant bien que mal cependant, les plus hardis arrivent. Il faut que je sois du nombre, puisque je remplis le rôle de *cicerone*. Je peux donc employer la forme collective, en continuant ma narration.

Entrés dans la tour, nous voilà sur un massif de maçonnerie qui part de fond jusqu'au premier étage. Son épaisseur, depuis la base des fondations, est de 7 à 8^m. C'est quelque chose, et rien que cela, prouve l'ancienneté de la tour. Regardons bien de tous nos yeux maintenant. Nous sommes en présence de ces cachots, « de ces ténébreux sépulcres, » comme les appelle M. de Pétigny, qui furent selon l'historien du Vendomois, construits par Geoffroy-Martel, « avec un art infernal, » pour renfermer le comte de Poitiers, vaincu par lui et devenu son prisonnier. Que sont ces cachots ? Décrivons-les.

La tour qui nous intéresse, a la forme de toutes les autres, avec de plus grandes proportions : c'est, qu'on me permette de le rappeler, une demi-circonférence, appuyant ses extrémités sur deux droites qui la relient par des angles droits, au mur d'enceinte. Dans ce plan demi-circulaire, et en prenant pour base une partie du diamètre, on a inscrit au XVe ou XVIe siècle, un parallélogramme rectangle, au moyen de maçonneries reliées à l'avant et aux flancs de la tour et qu'on a conduites jusqu'au-dessus du deuxième étage. On a ainsi formé une salle rectangulaire, un peu allongée. Puis, sur les trois côtés de cette salle, que circonscrit la courbe extérieure, les murs ayant beaucoup plus d'épaisseur, on en a profité

pour ouvrir dans la maçonnerie, de petits réduits voûtés, parallèles à la salle, et ayant, de longueur, 1m,80, de largeur 60 ou 65 centimètres, et de hauteur, sous clef, 1m,50 environ. Une porte pratiquée dans le milieu de la longueur du réduit, le met en communication avec la salle; et comme les anciennes archères placées à l'avant et aux flancs de la tour, restaient ouvertes dans tous les réduits, on les a fermées, non sans avoir préalablement encastré dans leur ébrasement, une petite cuvette de pierre, dont le fond penchant a été mis en communication avec l'extérieur, par une étroite ouverture, un conduit, si l'on veut, laissé libre au bas de l'archère. Je parlais tout à l'heure de ces petits conduits et de ces cuvettes; nous voici en leur présence, et pour le complément de la description des réduits, je n'ai plus qu'une mesure à donner, celle de la hauteur exacte à laquelle les cuvettes sont placées . Or, cette hauteur, elle est de 70 centimètres, et je la note comme un argument dont chacun appréciera bientôt la valeur, sans que j'y revienne.

Je complète maintenant la description de la tour. Trois réduits figuraient au premier étage, sur le massif montant de fond ; trois autres réduits semblables leur étaient exactement superposés et figuraient au second étage, séparés du premier par un plancher élevé. Sauf les planchers, tout cela est intact. Quant au troisième étage, également séparé du second par un plancher, il est occupé par une salle voûtée en anse de panier, et dont les parois suivent la forme extérieure de la tour. Sur l'avant est appuyée une grande cheminée, à linteau mouluré (XVe ou XVIe siècle), et des deux côtés de la cheminée, s'ouvrent des fenêtres à larges embrasures, garnies de bancs de pierre. Cette pièce, avec ses vues sur la campagne, fait rêver

quand on la visite encore aujourd'hui. Elle devait être aussi plaisante que les deux pièces inférieures étaient sombres et désolées. Un escalier de pierre, à vis, pris dans l'épaisseur du mur, au flanc nord de la tour, partait du second étage, sur lequel il avait deux portes, l'une vers la salle aux réduits, l'autre vers un corridor placé derrière cette salle, contre le mur d'enceinte. Ce corridor qui prenait la direction de l'angle *U*, conduisait aux chemins de ronde, dont une porte le séparait, sur le flanc méridional de la tour. Quant à l'escalier, il montait au troisième étage, et de là, par un lanternon, sur la voûte, qui formait la terrasse de la tour. Pour gagner l'escalier de pierre à cette hauteur du second étage, il existait en dehors de la tour, un escalier de bois dont on voit les traces contre le mur. En établissant aussi légèrement cet escalier inférieur, on avait voulu, sans doute, se ménager la facilité de le couper au besoin, pour prévenir l'envahissement des chemins de ronde par l'ennemi.

Je dois encore ajouter un mot à tout cela. Sous le corridor du second étage qui conduisait aux chemins de ronde, règne un autre corridor au premier étage. Sans communication avec la salle aux réduits de cet étage, on y accédait, des bâtiments du château, par une porte que, du jardin de Mme Imbault, on voit encore suspendue à une grande hauteur. Je n'ai jamais visité, faute d'échelle assez longue, ce corridor, qui ne paraît pas avoir eu d'issue par ses deux extrémités. Il est possible qu'il abrite l'ouverture d'un cachot pris dans le massif de maçonnerie montant de fond. Loin d'en être surpris, j'y verrais la raison d'être du corridor lui-même, qui ne se comprend guère sans cela. Qu'on me permette de faire toutes mes réserves à ce sujet.

Tel fut donc disposé au XVe ou XVIe siècle, l'intérieur de la tour de Poitiers, et tel il se montre encore à nous ; car à l'exception des planchers effondrés, et du réduit éventré dans le flanc méridional de la tour, au premier étage, pour y ménager la porte qu'une échelle nous a permis d'atteindre, il n'a pas subi de changements appréciables. Hâtons-nous, dès lors, de tirer de tout cela, les conclusions qui en découlent naturellement.

D'abord, devant l'appareil intérieur de la tour, qui date du XVe ou du XVIe siècle les salles rectangulaires et les réduits, s'évanouissent les assertions de M. de Pétigny, qui attribue ces dispositions à Geoffroy-Martel (XIe siècle). On se tromperait, même, en datant ainsi les remaniements de la tour de Poitiers, et il faudrait les rapporter au XIVe siècle, au XIIIe, si l'on veut, que deux ou trois siècles les séparaient encore de l'époque de Geoffroy, dont l'appareil, à cause de ses joints surtout, ne peut être confondu avec aucun autre. Rappelons-nous aussi que l'intérieur de la tour nous a laissé voir ses dipositions du XIe siècle. Au point où sont les réduits et où furent auparavant les archères, étaient ouvertes alors des fenêtres plein-ceintre ; et cela seul détruit tout le système de notre historien vendomois.

Si donc la tour de Poitiers a tenu Guillaume IV prisonnier, ce n'est certainement pas avec les dispositions actuelles. Du reste, cet emprisonnement du comte de Poitiers dans le château de Vendôme, est lui-même une pure hypothèse. Les chroniques qui parlent de la captivité de Guillaume, disent bien qu'elle dura trois ans ; mais ne nomment pas le lieu où il la subit (1).

(1) La transformation de la tour de Poitiers serait l'œuvre de César de Vendôme lui-même, au commencement du XVIIe siècle, que je n'en serais point surpris. Cette tour flanquait une des faces du saillant U, et prenait

Quant à attribuer la construction de la tour de Poitiers à Geoffroy-Martel, j'avoue que j'y répugne singulièrement. Geoffroy n'était pas homme à mettre si vite en oubli les traditions normandes de son père Foulques-Nerra, en fait de constructions militaires. S'il avait eu quelque chose à élever à la place de ce prétendu donjon, c'aurait été certainement, un donjon véritable, un donjon carré, entouré d'une forte chemise, indépendant de tous les ouvrages, et les commandant tous. Tels étaient, en effet, invariablement, tels sont encore, les nombreux donjons de Foulques le Noir, en Anjou, en Poitou, en Touraine. Des donjons ronds de ce grand bâtisseur, il n'en existe pas. Moins encore a-t-il élevé de ces faux donjons comme celui de Vendôme, qui n'ont aucun cachet, aucun caractère, et dont tout le rôle se réduit à un simple flanquement. Et ce serait entre les donjons carrés d'Oucques et de Beaugency d'une part, de Lavardin et de Montoire de l'autre, que Geoffroy aurait oublié les traditions paternelles? Cela me paraît bien difficile à admettre (1).

Dans cette tour, à peu près ronde, je découvre d'autres influences que celles de la Normandie; ce sont celles du domaine royal, suivies dans le pays Chartrain, dans le Blésois, dans la Touraine, avant Foulques Nerra, dans le Berry, l'Orléanais, le Nivernais, etc., où les donjons af-

d'enfilade, par son tir droit, le pont-levis, s'il était, ce qui paraît certain, là où est le passage actuel des douves, en *b'*. Pour avoir renoncé à des défenses si nécessaires, il fallait qu'elles fussent devenues inutiles. On peut objecter que, d'après l'*Histoire de Vendôme*, de l'abbé Simon, après la prise de la ville en 1589, des cordeliers furent enfermés dans la tour de Poitiers, et que quelques-uns même y moururent de faim. Mais ce fait, pas plus que la détention de Guillaume IV, n'implique la nécessité des aménagements actuels de la tour.

(1) Le donjon d'Oucques, détruit il y a quelques années, datait de la Renaissance, mais était porté par les anciennes fondations. Celui de Beaugency est connu. Celui de Lavardin a été réédifié aussi sur d'anciennes fondations, au XIIe siècle. Enfin, celui de Montoire est du XIe siècle.

fectent la forme ronde (1). Est-il donc impossible qu'Odon de Nevers, l'époux d'Adèle d'Anjou, héritière du Vendomois, ait fait élever, d'après ce système, le mur d'enceinte et la tour de Poitiers, lorsqu'il vint prendre possession du comté après la mort de l'évêque Renaud? Et si ce n'est lui, ses fils Bouchard et Foulques l'Oison, successivement comtes, ayant subi les mêmes influences, ne peuvent-ils pas en être auteurs? Ces conjectures ne reculeraient pas la date des constructions de plus de huit ou dix ans, dans tous les cas.

On peut, à la vérité, me répondre par un argument captieux : Si ce n'est pas Geoffroy qui a élevé la tour en question et qui lui a donné le nom qu'elle porte en l'honneur de son épouse Agnès de Poitiers, d'où ce nom lui viendrait-il? En répondant que je n'en sais rien, je serais dans le vrai, et je ne croirais nullement avoir pour cela donné des armes contre moi. Parce qu'on a un nom dont on ignore absolument l'origine, mais qui prête à quelques conjectures, est-ce à dire qu'on puisse en faire le fondement d'une certitude historique? La tour *D'* est du XIVe siècle, ainsi que le saillant *U* et les archères bouchées aujourd'hui, de la tour qui nous occupe. Cet ensemble de remaniements trahit une préoccupation sérieuse. Ne serait-ce pas à l'approche du Prince Noir qu'on y aurait songé? et la restauration de la tour-donjon étant entreprise seulement après le désastre de Poitiers, en 1356, le nom lui en serait-il resté? Je me garderais de l'affirmer; et pourtant, je le dis avec une grande conviction, cette conjecture est moins inacceptable que celle de la construction de la tour par Geoffroy.

Mais rentrons dans la tour, il en est temps. Qu'étaient-

(1) Plusieurs châteaux élevés sous cette influence ont de faux donjons comme celui de Vendôme. Je citerai seulement comme plus près de nous, celui de Luynes, autrefois Maillé.

ce en définitive que ces aménagements intérieurs? Qu'étaient-ce, surtout, que ces réduits? Mon Dieu! s'il faut dire ma pensée, je vais la dire. Qu'un autre émette un avis meilleur, s'il le trouve, je m'y rangerai tout de suite. Je ne crois pas qu'on puisse voir dans les deux étages inférieurs de la tour de Poitiers, autre chose qu'une prison. Les réduits seraient alors des manières de cellules, où l'on aurait enfermé les prisonniers pour passer la nuit. De là ces prévoyantes cuvettes auxquelles le beau langage me défend d'assigner un nom (1). Pas un des membres présents du Congrès ne s'est insurgé contre cette opinion.

Maintenant à qui était destinée cette prison, des civils ou des militaires, pour parler notre langage d'aujourd'hui? Quelle distinction faisait-on entre cette prison et celle que nous avons déjà vue dans la tour *k*, en supposant qu'elles fussent employées simultanément? Ce n'est pas moi qui répondrai à ces questions. J'admettrais toutefois assez volontiers, que la tour de Poitiers était une prison préventive, et c'est ce qui me fait supposer que la *grande salle* était placée contre cette partie de l'enceinte. Mais je n'insiste pas là-dessus. Toujours est-il que les deux étages de prisons de la tour de Poitiers, ne semblent pas avoir marché tout à fait sur le pied de l'égalité : on gagnait le second étage au moyen de l'escalier à vis; mais on ne pouvait pénétrer dans le premier qu'en descendant

(1) Avant d'avoir remarqué ces cuvettes, je ne voyais dans le premier et le second étages de la tour de Poitiers que des magasins d'armes. Ces réduits me paraissaient alors, avoir été faits pour recevoir certaines armes spéciales, plus nombreuses et moins faciles à ranger, comme flèches, carrelets, viretons, etc. Le peu de précautions prises pour la fermeture de ces cabinets, — quelques-uns semblent n'avoir jamais été fermés, — excluait pour moi toute idée de cachot. S'il faut leur reconnaître ce dernier rôle, en présence des cuvettes dont ils sont munis, il ne peut être entendu, je crois, que dans la mesure où je l'ai entendu : cachots pour la nuit seulement.

du second au moyen d'une échelle et d'une trappe. Le second étage recevait aussi un peu de jour; le premier était absolument plongé dans les ténèbres.

Ce long et minutieux examen terminé, nous montons sur la plate-forme de la tour. Ici c'est une vue splendide, un panorama circulaire d'un rayon de sept à huit lieues, à travers les plaines, les collines et les plateaux. Sous nos pieds s'étale la coquette ville de Vendôme, avec ses grands clochers, son ancienne abbaye, son vaste collége, et, plus loin, sa gare qui, près des souvenirs, vient accentuer la différence des temps. Tout cela nous ravit. Mais l'heure marche, il faut descendre. Nous nous exécutons.

Sortant de la tour de Poitiers, nous nous dirigeons vers l'ancienne entrée *H*. Nous remarquons dans le bas de la tour, à gauche de l'entrée, les amorces et les fondations d'un mur qui semble s'être dirigé suivant une certaine courbe, vers la tour de Poitiers, où nous en retrouvons aussi les amorces. Un massif de maçonnerie renversé au point *a'*, en est un reste. Parallèlement à ce mur, et s'appuyant sur la tour de droite, un second mur plongeait dans la douve penchante *O*. Entre les deux semble avoir existé le passage qui conduisait à la porte *H*. Si cela est, nul doute que le pont sur lequel on franchissait la douve, ne se soit trouvé en *b'*, au point où l'on passe aujourd'hui sur un remblai. Cet emplacement me paraît fort bien répondre à la disposition que nous laissent voir les ruines. Le pont était pris d'enfilade, je l'ai déjà dit, par le tir d'avant de la tour *E'*. De plus, la muraille courbe qui reliait cette tour à la tour de gauche de la porte, était certainement crénelée dans le haut, et probablement aussi garnie d'archères dans le bas. Une partie de son tir prenait donc aussi le pont d'enfilade, et l'autre rendait des plus dangereux à l'ennemi, l'envahissement du passage resserré qui conduisait à la porte.

Toutefois, je dois dire qu'une tradition conservée à Vendôme, semblerait indiquer une autre place pour le pont. On désigne, en effet, un certain quartier de la douve *O*, vers le haut, sous le nom des *trois piliers*. Cette dénomination doit provenir des piles d'un pont qui seront demeurées debout en cet endroit. En travaillant un petit jardin situé sur cet emplacement, on retrouva, en effet, il y a peu d'années (vers 1868, je crois), des fondations en pierres de taille de grande dimension et qui semblaient avoir porté un pilier. Je vis alors ces ruines. D'après la grandeur des pierres et leur travail, il me paraît difficile d'admettre que ces fondations fussent anciennes, et j'inclinerais beaucoup à y voir une œuvre de César de Vendôme. Il se pourrait, qu'avant de faire la rampe *TGE*, et d'ouvrir la porte de Beauce en *E*, César trouvant gênante cette arrivée tortueuse et étroite que j'ai décrite, ait voulu la redresser en jetant un pont de *H* en *F*, mais rien n'indique que ce pont se soit jamais fini. Les piliers seuls auront été élevés plus ou moins haut, et abandonnés, sans doute, après.

Notre attention se porte de nouveau sur le mur qui, plongeant dans la douve *O*, s'appuie sur la tour de droite de la porte. Nous voyons ce mur se continuer de l'autre côté du passage *b'*, selon la forme de l'*agger*, et son épaisseur est considérable. C'est évidemment là le reste d'une escarpe élevée à une époque difficile à préciser, mais qui n'a pas dû s'éloigner beaucoup de celle où furent construites les tours *A' B' C' D'*. Au point *B*, au pied de la petite tourelle d'angle, existe aussi un morceau d'escarpe rompu. En avant de l'enceinte régnèrent certainement d'abord des lices fermées par des palis. Mais les tours étant élevées, il devenait nécessaire de contenir les terres de l'agger, surtout au droit des tours *C' B' A'*, où

il allait se rétrécissant. Dès lors les lices durent être remparées.

Cela noté, nous nous dirigeons vers les douves du second rang, pour constater dans un énorme mur renversé au point *c'*, les restes de la tête de pont. On voit que ce passage, sans être sur la même ligne que le passage *b'*, correspondait facilement avec lui. De là, nous nous rendons sur l'ancienne place d'armes des ouvrages avancés, place d'armes dont le centre est en *e'*. Une esplanade gazonnée et plantée de tilleuls, la couvre aujourd'hui. Quelle vue encore de cette esplanade!

Vers l'est, la place d'armes s'élève considérablement. Quand on se prépara pour la résistance en 1589, à l'approche des troupes d'Henri IV, on dut former là une *barbacane*, pour défendre l'entrée du château, battre la déclivité de la colline et la seconde douve penchante *O'*, prendre d'enfilade le chemin qui aboutissait au pont *c'*, et prendre ce pont lui-même en écharpe. Depuis, cette partie a été surélevée de nouveau, et entourée par-dessus le marché d'une banquette de gazon, figurant une sorte d'hémicycle. C'est de 93 que date ce remaniement. Une fête mémorable l'inspira. Il s'agissait, en effet, de poser là, dans les fleurs, la verdure et les arbres de liberté symboliques, *une déesse Raison*, en chair et en os, que Vendôme avait su découvrir dans ses murs. La pauvre déesse a certainement payé tribut à nature; mais le temple de l'idole est toujours en place.

Je ne décrirai point ici le reste des ouvrages avancés que nous avons parcourus, pas plus que je ne parlerai du siége d'Henri IV, de ses cheminements, et de ses batteries qu'on pourrait encore replacer sur le sol, tant les marques en sont visibles. Tout cela formera un article à part, à la suite du rapport. J'ai donc hâte de dire qu'après avoir

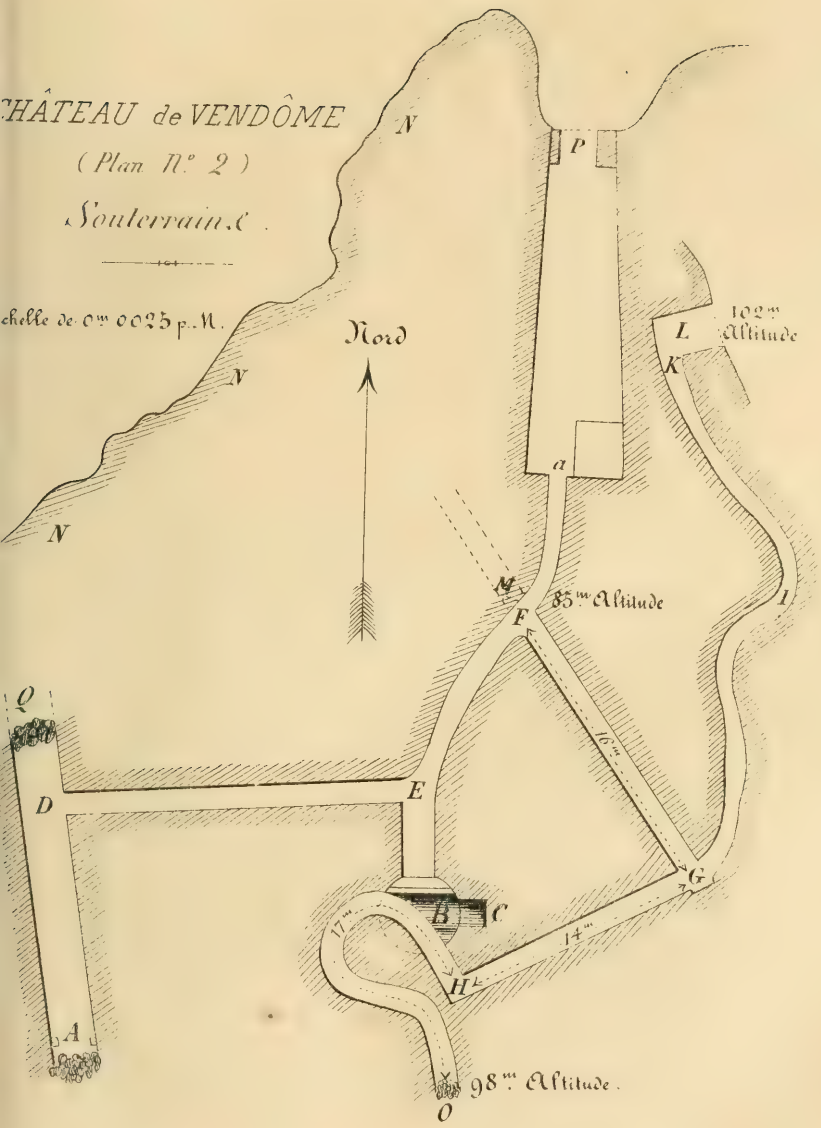
CHÂTEAU de VENDÔME
(Plan N.° 2)
Souterrains.
chelle de 0m 0025 p. M.
Nord
N
N
N
P
a
L
K
102m Altitude
M
F
85m Altitude
I
Q
D
E
16m
G
B
C
17m
14m
H
A
98m Altitude.
O

visité le troisième rang de douves, nous sommes descendus dans le faubourg Saint-Lubin, en suivant un ravin profond *P'' R''*, jadis utilisé pour la défense comme dernier obstacle de ce côté, et aujourd'hui transformé en chemin.

En continuant à descendre la rue Saint-Lubin, ancienne voie de Tours à Chartres, nous gagnons l'extrémité ouest de la rue Ferme, et nous nous engageons dans cette rue. Bientôt, au point *b*, une vieille muraille s'alignant avec une autre dont on voit les ruines au point *a*, sur le haut du rocher, nous dit que là commençait la baille inférieure. Une tour de cette enceinte basse existe encore dans les maisons, au point *c*. Nous prenons note de ces petits détails et nous entrons à droite dans une vaste cour, pour nous diriger vers les souterrains, qui communiquaient autrefois avec l'intérieur du château.

Ces souterrains, oubliés on ne sait depuis quelle époque, et retrouvés par hasard au commencement de ce siècle en creusant une cave, sont certainement une des choses les plus remarquables de Vendôme. Ils méritent un examen particulier. Nous allons d'abord les considérer en eux-mêmes. Nous verrons après quel était leur rôle par rapport à la forteresse.

Disons tout de suite que dans leur partie inférieure et centrale, existe une fontaine abondante qui en est l'âme et en donne le mot. Creusée en plein roc, et sans conduit apparent qui amène ses eaux ou leur ouvre une issue, elle présente aujourd'hui une nappe d'un mètre environ de profondeur, renfermée dans un bassin circulaire de 4^m de diamètre, entouré d'une muraille de rocher circulaire aussi, et couronnée, à 3^m ou $3^m,50$ de hauteur, par une voûte taillée en calotte. Sur le côté gauche du bassin une ouverture de $1^m,50$ de largeur, et dont le cintre est peu élevé au-dessus des eaux, laisse apercevoir une sorte

de canal, auquel le sondage donne 2^m d'étendue, sans qu'on puisse dire si, passé cette distance, il se poursuit ou s'interrompt. Ajoutons que le niveau des eaux du bassin, se maintient sans variation sensible à $0^m,50$ ou $0^m,60$ au-dessous de la galerie descendante qui y conduit.

Telle est cette fontaine dont l'eau parfaitement potable, reste toujours aussi transparente qu'elle est calme.

A la voir, avec son bassin encaissé et perdu à plus de 50^m dans la masse vive du roc, on se pose aussitôt la question de savoir comment la source en a été trouvée ; si elle a été un accident dans le percement des galeries ou si, au contraire, c'est pour elle qu'ont été creusés ces longs chemins souterrains interrompus de tous côtés aujourd'hui par des éboulements.

Il en faut convenir, ainsi posée la question paraît insoluble, car les éléments nécessaires à sa solution semblent manquer absolument. Grâce pourtant à la manière dont les galeries encombrées se sont déblayées dans ces temps-ci, et aux découvertes qui en ont été la conséquence ; grâce surtout à la sagacité de l'éminent géologue dont ces découvertes ont fixé l'attention, nous avons le mot de l'énigme. M. l'abbé Bourgeois nous a dit, en effet, au début du Congrès, que le premier principe des souterrains du château de Vendôme, c'étaient des cavernes à ossements, habitées dans les temps préhistoriques.

Qu'il me soit permis de revenir après lui sur ces faits curieux, de les compléter même, au point de vue particulier de l'étude qui m'occupe. Aussi bien ne le ferais-je qu'en rappelant ce qu'il a bien voulu m'en dire dans des entretiens particuliers, dont le souvenir m'est précieux à plus d'un titre.

C'est dans la partie la plus large et la plus élevée des galeries, de *A* en *D*, (plan des souterrains, planche II)

qu'ont été trouvés les débris préhistoriques décrits par M. l'abbé Bourgeois (1). Évidemment c'est donc là qu'habita une famille, une petite tribu peut-être, de ces époques reculées. En acceptant ce fait qui s'impose, il faut, tout aussitôt, faire abstraction de cette galerie taillée que nous voyons, et nous représenter à la place, une caverne irrégulière, profonde et étroite, dont le débouché dans une caverne plus spacieuse et ouverte à l'air libre, devait se faire dans la direction de *A*, sur un point que les éboulements ne permettent pas de préciser, mais que des recherches minutieuses dans les caves voisines, et quelques déblais dans la galerie feraient certainement retrouver.

Or, dans cette caverne étroite, venant du point *B* et se dirigeant par une fissure du rocher, d'abord vers *E*, puis de *E* vers *D*, devait couler alors une source qui s'épanchait après, soit vers *A*, soit vers *Q*, mais plus probablement vers *Q*, pour sortir de la caverne (2).

Les temps préhistoriques passés, la source continua de couler, et le moyen âge, comme l'époque romaine, comme l'époque gauloise, la vit couler encore. Mais un jour, cette source fut observée de plus près, son canal sondé, suivi

(1) D'après M. l'abbé Bourgeois, la couche préhistorique a été protégée, tant que les souterrains sont restés livrés à la circulation, par les vidanges tombées sur le sol de la caverne pendant la taille du rocher. Mais la voûte ayant cédé en avant de la porte, près du point A, elle a livré passage à un amas considérable de terres qui a obstrué la galerie, et sous lequel toutes les couches sont restées perdues. Il est aisé de comprendre dès lors, ce qui a dû se passer quand on a voulu déblayer cette partie, il y a quelques années. La pioche ne s'arrêtant pas à la couche de vidanges, et fonçant à vif dans le terrain, a bientôt entamé la couche préhistorique et mis à découvert ces ossements, vieux témoins de l'ancien état des choses. C'est grâce à cette circonstance, qu'ayant un point de départ certain, les conjectures deviennent faciles et arrivent en quelque sorte, on va le voir, à la précision de faits historiques.

(2) Ce sont encore là des faits qui s'imposent. La roche est vive et saine partout. La direction que suit la galerie, a pu, seule, donner autrefois passage à l'eau.

peut-être, si la fissure du rocher permettait à un homme ou à un enfant de s'y introduire, ne fût-ce qu'en rampant; et bientôt commencèrent des travaux destinés à l'aller chercher au cœur du rocher.

Que cette recherche ait été faite en vue des besoins de la forteresse au-dessous de laquelle coulait la source, pour moi, ce n'est pas douteux le moins du monde. A quoi bon ces travaux intérieurs, s'il se fût agi simplement d'une population établie au pied de la montagne? La source était apparente; tout au plus lui aurait-on creusé un bassin dans la caverne *AD;* mais plus probablement, en dehors, pour qu'il fût à la fois d'un accès facile et commode.

On se mit donc, au moyen d'une galerie, à cheminer dans le roc de *D* vers *E* et de *E* vers *B*, en suivant le filon de l'eau. Arrivé en *B* le problème était résolu, la source était trouvée. Il n'y avait plus qu'à lui faire son réservoir, régulariser la galerie ouverte, et chercher la direction des galeries à ouvrir pour monter vers le château. La caverne *AD*, fut d'abord fermée par une porte dont on voit encore les montants et le cintre au point *A*. Il était, en effet, important, que le mystère enveloppât dès le premier moment de leur entreprise, des travaux dont l'ennemi devait ignorer l'existence. Cette porte, d'ailleurs, allait bientôt devenir une défense indispensable, que d'autres, même, compléteraient dès que les galeries réuniraient le haut et le bas de la montagne.

Cette première précaution prise, on tailla et régularisa la caverne *AD*, dans les proportions où nous la voyons; puis la galerie *DE* et le retour vers *B;* puis, enfin, le bassin, avec la rotonde qui l'entoure et la calotte qui le couvre.

Il s'agissait dès lors de s'élever dans l'intérieur de la montagne. Pourquoi, dans ce but, ouvrit-on la galerie

de *E* en *F*? C'est assez difficile à comprendre, car elle monte peu, et sa direction tend plutôt à sortir de la masse qu'à y poursuivre son cheminement. Il est probable que le boyau, venant de *B* en *E* et en *D*, devait, au point *E*, se bifurquer vers *F*, et ce fut là ce qui détermina à tailler cette galerie, dont l'irrégularité semble trahir l'origine. Mais arrivé en *F*, le conduit naturel ayant pris fin, on dut s'apercevoir qu'il fallait revenir sur ses pas (1) et aborder des pentes sérieuses. On ouvrit alors la galerie *FG*.

C'est dans cette galerie, fort raide, que l'observation du travail fournit une preuve nouvelle à nos conjectures. Les coups de pic, longs et réguliers, qui sont marqués sur les parois, affectent, en effet, invariablement, une courbe ayant son centre vers le bas de la galerie. C'est la preuve matérielle que le percement des galeries s'est fait de bas en haut; et je dis le percement *des galeries*, parce que toutes présentent la même particularité.

Arrivé au point *G*, il y eut tâtonnement. Il est écrit sur le rocher; car la galerie a laissé son empreinte devant elle dans la masse, comme si elle eût voulu poursuivre sa ligne directe. Cette empreinte ressemble absolument au tableau d'une fausse porte. Mais l'architecte dut, là, faire son point, et le travail prit une direction nouvelle de *G* en *H*, puis, de *H*, par une courbe en limaçon, vers *O*.

Ce dernier cheminement fut d'abord infiniment plus raide que les précédents. On avait dû chercher, par des nivellements sans doute, à se rendre raison de la masse qu'il fallait traverser encore pour arriver à jour sur un point déterminé; et, circonscrit comme on l'était par le périmètre du parcours, il n'y avait pas, on le croyait, à

(1) Le passage *b a* donnant dans la cave *P a*, est tout moderne. Il a été fait pour rejoindre les souterrains dans lesquels on était tombé d'abord, par le point M aujourd'hui muré.

reculer devant les pentes. Les calculs n'avaient pourtant pas été justes, et l'on s'était vu, après des pentes exagérées, obligé d'en prendre de trop douces pour déboucher dans le château; car du point *O* au point *H*, le sol de la galerie porte la trace d'un remaniement fait, celui-ci, en descendant; la courbe des coups de pic le démontre. Quant au but de ce remaniement, c'était d'adoucir la pente, cela est visible. Au point *O*, en effet, le sol de la galerie est baissé de plus d'un mètre. Comment les choses se comportaient-elles plus haut? Les éboulements qui interrompent la galerie ne nous permettent pas de le savoir; mais du point *O*, en descendant, nous voyons l'entaille faite au sol, diminuer graduellement jusqu'à ce que, enfin, arrivée au point *H*, elle se réduise à zéro et se raccorde avec la pente des galeries *HG* et *GF*.

Et si l'on pouvait douter, à voir le changement de direction des coups de pics dans les parties basses des parois de la galerie, de *O* en *H*, si l'on pouvait douter que ce travail fût *un repentir*, il suffirait de lever la tête et de suivre des yeux la voûte qui va s'exhaussant toujours à mesure que l'on monte, suivant le parallélisme de la première pente du sol, et non suivant le sol actuel. Une autre preuve se montre aussi. D'un bout à l'autre des souterrains sont taillées de distance en distance, dans le rocher, de petites niches destinées à porter des lampes. Ces niches sont placées à $1^{m},50$ environ au-dessus du sol. Mais du point *H* au point *O*, elles s'élèvent de plus en plus, et sont bientôt à une telle hauteur, qu'une échelle seule pourrait permettre de les atteindre.

Revenons maintenant au point *G*. Nous avons laissé là, sur notre gauche en montant, une autre galerie se dirigeant vers *I* et *K*, pour déboucher dans une petite salle *L*, ouverte en plein air, sur la pente de la montagne. Comme

les autres, cette galerie a été percée en montant, mais elle est d'un travail moins parfait. A voir l'irrégularité de sa marche, de sa largeur et de sa hauteur, je serais bien près d'admettre qu'elle a eu elle aussi pour premier principe, comme les galeries inférieures, un boyau naturel ouvert dans le rocher. Au reste, l'importance de ce passage était peu de chose sous le rapport de la circulation. Aussi était-il complétement dépourvu de moyens d'éclairage.

Ainsi, vous le voyez, grâce à la première donnée, grâce au point de départ, tout s'explique dans ces curieux souterrains, et l'on peut suivre pas à pas le travail des ouvriers comme s'ils étaient encore à l'œuvre. Est-il aussi facile de dater ce travail et de fixer, par conséquent, l'époque à laquelle doit se rapporter tout cet ensemble à la fois vaste et hardi ? Je n'hésite pas à répondre affirmativement. Ces galeries aux parois si verticales et si bien dégauchies, aux voûtes en berceau si finement profilées, ne sont pas fort anciennes. Je ne crois pas me tromper en les attribuant à la seconde partie du XVe siècle ou à la première du XVIe; car j'y retrouve cette taille allongée, franche et régulière des derniers souterrains de Lavardin et de Montoire, auxquels des débris de porte ou de maçonneries viennent donner une date incontestable; taille, au reste, qui caractérise tous les travaux exécutés dans le roc à cette époque, depuis les talus et les douves à fond de cuve des forteresses, jusqu'aux tranchées des grands chemins.

Un autre fait me semble aussi corroborer la date du XVe ou XVIe siècle, c'est l'emploi évident de la boussole dans la direction des galeries de *F* en *G*, de *G* en *H* et de *H* en *O*. L'angle sous lequel surtout, la galerie *GF*, vient se raccorder avec la galerie *FE*, n'aurait pas de raison d'être, et n'eût jamais été ainsi tracé, si la boussole n'avait donné la ligne à suivre pour rester dans le périmètre dé-

terminé par le plan des parties supérieures du terrain. Un coup d'œil jeté sur le tracé des galeries, rapporté au pointillé sous l'ouvrage *A*, dans le plan n° 1, ne laissera pas de doute à cet égard.

Or, je ne sache pas qu'avant le XVe ou XVIe siècle, on se soit avisé d'appliquer la boussole à un pareil usage.

Mais je me suis laissé entraîner dans de longs détails en étudiant ces curieux souterrains, et je n'ai rien dit encore de leur rôle par rapport à la forteresse avec laquelle ils étaient mis en communication. Heureusement ce dernier point se trouve singulièrement simplifié par tout ce qui précède. Peut-on douter, en effet, que le souterrain *OHGF* (plan n° 2), ait été creusé pour faire communiquer l'intérieur du château avec la fontaine *B?* Tout tend à le démontrer, et l'intérêt immense qu'avait la forteresse à posséder hors de la vue et de l'atteinte de l'ennemi, une source saine et abondante, en est un sûr garant.

Reste à déterminer sur quel point devait déboucher la galerie *HO*. Reportons-nous pour l'examen de cette question au plan n° 1, et comparons le petit tracé pointillé des souterrains qui s'y voit en *A*, avec le plan n° 2. Le point *P* du plan n° 2, est en *p''* dans le plan n° 1; le point *L*, en *l'*; le point *A* en *a''*; et le point *O* en *o*. Ainsi, nous pouvons remarquer sur le plan n° 1, que la galerie marquée *HO*, au plan n° 2, prend sa direction en ligne droite vers le centre de la cour du château; et c'est là qu'il est naturel, en effet, de supposer son débouché. Mais voyons ce que nous disent les niveaux à ce sujet.

La cote du point *F* (plan n° 2), est de 85m au-dessus du niveau de la mer. La cote du sol de la galerie au point *O* est de 98m. La pente générale entre *O* et *F*, est donc de 13m, et comme la longueur de la galerie est de 47m, c'est une pente moyenne de 0m,27 par mètre.

Nous avons dit qu'au point *O* le sol de la galerie est à la cote de 98^m. La cote du dessus du terrain, au point correspondant *o* (plan n° 1), est de 112^m,50. Le sol de la galerie est, par conséquent, de 14^m,50 en contrebas, et, par rapport à la cour du château qui cote 120^m, son contrebas est de 21^m,50. C'est, en d'autres termes, une pente générale de 21^m,50 que la galerie doit remonter pour déboucher à jour. Or, en lui supposant la régularité de sa première inclinaison de 0^m,27 par mètre, c'est un espace de 71^m seulement, qu'elle doit parcourir pour arriver à 120^m d'altitude. Du point *o* (plan n° 1), au centre du château il y a 100^m environ. La galerie *HO*, en se continuant en ligne droite suivant l'axe que nous lui voyons, pouvait donc déboucher à jour vers le centre du château et le faisait assurément, à moins qu'on n'eût jugé plus commode de porter ailleurs son débouché.

Ainsi se trouve résolue, par l'argument invincible des niveaux, cette question qui a fourni matière à tant de conjectures contraires.

Quant à la galerie *GIK* (plan n° 2), ses pentes nous importent peu. Qu'il nous suffise de dire qu'elle débouche au point *l'* (plan n° 1), à 102^m d'altitude, sur la partie inférieure, au nord, des anciennes lices de l'ouvrage *A*. Cette galerie, continuée par la première de *G* en *H* et en *O* (plan n° 2), mettait donc ces lices en communication directe avec le centre du château. A ce titre, elle devait être barrée par des obstacles qui ont disparu.

Terminons cette longue visite aux souterrains, en jetant bas une dernière erreur. On répète souvent à Vendôme, qu'une fontaine située au point *x'* (plan n° 1), non loin du pont Saint-Georges, est alimentée par le déversoir invisible de la fontaine des souterrains. Rien ne parait plus simple; mais il y a une petite difficulté pour

qu'il puisse en être ainsi : c'est que la nappe de la fontaine des souterrains est de 20 centimètres plus basse que l'autre. Il faut donc renoncer à cette idée.

Toutes ces questions étudiées, pesées, vues et revues, nous quittons les souterrains par la cave *a P* (plan n° 2), qui nous y avait introduits, et, rendus à la pure lumière du jour en même temps qu'à l'air libre, nous regagnons la rue Ferme pour nous diriger vers le point *p* (plan n° 1). Là se présente à nous la porte fortifiée qui, au moyen d'un pont dormant et d'un pont-levis, mettait le château en communication avec la ville. Un coup d'œil jeté sur l'enceinte haute de la forteresse, nous montre, près du point *g*, la porte, murée aujourd'hui, par laquelle, nous l'avons déjà dit, de l'intérieur, on communiquait à travers la pente, soit par un escalier, soit par un sentier, avec la baille inférieure. Cette porte haute est justement vis-à-vis la tête de pont qui fait l'objet de notre examen. Ce fut par là que, lors du siége de 1589, les soldats d'Henri IV ayant escaladé la brèche, poursuivirent, l'épée dans les reins, les défenseurs du château qui se sauvaient. Ils les serraient de si près, qu'ils entrèrent pêle-mêle avec eux dans la ville ; et ce fut la porte *p*, avec le pont y attenant, aujourd'hui détruit, qui leur livra passage.

Cette porte *p* est encore entière et se rattache au XIIIe ou XIVe siècle. Des tours qui la flanquaient de chaque côté, une seule subsiste, la tour *d*, plus ancienne que la porte.

En rentrant dans la rue Ferme, *rue Fermée*, — nous l'avons reconnu à ses deux extrémités, — je rappelle que cette rue représente les anciennes voies d'Orléans et de Chartres confondues un instant, et dont le passage, ainsi barré, restait à la discrétion de la forteresse. Au sortir de la rue Ferme, la route de Chartres tournait vers

le faubourg Saint-Lubin, nous l'avons vu. Celle d'Orléans me suggère une observation : elle continuait sa marche, je l'ai dit, en descendant la vallée, au pied des collines de la rive gauche, ou les enjambant, et, par Villavard, elle gagnait Lavardin ; mais c'était pour passer dans la baille inférieure de sa forteresse, exactement comme dans la baille de Vendôme. Se dirigeant après vers Montoire, alors réduit à la paroisse de Saint-Oustrille, sur la rive gauche du Loir, c'était encore par la baille inférieure du château qu'elle faisait son passage, comme à Lavardin et à Vendôme. Libre ensuite, elle courait sur Artins. Cette particularité atteste une communauté de pensée dans l'édification des trois forteresses. Elle nous offre une preuve de plus en faveur de cette grande ligne de défense tracée de la Loire à la Braye, en vue des invasions normandes, et dont l'examen a fait le point de départ de notre étude du château de Vendôme. A ce titre, j'ai cru devoir la constater ici, pour rattacher l'une à l'autre, la première et la dernière partie de mon rapport.

Par là se termine notre visite aux ruines du château de Vendôme Il est dix heures et demie. Notre excursion a donc duré trois heures environ, et les dames qui ont bien voulu nous suivre, se sont montrées héroïques jusqu'au bout. Qu'il me soit permis de les en remercier ici, tout en leur faisant mes sincères excuses pour le langage technique et brutal, qu'en leur présence, dame science a trop souvent mis sur mes lèvres.

Siége du château de Vendôme par Henri IV, en 1589.

J'ai dit, en parlant des défenses extérieures du château de Vendôme, qu'il est encore facile de suivre, à travers

les bouleversements qu'elles ont subis et les remaniements dont elles gardent l'empreinte, non seulement les traces du siége de 1589, mais jusqu'aux moindres circonstances militaires de ce mémorable événement. C'est ce que je vais essayer de montrer ici.

Les textes historiques contemporains sont, on le comprendra facilement, le seul fondement solide sur lequel puisse s'appuyer une pareille dissertation. Ce sont leurs termes précis qui doivent nous guider d'abord, en nous disant quelle forme fut adoptée pour le siége et de quel côté se dirigèrent les approches. A cette condition, seulement, l'étude du terrain peut conduire à des résultats certains, et révéler les détails que les textes ne renferment pas. On me permettra donc, avant tout, de rappeler quelques faits historiques relatifs à l'investissement de Vendôme et de citer après les textes propres à nous éclairer sur le siége du château.

On sait qu'après avoir tenté le siége de Paris en 1589, Henri IV se replia sur les provinces du centre de la France, pour s'emparer des villes qu'y tenait la Ligue. Il marcha d'abord sur Etampes. Puis, nous dit Palma Cayet, « il « partit le samedy, dixiesme de novembre (1), et prenant « le chemin de Beausse, estant adverty que la ville de « Janville, qui est au centre d'icelle, fermoit tout ce pas- « sage, il voulut la recouvrer en passant.... Sa Majesté y « entra le mesme jour et y séjourna le lendemain.... De « là, il traversa la Beausse, vint en la ville de Chasteau- « dun pour donner loisir aux Vendomois de prendre une « bonne résolution. Au contraire, devenus plus insolents

(1) Cette date n'est pas exacte. Si c'était un samedi, c'était le 11 novembre et non le 10 ; car Vendôme fut pris le 19 novembre, qui était un dimanche. Du reste, le contrôle est facile : la lettre dominicale de 1589 était *A*, et le 1er janvier de cette année tomba un dimanche.

« et opiniastres, ils le contraignirent de les assaillir....

« De Chasteaudun, le roy partit le quatorzième de no-
« vembre, et le mesme jour fit investir la ville de Ven-
« dosme et le chasteau. Il arriva au village de Mellay le
« seizième (1), et, sans descendre à son logis, alla recog-
« noistre entièrement Vendosme. Le gouverneur de la
« place estoit le sieur de Maillé Benehard, lequel, sentant
« venir le siége, y avoit appelé un bon nombre de gen-
« tilshommes de ses amis, et y tenoit garnison ordinaire
« de quatre compagnies de gens de pied, qui pouvoient
« faire 400 hommes, outre ceux de la ville qui estoient de
« six à sept cens, portant les armes. Dès que le roy fut
« arrivé il fit gagner tous les faux-bourgs de la ville, et
« départit les mareschaux de Biron et d'Aumont, l'un du
« costé de la rivière du Loir, l'autre au-deçà, avec les
« troupes de l'armée, et ayant mis la forme du siége en
« délibération, il se résolut de s'attaquer premièrement
« au chasteau, qui estoit le plus fort, pour n'en faire à
« deux fois..... Tout le vendredy et le samedy (17 et 18
« novembre) se passèrent a recognoistre le lieu de la bat-
« terie et à tenir tout l'équipage prêt.....

« Sa Majesté ayant elle-même passé toute la nuict à faire
« conduire et mettre son artillerie en batterie, fit à la
« pointe du jour commencer à battre deux tours du chas-
« teau, pour oster les deffences de la bresche qu'elle pro-
« posoit de faire. Mais après avoir fait tirer de cent à six
« vingts coups de canon, et ayant esté fait dans l'une des
« dictes tours un trou où pouvaient passer deux hommes
« de front seulement, les soldats impatients de l'assaut,
« combien que quelques-uns d'entre eux, seulement com-

(1) Le bourg de Mellay ou Meslay, éloigné d'une lieue environ de Vendôme, fut le quartier général d'Henri IV, qui s'installa dans le château, reconstruit depuis, sous Louis XIII.

« mandez pour voir s'ils se pourraient loger dans ladicte « tour, montèrent jusques au haut, et de furie se jettèrent « dans le retranchement. Ainsi suivis de tous les autres, « les uns conduits par le sieur baron de Biron, mareschal « de camp, et les autres par le sieur de Chastillon, ils « donnèrent tel estonnement à ceux de dedans..... qu'ils « prinrent l'effroy et quittant le chasteau, se sauvèrent de « vitesse dans la ville, où ils furent suivis de si près, que « lesdits sieurs avec partie desdits soldats y entrèrent « pesle-mesle avec eux, et se firent en moins de demi- « heure, maistres du chasteau et de la ville (1). »

Nous voilà déjà renseignés sur l'ensemble des opérations. Pour la partie historique du siége ce serait peut-être assez. Mais nous voulons étudier les faits militaires de plus près, et Palma Cayet ne nous donne pas tous les éléments de cette étude. Quel est, en effet, le côté du château sur lequel se dirige l'attaque? Où sont exactement placées ces deux tours que bat l'artillerie? Où se propose-t-on de faire la brèche? Il nous est impossible de nous en rendre parfaitement compte. Heureusement un autre historien va serrer ces questions au gré de nos désirs.

J'ouvre l'*Histoire des Guerres civiles de France*, de Davila, et je lis : « Le roy résolut de faire battre ce costé « du château *le plus opposé à la ville*, mais le moins haut « et *qui regarde dans une vaste campagne*. Là, pour en- « lever les deffenses, furent pointées *deux pièces d'artil- « lerie*, avecque dessein de dresser *à la courtine* une « batterie royale, comme on auroit démoly *deux tours qui « estoient flanquées à droite et à gauche*. Mais par les « premiers coups qui furent tirez, *une bonne partie de*

(1) *Chronologie novenaire* de Palma Cayet, dans les *Mémoires pour servir à l'Histoire de France*, de Michaud et Poujoulat, 1re série, . XII, p. 182, 183.

« *cette dernière tour estant abattue*, quelques gens de « pied s'approchèrent, pour essayer de venir à l'assaut, « etc. (1). »

Voilà qui est parfaitement catégorique. L'attaque est dirigée sur le côté du château le plus opposé à la ville. Or, la ville est au nord, le château est donc attaqué au midi. Et pour que nous puissions mieux reconnaître encore la position, Davila ajoute qu'elle est vers le côté « qui regarde une vaste campagne. » N'est-ce pas là ce plateau que j'ai représenté dans mes prolégomènes, comme prenant naissance entre les points *E* et *F* du plan n° 1, et se développant en immense éventail, au midi, vers la Loire?

Nous voyons, en outre, qu'au moyen d'une batterie royale, on a l'intention de faire brèche dans une courtine que flanquent deux tours, et que, préalablement, on cherche à démolir ces deux tours « pour oster les def- « fenses de la bresche » comme le dit Palma Cayet; c'est-à-dire pour éteindre les feux croisés qui décimeraient les assaillants courant à l'assaut. Cette manière de procéder est toute naturelle, et nous n'agissons pas autrement aujourd'hui; car les parties flanquantes sont toujours attaquées les premières dans le but d'aborder ensuite les parties flanquées privées de leurs défenses.

(1) Traduction de Baudoin, 1644, un vol. in-f°, p. 739. — Ces textes nous suffisent. Ceux qui désireraient en voir davantage, pourraient consulter : Lettre d'Henri IV, du 21 novembre 1589, au duc d'Epernon, dans Berger de Xivrey, t. III, p. 85, 86; *Histoire de de Thou*, traduction, in-4° de 1734, t. XI, p. 65, 66, 67 ; *Histoire universelle de d'Aubigné* édit. de 1626, t. III, col. 308 et 311; deuxième partie d'une brochure royale, dans les *Mémoires de la Ligue*, t. IV, p. 73 à 87. Enfin, pour accorder les petites différences de ces textes, mes observations critiques au sujet d'un *document inédit sur le sac de Vendôme*, dans les *Mémoires de la Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois*, année 1872.

Tout cela est très-clair, et si le texte de Davila ne suffit pas à nous faire comprendre tout d'abord quelle est la courtine qu'on veut battre, quelles sont les tours qu'on veut démolir, les circonstances qu'il précise vont nous permettre de le reconnaître sur le terrain.

Les assiégeants ont, en effet, pointé deux pièces d'artillerie contre *la tour de gauche* et l'ont en partie démolie. Abordons le front de la défense et voyons quelle est la tour qui garde la trace de cet affront.

Serait-ce la tour autrefois placée en *A'*, et qui s'est écroulée il y a quelques années? Mais cette tour était, d'après ceux qui l'ont vue, entière encore lorsqu'elle est tombée. Ce n'est donc pas à elle que doit se rapporter notre texte. Or cette tour *A'* éliminée, il n'y a plus que la tour *B'* (voir p. 384, dernier paragraphe), pour rentrer dans les conditions voulues; car, si toutes les autres tours du château sont écrêtées, elles sont entières et pas une ne laisse voir les marques d'une attaque d'artillerie.

L'hésitation n'est donc pas possible : la tour *B'* est la tour qu'a démolie le canon d'Henri IV. Mais si cette tour démolie était *la tour de gauche,* la tour de droite est la tour *C'*, et la courtine à laquelle était réservée la batterie royale est précisément la courtine comprise entre les tours *B'* et *C'*. Nous sommes ainsi complétement édifiés sur le point précis des opérations de l'attaque.

Examinons pourtant si ce point était bien le point convenable. La comparaison des diverses cotes d'altitude va nous rendre cet examen facile.

J'ai déjà fait remarquer que la pente de 10^{m} qui court entre le point *E* et le point *B*, aussi bien que sur la partie du plateau comprise entre ces points, au midi, était peu favorable aux approches. Cependant au droit de la tour *A'* se trouve un espace *K*, qui pouvait recevoir une

batterie d'attaque. Seulement la base de la tour *A'* était à 126^m d'altitude, et le point *K* n'en compte que 121. Il fallait donc remblayer d'abord ce point de 5^m, au moins, avant de songer à y placer de l'artillerie. Ainsi le point *K* ne devait être choisi qu'à défaut de point plus favorable.

Ce que je viens de dire de la tour *A'* par rapport au point *K*, je le dirai des tours *D'* et *E'*, par rapport au retranchement de terre qui domine au midi, de *F* en *F'*, la douve *L'* : la base de ces deux tours est cotée, la première à 137^m, la seconde à 136^m, et le retranchement ne cote que 129^m ; différence, 7 et 8^m. Remarquons en outre, qu'entre les tours *D'* et *E'*, ce n'est pas une simple courtine à laquelle eût dû s'attaquer la batterie royale ; mais bien un saillant formidable dont l'angle empâté, pouvait porter de l'artillerie, et dont les flancs déjà flanqués par les deux tours, se défendaient eux-mêmes au moyen de larges meurtrières géminées. Porter l'attaque dans cette direction, c'était donc la porter sur un point d'autant plus défavorable qu'il était le plus fort du front de la défense.

Les deux tours *B'* et *C'* ne sont posées au contraire, la première qu'à 130, la seconde qu'à 135^m d'altitude, c'est-à-dire à 1^m et 4^m seulement, au-dessus du retranchement qui cote 129, je l'ai déjà dit. Evidemment l'attaque portée sur ce point est dans des conditions meilleures que partout ailleurs. C'est donc ce point qu'on a dû choisir et ceci confirme le texte de Davila, sur l'exactitude duquel il ne saurait plus s'élever aucun doute.

Nous avons donc maintenant les coudées franches et nous pouvons nous promener sur notre plan comme le Congrès s'est promené sur le terrain : toutes les dépressions, toutes les saillies du sol auront leur voix, avec les ruines des tours et des murailles, pour nous dire les

moindres circonstances des travaux d'approche, de la construction des batteries, de la position des pièces et de la manière dont elles se sont comportées. C'est chose si claire qu'on me permettra de m'en faire l'écho sous forme de simple narration, en mettant de côté tout syllogisme aussi bien que toute forme mathématique.

Rétablissons d'abord les défenses extérieures pour mieux nous rendre compte de ce qu'a fait l'attaque.

La grande douve *OLPQR*, première défense des remparts, existe encore et je n'ai rien à ajouter à ce que j'en ai dit. Une seconde douve existe aussi de *O'* en *L'* où elle est interrompue ; mais un coup d'œil sur le plan, suffit pour voir que cette douve se prolongeait vers *P'* pour se diriger vers *Q'* où elle reparaît et, de là, vers *R'* où elle garde à peu près son ancienne profondeur.

Entre cette seconde douve et la première, s'élevait un ouvrage en terre *FF'K*, garni d'une forte palissade du côté de l'ennemi, et renforcé au point *e'* d'une place d'armes formant barbacane en avant de la porte *H*.

De *O''* en *L''*, une dépression considérable est le reste d'une troisième douve qui se poursuivait vers *P''* où elle allait rejoindre un ravin profond *P''Q''R''*, qui remplissait le rôle de douve dans cette partie.

Entre cette troisième douve et la seconde régnait aussi, de *F''* en *K'*, et de là vers *K''* et *K'''*, en contournant la douve *R'R* jusqu'aux lices de la tour d'angle *B*, un autre ouvrage en terre, garni également d'une forte palissade (1).

(1) Les passages qui reliaient entr'eux ces différents boulevards étaient ceux-ci : au point *R'* et allant de *K'''* vers *K*, un pont dormant de bois avec saut de loup et pont-levis vers *K*. Un massif de maçonnerie considérable qui existe encore au point *R'* est le reste de la tête de ce pont. Au point *c'* et allant de *c''* vers *c'*, un autre pont probablement aussi en bois. Des restes de murs importants au point *c'* indiquent la tête de ce pont qui devait être forte ; car elle donnait accès dans la barbacane *e'*, sur laquelle

Telles se présentaient les défenses extérieures du château de Vendôme en regard du plateau, et les cotes que j'ai semées partout sur le plan, disent assez, dans les parties encore existantes, combien étaient effrayants à la fois la profondeur des douves et le relief des ouvrages de terre.

Si forts que fussent pourtant ces boulevards avancés, je ne vois nulle part qu'ils aient servi sérieusement la défense. Tout semble prouver au contraire, que les assiégés n'en ont point tiré parti et que la résistance a dû y être à peu près nulle. C'est là un fait que nous devons noter, qu'il tienne au petit nombre d'hommes dont le gouverneur Maillé-Benehard pouvait disposer, ou au mauvais état des ouvrages au moment du siége, mauvais état constaté du reste par quelques historiens, et plus admissible que les exagérations contraires de de Thou et de Palma Cayet.

Ainsi, ne nous occupons pas de la prise de ces premiers ouvrages. Un coup de main a dû y suffire, dans tous les cas. Allons vite à l'attaque du corps de place.

Nous savons que des batteries ont été dressées contre les points compris de *B'* en *C'*. Mais ces points, nous l'avons vu, dominent le premier boulevard, dont l'arête est à 60^m environ des murailles, et sur lequel, seul, entre tous, ont pu être installées des batteries de brèche.

s'appuyait, comme je l'ai dit en son lieu, le pont conduisant dans l'intérieur du château. Un autre pont devait en outre, vers le point *F''*, traverser les dernières douves, à moins que le passage ne s'effectuât sur le bord de la brusque déclivité nord du plateau au moyen d'une levée disposée en caponière et défendue par une porte.

Outre ces passages principaux, sous la protection de la tour *A'*, qui le prenait en écharpe, un petit pont de bois, dont on retrouve les maçonneries d'appui au point *u*, conduisait sur les lices que soutenait une escarpe crénelée, et de là, à la poterne *m*. Deux autres poternes, je l'ai dit, s'ouvraient à l'ouest, sur les lices, l'une dans l'angle formé par la tour *B* et le mur *VB*, l'autre contre l'ouvrage *A*.

Il a donc fallu d'abord remblayer ce boulevard, et puis élever sur ce remblai, du côté de la place, des parapets pour couvrir les batteries. Ces travaux doivent avoir laissé des traces.

Ce n'est pas tout. Dans les temps antiques et dans le moyen âge, pour opérer le comblement des fossés et pousser contre les murailles les machines de siége, on élevait avec des claies, des fascines, des planches et des poutres, des galeries sous lesquelles pouvaient circuler à l'abri les travailleurs, et les soldats destinés à l'assaut. Depuis l'invention du canon, ces galeries avaient été remplacées par des tranchées ; car, plus encore que dans les temps anciens, il était nécessaire de se couvrir. Des tranchées ont donc été ouvertes ; Henri IV en parle dans sa lettre du 18 novembre 1589, à la comtesse de Grammont (1), et nous devons en retrouver la place.

Cherchons tout cela.

Le remblai du boulevard d'abord. Qu'est-ce que cette surélévation anormale du point *V'*, cotant 130 et puis 131^{m}, dans toute la largeur de l'ouvrage ? Évidemment les restes du remblai qui a porté les batteries. Remblai et boulevard ont été coupés par César de Vendôme pour faire le chemin de la porte de Beauce. Des terres ont aussi été enlevées, sans nul doute, au point *f'*, nous l'avons observé déjà (p. 398), lorsque fut élevé dans la barbacane *e'*, le temple gazonné de la déesse Raison. Mais le débris qui reste nous en dit assez. Cette surélévation du point *V'*, se

(1) « Bonjour mon ame, je m'en vais aux tranchées », dit Henri IV dans cette lettre — (Berger de Xivray, t. III, p. 78, 79.) — Dans Berger de Xivray, la date de cette lettre est fixée vers le 19 novembre, car elle n'est point datée. Mais il est facile de lui donner sa date véritable. Le roi dit : « Nous sommes devant Vendosme que j'espère prendre *demain*. » C'est le dimanche 19 novembre que Vendôme a été pris ; la lettre est donc du 18.

prolongeait vers K, et ce fut vers F' que se dressèrent les batteries. Sur le bord de la douve LPQ reposait le parapet, et sur le point V', un fort épaulement dut couvrir les batteries en les défilant des feux du saillant U et de ses flanquements.

Une question se pose ici : ce niveau de 131^m conservé par le point V', doit-il être considéré comme le niveau du remblai ayant servi d'assiette aux batteries ? Je ne le pense pas. Nous sommes là sur les limites du remblai, au point où il formait talus, sous l'épaulement, et l'épaulement ayant disparu, il est probable qu'une certaine partie des terres a disparu avec lui. Toutefois, cette cote peut servir de base à nos hypothèses, et nous ne devons guère porter, je crois, la hauteur du remblai au delà de 132 à 133^m, au plus ; car on avait alors pour système, nous le verrons plus loin, de battre de bas en haut les murailles verticales des anciennes forteresses.

Voyons ce qui touche les tranchées maintenant.

Elles ont dû couper les ouvrages avancés dans la direction des points F' et V', où se portaient les travaux. Mais d'où partaient-elles ? Evidemment de la partie supérieure du ravin qui formait le dernier rang de douves, et, sans nul doute, du point P''. Remarquons, en effet, que les troupes d'Henri IV avaient, dès le début, occupé le faubourg Saint-Lubin, au pied du château. Les ouvrages avancés de la forteresse étant enlevés, le ravin $R''Q''P''$ devenait un chemin couvert, à l'abri de tout, pour le passage des troupes allant du faubourg sur le plateau. De là devaient donc partir les tranchées dirigées vers la place. Et voyez, en effet, ce que nous disent les niveaux. On pourrait croire que le boulevard $F''K''$ a été coupé en K' pour laisser passer le chemin de la porte de Beauce ; mais ce chemin, s'il est plus bas que $F''K''$, domine de 9^m la

suite *K*'' du boulevard. Ce n'est donc pas pour le chemin et ce n'est pas sur la ligne occupée par lui, que la coupure a primitivement été faite. Le point *P*'' cote 120^{m} ; *K*'' est à 120^{m} aussi, et la base de l'ancien boulevard, est, entre *f*' et *Q*', à 122^{m}. C'est donc bien de *P*'' en *P*' qu'a cheminé la tranchée pour aller joindre le boulevard où devaient être installées les batteries.

Remarquons d'ailleurs que tout s'accorde pour qu'il en ait été ainsi. Errard de Bar-le-Duc, qui écrivait vers cette époque, dit que « les tranchées des assaillants ne doibvent « commencer plus près de la place, que la portée de l'ar- « quebuze ou du mousquet exclusivement, à cause de « l'offension continuelle de l'arquebuzerie, plus doma- « geable que l'artillerie (1) ; » et ailleurs (2) il estime la portée de l'arquebuzade, inférieure à 200 pas communs (234^{m} environ). Or, le point *P*'' est à 190^{m} du corps de place, ce qui serait peut-être sur la dernière limite des feux; mais il est exceptionnellement abrité et nul autre point n'eût été plus favorable. On comprend, en outre, que pour rassembler quelques soldats à un moment donné, un certain espace libre fût nécessaire devant l'ouverture de la tranchée. Et cet espace, nous le retrouvons encore au point *P*'', entaillé dans la berge méridionale du ravin. Nul doute donc sur la direction des cheminements.

Maintenant nous savons de science certaine quels furent les points battus par le canon d'Henri IV ; nous connaissons l'exacte position et la hauteur d'assiette des batteries ; nous sommes sûrs de la direction des tranchées : le reste n'est plus que détail et coule de soi.

Ainsi, lorsque nous voyons la douve *O'L*' interrompue

(1) *La fortification démontrée et réduicte en art*, liv. Ier, chap. x, feuillet 11, verso.

(2) Feuillet 4, verso.

de *L'* en *Q'* par un remblai, nous comprenons tout aussitôt que la douve a dû être comblée sur ce point, pour opérer le passage de l'artillerie, sinon, auparavant, pour faciliter la construction de la batterie de brèche. De même, les brusques différences de niveau entre *K'* et *K''*, nous disent que des emprunts de terre ont été faits dans cette partie, soit pour le comblement de la douve *O'L'P'Q'*, soit pour le remblai de la batterie, les terres de la tranchées ne suffisant pas à cette double tâche.

Mais portons notre attention sur des choses plus importantes. Montons sur le remblai des batteries. Il se prolongeait, ai-je dit, de *V'* vers *K*, et c'est au point *F'* que devaient être placées les pièces. Supposons tout cela rétabli et plaçons-nous sur le point *F'*. Nous ne sommes guère, je l'ai dit aussi, à plus de 132^{m}, environ, d'altitude. Nous ne dominons donc la base de la tour *B'* que de 2 à 3^{m}, et nous restons de 2 à 3^{m} au-dessous de la base de la tour *C'*. On a décidé d'éteindre les feux de ces deux tours pour diriger ensuite une batterie royale contre la courtine. Les deux tours, cependant, ne seront battues que l'une après l'autre et la courtine viendra après. Cette manière d'agir est peu rationnelle, et les écrivains militaires de cette époque, prescrivent tout le contraire. On n'était pas trop riche d'artillerie de siége, sans doute, dans l'armée d'Henri IV. Mais n'épiloguons pas; prenons les choses telles qu'elles se présentent.

Voilà les pièces prêtes à entrer en jeu contre la tour *B'*. Examinons-les de près.

Les pièces employées en France, sous Henri IV, étaient : le canon, dont le boulet, *la balle* comme on disait plus souvent alors, avait six pouces de diamètre et pesait trente-trois livres un tiers ; la couleuvrine, au boulet de quatre pouces dix lignes, pesant seize livres et demie, et la bastarde, au

boulet de trois pouces huit lignes, pesant sept livres et demie. Je ne dirai rien des doubles-canons et des basilics qui étaient peu usités à cause de leur poids énorme, et je ne parlerai pas davantage de la moyenne, du faucon et du fauconneau, qui ne s'employaient pas dans les siéges (1). La longueur de ces pièces de gros calibre était de dix-neuf fois le diamètre de la balle, c'est-à-dire de six pieds neuf pouces, à neuf pieds et demi, de la bastarde au canon. Mais avec leurs affûts, leurs *fûts* pour parler le langage du temps, elles avaient bien davantage; et le canon, par exemple, ne mesurait pas moins de dix-neuf pieds (6^m,40 environ) de long, et de sept pieds (2^m,35 environ) de large, à l'essieu. Le poids de ces engins était en rapport avec leur volume. Avec affûts, roues et accessoires, il n'était pas inférieur à 7867 livres, pour le canon, à 5910 livres pour la couleuvrine et à 4330 livres pour la bastarde.

On voit qu'il ne devait pas être si facile de manœuvrer de telles pièces, sous les feux de la place, et l'on ne s'étonnera pas que « tout le vendredy et le samedy » se soient passés « à recognoistre le lieu de la batterie, » c'est-à-dire à faire les remblais, plate-forme, parapets et épaulements; et qu'Henri IV, lui-même, ait « passé toute la nuict à faire conduire et mettre en place son artillerie. »

Reste à déterminer, entre toutes les pièces que j'ai nommées, celles dont on a fait choix pour battre la tour *B'*. Davila s'exprime en termes généraux qui ne disent rien. Palma Cayet est plus précis, il parle de canons; et je crois d'autant plus que ce mot doit être pris ici dans son sens particulier, que presque jamais, à cette époque, on ne le voit employé dans un sens général comme aujourd'hui.

1° Le canon, qui doit surtout fixer notre attention, se rapportait assez à notre pièce de 24, dont le boulet a 5 pouces, 5 lignes, 9 points, ce qui est bien près de 6 pouces. Seulement, notre boulet de 24 ne pèse que 11 kil. 75, soit 23 livres et quelque chose, et je m'étonne d'autant plus

Ainsi ce sont deux canons qui vont entrer en jeu. Quelques mots vont compléter ce que nous avons vu de ces pièces, et nous serons plus à même après, de juger la manière dont elles se sont comportées.

Errard de Bar-le-Duc, que j'ai déjà cité, dit que « la « force ordinaire d'un canon estant tiré à 200 pas (1), est « de percer quinze à dix-sept pieds de terre moyenne- « ment r'assise ; dix et douze de bonne terrace, serrée de « longtemps ; vingt-deux et vingt-quatre pieds de sable ou « terre mouvante. » Il ajoute « qu'un canon peut être tiré « cents coups le jour, et ordinairement quatre-vingts. »

Quant à la distance où doivent être placées les pièces, Errard s'exprime ainsi : « Les batteries se font ordinai- « rement de deux cents ou trois cents pas (2), pour éviter « aucunement les harquebuzades ou mousquetades ; » et il ajoute, ce qui rentre dans le cas où nous sommes : « *si « ce n'est quelque commodité qui les fera approcher, comme « pour tirer au pied d'une muraille, ou pour se mettre à cou- « vert des lieux fort éminents de dedans la place assiégée.* »

Nous voilà donc parfaitement fixés. Le remblai sur lequel est placée l'artillerie a 60^m de long, environ, de l'ouest à l'est ; il a 25^m de large : tout peut y être à l'aise, et les manœuvres y sont faciles. La batterie est à 50 ou 55^m au plus, des tours qu'il faut battre. Elle est en outre peu exposée, par son rapprochement même « des lieux « forts éminents de dedans la place. » Car le saillant *U*,

de voir Errard de Bar-le-Duc, à qui j'emprunte ces détails, porter le poids du boulet de canon à 33 liv. 1/3, que ce poids comparé au diamètre, n'est pas proportionnel à celui des autres boulets. Quant à la longueur de nos pièces de 24, elle est, non de 19, mais de 21 calibres. Aussi pendant que le vieux canon pesait 4,800 livres, notre pièce de 24 pèse-t-elle 2,734 kil., soit, environ, 5,468 livres.

(1) Le pas commun est estimé de 3 pieds 1/2 (1^m,17 environ) par Errard. C'est donc une distance de 234^m, à peu près.

(2) 234 à 351^m, d'après ce que j'ai dit plus haut.

élevé de 12^{m} au-dessus du sol qui cote là, 137^{m}, domine de 17^{m}, la batterie dont il n'est éloigné que de 60 à 65^{m}. C'est par conséquent sous un angle de 17 degrés, environ, au-dessous de l'horizontale, que doit tirer la pièce d'artillerie du saillant. Or, une pièce tirée ainsi, tourmente beaucoup son affût, et ses coups sont difficiles à diriger.

Rendons-nous compte à présent des effets de la batterie de brèche contre la tour *B'*.

La batterie étant supposée à 132^{m}, elle domine de 2^{m}, je l'ai dit, la base de la tour, et, monté de 1^{m} environ, par son affût, le canon la domine de 3^{m}. Mais ce n'est pas à sa base que la tour doit être battue. Henri IV qui connaît la place, sait fort bien que jusqu'au premier étage, élevé de 4^{m} au-dessus du sol, toutes les tours présentent un massif de maçonnerie de blocage impossible à détruire. Ce ne sera pas même le premier étage qui sera battu, bien qu'il présente, dans sa partie antérieure, une longue archère dont l'ébrasement laisse peu d'épaisseur à la muraille. Que serait, en effet, l'action du canon, quand les côtés de l'archère auraient volé en éclat? Tirant dans le vide d'une partie voûtée, si par un excellent pointage on parvenait à agrandir l'ouverture, on ne compromettrait point la solidité de la tour.

Au second étage, les conditions de l'attaque seront toutes différentes. J'ai déjà dit qu'entre les trois archères du premier étage de la tour *B'* figuraient, au second étage, deux archères pour le croisement des tirs. La face de la tour, entre ces deux archères, présentait un massif de maçonnerie de 3^{m},80 de largeur et de 2^{m} d'épaisseur. Seulement, par suite de l'ébrasement des archères et de leur disposition rayonnante, ce massif se trouvait réduit à 0^{m},80 de largeur, dans l'intérieur de la tour. En outre, si ce massif était renversé, laissant rompues et sans

soutien les voûtes des archères, il compromettait gravement la solidité des parties supérieures.

C'est donc sur ce point du second étage que sera dirigé le canon. Les assiégeants suivront en cela la vieille tradition de l'attaque des places; car au moyen-âge, à moins d'impossibilité absolue, c'était toujours entre deux archères qu'on faisait avancer le bélier. Ils obéiront, en outre, aux règles adoptées, en pareil cas, pour l'artillerie de l'époque.

Je lis, en effet, dans Errard de Bar-le-Duc, que je cite plus volontiers qu'un autre parce qu'il est plus connu, je lis le passage suivant : « ayant égard à la matière contre « laquelle on faict la batterie, celle qui est battue de bas « en haut, est plustost esbranlée, et ruinée, que celle qui « est battue de niveau, ou de haut en bas, à cause que ce « qui surmonte l'endroict battu, n'est jamais si bien re- « tenu que le dessoubs qui a pour baze son fondement « ferme et asseuré. » Et il ajoute, ce qui précise le cas où nous sommes : « Cecy s'entend des corps bastis à plomb, « et non des murailles construites de bonnes matières, « avec grand talus. »

Or, la tour *B'*, démolie jusqu'au premier étage, a, de hauteur, 8^m au-dessus de sa base. Donc, si le tir domine de 3^m la base de la tour, il reste de 5^m au-dessous du second étage, et va, selon la prescription du maître, se diriger de bas en haut, sous un angle qui, à la distance de 55^m où la batterie se trouve, sera de 5 à 6 degrés, environ, au-dessus de l'horizontale.

J'annonçais au début de ce petit travail, que les moindres circonstances de l'attaque du château de Vendôme nous seraient révélées par l'étude des lieux. On voit que je n'exagérais rien. Il ne nous reste plus qu'à nous rendre compte de la manière dont s'est comportée l'artillerie ; et ceci n'est pas moins curieux que le reste.

Dans sa lettre du 21 novembre 1589 au duc d'Epernon, Henri IV dit qu'en moins de cent coups de canon la muraille de la tour fut percée (1). Palma Cayet, de son côté, parle de « cent à six vingts coups de canon. » C'est donc une centaine de coups qu'on peut admettre pour garder une moyenne. Mais nul historien ne nous dit combien de temps dura le jeu de la batterie. Fort heureusement une petite brochure ligueuse qui existe à la Bibliothèque nationale, sous le n° 152, va nous le dire (2). D'après ce document, en effet, le château de Vendôme fut battu « de« puis six heures du matin iusques à unze, » c'est-à-dire cinq heures durant.

Ainsi, deux pièces de canon, tirant alternativement, sans doute, ont fourni cent coups environ, en cinq heures, c'est-à-dire une cinquantaine de coups chacune. Si nous nous rappelons le précepte d'Errard qui nous a présenté le canon comme pouvant être tiré « cent coups le jour et « ordinairement quatre-vingts, » nous devrons en conclure que les artilleurs d'Henri IV sont à peu près restés dans la limite admise. Dans tous les cas, s'ils s'en sont écartés, c'est à l'avantage de la fréquence du tir (3).

Nous sommes moins favorablement édifiés sur l'effet produit par l'artillerie. Eh quoi ! cent boulets de trente-trois

(1) Berger de Xivray, t. III, p. 85. — Henri IV, dans cette lettre, parle de l'attaque simultanée de deux tours et « de plusieurs trous faicts « dans lesdictes tours. » Outre qu'il n'est d'accord en cela, avec aucun des historiens du siége, l'état des lieux dément sa narration, nous l'avons vu.

(2) J'ai publié cette pièce fort curieuse et fort rare, dans les *Mémoires de la Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendomois*, année 1872. Elle sert de base à un article critique intitulé : *Document nouveau sur le sac de Vendôme en* 1589.

(3) Diego Ufano, dans un excellent ouvrage du temps, intitulé : *Artillerie*, nous montre que, par journée, on entendait une période de 10 heures. Il estime 8 par heure, 10 au plus, le nombre de coups que peut tirer un canon, et il ajoute qu'il faut se reposer 1 heure, après 40 ou 50 coups, pour laisser rafraîchir la pièce.

livres un tiers, tirés de 50 à 55^m, pour renverser un trumeau comme celui que nous avons décrit! Ceci ne nous donne pas une très-haute idée de l'artillerie du roi Henri, moins encore de la force balistique de sa poudre.

Le reste des faits est du domaine de l'histoire. J'en dois dire un mot cependant pour être complet.

Donc, à peine le pan de mur battu par le canon, fut-il tombé de manière à former « une ouverture par où deux « ou trois hommes pouvaient tout juste passer de front, » selon de Thou (1), que, d'après d'Aubigné (2), « quelques « soldats de la tranchée, voyans que le parapet ne faisoit « pas grand fumée, s'ofrirent à aller voir quel il y faisoit, « et pourtans aians planté une eschelle où les deffences « estoient rompues, reconnurent l'effroi du dedans et aians « tiré promesse d'estre suivis, s'y jettent (3). Les An- « glois (4) ne furent paresseux à les contrefaire. » En un instant la tour fut prise sans résistance. « Alors, suivant « Davila (5), se servant de leurs arquebuses, les soldats « commencèrent à tirer d'en haut au bas des murailles où « ceux de la ville s'estoient retirez pour faire testes. Et « d'autant que le nombre en augmentoit sur l'espérance « d'un bon succez, le baron de Biron... y accourut incon- « tinent, et ne les eut pas plutost fait descendre de la tour « pour assaillir ceux qui deffendoient la muraille, qu'eux- « mesmes en alarme, l'abandonnèrent bien vite, et tout

(1) *Hist. universelle*, traduction de 1734, t. XI, p. 65.

(2) *Hist. universelle*, édit. d'Amsterdam, 1626, t. III.

(3) C'était, après 50 coups tirés par chaque pièce, l'heure du repos prescrite par Diego Ufano, que les soldats utilisaient ainsi.

(4) Ils formaient un corps auxiliaire dans l'armée d'Henri IV.

(5) *Hist. des guerres civiles de France*, traduction de Baudoin, 1644, p. 729.

« l'enclos du chasteau, pour se sauver dans la ville. » Mais, nous dit à son tour Palma Cayet (1), « ils furent « suivis de si près, que lesdits sieurs (le baron de Biron « et Châtillon) avec partie desdits soldats y entrèrent pesle-« mesle avec eux, et se firent en moins de demie heure « maistres du chasteau et de la ville. »

Tel fut le résultat de l'opération militaire que nous venons d'étudier et qui aboutit, en définitive, au sac de la ville de Vendôme, un des souvenirs les plus lugubres des guerres civiles du XVIe siècle.

Cette observation est la dernière et mon travail est clos. Il a été abstrait, peut-être, et j'en demande pardon à mes lecteurs. Mais il s'agissait de se rendre exactement compte par de minutieux rapprochements, d'une opération militaire pour l'étude de laquelle les textes, s'ils donnent un point de départ, ne donnent pas une lumière. Il était difficile dès lors de n'être pas abstrait quelquefois. Je crois, néanmoins, que, grâce aux plans joints à mon travail, tous mes lecteurs auront pu me suivre, et cette circonstance jointe à l'intérêt du sujet, me vaudra de leur part, j'espère, l'indulgence dont j'ai besoin.

A. DE SALIES.

Pour la question 47 : *Etude du château de Lavardin, du château de Fréteval*, M. de Salies prie M. le président de la réunir à la question 57 qu'il doit traiter en rendant compte de l'excursion faite par le Congrès aux Roches, à Trôo, à

(1) *Chron. novenaire*, dans les Mémoires de Michaud et Poujoulat, 1re série, t. XII, p. 182, 183

Montoire et à Lavardin. Il a élucidé la question 48 : *Les divers châteaux de la vallée du Loir offrent-ils un lien commun et un système général de défense?* d'une manière très-précise en traitant les questions 16 et 17.

La question 49 : *A quels indices peut-on reconnaître l'âge des monuments militaires, particulièrement aux* X^e et XIe *siècles?* n'est pas traitée. A la question 50 : *Quels sont les monuments qui offrent des armoiries? En donner l'explication*, il est répondu qu'on ne connaît guères que les litres des églises qui portent ordinairement les armes du seigneur de la paroisse. Il en sera parlé en traitant la question 59. M. le Président met ensuite à l'ordre du jour la question 51 : *Quels sont les styles d'architecture qui prédominent dans le pays? Causes de cette prédominance.* M. Launay la traite en ces termes :

Si nous envisagions la question au point de vue de l'architecture religieuse seulement, nous répondrions que la plupart des églises du Vendomois, sans parler de celles de la ville, datent des XI et XIIe siècles.

Leur nef rectangulaire est presque toujours terminée par une abside demi-circulaire percée des trois fenêtres symboliques. Les ouvertures, dans la nef, ressemblent par leurs dimensions, à des meurtrières laissant à peine pénétrer la lumière à l'intérieur et toujours placées dans le haut des murs. A l'extérieur, les contreforts offrent peu de saillie. Les portes en plein cintre ont leurs archivoltes ornées de billettes, zigzags, têtes de clous.

Les colonnes de support se multiplient suivant le nombre des voussures.

Nous trouvons ces types bien caractérisés à Pezou, à Lisle, à Ruan, à Coulommiers, etc., etc.

Les tours en pierre sont rares dans le Vendomois. On

peut citer celles des paroisses limitrophes de Thoré, Mazangé, Lunay, construites à peu près sur le même modèle, avec les mêmes dimensions et placées toutes les trois à la jonction de la nef et du sanctuaire.

Toutes les trois aussi ont leur flèche postérieure à la construction primitive. Les clochers des églises, en général, sont en charpente, terminés par des flèches octogones ardoisées et placées à l'extrémité est du toit.

Les voûtes romanes en pierre font presque complétement défaut, excepté dans l'abside demi-circulaire toujours voûtée en cul-de-four. Elles sont remplacées, dans la nef, par des lambris en bois avec tirants et poinçons.

La majeure partie des églises de cette époque a subi un remaniement au XVe siècle, surtout quant aux ouvertures venant avec leur meneaux flamboyants remplacer ces fenêtres étroites que l'on s'est contenté de murer sans les faire disparaître. Les églises ont aussi été assez souvent agrandies par l'adjonction d'un transept ou de bas-côtés. Quelques-unes même ont vu la voûte en pierre à nervures remplacer leur lambris boisé.

Le Vendomois ne renferme pas d'églises d'un seul jet des XIIIe et XIVe siècles, excepté celle des *Roches*, canton de Montoire qui date de cette dernière époque et qui mérite d'attirer l'attention des archéologues. Ces deux styles apparaissent pourtant dans certaines de nos églises mais seulement comme restaurations ou additions à des constructions romanes.

Nous comptons plusieurs édifices religieux des XVe et XVIe siècles en ayant complétement remplacé d'autres plus anciens, sans parler des constructions ou restaurations modernes n'appartenant à aucun style déterminé.

M. l'abbé Aubert, relevant le fait du remaniement au

SAINT MARTIN DE VENDOME.

xve siècle d'un grand nombre d'églises du Vendomois, remarque que ce fait est presque général dans tout le centre de la France.

A la question 52 : *Ces styles ont-ils subi l'influence de quelque province voisine?*

On répond que la plupart des églises romanes du Vendomois peuvent être assimilées à celles de la Touraine et de l'Anjou, ce qui ne doit pas surprendre lorsque, sachant que les monastères ont joué un grand rôle dans la construction des églises, on se rappelle que venus de Marmoutiers, les religieux bénédictins de la Trinité de Vendôme habitaient une abbaye fondée par un comte d'Anjou dont les successeurs sont restés suzerains de ceux de Vendôme Quelques églises du Vendomois méritent une mention spéciale en raison de certaines particularités relatives à leur construction, c'est ainsi que l'église de Villeporcher près Saint-Amand, la chapelle de l'Abbaye située près l'église abbatiale, offrent le long de leur nef des contreforts extérieurs qui ne sont autre chose que des demi-colonnes, ce qui se rencontre en Poitou et en Touraine.

La chapelle actuelle du lycée, autrefois chapelle de l'hôpital Saint-Jacques à Vendôme présente sous ce rapport un type peut-être unique mais certainement fort rare.

Ce sont des contreforts composés d'une partie carrée qui, au tiers de l'église, se changent en une colonne surmontée d'un chapiteau du xie siècle. Plus tard, au xvie siècle, on jugea à propos d'élever davantage et le mur et le contrefort, alors au-dessus du chapiteau roman, on construisit une seconde colonne ronde de même diamètre que la première et on le couronna d'un second chapiteau du style de l'époque. M. d'Espinay a très-bien décrit cette bizar-

rerie architecturale à la suite de son travail sur la chapelle de Saint-Pierre.

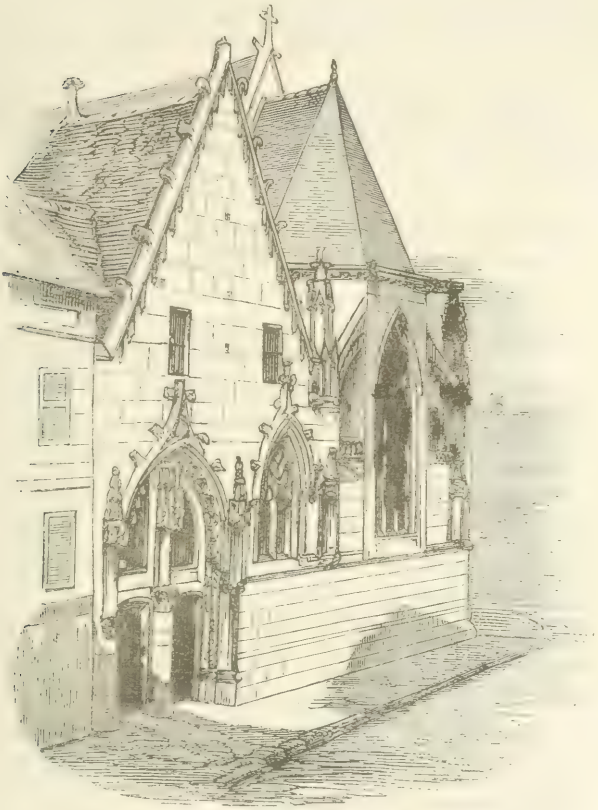

CHAPELLE SAINT-JACQUES DU LYCÉE DE VENDOME.

La question 53 : *Existe-t-il des églises antérieures au* XIe *siècle?* est résolue négativement. « Tout au plus, dit M. Launay, pourrait-on signaler Saint-Pierre-la-Motte de Vendôme, Saint-Gilles de Montoire, comme appartenant au Xe siècle plutôt encore en s'en référant à des titres de

fondation qu'en consultant leur genre de construction. Nous dirons seulement que nous avons rencontré dans plusieurs églises des portions de murailles, remontant aux époques gallo-romaines et mérovingiennes. Nous citerons les églises d'Artins, Mazangé, Souday, Sougé, Azé, Coulommiers, Bonneveau. »

On passe ensuite à la question 54. M. Launay lit sur cette question un mémoire ainsi conçu :

Connaît-on, dans le Vendomois, des églises possédant des cryptes, ou des cryptes isolées, dont les églises ont disparu?

1° On rencontre à *Mazangé*, canton de Vendôme, une crypte ou chapelle souterraine placée sous une ancienne église de Saint-Clément, aujourd'hui détruite. On y pénètre par un couloir voûté en berceau conduisant à une travée quadrangulaire de 3m de côtés avec voûte en arc de cloître et nervures à bizeau. Cette travée est suivie de quelques autres que des éboulements de terre rendent difficiles à parcourir.

2° A *Azé*, canton de Vendôme, on trouve, dans la sacristie l'entrée d'une crypte dans laquelle on descend par un escalier de 2m de large qui conduit à un corridor voûté de même largeur. Une porte à droite donne accès à un puits de forme carrée. Au fond du corridor, entrée de la crypte s'étendant sous le chœur.

3° A *Choüe*, canton de Mondoubleau, à l'extérieur et au sud du chœur, on voit encore les traces d'un escalier aboutissant à une crypte aujourd'hui fermée qui s'étend sous le chœur et consacrée probablement à la sépulture des anciens prieurs de Choue.

4° L'église de *Souday*, canton de Mondoubleau, est digne

sous plus d'un rapport, de l'attention des archéologues. Bâtie sur les ruines d'un édifice au moins mérovingien, sinon gallo-romain, à en juger par des assises de briques à cinq rangs alternant avec des moëllons appareillés que l'on remarque, sur une certaine longueur, à la base du mur au nord-ouest.

L'église de forme rectangulaire, mesurant 25^m de longueur sur 8^m,15 de largeur, présente tous les caractères d'une construction du XIe siècle, comme l'indiquent ses murs percés, à leur sommet, de véritables meurtrières de 0^m,20 d'ouverture, la porte en plein-cintre dans le mur du nord donnant entrée du prieuré dans l'église, et une autre porte semblable aujourd'hui murée, dite *porte mortuaire*. Au XIVe siècle on élève une chapelle en dehors de la nef au sud-ouest. Au XVe siècle, on déplace et on agrandit quelques fenêtres. Enfin, en 1520, la nef reçoit un prolongement de 12^m à l'est, terminé par une abside à cinq pans comprenant deux étages : une chapelle inférieure ou crypte, et une chapelle supérieure formant le chœur de l'église.

On descend dans la crypte par un escalier de quatre marches compris dans une arcade surbaissée de 2^m,38 d'ouverture. Ce prolongement est divisé, dans sa largeur, en trois travées de voûtes reposant sur deux rangs de piliers cylindriques sans chapiteaux et en quatre travées dans la profondeur. Les deux premières en entrant, se continuent au sud de manière à former un bras de la croix. La voûte, à 2^m,30 au-dessus du sol, est couverte de fresques représentant les Evangélistes et leurs attributs, et sur le mur, Judith coupant la tête d'Holopherne. Au fond de l'abside s'élève un autel dédié à Notre-Dame-de-Pitié, objet d'un pèlerinage très-fréquenté.

Deux escaliers en fer à cheval de seize marches con-

duisent, de chaque côté, au chœur dominant la nef d'une hauteur de 3^{m}, une grande arcade en plein-cintre s'ouvre entre ces deux parties de l'église. Elle est accompagnée de chaque côté, d'une porte donnant entrée dans le chœur dont la voûte et celle de l'abside et du bras de la croix s'élèvent à 7^{m},35 de hauteur.

Les fenêtres des cinq pans sont ornées de vitraux de l'époque de la construction.

Au nord de l'église, le presbytère a remplacé l'ancien prieuré de *Souday* fondé en 1070 pour un prieur et cinq religieux. Les armoiries étaient de sinople à un sautoir d'or.

Chapelles dans le rocher.

Bien que les chapelles dont nous allons donner la description ne soient pas des cryptes, nous avons cru devoir les signaler en raison de leur disposition exceptionnelle.

La chapelle *Saint-Gervais*, aux *Roches*, canton de Montoire, est creusée à 15^{m} environ d'élévation dans le rocher coupé à pic en cet endroit. On y parvient par deux escaliers étroits ayant une entrée commune. L'un de ces derniers donne accès dans une partie du rocher que l'on peut considérer comme la nef terminée par une abside demi-circulaire et mesurant 11^{m} de longueur, sur une largeur difficilement appréciable aujourd'hui en raison de l'écroulement de la paroi sur la vallée.

Deux chapelles perpendiculaires à la nef, s'enfoncent assez profondément dans le rocher et conservent encore leurs autels. Le second escalier aboutit à une partie demi-circulaire parallèle à la nef. Des bancs taillés dans la pierre contournent les parois des chapelles. Les murs et les plafonds portent encore les traces des fresques qui les

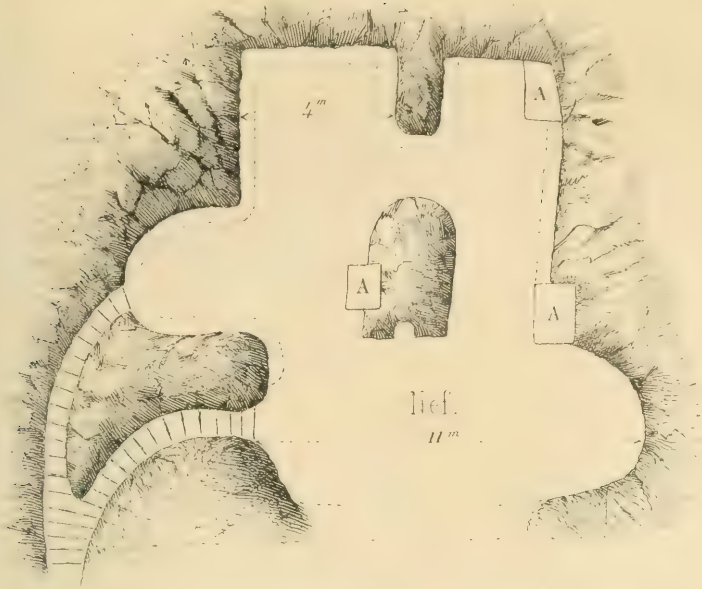

Chapelle St Gervais, aux Roches, canton de Montoire

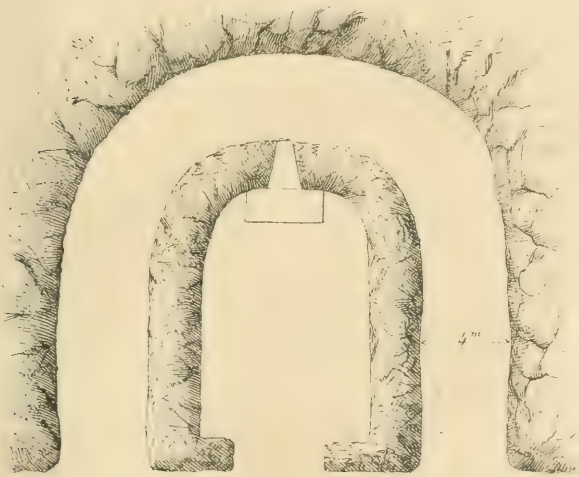

Chapelle St Amador à Soudé.

tapissaient autrefois. La statue en bois de saint Gervais est conservée dans une niche.

Chapelle Saint-Amador, à Sougé. — A l'ouest de Sougé, la chapelle Saint-Amador creusée à mi-côte dans le rocher offre une particularité assez bizarre. Une galerie de 4m de largeur creusée également dans le rocher contourne la chapelle terminée par une abside demi-circulaire et qui fut autrefois l'objet d'un pèlerinage très-suivi.

Les processions qui s'y rendaient des communes environnantes étaient tenues, avant d'y entrer, de faire le tour de la galerie. L'autel et la niche au-dessus se voient encore au fond de la chapelle servant de cave aujourd'hui.

Nous signalerons aussi dans la commune de Villiers une chapelle de *Saint-André*, creusée dans le coteau de ce nom et servant en même temps autrefois d'habitation à un ermite. Elle se divise en deux excavations dont l'une, celle de gauche, formait la chapelle proprement dite avec son autel, encore debout, surmonté d'une niche contenant la statue du saint. Au-dessus de l'autre ouverture on remarque une sorte de bas-relief grossièrement sculpté dans la pierre, représentant le Christ en croix avec deux femmes debout à ses côtés.

A une époque peu reculée, en aplanissant le sol de cet ancien ermitage devenu aujourd'hui une habitation comme celles qui règnent le long du coteau, on a mis à découvert plusieurs squelettes enfermés dans des espèces de cercueils creusés dans le rocher.

A *Trehet*, canton de Montoire, on trouve une chapelle à la fois dans le rocher et en dehors. Cette dernière partie comprenant une travée aujourd'hui privée de sa voûte et de son toit, offre tous les caractères d'une construction du XIVe siècle avec colonnettes aux angles supportant des

naissances de nervures toriques. Elle mesure 5m,80 de large sur 5m,10 de profondeur.

Deux autres travées sont creusées dans le rocher. La première a conservé sa voûte en ogive avec arcs doubleaux saillants construits en pierre appareillée. On y remarque une gigantesque cheminée bâtie dans le XVIIe siècle.

L'ordre du jour appelant la 55e question :

Étude particulière de l'église de la Trinité.

M. Launay prend la parole pour rendre compte de la visite faite la veille, par MM. les membres du Congrès à l'église de la Trinité et à l'ancienne abbaye de ce nom aujourd'hui convertie en quartier de cavalerie.

L'église de la Trinité devenue paroissiale était, avant 89, l'église de l'ancienne et célèbre abbaye cardinale de la Trinité de Vendôme fondée, au XIe siècle, par Geoffroy Martel.

Ce monument offre un curieux spécimen de l'architecture religieuse de plusieurs siècles, sans que l'unité en ait souffert. Son plan en forme de croix latine, mesurant 82m de long sur 18m,50 de large, se compose d'une nef avec bas-côtés formant déambulatoire autour du chœur, d'un transept à chevet plat et de cinq chapelles absidales de grandeurs différentes. Le transept est le seul point qui offre encore des vestiges de la primitive construction. C'est là que MM. les membres du Congrès se sont arrêtés pour commencer leur examen.

Mais avant d'aborder les détails, signalons l'effet produit en entrant dans cet édifice religieux par cette série d'arcades ogivales se déroulant jusqu'au fond du sanctuaire et surmontées d'un triforium ajouré avec larges et

hautes fenêtres au-dessus, semblant en être la continuation. De là cet aspect d'excessive légèreté imprimé aux deux parois de la nef et du chœur par tous ces vides qui n'en compromettent nullement la solidité.

L'intertransept faisant partie du chœur, a conservé ses quatre piliers rectangulaires cantonnés de quatre colonnes semi-circulaires, avec chapiteaux supportant autrefois des arcades en plein-cintre remplacées par des arcades ogivales surhaussées. La voûte plus élevée que celle des deux bras de la croix est, comme ces dernières, du style plantagenet.

Les clefs gardent encore les traces des peintures qui en faisaient ressortir les riches sculptures. Dans les deux bras de la croix, les nervures toriques s'appuient sur des fragments de doubles colonnes à chapiteaux reposant eux-mêmes sur des têtes formant cul-de-lampe.

Les chapiteaux des grosses colonnes engagées dans les piliers du chœur sont surmontées de statues du XIIe siècle représentant un évêque, un saint Pierre, un ange, qui ont soulevé, de la part des membres du Congrès, une discussion intéressante sur leur ancienneté.

Le chœur du côté de la nef était fermé autrefois par un jubé qui a fait place à la belle grille en fer que l'on voit aujourd'hui. Il comprend deux travées en dehors de l'intertransept et se termine par une abside à cinq pans.

Cette partie de l'église, ainsi que les cinq chapelles absidales et les deux travées de la nef touchant au chœur, datent du XIVe siècle. Les colonnettes formant faisceau sont cylindriques et couronnées de chapiteaux richement fouillés.

C'est ici qu'il est curieux de suivre les époques différentes de construction des travées de la nef au nombre de huit. Après les deux dont nous venons de parler appar-

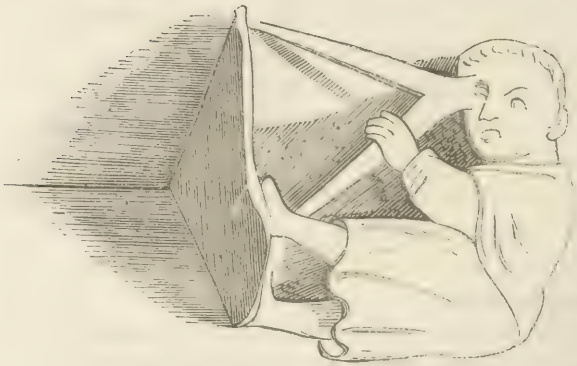

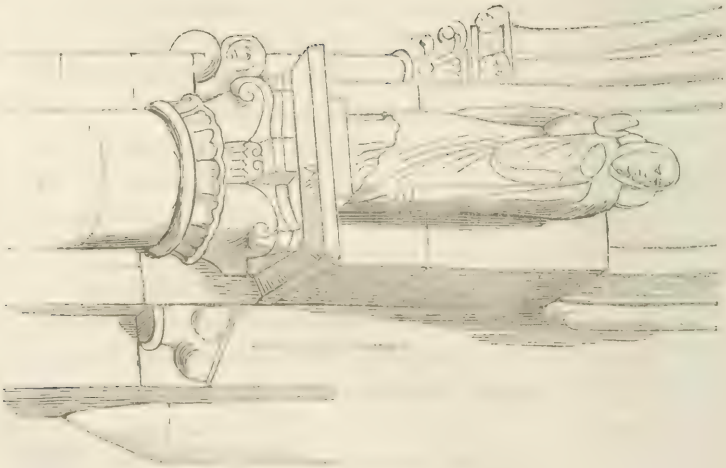

ÉGLISE DE LA SAINTE TRINITÉ DE VENDÔME. — TRANSEPT.

tenant au XIVe siècle, le style change, les deux qui suivent ont les colonnettes de leurs piliers presque arrondies ; elles portent encore de riches chapiteaux, les bases des piliers sont plus élevées et les balustrades du triforium n'offrent plus les quatre feuilles décoratives qui ornent les autres. Nous sommes ici en présence de l'architecture de la première moitié du XVe siècle.

Nous arrivons enfin aux quatre dernières arcades, véritable type de l'architecture prismatique de la fin du XVe siècle offrant des piliers sur bases élevées, allant, d'un seul jet, sans chapiteaux, recevoir la retombée des nervures des voûtes qui en sont la continuation. La balustrade du triforium se découpe en flammes à jour.

La façade construite en même temps que ces dernières travées présente l'un des spécimens les plus richement ornés de cette époque de l'architecture ogivale.

Elle est divisée en trois compartiments séparés par d'épais contreforts dont l'un d'eux renferme un escalier conduisant aux galeries. Trois portes donnent entrée dans la nef et dans les bas côtés. Celle du milieu s'ouvre en deux baies entre lesquelles se trouve le pilier symbolique destiné à porter la figure du Christ qu'entouraient autrefois celle des douze apôtres placés dans les niches contournant les contreforts.

Les profondes voussures qui encadrent la porte ont aujourd'hui leurs niches veuves des statuettes qui jadis les remplissaient. Le tympan, aux meneaux flamboyants ajourés, jette une vive lumière à l'intérieur de la nef ainsi qu'une large et haute fenêtre qui le surmonte (1).

Un dessin seul serait apte à donner idée de la profusion

(1) Le tympan et les deux baies ont été reconstruits par le sculpteur Moussine, sur un dessin exact, fait avant la démolition et communiqué par M. Launay.

des ornements de toute nature qui décorent cette belle façade sans que cette profusion, elle-même, nuise à l'harmonie générale.

A quelques mètres en avant s'élève le clocher, imposante construction de la première moitié du XIIe siècle détachée complétement de l'église et dont un de nos collégues a donné une description.

Avant de terminer cette étude de l'église de la Trinité, il nous reste à examiner certaines parties qui, sans dépendre précisément de la construction, méritent pourtant d'être signalées.

Nous citerons trois des entre-colonnements de l'abside du chœur remplis par une clôture en pierre de la Renaissance, merveilleusement découpée à jour. Le quatrième espace ainsi que le cinquième, occupé autrefois par le monument de la Sainte-Larme dont le soubassement en pierre dure polie, existe encore avec ses sculptures en relief entremêlées de larmes.

Dans l'intérieur du chœur, s'alignent des deux côtés, trente-deux stalles en bois surmontées d'un dossier élevé divisé en compartiments correspondant à chacune des stalles et séparées par de légers piliers aux pinacles ornementés. La partie inférieure de ce dossier, restée vide aujourd'hui était pleine autrefois, lors de l'existence de l'abbaye. Les sujets sculptés sur les miséricordes offrent une très-grande variété ; on y voit tour à tour des animaux fantastiques, des feuillages, des personnages représentant les saisons ou des corps d'état, etc., etc. Ces stalles, œuvre du XVe siècle, avaient été enlevées pendant la Révolution et sont revenues, en 1835, occuper leur ancienne place, grâce aux efforts persévérants de M. le curé Caille.

Les fenêtres nous offrent encore des vitraux assez remarquables dont plusieurs ont été gravement endomma-

gés par l'explosion provenant d'un pont voisin, lors de l'entrée des Prussiens en 1870.

Nous signalerons en première ligne, dans la chapelle absidale au sud-est, le vitrail du XIIIe siècle représentant la Vierge tenant l'enfant Jésus sur ses genoux.

M. de Lasteyrie, dans son histoire de la peinture sur verre, lui a consacré une savante description accompagnée d'un dessin en chromo-lithographie.

Plusieurs verrières du XIIIe siècle garnissent le pourtour des hautes fenêtres du sanctuaire. Le cadre du milieu représente le Christ avec les attributs des Evangélistes aux angles. A droite et à gauche sont rangées des figures en pied, de saints, dont une de saint Louis, revêtue du manteau fleurdelisé. Dans la chapelle, au nord-est, les trois fenêtres contiennent la légende de la Madeleine qui a surtout beaucoup souffert de l'explosion.

Il est à regretter que des verrières à grandes figures placées avantageusement autrefois dans les fenêtres élevées de la nef, aient été descendues dans les chapelles absidales où leur trop grande proximité du spectateur est loin d'augmenter leur valeur artistique.

Nous ne devons pas non plus passer sous silence le travail remarquable, bien que moderne, de deux ouvriers de notre ville, MM. Leroy et Bonneau qui ont tenu à terminer pour l'ouverture du Congrès, la chaire à prêcher entreprise depuis plusieurs années et dont les membres présents ont pu apprécier l'intelligente conception de l'ensemble et le scrupuleux fini des détails (1).

En dehors du corps principal de l'église, nous avons à signaler une concession faite par le génie de la partie des

(1) Dans sa dernière séance, le Congrès, juste appréciateur des efforts et du véritable mérite de MM. Leroy et Bonneau, a bien voulu accorder au premier une médaille de bronze et une mention honorable au second.

cloîtres adossée au bas côté sud dont il s'était emparé à la Révolution pour les convertir en magasins et cuisines et les abandonner, par conséquent, dans un état déplorable.

D'intelligentes restaurations ont à peu près rétabli dans leur état primitif, cette œuvre du XIVe siècle dans laquelle on pénètre par une baie de la même époque, ouverte à l'extrémité est du cloître.

Pareillement en dehors de l'église et à l'extrémité sud du transept, la sacristie actuelle a été installée dans une ancienne salle du XIIIe siècle, divisée en cinq travées à deux étages de voûtes superposées dont la plus élevée subsiste encore. Le rez-de-chaussée formait autrefois une sorte de vestibule servant à communiquer avec la grande salle capitulaire dont nous allons avoir l'occasion de parler plus loin.

Une dernière observation avant de quitter l'église s'applique à la déviation assez sensible de l'axe de la grande nef à son extrémité nord-est.

Cette déviation, que nous avons pu remarquer dans plusieurs églises de nos contrées, n'est pas admise comme intentionnelle par un certain nombre d'archéologues qui la considèrent, ou comme une erreur du constructeur, ou comme l'effet du hasard. Il est pourtant difficile de supposer que les savants architectes du moyen âge n'aient pas su planter les fondations d'un édifice en ligne droite. Il nous semble plus naturel d'admettre que le plan d'une grande quantité d'églises affectant la forme d'une croix, on ait eu l'idée d'en incliner le chevet à l'instar de la tête du Christ toujours représentée penchée.

Visite des bâtiments dépendant de l'ancienne abbaye de La Trinité.

En sortant de l'église de La Trinité, nous nous trouvons en face du grand bâtiment encore debout, renfermant autrefois les celliers et greniers de l'abbaye.

Ce bâtiment, long de 120^{m} sur 8^{m},30 de large et 8^{m} de hauteur, formait jadis la séparation entre la ville et l'abbaye. Un porche couvert, en face de la porte de l'église, où se trouve l'entrée de la rue actuelle, donnait accès dans le couvent. Le rez-de-chaussée était divisé, dans sa largeur, par de gros piliers cylindriques supportant le plancher du premier étage, dont plusieurs subsistent encore.

Construit en partie à l'époque de la fondation de l'abbaye, ce bâtiment offre des spécimens très-variés de portes et de fenêtres romanes, les unes très-simples aux arrêtes en chanfrein, les autres dont les pieds droits et les archivoltes sont ornés de moulures à dents de scie, d'étoiles, de zig-zags, et divisées en deux baies plein-cintre séparées par une colonnette (1). Ces fenêtres, qui s'ouvraient des deux côtés du bâtiment, sont maintenant bouchées, du côté de la ville, par les maisons, qu'à une époque déjà fort éloignée, on laissa construire le long de ce bâtiment.

Après l'inspection de ce vieil édifice si dénaturé aujourd'hui, le Congrès est entré dans l'ancien couvent des Bénédictins devenu quartier de cavalerie et approprié tout naturellement à sa destination.

Déjà, au commencement du XVIIIe siècle, l'ancien bâti-

(1) Voir le dessin ci-joint

ment principal, figurant sur les dessins de l'abbaye dondés par Mabillon en 1683, avait fait place à celui que nous voyons maintenant. Avec ce bâtiment, encore debout au XVIIe siècle, a disparu la curieuse cuisine circulaire du XIe au XIIe siècle, aux nombreuses cheminées, décrite par M. Viollet-le-Duc, t. IV, p. 465 du *Dictionnaire d'architecture*.

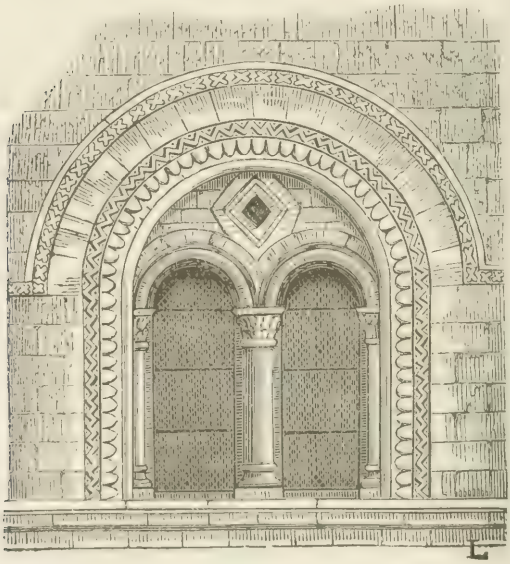

FENÊTRE DES GRENIERS DE L'ABBAYE DE VENDOME.

Un couloir traversant le grand bâtiment actuel, donne entrée dans la cour des cloîtres existant encore et transformés généralement en cantines ou en écuries.

L'une de ces dernières surtout, occupe l'ancienne salle capitulaire communiquant, d'un côté, avec les cloîtres, et de l'autre avec la sacristie dont nous avons parlé plus haut.

Cette salle du XVe siècle mesurant 12^m de long sur 8^m de large est divisée, dans sa longueur, en trois travées et en deux dans sa largeur, par deux élégants et minces piliers recevant la retombée des nervures prismatiques des voûtes. Le mur, aux deux extrémités, est orné de gracieuses arcatures en relief qui devaient faire de cet intérieur un ensemble des plus complets, déshonoré aujourd'hui par la destination qu'on lui a donnée.

Le côté sud de l'église, vu de la cour des cloîtres, offre un aspect, à la fois, de grandeur et de pittoresque différant de celui du nord, en raison de sa double rangée de contreforts et d'arcs-boutants nécessités par la saillie des cloîtres adossés au bas-côté sud.

Il nous reste encore à visiter quelques vestiges des anciennes constructions de l'abbaye. Nous voulons parler de la première chapelle élevée à l'époque de la fondation du monastère, en attendant l'érection d'un monument plus vaste et plus digne de l'importance de la future abbaye cardinale de La Trinité. Cette modeste chapelle rectangulaire de 12^m de long sur 7^m de large, aux étroites fenêtres romanes et aux contreforts demi-cylindriques reçut, au XIIIe siècle l'addition d'un chœur et d'un sanctuaire à trois pans avec voûte en pierre appareillées sur nervures toriques et colonnettes à chapiteaux variés. Elle devint alors le *sacrarium* de la grande église.

Un plancher la divise aujourd'hui en deux étages dont le rez-de-chaussée est occupé par l'armurier du régiment et le premier par une cantine où les chants sacrés d'autrefois sont loin de se faire entendre.

Terminons enfin par une visite à la demeure des derniers abbés de cet important monastère, demeure devenue le presbytère actuel. Cette intéressante construction du XVIe siècle qui a conservé, extérieurement du moins, son an-

cienne physionomie, se compose d'un pavillon percé de fenêtres et lucarnes à croisillons au milieu duquel est adossée une élégante tourelle octogone contenant l'escalier, auquel on parvient par une porte surmontée d'une accolade ornée de choux délicatement sculptés.

Un cours d'eau traversant encore le jardin en face, faisait autrefois tourner un moulin à l'usage du couvent.

Quelques pans de murailles, restes des anciennes fortifications de l'abbaye, subsistent encore le long de la rivière, au fond du jardin.

En sortant de cette demeure abbatiale, on passe devant une construction du XVIe siècle qui devait être l'habitation d'un important dignitaire du couvent, et non loin de la chapelle Notre-Dame-de-Pitié bâtie assez récemment sur l'emplacement d'une ancienne chapelle du XIe siècle, élevée par les vassaux de l'abbaye, et visitée aux XIe et XIIe siècles par les papes Urbain II et Calixte II, qui y consacrèrent deux autels.

Un point de cette description donne lieu à une intéressante discussion entre MM. Launay, de Cougny, de Salies, l'abbé Auber, etc.

Les piliers du transept sont fort reconnaissables comme étant de la construction primitive, ils se composaient d'un massif en croix, cantonné de quatre colonnes engagées dont il ne reste intactes que celles au-dessous de l'arc s'ouvrant sur chacun des bras de la croix. Ces arcs sont maintenant en ogive surhaussée ayant remplacé les arcs plein-cintre primitifs. Au-dessus des chapiteaux, contre les parties droites de l'arc surhaussé se dressent quatre statues, dont une d'évêque.

M. de Cougny voit dans ces statues un des caractères

des églises de style plantagenêt contemporaines des voûtes dominicales des transepts.

M. de Salies soutient qu'elles sont du XIe siècle et de l'église primitive, et qu'on les a respectées lors de la construction des voûtes à la fin du XIIe siècle.

M. de Cougny admet que les piliers sont du XIe siècle, mais pour les statues, il les croit du XIIe.

M. de Salies insiste. Le XIe siècle est si avancé en Vendômois qu'il est très-facile à confondre avec le XIIe.

M. de Cougny soutient qu'il est impossible que ces statues dont M. Bouet a fait un excellent dessin soient du XIe siècle, pendant lequel les personnages représentés sont collés contre la pierre et comme dans une gaine. Ce n'est qu'au XIIe qu'ils se dégagent peu à peu et finissent par prendre une apparence de vie et de mouvement.

M. l'abbé Auber appuie cette opinion par l'exemple de la statuaire de Saint-Hilaire de Poitiers et d'un grand nombre d'autres églises ; mais M. de Salies, s'appuyant sur certaines particularités de construction, persiste dans son premier sentiment.

M. Martelière trouve ces statues trop courtes pour le XIIe siècle.

Un autre point attire l'attention du Congrès ; c'est celui relatif à la déviation de l'axe de l'église.

M. l'abbé Auber connaît plus de cent églises où cette déviation a lieu, même jusqu'au XIVe siècle.

M. de Salies cite l'église de Lavardin, construite d'un seul jet et dont l'axe est pourtant dévié.

M. Launay proteste contre l'explication donnée pour expliquer ce fait que les architectes du moyen âge ne savaient pas planter leurs églises. Il signale ensuite les contreforts cylindriques de la chapelle primitive du XIe siècle qui précéda l'église de La Trinité et attire l'attention

sur les ouvertures de formes variées des greniers romans de cette abbaye.

M. Queyroy s'étonne que M. Launay n'ait rien dit des mutilations nombreuses que subit la magnifique église qu'il vient de décrire. Tout récemment encore une belle grille du XVIe siècle vient de disparaître pour faire place à une grille moderne d'un goût douteux.

M. Launay répond qu'il partage pleinement cette opinion et que, s'il a évité de l'exprimer, c'est par respect pour le vénéré pasteur qui, malgré ces erreurs archéologiques, a toutes les sympathies de l'Assemblée et du pays tout entier.

M. Launay déplore plus que personne la facilité avec laquelle le clergé mutile les monuments religieux. Il cite le porche méridional de l'église de Morée, que l'architecte chargé de la construction d'un clocher avait promis de respecter et que le curé a fait disparaître sans motif.

M. de Déservillers remarque qu'il y a peu de remède lorsque l'architecte et le curé de l'église ont tous deux mauvais goût.

M. l'abbé Auber croit qu'il n'y a qu'un moyen pour prévenir ces mutilations, c'est l'intervention active et continue de l'autorité diocésaine. Il a vu dans un diocèse une commission archéologique fonctionner utilement pendant sept ou huit ans, en suivant des instructions rédigées par un archéologue. Toutes les églises étaient classées et décrites de manière à ce qu'on n'y pût rien changer sans qu'on s'en aperçût. On n'avait laissé de côté que celles qui ne pouvaient être gâtées.

Malheureusement, un nouvel évêque n'y a plus mis d'importance et cette surveillance a été peu à peu abandonnée.

M de Déservillers demande que l'on généralise l'enseignement de l'archéologie dans les séminaires. Sur

l'observation d'un ecclésiastique, que l'on a autre chose à y enseigner, M. l'abbé Auber répond que l'art chrétien a été, au moyen âge, un des principaux moyens d'influence du clergé, que l'importance de cette étude est toujours très-grande et qu'il serait très-fâcheux de la négliger.

M. de Cougny cite l'insuccès d'une commission archéogique formée à Tours, qui offrait au clergé du diocèse ses conseils et son concours pour toutes les réparations à faire. Elle n'a été consultée qu'une seule fois en trois ans.

M. l'abbé Haugou ne voudrait pas que tout le blâme tombât sur les curés. Il a vu des églises réparées par les maires sans demander l'avis du curé.

M. Caron rappelle qu'il n'est permis à personne de vendre les meubles des églises, et qu'on peut forcer les acquéreurs à restituer les objets vendus.

M. Bouet dit qu'il a vu cependant à Saint-Pierre de Caen le curé voulant changer le mobilier de son église, mettre des écriteaux sur la chaire, des grilles et un autel en bois doré du XVIIe siècle, indiquant que ces objets étaient à vendre. L'acquéreur de la chaire n'ayant pas pris livraison à l'époque convenue, on la mit hors de l'église sur la voie publique.

Divers membres du Congrès péniblement impressionnés de ces faits, et sentant de quelle importance sociale il est que l'art chrétien reprenne dans les édifices consacrés au culte, la part qui lui est due, demandent s'il ne serait pas à propos de rédiger une circulaire adressée par la Société française d'archéologie à tous les évêques de France pour les supplier de mettre fin à ces abus.

M. de Cougny ne voudrait pas qu'une résolution aussi importante fût prise sans en référer à M. de Caumont. Le Congrès se range à cette manière de voir.

M. Godineau, architecte de la ville de Vendôme, chargé de diriger les travaux de restauration du clocher de La Trinité, lit une note succincte, mais substantielle sur la 56e question : *Etude sur le clocher de La Trinité.*

Voici la note de M. Godineau :

Messieurs,

Je viens vous parler du clocher et de l'église de La Trinité de Vendôme qui sont à peu près les seuls monuments de notre ville, dignes d'arrêter les regards et l'attention de l'archéologue ou de l'antiquaire.

Ils appartenaient jadis à un établissement ecclésiastique considérable, dont quelques bâtiments secondaires, qui existent encore, attestent l'importance.

Le clocher, distant de l'église d'une dizaine de mètres, si remarquable par son aspect extérieur, l'est bien plus encore par ses dispositions intérieures. Le rez-de-chaussée contient une très-grande salle, couverte par une voûte ogivale en arc de cloître, sur le sommet de laquelle repose un pilier central, recevant les retombées de quatre arcades destinées à porter les bois d'un beffroi de grandes proportions.

Le système de construction employé est unique en son genre ingénieux et surtout très-savant en ce que les pesanteurs, comme les poussées des arcs et les vibrations des cloches elles-mêmes sont habilement reportées sur les murs latéraux.

Aussi, depuis qu'elle est terminée, cette œuvre, charmante, n'a-t-elle souffert d'autres dommages que ceux qui

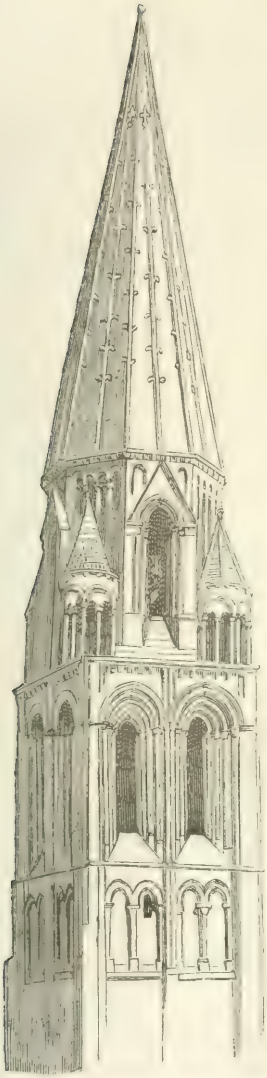

LA TRINITÉ DE VENDOME.

lui ont été infligés par la foudre et surtout par la main des hommes.

Le clocher tout entier paraît bâti d'un seul jet sous la seule direction du maître qui l'a conçu, et qui semble avoir prévu le poids énorme qu'aurait à supporter l'étage du beffroi lorque, plus tard, seraient montées les sept cloches qui formèrent alors le célèbre carillon de Vendôme. De ce carillon, il ne reste que la plus grosse.

L'église primitive était contemporaine du clocher, et l'on voit encore à l'intersection du transept, quelques parties de la construction romane. Elle fut détruite, rebâtie à des époques différentes, en grande partie au XIVe siècle, ou à la fin du XVIe que fut élevée la façade, si riche par sa décoration, si élégante, mais écrasée par la beauté sévère de son imposant voisin.

Ces deux édifices, dont la ville de Vendôme est si justement fière, sont dans un état de dégradation, presque

de ruine, dont s'inquiètent, à bon droit, ceux qui les connaissent et s'intéressent à leur conservation. Le gouvernement qui sait ce qu'ils valent, les apprécie. Aussi est-il venu, cette année, en aide à l'administration municipale et sous la direction de l'un de ses architectes, M. Mimey, il a fait exécuter quelques travaux d'entretien et de réparation qui sont insuffisants. Nous vous prions de vouloir bien appuyer de vos vœux la demande qui doit être faite de nouvelles subventions en faveur du clocher et de l'église de La Trinité de Vendôme.

Une importante amélioration que chacun désire et qui, tout entière, dépend du gouvernement, serait le complet isolement de ces deux édifices qui sont, l'un et l'autre, sur le côté sud, enveloppés par les différents bâtiments de la caserne.

Déjà quelques instances, qui n'ont pas été sans succès, ont été faites auprès du ministre de la guerre, et le moment de les reprendre semble d'autant plus favorable, que l'appui de la commission des monuments historiques nous est acquis.

Une haute considération rend cet isolement indispensable. Des fenêtres donnant vue de la caserne sur le parvis gênent les fidèles, et les convenances sont souvent oubliées.

H. Godineau.

En terminant, M. Godineau prie le Congrès d'émettre un vœu pour que le clocher soit complétement isolé des bâtiments de l'ancienne abbaye. M. le Président annonce à M. Godineau que le Congrès, en visitant la Trinité, a déjà formulé ce vœu et qu'il sera émis avec plusieurs autres à la séance du lendemain. M. le docteur Cattois demande

la parole sur la même question. Bien que le clocher, dit-il, soit dans sa partie supérieure d'un accès assez difficile, il a pu cependant l'étudier avec soin et après cette étude attentive, il se demande si un tel monument n'avait pas primitivement une autre destination que d'abriter des cloches. Tout semble indiquer qu'il avait été fait pour recevoir des cloches assez modestes, le beffroi primitif devait être très-peu développé et ce qui le prouve c'est que plus tard lorsqu'on a voulu mettre des cloches plus considérables, on a remarqué qu'elles produisaient un ébranlement dangereux pour tout l'édifice. Dans l'opinion de M. le docteur Cattois, ce monument n'a donc pas été destiné à recevoir des cloches dont l'importance fût en rapport avec une construction aussi grandiose.

D'ailleurs, deux salles, l'une à sa base, l'autre au premier étage de la tour ont particulièrement attiré son attention. La salle inférieure est vaste et terminée par une voûte en calote, assez élevée.

Cette salle est très-soignée, bien qu'elle ne porte pas de traces de décorations. La salle supérieure, au contraire, n'est pas voûtée, mais offre encore de nombreuses traces de peinture décorative, rouges et vertes au fût des colonnes et aux chapiteaux.

M. Cattois rappelle que par une disposition analogue, le clocher central de Saint-Pierre de Lille avait été autrefois peint tout entier. Cette salle supérieure du clocher de la Trinité de Vendôme lui semble avoir été destiné à recevoir un beffroi, mais il le répète, dans des proportions modestes.

Quant à la salle inférieure, M. Cattois s'est demandé quelle avait pu être sa destination? Il pense que c'était un sanctuaire destiné à recevoir les saintes re-

liques, les archives, les vases précieux, et même la sainte réserve, car souvent tous ces objets sacrés réunis dans un seul sanctuaire composaient le trésor des abbayes ou des cathédrales. Ainsi, à Saint-Jean de Latran, à Rome, jusqu'en 1772, la sainte Eucharistie était conservée dans le ciborium de l'autel majeur, à côté des têtes de saint Pierre et de saint Paul, et c'est seulement au commencement du siècle que le chapitre fit placer la réserve à l'autel spécial qui lui est encore consacré aujourd'hui.

La salle des cloches de Vendôme semble avoir été assez spacieuse et assez importante pour recevoir une si noble destination.

M. Cattois fait observer à l'appui de son opinion que d'après le symbolisme chrétien, l'église doit être plus élevée que tous les monuments qui l'entourent : aussi généralement avait-on soin, au moyen âge, que la tour ou la flèche de l'église fût plus élevée que les tours ou le donjon du château seigneurial : ainsi, en particulier, à Gallardon (Eure-et-Loir), on a construit, avec des efforts inouïs, une tour assez élevée pour qu'elle pût dépasser en hauteur le donjon du château bâti sur le côteau, tandis que l'église est dans la plaine.

On semble avoir eu la même préoccupation en élevant à une hauteur si considérable la belle flèche de la Trinité. M. Cattois fait remarquer que l'on voulait exprimer ainsi la suprématie de la puissance divine sur la puissance civile et politique. C'était donc la partie la plus élevée de l'église qui convenait particulièrement pour abriter le tabernacle; aussi très-souvent a-t-on élevé des tours au-dessus des autels : il ne serait donc pas téméraire peut-être de soutenir que le clocher de la Trinité a eu pour destination première de recevoir, comme dans un magni

fique sanctuaire, ce que l'église a de plus sacré : la sainte Eucharistie.

M. Cattois signale dans le clocher de Lavardin une chapelle voûtée et assez bien décorée au premier étage ; cette chapelle pourrait bien avoir eu une destination semblable. En résumé, cette question mérite d'être étudiée avec soin, à l'aide de documents et d'un examen archéologique très-complet,

M. Cattois recommande cette étude à l'attention de la Société archéologique du Vendômois.

M. Merlet demande la parole pour répondre à M. Cattois. Il lui a semblé entendre dire par M. Cattois que le clocher de Vendôme est le plus beau clocher isolé du style roman ou gothique qu'il y ait en France, et peut-être dans le monde.

M. Merlet trouve le clocher de Vendôme admirable, mais celui de Chartres lui paraît aussi admirable. S'il n'était pas à Vendôme, il se permettrait de dire qu'il est encore plus admirable. Jusqu'à nouvel ordre, il ne croit pas prouvé que le clocher de la Trinité ait jamais eu une autre destination que de recevoir des cloches : la cloche a toujours été considérée dans l'Église comme une chose des plus sacrées, des plus dignes, par conséquent, d'être abritées par un splendide monument.

M. Merlet connaît lui aussi Gallardon, il ne lui a pas semblé que la tour de l'église soit plus haute que le donjon du château, ni surtout qu elle ait dû être élevée avec des efforts inouis. Enfin, la question posée par M. Cattois est digne d'attention et la Société archéologique de Vendôme fera bien de l'étudier.

M. Cattois réplique qu'il est complètement désintéressé dans son appréciation du clocher de la Trinité ; rien ne l'attache plus à Vendôme qu'à Chartres. Il croit pouvoir

répéter que l'on ne signalera pas un autre clocher de ce genre, ayant la même importance.

M. l'abbé Auber ne croit pas que jamais on ait mis la réserve de l'Eucharistie dans le trésor des églises avec les manuscrits, les vases sacrés et les reliques.

M. Cattois cite des exemples à l'appui de son opinion, dans le clocher de Saint-Macaire, il a vu une chapelle où on gardait le Saint-Sacrement, De même, à la cathédrale de Viviers, la chapelle du Saint-Sacrement est dans le clocher qui est, comme à Vendôme, isolé de l'église.

M. l'abbé Auber répond que ces exemples et ceux que l'on pourrait citer encore, sont des anomalies. Jusqu'au XIe siècle, l'église n'avait pas de tabernacles et le Saint-Sacrement reposait dans des *fenestrae*, pratiquées dans les murs du sanctuaire.

D'ailleurs, il paraît inconvenant de placer le Saint-Sacrement loin du centre de la prière et dans un lieu où l'on allait pour sonner les cloches.

M. Cattois dit qu'à la Trinité la salle dont il a parlé constitue un sanctuaire spécial ; l'escalier qui conduit aux cloches a une entrée distincte.

M. de Cougny demande si le clocher de la Trinité n'aurait pas été un baptistère ? M. l'abbé Auber répond qu'on ne faisait plus de baptistères isolés à cette époque et qu'en tout cas il ne devait pas en exister dans un monastère.

La question 57 : *Autres monuments curieux : églises de Saint-Gilles, de Montoire, Lavardin, Trôo, Nourray, Huisseau, etc.*, est traitée en même temps que la question 47 : *Etude sur le château de Lavardin et le château de Fréteval*, par M. de Salies qui rend compte de l'excursion faite la veille par le Congrès aux Roches, Trôo, Montoire et Lavardin :

Rapport de M. de Salies, sur l'excursion faite aux Roches, à Montoire, Trôo et Lavardin, par plusieurs membres du Congrès, le 21 juin 1872.

Messieurs.

Pour éviter à M. le Secrétaire l'ennui d'un long résumé du rapport verbal que j'ai déjà eu l'honneur de vous faire, je me suis engagé à donner moi-même ce résumé. Le voici. Je tâcherai de n'y rien mettre que vous n'ayez déjà entendu; je tâcherai, même, de reproduire, autant que possible, mes premières paroles. Car ce n'est pas un mémoire que je donne, c'est une seconde édition de mon rapport. La bienveillance toute particulière avec laquelle vous avez bien voulu l'accueillir, me fait d'ailleurs un devoir de lui laisser son caractère.

Si je ne me trompe, — et ceci je ne dois point l'omettre, — j'ai commencé par faire amende honorable en mon nom propre, et au nom de la petite pléiade qui m'a suivi, pour cette désertion extra-réglementaire que nous nous sommes permise. Ces messieurs, — je peux bien les nommer — M. le docteur Cattois, le savant collaborateur de M. Verdier; M. Sirodeau, délégué de la société des architectes de Paris; M. Palustre de Montifault; M. Le Dain; M. Le Nail; M. de Laurière et M. Nobilleau, ne pouvaient pas plus que moi, prolonger leur séjour à Vendôme, jusqu'au moment fixé pour l'excursion de la vallée du Loir. Il leur en coûtait de partir sans avoir vu les monuments remarquables qu'elle possède, et, même, ses splendides paysages; il m'en coûtait, à moi, qui les ai si souvent vus et

étudiés, de partir sans les avoir montrés à personne. Cela fait tant de bien de voir partager son vieil enthousiasme par de nouveaux venus ; de ressaisir en eux cette première impression de surprise et d'admiration, qu'on éprouva jadis ! La cause de notre péché, la voilà, et je n'insisterai pas pour en obtenir l'absolution ; car la grâce avec laquelle M. le Président m'a demandé le rapport de notre excursion, prouve que le péché est pardonné.

Nous sommes partis à midi de Vendôme, en break découvert, par un temps chaud, mais magnifique. Pas un nuage dans le ciel, et, dans l'air, une brise qui rendait la chaleur supportable.

Je ne décrirai pas la route que nous avons parcourue. En admirant le paysage, les belles eaux du Loir, toutes couvertes de nénuphars en fleurs, et la sévère découpure des collines de roc au pied desquelles nous courions, nous avons laissé derrière nous le bourg de Villiers, avec ses nombreuses carrières de pierre, et nous sommes arrivés au Gué-du-Loir.

Là, il était décent de mettre pied à terre pour visiter le manoir de la Bonnaventure. Il n'y a rien qui soit digne de remarque, aujourd'hui surtout, dans ce logis devenu ferme (1). Quelques parties de bâtiments ont été démolies,

(1) Selon l'abbé Simon (*Hist de Vendôme*, t. III, pp. 91, 93), cette terre serait entrée au XIVe siècle, en la possession des Cordeliers de Vendôme, et ils lui auraient donné son nom en mémoire de saint Bonaventure, qui, en allant au concile de Lyon, où il mourut, avait présidé leur chapitre provincial de 1274. C'est seulement lors de la réforme de l'ordre, qu'elle leur aurait été retirée, en 1502, par le cardinal d'Amboise.

M. de Pétigny (*Hist. du Vendomois*, p. 342, note 2) conteste ces faits, se basant sur ce que les titres de la terre constatent qu'elle appartenait, dès 1478, à un chevalier nommé Thomas Thacquin. M. de Pétigny est dans le vrai, lorsqu'il montre la Bonnaventure déjà sortie des mains des Cordeliers en 1478 ; mais nous maintenons les autres faits avancés par l'abbé Simon.

des pans de murs de clôture sont tombés; plus d'autre insigne du vieux temps, qu'un petite tourelle, assez élégante, du reste, près du grand portail d'entrée. Mais dans ce manoir, qui appartenait à M. de Salmet, un de ses officiers, le roi de Navarre, père du bon Henri, Antoine de Bourbon, logea souvent et prit ses ébats, avec joyeuse compagnie. Il aimait à y boire le vin de Surin, de son domaine de Prépatour (*Pratum pastorum*), peu éloigné de là, vin qu'Henri IV, roi, se faisait envoyer, plus tard, au Louvre, et dont les Parisiens ont fait si naïvement le vin de *Surène*.

Dans ce manoir aussi, autour d'Antoine, l'esprit et la poésie se donnaient rendez-vous.

C'est là que fit son apparition cette chanson si connue par son refrain :

La Bonnaventure
Au gué
La Bonnaventure.

Le prince, en faisant aux muses un accueil empressé, ne dédaignait pas non plus de leur payer tribut.

C'est là que fut composé par lui, ce couplet que l'*Alceste* de Molière mettait au-dessus de la poésie à la mode parmi les beaux esprits de son temps :

Si le roi m'avait donné
Paris sa grand'ville
Et qu'il me fallût quitter
L'amour de ma mie,
Je dirais au roi Henri (1)
Reprenez votre Paris;
J'aime mieux ma mie
Au gué (2)
J'aime mieux ma mie.

En nous rappelant ces souvenirs, dans le préau herbeux

(1) Henri III.
(2) Par allusion au Gué-du-Loir

de la Bonnaventure, nous nous sommes posé cette question, — les archéologues ont la rage des questions, — à savoir, si jamais il a existé un second et un troisième couplet à cette boutade inspirée.

Ce n'est pas de poser les questions qui est difficile, c'est de les résoudre. Personne de nous n'a pu donner la solution de celle-ci.

Cependant nous remontons en voiture, et fouette cocher. Nous allons un train de poste. Après avoir passé par-dessus les collines qui, s'avançant au delà du Gué-du-Loir, font faire un détour à la rivière, nous sommes rentrés dans la vallée. Déjà là, d'un certain point, on aperçoit la silhouette du château de Lavardin, sur la gauche, à l'horizon. Je me suis bien gardé d'oublier mon devoir. J'en ai donné un avant-goût à mes compagnons de voyage.

Enfin, nous approchons du bourg des Roches, resserré entre la montagne coupée à pic, et la rivière du Loir qui coule au pied du coteau. Rien de plus pittoresque. Dans le rocher, à tous les étages, des habitations humaines, les unes avançant, les autres reculant; les unes entourées de pierres abruptes, les autres comme des nids, dans le feuillage. Et au milieu de tout cela, des ruines qui font rêver : une vieille porte de ville, suspendue à mi-côte; les débris d'une autre, au bout de la longue rue garnie de jolies maisons que traverse la route; des encorbellements moulurés collés au rocher; et je ne sais plus quoi encore.

Nous descendons près de la vieille église des Roches. Elle est du XVe siècle, et vient d'être restaurée avec intelligence. Nous faisons découvrir, sur l'autel, un rétable en bois doré, d'une jolie ordonnance, dont toute la partie architecturale est belle et bien traitée; mais dont les nombreuses figures sont faibles de dessin et maniérées. Ce rétable est une œuvre du XVIIe siècle. Il figurait autrefois

dans l'église du couvent de femmes de la Virginité (ordre de Cîteaux), fondé en 1220 par Jean IV, comte de Vendôme et Eglantine sa femme, au fond d'un petit vallon ombreux et solitaire, non loin des Roches (1).

Cette petite station terminée, nous songeons à reprendre notre route, lorsque nous voyons s'avancer M. le curé des Roches, que la renommée, aussi prompte au village qu'à la ville, a instruit de notre visite. On cause archéologie ; — de quoi causer quand on est d'un Congrès archéologique? — D'une parole à l'autre, M. le curé nous propose d'aller voir les restes d'une chapelle taillée dans le roc, et dont les parois gardent encore de curieuses traces de peintures. Deux cents mètres, trois cents, au plus, nous séparent de ce morceau affriollant. Il faut, à la vérité, revenir sur ses pas; mais trois minutes, cinq, peut-être, en feront l'affaire.

On fait quelques observations : l'après-midi est courte pour tout ce que nous voulons voir, disent les uns; cinq minutes de marche, à pied, par 35° de chaleur, c'est quelque chose! disent les autres. Je réponds de la question de temps. Un moyen terme est pris pour la question de locomotion : la voiture viendra nous prendre au bas de la chapelle. Comment résister encore! Les plus hardis sont déjà en avant; les plus timides s'ébranlent avec résignation.

« Défiez-vous toujours d'un petit bout de chemin! » c'est un adage des touristes expérimentés. Trois minutes,

(1) Plusieurs filles de la maison de Vendôme en furent abbesses, notamment deux filles de Pierre Ier de Montoire, 15e comte de Vendôme, qui y avaient fait profession en 1247. D'après une vieille géographie religieuse du Maine, imprimée en 1627, et d'après le Pouillé du Mans, imprimée en 1648, *La Virginité* dépendait du doyenné de Tróo et de l'archidiaconné de Château-du-Loir. Le général des Cisterciens, abbé de Cîteaux, en était le patron.

cinq minutes s'écoulent, point de chapelle! La voilà là-bas. Il faut bien encore trois ou cinq autres minutes pour y arriver. Allons toujours! Nous y voici. On est à l'ombre, c'est déjà quelque chose, et puis, d'en bas, on aperçoit des frises peintes!.. On tressaille; tout est oublié.

Nous sommes au pied du coteau, entièrement composé sur ce point, d'une roche à pic de 120 à 150 pieds de hauteur. Les parties antérieures, tombées par gros quartiers à des époques qu'on ignore, laissent voir la chapelle en question, d'abord, puis, des corridors, des escaliers, des chambres, ayant formé jadis tout un ensemble de grottes taillées de main d'homme et habitées. A l'extrémité de ces restes béants, se détache, un peu en avant du coteau, un pan de mur bien bâti, couronné par un pignon, avec un retour en équerre s'appuyant sur le roc. Dans ces murs, de jolies fenêtres avec croisillons du xve siècle. Ce sont évidemment les ruines d'un antique manoir féodal dont tout le reste était pris dans le rocher. Cependant plus près de nous, voici une porte haute et étroite, couronnée d'un plein cintre. Une seconde porte la suit, reliée à la première par un étroit corridor garni de degrés; et, entre les deux, dans la voûte qui les unit, un machicoulis desservi par un autre corridor venant du rocher, c'est-à-dire de l'intérieur du manoir. Que faisaient là ces deux portes? De quoi dépendaient-elles? Impossible de s'en rendre compte; tout a croulé autour d'elles.

Ce coup d'œil rapide jeté sur ce qui nous entoure, visitons la chapelle. Une porte basse scellée dans le rocher grince sur ses gonds; un escalier tournant, avec ses degrés usés se présente devant nous, tout cela taillé dans la pierre. Nous nous élançons.

Nous voilà dans la nef de la petite église. A gauche, dans une sorte de bras de croix, des restes assez con-

sidérables de peintures appellent notre attention. Nous y courons, cherchant à démêler un sujet où les personnages sont représentés de demi-grandeur, mais que les injures du temps et peut-être aussi celles des hommes, ont fort mutilé. Nous distinguons un seigneur monté sur un palefroi, il porte un faucon sur le poing. Près de lui se montre une dame sur sa haquenée. Puis des fragments de jambes, de bras, de têtes, ayant appartenu à d'autres personnages ou à leurs montures. Les costumes reconnaissables, appartiennent au XVIe siècle. L'ornementation est de la même époque. Du reste, le dessin est correct, l'agencement habile, la touche ferme. Quant au mode de peinture, on dirait un mélange de fresque et de détrempe. Ce n'est pas sur le rocher même que s'est exercé le pinceau ; un enduit de bon mortier, bien appliqué et bien uni, a été disposé pour le recevoir.

Mais quel est le sujet représenté ? Est-ce une légende de saint ? Est-ce un souvenir de la vie seigneuriale du manoir ? Impossible de le dire. Une chose nous frappe, sans nous paraître moins énigmatique que le reste : toutes ces peintures reposent sur un fond semé d'hermines. Il y aurait peut-être là une lumière. Pour le moment, ce n'en est pas même l'aube.

Nous nous arrachons à cette contemplation première, et nous cherchons à nous rendre compte du plan de l'oratoire. Près de la moitié a disparu avec la chute du rocher. Nous demeurons pourtant bien convaincus que la forme primitive a été celle d'une croix grecque. Plus tard, pour gagner de l'espace, on a étendu les bras de la croix, celui qui reste semblerait du moins le prouver, et on a élargi la petite nef d'un côté seulement. L'abside est évidemment la partie la plus ancienne. Elle est demi-circulaire et voûtée en cul de four. Sa paroi de droite est tombée ; celle

de gauche conserve quelques restes de peintures d'ornement, d'un style tout différent de celles que nous avons déjà examinées. Nous demeurons d'accord qu'elles semblent appartenir au XIIe siècle.

Qu'était-ce que cette chapelle? Qu'était-ce que ce manoir dont elle dépendait? Nul ne le sait. La chapelle était sous le vocable de Saint-Gervais, dont on voit encore une statue de bois peint, clouée contre le rocher, en regard de la vallée. Le manoir est connu sous le nom de château de Bodan. Toute cette masse de roc, percée comme une ruche, à diverses hauteurs, se nomme les châteaux Saint-Gervais. C'est tout ce que j'en peux dire, et M. de Pétigny, dans son *Histoire du Vendomois*, en dit moins encore; car il ne prononce pas même le nom du château de Bodan, et ne parle pas des peintures.

Du reste, dans cette partie de notre excursion, j'avais cessé d'être le cicérone, pour garder le rôle de simple observateur. C'était, en effet, la première fois que je visitais ces ruines, sur lesquelles rien, auparavant, n'avait appelé mon attention.

Mais l'heure a marché. Nous remercions M. le curé des Roches et nous prenons congé de lui.

Le break part. En un instant le bourg des Roches est derrière nous. Puis, c'est la Pointe, ainsi nommée parce que la chaîne des collines s'avance, là, comme un promontoire, dans la vallée. La route tourne la Pointe, pour se diriger obliquement dans la plaine vers la ville de Montoire, dont nous apercevons les maisons, le clocher, et le vieux château, à trois kilomètres devant nous. Quant au Loir qui coulait depuis assez longtemps déjà au pied des coteaux, à quelque pas au-dessous de notre route, il nous quitte à la Pointe, et se serre vers les coteaux opposés, pour aller baigner Lavardin, dont le magnifique château

se dresse à deux kilomètres sur notre gauche, au sommet de la montagne.

En admirant tout cela, et, sur notre droite, l'immense vallée qui court vers l'ouest à perte de vue avec des ondulations admirables, nous arrivons à Montoire. Nous jetons un coup d'œil, en passant, mais en passant seulement, sur cette charmante petite ville, sur sa vaste et belle place que ne désavoueraient pas des cités importantes, sur ses trottoirs bien alignés, sur son aspect propre et riche. Puis nous tournons à droite, et nous nous dirigeons vers Trôo.

La chaleur est toujours brûlante, mais une légère brise nous rafraîchit. Nos chevaux d'ailleurs courent un train de poste. Les six kilomètres qui vont s'ajouter aux vingt qu'ils viennent de faire, semblent les animer au lieu de les abattre, et nous admirons comment de pauvres bêtes qui ne semblent entretenues que pour démontrer l'ostéologie de l'espèce, peuvent si bien résister à la fatigue.

Voici le petit bourg de Saint-Quentin vers lequel, durant la guerre de 1870, les Prussiens s'étant maladroitement aventurés un beau jour, ils se virent menacés d'être tous pris, douze ou quinze cents qu'ils étaient. Mais, hélas! ils n'en eurent que la menace, et s'esquivèrent, quittes pour la peur.

Saint-Quentin dépassé, nous voyons Trôo se rapprocher de plus en plus, avec ses maisons basses, avec ses terrasses et ses grottes étagées, avec sa grosse butte et son église qui couronnent le sommet de la colline. Tout cela fait saillie dans la vallée. On dirait une immense tour avancée, flanquée d'épais massifs de noyers, et faisant tête à de grands rideaux de peupliers posés en avant, comme des retranchements de verdure.

Mais voici déjà les premières maisons du bourg, et bientôt, la maladrerie de Sainte-Catherine. Deux pas de

plus, voici l'hôtel où les respectables chevaux qui nous ont traînés, doivent enfin trouver, dans un repos d'une ou deux heures, la récompense de leurs services. Pour nous, pas de repos; partant, pas d'hôtel.

Nous gravissons une côte raide, en terrasse, et le long de laquelle s'étale un grand placard, en grosses lettres. Il dit, ce placard, que les charrettes chargées ne peuvent suivre cette route. Nous marchons, en effet, sur le vide. Sous nos pieds, ce sont les voûtes minces d'une foule de caves inférieures, habitées pour la plupart, comme celles qui se montrent à notre droite, en arrière du joli rang de maisons blanches et proprettes qui bordent la route.

Par ci, par là, entre les maisons, et collés sur le roc, ce sont des pans de murs en bel appareil, de solides contreforts, des arcs en ogives, étroits et robustes. Tout cela en ruines, mais rappelant l'ancienne importance de cette place forte de Trôo, que se disputèrent longtemps les Français et les Anglais.

Du côté de la plaine, c'est un panorama incomparable. La vallée du Loir est à nos pieds; nous la voyons s'étendre à droite et à gauche, descendant vers La Chartre et Château-du-Loir, d'une part; remontant vers Montoire, Lavardin, les Roches et Vendôme, de l'autre. De ces deux côtés quel est le plus beau? Nul ne le saurait dire. Les mêmes prairies les couvrent de leurs tapis verdoyants, les mêmes massifs d'arbres, les mêmes rideaux de peupliers les découpent. Là-bas, comme ici, le Loir se joue au milieu du paysage avec des caprices indescriptibles. Tantôt il se cache sous la verdure; tantôt comme un ruban d'argent, il déroule ses courbes gracieuses à travers les prairies; tantôt, arrêté par la haute digue d'un moulin, il se repose dans un large bassin, et ses eaux profondes re-

flètent à travers les nénuphars, le sombre azur de notre beau ciel d'été.

En avant, de l'autre côté de la vallée, les collines s'abaissent, un vaste plateau les domine. Pour nous, placés si haut, c'est, en quelque sorte, une continuation de la vallée. Mais ce trompe l'œil disparaît si l'on suit avec attention les mouvements du terrain jusqu'à l'horizon. Le plateau va toujours remontant, en effet, et bientôt, on peut deviner qu'il court rejoindre les hauts plateaux assis entre le bassin de la Loire de celui du Loir. Au point où le passage se fait déjà sentir, nous découvrons un bourg : c'est Ternay, localité romaine, où souvent on retrouve des médailles antiques, des briques à rebords et que sais-je ! Là, venant de Tours, à travers les derniers couverts de la forêt de Gastine, passait une voie romaine qui se dirigeait sur Artins, dont nous voyons la position au milieu des arbres. Un pont romain, encore apparent il y a quelques années, jetait cette voie sur la rive droite du Loir. Elle traversait la vallée, et prenait sa direction vers la vallée de la Braye, dont une brèche éloignée, dans la continuité des collines, nous permet de reconnaître le débouché.

Que tout cela est beau, avec ce ciel pur, avec ce soleil splendide ! Nous sommes dans l'enthousiasme, dans le ravissement. Nous dépensons plus de points d'exclamation en cinq minutes, que l'imprimerie Hachette dans une année tout entière.

Il faut pourtant s'arracher à tant de merveilles. C'est moi qui ai la barbarie de rappeler que le temps presse, et, prenant un petit sentier que je suivis cent fois, j'entraîne toute la troupe. Nous faisons ainsi, le tour d'une ceinture de vieux murs de défense du XIIe siècle, parfois assez entiers, souvent interrompus. Est-ce à Philippe-Auguste

qu'il faut les attribuer? Est-ce à un roi d'Angleterre? Voilà les points d'interrogation, qui succèdent aux points d'exclamation. Mais comment y répondre? Que ces murs aient été œuvre française ou œuvre anglaise, du reste, peu importe à l'archéologie. L'époque est la même, les caractères ne peuvent différer sensiblement.

En suivant cette ceinture de défense, nous avons rejoint un petit chemin qui, s'ouvrant sur la grande route, presque vis-à-vis la maladrerie de Sainte-Catherine, remonte directement le coteau, sans s'inquiéter de la raideur des pentes, et conduit au bourg supérieur. Nous le suivons et nous montons avec lui. Sur notre droite, plusieurs maisons du XIVe ou du XVe siècle, en belle pierre d'appareil, attirent notre attention. Accolées au rocher, ou s'avançant vers le chemin, elles ont des attitudes diverses, des formes étranges ; mais un cachet qui ne permet pas de passer sans les regarder. C'étaient des maisons appartenant aux chanoines de la collégiale de Trôo.

Nous montons toujours. Nous voici au pied de la vieille enceinte qui défendait la ville haute. La forme générale paraît avoir été circulaire. L'enceinte se compose d'un mur épais, flanqué, à des intervalles fort rapprochés, de grosses tours rondes, ne présentant qu'un massif de maçonnerie. C'est la méthode romaine. L'espace entre les flanquements, la disposition des courtines sont romains aussi. Cependant le revêtement des murs est formé de silex bruts, de grosseur à peu près égale, bien rangés ; mais ne pouvant en aucune manière se confondre, ni même rappeler le petit appareil romain. Je n'ai jamais hésité à attribuer ces constructions au Xe siècle. Ceux qui croient que le petit appareil a été conservé jusqu'au XIe et même au XIIe siècle, et qu'il régnait souverainement encore au Xe, ne seront pas de mon avis. Cependant j'ai

trop analysé de vieilles constructions militaires, et je commence à pouvoir citer trop d'exemples, pour ne pas insister sur mon opinion. Tous mes compagnons de voyage me font l'honneur de se ranger à mon avis. Leur impression est d'accord avec l'opinion que j'émets devant eux.

Nous mesurons encore un instant, de l'œil, les énormes fossés qui défendaient l'approche des défenses du *castrum*, et nous entrons dans le bourg.

Un petit chemin gazonné, à gauche, nous conduit vers l'église. Elle appelle vivement notre attention. Parfaitement isolée, à deux pas de la grosse butte dont les grands arbres et les gazons viennent la trouver, elle est facile à visiter à l'extérieur.

C'est la forme d'une croix latine, avec clocher sur l'intertransept. L'abside garde à peine, à sa base, quelque trace de murs anciens. Elle a été refaite au XIVe siècle. Les transepts, dont l'état de délabrement fait peine à voir, portent des appareils de tous les âges. La nef est d'un caractère plus tranché : c'est du XIIe siècle pur.

Là se présentent à nous, entre les contreforts qui correspondent à la séparation des travées intérieures, d'énormes arcs ogivaux, sans pieds droits. Leur ouverture embrasse toute la travée. Elle est fermée par un mur qui paraît fort vieux. Son revêtement en silex brut, rappelle celui des murs du *castrum*, et fait contraste avec le joli appareil du reste de la nef. Voilà les points d'interrogation qui recommencent. Ces grands arcs écrasés s'ouvraient-ils autrefois sur des nefs latérales, et les aurait-on bouchés en retranchant ces nefs ? Nous sommes bientôt convaincus que les nefs latérales n'ont jamais pu exister. Qu'était-ce donc que ces arcs ?

M. le docteur Cattois émet l'opinion qu'ils ont été jetés

sur des fragments de murs d'une église plus ancienne, fragments qu'on voulait respecter et conserver en souvenir de l'édifice primitif, et dont l'épaisseur était hors de proportion avec la charge des voûtes de l'édifice nouveau.

Je rappelle aussitôt que des arcs semblables se voient dans beaucoup d'églises anciennes, notamment dans l'église de la Couture, au Mans, et dans la cathédrale d'Angers. Les conditions dans lesquelles ces arcs se présentent dans ces églises, semblent être les mêmes qu'à Trôo. Tout le monde est près d'admettre l'opinion de M. le docteur Cattois. Cette opinion s'illumine tout à coup d'un jour inattendu, qui ne permet plus d'hésitation.

En visitant le côté nord de la nef, en effet, dans l'un des vieux murs renfermés sous les grands arcs, se montre une porte d'un caractère antérieur aux grands arcs et à l'église du XIIe siècle. Cette porte a été entamée par les nouvelles constructions; donc elle leur est antérieure, et faisait partie d'un ensemble dont le nouvel architecte a bien voulu conserver un pieux souvenir; mais auquel il ne s'est point assujéti. Notre conviction est faite à ce sujet, et lors même que notre excursion n'aurait servi qu'à bien fixer ce point archéologique, elle n'aura pas été inutile à la science (1).

(1) Depuis le Congrès, j'ai revu les arcs de l'église de la Couture, au Mans. Ils m'ont confirmé dans l'opinion adoptée à Trôo. Lorsqu'on examine à l'extérieur les murs renfermés dans ces arcs, on voit qu'ils sont en petit appareil fort ancien et bien antérieurs à la nouvelle église. A l'intérieur, un de ces murs garde aussi une arcature du IXe ou Xe siècle, et un autre, une porte dont le caractère d'ancienneté est encore plus accusé. Ces murs sont, en outre, comme à Trôo, beaucoup moins épais que les arcs et les murs qui les surmontent. Ils ont appartenu évidemment à une première église qui, n'ayant pas de voûtes, ne demandait pas des murs aussi forts. La cathédrale d'Angers m'a présenté des faits analogues.

Nous examinons maintenant le clocher carré, placé comme je l'ai dit, sur l'intertransept. Il était destiné à avoir au moins deux étages. Il n'en a qu'un, le second a-t-il été détruit, ou n'a-t-il jamais été élevé ? On ne saurait le dire. Ce que l'on sait avec certitude, c'est que le clocher était autrefois couvert d'une flèche de pierre qui a été renversée par le feu du ciel. Quant aux ouvertures de l'étage existant, elles sont ogivales, avec ébrasements garnis de colonnettes et de cintres en tores. C'est gracieux. Un étage de plus ce serait élégant.

Nous nous dirigeons vers la façade de l'église. C'est du XIIe siècle pur. Rien, du reste, de remarquable.

A l'intérieur, l'église de Trôo paraît moins délabrée qu'à l'extérieur. Il est vrai que le badigeon n'y a pas été épargné, et qu'il cache bien des choses. La nef a deux travées de voûtes plantagenêt parfaitement cupuliforme, et nervées de tores élégants. Un grand arc ogival carré, sépare ces travées. Il repose sur des pilastres en forme de demi-colonnes engagées, dont les chapiteaux sont admirablement travaillés. L'un d'eux surtout, est un véritable chapiteau corinthien, moins, toutefois, les volutes aux cornes des tailloirs, les caulicoles, les fleurs des tailloirs et les petites volutes qui s'y raccordent. Les chapiteaux qui décorent les piliers de l'intertransept sont moins beaux et paraissent plus anciens. Ils représentent divers sujets symboliques : des colombes buvant dans un calice, Daniel dans la fosse au lion, le sagittaire, et des sujets difficiles à interpréter.

L'intertransept est voûté au-dessous du clocher. Les transepts furent voûtés, jadis, mais en berceau. Les voûtes tombées ou démolies fort anciennement, sont remplacées par des voûtes en bois du XIVe ou XVe siècles, avec entraits emparents, et dans un assez pauvre état de

conservation. Le chœur, plus moderne, ainsi que l'abside, comme nous l'avons déjà remarqué en visitant l'extérieur, est mieux conservé que les bras de croix. Il vient, du reste, d'être restauré en partie, et chargé même, autour de l'autel, de peintures simples, mais d'un bon effet. Nous remarquons, surtout, dans le sanctuaire, à gauche, en regardant l'autel, un enfoncement carré, garni en avant, de colonnettes élancées qui soutiennent un galbe renfermant de gracieuses découpures ogivales, surmontées d'un trois-feuilles. C'était là probablement que se plaçait le siége du prieur ou celui de l'officiant. Cette ornementation appartient au XIVe siècle.

Nous examinons ensuite les stalles de bois du XVe siècle. Hormis quelques choux frisés, quelques crossettes et de petites figures sans valeur, elles ne présentent pas de sculptures, et n'ont pas d'intérêt.

S'il fallait faire l'histoire de cette vieille collégiale de Saint-Martin de Trôo, je rappellerais qu'on attribue sa fondation à Geoffroy-Martel, fils de Foulques Nerra, comte d'Anjou. Geoffroy fut comte de Vendôme, avant de succéder à son père, et c'est lui qui fonda, avec sa femme Agnès de Poitiers, la célèbre abbaye de La Trinité de Vendôme, dont le Congrès a visité et admiré les restes. Mais autant est certaine la fondation de La Trinité, par Geoffroy, autant l'est peu celle de la collégiale de Trôo. Si quelque chose reste qui pût être attribué à ce fondateur, ce serait assurément ces grands murs pieusement conservés des deux côtés de la nef, sous les grands arcs ogivaux dont j'ai déjà parlé. Le revêtement de ces murs n'est pas sans quelque rapport avec celui des vieux murs du transept gauche de La Trinité, restes évidents de l'église de Geoffroy. Toutefois, je ferai remarquer que les vieux murs de la collégiale de Troô, sont trop minces pour avoir jamais appartenu à un

édifice de quelque importance, et surtout à un édifice voûté, comme nous en voyons, dès avant l'époque de Geoffroy. Il est donc beaucoup plus probable que ces restes de la première église sont antérieurs à Martel.

Quant à la restauration du XIIe siècle, à voir cette architecture si franchement accusée, et ces belles voûtes plantagenêt, surtout, il est difficile de l'attribuer à d'autres qu'à Henri II d'Angleterre.

Un mot d'histoire encore. Au XVIIe siècle, la collégiale de Trôo était le centre d'un des trois doyennés de l'archidiaconé de Château-du-Loir, relevant de l'église du Mans. Quarante-cinq paroisses en dépendaient. Le doyen était à la nomination de l'évêque. L'évêque avait aussi la nomination du chevecier, de trois prébendés, du desservant de la chapelle de Sainte-Catherine, et de deux desservants des quatre chapelles fondées dans la collégiale. Les desservants de deux de ces quatre dernières chapelles étaient nommés par le chapitre. C'est ce que nous apprend le *Pouillé* du diocèse du Mans, imprimé en 1648.

Mais c'est trop s'arrêter sur le même monument, avec le peu de temps qui nous reste et tout ce nous voulons voir.

En sortant de l'église, nous nous dirigeons vers la butte. Des sentiers gracieusement tracés en spirales, sur les pentes gazonnées et plantées de grands arbres, permettent d'en atteindre le faîte. Dans l'état actuel, il présente une plate-forme assez considérable. La butte a, dit-on, été baissée. La plate-forme était donc plus restreinte autrefois.

Nous nous avançons au midi, sur la vallée. C'est une vue semblable à celle que nous avons admirée déjà sur la terrasse inférieure, devant les maisons attachées à la pente du côteau. Nous ne pouvons nous empêcher de l'ad-

mirer encore ; mais bientôt reviennent les points d'interrogation. Qu'était-ce que cette butte ?

Inutile de dire qu'une certaine école d'archéologues, d'historiens, si vous voulez, n'a pas manqué d'y voir une tombelle celtique ; et de là, l'imagination aidant, des peintures d'un dramatique à faire frémir. D'autres, plus modestes, en ont fait, si j'ose ainsi parler, une station de signaux par le feu. Je ne voudrais déranger les petites idées de personne; mais ces deux hypothèses me paraissent si peu acceptables, qu'en vérité, je ne sais pas garder le silence.

Pourquoi ne pas voir dans la butte de Trôo une ancienne motte, ayant porté un château en terre et en bois, avec tous ses accessoires ? On s'effarouchera peut-être de rencontrer cette motte placée, non plus vers le plateau, comme c'est le plus souvent l'usage, mais sur le bord des pentes. Qu'on y réfléchisse pourtant. De toute antiquité, une grande partie de la population de Trôo, a vécu dans les caves de roc dont tant de spécimens nous sont offerts encore. Ces caves habitées, s'étageaient sur la pente à pic du coteau. Il s'agissait de les protéger, de défendre leurs approches. Une motte reculée sur le plateau eut-elle rempli ce but ? Au contraire, placée en surplomb, comme nous la voyons, elle commande le pied du coteau et ses abords. Elle est pour la population troglodyte une protection réelle.

Et voyez comme tout semble appuyer cette hypothèse d'une motte ayant porté un château. Autour de la butte tout est désert. Pas un bâtiment. Je me trompe, il y en a un : c'est le châtelet bâti sur les ruines de ce château qu'avait élevé Foulques le Jeune, comte d'Anjou, au pied et à l'ouest de la butte, et auquel il avait donné le nom de *Louvre*. En dehors de cela, rien que la collégiale iso-

lée, dont on se représente le premier sanctuaire abrité dans la baille du vieux château de bois, derrière les plessis et les palis de l'époque.

Et si j'ajoutais que, dans l'intérieur des grands souterrains de Trôo, dont je parlerai tout-à-l'heure, débouche un passage étroit et raide, taillé dans le roc, et venant du centre de la butte, n'aurai-je pas rappelé que tous les vieux donjons avaient des échappées souterraines, et confirmé, par ce souvenir, mon hypothèse?

Mais laissons là les dissertations. Si la butte de Trôo n'a pas vu les scènes que nous ont décrites les partisans du celtique à tout prix; si des victimes humaines n'y ont pas été immolées, la nuit, au clair de lune ou à la lueur des torches, avec des rites farouches et cruels; dans des temps plus rapprochés, elle fut témoin des tristes supplices qu'eurent à subir quelques malheureuses victimes des guerres religieuses. Les notes manuscrites d'un chanoine de Trôo nous apprennent, en effet, que le 4 janvier 1548, un hérétique, nommé le Grandami, y fut brûlé à petit feu. Dans l'automne de la même année, Jean Leclair, cardeur de laine, y reçut le fouet et la fleur de lis et y fut pendu, pour avoir dit que le pape était l'antéchrist (1). Ce sont là de pénibles souvenirs. Pour y faire diversion, allons bien vite à la découverte de nouvelles ruines.

Nous prenons la Grande-Rue de Trôo, à l'ouest de l'église. Elle nous conduit à la porte de ville qui s'ouvrait de ce côté. Cette porte est fort curieuse. Elle conserve la trace de deux époques, et s'il reste assez de chacune d'elles pour fixer une date approximative et restituer le passé, il est complétement impossible de se représenter comment ces deux débris ont pu s'accorder pour consti-

(1) *Observations historiques du temps passé*, par Michel Garrault, chanoine de Trôo, ms. du temps, (Bibl. de Vendôme.)

tuer, dans les derniers temps, une porte quelque peu capable d'être fermée et défendue. Inutile donc de chercher la solution du problème.

Nous remarquons la partie la plus vieille de l'ouverture. C'est celle de gauche, en regardant de l'extérieur. L'appareil de l'arc élevé, dont la retombée subsiste encore avec son montant, est composé de pierres blanches et de grès ferrugineux, d'un rouge foncé. L'aspect en est byzantin. Serait-ce l'œuvre de Foulques, le jeune comte d'Anjou, qui possédait Trôo du chef de sa femme Aremburge, seule héritière du Maine, et qui restaura les murailles du vieux *castrum*, en même temps qu'il bâtit ce château appelé *Louvre*, déjà mentionné, et dont il ne reste plus que deux pans de murs, dans des constructions modernes? On sait que ce Foulques le jeune, est celui qui, plus tard, devint roi de Jérusalem. Mais cela suffit-il pour que la porte byzantine de Trôo lui soit attribuée? je ne le pense pas; car nous ne voyons nullement que Foulques soit allé en Orient avant d'être nommé roi de Jérusalem, et nous ne voyons pas davantage qu'il ait quitté après, la Terre-Sainte, pour revenir dans le Maine ou l'Anjou. Il est donc beaucoup plus logique d'attribuer cette porte à Richard Cœur de Lion, s'il faut absolument l'attribuer à quelqu'un.

Cette curieuse porte, bien examinée, nous observons encore de ce côté, les murs et les tours du *castrum*. Ici, le fossé qui les défendait est comblé; mais les fortifications restent debout, du moins vers la vallée; car en remontant vers le plateau, à gauche de la porte, les tours sont tombées ou elles ont été détruites.

Que de choses nous diraient ces vieux restes, s'ils pouvaient parler! Le dernier souvenir précis qui s'y rattache nous vient du bon chanoine que j'ai déjà cité et qui s'ex-

prime en témoin oculaire. C'était peu avant 1576, au moment de la grande fermentation produite dans le Bas-Vendomois par la nouvelle prise d'arme des Calvinistes. « Au « mois de septembre, dit-il, nous fîmes réparer les fossés « et murailles et faict faire une porte au lieu appelé *la* « *Vieille-Porte* (celle que nous venons de visiter). Nous « fîmes réparer la cure, pource que nous tenions fort « contre les gendarmes. En deux mois furent faictes les « tranchées, murailles et portes de ladicte ville, et le jour « de Saint-Martin, fut dicte une messe à diacre et à sous-« diacre, dont il y avoit une solennité représentant que « nous étions en guerre. Il y avoit à ladicte messe environ « quarante enfans de la ville, tous l'arquebuze au cou et « la chandelle à la main, et vinrent à l'offrande de la messe « par oblacion, dont je l'ai réduict par mémoire, tel qu'il « a esté faict, vous assurant que tous les jours nous avions « des gendarmes par raison des différends du roy et de « M. son frère.... »

Comme tout cela est vivant, quand on est sur les lieux décrits par le chroniqueur ! Un mot encore pour achever le croquis :

« L'an 1576, au 26 janvier, nous fîmes flanquer et mu-« railler nostre église pour nous garantir, s'il estoit pos-« sible, des gendarmes, et la porte fut pendue et faicte « toute neuve au modèle de la porte de ville du chasteau. « Le sixième jour de febvrier fut le jour que le capitaine « Lachesnaye et les soldats de Trôo firent la guerre, tant « qu'il y en eut de tués trois d'un costé et trois de l'autre. « Les mois de mars, avril et may, je fus contraint d'aban-« donner mes biens et logis, et toutes personnes estoient « en fuite pour raison des grandes guerres qui régnoient « en France.... »

Quelle peinture naïve, et comme ce sont bien là les

temps troublés! On répare ses murailles, on rétablit ses portes, on recreuse ses fossés de défense, on s'arme jusques aux dents, et tout cela,... pour abandonner après « ses biens et logis » et fuir « pour raison des grandes « guerres. »

Mais tournons le feuillet, ou, plutôt, fermons le livre, et poursuivons notre excursion.

Nous avançons de quelques pas à l'ouest, hors de Trôo, et nous jetons un coup d'œil sur le paysage. Nous découvrons, de ce côté du grand môle qui porte le bourg, des points que nous n'avions pas vus clairement de sa partie antérieure. Nous distinguons très-bien, par exemple, quoique le soleil nous vienne un peu dans les yeux, la position du camp romain de Sougé, dont il a été question dans une de nos séances.

Quelques points d'admiration, jetés encore au vent, nous nous hâtons de rentrer dans Trôo ; car nous n'avons pas tout vu. A côté de la porte byzantine, nous remarquons les ruines de l'église Saint-Michel, appuyée sur l'enceinte du *castrum*. Ce qui en reste est fort peu de chose et porte le cachet du XIe siècle.

Nous allons de là, sur la gauche, en remontant vers le plateau, visiter le puits de l'ancienne Maison-Dieu dont on aperçoit encore quelques restes du XIe ou XIIe siècle. Ce puits est rond, fort large, avec une belle margelle en pierre, ornée de moulures, et de laquelle s'élancent quatre poteaux en bois qui soutiennent un toit pyramidal. Un peu au-dessous du mur qui porte la margelle, la maçonnerie s'interrompt; le puits est taillé dans le roc qui laisse voir en s'enfonçant à une immense profondeur, des excavations que l'œil ne peut suivre, mais que l'imagination se plaît à considérer comme des ouvertures de conduits souterrains. Il faut bien qu'il y ait, en effet, quelque

chose de semblable dans l'intérieur de ce puits; car il s'y produit un écho remarquable. Cet écho répète très-distinctement et avec beaucoup de force, tous les mots de deux syllabes, nettement attaqués. Nous nous livrons un instant à cette expérience, les uns après les autres, en nous disputant même un peu le pas, comme des collégiens en vacances. C'est si joli, un puits qui parle, et qui parle bien, surtout!

Puisqu'on fait les collégiens, il ne faut pas jouer son rôle à demi. Nous jetons une pierre, deux pierres dans le puits. L'écho se fâche. C'est un vacarme effroyable. Nous gagnons à cette manœuvre, de distinguer parfaitement la nappe d'eau, que l'ombre du gouffre nous dissimulait, et que des reflets éclairent maintenant dans son agitation. Quelle profondeur! c'est à donner le vertige.

Autre expérience. Il s'agit de laisser tomber, bien d'aplomb, une épingle ordinaire. En rencontrant la surface de l'eau, elle doit produire plus de bruit qu'une petite pierre dans un autre puits. Voici l'épingle; je la tiens par la pointe, la tête en bas. Je la lâche. Nous comptons, une, deux, trois, quatre et jusqu'à sept ou huit secondes, avant de rien entendre. L'épingle a touché l'eau; mais le bruit produit est beaucoup moins fort que d'habitude. Nous n'avions pas assez attendu que l'eau fut remise de ses agitations. Tant pis! c'est assez d'enfantillages comme cela.

Nous revenons vers l'est, nous dirigeant sur les ruines de l'ancienne église de Notre-Dame-des-Marchais, fondée très-authentiquement, celle-ci, par Foulques le jeune, dont j'ai parlé déjà, et sa femme Aremburge, en 1124, en dehors de l'enceinte du *castrum*. Nous y voici. L'église se reconnaît très-bien encore. Tout un côté du chœur est debout, avec une partie de son abside demi-circulaire,

avec ses fenêtres plein-cintre, ornées de colonettes à chapiteaux sculptés. Les piliers engagés sont aussi debout contre les murs, avec leurs chapiteaux variés et la corniche sculptée qui les surmonte. Il ne manque que les voûtes. C'est du joli XIIe siècle, dans sa simplicité première et aussi dans son élégance.

Des transepts, l'un, celui de droite est démoli, à un mètre au-dessus de terre. Celui de gauche est devenu une grange. La nef a complètement disparu.

Nous faisons le tour, à l'extérieur. Dans l'angle, formé par le chœur et le transept de gauche, une tourelle reste, avec escalier porté sur une voûte en couchis. On le ferait du XIe siècle, si l'on n'avait une date certaine, tant ce système est traité d'une manière primitive. La tourelle devait conduire autrefois sur les voûtes, peut-être sur l'intertransept où se trouvait probablement un clocher, comme à la collégiale.

A l'extrémité du même transept de gauche, est accolé un bâtiment, avec fenêtres du XVe siècle, marquées d'une accolade bizeautée sur leur linteau. Nous contournons ce bâtiment. Son ouverture principale au couchant, est une porte du même genre que les fenêtres. Par ci, par là, quelques écussons, mais vides de tout blason. Ce bâtiment, aujourd'hui devenu ferme, était le prieuré de Notre-Dame-des-Marchais. Car après avoir fondé leur église, Foulques et Aremburge, la donnèrent à Guillaume, abbé de Marmoutier, qui se hâta d'y établir douze moines entretenus avec partie des revenus des prieurés du Sentier et de Saint-Laurent-en-Gastines, dans la Touraine.

Il est plus que probable que les terres entourant l'église jusqu'aux murs du castrum, d'une part, et jusqu'au bas de la pente, ou à peu près, de l'autre, dépendirent du prieuré, et que le grand mur qu'on voit encore au nord, du bas

au haut de la colline, fut fait, ainsi que son fossé, pour clore les moines. M. de Pétigny a cru voir dans ce mur l'enceinte d'une seconde ville ajoutée à la première, et dont toutes les maisons auraient été rasées, sous Charles V, par les bandes qui se ruaient alors partout.

Ceci est tout à fait hypothétique et me paraît peu probable; car pourquoi si bien raser les maisons et laisser parfaitement intact le mur qui les aurait protégées ? Cette enceinte, peu épaisse et sans aucun flanquement, fait tellement contraste avec tout ce qui reste ailleurs des fortifications de Trôo, même postérieures au castrum, qu'on aurait bien de la peine à y reconnaître une défense de ville. Elle trouve au contraire partout des analogues, si on ne la considère que comme une clôture de couvent.

Mais passons là-dessus. En ouvrant le Pouillé du diocèse de Tours, à l'article des prieurés dépendant de Marmoutier, je trouve que, pour le chapitre général tenu chaque année dans l'abbaye, le prieuré de Notre-Dame-des-Marchais, devait envoyer *le prieur et un compagnon*. Le prieuré ne payait rien pour la mense abbatiale; mais il payait 17 sols *aux officiers*.

Cependant nous reconnaissons avec frayeur que l'heure marche trop rapidement. Je voudrais montrer à mes compagnons d'excursion, les fameux souterrains de refuge de Trôo, dans lesquels débouche, je l'ai dit, un passage venant du centre de la butte. Ces souterrains sont immenses, et fort curieux à visiter. On les dit gaulois. Ce qu'il y a de certain, c'est leur grande ancienneté. Mais une chose est plus certaine encore, c'est que leur destination, comme souterrains de refuge, ne fut jamais mieux utilisée que pendant l'invasion prussienne de 1870. Une partie de la population de Troô s'y était cachée, avec ses bestiaux et

ses provisions. Malheureusement cet asile cherché à la hâte, ne fut pas tenable bien longtemps.

Je voudrais aussi montrer, non pas les restes, il n'y en a pour ainsi dire plus, mais la place où se voyait autrefois, en partie taillée dans le roc, l'église de Saint-Gabriel, la plus ancienne de Trôo.

Un *tolle* général accueille mes propositions. Toutes ces montées à pic, toutes ces contemplations de vieilles murailles, par un soleil ardent de 35 ou 36°, finissent par révolter les plus calmes. « Des souterrains à l'heure qu'il est! » et toutes les montres sont tirées pour démontrer qu'il est tard.

Nous le savions bien! La vérité vraie, c'est qu'on meurt de soif et que j'ai vanté le vin blanc de Trôo comme valant parfois le Sauterne. Il ne sera point tard pour s'aller rafraîchir.

De fait, c'est parfaitement juste. Voilà cinq heures que nous courons, et le corps n'est pas de fer, si énergique que soit la volonté.

Du reste, un de nos compagnons de voyage est allé au devant du souhait général. Possesseur d'un petit ermitage à mi-côte, dans l'enclos même de Notre-Dame-des-Marchais, il nous a déjà quittés pour aller préparer chez lui, les rafraîchissements. Oh! bénie soit notre bonne fortune d'archéologues! Trouver sur le même point, des vues admirables, des ruines curieuses, des puits qui parlent, 35° de chaleur, et du bon vin offert par un ami! Vit-on jamais pareille chance!...

Le chemin descend, et il est ombragé. C'est déjà un avant-coureur du repos.

Ah! nous voici rendus!... La grille est toute grande ouverte. Quatre pas de plus, nous sommes dans la coquette

Bastide de M. Nobilleau; car c'est lui qui est notre Providence, en même temps que le possesseur du clos dont les produits vont nous remettre sur pied.

Une table est dressée, des verres la couvrent, des chaises l'entourent.

En un clin d'œil le breuvage est aux lèvres. Toutefois on s'aperçoit vite à quel nectar on a affaire. De l'eau, vite de l'eau! — On en puise... — En voici. — Vient-elle du puits qui parle? Peu importe. Elle est fraîche, des plus fraîches; c'est l'essentiel.

Ce n'est pas tout : voici venir du pain, du fromage, des fruits... O goûter bucolique, que vous fûtes charmant! En un instant, comme des fleurs allanguies par les rayons trop ardents d'un soleil caniculaire, et qu'une main protectrice arrose abondamment, nous relevons la tête. Nos yeux aussi se ravivent, nous retrouvons la parole, nous retrouvons même la gaîté, une gaîté d'entrain. C'est bientôt un feu roulant de facéties. Je crois, Dieu me pardonne, que nous avons, même, fait des calembours! Ce que c'est qu'un peu de vin de Trôo!... Ah! sans calembour cette fois.

Mais il faut s'arracher à tant de douceurs. Nous remercions notre hôte de tout cœur, et nous voilà sur le chemin. Nous rejoignons la grande route, vis-à-vis la maladrerie de Sainte-Catherine, délicieux spécimen du XIIe siècle, malheureusement fort mutilé, quoique bien entier.

Pendant la courte visite que nous lui faisons, on attelle notre voiture, et, bientôt après, nous repartons comme le vent.

Déjà Saint-Quentin est dépassé. Devant nous sont d'autres maisons; c'est Montoire. Halte! il y a ici aussi de belles choses à voir. On met pied à terre. Sans dételer, la voiture va nous attendre, et nous courons faire nos visites d'archéologues.

Voici la grande place que nous avions remarquée en allant à Trôo. L'église est placée sur l'un des côtés. Ce fut primitivement une chapelle dédiée à Notre-Dame-de-Pitié, par Louis de Bourbon, comte de Vendôme, au xve siècle. Elle ne présente rien de remarquable, si ce n'est qu'elle a été restaurée récemment dans un style qui, pour les péchés de l'inventeur, devrait bien prendre son nom. Passons, passons, s'il vous plaît !

La place est fort vaste et assez régulière. Elle fut créée dans la première moitié du xviiie siècle, par M. de Tallard, seigneur de Montoire. Car cette petite ville, qui était le centre d'une des baronnies du Vendomois, comme Lavardin, Poncé et Courtiras, fut, en 1718, donnée par le Régent, au maréchal de Bellisle, en échange de Belle-Isle-en-Mer, et celui-ci la vendit à M. Desnoyers de l'Orme, fils d'un aubergiste de Blois, qui la revendit à M. de Tallard. Ajoutons que de M. de Tallard, après deux possesions intermédiaires, elle entra dans la famille de Querhoënt, pour devenir un marquisat peu avant 1789, ce qui ne devait guère la dédommager de son ancien titre de capitale du Bas-Vendomois.

Cette vaste place a été embellie depuis peu. On l'a plantée d'accacias et on a élevé, près de l'une des extrémités, une fontaine de forme pyramidale, en gluten volcanique ou autre, créé et mis au monde avec la prétention d'imiter la pierre. Passons, passons encore !

N'allons pas trop vite pourtant. A droite, en tournant le dos à l'église restaurée, voici de jolies maisons renaissance. L'une, la plus grande, appartient à M. Busson, le charmant peintre de paysages que vous savez, et dont le musée de Vendôme, nous montre une vue de Lavardin qui a figuré à l'exposition de Paris, en 1870.

A gauche, c'est une caserne de cavalerie, renfermant tou-

jours un escadron, détaché de la garnison de Vendôme. Cette caserne est établie dans un ancien couvent d'Augustins, fondé, comme la chapelle Notre-Dame-de-Pitié, par Louis de Bourbon, et approuvé, en 1427, par Adam Châtelain, 59e évêque du Mans. Ce couvent, était assez vaste. Le réfectoire pouvait contenir 60 religieux. Il reste un assez joli fragment du cloître, que nous n'avons pas le temps de visiter. Il reste aussi le bas côté de l'église. Elle n'en avait qu'un. La nef a été détruite. L'emplacement qu'elle occupait est devenu le passage de la caserne. Dans les autres bâtiments anciens, on montre le pavillon d'Henri IV. C'est là, dit-on, que logea le roi de Navarre, pendant les conférences qui amenèrent l'édit de pacification du 9 mai 1576.

Dans le côté de la place opposé à l'église, s'ouvre une rue nouvelle à laquelle on a donné le nom du grand poète vendomois, dont la statue viendra, par son érection, clore les fêtes données à Vendôme, à l'occasion du Congrès. Cette rue conduisait sur un beau pont de pierre, de trois arches, qui venait d'être terminé, lorsque l'invasion prussienne s'est faite. Dans une belle heure de rage intelligente pour les précautions inutiles, on en a fait sauter une arche. Le pont, jeune encore, et ne pouvant supporter une telle injure, a, de désespoir, laissé choir les deux autres. On va rétablir ce monument ; mais pour le quart d'heure, une passerelle en bois, transporte les passants sur la rive gauche du Loir. Nous subissons le sort de tous les passants ; seulement nous nous arrêtons sur le milieu de la passerelle, à contempler la magnifique nappe d'eau du Loir, profonde de 20 pieds dans cet endroit, et encadrée, comme à plaisir, dans une verdure ravissante.

Nous voilà sur la rive gauche. Ce faubourg populeux, mais un peu resserré entre la rivière et le château, c'est

l'ancien Montoire du moyen âge. Son église dédiée à saint Oustrille, et convertie en magasin à fourrage de la troupe, est là au pied de la forteresse féodale, dont elle occupait autrefois un petit coin de la cour basse, ou, si vous l'aimez mieux, de la baille extérieure. Telle qu'elle est, cette église est du XVe siècle; mais plusieurs parties de ses murailles remontent au XIIe et même au XIe.

Nous arrivons dans la rue principale, faisant suite, le pont entre deux, à la rue Ronsard. Plusieurs maisons renaissance d'un joli goût appellent notre attention, une, entre autres, avec une petite colonnade ionique qui dessine le premier étage. Il y avait un second étage; il a été démoli. Du milieu du toit de cette maison, sort un tuyau de cheminée, carré, en briques, couronné d'une corniche de pierre sur laquelle s'élèvent quatre frontons curvilignes, correspondant aux quatre faces du tuyau. Du tympan de chacun de ces frontons, sort une figure accoudée, style François Ier, en plein relief, qui a l'air de regarder les passants. Aux quatre coins, quatre balustres ronds, isolés, et moulurés avec grâce, forment comme quatre quilles, qui donnent à l'ensemble une légèreté et une harmonie remarquables. Nous admirons un instant cette jolie pièce qu'on voudrait pouvoir emporter avec soi, et, tout à côté, par une petite ruelle, nous allons chercher la chapelle de Saint-Gilles.

Saint-Gilles était un prieuré, qu'on dit avoir été fondé par Charlemagne, lorsqu'il vint dans le Maine. Je me hâte de dire que rien ne justifie cette opinion, pas même le nom de *pré Charlemagne*, donné à un pré qui a dépendu autrefois du prieuré. Les anciens pouillés du diocèse et le registre des *Insinuations ecclésiastiques*, qui mentionnent le prieuré comme étant de l'ordre de Saint-Benoît, et à la présentation de l'abbé de Saint-Calais, ne disent rien

autre chose, sinon qu'il avait été fondé par les seigneurs du lieu.

La chapelle de Saint-Gilles est du XIe siècle pur, en bel appareil, avec fenêtres plein-cintre, entourées, à l'extérieur, d'une archivolte sculptée en damier, qui se retourne à la hauteur des coussinets des arcs, pour former corniche d'une fenêtre à l'autre. Le plan de ce curieux

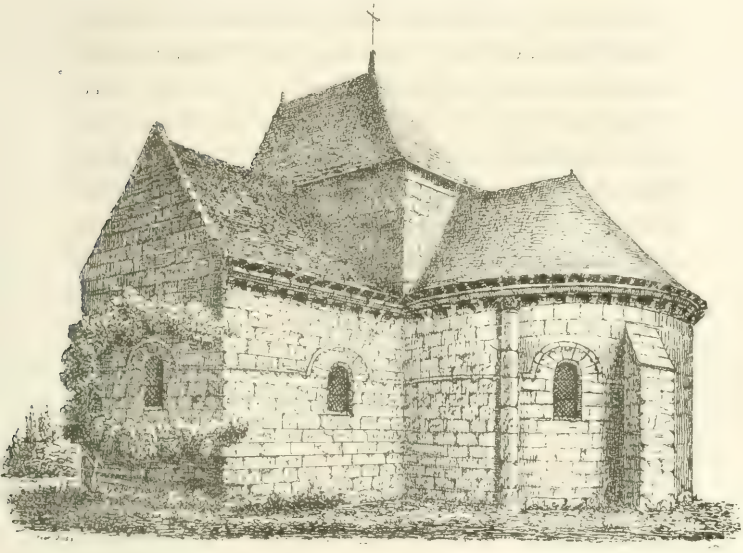

VUE EXTÉRIEURE DE LA CHAPELLE SAINT-GILLES DE MONTOIRE.

édifice, est une croix latine, des mieux proportionnée. L'abside et les transepts, sont encore intacts, couverts de leurs voûtes en berceau, et terminés par un cul de four. L'intertransept est voûté en calotte, je n'ose dire en coupole ; car ce n'en est que l'incorrecte apparence. Il portait autrefois un clocher carré. Quant à la nef, une très-petite partie, fermée par un mur moderne, appartient aujourd'hui

à la chapelle, encore cette partie est-elle privée de sa voûte et couverte d'une toiture brute. Le reste n'a plus ni voûte, ni toiture. Ses murs seuls, parfaitement intacts, cependant, s'étalent dans un jardin, et servent à soutenir des treilles. Ils présentent ceci de particulier, qu'ils sont percés d'*oculi* au lieu de fenêtres. Nous remarquons, toutefois, que ces ouvertures sont évidemment un remaniement postérieur.

Jusque-là, Saint-Gilles serait simplement une petite chapelle assez curieuse à voir. Mais cette chapelle possède un vrai trésor qui lui donne un intérêt de premier ordre : je veux parler de ses fresques des XIe et XIIe siècles. Leur aspect saisit tout à coup lorsqu'on pénètre dans l'édicule dont elles couvrent les voûtes basses et peu éclairées. C'est bien autre chose lorsque, l'œil étant fait au demi-jour, on peut démêler tous les détails, et recomposer par l'imagination, ce que le temps a dévoré. On ne sait plus alors s'arracher de ces lieux ; car tout est matière à étude : composition, dessin, style, mode de peinture, enduit posé pour recevoir la couleur, et que sais-je ! C'est ce que nous éprouvons tous devant ces pages magistrales au faire si simple, si sobre et cependant si complet.

Je me hâte de dire, du reste, que ceci s'applique surtout aux fresques de la seconde époque ; car les peintures de Saint-Gilles sont bien évidemment de deux dates différentes. A la première, appartient tout ce qui orne les voûtes du chœur et de l'abside. Le Christ enseignant, de grandeur colossale qui couvre le cul de four, en est l'expression complète. Il porte le nimbe crucifère, est assis sur un trône, et enveloppé de deux auréoles, l'une elliptique, qui va de la partie supérieure jusqu'au trône ; l'autre circulaire, qui part du trône et descend jusqu'au dessous des pieds. Tout cela est composé de quelques

lignes. A peine saisit-on la trace de minces et maigres ornements. Le dessin est des plus incorrects, et la détrempe plutôt que la fresque semble en avoir fait presque tous les frais ; ce qui expliquerait son état de dégradation sur un enduit bien conservé. Les quatre animaux, représentant les quatre évangélistes, autour du Christ, sont du même style, ainsi que des figures de chérubins qui ornent l'arc du chœur. Le XIe siècle nous a paru devoir être assigné pour date à toute cette partie.

Les peintures des transepts, sont bien au-dessus de celles du chœur et de l'abside : une grande correction relative de dessin; un meilleur mode de peinture, la fresque pure; une ornementation plus riche et des draperies plus étudiées : voilà surtout ce qui les distingue, et ce qui nous les fait rattacher au XIIe siècle.

Le cul de four du transept de droite est occupé par un christ triomphant, couronné d'un nimbe non crucifère, et entouré de deux auréoles que les eaux enveloppent, en ondulant, d'après un passage de l'Apocalypse, souvent interprété par les artistes dans le tympan des cathédrales. Une main seule, conservée avec un fragment de bras, à gauche, remet au Christ une clé. Cette main est sans doute celle de Dieu le père; car elle est dans les mêmes proportions que le christ, pendant que les autres personnages dont on aperçoit quelque trace, sont beaucoup plus petits.

La fresque du transept de gauche, est la plus belle de toutes et la plus caractéristique. Elle représente encore un christ colossal, couronné du nimbe crucifère; mais entouré d'une seule auréole elliptique, enveloppée des eaux, elle aussi, comme les auréoles du transept de droite. Le christ est un christ bénissant, accompagné des douze apôtres. Il diffère des autres christ de ce genre en ce que, de ses

mains percées, s'échappent au lieu de rayons, des filets de sang qui vont se reposer sur la tête de chacun des disciples choisis. Nous remarquons dans le groupe des apôtres, des têtes d'une expression admirable et d'un dessin fort correct. Les personnages sont aussi groupés avec beaucoup d'art, et toutes les lignes présentent des contours d'une harmonie irréprochable. Ce qui, dans cette fresque, et dans le reste du transept, se rattache à l'ornementation pure, est aussi plein de cachet.

La calotte de l'intertransept ne présente que des coupes de pierres indiquées en rouges. C'est bien pauvre à côté du reste, et entre les quatre arcs qui sont chargés de sujets ou d'ornements. Nous arrivons pourtant à nous convaincre que l'enduit n'a jamais reçu autre chose.

Sur les retombées de l'arc qui s'ouvrait vers la nef, nous remarquons des vertus représentées en costumes de chevalier, la tête coiffée d'un casque normand, une cotte d'armes aux mailles d'acier, serrant le corps, et un écu triangulaire écartelé d'argent et de gueules, armant le bras gauche. De la pointe de leur lance, elle percent un dragon à leurs pieds. Au-dessous de l'une on lit en lettres onciales : CASTITAS ; au-dessous de l'autre : PATIENCIA. Ces sujets se rapportent à la première époque, XIe siècle.

Dans cet écu écartelé, faut-il voir les armes du fondateur de Saint-Gilles ? faut-il y voir celles du prieuré lui-même, que j'ai vainement cherchées ? Il ne faut peut-être y voir ni les unes ni les autres ; car il est, ce semble, un peu tôt pour trouver des armoiries régulières au XIe siècle. Je ne jurerais pourtant pas que, dans les conditions où elles se présentent ici, la chose ne fût parfaitement possible.

Enfin, la petite partie de la nef que nous pouvons explorer, nous offre plusieurs couches de peintures au trait

représentant diverses végétations et des coupes de pierre. Lesquelles sont les plus anciennes? Cette question est assez difficile à trancher. Il ne nous paraît pourtant pas que la priorité appartienne aux coupes de pierre.

Par là se termine notre visite à Saint-Gilles de Montoire. Nous quittons la petite chapelle émerveillés. Mais il faut rengainer nos belles phrases et nos points d'exclamation.

Cette fois, en effet, le temps nous presse sérieusement; car dans ce soleil qui baisse, on peut démêler l'heure du crépuscule.

Nous marchons d'un pas rapide vers notre voiture. Ce grand château de Montoire qui nous domine, n'obtient de nous qu'un coup d'œil fugitif. Il offre pourtant de belles et curieuses choses, comme construction militaire, et son donjon du XIe siècle est plein d'intérêt. Alix de Bretagne, fille du duc Arthur de Monfort et veuve de Bouchard VI, comte de Vendôme, s'y retira aussi durant son veuvage, et y mourut en 1377. Enfin, il subit un siége sérieux en 1590 (1). Mais peu importent ces souvenirs pour le quart d'heure. Le temps nous presse ; cela répond à tout.

(1) Le château de Montoire est bien moins étendu que celui de Lavardin ; mais ses souterrains sont beaucoup plus vastes. Son entrée principale était à l'angle formé par les murs du midi et de l'ouest. Elle se voit encore béante, sur un rocher en surplomb. Il ne reste plus rien du pont dormant qui traversait les douves. Une autre porte, au nord, mettait en communication le château avec la baille inférieure et le bourg. C'est en passant sous ses restes qu'on entre aujourd'hui dans la vieille forteresse.

Le château de Montoire fut restauré au XVe siècle, en même temps que le château de Lavardin le fut pour la troisième fois, et sans doute aussi par Jean VIII, comte de Vendôme. Les magnifiques murs d'enceinte qui dominent les douves, au midi, sont un précieux spécimen de cette belle restauration.

Quant au siége de 1590, il fut dirigé en personne par messire Jehan de Vallée, lieutenant pour les princes catholiques, au pays de Vendomois. Gilles de Chambray, brave gentilhomme normand, qu'Henri IV avait mis

Que nous reste-t-il donc à visiter pour couronner cette après midi si bien remplie ? Une merveille encore ; le château de Lavardin !

Je l'avais réservé pour cette heure avancée du jour ; mais non sans une secrète intention. Ses ruines sont si belles, et le paysage qu'on découvre de leur sommet est si admirable, dans ces conditions de lumière !... Oh ! qu'on me pardonne cette coquetterie à l'égard d'un château dont j'ai si longtemps étudié les moindres restes, dont j'ai écrit l'histoire avec une tendresse passionnée, dont j'ai fait, enfin, pour un long roman historique, le centre d'une action où se déroule toute la vie des derniers jours du moyen âge. C'est un château, à moi, pour ainsi dire : ne l'ai-je pas restitué, restauré, réédifié ? que sais-je ! Le montrer sur les croupes pittoresques où il est assis, et dans le labyrinthe de ses souterrains, fut toujours un bonheur pour moi. Jugez de ce que je devais éprouver cette fois, au milieu du cortége d'archéologues et d'artistes dont j'étais le guide !

Déjà notre voiture dévore l'espace. Les dernières maisons de Montoire ont disparu ; nous sommes en plate campagne. A gauche, c'est la vaste plaine jusqu'à la Pointe, jusqu'aux Roches, où nous sommes passés ; à droite ce sont des prairies verdoyantes, puis le Loir, dans les arbres, et, au-dessus du Loir, un coteau boisé, presqu'à pic, qui court comme une muraille de verdure entre Montoire et Lavardin, laissant voir, à demi cachées dans le feuillage, les mystérieuses ouvertures de plusieurs grottes

pour gouverneur dans le château, après la prise de Vendôme, se défendit vaillamment. Forcé de se rendre, il obtint, le 12 septembre 1590, une capitulation honorable, dont M. de Rochambeau, notre collègue, a été assez heureux pour retrouver l'original, imprimé aujourd'hui dans le *Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendomois.*

druidiques (1); enfin, devant nous, s'étageant sur les pentes d'une langue de terre taillée en promontoire, c'est notre objectif, c'est le château de Lavardin.

Au pied du château, au levant, et de l'autre côté, par rapport à nous, d'un vieux pont de plusieurs arches, est assis le village dans des bouquets de peupliers et de noyers. Verticalement au-dessous du donjon éventré de la forteresse, se voient, sous l'apparence d'un petit castel moderne, les restes de l'ancien prieuré de Saint-Martin, jadis enclos dans la baille extérieure, à l'ombre des murs et des tours de trois formidables enceintes (2).

Et à chaque instant change d'aspect, avec les légères courbes de la route, et la rapidité de notre véhicule, ce paysage, cette toile de fond, ce décor féerique dont les yeux ne peuvent se détacher.

Mais, voici le Loir franchi; la voiture s'arrête. Nous sautons à terre, tout renouvelés par le désir de voir encore.

Patience! sur notre route, c'est l'église du village; elle est du pur XIe siècle, avec vestiges plus anciens, et demande une visite.

A l'extérieur, l'abside demi-circulaire, se présente la

(1) Ces grottes sont nombreuses. Des deux principales, l'une, la plus rapprochée de Montoire, porte le nom de *Grotte Auduée*. Ce nom lui vient d'une ancienne source sacrée qui coule à quelques pas, à l'est, de la grotte; l'autre, très-rapprochée du château de Lavardin, se nomme la *Grotte des Vierges*. On dit qu'elle fut autrefois le siége d'un collége de druidesses, et de là son nom. D'autres prétendent qu'elle abrita les demoiselles d'honneur de la cour de Charles VII, lorsque ce roi vint séjourner à Lavardin, pendant le siége du Mans. Mais ce fait que, dans son *Dictionnaire des communes*, M. Joanne applique au château de Lavardin du Maine, autour duquel il n'existe pas une seule grotte, ce fait n'a pas l'ombre de la vraisemblance.

(2) Le prieuré de Saint-Martin fut fondé en 1050, par Salomon, premier seigneur connu de Lavardin, et sa femme Adèle, qui le donnèrent à Marmoutier. Il fut à plusieurs reprises l'objet des libéralités des puissants maîtres du château.

première devant nous. Ce qui nous frappe tout d'abord, entre les contreforts, ce sont des arcs plein-cintre noyés dans la maçonnerie, et dont les retombées touchent le sol. Ils nous rappellent, quoique dans de bien plus petites proportions, les arcs ogivaux de la nef de Trôo ; car ils enserrent dans leur courbe, un reste de vieux mur dont le petit appareil, contraste avec l'appareil moyen, XIe siècle, du reste du monument. Voilà une preuve frappante à l'appui de l'opinion émise par M. le docteur Cattois, et adoptée par nous tous. Il est très-clair que ces fragments de murs en petit appareil, sont les pieuses réserves d'une église primitive réédifiée.

Nous contournons l'église, du côté du nord. Nous remarquons des fenêtres ornées de colonnettes cannelées en spirale ou en lignes brisées. Leurs chapiteaux sont à personnages et représentent des scènes de légendes, ou autres. On les pourrait prendre pour œuvre du XIIe siècle. Cependant l'étroitesse des voussoirs des cintres et les archivoltes en damier qui les accompagnent, ainsi que le faire général, nous ramènent au XIe siècle, à la fin tout au moins.

Un bas-relief qui semble avoir fait partie d'une frise appelle aussi notre attention. Il porte le cachet du XIVe siècle. D'où est-il venu, et comment a-t-il été appliqué dans un mur où rien ne motive sa place ? Nous essayons vainement de le comprendre.

La façade principale de l'église n'a pas d'intérêt. Cependant nos yeux s'arrêtent sur plusieurs pierres de l'appareil qui portent des personnages découpés, sans modelé aucun. L'abside nous a présenté quelques pierres de ce genre. M. de Pétigny, n'a pas hésité à voir là les restes d'une église à sculptures mérovingiennes, qu'on aurait encastrés dans l'église du XIe siècle. Je fais remar-

quer que cette opinion est inadmissible : 1° Parce que toutes les pierres ainsi sculptées ne diffèrent en rien, ni pour la qualité, ni pour la taille, ni pour la grandeur,

VUE EXTÉRIEURE DE L'ÉGLISE DE LAVARDIN.

des autres pierres de tout l'appareil du XIe siècle, de l'église ; 2° parce que, ces sculptures sont toujours encadrées par un rebord saillant, laissé sur les arêtes de

chaque pierre, ce qui ne permet pas de supposer qu'en se joignant à d'autres, elles aient pu former un ensemble quelconque d'ornementation ; 3° enfin, parce qu'une de ces pierres, au nord de l'église, présente, au lieu de personnages ou d'animaux, un entrelacs avec tête de chien ou de dragon, du genre de ceux qu'on voit souvent sur les manuscrits du XIe et du XIIe siècle, ce qui équivaut à une date. Tous ces messieurs adoptent mon opinion. A la manière dont ces sculptures sont traitées, nous demeurons aussi d'accord, qu'elles sont dues au ciseau d'un simple tailleur de pierre, qui a voulu s'amuser, ou, peut-être, faire de cela une marque de tâcheron.

La façade du midi de l'église, est du XIe, pareil à la façade nord, pour ce qui regarde la nef ; mais le mur du bas côté a été remanié au XVe siècle. Ainsi ce bas côté, au lieu de se terminer comme l'autre, par une absidiole en cul de four, se termine par un pan coupé, sans caractère et sans voûte.

Nous entrons par la porte de cette façade du midi. Le plan de l'église nous apparaît tout d'abord. C'est un vaisseau à trois nefs, sans transepts. Jusqu'au chœur, deux rangs de piliers carrés, assez élevés, supportant des pleins-cintres, et garnis d'une corniche au droit du coussinet de l'arc, forment la séparation. Nous remarquons, malgré l'épais badigeon qui couvre l'église, que les murs entre les cintres et au-dessus, sont en petit appareil semblable à celui qui se voit au dehors. Les trois nefs sont couvertes en lambris et ne paraissent pas avoir jamais été couvertes autrement.

Le chœur est voûté en berceau, et l'abside en cul de four. Il y a déviation bien évidente de l'axe du chœur, dans l'abside. Il incline à droite de l'église, c'est-à-dire à notre

gauche. On s'en aperçoit surtout aux deux fenêtres latérales dont l'une, celle à la droite du visiteur, laisse voir son vitrail au fond de l'embrasure, tandis que l'autre le cache et ne montre qu'une petite partie du mur ébrasé.

Le chœur est séparé des bas côtés, par deux arceaux lourds et bas, retombant sur un pilier rond, court et trapu, coiffé d'un chapiteau sculpté de la manière la plus primitive. Ces arcs et ces piliers appartiennent certainement à la première église. Peut-être des arcs et des piliers semblables se continuaient-ils autrefois le long de la nef, au-dessous de ces restes de murs en petit appareil que soutiennent à présent les piliers carrés et les arcs du XIe siècle ; mais rien n'autorise à l'affirmer.

En passant dans la petite nef du nord, nous apercevons une épitaphe en prose rimée. C'est celle d'un fourrier des logis de François Ier, lequel fourrier avait, dans le bourg, une maison renaissance assez curieuse, qu'on va visiter pour ses peintures murales, et sa charmante échauguette dont le plafond est sculpté en caissons avec emblêmes et devises.

Nous nous dirigeons ensuite vers le bas de l'église qui n'est pas la partie la moins curieuse. Cette partie se termine au clocher, voûté au rez-de-chaussée en manière de porche, et dont la masse carrée s'alignerait avec les piliers de la nef, si n'étaient deux grands murs qui s'y appuyent en fermant les bas côtés. Ces deux grands murs sont percés de deux portes. L'une, celle à notre droite, s'ouvre dans une sacristie ; l'autre, celle à notre gauche, donne accès vers un curieux escalier du XIVe siècle, qui conduit au-dessus de la première voûte du clocher. Qu'y a-t-il au-dessus de cette première voûte ? Une chapelle fort intéressante à visiter, toute délabrée qu'elle est.

L'autel de cette chapelle est placé dans l'ouverture d'un

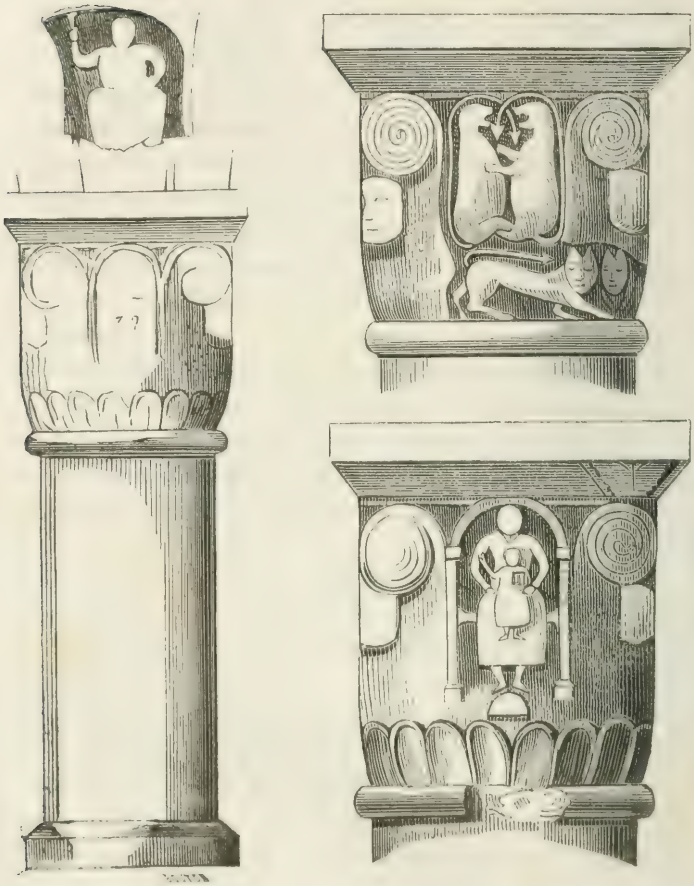

CHAPITEAUX ET PILIER DU CHŒUR DE L'ÉGLISE DE LAVARDIN

arceau, au levant ; il est conséquemment orienté, comme le maître-autel de l'église. Sur le mur qui ferme l'arceau, se voient encore au-dessus de l'autel des traces de peintures, mais fort mutilées. De chaque côté de l'arceau qui couvre l'autel, s'en ouvraient autrefois deux autres qu'on a complètement aveuglés. Les trois formaient certainement, dans l'état primitif, trois ouvertures donnant dans l'église.

Quand s'est faite cette restauration? Probablement quand on a fait l'escalier, c'est-à-dire au XIVe siècle. Le peu qu'on voit des peintures semble bien être aussi de cette époque. Mais qu'y avait-il là auparavant? Etait-ce déjà une chapelle, ou était-ce une galerie? Rien ne l'indique. Toutefois, la disposition primitive du gros œuvre, mérite que nous l'examinions avec soin.

Sur les trois autres côtés du carré règne une arcature pareille à celle qui regarde l'église, et ce local ainsi disposé, était couvert par une calotte demi-sphérique, ou à peu près, élevée avec la prétention d'imiter une coupole.

Ce n'est pas là le morceau le moins curieux de l'église. Je pourrais dire, même, que c'est le plus digne de remarque. La partie centrale de cette coupole, — donnons-lui le nom que lui donnait certainement son naïf architecte, — cette partie centrale est tombée. Je dirai tout à l'heure par suite de quel événement. Mais ce qui reste est justement ce qui pouvait nous permettre d'étudier le mieux les procédés de l'artiste.

On sait que pour construire une coupole sur plan carré, on commence par élever, dans les angles du carré, les triangles concaves compris entre les segments d'une première coupole dont la base, si la coupole était entière, *circonscrirait* le carré. Ces parties triangulaires conduites à la hauteur où elles se réunissent pour former un cercle,

inscrit, celui-ci, dans le carré, on s'arrête, et sur le plan de ce cercle, on élève la seconde coupole, la véritable, celle destinée à couvrir l'édifice. Quant aux triangles élevés d'abord, on les nomme *pendantifs*, et l'ensemble de cette opération qui n'a pas deux modes quand on veut à la fois faire solide et élégant, cet ensemble est caractérisé par cette phrase : *élever une coupole sur pendantifs.*

Sans être du métier, on comprend que les pendantifs ne peuvent être reconnus pour des parties de coupole, que par un œil exercé à l'analyse des formes architectoniques. Il n'est donc pas étonnant que nos architectes du XIe siècle, nés dans un âge où l'art de construire se réveillait à peine, n'eussent pas bien démêlé le pendantif, et le cherchassent par des tâtonnements qui ne pouvaient remplacer ici la théorie. Ces tâtonnements se sont traduits, à Saint-Front de Périgueux, par des encorbellements formés de pierres considérables, placées horizontalement, et dont la longue queue cherchait à faire contrepoids à la tête.

A Lavardin, les tâtonnements sont plus près du pendantif; mais ils n'y sont pas encore. Sans calcul préalable, sans courbe certaine, l'architecte a élevé dans les quatre angles de son carré des manières de trompillons concaves qui, par des moyens empiriques, cherchent, en s'élevant, le cercle inscrit qui doit asseoir la coupole. Il va sans dire que ce cercle elles ne le trouvent point. A la place, arrive une figure composée de plusieurs courbes, raccordées à l'œil, tant bien que mal. Et c'est de ce plan que l'architecte part pour faire sa voûte sphérique. Il en appuie d'abord les cintres sur les quatre faces du carré. Là les choses marchent à peu près régulièrement; mais dans la direction des angles, comme les trompillons ne sont pas assez en saillie, la diagonale d'un trompillon à l'autre est plus grande que le diamètre de la coupole. Les tâtonnements con-

tinuent donc jusqu'au tiers, environ, de la hauteur de la voûte, où l'architecte parvient à trouver le cercle tant cherché. La calotte élevée à partir de ce point est régulière. Seulement l'ensemble ne saurait prendre le nom de coupole; car il n'en a aucune des propriétés.

Eh bien! c'est la partie régulière de la voûte de Lavardin qui est tombée. On s'en rend facilement raison; car la coupe des voussoirs irréguliers qui se raccordaient à elle, n'avaient rien qui fût normal à sa propre courbe. Toutefois, il a fallu plus que le poids de la calotte pour occasionner cette chûte, nul écartement ne s'étant produit dans les murs. Et ici, je reviens à cette cause de chûte dont j'avais plus haut ajourné le récit.

Il existe à Lavardin et dans le pays, une tradition persistante qui veut que, lors de l'attaque du château, en 1590, par les troupes d'Henri IV, une batterie d'artillerie ait été placée dans la tour de l'église. Quoique ce ne soit point par ce côté que la brèche sérieuse ait été faite, il faut reconnaître que tout donne raison à la tradition.

La face du clocher qui regarde le château, est démolie jusqu'à la hauteur de l'extrados de la calotte, et remplacée aujourd'hui par une cloison en bois. Les encoignures, elles-mêmes, des deux côtés de cette face, ont beaucoup souffert et se détachent par fragments. Or, quand on examine dans ce qui reste de la chemise du donjon de Lavardin, les embrasures qui recevaient du canon, on en remarque une, sur la face orientale, ouverte évidemment avec le clocher de l'église pour principal objectif. L'éventualité était donc prévue, et, devant l'état des ruines du clocher, il est difficile de ne pas admettre que, battant le château, il a été contrebattu.

Mais si la tour de l'église a été armée de canon, nous avons là aussi l'explication de la chûte de la voûte. On

sait, en effet, quelle secousse est produite par le tir d'une pièce d'artillerie. Il faut, pour y résister des constructions particulières. Les plates-formes des tours militaires du moyen âge et des donjons eux-mêmes, s'ébranlaient et tombaient quand on montait dessus des batteries, pourtant bien faibles alors. Que devait-il en être d'une voûte de clocher?

Ces dissertations terminées en quelques mots, — car sur les lieux, la parole peut être brève, tout parlant aux yeux, — nous descendons du clocher et nous nous acheminons vers le château.

Ce n'est point par le sentier ordinaire que j'y conduis ceux dont ma bonne fortune me fait le cicérone. Il est un chemin plus pittoresque et moins suivi. C'est sur ce chemin que nous nous dirigeons, laissant les douves entre le château et nous.

Déjà nous découvrons au milieu des arbres la porte principale de la forteresse. Bientôt elle est devant nous avec son arc ogival surmonté d'une petite niche à montants saillants, dais et pinacle, avec les grandes coulisses des flèches de son pont-levis, avec les deux grosses tours qui la flanquent. L'ouvrage est complet, de la base au faîte, jusqu'aux consoles des machicoulis inclusivement. Les créneaux seuls ont été jetés bas, l'ouvrage a été *écrêté*, pour employer le mot technique, qui peint si pittoresquement la chose. Toute la construction est en belle pierre, en bel appareil, solidement établi, et dans des proportions dont la sévérité n'exclut pas l'élégance. C'est de l'architecture du XIVe siècle (1).

(1) Telle qu'elle se présente, cette porte est bien du XIVe siècle, mais tout ce que nous avons devant nous est un replacage exécuté avec une perfection irréprochable, sur des maçonneries du XIIe siècle, ainsi que nous aurons occasion de le voir bientôt. Le même fait existe partout, du reste, dans le château de Lavardin.

Du pont dormant qui précédait le pont-levis, il ne reste rien. Les murs puissants formant escarpe au-dessous des tours, et dont le pied plongeait dans les douves, sont aussi tombés. Ainsi, cette porte avec ses défenses, apparait complétement isolée, et suspendue à trente ou quarante pieds au-dessus du vide. Pourtant, elle garde la voûte plein-cintre de son passage, elle garde son robuste seuil de pierre porté sur le mur du saut de loup, et, dans ce mur, la gargouille saillante par où s'écoulaient les eaux de la cour intérieure. Les tours aussi gardent leurs talus. Tout cela semble fait d'hier, et la verdure masquant les déchirures comme les ruines des parties basses, on se figurerait volontiers qu'à tout moment, sur ce seuil vide, va paraître un homme d'armes pour serrer les grands huis doublés de fer, et commander à l'entresol la manœuvre du treuil qui laisse tomber la herse.

Cependant, si l'on porte les yeux à droite et à gauche, plus d'illusion possible. Les grands murs de l'enceinte qui se reliaient aux deux tours de l'entrée n'existent plus. Une partie de l'escarpe se retrouve bien sur la gauche ; mais le mur crénelé qui la couronnait, faisant saillie sur le terre-plein et couvrant les lices, a disparu complètement. Une avance rectangulaire, obliquant un peu sur la face de cette escarpe, laisse pourtant deviner que là existait un eschif, petit ouvrage flanquant destiné à prendre le pont en écharpe, pour en défendre le passage par un tir rasant à hauteur d'homme. L'entrée du pont était aussi défendue, ne fut-ce qu'au moyen d'une demi-couronne en palis. C'est le point sur lequel nous sommes qui devait porter cet ouvrage, ou tout autre plus important ; mais il n'en reste rien d'appréciable.

Après avoir jeté un dernier regard d'admiration sur ces magnifiques restes, nous nous engageons dans un sentier,

à travers les arbres et la luxuriante végétation qui bordent les douves. Ce sentier descend bientôt sur un petit pont de bois, à l'usage des propriétaires de caves ou de jardins du voisinage. Le petit pont franchi, le sentier se tord comme un serpent, au pied des grands rocs, et chemine tout bordé de pervenches, de gazons et d'arbustes. Je montre en passant, les restes d'une encoignure en pierre d'appareil. C'est sur ce point que se retournait pour remonter le coteau, l'enceinte jusque-là parallèle aux douves. Plus ordinairement de pareils retours angulaires étaient défendus par une tour. Ici la disposition du terrain rendait un tel ouvrage inutile. Il devait pourtant y avoir sur le haut de l'encoignure, une échauguette, pour ne pas laisser tout-a-fait l'angle sans défense et ses faces sans flanquements.

Nous suivons à mi-côte un sentier parallèle aux douves que nous venons de traverser, nous dirigeant vers la grande porte, mais, cette fois, par ce qui fut l'intérieur du château. Je montre en passant un vaste souterrain voûté, de 3^{m} d'élévation sous clé, et de 2^{m} de large. Il contournait la base du palier sur lequel le donjon est assis, reliant entr'elles, par une route abritée et directe, les diverses parties de la défense. Interrompu sur plusieurs points, on le constate partout.

Nous donnons aussi un coup d'œil à l'extérieur du donjon, en surplomb au-dessus de nos têtes. C'est sa face méridionale qui se présente à nous, avec ses contreforts, ses machicoulis, ses créneaux et, à gauche, une robuste tour d'angle, pleine de menaces encore. A la hauteur du premier étage, entre les contreforts, se détache une délicieuse fenêtre carrée, divisé par un meneau, et découpée en deux ogives tréflées, surmontées chacune d'un quatrefeuilles. Elle éclairait jadis la grande salle. Au-dessus se

voient, au droit du deuxième et du troisième étage, des fenêtres plein cintre bouchées. Ce sont des témoins de la restauration du XIIe siècle, épargnés par celle du XIVe.

Plus loin se montrent les restes de l'enceinte, ou, pour employer le mot technique, de la chemise du donjon. Cette face encore si belle, avec son contrefort demi-cylindrique et son grand contrefort carré, fut restaurée au XVe siècle pour recevoir du canon.

Enfin nous arrivons à l'entrée du château. Voilà bien l'intérieur des tours qui la flanquent, avec leur corps de garde, leurs meurtrières et, même, leurs embrasures à canon, ajoutées plus tard ; voilà bien les rainures de la herse, les montants de la seconde porte avec les trous, encore marqués de rouille, qui renfermaient ses énormes gonds. Au-dessus du passage, voilà l'entresol, le machicoulis, la chambre de la herse. A droite et à gauche, sur les voûtes des corps de garde inférieurs, ce sont deux pièces qui s'ouvraient sur les chemins de ronde dont il reste quelques débris, avec les montants des portes qui y accédaient. Un créneau et un merlon s'y voient aussi. Tout peut être facilement et exactement reconstitué ; mais tout est éventré, tout est en ruines dans cet ouvrage qui, du dehors, pouvait nous paraître prêt à la défense.

En montrant tout cela à mes compagnons de voyage, je leur fais remarquer que la construction première remonte au XIIe siècle. Les traces en sont faciles à suivre sur les murs : ici, c'est un reste de l'appareil primitif; là, c'est un cintre qu'on a rempli, une porte qu'on a bouchée ou déplacée. Et de ces observations il résulte que, sauf de petits détails accessoires, et l'adjonction des machicoulis, la restauration du XIVe siècle, vivante pour ainsi dire devant nous, n'a pas, quant aux dispositions d'ensemble, entendu la défense autrement que celle du XIIe, ce qui est

d'autant plus intéressant à noter, qu'on le constate partout dans le château.

Derrière la grande porte d'entrée se trouvait une cour carrée, dominée à une hauteur considérable, par les murs d'une seconde enceinte couronnés de créneaux et de machicoulis. La porte de cette seconde enceinte était dans l'angle de la cour, à droite. Son montant de gauche, avec le premier voussoir de son arc ogival, le tout mouluré dans le style du XIVe siècle, se voit encore contre le grand mur du fond. Dans ce grand mur, préexistant à la construction de la porte, on voit aussi les entailles faites pour appuyer la galerie des machicoulis qui défendaient l'entrée en la surplombant. Pour un œil observateur, tout cela peut se rétablir. Enfin, voici l'ancien passage du XIIe siècle, de cette seconde enceinte que nous allons escalader. La porte plein cintre existe intacte avec ses murs d'ailes, mais enfouie sous les débris, et cachée dans les halliers.

Un petit sentier nous conduit dans l'intérieur de la seconde enceinte et nous arrivons sur un palier élevé de 7^m^, qui portait jusqu'au pied du donjon tous les bâtiments d'apparat du château, enserrés dans une forte muraille et défendus à la pointe du palier, en regard du village, par une puissante tour ronde. Hormis quelques pans de mur de la tour et le noyau des bâtiments, dans lequel se déroulait le magnifique escalier d'honneur, il ne reste partout que des fondations à fleur de terre. Un gazon fin et uni couvre le sol qui semble transformé en une terrasse, d'où l'on découvre, dans toutes les directions, de charmants paysages.

De la pointe de cette terrasse, près des débris de la grosse tour, je fais remarquer à ces messieurs le plan d'ensemble du château qui s'échelonnait sur trois paliers.

Nous avons le premier palier au-dessous de nous. Il formait la baille intérieure, qui contournait le second palier, et dominait déjà la vallée de plus de vingt mètres. Le second palier, nous le foulons, il domine le premier de sept mètres, je l'ai déjà dit. Enfin, le troisième, élevé d'une dizaine de mètres au-dessus du second, et de trente-huit ou quarante mètres au-dessus de la vallée, nous l'avons là : il porte l'énorme chemise du donjon, et, au centre, le donjon lui-même, d'une hauteur de vingt-deux mètres.

Et sur cette topographie si favorable à la défense, s'élevait, du fond des douves, une escarpe qui soutenait le sol et le dominait par un mur crenelé, pour défendre les lices en avant de tous les ouvrages; une première enceinte forte et haute, flanquée de tours demi circulaires, qui entourait le premier palier; une seconde enceinte, puissante aussi, crenelée, et en grande partie garnie de machicoulis, qui entourait le second palier; enfin, une troisième enceinte, dont les murs n'avaient pas moins de quatre mètres d'épaisseur dans les parties les plus menacées, et qui entourait le troisième palier en défendant le donjon, placé, comme dans le système normand, sur le faîte, pour faire tête au plateau. Ajoutons que sous ces paliers, couverts seulement d'une couche d'humus, et qui sont entièrement formés de craie-tuffeau, un labyrinthe de souterrains courait dans tous les sens, reliant les paliers entre eux, et permettant de se porter promptement partout où l'exigeait la défense.

Près de la grosse tour, je montre ensuite à ces messieurs, un petit ouvrage rectangulaire. Il avance au nord, sur la cour de la première enceinte, ouvrant sur elle deux étages de meurtrières échelonnées en pente. Cette disposition prouve que dans le vide de ce petit bâtiment existait un

escalier en bois qui a disparu, et dont les meurtrières suivaient le rampant. Quant à ces meurtrières, elles balayaient les approches d'un mur qui fermait la cour sur ce point, du petit ouvrage rectangulaire à la première enceinte. Une meurtrière ouverte aussi sur le côté de cet ouvrage, flanquait la grosse tour vers le nord.

Nous nous portons à quelques pas sur la gauche du petit ouvrage. Sur ce point, les murs sont démolis au niveau du sol, et nous pouvons tout découvrir à nos pieds. Je fais remarquer un chemin qui, venant du village de Lavardin, se poursuit le long du côteau, vers Montoire. C'est l'ancien chemin d'Orléans, qui traversait au xe siècle la baille inférieure du château de Vendôme, venait traverser à cette même époque, celle du château de Lavardin, et s'en allait plus loin traverser aussi celle du château de Montoire. Cela veut dire que là, dans la plaine, sous le château de Lavardin, était sa baille inférieure. Elle avait une forme triangulaire. Des murs épais, retrouvés sur plusieurs points du petit parc moderne qui en occupe la surface, et dont j'ai relevé exactement la position, permettent de la reconstituer avec certitude. Elle était entourée de douves que suivait alors, pour aller se jeter dans le Loir par un petit canal qu'on voit encore, le ruisseau venant des ravins supérieurs, à travers les douves basses du château. Dans cette baille s'élevait le prieuré de Saint-Martin. Une partie de son église, devenue grange, existe toujours, ainsi que le logis du prieur, transformé en château.

A l'angle de cette baille, au sud-est, était une porte puissante et bien flanquée. Elle s'ouvrait sur les lices, qu'on suivait pour aller joindre une autre porte, percée dans le mur est, de la première enceinte, et donnant accès dans la baille intérieure.

Ces détails bien compris, nous nous acheminons vers les restes du grand escalier d'honneur. C'est une merveille de la fin du XVe siècle. La cage est irrégulière ; mais cette irrégularité même, devait lui donner, lorsqu'il était entier, une grâce, une coquetterie particulières. Rien n'est plus joli, encore à présent, que le peu qui reste des voûtes, dont les nerfs surbaissés et fortement saillants, pénètrent les murs. Il y a là des moulures profilées avec une incroyable perfection, et des entrecroisements irréguliers, gracieux au possible. Les marches ont trois mètres de large. Elles arrivent en tournant, jusqu'au point où s'ouvrait une porte qui allait vers le donjon , et, continuant leur rotation, elles se détournent à gauche pour gagner une autre porte, après laquelle commençait un escalier à vis, moins large, qui conduisait aux étages supérieurs.

Autour de cet escalier du XVe siècle, le XIIe siècle n'a pas voulu qu'on l'oubliât plus que dans les parties déjà visitées. Nous retrouvons, bouchée, dans la face extérieure du mur nord , la porte plein-cintre de cette époque.

N'oublions pas, avant de quitter ce merveilleux morceau, de signaler dans un des angles de la cage de l'escalier, une niche saillante, d'un aspect original. Elle était destinée à porter une lampe à trois becs, dont la fumée s'échappait par la bouche large et ajourée de trois masques, disposés de manière à former le dais.

Arrivés au bas de l'escalier, nous tournons à droite. Un petit corridor autrefois fermé de plusieurs portes, se présente à nous. Il nous montre, à droite encore, une porte sombre, à travers laquelle nous ne distinguons rien d'abord. En approchant, toutefois, et notre œil se faisant à l'obscurité, nous reconnaissons un petit escalier, qui se

perd dans les ténèbres en descendant sous terre. Nous le retrouverons bientôt. Pour le moment, nous continuons à suivre le corridor, et nous gagnons une salle souterraine, voûtée avec soin, avec pilier au milieu. Une grande ouverture qui l'éclaire, à droite, aujourd'hui, en servant de

SALLE SOUTERRAINE DU CHATEAU DE LAVARDIN, PRÈS DE L'ESCALIER D'HONNEUR.

passage, n'existait pas autrefois. La salle ne recevait de jour que par deux soupiraux, à fleur de terre, qu'on voit encore. Cette salle était un corps de garde, dans lequel débouchait par une grande porte qui se voit au coin, à gauche, ce long souterrain dont nous avons vu un remarquable fragment.

Nous sortons par le passage ouvert à jour sur les parties plus basses du terrain, et nous traversons le sol, aujourd'hui couvert d'herbes et de broussailles, de plusieurs salles dont il ne reste qu'un mur de deux mètres à peine de haut, vers le nord. Ce mur, débris de la deuxième enceinte, est percé d'une porte basse. Elle nous conduit dans la crypte de l'ancienne chapelle du château, resserrée entre l'enceinte du premier palier, et celle du second (1). Le mur de la première enceinte est démoli. Avec lui sont tombées les voûtes qui s'y appuyaient. Mais le mur de la seconde enceinte, dans lequel s'ouvre la porte qui nous a livré passage, ce mur est debout, et des voûtes du XIVe siècle y sont encore attachées avec leurs nervures sévères qui gardent, malgré les injures du temps depuis plus de trois siècles, la marque de leurs anciennes peintures. Une fenêtre ogivale à vitraux dormants qui subsiste encore au levant, vers le terre-plain, éclairait cette crypte.

J'ai parlé des nombreux souterrains du château de Lavardin. Mon intention n'est pas de les décrire tous : c'est un volume qu'il faudrait pour cela, avec de nombreux plans et dessins. Je ne peux, toutefois, négliger de mentionner les principaux. En voici un, par exemple, qui, s'ouvrant dans la crypte où nous sommes, traverse tout le palier, pour aller rejoindre la porte de la deuxième enceinte observée déjà au coin de la cour carrée, derrière la grande entrée. D'une largeur de deux mètres environ, ce souterrain serait assez haut pour qu'un homme à che-

(1) Dans un premier travail sur le château de Lavardin, j'avais hésité à reconnaître la destination sacrée de ces ruines. Le souterrain important que j'y voyais déboucher me paraissait devoir éloigner cette idée. Mais la défense passait avant tout dans les places fortes. Nous ne sommes d'ailleurs ici que dans une crypte. La chapelle était au-dessus.

val y put librement circuler. Nous le suivons à la lueur des flambeaux. Arrivés au bout, en même temps qu'il nous montre à gauche, l'entrée de l'enceinte du second palier, devant nous, il laisse voir la porte d'un corps de garde qui surveillait cette entrée, et, à droite, d'immenses caves de 4^{m} de largeur en moyenne.

Nous visitons ces caves. Taillées dans le roc, comme le passage qui nous y a conduits, elles sont soutenues de distance en distance, par de grands arceaux appareillés en ogives. Après les avoir suivies l'espace de 15^{m}, elles se détournent, à droite et d'équerre, pour s'enfoncer encore de 14^{m} en ligne directe, dans la masse du roc ; puis elles se détournent à gauche en se retrécissant, pour finir, à 7^{m} plus loin, tout près de l'angle sud-ouest de la crypte, où une percée moderne, au fond d'un petit caveau, permet de les apercevoir en contre-bas.

Nous quittons ces beaux souterrains, et reprenant le passage qui nous y a conduits, nous le remontons jusqu'à la moitié de sa pente. Sur ce point se rencontre, à notre gauche, le débouché du petit escalier souterrain dont nous avons vu l'entrée sous le grand escalier d'honneur. Une niche carrée, destinée à recevoir une lampe, lui fait vis-à-vis de l'autre côté du grand passage ; ce qui prouve que l'escalier n'avait pas pour seule destination de conduire à des caves, mais qu'il servait à des communications de tous les instants, dans le mouvement militaire du château. Cette observation faite, nous montons le petit escalier, nos flambeaux toujours à la main, et ses dernières marches de pierre de taille, nous ramènent au pied de l'escalier d'honneur que nous gravissons de nouveau, pour aller voir, cette fois, au droit du point où il débouchait, l'entrée souterraine du donjon, que j'ai mise à jour, au mois de mai 1872, dans des fouilles pour les-

quelles la *Société archéologique du Vendomois* avait voté quelques fonds.

La découverte de cette entrée que la disposition intérieure des souterrains où elle conduit, m'avait fait soupçonner, — car ces souterrains accessibles par une meurtrière élargie, étaient connus ; — cette découverte, dis-je, a levé pour moi des doutes que je n'avais pu éclaircir encore. J'avais parfaitement constaté, en effet, dans la chemise du donjon la vieille entrée en forme de *Z*, du XIIe siècle ; mais près de cette entrée condamnée, je ne voyais plus trace d'aucune autre entrée pouvant se rapporter à la restauration du XIVe siècle, pendant que cette restauration me laissait voir, dans les ruines du donjon lui-même, au premier étage, le montant d'une porte militaire, fermée par un pont-levis, relevé au moyen d'un treuil intérieur.

C'était donc par des souterrains, ouverts vis-à-vis le grand escalier, qu'on allait au donjon, depuis la restauration du XIVe siècle. Ces souterrains formant plusieurs angles, et barrés de plusieurs portes, allaient gagner sous la chemise, un escalier de 0^m,60 seulement de largeur, fermé d'une porte, et précédé d'une manière de vestibule fermé aussi. C'est par cet escalier si facile à défendre, qu'on aboutissait au pied du donjon. Je l'ai plusieurs fois suivi pour m'en rendre compte et en lever le plan. Le passage en serait aujourd'hui des plus dangereux ; car tout menace de s'effondrer autour de lui. Nous nous contentons donc d'en voir l'entrée, et nous sortons des souterrains qui le précèdent, par la meurtrière élargie dont j'ai déjà parlé.

Ces minutieuses explorations terminées, nous en avons fini avec l'examen du second palier de la forteresse, et par de raides sentiers, nous escaladons le donjon

Nous pouvons reconstituer à l'intérieur et à l'extérieur, ses distributions du XIIe siècle, en même temps que celles du XIVe qui ont laissé, suspendues au-dessus du second étage, des voûtes avec arcs doubleaux et croisées

DONJON DU CHATEAU DE LAVARDIN.

d'ogives, d'une parfaite pureté. Les cheminées du XIVe siècle sont aussi intactes. Nous reconnaissons parfaitement, au premier étage, la grande salle avec sa vaste cheminée dont le chambranle porte les armes royales soutenues par deux anges.

Non loin de la cheminée, mais dans le mur du midi, nous retrouvons la fenêtre à découpures ogivales déjà observée d'en bas. C'est la seule qui reste pour cet étage. Probablement, dans le côté nord, entièrement démoli, s'ouvrait une de ces larges verrières, comme on en pratiquait alors dans les grandes salles. Quelques débris d'ogives et de meneaux que j'ai vus autrefois parmi les ruines, et qui ont disparu, avaient dû en faire partie.

Comme un accessoire obligé de la grande salle, nous remarquons dans le mur de l'est, et près du point où il est coupé, un des corbeaux sur lesquels reposait le treuil destiné à lever ou baisser la porte militaire. Nous remarquons aussi dans le mur de l'ouest, une petite porte plein-cintre, du XIIe siècle, qui donnait accès dans la tour dite *Tour des oubliettes*. Cette porte nous prouve que le niveau du plancher de la grande salle, au XIIe siècle, était à peu près ce que nous le laisse voir le XIVe avec les trous béants de ses grosses poutres, les montants de sa grande cheminée et sa fenêtre à ogives. Au-dessus de cette petite porte, nous en aperçevons une autre. Elle donne dans le deuxième étage de la tour avec lequel elle faisait nécessairement communiquer, au XIIe siècle, le deuxième étage du donjon. Mais le plancher de cet étage du donjon a été baissé au XIVe siècle, ainsi que nous le montrent encore et les trous des poutres, et la cheminée et les fenêtres. La petite porte restait donc ainsi suspendue, a près de 3^m et n'était plus accessible qu'au moyen d'une échelle. Aussi, pour parvenir au deuxième étage de la

FENÊTRE DE LA GRANDE SALLE DU DONJON DE LAVARDIN (INTÉRIEUR).

tour où la défense avait, au XIVe siècle, une meurtrière à servir, imagina-t-on de tailler dans l'épaisseur du mur ouest, un corridor que nous verrons tout-à-l'heure.

A l'angle nord-ouest du donjon, près de la tour, une coupure circulaire taillée dans le vieux mur de 4^m d'épaisseur, comme dans une carrière, avait reçu, au XIVe siècle, un escalier à vis de la plus belle ordonnance, pour relier entre eux tous les étages du donjon. Le noyau et les marches ont été brisés. Un des côté de la cage est tombé aussi avec le mur nord du donjon. Mais on voit encore, appendues à ce qui reste de la cage, des colonnettes, des ogives, des retombées de voûtes et des marches, qui permettent de tout reconstituer. La cage de cet escalier était octogonale. Chacun des côtés de l'octogone, en montant, formait un panneau encadré par deux faisceaux de colonnettes placés dans les angles, et dont les chapiteaux, soutenaient la retombée des petites voûtes prismatiques taillées avec art dans le dessous des marches. A chaque panneau, correspondaient deux marches de l'escalier. Dire l'effet que produisent ces colonnettes étagées à toutes les hauteurs, ces marches brisées, et les découpures des petites voûtes, lorsqu'on se place au centre de l'escalier et qu'on regarde de bas en haut, est tout à fait impossible. C'est un coup d'œil unique et d'un charme que ne présenterait certainement pas, si beau qu'il fût, l'escalier dans son entier.

Nous sortons du donjon. Nous examinons la partie de la chemise, déjà observée d'en bas, avec ses puissantes embrasures à canons, du XVe siècle, et son étage de défenses au-dessus. Nous analysons la disposition des entrées, aux diverses époques. Celle du XIIe siècle est encore intacte dans le gros mur du levant, où l'on s'est contenté de remplir de maçonnerie ses portes et ses passages. Des pierres

tombées, dans le haut de ces bouchures, et la chute d'une partie de la chemise, laissent voir tout le système. Une porte plein-cintre, un corridor en forme de *Z*, voûté en berceau et une seconde porte plein-cintre qui donnait, non dans le donjon, mais sur l'espace compris entre le donjon et la chemise. Tout cela est intact.

Nous gagnons après la partie ouest de l'extérieur du donjon. Sur cette face, il était flanqué, aux deux angles, de deux tours rondes, et, entre les deux, d'une énorme tour demi-circulaire, qui couvrait toute la face comme au donjon de Nogent-le-Rotrou. Cette tour, dont les murs ont 4^{m}, plonge son pied dans les douves, et, devant elle, de l'autre côté du fossé, se dresse une sorte de boulevard ou de bastion carré, pour la couvrir. Ce bastion, ainsi que la grosse tour, portent l'appareil du XIIe siècle. Enfin, entre le bastion et le plateau, s'ouvre une large et profonde douve qui est la dernière.

On voit que le côté attaquable du château, avait été pourvu de défenses. Mais ce n'était pas tout : Une tombelle qui est placée en avant du bastion, devait être utilisée aussi, et, dans tous les cas, s'élevait à 100^{m} environ sur le sommet du plateau, une forte tour carrée renfermée sans doute dans une baille palissadée, et qui pouvait tenir encore l'ennemi à distance. Ce qui reste de cette tour, perdue aujourd'hui dans les vignes, est du XIIe siècle. On peut donc étudier complétement, et du même coup, dans le château de Lavardin les trois restaurations dont il a été l'objet : au XIIe siècle, de la part de Bouchard de Lavardin, depuis, comte de Vendôme sous le nom de Bouchard IV ; au XIVe siècle, de la part de Jean VII de Bourbon, et, enfin, au XVe, de la part de Jean VIII, ces deux derniers aussi comtes de Vendôme. Ce sont bien réellement trois châteaux complets et parfaitement caractérisés qu'on a

devant soi, et, à eux trois, ils représentent brillamment toute la période de l'architecture militaire du moyen âge, jusqu'au moment où l'artillerie a commencée à jouer un rôle sérieux dans la défense des places. Je ne crois pas qu'aucun autre château présente cette précieuse particularité.

Après avoir examiné tous ces détails, par un trou ouvert à l'ouest, nous entrons dans la tour d'angle du donjon, nommée *Tour des oubliettes*. C'est celle du sud-ouest. La Société archéologique du Vendomois, en votant une petite somme, m'avait chargé, en mai 1872, de faire déblayer les prétendues oubliettes de cette tour. J'avais, dans ma notice sur le château de Lavardin (1), émis l'opinion qu'il n'y avait pas là d'oubliettes, et, moins encore, d'oubliettes à deux étages. Dans ce qu'on appelle le premier étage, j'avais avancé qu'il fallait voir simplement un cachot avec alcove et lieux d'aisances ; et dans ce qu'on appelle le second étage, (en profondeur), la fosse des lieux. Il s'agissait de vérifier le fait. Le déblai a confirmé mon opinion.

A l'occasion de cette *Tour des oubliettes*, ajoutons que la restauration du XIVe siècle avait fait du réduit au-dessus des cachots, un passage pour gagner un cabinet d'aisances au service de la grande salle. Les attachements des petits murs, des voûtes et du siége de ce cabinet, se reconnaissent fort bien, ainsi que la fosse, à l'extérieur sud du donjon.

Enfin nous montons sur la grosse tour demi-circulaire, nous la traversons, et nous gagnons la tour d'angle du

(1) Cette notice imprimée en 1865, et vite épuisée, a fait, d'un bout à l'autre, les frais de ce qui regarde Lavardin, dans le *Guide Joanne*. Elle n'était pas dans le domaine public, et je regrette qu'en me laissant ignorer son intention, M. Joanne m'ait privé du double plaisir de lui offrir une de mes brochures, et de l'autoriser à la reproduire.

nord-ouest, placée, nous l'avons vu, près du bel escalier octogonal du donjon. Cette tour, pleine jusqu'au premier étage, présente là un réduit de 0m,97 seulement de large, précédé d'un petit corridor plus étroit encore, et fermé de deux portes. Une petite fenêtre, jadis garnie de barreaux de fer, l'éclaire vers le nord. La disposition sévère de ce réduit, près de la grande salle où se rendait la justice, nous semble prouver qu'il fut une prison dans laquelle on renfermait momentanément les accusés en attendant qu'ils comparûssent devant le seigneur. Les cachots de la tour des oubliettes, à l'autre bout de la salle, en étaient le corollaire.

Ajoutons que, dans sa partie supérieure, la tour qui nous occupe devait former une guette élevée, au-dessus de la plate-forme du donjon.

Nous regagnons la grosse tour, et là, à l'aide d'une échelle fixe placée contre le mur ouest, nous atteignons un passage du XIIe siècle qui mettait autrefois en communication, le second étage du donjon et la grosse tour. Dans la restauration du XIV siècle, ce passage a été fermé du côté de l'intérieur, parce que le plancher du deuxième ayant été baissé, comme nous l'avons vu, le passage ne correspondait plus avec lui. Mais une partie notable en a été conservée du côté de la grosse tour. C'est dans cette partie que prend naissance ce corridor taillé dans le mur ouest, dont j'ai dit un mot plus haut, et qui conduit au deuxième étage de la tour des oubliettes (1).

Nous traversons ce corridor. La baie du grand passage, nous avait montré la trace des gonds, des verroux et de

(1) Je demande pardon d'énoncer simplement certaines explications, sans donner de preuves à l'appui. Toutes ces preuves ont été longuement et sévèrement fournies dans ma *notice* précitée, qui a complètement restitué les moindres parties du château de Lavardin. Je ne puis y revenir ici.

la barre de sûreté qui retenaient son épaisse porte pour défendre l'entrée du donjon de ce côté ; le corridor nous montre deux autres portes comme obstacles nouveaux destinés aussi à garder l'intérieur. Au bout du corridor, c'est, je l'ai dit déjà, le deuxième étage de la tour des oubliettes. Il nous laisse voir, au coin, à gauche, une meurtrière qui battait la face méridionale du donjon ; et, à droite, au bout d'un petit réduit, un moucharabis pour défendre contre la sape, l'angle mort formé par la rencontre de la grosse tour et de la courtine. Nous reconnaissons aussi à notre gauche, près de la petite porte laissée par le XIVe siècle à 3^m au-dessus du deuxième étage du donjon, le tableau d'une porte du XIIe siècle bouchée depuis.

Enfin, près de cette porte, une échelle dressée contre un trou percé dans le haut du mur, nous conduit sur les voûtes que, d'en bas, nous avons admirées ; et, de ces voûtes, une dernière échelle nous fait atteindre le sommet des murs du donjon.

On est suspendu là, à 22^m au-dessus des premières terres ; mais si l'on regarde du côté du midi, et du côté du nord, où les pentes à pic succèdent aux talus du donjon, on peut dire avec vérité, qu'on est à 140 ou 150 pieds en l'air. C'est à donner le vertige ; et pourtant, l'épaisseur des murs est telle, surtout celle du mur de l'ouest, qu'on n'aperçoit pas le gouffre. On serait tenté de se croire sur une terrasse.

Cet observatoire atteint, nous regardons avidement le paysage sous tous ses aspects. Les plateaux d'abord, sur lesquels s'étendait autrefois la vaste forêt de Gastines, aussi vieille que celle de Dodone ; la vallée après, avec ses découpures et ses contours capricieux, de l'est à l'ouest. Mais ce qui nous laisse surtout en extase, c'est la partie

de la vallée qui s'étend entre Lavardin et Montoire, le long de cette grande muraille boisée que j'ai déjà signalée. Ce n'est qu'un tapis de velours vert entrecoupé de bouquets d'arbres, et sillonné par le cours du Loir. Le soleil couchant y laisse glisser de grandes ombres, au milieu des clartés mourantes et des reflets adoucis dont il les inonde. Quelle harmonie de tons et de lignes! Quel calme! Quel idéal rêvé! Au bout, ce sont les maisons de Montoire, ensoleillées encore à leur sommet, c'est son château qui se perd dans l'ombre. Et plus loin, bien plus loin, au bout de l'horizon, c'est le castrum de Trôo, avec sa vieille collégiale et le clocher qui la domine. Au-dessus des plateaux, vers l'est, nous découvrions il y a un instant, la pointe du clocher de la Trinité de Vendôme. Vendôme et Troô! Nous embrassons donc d'un même coup d'œil les deux points extrêmes de notre course de l'après-midi.

Mais il faut s'arracher à son admiration. On redescend sur les voûtes. Une grande fenêtre à meneaux avec son siége de pierre dans l'embrasure, nous appelle tour à tour. Chacun veut s'asseoir où s'asseyaient jadis les châtelaines solitaires, brodant la tapisserie de leurs banquiers, ou les ornements de leur chapelle. Quelle vue encore de cette fenêtre! Dans le bas, c'est le village de Lavardin avec son église, avec son pont; et, comme un lac bleu, s'élargissant à loisir entre ses bordures d'aulnes et de peupliers, le Loir plus pur, plus coquet, plus gracieux que jamais. Puis, au loin, les coteaux de Villavard, et le défilé qui conduit vers l'humide et froide vallée de Sanières, et, de là, vers Blois. Enfin, plus près de soi, au-dessous de soi, entre le donjon et le village, les ruines du château descendant à travers les pahers et les pentes. Du point élevé où nous sommes, nous leur prêtons quelque chose de notre vertige. Elles nous semblent s'agiter, roûler comme un flot; que dis-je! se

précipiter en cascade vers l'abîme du néant qui les appelle. C'est un spectacle unique et plus émouvant qu'on ne saurait se l'imaginer.

Pourtant les ombres s'abaissent de plus en plus. Il faut songer au départ. On descend les dernières échelles, puis les dernières pentes, on touche au village et l'on remonte en voiture. En quelques minutes on est à Montoire. Il est huit heures. Le crépuscule prélude à la nuit. Mais un dîner commandé à l'avance nous attend à l'hôtel ; nous n'avons plus à voir que lui.

Je dois être historien jusqu'au bout : nous nous sommes comportés à table, comme dans notre excursion, vaillamment et en mettant le temps à la chose. Puis, à dix heures et demie, par un clair de lune magnifique, par une douce brise qui nous dédommageait de l'extrême chaleur du jour, nous avons repris notre route pour rentrer à Vendôme à minuit.

Et maintenant, je demande pardon au Congrès d'être entré dans les menus détails de notre vie intime du 21 juin, et d'avoir, dépouillant tout prestige, montré des archéologues riant, mangeant, buvant, ou humant la brise, comme de simples mortels. Toutefois, il m'a semblé que la science n'avait rien à y perdre et que même sa vulgarisation avait tout à y gagner.

Quelle conclusion amène, en effet, le récit de ces particularités ? Une seule, à savoir que l'archéologie n'est pas quelque chose de si froid, de si glacial, de si peu poétique et sociable qu'on se le figure parfois, puisqu'elle ne déteint pas autrement que je ne l'ai montré, sur ses plus fidèles adeptes.

Siége de Lavardin par le prince de Conti, en 1590.

Quelques textes précis, et l'état actuel des lieux, m'ont permis de retracer toutes les circonstances militaires du siége du château de Vendôme en 1589. Il ne me sera pas possible d'arriver à tant de détails pour le siége de Lavardin. Néanmoins j'espère pouvoir montrer ce qu'il y a de plus essentiel dans cette opération, dont les historiens du Vendomois n'ont absolument rien dit, même au point de vue historique, quoique les sources où je vais puiser fussent sous leur main. Commençons par jeter un coup d'œil sur les textes.

Après avoir narré la prise et le sac de Vendôme aussi bien que l'exécution à mort du gouverneur de la ville, Maillé-Bénehard et du cordelier Jessé, Palma Cayet, s'exprime ainsi : « L'exemple de ceste justice sauva la vie à « plus de mille hommes, car quatre ou cinq petites « villes des environs qui protestoient de vouloir tenir, « devenues sages aux despens de Vendosmes, se « rendirent en moins de quatre jours (1). » Le château de Lavardin se rendit le premier, et après lui, celui de Montoire ; c'est une brochure royale, publiée dans les *Mémoires de la Ligue*, qui nous l'apprend (2).

Mais les choses n'en restèrent pas là.

Dès que les ligueurs virent l'armée d'Henri IV occupée au siége de Paris, ils s'agitèrent de nouveau dans les environs du Vendomois. La Bourdaisière, gouverneur de Chartres, pour la Ligue, parvint d'abord à s'emparer de

(1) *Collection de Mémoires de Michaud et Poujoulat* 1re série, t. XII, p. 183.

(2) Tome IV, pp. 73 et suiv.

Châteaudun. Ce succès rendit le courage aux ligueurs, et en peu de temps, tout le Vendomois leur appartint.

Cela se passait en 1590. Henri IV ayant, après le siége de Paris, renvoyé le prince de Conti dans son gouvernement d'Anjou, Touraine et Maine, ce capitaine reprit aussitôt Châteaudun, puis, nous dit encore Palma-Cuyet, « il « alla attaquer Savigny-sur-Bray... qu'il reprit incontinent. De là il fit investir la ville et le chasteau de Lavardin, dont le sieur Le Vigneau (1) s'estoit emparé pour « l'Union. Les sieurs de Souvray, de la Rochepot, de « Pouilly et plusieurs autres seigneurs, se rendirent incontinent auprès dudit sieur prince. Les pièces estans « en batterie, l'on fit bresche, laquelle ne se trouva raisonnable, et faute de munitions, il fallut tenir le siége « en longueur. M. du Fargis qui y avoit amené trois compagnies de sa garnison du Mans (dont il était gouverneur), voulant recognoistre une tour où les siens avoient « faict leurs approches, fut blessé d'une arquebusade en « la mesme jambe où il avoit esté blessé à Bruslon, qui lui « fracassa tous les os. Il fut conduit au Mans dans un brancard, mais il lui fallut couper la jambe, en laquelle « la gangrene se mit, dont il mourut... Le siége de Lavardin continuant, Le Vigneau et les siens se deffendirent fort bien : la batterie recommencée contre le chasteau, comme on estoit prest d'aller à l'assaut, les assiégez capitulèrent de se rendre s'ils n'estoient secourus « dans un temps : ce temps expiré ils sortirent armes et « bagues sauves, et furent conduits en lieu de sureté. « Ceste place fut desmantelée, comme aussi les chasteaux « de Montoire et de Savigny (2). »

Voilà les circonstances du siége bien connues au point de

(1) C'est Du Vigneau et non Le Vigneau.

(2) *Mémoires de Michaud et Poujoulat*, 1re série, t. XII, p. 259.

vue historique ; mais nous n'avons aucun détail sur l'opération militaire en elle-même, et pas un mot ne peut nous faire comprendre où furent placées les batteries d'attaque et quelle brèche elles firent, au milieu de toutes celles que nous montre le château mutilé. C'est donc l'étude des ruines et celle du terrain qui peuvent nous donner le mot de l'énigme. Voyons ce que l'une et l'autre vont nous dire.

Et d'abord étudions le terrain.

En visitant le clocher de l'église de Lavardin, nous avons reconnu qu'une batterie d'artillerie devait avoir été dressée à la hauteur de son second étage pour l'attaque du château. Placée là à 50^{m} de la première enceinte, elle pouvait, à la rigueur, y faire brèche, quoique la pointe de cette enceinte se présentât obliquement sur sa droite, et, par cette brèche, favoriser la prise du premier palier de la forteresse. Mais, composée comme elle dut l'être forcément, de petites pièces, c'est le seul rôle que nous puissions lui attribuer. Battre sérieusement à 90^{m} la grosse tour formant la pointe du second palier, devenait bien fort pour elle. Moins encore pouvons-nous supposer qu'à 150^{m} elle ait fait brèche à la chemise du donjon, de 4^{m} d'épaisseur (1). Ce n'était pas sur ce point, couvert par trois fortes enceintes, que les assiégeants devaient d'ailleurs songer à aller à l'assaut. On ne peut donc reconnaître à cette batterie du clocher, qu'un rôle de diversion fort restreint ; car contre-battue par l'artillerie de la chemise du donjon, elle dut être vite démontée, en supposant que l'ébranlement des voûtes sur lesquelles elles reposait ne l'ait pas forcée d'éteindre elle-même son feu.

(1) Rappelons-nous qu'au siége de Vendôme par Henri IV, il a fallu une centaine de coups de canon de trente-trois livres de balle pour ouvrir un trou, à cinquante mètres de distance, dans la partie faible d'une tour qu'on voulait démolir.

Cherchons ailleurs la position des batteries de brèche.

La partie haute du chemin de Saint-Arnoult, près de la jonction des deux ravins, au sud-est à peu près du donjon, paraît au premier coup d'œil assez favorable, et ce point n'est pas à plus de 60^m du donjon. Mais outre qu'on était là directement sous les feux plongeants de la chemise garnie, sur toute cette face, d'une puissante artillerie, on ne pouvait battre en brèche que de bas en haut, sous un angle fort élevé au-dessus de l'horizontale et fort défavorable ici; car on n'avait plus affaire seulement, comme à Vendôme, à des murs droits, mais à des souches fortement talutées sur lesquelles les boulets auraient ricoché sans produire d'effet sérieux.

Il est impossible, du reste, de mettre efficacement en rapport les lignes de tir parties du chemin de Saint-Arnoult, avec les faces attaquées qui se présentaient obliquement; moins encore avec la grande brèche que nous laisse voir, sur son flanc méridional, la grosse tour qui couvre le donjon à l'ouest; car pour le chemin de Saint-Arnoult la vue de cette brèche est cachée par la tour dite des oubliettes.

Allons donc sur le plateau occidental, et supposons prise en un tour de main la baille qui s'étendait de ce côté, avec la grosse tour carrée qu'elle renfermait, nous l'avons dit, et, par dessus le marché, la tombelle et l'ouvrage avancé qui couvre le donjon. Les batteries peuvent alors être dressées à 50 ou 60^m aussi, mais sur un point à peu près dominant, entre l'ouvrage avancé et le ravin, et de telle sorte que la plupart des pièces d'artillerie de la chemise restent impuissantes à leur égard. Seulement, de ce point, ne peut pas être faite la grande brèche de la grosse tour; car le flanc où elle est ouverte se présenterait obliquement aux batteries.

Il ne nous reste donc plus que le petit promontoire qui se dresse entre les deux ravins, et à leur point de jonction. Là nous sommes à 60 ou 65^{m} du corps du donjon, à 40 ou 45^{m} des murs d'enceinte; le tir des batteries passe rasant, sur les terres qui dominent la rive gauche du ravin ouvert à leur pied, et va frapper de plein fouet à angle droit, la chemise du donjon, comme le donjon lui-même et le flanc méridional de la grosse tour. En outre, de ce point, les batteries prennent à revers l'ouvrage couvrant, ouvert à sa gorge. Nous sommes là dans des conditions excellentes pour l'attaque. Voyons cependant si ce que nous disent les ruines répond bien à cette direction.

Un coup d'œil suffit à trancher la question. La chemise du donjon est entièrement détruite de ce côté; le talus de la tour dite des oubliettes, rapporté en placage lors de la restauration du XIVe siècle, entièrement brisé (1), et, enfin, se montre à nous l'objectif dernier des batteries, la brèche de la grosse tour qui était praticable lorsque le capitaine du Vigneau demanda une armistice avant de se rendre. Nul point n'était plus favorable pour un assaut; car aussitôt monté dans la grosse tour, on se jetait vers l'escalier octogonal, près de la tour du guet, et le donjon était pris.

Tout coïncide donc pour nous montrer le petit promontoire, entre les deux ravins, comme le point de l'attaque. Nous pouvons comprendre dès lors que cette tour devant laquelle fut blessé du Fargis, en allant reconnaître la brèche, n'était autre que la grosse demi-tour couvrante du donjon. Quant aux approches que les siens avaient

1) On ne faisait pas de talus dans les premières murailles militaires du moyen âge. Ils ne furent établis que vers le XIVe siècle, avec les machicoulis dont ils étaient le corrélatif obligé; car en faisant ricocher les projectiles, que, des machicoulis, on laissait tomber sur eux, ils rendaient l'approche des murs fort meurtrière

faites, au dire de Palma Cayet, elles devaient être en tranchée dans les parties supérieures du terrain compris entre le ravin et les fossés secs de la première enceinte du château, et, en galeries, dans ces fossés, au moyen de pièces de bois, de claies et de fascines; car cette ancienne pratique n'était pas encore abandonnée dans certains cas, et servait même parfois, à couvrir des batteries entières contre les arquebuzades, lorsqu'on ne pouvait se défiler suffisamment pour les éviter.

Nous devons supposer, du reste, pour expliquer l'armistice accordé au capitaine Du Vigneau, au moment même où on allait monter à l'assaut, des ouvrages de terre et de bois élevés à la hâte par ce capitaine pour couvrir la brèche et en faire payer l'approche bien cher. C'est ainsi qu'on doit entendre le passage de Palma Cayet où il est dit que « Du Vigneau et les siens se défendirent fort bien. » Cela nous explique aussi les conditions honorables qu'obtint le zélé ligueur, conditions qui permirent à lui et aux siens de sortir du château « avec leurs chevaux, armes et « bagages, la mèche allumée, le tambour sur l'épaule, » aux termes de la capitulation du 23 novembre 1590 que signèrent à l'original et à la copie François de Bourbon, Souvrec, Racan, la Rochepot et le prince de Conti pour le roi.

A. DE SALIES.

Quant à la question 58 : *Eglise de Saint-Georges, en retrouver le plan*, le temps manque pour la mettre à l'ordre du jour.

On passe à la question 59 que traite M. Launay ; voici le résumé de sa communication :

Existe-t-il des peintures murales dans les églises? Les décrire. Des litres.

Quelques églises et chapelles du vendomois conservent encore des traces des fresques dont elles étaient autrefois tapissées et qui tous les jours tendent à disparaître, en raison de leur état de vétusté, de l'humidité des murs et de l'affreux badigeon qui les a trop souvent détériorées.

Voici les églises qui en ont encore gardé des restes en plus ou moins bon état.

1° *Fortan*, canton de Savigny. Les murs de la nef offraient jadis une suite de grands panneaux contenant de nombreux personnages dont un seul assez bien conservé représente l'ensevelissement du Christ.

2° *Bonneveau*, même canton. La voûte de l'abside de cette vieille église est entièrement tapissée d'une fresque où figurent les douze apôtres entourés des attributs des évangélistes et surmontés de l'image de la Trinité.

3° *Tréhet*, canton de Montoire. Restes de fresques dans la voûte de l'abside.

4° *Saint-Rimay*, même canton. Un premier badigeon a d'abord fait disparaître les fresques qui couvraient autrefois les murs de la nef. De plus récentes peintures cachées à leur tour sous un nouveau badigeon enlevé lors de la restauration de l'église nous ont fait apparaître, sur un panneau, saint Antoine debout armé d'un long couteau qu'il plonge dans la poitrine d'un cochon. Sur un autre panneau, en face, une femme, assise devant un trépied supportant un chaudron, se dispose à faire cuire les morceaux que saint Antoine est en train de couper.

5° *Les Hayes*, canton de Montoire. Devant une chapelle du XVe siècle, annexée à la vieille église, de nombreux panneaux séparés entre eux par un encadrement contiennent l'histoire complète de la Vierge peinte à fresque au XVIe siècle.

6° *Lavardin*, même canton. On a retrouvé sous le badigeon des piliers de la nef quelques personnages assez grossièrement peints à fresque et indiqués seulement au trait.

7° *Ruan*, canton de Droué. Dans la curieuse église du XIIe siècle, plusieurs panneaux malheuseusement en mauvais état s'étalent le long des murs de la nef et du sanctuaire. Sur l'un d'eux, haut de 2^m sur $1^m,40$ de large, on voit les traces de deux chevaliers. Un autre panneau de $2^m,50$ sur 2^m renferme un groupe de chevaux et un personnage coiffé d'une sorte de turban.

8° *Souday*, canton de Mondoubleau. Les voûtes d'une partie de la crypte de l'église sont couvertes de peintures à fresque de la renaissance représentant les évangélistes et sur le mur on voit encore un tableau de Judith tranchant la tête d'Holopherne.

Il nous reste maintenant à parler de deux chapelles contenant des fresques plus importantes telles que la chapelle de la commanderie d'Artins et celle de Saint-Gilles de Montoire. Dans la 1re devenue, depuis longues années, une grange aux fourrages, les peintures ne tarderont pas à disparaître complétement, si ce n'est déjà fait. Nous avons pu, il y a vingt-cinq ans, relever ce qui était encore visible et dont nous allons donner une courte description.

Cette chapelle du XIIe siècle avait autrefois ses murs et sa voûte en plein-cintre entièrement couverts de fresques.

L'abside à trois pans percée de fenêtres aux profondes

embrasures renfermait dans chacune d'elles quatre apôtres peints en pied, deux à deux dans des niches. Les six espaces triangulaires au-dessous étaient remplis par des figures dans l'attitude de la prière, excepté l'un d'eux dans lequel un diable tenait au bout d'une fourche un personnage qu'il introduisait dans la bouche béante d'un monstre figurant l'enfer.

Au-dessus de la fenêtre du milieu, entre deux nervures de la voûte, le Christ de grandeur naturelle apparaissait assis sur un trône ornementé qu'entouraient des anges et les animaux symboliques de l'Évangile.

Dans l'embrasure de la fenêtre, côté de l'épître, tableau complet du sacrifice d'Abraham et sur le mur, nombreux panneaux autour, contenant des sujets variés, entr'autres la légende de saint Nicolas.

L'intrados de l'arc doubleau séparant la nef du sanctuaire était partagé en douze compartiments renfermant probablement les mois de l'année figurés par diverses allégories.

Le mur sud de la nef était entièrement tapissé de grands panneaux à encadrements. Dans l'un d'eux des personnages à cheval, jambes et bras nus, galopent l'un devant l'autre tenant de la main droite une lance et de l'autre un bouclier. Ils sont vêtus d'une sorte de robe flottante losangée de couleurs différentes. Le corps du cheval, moins la tête, est couvert d'une étoffe semblable descendant presque jusqu'à terre. L'écu des guerriers et leur coiffure sont revêtus du même ornement. Les selles massives ont, devant et derrière, un pommeau très-élevé.

A côté de ce grand panneau, un plus petit nous a laissé voir une barque avec mât et voile lancée sur une mer agitée et contenant quatre figures debout, dont deux tiennent un aviron. Un autre joint les mains en voyant

un cinquième compagnon se précipiter à la mer pour aller saisir un personnage dont on ne voit plus que la tête au-dessus des flots.

La chapelle Saint-Gilles de Montoire, l'un des plus anciens monuments religieux de notre département, renferme aussi quelques fresques que l'humidité des murs ne tardera pas à faire disparaître.

Dans la portion conservée de cette chapelle comprenant l'abside demi-circulaire et deux bras de la croix de même forme, à l'intérieur seulement, ces fresques tapissent les voûtes en cul-de-four et leurs arceaux séparatifs.

La plus ancienne du XI au XIIe siècle est celle de l'abside. Elle représente le Christ nimbé dans une gloire ovoïdale, tenant de la main gauche un livre et de la main droite, à la hauteur de la tête, semblant donner sa bénédiction au monde. Celle qui orne le bras de la croix, d'une date postérieure (XIII ou XIVe siècle) offre la figure drapée du Christ dans une gloire ovoïdale, avec personnages de chaque côté presque entièrement disparus. Le Christ tient de la main droite une clef qu'il présente probablement à l'apôtre Saint-Pierre dont il ne reste plus que la main et le bras tendus vers la clef.

Dans la voûte du nord, le Christ est encore représenté au milieu d'une gloire, les bras étendus vers les bords. De ses mains sort un jet de sang dont un mince filet vient retomber sur la tête des douze apôtres rangés à droite et à gauche.

L'arceau de 1^m d'épaisseur qui sépare l'abside de l'intertransept contient le Christ en buste et nimbé dans une gloire circulaire (1), étendant ses bras en dehors. Ses deux mains reposent sur la tête de deux chevaliers en pied

(1) Entre l'A et l'Ω.

et debout, dont l'un avec le mot CASTITAS écrit à sa droite, tient d'une main un long bouclier pointu et de l'autre une lance qu'il enfonce dans la bouche d'une espèce de monstre renversé à ses pieds et portant au-dessus de sa tête le mot LVXVRIA. L'autre chevalier armé de même avec le mot PATIENCIA transperce un personnage nu qui n'est autre que la colère.

Il est bien regrettable que chaque jour nous enlève quelques fragments de ces intéressantes fresques.

Quant aux Litres, encore apparentes autour de nos églises, le Vendomois en compte un assez grand nombre. Plusieurs même se répètent à l'intérieur et portent encore les traces d'écussons armoriés comme à Naveil, aux Hayes, Ambloi, etc., etc.

On passe ensuite à la question 60 : *Vitraux, connaît-on l'époque de leur confection, le nom de leurs auteurs ?*

Les vitraux remarquables sont rares dans le Vendomois. L'église de La Trinité en offre quelques-uns d'assez intéressants; entre autres un panneau qui est peut-être le plus ancien spécimen de l'art verrier en France. Il représente la Vierge glorieuse assise dans une auréole ogivale portée par quatre anges et tenant l'enfant Jésus assis devant elle sur ses genoux. La figure est fort longue, les draperies sont à plis droits et serrés, les carnations très-brunes, bref le style est sauvage plutôt que barbare.

Il est probable que ce vénérable spécimen d'un art tout français, date de la fin du XIIe siècle et est un produit des largesses que Jean, comte de Vendôme, fit en 1180 à l'abbaye de la Trinité.

M. J. Gailhabaud en a donné une excellente chromolithographie dans le tome II de l'*Architecture et les arts*

qui en dépendent. Ce panneau a été fort remarqué par M. Alfred Darcel, membre du Comité des travaux histo- et directeur de Gobelins, à qui nous devons tous les détails de cette appréciation. Nous avons déjà parlé plus haut du vitrail qui est au musée de Vendôme et qui représente un pèlerin couché avec ses enfants à ses côtés : nous en donnons le dessin p. 195, nous n'y reviendrons pas. M. Queyroi traite la question 61e : *Dalles tumulaires;* ce membre du Congrès donne quelques explications sur les tombeaux des comtes de Vendôme dans la chapelle de Saint-Georges ; il rappelle que les principaux tombeaux des comtes et des ducs de Vendôme, qui faisaient de la collégiale de Saint-Georges un véritable Saint-Denis, ont été reproduits par Gaignères et que la bibliothèque nationale en possède des copies excessivement exactes ; il expose ensuite aux regards du Congrès un grand nombre de dessins représentant des dalles tumulaires répandues dans les diverses églises du pays. Le Congrès exprime le vœu d'en voir reproduire au moins quelques-uns dans le compte-rendu du Congrès.

Nous regrettons que l'abondance des matières n'ait pas permis à la rédaction d'obtempérer à ce vœu.

M. Queyroi termine en exprimant le désir de voir ces pierres tombales relevées le long des murs des églises pour en assurer la conservation.

M. Merlet ajoute aux renseignements donnés par M. Queyroi quelques indications sur les recueils où l'on peut trouver la description des dalles tumulaires du Vendomois.

La séance est levée à 4 h. 3/4.

SÉANCE DU 22 JUIN 1872, A 8 HEURES DU MATIN.

Présidence de M. Siraudot, délégué de la Société centrale des architectes.

Siégent au bureau : MM. le comte de Déservillers, Sauvage, Soudée, de Cougny, de Rochambeau.

M. de Dion remplit les fonctions de secrétaire.

M. l'abbé Haugou lit le procès-verbal de la dernière séance, ce procès-verbal est adopté.

Le Président donne ensuite la parole à M. de Rochambeau pour lire quelques extraits de son travail sur les *cloches du Vendomois* : Question 62.

Les inscriptions des cloches, dit M. de Rochambeau, sont des sources historiques en général peu connues, on écoute la cloche de son village, mais on ne la lit pas ; peu d'archéologues osent se hasarder sur des échelles et des charpentes souvent branlantes, dangereuses, et bien des villageois écoutent la douce et sonore mélodie de l'*Angelus* sans se douter que sur les flancs de leur cloche se trouvent de précieux renseignements d'histoire locale. Ce n'est donc pas une curiosité stérile qui nous a fait rassembler ces notes, c'est le désir de profiter de tous les moyens possibles pour connaître l'histoire de notre pays Souvent la cloche antique redit mieux qu'une pierre mutilée l'histoire du passé par ses inscriptions, ses sceaux et ses ornements ; les parrains et les marraines nous donnent quelquefois la clef d'une énigme historique ; on voit défiler dans cette danse macabre aérienne l'humble fabricien de la paroisse à côté du grand seigneur, du riche abbé, de l'évêque, du guerrier, du gouverneur de pro-

vince et de la noble châtelaine. Nous en extrairons aussi une liste des fondeurs avec l'époque où ils paraissent et celle où on ne les trouve plus sur les cloches.

Nous n'entrerons ici dans aucun détail sur l'historique des cloches et leur invention, pas plus que sur la liturgie qui s'y rattache, nous nous bornerons à extraire du travail d'ensemble, que nous avons entrepris pour l'arrondissement, les documents les plus curieux que nous ayons rencontrés. Les cloches du XVIe siècle sont rares : pourtant nous en connaissons huit dont quatre avec sceaux et armoiries.

I. *Saint-Firmin, canton de Morée*, 1509.

La cloche de Saint-Firmin est la plus ancienne que nous connaissions dans l'arrondissement de Vendôme ; elle a $0^m,75$ de diamètre à l'orifice et $0^m,66$ de hauteur de l'orifice au sommet. Elle donne le *do* au-dessous du *la* du diapason. L'inscription est écrite en beaux caractère gothiques, elle commence par une croix et est ainsi conçue :

« MARIE-LUISE PURE ET BERTE QUANT ET FERMIN FUT
« REFAITE TOUTE DE NEUF L'AN MIL V^e ET IX. »

II. *Saint-Martin-des-Bois, canton de Montoire*, 1515.

La cloche de Saint-Martin-des-Bois a appartenu autrefois au monastère de Saint-Georges-des-Bois. Sa hauteur comme son diamètre sont de $0^m,70$; elle porte une inscription en caractères gothiques de $0^m,04$ de haut et écrits sur deux lignes. Le commencement de la première ligne est marquée par une croix pattée; la fin de la première, le commencement et la fin de la seconde, sont indiqués

par le sceau en bas-relief de Charles de Latouche, abbé de Saint-Georges. Voici cette inscription :

« A CAROLO HUJUS ECCLESIAE PASTORE VIGILENTISSIMO IN
« DEI GENITRIS LAUDEM ET GLORIAM EST HAEC CAMPANA.
« ANNO DOMINI MCCCCCXV MARIA NUNCUPATA. »

Le sceau est ogival, il est parfaitement net et a beaucoup de relief ; on y voit entre deux colonnes qui supportent un riche dais saint Georges en chevalier, armé de toutes pièces ; il est à cheval et a le bras droit levé pour terrasser de sa lance le dragon qu'il foule aux pieds de son coursier. A droite, à gauche et au-dessous du sujet principal, quelques enjolivements finement dessinés remplissent le vide. Au-dessous est un écusson, qui semble ainsi blasonné : « d'argent au chef de gueules à un lion d'azur armé, lampassé et couronné d'or brochant sur le tout. »

Autour du sceau on lit cette légende aussi en caractères gothiques :

« S. CAROLI DE LATOUSCHE ABBATIS
« SANCTI GEORGII DE NEMORE. »

C'est donc le sceau du parrain de la cloche, Charles de Latouche, abbé de Saint-Georges-des-Bois en 1515.

Le bourg de Saint-Georges, contigu aujourd'hui à Saint-Martin-des-Bois, à 3 kilomètres de Montoire, formait jadis une paroisse sous le nom de Saint-Pierre-des-Bois. Le monastère de Saint-Georges avait été fondé au VIe siècle, sur la lisière de la forêt de Gastines, par le roi Childebert et la reine Ultrogothe. Plusieurs fois détruite et relevée, ruinée complétement par les Normands et l'anarchie du Xe siècle, cette abbaye fut rebâtie par Geoffroy Martel, vers 1060. Il releva les vieux cloîtres et la magni-

fique chapelle dont on peut encore admirer les voûtes élégantes et hardies, soutenues par des colonnes à chapiteaux richement sculptés dont le caractère se rapproche déjà du XIIe siècle.

Vendus en 1792, les bâtiments du chœur passèrent à la famille de Querhoënt, et ont depuis appartenu successivement à divers propriétaires. Une partie de la nef de l'église a été abattue ; il en reste une travée suivie d'un transept terminé par une abside demi-circulaire.

Cette portion, après avoir longtemps servi de chapelle, est aujourd'hui changée en galetas, et est un peu défigurée par quelques appendices intérieurs.

En 1075, il y eut une scission parmi les chanoines de Saint-Georges de Vendôme ; ceux qui tenaient pour la règle austère des premiers temps se retirèrent à Saint-Georges-des-Bois et formèrent une nouvelle congrégation qui subsista jusqu'au XVIIIe siècle.

L'abbé de Saint-Georges-des-Bois présentait à la cure de Sainte-Anne.

III. *Mazangé, canton de Vendôme*, 1536.

La cloche de Mazangé est fort belle, elle vient de l'église collégiale de Saint-Georges de Vendôme. Elle a $1^m,16$ de diamètre et 1^m de hauteur. La partie supérieure est ornée tout autour d'un filet très-ornementé. A 30 ou 40 centimètres au-dessous de ce filet, on lit une grande et belle inscription dont les caractères sont tous majuscules, ont $0^m,02$ 1/2 de hauteur. et sont sur deux lignes, chacune entre deux filets. La première ligne commence par une croix en forme de trèfle, placée dans un compartiment carré de la hauteur des lettres et dans laquelle

sont enlacées ces deux lettres I. P. Viennent ensuite ces mots :

« FRANCIA ALANCONIA CAROLI PRIMI DUCIS
« CONJUNX SUO NOMINE CAETUS VERO. »

Et sur la seconde ligne :

« MILLE OCTINGINTISQUE AERIS DITARUNT ME FUSAM ANNO
« CHRISTI, 1536, MENSE MARTIO. »

Une croix semblable à la première et dans laquelle sont enlacées les deux lettres L. F. (probablement les initiales de Françoise d'Alençon, marraine de la cloche, termine l'inscription. Après cette croix vient le sceau du chapitre de Saint-Georges.

Il est circulaire, son diamètre a la même hauteur que les lettres de l'inscription, et il renferme un saint Georges à cheval écrasant le dragon. Le saint porte une armure complète, et son cheval est bardé de fer. En face de lui, on voit la femme que le saint vient de délivrer du dragon. Autour du sceau on lit cette légende : « S. ECCLESIE SANCTI GEORGII DE VINDOCINO. » C'est-à-dire : « SIGILLUM ECCLESIAE SANCTI GEORGII DE VINDOCINO » (sceau de l'église de Saint-Georges de Vendôme.) Après le sceau on voit sur la même ligne Notre-Seigneur Jésus-Christ, la sainte Vierge et saint Jean priant à ses côtés : la croix de ce crucifix surpasse de quelques centimètres les filets qui contiennent l'inscription que nous traduirons par ces mots :

« Françoise d'Alençon, épouse de Charles, premier duc de Vendôme, m'a dotée de son nom ; mais ceux qui ont concouru à me fondre m'ont enrichie du poids de dix-huit centslivres d'airain, l'an de grâce 1536, au mois de mars. »

IV. *Saint-Amand de Vendôme, canton de Saint-Amand* 1541.

La cloche de Saint-Amand est remarquable, elle a 1^m de diamètre et 0^m,80 de hauteur, son poids est de 900 kil. L'inscription en relief et lettres gothiques est ainsi conçue : « ELOYE-LUIS † AINSI NOMÉS † EN ME BENEDICTION † CE NOM ME FUST DONNÉ EN L'AN MILLE V^cXLI †. »

Cette inscription est enclose entre deux vignettes avec des rainures ; elle est accompagnée de deux figures d'un travail grossier : d'un côté saint Pierre avec les clefs du paradis ; de l'autre, un personnage revêtu d'une robe avec une ceinture et portant un manteau par-dessus.

La note musicale de cette cloche est le *la*.

V. *La Chapelle-Vicomtesse, canton de Droué*, 1579.

La cloche de la Chapelle-Vicomtesse a 0^m,67 de diamètre à l'orifice et 0^m,56 de hauteur, de l'orifice au sommet. Elle pèse environ 300 kilos et sa note musicale est le *sol*. Elle porte l'inscription suivante en lettres moulées :

« NOVS FVMES FAICTES POVR SERVIR A L'ÉGLISE DE SAINCT MICHEL DE LA CHAPELLE-VICOMTESSE 1579 POUR LORS ETOICT CVRÉ M. MATHURIN DAVY. THOMAS MOVSSER NOVS A FAICTES. »

Au-dessous on voit une fleur de lys entre deux écussons : l'un porte les armes de France et l'autre écartelé mais assez fruste.

VI. *La Ville-aux-Clercs, canton de Morée*, 1580.

Le diamètre de la cloche de la Ville-aux-Clercs est de 1^m,03, sa hauteur de 0^m,86 et son poids de 700 kilos. Sa

note musicale *fa*. Elle date de 1580, comme l'atteste l'inscription suivante :

« † F. M. V. LXXX NO DE MAGDALE D VILLARS NO HOE P DE SAITVN DAMOIE HESTER D. ROCHEFORT NOE HOE FRASOI DE MARAFIN NO HOE J DE ROCHEFORT ET NOE DAME FRASOISE LAVAVGOVR M PATRICE COVLBAVLT N. OLYVIER..... PATRI MAILARBE P. MOTTE D MIGNAR V..... »

Outre cette cloche, la Ville-aux-Clercs en possède trois autres toutes récentes.

VII. *Meslay, canton de Vendôme*, 1585.

La cloche Meslay est antérieure à l'église actuelle, car une inscription nous apprend que la première pierre de cette église a été posée le 18 octobre 1733. On lit sur la cloche l'inscription suivante :

« CLAUDIUS REGIN, ALVERNIACUS EPISCOPUS, OLORENSIS,
« CAPICERIUS ECCLESIAE COLLEGIATAE SANCTI GEORGII DE
« VINDOCINO. PETRUS SALLIER CANTOR EIUSDEM ECCLESIAE.
« M. A. LUCAS MA FAYCTE, 1585. »

En tête de l'inscription on voit ses armes, dont l'écu est timbré d'une mitre et d'une crosse, il portait : « *De France à la face de..... au 1 et au 4, et d'argent à la fleur de sinople au 2 et 3.* » Autour, on lit cette légende : « *Sigil* (lum) *Claudii Regin* (epi) *Olorencii.* »

Claude Regin, 44e évêque d'Oloron, puis chevécier de l'église collégiale de Saint-Georges de Vendôme avait joué un rôle important dans l'histoire des troubles religieux en Béarn.

VIII. *Villethiou, commune de Longpré, canton de Saint-Amand,* 1599.

La cloche de Notre-Dame de Villethiou est de la fin du XVIe siècle. Elle porte cette seule inscription en caractères gothiques : « BONNEVAL M'A FAICTE. 1599. » Son diamètre est de 0^m,455 et sa hauteur de l'orifice au sommet de 0^m,355. Elle donne comme note musicale le *si* bémol.

Le XVIIe et le XVIIIe siècles nous fournissent de nombreux spécimens de l'art du fondeur de cloches dans notre arrondissement, mais ce travail doit avoir les limites restreintes d'un extrait et nous ne voulons point les dépasser. Nous nous contenterons pour terminer de parler de la grosse cloche de Vendôme.

IX. *Vendôme (Eglise de la Trinité)*, 1700.

La plus belle cloche de l'arrondissement de Vendôme est assurément le bourdon de l'église de la Trinité.

La tour isolée qui sert de clocher à la Trinité a été bâtie pendant la dernière période de l'époque romane. On l'a disposée pour le placement de cloches pesantes sonnées à grande volée. Il y avait autrefois dans ce clocher quatre cloches qui formaient une des plus belles sonneries de France, connue sous le nom de *Carillon de Vendôme*.

Quelques vieillards pourraient encore se souvenir de ce joyeux refrain qui berçait l'enfance de nos pères :

Orléans, Beaugency
Notre-Dame Clery
Vendi Vendôme
Vendo Vendôme

A la révolution de 89, trois des cloches de la Tri-

nité ont été brisées, celle qui reste a $2^m,10$ de diamètre à l'orifice, et $1^m,62$ de hauteur de la patte à l'extrémité du cerveau. L'inscription est écrite sur quatre lignes et chaque ligne est séparée de la suivante par un double filet. Les caractères sont en majuscules ordinaires et ont $0^m,03$ de hauteur. Le commencement de l'inscription est marqué par une croix potencée et chaque mot est séparé du suivant par un signe encadré dans un cartouche carré et représentant un vase de fleurs. Elle est ainsi conçue :

« ANNO DOM. MDCC, SEDEM ROMANAM TENENTE INNOCENTIO XII, REGNANTE LUDOVICO XIIII, CELSISSIMO PRINCIPI, PHILIPPO DE VENDOME MELITENSIUM IN GALIA SUPREMO ANTISTITE HUIUS LOCI ABB., ITERUM CONFLATA SUM POND. XI M LIBRI ET ANTONII DECORATA NOMINE, OLIM IMPOSITO AB ANTONIO DE CREVANT ABB. FULGURA COMPESCO, VIVOS VOCO, PLANGO SEPULTOS, ETSI DEFICIANT LUMINA, LINGUA, MANUS. 1700. »

Nous l'expliquerons ainsi : « L'an du Seigneur 1700, sous le pontificat d'Innocent XII et le règne de Louis XIV, prince très-puissant, Philippe de Vendôme, chef suprême en France des chevaliers de Malte, étant abbé de ce lieu, j'ai été fondue de nouveau, dotée du poids de onze mille livres et décorée du nom d'Antoine qui me fut donné jadis par Antoine de Crevant, abbé. J'arrête la foudre, j'appelle les vivants, je pleure les morts, quoique je sois dépourvue d'yeux, de langue et de mains. — 1700. »

Au-dessous de l'inscription se trouve une croix sur un socle élevé de quatre marches. Sur le socle on lit cette inscription : « JEAN AUBERT DE LISIEUX M'A FAICTE. » Cette croix a $0^m,30$ de hauteur totale.

Après la croix qui se trouve au commencement de l'inscription principale, suivent, en allant de gauche à droite

sur la gorge de la cloche, onze médaillons représentant :

1° Une couronne d'épines entourant un fer de lance, le mot PAX en grosses lettres majuscules et trois objets groupés en forme d'ancre de navire et que nous croyons être des clous du crucifiement de Notre-Seigneur ;

2° Le buste de Notre-Seigneur Jésus-Christ ;

3° Dieu le père, aussi en buste, tenant la boule du monde dans la main ;

4° L'adoration des mages ;

5° Un abbé en buste qui paraît être Antoine de Crevant ;

6° Un anachorète en prières qui pourrait bien être saint Bienheuré ;

7° Une abbesse en oraison devant une statue de la sainte Vierge, peut-être l'abbesse des Bénédictines du Calvaire ;

8° Un seigneur, sans doute François de Bourbon ;

9° Une dame en costume du XVIe siècle, probablement Marie de Luxembourg, femme de François de Bourbon et bienfaitrice de l'abbaye ;

10° Un écusson portant : *Un agneau pascal chargé d'une crosse d'abbé, au chef chargé d'une crosse, d'une mître, et de neuf tourteaux.*

11° L'écu de Bourbon : *de France au bâton péri en bande de gueules pour brisure,* surmonté d'un chapeau noir avec les cordons et trois houppes de même de chaque côté rangées 1 et 2.

Couronne ducale, collier et croix de Malte.

La panse et le vase supérieur sont entourés d'une guirlande de feuillage en relief et très-ornementé. Jean Aubert de Lisieux qui a fondu cette cloche, appartenait à une

famille de fondeurs qui jouit en Normandie d'une grande réputation au XVI, au XVII et au XVIIIe siècle ; on connaît dans les environs de Lisieux plus de vingt-cinq cloches qui portent ce nom.

La question 63 : *Objets divers, rétables, tabernacles, reliquaires, chasubles, ciboires, tableaux religieux*, etc., est mise à l'ordre du jour.

M. Dupré demande la parole sur cette question. Il parlera surtout du mobilier religieux et de l'art chrétien dans les églises du Vendomois.

Documents sur le mobilier religieux et sur l'art chrétien dans les églises du Vendomois.

On s'étonne que cette matière attrayante ne figure pas explicitement au programme si varié du Congrès archéologique. Quoi qu'il en soit, je ne pense pas trop m'éloigner du but et de l'esprit de cette réunion savante en produisant, à titre de simple spécimen, deux documents inédits, que j'ai tirés des archives départementales de Loir-et-Cher. Ces indications pourraient servir à l'histoire des arts dans le Vendomois, si quelque laborieux chercheur voulait entreprendre pour ce pays la tâche méritoire que l'intelligent archiviste d'Indre-et-Loire, M. Grandmaison, a heureusement accomplie pour la Touraine (1). Déjà plusieurs provinces de l'ancienne France possèdent, sur le même sujet, d'excellentes et copieuses monographies. Cette branche des études locales intéresse au plus haut point les archéologues ; la présente communication les mettra peut-être sur la voie de découvertes plus sérieuses.

(1) Tome XX des *Mémoires de la Société Archéologique de Touraine*, p. 1-368.

1° *Marché fait en* 1671 *pour la confection d'un tableau d'autel, destiné à l'église de La Chapelle-Vicomtesse.*

« Par devant Nicolas Lemoyne, notaire et tabellion royal au pays et conté du Maine, colloqué au bourg de Chapelle-Vicomtesse, y demeurant, furent présens en leurs personnes maistre René Goudé, prestre curé de la Chapelle-Vicomtesse, y demeurant, Jean-Baptiste Bruère, laboureur demeurant au lieu de la Blottière, et Gervaise Cheramy, aussi laboureur, au lieu des Bois Berriez, le tout en ladite paroisse de ladite Chapelle, lesdits Bruère et Cheramy, au nom et comme procureurs fabriciens de l'église de la dite Chapelle, d'une part. — Et honorable homme Pierre Janvier, maistre peintre de son Altesse Royale (1), demeurant en la ville de Montdoubleau, d'aultre part, lesquelles parties ont cejourd'huy faict entre eulx la convention qui ensuit. C'est à savoir que ledit sieur curé et les dits Bruère et Cheramy au dit nom ont marchandé et faict prix avecq ledit Janvier pour, de son art de peintre, faire ung tableau pour mettre et apposer au grand autel de ladite esglise et de grandeur pareille et semblable que la place est ordonnée et dépeinte en la contre-table dudit grand autel, dans lequel tableau sera représentée et figurée la saincte résurrection de Nostre-Seigneur, icelluy faict à l'huile et sur toile qui sera fournie par ledit Janvier. Lequel tableau ledit Janvier a promis et s'est obligé rendre faict, placé et apposé dans ladite place dudit restable dudit grand autel, dans le jour et feste de Penthecoste prochain venant, à peyne de tous despens, dommages et interest payer. — La présente convention et marché fait, ainsy que

(1) César de Vendôme.

dit est, et aux charges et conditions dessus dites, et oultre, pour et moyennant la somme de cent livres, en laquelle somme lesdits Bruère et Cheramy, es dits noms, par l'advis et du consentement dudit sieur curé, ont promis et se sont ensemblement et solidairement, ung chacun d'eulx pour le tout, sans division de partie ny de bien, etc. (1).... Faict et passé au bourg de ladicte Chapelle-Vicomtesse en la maison dudit sieur curé, le dix-neufiesme jour de novembre, l'an mil six cent soixante et un. »

(*Expédition sur parchemin, dans une liasse de titres concernant l'église dont il s'agit.*)

La Chapelle-Vicomtesse dépendait de l'évêché de Chartres, de l'archidiaconé Dunois, du duché, bailliage et gouvernement de Vendôme, enfin de l'élection de Château-du-Loir.

Quant au peintre chargé de l'exécution du tableau, on ne le trouve dans aucune biographie. Il y aurait une recherche à faire sur cet artiste inconnu et d'un talent fort médiocre sans doute.

2° *Extraits de l'inventaire des meubles et ornements de l'église d'Huisseau en Beauce, dressé par les procureurs de la fabrique et reçu par Mathurin Margottin notaire en la châtellenie de Vendôme, le* 25 *avril* 1624 (*lesdits fabriciens ne sachant ni lire ni écrire*).

« Une croix d'argent avec l'étui et une écharpe de taffetas orange. — Trois calices, un d'argent doré et les deux autres d'étain avec les *plataines* et un autre calice d'étain rompu, avec la plataine. — Cinq chandeliers de

(1) Formule ordinaire des contrats.

cuivre. — Quatre chasubles, l'une rouge, l'autre blanche, l'autre moirée et la quatrième de damas blanc. — Cinq étoles et quatre *fanons* (1). — Neuf robes, desquelles il y en a six qui servent devant l'image Notre-Dame et les trois autres à l'image de sainte Opportune. — Trois chappes, l'une rouge, l'autre blanche et l'autre noire. — Deux tuniques rouges. — Un parement d'autel tant haut que bas, avec deux rideaux servant aux deux bouts du maître-autel, le tout de camelot blanc. — Un petit oreiller, couvert aussi de camelot blanc, servant à poser le livre sur l'autel (2). — Une *eschelette* (3). — Deux petites chopinettes d'étain. — Une bannière de damas rouge. — Trente-huit nappes de toile à mettre sur les autels. — Un grand drap servant à mettre devant le crucifix. — Douze chemises de toile servant aux images de Notre-Dame et de sainte Opportune. — Quatre ciels de toile, dont il y a deux servant sur l'autel de Notre-Dame et les deux autres sur les fonts. »

La paroisse d'Huisseau en Beauce était alors du diocèse de Chartres, de l'archidiaconé, du bailliage et de l'élection de Vendôme. L'église était sous l'invocation de *Notre-Dame*, et les petits détails de notre inventaire témoignent de la dévotion des paroissiens à leur auguste patronne.

Sainte Opportune, dont il est également question, était originaire du pays d'Auge en Normandie. L'église collégiale de Saint-Georges à Vendôme, gardait ses reliques depuis l'an 1120 ou environ. Au dire du chanoine Du Bellay et d'autres vieux auteurs, un comte de Vendôme, Geoffroy Grisegonnelle, sauva ces restes précieux du pil-

(1) Autrement dits *manipules*.
(2) En guise de pupitre.
(2) Petite cloche portative.

lage, à la suite d'une victoire que le comte d'Anjou et lui remportèrent sur les Anglais, auprès d'Alençon. Ici je laisserai volontiers parler l'historiographe du chapitre : « Les victorieux poursuivirent l'ennemi en déroute et, dans « cette poursuite, le comte de Vandosme entra dans l'ab- « baye d'Almeneches, qui n'est pas loin du chemin qui va « d'Alençon à Seez. Là, pour empescher que les soldats, « qui à cause de la victoire en paroissoient plus insolents, « ne commissent quelques irrévérences contre les choses « sainctes, le comte Geoffroi se saisit de la châsse où « estoient les corps de sainct Godegran (1) et de saincte « Opportune et la fit apporter en cette église Sainct- « Georges (2). »

Le culte de la sainte ne tarda pas à se répandre dans le Vendomois où il s'est conservé fidèlement.

D'accord avec une tradition respectable, le bréviaire de Blois, publié en 1736, constatait l'existence des mêmes reliques dans l'église de Saint-Georges. (*Partie de Printemps*, 22 *avril*, *p.* 479.)

A. Dupré,

bibliothécaire, à Blois.

La 64e question : *Du symbolisme dans les églises du Vendomois*, étant mise en discussion et personne ne demandant la parole, M. de Cougny demande à M. l'abbé Auber quelle est la raison de la couleur donnée aux vierges noires.

M. l'abbé Auber répond qu'on peut la trouver soit dans l'origine orientale de ces statues, soit dans une traduction

(1) Evêque de Séez, frere de sainte Opportune.

(2) Histoire manuscrite de la collégiale, p. 30 de la copie qui se trouve la Bibliotheque de Blois

peinte ou sculptée du passage du Cantique des cantiques : *nigra sum sed formosa.*

M. Merlet croit que leur origine est égyptienne. Tout le monde connaît la tradition qui attribue aux Druides la vierge noire qu'ils auraient dédiée *Virgini parituræ*. Une vieille chronique chartraine dit que les Druides avaient reçu cette tradition des prêtres égyptiens. Quelle que soit l'époque du moyen âge à laquelle on adopta cette tradition, la mention de l'Egypte doit être remarquée.

M. de Salies expose les dessins de cinq masques attachés aux orgues de diverses églises : 1° Une belle tête du XVIe siècle venant du Mans, qui offre des souvenirs antiques ; elle remue la mâchoire ; 2° une tête mauresque à longue barbe de la cathédrale de Barcelone, qui roule les yeux et remue la mâchoire ; 3°, 4° et 5° trois têtes provenant de l'église de Saint-Savin de Lavedan et accrochées sous Louis XV à un orgue daté de 1562. Les dessins en rocaille qui les entourent ont été superposés aux anciennes peintures. Ce sont des têtes de moines dont les yeux et les mâchoires sont mobiles. L'ancien organiste de Saint-Savin, âgé de quatre-vingt-six ans, témoigne avoir vu dans sa jeunesse ces têtes remuer lorsque l'orgue préludait et que l'on touchait certains jeux. Le jour de Pâques, à l'issue de la grand'messe, on mettait un œuf dans chaque bouche, et mettant le jeu en mouvement, ces œufs écrasés jaillissaient sur la foule. On trouve des souvenirs de ces têtes en France, en Hollande, en Espagne ; ce qui prouve qu'elles n'étaient pas rares. M. de Salies termine en montrant deux autres de ces têtes en nature. La première, venant des Augustins de Montoire, portait le nom Gallimard ou Gallimas. Une tradition rapporte qu'un prêtre de ce nom fut brûlé pour sorcellerie à une époque indéterminée, au Pré-aux-Chats de Vendôme.

La seconde provient des orgues de l'église d'Avenières-lez-Laval et peut bien avoir été un portrait. Un œil tourne de haut en bas, l'autre par un perfectionnement postérieur se remue de gauche à droite et les mâchoires s'enflent et se contournent. Aussi cette tête est-elle nommée le Papottier, du mot local *papottes* qui signifie joues.

M. le Président met ensuite en délibération la 68e question : *De Ronsard dans ses rapports avec le Vendomois. La nature de ce pays a-t-elle exercé quelqu'influence sur son génie?* Trois personnes demandent la parole sur ce sujet si plein d'actualité, au moment où la statue en bronze du poète vendomois va être inaugurée à Vendôme.

M. Dupré obtient le premier la parole et lit le mémoire suivant où il envisage le poète à un point de vue tout à fait nouveau. Voici le mémoire de M. Dupré.

Ronsard, poète chrétien.

Ce titre pourra sembler d'abord un paradoxe. Ronsard, en effet, est surtout célèbre par ses poésies profanes, voire même érotiques. Cet Anacréon ou, si l'on veut, cet Ovide moderne, a chanté, de préférence, les passions volages dont il avait ressenti les dangereuses atteintes. Des idoles de chair et de sang furent les objets les plus ordinaires de ses tendres hommages. D'ailleurs, son talent, éclos en plein XVIe siècle, a subi nécessairement l'influence générale de l'époque. Nourri des auteurs grecs et latins, il puise habituellement ses inspirations aux sources païennes et fait un usage continuel de la mythologie. Dans ses ingénieuses fictions, les mensonges de l'Olympe remplacent presque toujours les vérités du Christianisme.

Le monde des lettres et des arts semblait alors avoir pris à tâche de rétablir le culte des faux dieux et de faire oublier en quelque sorte la croix du Sauveur. Tel fut l'engouement trop exclusif de la Renaissance pour les fables de l'antiquité classique. Toutefois, à travers les fantaisies de ce néo-paganisme, on rencontre çà et là quelques vestiges des anciennes croyances. Les souvenirs indélébiles d'une éducation foncièrement chrétienne reprenaient le dessus, de temps à autre, et paraissaient ramener au bien les intelligences dévoyées ou les imaginations vagabondes. Nous voudrions rechercher dans les écrits du poète vendomois ces preuves clairsemées d'une foi assoupie, mais non éteinte. Nous pouvons entreprendre ce travail de patience, sans craindre de compromettre une gloire littéraire solidement établie. Notre Ronsard chrétien ne fera point tort à celui que la majorité des lecteurs connaît beaucoup mieux, sans doute. Ils pourront, au contraire, se soutenir mutuellement ; l'un complétera l'autre, et les deux formeront une figure des plus sympathiques.

Cette illustration hors ligne va bientôt briller à nos yeux d'un nouvel éclat, puisque Vendôme s'apprête à lui ériger une statue digne de son génie et de sa mémoire. Ne sera-t-il pas permis à la religion de déposer, elle aussi, une modeste couronne au pied de ce monument, fait pour honorer la mémoire d'un grand poète et le patriotisme d'une ville intelligente ? Ce n'est point une étrangère que nous convions aux joies d'un tardif triomphe ; c'est une mère, pleine de tendresse... même pour ses enfants prodigues.

Ronsard trouva d'abord dans sa noble famille des exemples de piété qui ne sont jamais perdus. Un de ses ancêtres, Olivier de Ronsard, avait fondé plusieurs services religieux dans la chapelle des Augustins de Mon-

toire (1). En fouillant les archives locales, on pourrait y découvrir d'autres témoignages du même genre.

Lors des malheureuses dissensions qui troublèrent l'Église, l'État et les consciences, les Ronsard se firent remarquer par leur attachement à la foi de leurs aïeux. Louis de Ronsard, entre autres, neveu du poète, fut l'un des chefs de l'*union catholique* dans le Vendomois et soutint vaillamment cette grande cause. Son testament publié depuis peu, porte l'empreinte de ses croyances énergiques (2).

Quant à notre poète personnellement, s'il devint ecclésiastique sans vocation bien arrêtée, on doit en accuser les institutions de l'ancien régime ou l'inexpérience de la jeunesse, plutôt que les calculs d'une ambition réfléchie. Les cadets, issus de familles nobles, étaient presque entièrement exclus du partage des biens, en vertu du droit d'aînesse ; privés ainsi de patrimoine, ils n'avaient guère d'autre ressource que d'embrasser la carrière des armes ou celle de l'Église. Pierre de Ronsard, le dernier né de sept enfants, opta pour le second parti. Deux de ses frères firent de même (3). Il eut, au moins, la sage réserve de ne jamais franchir le degré peu assujétissant des ordres mineurs. Sa prêtrise n'est qu'une fable, une invention malveillante de ses ennemis, suffisamment réfutée par son nouvel historien (4). En résumé, ce poète aux libres allures n'eut du *clerc* que juste ce qu'il fallait pour posséder, a titre de simple *commende*, plusieurs bénéfices sans aucune charge d'âmes. Les séductions de la cour,

(1) Acte authentique du 8 août 1547, publié dans le livre curieux de M. Achille de Rochambeau, intitulé : *Ronsard et sa famille*, p. 265.

(2) Ibidem, p. 267.

(3) Tableau généalogique inséré dans l'ouvrage de M. de Rochambeau, p. 52.

(4) Même ouvrage, p. 132 et suiv.

son penchant trop vif à la galanterie et son amour-propre démesuré l'entraînèrent, comme tant d'autres, dans une voie fort irrégulière et peu délicate, nous en convenons.

Malgré ses égarements, il demeura toujours attaché de cœur, sinon de conduite, à la foi de ses pères. Il prit même hautement la défense du catholicisme dans un *discours* (en vers) *sur les misères du temps*, dédié à la reine régente, Catherine de Médicis. Cette protestation remarquable attira sur l'auteur les diatribes haineuses des Huguenots exaspérés ; mais, en retour, elle obtint les éloges des bons catholiques et les félicitations du souverain pontife (1). Ici, nous laisserons parler un ancien biographe, dont le témoignage précieux a failli nous échapper (2). « Soubs le règne du roy François II, les troubles pour la « religion commencèrent à s'eslever en France, ce qui « donna subject à Ronsard de s'opposer par ses escrits « aux erreurs de l'opinion nouvelle, et, dans le dessein de « faire rentrer chacun en son debvoir, de publier des re- « montrances qui furent jugées de tant d'efficace pour « combattre les ennemis de la religion et peut estre de « l'Estat, que, comme le Roy et la Royne, sa mère, l'en « remercièrent publiquement, et comme le pape mesme « Pie V l'en remercia par lettres et bulles expresses, « aussy ceux de la religion réformée commencèrent à l'at- « taquer et à composer contre luy des vers si piquants et « si satyriques, mesme si pleins d'horribles calomnies,

(1) Voir l'ouvrage de M. de Rochambeau, p. 135 et suiv.

(2) Guillaume Colletet (mort en 1659). *Vie de Ronsard*, publiée par M. Prosper Blanchemain en tête de ses œuvres inédites, p. 45 et 46. Il est heureux que cet éditeur zélé nous ait donné un document aussi instructif avant l'incendie de la Bibliothèque du Louvre, qui renfermait le manuscrit unique de l'*Histoire des poètes français*.

« que ses amis d'abord l'estimèrent bien malheureux d'a-
« voir attaqué le premier et de s'estre volontairement
« rendu l'objet de la moquerie. Mais certes, un génie
« merveilleux eut intérêt de faire ce noble coup d'essay,
« puisque les vers et la prose que l'on escrivit contre luy
« ne firent qu'aiguiser son esprit et sa colère, de telle
« façon que luy, qui s'estoit toujours si à propos aydé
« des lettres profanes, sceut si bien, pour la deffense de
« l'Église et du sien propre, apporter les thrésors et les
« richesses de l'Égypte en la Terre saincte, que l'on re-
« cogneut incontinent que toute l'élégance et toute la dou-
« ceur des lettres humaines et sacrées n'estoient pas du
« costé des hérétiques, comme ils le prétendoient. Aussy
« les rendit-ils, par ses responses ardantes et fort vives,
« si confus et si estonnez, qu'ils demeurèrent sans ré-
« plique et n'eurent plus ny de voix ny de langue pour ab-
« boyer contre la vérité et contre la réputation du grand
« Ronsard; ce qui fit paroistre combien il avoit un
« esprit universel à la poésie, puisqu'il ne se proposa
« jamais de subject qu'il ne le traitast si dignement que
« pas un autre ne s'en put jamais mieux acquitter que
« luy. »

L'auteur du *Discours des misères du temps* a pris soin lui-même de déclarer la sincérité et l'humilité de sa foi dans une préface où il s'exprime ainsi : « Quand j'ai
« voulu escrire de Dieu, encore que langue d'homme ne
« soit suffisante ny capable de parler de sa Majesté, je l'ai
« fait toutesfois le mieux qu'il m'a esté possible... Moi,
« pauvre, infirme et humilié, je me confesse indigne de
« la recherche de ses secrets et du tout vaincu de la puis-
« sance de sa *déité*, obéissant à l'Église catholique, sans
« estre si ambitieux rechercheur de ces nouveautez qui
« n'apportent nulle seureté de conscience, comme *rap-*

« *pelant* (1) toujours en doute les principaux poincts de « nostre religion, *lesquels il faut croire fermement et non* « *curieusement en disputer* (2). »

Enfant soumis de l'Église, il voyait avec peine les atteintes portées à son unité. Les déserteurs du bercail sacré lui paraissaient condamnables au premier chef : « Je ne puis, disait-il, approuver ces meschantes ames et « louerois plustost ceux qui sont fermes en leur religion ; « aussi ne suis-je à blâmer, si je demeure ferme en la « mienne ; car j'aimerois mieux mourir que me séparer « du sein de l'Église catholique et penser estre plus sa- « vant que tant de vieux docteurs qui ont si sainctement « escrit (3). »

Les extraits qui suivent respirent le même sentiment de foi. Les vers, comme la prose de Ronsard, confirment la vérité de nos assertions, au sujet de ses croyances religieuses. La lecture, nouvelle pour un certain nombre de personnes, de ces passages choisis atténuera peut-être la mauvaise impression que laissent aux âmes honnêtes tant de peintures lascives, tant de folles ardeurs, de légèretés de langage, et enfin d'obscénités, indignes d'une muse pudique et sérieuse.

La vie et les écrits de Ronsard démentirent trop souvent les principes dans lesquels il avait été élevé. S'il n'eut pas la force morale de les mettre en pratique, il avait, du moins, le courage de les affirmer, quand l'occasion s'en présentait. La postérité doit lui tenir compte de ses bonnes intentions, tout en déplorant l'usage peu mo-

(1) Révoquant.

(2) *Œuvres de Ronsard*, Paris, Buon, 1623, 2 volumes in-f°, tome II, page 1616. (Je citerai toujours cette édition estimée, la seule d'ailleurs que la Bibliothèque de Blois possède et que j'aie à ma disposition.)

(3) Page 1623 de l'édition précitée.

ral qu'il fit trop souvent de sa veine poétique et de son crédit littéraire.

Le pieux début de l'*Hercule chrétien* semblait cependant annoncer, de sa part, une louable résolution de mieux employer à l'avenir le talent souple et facile dont la nature l'avait doué. C'était, sans doute, la voix du remords qui parlait ainsi à une conscience déjà chargée de nombreuses peccadilles et rien moins que tranquille (p. 1081) :

« Est-il pas temps désormais de chanter
Un vers chrestien qui puisse contenter
Mieux que devant les chrestiennes oreilles ?
Est-il pas temps de chanter les merveilles
De nostre Dieu et toute la rondeur
De l'univers rempli de sa grandeur ?... »

La fable si extraordinaire d'Hercule ne serait, au point de vue de Ronsard, qu'une altération superficielle des origines du christianisme. Cette thèse singulière fait tout le sujet d'un long poème (p. 1081-1087) ; en voici d'abord l'idée dominante :

« Où donc est l'œil, tant soit-il aveuglé,
Où est l'esprit, tant soit-il desréglé,
S'il veut un peu mes paroles comprendre ;
Que par raison je ne lui fasse entendre
Que la pluspart des choses qu'on escrit
D'Hercule est due à un seul Jésus-Christ ? »

Les travaux d'Alcide apparaissent, dès-lors, sous un aspect tout différent de la couleur classique. Les explications ne laissent pas d'être ingénieuses, quoique parfois un peu forcées ; on en jugera par deux exemples :

« Qu'est-ce qu'Hercule ayant répudié
Sa vieille espouse, afin d'estre allié
D'une nouvelle estrangère conquise,
Sinon Jésus, qui l'ancienne esglise

Des premiers Juifs pour femme refusa,
Et des Gentils l'esglise il espousa ?
Hercule prit l'habit de son espouse,
Et Jésus-Christ fit la semblable chouse ;
Car il vestit l'humain habillement
De son esglise, et l'aima tellement
Qu'en sa faveur receut la mort cruelle,
Estant vestu des habillemens d'elle.
Qu'est-ce d'Hercule et du puissant Atlas,
Qui ce grand ciel soustiennent de leurs bras,
Sinon le Père et le Fils, qui ressemble
De force au Père, et soustiennent ensemble
Tout ce grand monde, ouvrage qui soudain
Seroit tombé sans la céleste main ?....
Hercule au ciel espousa la jeunesse,
Et Jésus-Christ l'Eternité, maistresse
De tous les ans, déifiant son corps,
Qui fut humain le prémice des morts,
Ressuscité pour ses brebis cogneues,
Et qui bientost eslevé dans les neues,
Environné des anges glorieux,
Viendra juger ce monde vicieux,
Ayant ès mains le glaive de vengeance;
Devant ses pieds ira dame Clémence,
Pour condamner les meschans réprouvez
Et pour sauver ceux qui seront trouvez
Avoir vescu fidellement en crainte
Et en l'espoir de sa parole saincte. »

Ces rapprochements, et d'autres de la même hardiesse, sont fort étranges et déroutent les notions reçues ; mais ils tendent à la gloire du vrai Dieu, et ce seul motif est la justification du poète. Nous réservons néanmoins les droits de la critique sur certains détails trop hasardés.

« L'Hercule païen, a dit un docte interprète de Ronsard, « est une fiction anticipée de ce que les prophètes et si- « billes avoient figuré de l'Homme-Dieu nostre Seigneur « Jésus-Christ. Et, pour cela, nostre poète a pris le sujet « pour vendiquer du paganisme ce qui appartient propre- « ment aux chrestiens. » (*Épître dédicatoire de Nicolas*

Richelet à messire Charles de Balsac, évêque de Condom p. 1079 des œuvres de Ronsard).

L'hymne des pères de famille à saint Blaise semble avoir été composé pour la fête du saint et spécialement pour une procession qui se faisait en son honneur à travers les campagnes du Vendomois (1).

Les bons laboureurs et villageois supplient leur saint patron de protéger leurs familles, de favoriser leurs travaux, de bénir leurs cultures, de leur procurer les choses nécessaires à la vie et de détourner d'eux ce qui pourrait leur nuire. Cette suite d'invocations énumère les biens que les paysans et les cultivateurs peuvent désirer, comme aussi les maux qu'ils doivent craindre. Les stances, au nombre de dix-huit, se terminent toutes uniformément par le refrain : *Je te prie, écoute-nous*, traduit des litanies de l'Eglise : *Te rogamus, audi nos*. Nous rapporterons seulement deux couplets de ce chant quasi-liturgique :

« Chasse la guerre bien loing,
Romps les armes dans le poing
Du soldat qui frappe et tue
Celuy qui tient la charrue,
Mangeant son bien en deux coups;
Je te prie, escoute nous!

Donne que ceux qui viendront
Prier en ton nom et rendront
A ton autel leurs offrandes,
Jouissent de leurs demandes,
De tous leurs peschez absous;
Je te prie escoute-nous! »

Le célèbre *Discours des misères du temps* (p. 1331-

(1) Entre autres, la paroisse de Fortan célébrait dévotement la solennité de saint Blaise, aux XVIe et XVIIe siecles (Comptes de la fabrique de cette paroisse, dans une liasse des archives départementales de Loir-et-Cher). A Vendôme même, il existait, dans la collégiale de Saint Georges, une chapelle de *Saint-Blaise*, où le comte Bouchard V fut inhumé en 1271.

1353), ne ménage pas les huguenots. Du reste, ceux-ci rendirent avec usure à l'auteur ses tirades véhémentes.

Les sages conseils qu'il adresse d'abord à Catherine de Médicis sur l'éducation du jeune roi Charles IX, partent d'un cœur français et chrétien :

« Il faut donc, dès jeunesse, instruire bien un prince,
Afin qu'avec prudence il tienne sa province.
Il faut premièrement qu'il ait devant les yeux
La crainte d'un seul Dieu, qu'il soit dévotieux
Vers l'Eglise approuvée et que point il ne change
La foi de ses aïeux, pour en prendre une estrange. »

Les désastres matériels et les ruines morales que la prétendue Réforme produisit en France, font le sujet d'une ébauche où se reconnaît la main du maître. Voici quelques traits détachées de cette vigoureuse exquisse :

« Morte est l'authorité, chacun vit en sa guise,
Au vice desréglé la licence est permise,
Le désir, l'avarice et l'erreur insensé
Ont sens dessus dessous le monde renversé.
On fait des lieux sacrez une horrible voirie,
Une grange, une estable et une porcherie,
Si bien que Dieu n'est sûr en sa propre maison.
Au ciel est revolée et justice et raison,
Et en leur place, hélas! règne le brigandage,
La haine, la rancœur, le sang et le carnage.
Tout va de pis en pis; le sujet a brisé
Le serment qu'il devoit à son roy mesprisé,
Mars, enflé de faux zèle et de vaine apparence,
Ainsi qu'une furie agite notre France,
Qui, farouche à son prince, opiniâtre suit
L'erreur d'un estranger (1) et soi-mesme destruit. »

Les révoltes, les prises d'armes, les sévices et violences de toute nature dont les huguenots se rendirent coupables étaient contraires à l'esprit du christianisme, que les no-

(1) Luther.

vateurs avaient pourtant la prétention de faire revivre dans sa pureté primitive. Le poète, logicien impitoyable, les met ainsi en opposition avec eux-mêmes :

« Eh quoi! brusler maisons, piller et brigander,
Tuer, assassiner, par force commander,
N'obéir plus aux rois, amasser des armées,
Appellez-vous cela des églises réformées?
Jésus que seulement vous confessez ici
De bouche et non de cœur, ne faisoit pas ainsi,
Et saint Paul, en preschant, n'avoit pour toutes armes
Sinon l'humilité, les jeusnes et les larmes;
Et les pères martyrs, aux plus dures saisons
Des tyrans, ne s'armoient sinon que d'oraisons;
Bien qu'un ange du ciel, à leur moindre prière,
En soufflant eust rué les tyrans en arrière.
Par force on ne scauroit paradis violer,
Jésus nous a monstré le chemin d'y aller;
Armez de patience, il faut suivre sa voye,
Non amasser un camp et s'enrichir de proye. »

L'adversaire des calvinistes reproche, en particulier, à Théodore de Bèze, un de leurs chefs, de faire appel aux plus mauvaises passions :

« Ne presche plus en France une doctrine armée,
Un Christ *empistolé*, tout noirci de fumée,
Qui, comme un Mahomet, va portant en la main
Un large coutelas rouge de sang humain.
Cela desplaist à Dieu, cela desplaist au prince,
Cela n'est qu'un appast qui tire la province
A la sédition, laquelle, dessous toy,
Pour avoir liberté, ne voudra plus de roy. »

Les huguenots avaient accusé Ronsard d'athéisme ; il repousse avec indignation cette calomnie absurde :

« ..... Appellez-vous athée
Celui qui, dès l'enfance, oncques du cœur n'a ostée
La foy de ses ayeuls ? Qui ne trouble les loys
De son pays natal, les peuples ny les roys?

Appelez-vous athée un homme qui mesprise
Vos songes contrefaits, les monstres de l'Eglise ?
Qui croit en un seul Dieu, qui croit au Saint-Esprit,
Qui croit de tout son cœur au sauveur Jésus-Christ?
Appellez-vous athée un homme qui déteste
Et vous et vos erreurs, comme infernale peste,
Et vos beaux prédicans qui, subtils oiseleurs,
Pipent le simple peuple, ainsi que basteleurs,
Lesquels, enfarinez, au milieu d'une place,
Vont jouant finement leurs tours de passe-passe?... »

La contradiction et la haine réciproque des nombreuses sectes issues de la Réforme prouvent la fausseté du principe de libre examen préconisé par Luther et Calvin. Le vice radical d'un pareil système prêtait le flanc à la raillerie, et ces tristes résultats eurent un côté plaisant, grotesque même. Ronsard envisage, de préférence, le protestantisme à ce point de vue récréatif et malin ; car le gracieux héritier de la lyre d'Anacréon savait, au besoin, manier habilement l'arme aiguë de l'ironie :

« Les apostres jadis preschoient tous d'un accord ;
Entre vous aujourd'hui ne règne que discord ;
Les uns sont Zuingliens, les autres Luthéristes,
Les autres Puritains, Quintins, Anabaptistes,
Les autres de Calvin vont adorant les pas,
L'un est prédestiné et l'autre ne l'est pas,
Et l'autre enrage après l'erreur Muncerienne,
Et bientost s'ouvrira l'escole Bezienne.
Si bien que ce Luther, lequel estoit premier,
Cassé par les nouveaux, est presque le dernier ;
Et sa secte, qui fut de tant d'hommes garnie
Est la moindre de neuf qui sont en Germanie.
Vous devriez, pour le moins, pour nous faire trembler,
Estre ensemble d'accord, sans vous désassembler ;
Car Christ n'est pas un Dieu de noise, ni discorde ;
Christ n'est que charité, qu'amour et que concorde ;
Et montrez clairement par la division,
Que Dieu n'est point autheur de votre opinion. »

La réforme des mœurs ne fut aussi qu'un vain mot dans

la bouche des prédicants, le poète les tance vivement sur ce chapitre et se moque de leur puritanisme impuissant pour le bien :

« Mais monstrez-moy quelqu'un qui ait changé de vie,
Après avoir suivy vostre belle folie,
J'en voy qui ont changé de couleur et de teint,
Hideux en barbe longue et en visage feint,
Qui sont, plus que devant, tristes, mornes et pales,
Comme Oreste, agité de fureurs infernales.
Mais je n'en ay point veu qui soient d'audacieux
Plus humbles, devenus, plus doux ny gracieux,
De paillards continens, de menteurs véritables,
D'effrontez vergongneux, de cruels charitables,
De larrons aumosniers, et pas un n'a changé
Le vice dont il fut auparavant chargé. »

Plus loin, Ronsard fait des vœux pour la conversion du prince de Condé, chef des rebelles. Que bientôt, dit-il, le Seigneur

« Luy décharme le sens, luy dessille les yeux,
Luy monstre clairement quels furent ses ayeux,
Grands roys et gouverneurs de grandes républiques,
Tant craints et redoutez pour estre catholiques! »

Malheureusement le ciel n'exauça point les souhaits du poète chrétien, et le prince persévéra jusqu'à la fin dans son erreur volontaire.

Les théologiens, ainsi qu'on l'a remarqué, écrivaient alors le français d'une manière peu attrayante, et leurs graves élucubrations n'étaient pas faites pour plaire au public lettré, au monde de la cour, à l'aristocratie instruite ou raisonneuse. Ronsard prit la plume précisément pour adresser de salutaires leçons à une société d'élite, que les écrits de pure controverse laissaient froide et indifférente. La Réforme comptait un assez grand nombre d'adhérents, avoués ou cachés, parmi cette classe distin-

guée d'hommes et surtout de femmes qui se délectaient habituellement de vers et de beau langage. Il fallait captiver l'imagination et l'oreille de ces lecteurs et de ces lectrices difficiles. Un travail dialectique les eût effrayés, tandis qu'un nouveau poème de Ronsard, le favori des Muses, l'enfant gâté des princes, de la noblesse, de la bonne compagnie, excitait naturellement la curiosité et les sympathies; on l'attendait comme un événement, le succès lui était assuré d'avance. La polémique, présentée sous cette forme agréable et signée d'un pareil nom, pouvait produire une certaine sensation et faire un bien réel. La rime incisive atteignait immédiatement son but et frappait des coups plus directs que les graves traités de controverse religieuse.

Pour mieux démontrer la portée sérieuse d'une publication légère en apparence, nous citerons une page peu connue et digne cependant d'être méditée. L'auteur nous semble avoir vainement et mûrement apprécié une œuvre de conscience, de zèle pieux et de patriotisme élevé :

« Henri II ayant laissé, par sa mort, la couronne à Fran-
« çois II, son fils, ce changement fut suivi de troubles qui
« arrivèrent en la religion, mal d'autant plus dangereux
« que les novateurs employaient les appâts du langage,
« pour attirer la multitude, et cachaient leur venin sous
« les fleurs de l'éloquence, là où les docteurs catholiques,
« paraissant endormis, à cause du long repos de l'Eglise,
« s'étudiaient plus à entretenir le peuple dans la piété qu'à
« lui plaire par l'élégance du discours. Ce défaut donnait
« un grand avantage aux hérétiques; il semblait aux âmes
« populaires que tout ce qu'il y avait d'esprits judicieux
« et polis dans le royaume était de leur parti; d'autant
« plus qu'ils faisaient courir parmi le vulgaire des livrets
« de théologie en prose et en rime, auxquels tout le monde

« applaudissait, par le plaisir que donne la nouveauté. « Ronsard prenant la plume pour combattre ces ennemis, « employa si à propos une science profane à la défense de « la doctrine sacrée de l'Evangile, que l'on reconnut in- « continent que toute l'élégance des lettres n'était pas de « leur côté et que ce grand homme ne méritait pas seule- « ment le titre de poète français, mais encore de *poète* « *chrétien* (1). Ces réformateurs prétendus de la Religion « aigris de l'obstacle qu'il apportait à leurs sinistres des- « seins, le prirent à parti en son propre nom, comme si « la cause de l'Eglise et la sienne eussent été jointes insé- « parablement; mais il soutint avec constance un combat « qu'il avait entrepris avec ardeur, et défendit glorieuse- « ment, par ses doctes écrits, la querelle de l'Eglise ro- « maine et la sienne particulière..... Le roi (Charles IX) « et la reine-mère, grandement satisfaits de son zèle, « lui en firent des honneurs et des gratifications extraor- « dinaires; le pape Pie V l'en remercia par écrit, donnant « des marques solennelles de l'obligation que toute « l'Eglise lui avait pour ce bon service. Cela le fit résoudre « à prendre l'habit ecclésiastique, et pour convaincre encore « de mensonge les disciples de Calvin qui blâmaient ses « actions comme déréglées, il vécut désormais avec tant « d'innocence, que l'on jugea bien qu'il ne portait pas « indignement le caractère qu'il avait choisi (2). »

On voit par là que si Ronsard eut, de son vivant, des détracteurs passionnés, il a trouvé depuis des apologistes convaincus et déclarés.

Quant à nous, lecteurs calmes et impartiaux, nous de-

(1) On voit que je n'ai pas été le premier à lui donner ce titre honorable.

(2) *Académie des sciences et des arts*, par Isaac Bullart. Bruxelles. 1695, in-f° (Tome II, p. 347).

vons lui rendre cette justice que, s'il a trop souvent flatté les tendres passions et même doré le libertinage, jamais, du moins, il n'a cherché à répandre les mauvaises doctrines, subversives de l'ordre social.... On n'en pourrrait pas dire autant de tous ses successeurs au Parnasse français.

La pièce de vers intitulée : *Institution pour l'adolescence du Roi très-chrétien Charles IX*, renferme d'excellents préceptes dont le jeune monarque pouvait profiter pour sa gouverne.

Ce que nos saints livres appellent avec raison *le commencement de la sagesse*, figure ici en tête du programme d'éducation :

« Il faut premièrement apprendre à craindre Dieu
Dont vous estes l'image, et porter au milieu
De vostre cœur son nom et sa sainte parole,
Comme le seul secours dont l'homme se console (1). »

Le poète recommande, par-dessus toute chose, au *fils aîné de l'Eglise*, de garder inviolablement la foi catholique, ses ancêtres lui ayant transmis ce dépôt sacré, que lui-même devra rendre intact à ses successeurs :

« Après, il faut tenir la loi de vos ayeux,
Qui furent roys en terre et sont là haut aux cieux
Et garder que le peuple imprime en sa cervelle
Le curieux erreur d'une secte nouvelle. »

Il explique très-bien le véritable sens de la doctrine du *droit divin*, mal comprise généralement. Les peuples doivent, sans doute, obéir aux rois, représentants de Dieu sur la terre ; mais les rois, à leur tour, ont des devoirs essentiels à remplir et ne peuvent franchir certaines limites. Tout ne leur est pas permis, tant s'en faut ! Ils doivent

(1) Se soutient.

gouverner suivant les règles de la justice et non au gré de leurs passions :

« Or, sire, pour autant que nul n'a le pouvoir
De chastier les rois qui font mal leur devoir,
Punissez-vous vous-même, afin que la justice
De Dieu, qui est plus grand, vos fautes ne punisse.
Je dy ce puissant Dieu dont l'Empire est sans bout,
Qui de son throsne assis en la terre voit tout
Et fait à un chacun ses justices égales,
Autant aux laboureurs qu'aux personnes royales. »

Le *Discours à Guillaume des Autels*, versificateur bourguignon, nous reporte à la naissance de l'hérésie calviniste, à la conjuration d'Amboise, aux troubles et aux guerres qui furent la suite de ce premier *tumulte*. Il réduit d'abord à néant les prétextes mensongers, allégués par les chefs ou les suppôts de la Réforme protestante :

« Que faudroit-il de Dieu désormais espérer,
Si luy, sans ignorance, avoit souffert errer
Si long temps son église ? Est-il autheur de faute ?
Quel gain en reviendroit à sa Majesté haute ?
Quel honneur, quel profit de s'estre tant celé,
Pour s'estre à un Luther seulement révélé ?... »

Le protestantisme, loin de relever la monarchie française, ne pouvait que l'abaisser, l'affaiblir, peut-être même préparer son démembrement ou sa ruine. Les esprits clairvoyants ne tardèrent pas à envisager, dans un avenir plus ou moins rapproché, cette conséquence fatale des discordes civiles et religieuses. Ronsard fut, tout d'abord, un de ces judicieux pessimistes, comme le prouvent les vers qui suivent :

« Las ! faut-il, ô Destin, que le sceptre françois,
Que le fort Allemand, l'Espagnol et l'Anglois,
N'a jamais sceu froisser, tombe sous la puissance
Du vassal qui devroit luy rendre obéissance ?

Sceptre qui fut jadis tant craint de toutes parts,
Qui jadis envoya outre mer ses soldars
Gaigner la Palestine et toute l'Idumée,
Tyr, Sidon, Antioche, et la ville nommée
D'un sainct nom, où Jésus, en la croix attaché,
De son précieux sang lava nostre péché ? »

Les Guises, c'est-à-dire le duc François et son frère Charles, cardinal de Lorraine, étaient devenus le plus ferme espoir des vrais catholiques, au milieu de trop nombreuses défections ; Ronsard exprimait le sentiment général de la France orthodoxe à l'égard de cette race énergique et croyante, lorsqu'il disait :

« Ils ont maugré l'envie et maugré le destin,
Et l'infidèle foy du vulgaire mutin,
A l'envi combattu la troupe sacrilége,
Et la religion ont remise en son siége.
O Seigneur tout-puissant ! Pour loyer des bienfaits
Que ces princes Lorrains au besoin nous ont faits,
Et si mes humbles vœus trouvent devant ta face
Quelque peu de crédit, je te supplie ! de grâce
Que ces deux Guysiens qui, pour l'amour de toy,
Ramassent les esclats de nostre antique foy,
Fleurissent à jamais en faveur vers le prince,
Et que jamais le bec des peuples ne les pince. »

La *Remontrance au peuple de France* (f°s 1355-1369) est une charge à fond contre les hérétiques et un abattis énorme de leurs sophismes les plus spécieux. Le loyal jouteur ne biaise point avec ses adversaires et leur dit nettement sa pensée. Par exemple, il déclare, sans aucune réticence ni précaution oratoire, ce qu'il croit d'esprit et de cœur :

« Or, l'Évangile sainct du Sauveur Jésus-Christ
M'a fermement gravée une foy dans l'esprit,
Que je ne veux changer pour une autre nouvelle,
Et deussé-je endurer une mort très-cruelle.

De tant de nouveautez je ne suis curieux ;
Il me plaist d'imiter le train de mes ayeux ;
Je croy qu'en Paradis ils vivent à leur aise,
Encor qu'ils n'ayent suivy ny Calvin, ny de Bèze.
Dieu n'est pas un menteur, abuseur ny trompeur ;
De sa saincte promesse il ne faut avoir peur ;
Ce n'est que vérité, et sa vive parole
N'est pas, comme la nostre, incertaine et frivole. »

L'*opinion* est censée tenir à Luther un discours qui l'excite à la révolte contre l'autorité légitime de l'Église. Cette *fille de l'erreur* enseigne au fameux hérésiarque l'art de tromper les peuples et de les entraîner dans le schisme..... La leçon supposée ne fut que trop profitable à un élève qui la recevait bien volontiers. Cette *reine du monde*, comme on l'appelle encore, exerce une puissance formidable sur les masses, toujours dociles à la voix de quiconque flatte leurs instincts, leurs passions et leurs convoitises. C'est de l'histoire ancienne..... et moderne.

« La seule opinion fait les hommes armer
Et frère contre frère au combat animer,
Perd la religion, renverse les grandes villes,
Les couronnes des rois, les polices civiles,
Et, après que le peuple est sous elle abattu,
Lors le vice et l'erreur surmontent la vertu. »

Le consciencieux catholique recherche l'origine des maux invétérés de l'Eglise, et la trouve dans plusieurs abus trop réels. La distribution peu éclairée et peu édifiante des bénéfices était une de ces plaies profondes du régime d'alors. Le système déplorable des *pensions*, des *réserves* et des *commandes* livrait trop souvent le revenu des biens ecclésiastiques à des postulants avides et indignes d'en jouir. Les princes séculiers avaient obtenu, par force ou par ruse, le droit périlleux de nommer aux évêchés, aux abbayes et même à un grand nombre de

prieurés; de là, tant de choix véreux, où la faveur supplantait aisément le vrai mérite.

« Vous princes et vous rois, la faute avez commise
Pour laquelle aujourd'huy souffre toute l'Eglise,
Bien que, de nostre temps, vous n'ayez pas cognu
Ny senty le malheur qui nous est advenu.
Vostre facilité, qui vendoit les offices,
Qui donnoit aux premiers les vaquants bénéfices,
Qui l'Église de Dieu d'ignorans farcissoit,
Qui de larrons privez les palais remplissoit,
Est cause de ce mal; il ne faut qu'un jeune homme
Soit evesque, ou abbé, ou cardinal de Rome;
Il faut bien le choisir, avant que luy donner
Une mitre et pasteur des peuples l'ordonner.
Il faut certainement qu'il ait le nom de prestre.
Prestre veut dire *vieil*; c'est afin qu'il puisse estre
De cent mille péchez en son office franc,
Que la jeunesse donne en la chaleur du sang. »

Ce blâme était d'autant mieux fondé que Ronsard lui-même posséda en commande l'abbaye de Bellozanne, avec les prieurés de Saint-Cosme lès-Tours et de Croixval en Vendomois, titres honorifiques, mais grasses sinécures. Juge et partie dans la question, il plaide contre ses propres intérêts, au risque de s'accuser lui le premier. L'irrégularité de sa position personnelle venait à l'appui de ses critiques générales ; c'était un exemple, entre mille, de l'abus qu'il avait le courage et la loyauté de signaler. Cette censure de tout un ordre de choses l'atteignait aussi directement que les autres bénéficiers de la même catégorie. Du reste, il ne déclinait point sa juste part de responsabilité dans la faute commune.

Les conseils qu'il adresse, en passant, aux évêques peu exemplaires, sont élevés et dignes d'un ministère auguste :

« Vous-mesmes les premiers, prélats, réformez-vous
Et comme vrais pasteurs, faites la guerre aux loups ;

Ostez l'ambition, la richesse excessive,
Arrachez de vos cœurs la jeunesse lascive ;
Soyez sobres à table et sobres en propos;
De vos troupeaux commis cherchez-moy le repos,
Non le vostre, prélats ; car vostre vray office
Est prescher, remonstrer et chastier le vice.
Vos grandeurs, vos honneurs, vos gloires despouillez ;
Soyez moy de vertus non de soye habillez ;
Ayez chaste le corps, simple la conscience;
Soit de jour, soit de nuict, apprenez la science ;
Gardez entre le peuple une humble dignité,
Et joignez la douceur avec la gravité. »

Les gentilshommes, les marchands, les laboureurs, reçoivent tour à tour leur semonce bien appliquée ; chaque condition, chaque âge et chaque sexe encourent ainsi une réprimande sévère. La manie déplorable que les femmes et les enfants avaient de disputer sur les matières religieuses, échauffe particulièrement la verve du poète catholique :

« Je suis plein de despit, quand les femmes fragiles
Interprètent en vain le sens des Evangiles,
Qui devroient mesnager et garder leur maison ;
Je meurs, quand les enfans, qui n'ont point de raison,
Vont disputant de Dieu qu'on ne sauroit comprendre. »

Ronsard paraît croire encore à la bonne foi du prince de Condé, quoique l'ambition fût évidemment le mobile de ce chef des rebelles. Il le suppose plus sincère et moins obstiné que son parti ; il essaie de le faire rentrer en lui-même et de le ramener à de meilleurs sentiments ; il lui rappelle, avec intention, l'origine glorieuse de la très-chrétienne maison de France, tige de la branche des Bourbons ; il remet sous ses yeux les vertus et les exploits de son grand aïeul saint Louis :

« Vous, prince généreux, race du sang de France,
Dont le tige royal de ce roy prit naissance,

Qui pour la foy chrestienne outre la mer passa
Et sa gloire fameuse aux barbares laissa,
Si vous n'aviez les yeux aggravez d'un dur somme,
Vous cognoistriez bientost que la fraude d'un homme
Banni de son pays (1) l'esprit vous a pippé
Et des liens d'erreur partout enveloppé.
. . . . . .
Prince très-magnanime et courtois de nature,
Ne soyez offensé, lisant ceste escriture.
Je vous honore et prise; et este le seigneur
Auquel j'ay désiré plus de biens et d'honneur,
Comme vostre sujet, ayant pris ma naissance
Où le roy vostre frère (2) avoit pleine puissance.
Mais l'amour du pays et de ses loix aussi
Et de la vérité me fait parler ainsi.
. . . . . .
Prince, souvenez-vous que vos frères sont morts (3),
Outre le naturel, par violents efforts,
Et que vostre maison maintes fois a sentie
La grande main de Dieu sur elle appesantie,
Et pour ce, accordez-vous avecques vostre aisné
Antoine, à qui le ciel largement a donné
La vertu de remettre en faveur vostre race
Et luy faire tenir son vray rang et sa place. »

Après cette généreuse mais vaine tentative pour la conversion d'une âme déjà endurcie dans le mal, Ronsard s'adresse avec plus d'espoir à l'armée catholique et royale. La sainteté de la cause qu'elle est appelée à soutenir lui offre un puissant motif d'encouragement :

« Vous ne combattez pas, soldats, comme autrefois,
Pour borner plus avant l'empire de vos rois;
C'est pour l'honneur de Dieu et sa querelle saincte,
Qu'aujourd'huy vous portez l'espée au costé ceincte. »

Enfin, le poète invoque la protection du Dieu des ar-

(1) C'était Calvin.
(2) Antoine de Bourbon, roi de Navarre et duc de Vendôme.
(3) François de Bourbon, comte d'Enghien et Jean de Bourbon, duc d'Éstouteville, qui tous deux périrent jeunes par mort violente.

mées et souhaite aux nouveaux défenseurs de la foi un triomphe complet sur les ennemis de l'Eglise : « Fais, ô Seigneur, (dit-il en terminant),

« Que la multitude,
Qui s'asseure en ton nom, franche de servitude,
De fleurs bien couronnée, à haute voix, Seigneur,
Tout à l'entour des morts célèbre ton honneur
Et d'un cantique saint chante de race et race
Aux peuples à venir tes vertus et ta grâce! »

Nous arrivons à la « Réponse de Pierre Ronsard aux « injures et calomnies de je ne sais quels *prédicantreaux* « et *ministreaux* de Genève » (p. 1372-1397).

D'obscurs pamphlétaires calvinistes l'avaient accusé d'athéisme. A cette imputation, aussi mensongère qu'odieuse, il oppose une affirmation nette et précise des vérités fondamentales du christianisme :

« J'ai le chef élevé, pour voir et pour cognoistre
De ce grand univers le Seigneur et le maistre ;
Car, en voyant du ciel l'ordre qui point ne faut,
J'ay le cœur asseuré qu'un moteur est là hault,
Qui tout sage et tout bon gouverne cet empire,
Comme un pilote en mer gouverne son navire,
Et que ce grand palais, si largement voûté,
De son divin ouvrier ensuit la volonté.
Or ce Dieu tout-puissant, plein d'éternelle essence,
Tout remply de vertu, de bonté, de puissance,
D'immense majesté, qui voit tout, qui sçait tout,
Sans nul commencement, sans milieu ne sans bout,
Dont la divinité très-royal et supresme
N'a besoin d'autre bien sinon de son bien mesme,
Se commençant par elle et finissant en soy,
Bref, ce prince éternel, ce seigneur et ce roy,
Qui des peuples le père et le pasteur se nomme,
Ayant compassion des misères de l'homme,
En désirant qu'il fust du pesché triomphant,
En ce monde envoya son cher unique enfant,
Eternel comme luy et de la mesme essence,
Ayant du père sien la gloire et la puissance. »

Après avoir expliqué de même les autres articles du

Credo, il retrace rapidement l'origine et les vicissitudes de la grande société des fidèles :

« Ceste église, première en Jésus-Christ fondée,
Pleine d'un saint Esprit, s'apparut en Judée ;
Puis sainct Paul, le vaisseau de grace et de scavoir,
La fit ardantment en Grèce recevoir ;
Puis elle vint à Rome, et de là fut portée
Bien loin aux quatre parts de la terre habitée.
Ceste église nous est pas la tradition
De père en fils laissée en toute nation
Pour bonne et légitime et venant des apostres ;
Seule la confessons, sans en recevoir d'autres.
Elle, pleine de grâce et de l'esprit de Dieu,
Choisit quatre tesmoins, saincts Jean, Luc, Marc, Mathieu,
Secrétaires de Christ, et pour les faire croire
Aux peuples baptisez, approuva leur histoire. »

La suite ne répondit pas toujours à ces commencements admirables; mais les misères, qui sont de l'homme, ne peuvent rien contre la beauté d'une institution divine ; elles ne sauraient non plus ébranler la solide croyance du chrétien sérieux :

« Il est vray que le temps, qui tout change et destruit,
A mille et mille abus en l'Eglise introduit,
Enfantez d'ignorance et couvez sous la targe
Des prélats ocieux qui en avoient la charge.
Je voy bien que l'yvraye estouffe le bon blé,
Et si n'ay pas l'esprit si gros ne si troublé,
Que je ne sente bien que l'Eglise première
Par le temps a beaucoup perdu de sa lumière.
Tant s'en faut que je veuille aux abus demeurer,
Que je me veux du tout des abus séparer,
Des abus que je hay, que j'abhorre et mesprise ;
Je ne me veux pourtant séparer de l'Eglise,
Ny ne feray jamais ; plustost par mille efforts,
Je voudrois endurer l'horreur de mille morts,...
Comme un bon laboureur, qui par sa diligence,
Sépare les *bourriers* de la bonne semence,
Il faut, comme en un van, de l'Eglise trier
Les abus, les jetter et non la décrier,
Et non s'en séparer, mais fermement la suivre
Et dedans son giron tousjours mourir et vivre. »

Dans cette même *Réponse* à ses calomniateurs, Ronsard expose, avec une simplicité charmante, sa manière de vivre et l'emploi habituel de son temps. Il commençait régulièrement sa journée par la prière et la terminait de même :

« M'éveillant au matin, devant que faire rien,
J'invoque l'Eternel, le père de tout bien,
Le priant humblement de me donner sa grâce,
Et que le jour naissant sans l'offenser je passe
Qu'il chasse toute secte et toute erreur de moy,
Qu'il me vueille garder en ma première foy.
. . . . . .
Puis, quand la nuict brunette a rangé les estoiles,
Encourtinant le ciel et la terre de voiles,
Sans soucy je me couche ; et là, levant les yeux
Et la bouche et le cœur vers la voûte des cieux,
Je fais mon oraison, priant la bonté haute
De vouloir pardonner doucement à ma faute. »

Ronsard remplissait, en outre, les devoirs journaliers de l'état ecclésiastique, plus exactement qu'on ne pense. Nous le croyons volontiers, lorsqu'il nous dit sans affectation ni vanterie :

« Je ne perds un moment des prières divines ;
Dès la poincte du jour, je m'en vais à Matines ;
J'ay mon bréviaire au poing ; je chante quelques fois ;
Mais c'est bien rarement ; car j'ay mauvaise voix ;
Le devoir du service en rien je n'abandonne.
Je suis à Prime, à Sexte, et à Tierce et à Nonne ;
J'oy dire la grand'messe, et avecques l'encent,
Qui par l'église espars comme parfum se sent,
J'honore mon prélat, des autres l'outrepasse,
Qui a pris d'*Agénor* son surnom et sa race (1).
Après le tour finy, je viens pour me rassoir.
Bref, depuis le matin jusqu'au retour du soir,

(1) Allusion mythologique au nom de l'évêque du Mans, Léonor *d'Angennes*, de la maison de Rambouillet.

Nous chantons au Seigneur louanges et cantiques,
Et prions Dieu pour vous qui êtes hérétiques (1). »

Il continue, en déplorant les calamités produites par la *Réforme* :

« Si tous les prédicants eussent vescu ainsy,
Le peuple ne fust pas, comme il est, en soucy;
Les villes de leurs biens ne seroient despouillées,
Les chasteaux renversez, les églises pillées.
Le laboureur sans crainte eust labouré ses champs,
Les marchez désertez seroient pleins de marchans,
Et, comme un beau soleil, par toute la contrée,
De France reluiroit le vieil siècle d'Astrée. »

L'ombre de Louis XI, évoquée à propos, s'indigne à la vue des ruines fumantes de sa chère église de Cléry, que les Huguenots avaient horriblement dévastée :

« Hà! Terre, crève toy, qui maintenant jouys
De nos roys, et nous rends cet onziesme Louys,
Tel qu'il estoit alors qu'au bout de sa barrette
Portoit dedans du plomb Nostre-Dame pourtraitte.
Crève toy; rends ce prince. Hà! qu'il seroit marry
De voir, impiété! l'église de Cléry,
Sa dévote maison, destruite et saccagée! »

Les hérétiques furieux des attaques de Ronsard, ne se contentèrent pas de le diffamer; ils eurent encore la criminelle pensée d'attenter à sa vie; et leur cou-

(1) Ce passage nous apprend que Ronsard était chanoine ou tout au moins bénéficier de l'église cathédrale du Mans. Son prieuré de Saint-Cosme le constituait aussi l'un des dignitaires du chapitre de Saint-Martin de Tours, et l'obligeait à certaines fonctions de chœur. M. Prosper Blanchemain, le dernier et le plus soigneux éditeur de Ronsard, a récemment publié une lettre en latin, du 11 novembre 1562 (jour de saint Martin), par laquelle notre poète, retenu à la cour de Charles IX, prie les membres du chapitre de le remplacer aux fêtes prochaines (*Œuvres inédites de Ronsard*, p. 299). On voit que les préoccupations mondaines ne lui faisaient point oublier les appels de son service religieux.

pable dessein n'échoua, dit-il, que par la protection d'en haut :

« Je scay qu'ils sont cruels et tyrans inhumains ;
Naguères le bon Dieu me sauva de leurs mains,
Après m'avoir tiré cinq coups de harquebuse ;
Encore il n'a voulu perdre ma pauvre muse,
Je vis encor, lecteur, et ce bien je recoy
Par un miracle grand que Dieu fit dessus moy. »

Telle était la pieuse croyance du poète reconnaissant.

La *prière à Dieu pour la victoire* fut composée à l'occasion de la bataille de Montcontour, où le duc d'Anjou (depuis Henri III), remporta un avantage mémorable sur les ennemis de la foi catholique. Une seule strophe suffira pour caractériser l'esprit chétien de cette chaleureuse invocation au Dieu des armées :

« O Tout Puissant, donne que nostre prince,
Sans compagnon, maistrise sa province
Et que, pompeux de brave majesté,
Entre à Paris, en triomphe porté,
Et que sans grâce et sans miséricorde,
Traîne lié l'ennemy d'une corde,
Bien loin derriere à son char attaché ;
Punition de son grave péché
D'avoir osé, d'une vaine entreprise,
Forcer le ciel, nostre prince et l'Eglise
Que Dieu bastit d'un fondement très seur !
Aussy son bras en est le défenseur. »

La série des *Hymnes* s'ouvre par un cantique en l'honneur des saints Gervais et Protais dont l'Église célèbre la fête, le 19 juin (p. 1543) :

« Ce beau jour, qui vostre nom porte,
Chaq' an me sera sainct, de sorte
Que, le chef de fleurs relié,
Dansant autour de vos images,
Je leur feray humbles hommages
De ce chant à vous dédié.

Ce jour, l'ouaille audacieuse
Erre en la troupe gracieuse
Des loups, et n'a crainte d'eux,
Ce jour, les villageois vous chomment,
Et oisifs, par les prés vous nomment
Leur douce espérance tous deux. »

Le poète implore spécialement la protection des deux saints martyrs pour la prospérité des biens de la terre :

« Faites que des bleds l'apparence
Ne démente nostre espérance,
Et du raisin jà verdelet
Chassez la nue menaçante,
Et la brebis, au champ paissante
Emplissez d'agneaux et de lait ! »

Cette hymne, comme les litanies de saint Blaise (voir p. 335), semble avoir été écrite pour une solennité religieuse et se rattache probablement à quelque dévotion locale, jadis répandue dans les campagnes du Vendomois (1).

L'*épitaphe* de Louise de Mailly, abbesse de la Trinité de Caen et du Lys (2), est un pieux hommage, rendu à la mémoire d'une noble et vertueuse cistercienne (autrement dite *Bernardine*). Cette sœur des Coligny édifia la communauté qu'elle gouvernait, et mourut saintement au Lys, en 1554 ; elle n'eut pas la douleur de voir ses frères déserter la foi catholique et devenir les champions armés de l'hérésie calviniste. Ronsard, en déplorant sa fin prématurée, se fait l'interprète ému de regrets mérités (f° 1593) :

« Las ! tu es morte donc, tu es morte, Loyse,
Et morte avecques toy icy dessous gist mise

1. Deux églises paroissiales de la contrée, celles de Naveil et de Couture, sont dédiées en l'honneur des deux patrons, inséparables dans le culte comme dans la légende.

2. Auprès de Melun.

La vertu, la bonté ; et pour l'honneur de toy
Icy rompt ses cheveux sur sa tombe la foy,
Pleurant avec sa sœur Charité qui soupire,
Qui se bat la poitrine et sa face deschire,
N'ayant autre confort sur ta fosse, sinon
Le plaisir jour et nuit de sanglotter ton nom
Et de dire aux passants que jadis tu fus celle
Qu'elle choisit en Dieu pour sa très-humble ancelle,
A qui l'orgueil des biens n'avoit enflé le cœur
Ny titre de parens, ny mondaine faveur;
Mais bien qui, sans se faire arrogante apparoistre,
Humblement gouvernoit son troupeau dans son cloistre. »

Le baume divin des consolations et des espérances chrétiennes pouvait seul adoucir l'amertume de cette perte trop sensible. Telle est aussi la dernière pensée d'une touchante élégie :

Or adieu de rechef, adieu doncques, Loyse,
Afin que ta mémoire en oubli ne soit mise,
Et que, de mieux en mieux, les siècles à venir
De tes belles vertus se puissent souvenir.
Soit printemps, soit esté, soit hiver, tousjours tombe
Une pluye d'œillets et de lys sur ta tombe,
Menu comme rosée, et nuict et jour du ciel
Y puisse choir la manne et s'y faire le miel ! »

Voilà, sans doute, plus de citations qu'il n'en fallait pour établir que Ronsard, loin d'être hostile aux idées religieuses, leur prêtait volontiers l'appui de son talent poétique ; heureux s'il eût toujours conformé ses mœurs et ses actes à une règle aussi pure !.... Etrange contradiction du cœur de l'homme, qui *approuve le meilleur et fait le pire*, suivant la remarque éternellement applicable d'un poète païen : *Video meliora proboque, deteriora sequor !*

Ses derniers moments ont pu, il est vrai, racheter les fautes de sa vie. Guillaume Colletet affirme, du moins, que

sa mort fut *la plus constante et la plus chrétienne du monde* (p. 51).

Deux de ses contemporains lui ont rendu le même témoignage, et je vais encore leur céder la parole ; car on ne saurait mieux penser ni mieux dire.

Sur la fin d'octobre 1585, le poète infirme sentant son mal augmenter et ses forces diminuer, se retira dans son prieuré de Croixval (paroisse de Ternay).

Il n'attendit point qu'on l'avertît du danger de sa position ; mais, « lui-même, il envoya quérir, avec un no-« taire, le curé de Ternay pour déposer le secret de sa « volonté, ouït la messe en grande dévotion, et s'estant « fait habiller d'abord, receut la chrestienne communion, « ne voulant tant à son aise recevoir celuy qui avoit tant « enduré pour nous, regrettant sa vie passée et en pré-« voyant une meilleure. Ce fait, il se fit devestir et re-« mettre au lict, en disant : *Me voilà au lict, attendant « terme et passage commun d'une meilleure vie : quand « il plaira à Dieu m'appeller, je suis tout prêt de par-« tir* (1). »

Sa résignation fut exemplaire ; son panégyriste, le cardinal du Perron, peint éloquemment cette sérénité du chrétien aux prises avec la douleur : « Entre tous ses « tourments, son âme ne faisoit aucune contenance de « céder à la rigueur de son mal ; au contraire, prenoit de « jour en jour, de nouvelles forces pour combattre sa « douleur, non pas en touchant la terre, à la façon d'An-« tée, mais en s'approchant du ciel et le touchant « avec l'espérance et le désir (2). »

(1) *Vie de Ronsard*, par Claude Binet, à la suite de ses œuvres, t. II, p. 1653, de notre édition.

(2) Oraison funèbre de Ronsard, prononcée par le cardinal du Perron, dans la chapelle du collège de Boncour, à Paris (même volume, p. 1679).

Il se fit transporter de Croixval à Saint-Cosme-lès-Tours, espérant, mais en vain, que le changement d'air lui serait propice : « Il n'avoit pas esté huict jours en ce lieu que, « se voyant et sentant mourir, il fit venir, pour estre con- « solé, l'un des religieux, nommé Jacques Desguez, aagé « de soixante et quinze ans, aumosnier de Saint-Cosme « et issu de noble maison, auquel, ainsy qu'il luy eust « demandé de quelle résolution il vouloit mourir, Ron- « sard respondit assez aigrement en ceste sorte : — Qui « vous fait dire cela, mon bon amy ? Doutez-vous de ma « volonté ? Je veux mourir en la religion catholique, « comme mes ayeulx, bisayeulx, trisayeulx, et comme « l'ay tesmoigné assez par mes escrits. — L'aumosnier « lui dit alors qu'il ne l'entendoit en ceste façon, mais « que ce qu'il luy en avoit dit estoit pour scavoir s'il vou- « loit ordonner quelque chose par forme de dernière vo- « lonté, et pour tirer de luy mesme ceste résolution de « bien mourir, qui a grande efficace, quand elle naist en « nous-mesmes, sans l'attendre d'autruy. Ronsard alors « luy dit : — Je désire donc que vous et vos confrères « soyez tesmoins de mes dernières actions. — Alors il « commença à discourir de sa vie, monstrant avec grande « repentance qu'il renonçoit à tous les blandices de ce « monde, qu'il estoit un très grand pescheur, s'esjouis- « sant que, par ses douleurs, Dieu l'eust comme reveillé « d'un profond sommeil, pour n'oublier Celuy qu'en pros- « périté nous oublions ordinairement ; le remerciant infi- « niment de ce qu'il luy avoit donné temps de se reco- « gnoistre, demandant pardon à chacun, disant à toute « heure : — Je n'ay aucune haine contre personne, ainsi « me puisse chacun pardonner ! — Puis, s'adressant aux « assistans et les exhortant à bien vivre et de vacquer « soigneusement à leur devoir, leur dit que la mort la

« plus douce estoit celle à qui la propre conscience n'ap-
« portoit aucun préjugé de crimes et meschancetez. Cela
« fait, le jour de la Nativité de Nostre Seigneur, il pria le
« sous-prieur d'ouïr sa confession, célébrer en sa cham-
« bre et luy distribuer la communion, qu'il receut d'une
« singulière dévotion et plus grande qu'on n'eust attendu
« d'un personnage nourry parmy les débauches irréli-
« gieuses d'une cour; disant incessamment que Dieu
« n'estoit Dieu de vengeance, ains de miséricorde, et que
« cette divine douceur, qu'il avoit entièrement en l'ima-
« gination, luy aydoit fort à supporter ses douleurs, les-
« quelles il méritoit bien et de plus grandes..... Le di-
« manche vingt deuxiesme décembre, il fit son testament,
« par lequel il ordonna de toutes choses, ayant distribué
« de ses biens partie à l'Eglise et partie aux *pauvres de*
« *Dieu* (ainsi les nommoit-il par son testament), partie à
« ses parens et à ses serviteurs. Il eut une telle constance,
« qu'il demanda à l'aumosnier souvent, combien, à son
« advis, il pourroit encore vivre. Il eut l'esprit tousjours
« sain et entier sans aucune perturbation, sinon d'une
« envie de dicter, qui l'accompagna jusques à mourir. Et
« les derniers vers qu'il fit sont deux sonnets par lesquels
« il entretient son âme et l'incite d'aller trouver Jésus
« Christ, et de marcher par le chemin qu'il avoit frayé,
« finissant ses vers et sa vie heureusement par ces beaux
« mots de *Jésus-Christ* et d'*esprit*, lequel, semblable à
« celuy qui sommeille, il rendit à Dieu, ayant les mains
« joinctes au ciel, et qui, en tombant, firent cognoistre
« aux assistans le moment de son trespas, qui fut sur
« les deux heures de nuict, le vendredy 27e décembre
« 1585, ayant vescu 61 ans, 3 mois et 16 jours (1). »

(1) *Vie de Ronsard*, par G. Binet, p. 1655 et 1656.

La poésie chrétienne eut donc les derniers accents du *Cygne Vendomois*. Sa muse, trop libre parfois, ne pouvait mieux finir que par un suprême hommage aux vérités de la foi.

Le cardinal du Perron va nous expliquer avec plus de détails le sujet des graves et pieuses méditations du poète expirant (1) :

« Le jeudy (26 décembre) comme sa chaleur naturelle « commençoit à manquer tout à fait et à n'estre plus suf- « fisante pour entretenir le sentiment de ses douleurs, il « tomba en un long assoupissement, auquel ayant de- « meuré jusques sur le soir, il commanda, un peu après « son réveil, qu'on prist la plume pour escrire ce qu'il « dicteroit. Puis, récita deux sonnets, l'un adressé à son « âme, où il l'excitoit de se disposer à ce bienheureux départ, lequel il sentoit approcher, luy demandant ce « qu'elle pensoit faire, si elle s'amusoit à dormir, lors- « qu'il estoit question de songer à déloger ; si elle vou- « loit demeurer engourdie dans la masse de son corps ; « que la trompette avoit sonné, qu'il falloit serrer bagages, « qu'il falloit suivre le chemin pavé de ronces et de char- « dons que Jésus-Christ avoit suivy pour la racheter, qu'il « falloit prendre courage et n'abandonner point la car- « rière ; que ceux qui mettoient la main à la charrue et « regardoient derrière eux, qui commençoient la course « et ne l'achevoient point, n'estoient pas dignes du loyer. « Le second estoit une espèce d'adieu à toutes les choses « caducques et périssables, lesquelles il se voyoit près « d'abandonner, et une forme de remonstrance à soy- « mesme, qu'il n'estoit plus temps de penser à la terre, que c'estoit fait, qu'il avoit dévidé le fil de ses desti-

1. Oraison funèbre, p. 168.

« nées, qu'il avoit espendu son nom et ses escrits par « tout le monde ; maintenant, que sa plume s'envoloit au « ciel, pour y estre changée en quelque nouvel astre, et « luy au dessus du ciel, pour y estre transformé d'homme « en ange et faict de corporel incorporel auprès de Jésus « Christ (1). »

Une amende honorable publique, suivit cette dernière lueur d'une flamme près de s'éteindre. C'est encore le cardinal du Perron qui parle :

..... « Au mesme instant, surviennent plusieurs no- « tables habitans de la ville de Tours, qui l'avoient sou- « vent visité depuis qu'il estoit arrivé à Saint-Cosme; et, « entendant qu'il n'y avoit plus d'espérance qu'il pust « passer ce jour, s'estoient avancez de le venir voir de « meilleure heure que les précédens jours. Un peu après « donc qu'ils furent entrez, le sous-prieur de Sainct- « Cosme, qui les avoit conduits, prit la parole et luy dit « qu'il avoit des affaires temporelles et spirituelles à « régler et qu'il estoit temps d'y vacquer et de se résoudre « de quelle façon il vouloit mourir. A ces mots il (Ron- « sard) s'aigrit, et luy demanda s'il ignoroit comme il « vouloit mourir ; puis répartit qu'il vouloit mourir « comme estoient morts ses pères, c'est-à-dire en la foy « de l'Église catholique ; et lors, commanda qu'on luy « appelast tous les religieux, et qu'il désiroit qu'ils fus- « sent spectateurs du dernier acte de sa vie, auxquels, « quand ils furent assemblez, il commença à faire ceste « déclaration : qu'il recognoissoit qu'il avoit esté pes- « cheur comme les autres hommes, voire beaucoup plus « grand pécheur que la pluspart des autres hommes ; qu'il « s'estoit laissé décevoir aux charmes de ses sens et ne

(1) On n'a pas recueilli (que je sache) ces deux sonnets, sorte de testament spirituel où l'âme de Ronsard s'exhala pieusement.

« les avoit pas reprimez et chastiez comme il devoit ; ce-
« pendant, qu'il avoit tousjours tenu la foy et la religion
« que ses ayeulx luy avoient laissées, qu'il avoit mis un
« bon fondement, mais qu'il avoit basty dessus du foin,
« du bois et de la paille. Pour le regard du fondement
« qu'il avoit estably, il estoit très asseuré qu'il demeure-
« roit ; quant à ce qu'il avoit édifié dessus, il espéroit, en
« la miséricorde du Seigneur, qu'il seroit consommé par
« le feu de sa charité et de son amour. Pourtant les
« prioit-il qu'ils creussent comme il avoit creu, mais ne
« vescussent pas comme il avoit vescu ; néantmoins, qu'il
« n'avoit jamais entrepris ny sur la vie, ny sur les biens,
« ny sur l'honneur de personne ; mais que ce n'estoit pas
« de quoy se glorifier devant Dieu. Puis, s'apercevant
« qu'ils avoient le visage tout trempé, adjousta qu'ils ne
« pleurassent point de le voir en l'extrémité où il estoit,
« mais plustost déplorassent leur condition de ce qu'ils
« avoient encore à languir si longtemps après luy ; que
« le monde estoit une perpétuelle agitation, une per-
« pétuelle tourmente, un perpétuel naufrage ; que c'estoit
« une mer et une confusion de peschez, de larmes et de
« douleurs, et que le port de toutes ces infortunes et mi-
« sères, c'estoit la mort. Pour luy, qu'il n'emportoit au-
« cun désir ny aucun regret de la vie, qu'il en avoit es-
« sayé toutes les fausses et prétendues félicitez, qu'il n'y
« avoit rien oublié qui lui eust pu apporter la moindre
« ombre de contentement, mais qu'à la fin il avoit trouvé
« partout l'oracle du Sage : *Vanité des vanités.* Que de la
« plus belle et de la plus louable de ces vanitez, qui es-
« tout la gloire et la renommée, il avoit eu autant de sujet
« d'en estre rassasié que personne de son siècle, qu'il en
« avoit jouy et triomphé par le passé ; maintenant, qu'il
« la laissoit et résignoit à sa patrie, pour la recueillir et

« posséder après sa mort, et s'en alloit d'icy bas, aussy « content et assouvy de la gloire du monde, comme dé- « sireux et affamé de celle de Dieu. — Après avoir pro- « noncé ces choses et plusieurs autres avec la mesme « constance que s'il eust esté en un corps emprunté, il « commanda, sur les trois à quatre heures, qu'on luy ap- « portast les sacremens requis en telles extrémitez ; les- « quels ayant sainctement et dévotement receus, et ayant « dit les dernières paroles, il se tourna vers *le paroy* (1) « pour reposer. Cependant toute l'assistance estoit en « pleurs, qui regrettoit le malheur commun et se plai- « gnoit de cette séparation, comme d'une tyrannie de la « destinée, s'efforçant de retenir et conjurer ce divin « esprit, ny plus ny moins que s'ils l'eussent pu arrester « avec leurs mains et leurs prières. Les anges d'austre « costé, assistoient invisiblement à son dernier combat, « et attendoient le partement de ceste belle âme, pour « l'accompagner en son voyage, veillans à l'entour d'elle, « tandis qu'elle reposoit (2). »

Les fictions païennes entourent de prétendus génies les âmes qui vont bientôt devenir des ombres dans un séjour imaginaire. Le christianisme promet à notre agonie l'assistance plus sûre des esprits célestes, pour nous aider à franchir le terrible passage. Puissent ces invisibles mais réels protecteurs avoir accompagné Ronsard jusque devant le trône du souverain juge !

Claude Binet, confident intime de ses meilleures pensées, nous révèle, en termes affirmatifs, les projets expiatoires de compositions franchement religieuses, que la mort ne lui laissa pas le temps d'exécuter (p. 1662) : « Il « avoit envie, si la santé et la parque l'eussent permis,

(1) Le mur.
(2) Oraison funèbre, p. 1681.

« d'escrire plusieurs œuvres chrestiennes et de traicter « ingénieusement et dignement la naissance du monde ; « mais il nous en a laissé seulement le désir ; bien avoit-« il commencé un poème de la loy divine, non achevé, « qu'il vouoit à Henry quatre, à présent roy de France et « de Navarre, avec présage de grande promesse, qui n'est « encore manifeste qu'au ciel. »

Le même biographe nous a conservé cette dédicace, où l'on remarque les vers suivants :

« Tu ne liras icy les amours insensées
Des mondains tourmentés de frivoles pensées
Mais un peuple (1) qui tremble, effrayé de la loy
Que Dieu, père éternel, escrivit de son doy. »

Le chantre folâtre des ris et des amours songeait donc à réparer consciencieusement le scandale de productions trop encouragées et trop vantées.

Le disert cardinal du Perron insiste avec force sur les pieux hommages que réclame une mémoire chère aux amis des lettres et sur les bonnes prières dont l'âme du poète repentant peut encore avoir besoin dans l'autre monde (2) : « Pour le regard de Dieu, d'autant qu'il ne « nous apparoist point que ce bel esprit soit parfaitement « purgé des restes des peschez qu'il a commis en estant « en ce monde (combien qu'il nous soit permis d'espérer « en la meilleure part), ce que nous pouvons adjouster « en sa faveur, c'est de luy contribuer nos vœux et nos « prières pour l'ayder à s'acquitter de ce qu'il doit d'a-« mendes et satisfactions temporelles. Or cela c'est chose « qu'il n'est point besoin de vous estre recommandée, tant « à cause que la charité chrestienne vous y oblige assez,

1) Le peuple hébreu.
2) Oraison funebre, p. 1685.

« que pour ce que l'affection particulière que vous portez « à sa mémoire, ne vous permet pas d'estre négligent « en ce qui luy peut obtenir du secours et de l'allége- « ment. »

Cet avis charitable n'a rien perdu de son opportunité ; nous le rappelons aux hommes de foi.

Du reste, après avoir lu sans prévention les fragments que je viens de réunir, on pourra, je crois, invoquer avec plus de confiance la divine miséricorde en faveur d'une âme trop éprise du monde et de ses vanités, mais sincèrement attachée à la Religion et purifiée, nous l'espérons, dans le repentir de ses fautes.

A. Dupré,

Bibliothécaire de la ville de Blois.

Le Président donne ensuite la parole sur la même question n° 68 : *Ronsard dans ses rapports avec le Vendomois*, à M. Prosper Blanchemain et le savant éditeur de Ronsard s'exprime ainsi :

Messieurs,

La question posée par le programme est complexe et pourrait faire l'objet de deux mémoires distincts, le premier concernant l'influence que Ronsard a pu exercer dans le Vendomois, le second constatant l'influence que le Vendomois a pu exercer sur lui.

Je n'ai malheureusement rien de positif à vous dire au sujet de la première partie. Pour la traiter il faudrait s'appuyer sur des documents dont l'histoire ne conserve guère la trace. Et je doute qu'ils aient échappé aux ravages

du temps ; car mon savant ami, le marquis Achille de Rochambeau, qui a poussé de tous côtés ses investigations, et dont le livre sur la famille de Ronsard abonde en notes et pièces du plus haut intérêt, ne fournit rien qui puisse nous éclairer. J'y vois le poète occuper dans son pays cette haute position d'un homme riche, noble et très-bien posé à la cour, dont il a dû obtenir les faveurs pour ses amis et ses protégés, aussi bien que pour lui-même. Il entretient des relations de parenté, d'amitié, ou tout au moins de bon voisinage avec les plus grandes et les plus honorables familles du pays. Chacun le recherche et le menu peuple admire en lui le *prince des poètes*.

Lorsqu'il passe dans la rue, les fronts se découvrent avec admiration, devant celui qu'on nomme *le grand Monsieur de Ronsard*. Mais jusqu'à quel point et de quelle manière les effets de cette haute position se sont-ils fait sentir en Vendomois, c'est ce qu'aucun témoignage n'indique d'une façon positive. Toutefois le plaisir qu'éprouvait le grand homme à revenir sans cesse dans son pays est la preuve de la considération dont il jouissait. Il y possédait des demeures aux champs et un logis à la ville. Si la maison qu'il habitait à Vendôme a depuis longtemps disparu dans les agrandissements du lycée, il n'est pas un vendomois instruit qui n'en connaisse la situation dans la rue Saint-Jacques, qui ne puisse indiquer l'emplacement des jardins, faisant face à ceux de l'hôtel Du Bellay, dont ils n'étaient séparés que par le cours du Loir.

Le château de la Poissonnière, où l'on montre encore sa chambre natale, ne fut jamais à lui. C'était l'apanage de Charles, son frère aîné, mais dans le voisinage, il avait pour résidence le prieuré de Croix-Val, situé comme la maison paternelle, dans un des Vaux-du-Loir, à l'ombre de la forêt de Gastine, tout proche de son cher Couture,

et dominant aussi les prairies où serpente la rivière.

Le prieuré de Saint-Gilles, situé dans Montoire même, à moitié chemin entre Couture et Vendôme, lui appartenait également.

Peut-être avait-il recueilli quelques parcelles de l'héritage paternel qui, jointes à ses autres bénéfices, tels que Saint-Cosme, en Touraine, et Bellozane, en Normandie, devaient lui constituer une position opulente et une puissance incontestable.

Son nom jouit encore à Couture et dans les environs d'une popularité, suprême témoignage de cette antique influence dont je ne puis apporter que ces vagues informations, puisées, pour la plupart, au livre de M. de Rochambeau.

Quant à la seconde partie de la question : l'influence que le Vendomois a exercée sur Ronsard, elle a été grande, réelle, incontestable. Tout ce qu'il y a dans ses vers de plus ému, de plus vrai, de plus délicatement inspiré, Ronsard le doit au pays vendomois :

O terre fortunée,
Des Muses le séjour,
Qu'en tous ses mois l'année
Serène d'un beau jour !...

Deux longs tertres te ceignent,
Qui, de leur flanc hardi,
Les aquilons contraignent
Et les vents du midi.

Sur l'un Gastine sainte,
Mère des demi Dieux,
Sa teste de verd peinte
Envoye jusqu'aux cieux.

Et sur l'autre prend vie
Maint beau cep, dont le vin
Porte bien peu d'envie
Au vignoble angevin.

Le Loir, tard à la fuite,
En soy s'esbanoyant,
D'eau lentement conduite
Tes champs va tournoyant...

Bref quelque part que j'erre,
Tant le ciel m'y soit doux,
Ce petit coin de terre
Me rira par sus tous!....

Ronsard., *Ed. Elzévirienne* (t. II, p. 155.)

C'est dans ce charmant vallon où s'écoula son enfance qu'il revint toujours, comme au divin théâtre de ses visions d'enfant et de ses rêves de jeune homme. Ecoutez ce souvenir de ses premières heures d'inspiration poétique :

Je n'avois pas quinze ans que les monts et les bois
Et les eaux me plaisoient plus que la cour des rois,
Et les noires forests espaisses de ramées,
Et du bec des oiseaux les roches entamées.
Une valée, un antre en horreur obscurci,
Un désert effroyable estoit tout mon soucy,
Afin de voir au soir les nymphes et les fées
Danser dessous la lune en cotte par les prées.

(V. 189.)

Cette forêt de Gastine, si admirable alors, si réduite aujourd'hui, fut l'inspiratrice de ses premiers ans et l'amour de toute sa vie. Jamais il ne manque l'occasion de la célébrer et deux fois il recommence l'ode qu'il lui a consacrée :

Couché sous tes ombrages verts,
  Gastine je te chante,
Autant que les Grecs par leurs vers
  La forest d'Erymanthe,
Toi qui sous l'abri de tes bois
  Ravy d'esprit m'amuses,
Toi qui fais qu'à toutes les fois
  Me respondent les Muses,

Toi par qui de l'importun soin
Tout franc je me délivre,
Lorsqu'en toy je me pers bien loin,
Causant avec un livre...

(II, 159, 462.)

Et plus tard, de quelles larmes sincères il pleure ses grands ormes, ses chênes séculaires qui tombent sous la hache sacrilége des bûcherons, pour remplir les coffres royaux épuisés par la guerre civile !

Escoute, bûcheron ; arreste un peu le bras ;
Ce ne sont pas des bois que tu jettes à bas !
Ne vois-tu pas le sang, lequel degoutte à force
Des Nymphes qui vivoient dessous la dure escorce !...
Forest, haute maison des oiseaux bocagers !
Plus le cerf solitaire et les chevreuls légers
Ne paistront sous ton ombre, et ta verte crinière
Plus du soleil d'esté ne rompra la lumière....
Tout deviendra muet, écho sera sans voix ;
Tu deviendras campagne et en lieu de tes bois,
Dont l'ombrage incertain doucement se remue,
Tu sentiras le soc, le coutre, la charrue,
Tu perdras ton silence et haletans d'effroy
Ny satyres, ny Pans ne viendront plus chez toy.
Adieu, vieille forest le jouet du Zéphyre,
Où premier j'accorday les langues de ma lyre....

(IV, 347.)

Mais je m'arrête, car je vous redirais tout entière cette élégie animée d'un amour des grandes solitudes que personne n'avait ni ressenti ni exprimé comme ce noble initiateur de notre poésie moderne. Ce peu que je vous en ai cité suffit à témoigner de l'empire qu'exerça le souvenir du lieu natal sur le génie de Ronsard. Et ce n'était pas seulement sa forêt sacrée qu'il aimait, c'étaient aussi les champs, les prairies, les campagnes, les coteaux vineux des environs, c'était l'onde pure des sources qui coulait

en gazouillant à travers les pentes ombragées : C'est toi, dit-il à Calliope,

C'est toy qui fais que j'aime les fontaines,
Tout esloigné du vulgaire ignorant,
Tirant mes pas sur les roches hautaines
Après les tiens que je vais adorant.

(II, 135.)

N'allez pas croire que cette fontaine vers laquelle l'attirait la muse fut l'Hippocrène, c'était plutôt la fontaine Bellerie, voisine de Couture et que les habitants nomment encore fontaine de la Belle Iris.

O beau crystal murmurant,
Que le ciel est azurant
D'une belle couleur blue,
Où Cassandre toute nue
A mille fois remiré
Son front des Dieux admiré...
Et son beau corps qui ressemble
Aux lys et roses ensemble !...

(II, 343.)

Ce n'était pas seulement pour la fontaine Bellerie, pour celle de Saint-Germain, pour celle du Guast qu'il avait des vers et aussi pour ce

Bel aubespin verdissant
Fleurissant
Le long de *leur* beau sauvage,
Qui est vestu jusqu'au bas
Des longs bras
D'une lambrusche sauvage...

(II, 275.)

Il chantait aussi l'arbre qu'il plantait en l'honneur

d'Hélène de Surgères, la dernière de ses amantes poétiques :

Je plante en ta faveur cet arbre de Cybelle,
Ce pin où tes honneurs se liront tous les jours.
J'ai gravé sur le tronc nos noms et nos amours,
Qui croistront à l'envy de l'escorce nouvelle.

(I, 321.)

Fiction poétique, direz-vous. — Non, Messieurs, dans son cher Vendomois, le poète était agriculteur, jardinier, vigneron :

Je ne faisais, allègre de séjour,
Fust au coucher, fust au lever du jour,
Qu'enter, planter et tirer à la ligne
Le cep tortu de la joyeuse vigne,
Qui rend le cœur du jeune plus gaillard
Et plus puissant l'estomach du vieillard.

(VI, 54.)

A Paris même, il n'avait rien de plus pressé, quand il pouvait s'échapper de la cour des rois, que d'aller *folâtrer* avec ses amis au village d'Hercueil. A Vendôme il goûtait des plaisirs plus rustiques encore. Savez-vous où allait le poète, parti dès l'aube, un Ovide sous le bras, suivi d'Amadis Jamyn, son page, un poète aussi, à travers les prés humides de rosée, quand le soleil d'avril écarte à son lever les rideaux de brume du Loir indolent? Il allait tout simplement cueillir une salade,

Chercher soigneux la boursette toffue,
La pasquerette à la fueille menue,
La pimpernelle heureuse pour le sang
Et pour la rate et pour le mal de flanc.
Je cueillerai, compagne de la mousse,
La responsette à la racine douce
Et le bouton des nouveaux groseliers
Qui le printemps annoncent les premiers.

(VI, 87.)

Je vous réponds, Messieurs, que le poète s'y connaissait, car j'ai voulu faire la même cueillette et j'ai obtenu un produit digne de tous les éloges, surtout en y ajoutant l'assaisonnement prescrit, car aucun détail n'est oublié :

Nous laverons nos herbes à main pleine
Au cours sacré de ma belle fontaine,
La blanchirons de sel en autre part,
L'arroserons de vinaigre rosart
L'engraisserons de l'huile de Provence...

Remarquez bien que le *vinaigre rosart* n'est point celui où des roses ont infusé, mais du vinaigre de vin rouge qui conserve une teinte pourprée et.... je vous recommande la salade de Ronsard.

Nous pourrions le voir encore recevant chez lui Charles IX avec sa mère, la grande Catherine, ses frères et toute sa cour, et offrant à ses hôtes illustres des melons qu'il avait cultivés dans son jardin. Mais la scène se passait au prieuré de Saint-Côme, en Touraine. Cela nous éloignerait trop des rives du Loir et vous savez avec quelle passion il s'écriait :

Quand je suis vingt ou trente mois
Sans retourner en Vendomois,
Plein de pensées vagabondes,
Plein d'un remords et d'un souci
Aux rochers je me plains ainsi,
Aux bois, aux antres et aux ondes...

(II, 259.)

Revenons donc aussi vers ce vallon qui lui donna naissance, qui lui inspira ses plus aimables vers, où il était heureux de vivre, où il aurait voulu mourir, où il choisissait à l'avance la place de son tombeau, en ces vers au

rhythme mélancolique que vous connaissez et que je ne puis pourtant me défendre de vous redire :

Antres et vous fontaines
De ces roches hautaines,
Qui tombez contre-bas
D'un glissant pas.

Et vous forests et ondes
Par ces prés vagabondes,
Et vous rives et bois,
Oyez ma voix !

Quand le ciel et mon heure
Jugeront que je meure,
Ravi du beau séjour
Du commun jour,

Je vueil, j'enten, j'ordonne
Qu'un sepulchre on me donne
Ny près des rois levé,
Ny d'or gravé.

Mais en ceste isle verte
Où la course entr'ouverte
Du Loir autour coulant
Est accolant.

Là où Braye s'amie
D'une eau non endormie
Murmure à l'environ
De son giron...

Mais bien je vueil qu'un arbre
M'ombrage en lieu d'un marbre,
Arbre qui soit couvert
Toujours de verd

De moy puisse la terre
Engendrer un lierre,
M'embrassant en maint tour
Tout à l'entour.

Et la vigne tortisse
Mon sépulchre embellisse,
Faisant de toutes parts
Un ombre épars...

(II, 249.)

C'est en effet dans une île que son corps a été enseveli; le lierre embrasse les murs écroulés de l'antique chapelle où fut sa tombe. A l'entour serpente la vigne *tortiste*, mais le vœu du poète n'a pourtant pas été exaucé. C'est à Saint-Cosme, en Touraine, et non pas dans cette île du Loir, où d'avance il avait choisi la place de son repos éternel. Ce n'est pas dans son cher Vendomois, où nous aurions voulu le ramener, ce doux pays dont l'amour fut l'âme de sa lyre, cette terre sacrée où il puisa ses plus tendres, ses plus poétiques inspirations.

Ah! du moins, à défaut de ses ossements que le sol avare de la Touraine nous a refusés, Vendôme possède aujourd'hui son image. Son ombre reconnaissante viendra planer invisible sur cette statue que ses concitoyens lui ont élevée en dépit des plus terribles événements, et désormais le poète ne sera plus absent de ce pays qu'il a tant aimé.

Prosper BLANCHEMAIN.

Château de Longefont. Mai 1872.

M. le Président, invite ensuite M. Ch. Bouchet à donner lecture de son travail sur Ronsard et M. Bouchet s'exprime ainsi :

Ronsard et l'Assemblée vendomoise.

DIALOGUE D'UN MORT ET D'UNE FOULE DE VIVANTS.

Pour l'inauguration de la statue du poète (1).

L'ASSEMBLÉE : Salut, Ronsard, salut, notre poète! Es-tu content? Te trouves-tu assez vengé?

(1) Ce travail devait être lu en effet ce jour-là, en présence de la statue. Cette lecture n'ayant pu avoir lieu, le Congrès, alors réuni à Vendôme, a bien voulu l'entendre, quoiqu'elle fût tout à fait en dehors de ses habitudes. Nous l'en remercions ici très vivement, et en particulier les membres du bureau et son honorable président. Depuis, cette pièce a reçu d'assez notables développements qu'on voudra bien nous pardonner

RONSARD : Messieurs, je vous remercie et ne puis vous dire avec quelle reconnaissance et quel amour je me revois dans cette ville de Vendôme que j'aimais tant. Certes elle me semble bien changée, depuis près de trois siècles que je l'ai quittée ; mais je vois que les cœurs y sont toujours sympathiques et bons, et qu'ils n'oublient point ceux qui se sont efforcés de lui apporter quelque gloire. Partout en mon honneur, des guirlandes, des arcs de triomphe, d'ingénieuses devises. Partout une foule élégamment parée, des populations venues, musique en tête, pour saluer leur vieux poète renaissant. De pareils témoignages, mes chers compatriotes, vous font encore plus d'honneur qu'à moi-même. Fêter ainsi la poésie, car c'est elle vraiment que nous célébrons en ce jour, n'appartient qu'à des esprits nobles et délicats On ne faisait pas mieux à Athènes. Mais je dois un hommage particulier au généreux artiste qui m'a fait revivre sous sa main, à ces hauts représentants de l'Etat, des lettres, des sciences, et du plus illustre corps littéraire de la France. Leur présence est ici pour moi une définitive consécration et il me semble — je leur demande pardon de mon orgueilleuse pensée — qu'aujourd'hui j'entre à l'Académie. Ah! lorsque je m'aventurai sur la scène poétique, si j'avais rencontré une Académie française, c'est-à-dire une langue et une tradition, que de tâtonnements et d'écueils j'aurais évités!

L'ASSEMBLÉE : Vraiment, poète, c'est une modestie...

RONSARD : Non, je parle sincèrement : que sert d'exagérer l'éloge? Depuis trois cents ans bientôt que je suis mort, j'ai beaucoup réfléchi, et, tenez, laissez-moi vous raconter ce qui m'arriva le 27 décembre l'an 1585, le jour que je quittai ce monde pour passer dans l'autre.

L'ASSEMBLÉE : Ce doit être curieux.

Ronsard : Je me trouvai, je ne sais comment, transporté dans une région inconnue, étrange, que je traversais d'un vol rapide, au sein d'une lumière surnaturelle. Mon âme aussi semblait s'ouvrir aux clartés d'un nouveau jour. Tout à coup j'aperçus une troupe d'hommes qui s'avançaient au-devant de moi. Ils étaient vêtus de robes blanches, comme des prêtres anciens, et la beauté de leur visage n'avait plus rien de mortel. L'un d'eux, d'une figure virginale, s'approchant, me dit : « Je suis Virgile. » En même temps il m'embrassa. « Voici Homère, continua-t-il, voici Pindare, Horace, Aristophane, Anacréon et Catulle. » Aussitôt Horace s'avançant me mit une couronne de lierre sur la tête, en me disant : *Sublimi feries sidera vertice.* J'éprouvais un saisissement inexprimable : — Quoi! c'est vous, dis-je, vous, mes poètes bien aimés, que je m'efforçais de suivre de loin, d'imiter, de traduire... — Venez, dit Horace, prendre rang parmi nous. Peut-être ne serez-vous pas ici tout-à-fait le *prince des poètes*, mais du moins serez-vous prince. — Oh! dis-je en rougissant, ce sont les contemporains... Dieu me garde, rois de la poésie, de prétendre m'égaler à vous! — Vous le pouvez, sous plus d'un rapport, me dit Virgile, vous avez quelque chose de l'ampleur d'Homère et du souffle de Pindare, *ore profundo*, la familiarité noble d'Horace... — J'ajoute, dit celui-ci, l'intelligence à la fois de l'amour et de la nature, comme Virgile. Vous avez chanté la rose dans une petite ode qu'Anacréon me répète souvent, ce qui ne vous empêche pas, au besoin, de déployer toute la verve et le mordant d'Aristophane. — Ce qui n'empêche pas, interrompit ce dernier d'un air caustique, que vous ne soyez ni Homère, ni Virgile, ni Horace, ni Pindare, ni Anacréon, et j'ignore jusqu'à quel point vous êtes Aristophane. — Toujours le même ! s'écria Virgile. Ne l'écoutez

pas trop, vous savez comme il a traité Socrate et Euripide, dont la gloire ne s'en porte pas plus mal. — Non, non, m'écriai-je, laissez-le dire, il est doué d'un goût merveilleux et je sais quel cas faisait de lui Platon. Parlez, Aristophane, pardonnez-moi seulement d'avoir traduit votre *Plutus*, et croyez que vos critiques me seront plus précieuses que les éloges. Le grand comique, pour toute réponse se mit à réciter je ne sais quel passage de mes odes, mais avec tant d'esprit, je veux dire en en faisant si bien ressortir les défauts que, malgré ma confusion, je ne pouvais m'empêcher d'en rire. Horace l'interrompit : Eh! dit-il, espériez-vous au temps où a vécu Ronsard, voir renaître une poésie aussi pure que celle de l'Attique? Songez à leur époque tourmentée, à ces guerres religieuses, à ces mœurs effroyables, à ce débordement d'érudition, et, par-dessus tout cela, à cette langue qui se cherche et se tâte elle-même au milieu d'un pareil chaos. —C'est justement ce qui me fait dire, reprit Aristophane, que Ronsard est un peu l'image de cette anarchie et le vrai poète des Valois. — Mais enfin que vouliez-vous qu'il fît, dit Horace? L'homme est un arbre qui dépend du sol et de l'air où il est plongé. — Pas toujours, reprit mon censeur, voyez Juvénal, au milieu de quelle pourriture il a su fleurir. — Juvénal, objecta Virgile, avait du moins des racines dans le passé, une tradition. — Ronsard aussi, quoi qu'il en dise, reprit Aristophane, la tradition gauloise et française qu'il a désertée pour la nôtre. — La tradition gauloise...? fis-je avec étonnement, que voulez-vous dire? — Eh! vous voyez bien, s'écria Virgile, qu'ils ne la comprennent pas encore. Quant à la tradition française... — Vous voulez dire sans doute leurs vieux poëmes du moyen âge? — Ils ne la comprennent plus, ils l'ont répudiée le jour qu'ils ont proclamé la renaissance

Ces vieilles *chansons* d'ailleurs auraient-elles bien offert à Ronsard les qualités nouvelles qu'il cherchait pour sa langue? — Elles lui auraient offert du moins, dit Aristophane, un fond très-riche En tout cas, Ronsard s'est mal servi de nous; il nous a fait entrer de force chez lui, avec notre génie propre, souvent avec nos rhythmes et nos mots; que les anciens soient des modèles, ce n'est pas moi certes qui le contesterai, mais ce sont des modèles qu'il ne faut pas calquer. — Je vous comprends maintenant, lui dis-je, il faut s'inspirer de leurs qualités générales, et non de leurs idées particulières. — Précisément, mon cher Ronsard, prendre le ton et non la musique, sous peine quelquefois de jouer faux. — Mais Ronsard ne nous a pas toujours imités servilement, dit Virgile, il a aussi une large part originale, et il se mit à réciter :

Sire, ce n'est pas tout que d'être roi de France.

Puis se tournant vers Horace : Convenez, dit-il, que nous n'avons jamais parlé de la sorte à Auguste.

L'ASSEMBLÉE : On pourrait citer beaucoup d'autres pièces où vous ne devez rien aux anciens.

RONSARD : Si je ne craignais de vous ennuyer, je vous raconterais l'épisode qui termina cet entretien.

L'ASSEMBLÉE : Vous ne nous ennuyez point; continuez, nous vous en prions.

RONSARD : En ce moment passait près de nous un nouveau personnage. Il tenait un livre et paraissait absorbé dans sa lecture. — Mon ami, que lisez-vous là? lui demanda Catulle. — Seigneur, c'est l'œuvre de l'un des plus excellents esprits qui vivent en ce moment sur la terre. J'en faisais mes délices dans l'autre monde et j'ai voulu l'emporter dans celui-ci. — Et comment appelez-vous l'ouvrage et l'auteur? — Les Essais de Michel de Montai-

gne. — Nous les connaissons, dit Horace, au moins de réputation. Depuis quelques années il en est bruit aux enfers. Mais prêtez-moi ce livre, je vous prie, je suis curieux de le lire. Et il se mit à réciter à haute voix plusieurs passages, en s'interrompant de temps à autre et s'écriant : C'est admirable! Je n'aurais pas mieux dit. Je suis vraiment charmé de ce Montaigne. — Et quel style! Quelle langue! dit Aristophane. Qu'en pensez-vous, Ronsard? Je ne demande pour vous juger que votre contemporain. — Vous pourriez bien perdre votre procès, dit Horace. Ecoutez Montaigne parlant de la langue française, où il est en effet meilleur juge que nous : « En nostre « langage, dit-il (j'ai retenu depuis le passage par « cœur), ie trouve assez d'estoffe, mais un peu faulte de « façon, car il n'est rien qu'on ne feist du iargon de nos « chasses et de nostre guerre, qui est un genereux terrein « à emprunter; et les formes de parler, comme les her- « bes, s'amendent et fortifient en les transplantant. Ie « le treuve suffisamment abondant mais non pas maniant « et vigoreux suffisamment; il succombe ordinairement « à une puissante conception. Si vous allez tendu, vous « sentez souvent qu'il languit soubs vous, et fleschit; et « qu'à son défault le latin se présente au secours, et le « grec à d'aultres... (1). » — Parfait, s'écria Anacréon, ceci n'a plus besoin de commentaire et justifie pleinement Ronsard. — Pas le moins du monde, reprit mon adversaire, ne voyez-vous pas que le passage a été écrit après la tentative du poète et en accuse au contraire toute la stérilité? — Pardon, seigneurs, dit l'inconnu, s'il m'est

(1) Livre III, ch. v. — Ce dernier livre des *Essais* n'a paru qu'en 1588, c'est-à-dire trois ans après la mort de Ronsard. Les deux premiers livres eux-mêmes n'ont été publiés qu'en 1580. Nous prions qu'on nous pardonne ce petit anachronisme qui n'infirme en rien le raisonnement de nos interlocuteurs.

permis d'intervenir dans votre discussion, j'oserai dire que Montaigne avait surtout en vue ici la prose. Mais si vous voulez savoir ce qu'il pense de la poésie contemporaine, voyez au livre II, chapitre XVII, si je ne me trompe. — Horace lut en effet à l'endroit indiqué : « Il me semble « aussi de la poésie, qu'elle a eu sa vogue en nostre siècle ; « nous avons abondance de bons artisans de ce métier-là, « Aurat (1), Beze, Buchanan, L'Hospital, Mont-doré, Tur- « nebus. Quand au François, ie pense qu'ils l'ont montée « au plus haut degré où elle sera iamais ; et aux parties « en quoy Ronsard et du Bellay excellent, ie ne les trouve « guère esloingnez de la perfection ancienne. » — Décidément, s'écrie Aristophane, Montaigne n'est pas aussi bon juge que je le croyais. Mais voici un meilleur renfort, j'aperçois Rabelais ! Accourez, maître Alcofribas, grand abstracteur de quintessence, Aristophane français ; nous allons nous entendre, je l'espère. — C'est assez, dit Pindare, si vous voulez nous remettrons cet entretien à une autre fois. Aussi bien on discuterait éternellement sur Ronsard, car il offre, à vrai dire, des côtés fort divers, et, comme homme et comme poète, c'est une nature des plus variées. Il ne faut point le juger au sortir d'une lecture, mais sur une impression un peu lointaine. C'est une belle statue inachevée, qui veut être contemplée à son point de vue, dans son ensemble, et non dans les détails. — C'est, dit Catulle, une figure dont le souvenir est plus poétique, et, j'ose dire, plus vrai que la réalité présente, car celle-ci ne se compose que d'un seul aspect et le souvenir les réunit tous. — C'est, dit Virgile, un concert de la nature, dont l'harmonie n'est pas bien précise, ni régulière, où détonnent parfois des notes bizarres, mais où la

(1) Daurat, en latin *Auratus*.

sensation produite n'en demeure pas moins grande et profonde. — Et s'il faut parler d'une façon plus simple et sans images, reprit Horace, il me semble qu'il y a chez Ronsard deux personnes intimement unies sans doute, mais pourtant distinctes : le poète et l'écrivain proprement dit, et par suite il y a deux tentatives, une pour élever le ton de la poésie française et l'autre pour créer une langue appropriée à ce but. Or les deux personnages dont je parle ne sont pas toujours d'accord; l'un trahit quelquefois l'autre, de même de cette double tentative, la première a réussi et la poésie en France, on peut l'espérer, ne voudra plus décheoir. Dieu veuille même qu'elle n'exagère pas cette qualité de la noblesse. Mais la seconde tentative a été je crois moins heureuse, et Ronsard, dans son ardeur impatiente, ne s'est peut-être pas toujours rendu compte des exigences d'une langue. De là, si je ne me trompe, naîtra pour lui dans l'avenir une grande diversité de jugements. Si dans l'âge qui va suivre la langue s'améliore notablement et qu'on attache un plus haut prix à la pureté des formes nouvelles, on peut craindre que la renommée de Ronsard n'éprouve une éclipse Si plus tard, au contraire, survient un temps d'un esprit plus large et plus historique, qui considère surtout le fond des choses, le génie intime du poète, et moins l'ajustement qu'il porte, lequel d'ailleurs, par sa vétusté même, sera mis hors de cause, on peut prévoir que cette renommée renaîtra plus brillante, et l'on ira peut-être jusqu'à lui dresser des statues.

L'ASSEMBLÉE : Vraiment, Horace était un bon prophète.

RONSARD : Et maintenant, reprit-il, vous, Pindare, notre maître à tous en poésie lyrique, prononcez la sentence définitive. — Vous venez de la prononcer vous-

même, dit le grand poète, et je n'y puis rien ajouter qui ne soit à l'honneur de notre nouvel hôte et ami. Sa tentative a réussi en principe et dans sa généralité. Par là il est l'un des pères de la poésie française. Il l'a enlevée sur les hautes cimes... — Elle y a un peu perdu la tête, murmura Aristophane. — Elle y a puisé, reprit Pindare, une vigueur, un éclat, une noblesse qu'elle ne connaissait pas encore; elle s'est enrichie de nouveaux rhythmes, d'un nouveau et sublime genre, l'Ode, dont Ronsard a créé le nom et la chose. Maintenant qui de nous ignore que nul poète n'est sans défauts? *Quandoque bonus dormitat Homerus*, ajouta-t-il en souriant et regardant le divin vieillard, qui en effet semblait s'être un peu assoupi, durant toute cette discussion. Et pourtant le *prince des poètes*, c'est lui. Il l'est et le sera sans doute toujours; c'est que ce n'était pas seulement un homme qui chantait, c'était tout un peuple par sa bouche. Il était la lyre sacrée de la Grèce à son aurore.

Tel est, Messieurs, l'entretien que j'eus avec ces grands hommes et qui m'a fort éclairé. Et maintenant permettez-moi de vous donner un conseil.

L'ASSEMBLÉE : Parlez, parlez!

RONSARD : Je vous en donnerai deux : le premier, c'est de veiller avec plus de soin à la pureté et à la dignité de votre langue. Que de locutions incorrectes, communes, barbares vous laissez s'introduire! Ceci a plus de portée que vous ne pensez peut-être. La langue n'est pas seulement l'instrument des chefs-d'œuvre littéraires, elle est encore l'expression des qualités les plus intimes d'un peuple. C'est par là qu'il assure sa domination intellectuelle. Si donc vous abaissez la langue, elle vous abaissera comme ces esclaves, qui se vengeaient de la tyrannie de leurs maîtres en les corrompant. L'autre conseil, c'est

de réveiller en vous un peu de cet enthousiasme qui faisait autrefois le fond du caractère français, et qui, je puis le dire, était le secret de ma force. Le scepticisme et l'indifférence *distinguée* vous tuent.

L'ASSEMBLÉE : Vous pouvez voir, Ronsard, qu'aujourd'hui du moins l'enthousiasme ne nous manque pas.

RONSARD : Et je vous en remercie; mais il faut qu'il s'applique à de plus grandes choses; qu'il soit réfléchi, persévérant. Il s'appelle alors la foi et la foi seule enfante des merveilles. Vous en avez besoin en ce moment. Vous sortez à peines d'effroyables désastres. Il faut vous relever, mais il faut vouloir. Et pourquoi ne vous dirais-je pas les secrets de l'autre monde, puisque j'en arrive? Eh bien, oui, vous le voudrez; oui, la France un jour se retrouvera debout, haute, régénérée. Ce jour-là — voyez ce que peut l'enthousiasme — ma statue de bronze est capable de s'animer et de vous applaudir.

12 mai 1872.

Ch. BOUCHET.

Ce travail provoque de nombreux applaudissements, et la séance est levée à 10 h. 1/2.

SÉANCE DU 22 JUIN 1872, A 2 HEURES DU SOIR.

Présidence de M. de COUGNY.

Siégent au bureau : MM. Chautard, maire de Vendôme, Peigné-Delacourt, Merlet, Desvaux-Savouré, Bouchet et de Rochambeau.

Secrétaire : M. l'abbé de Préville.

M. le Président fait connaître que M. Lambert offre à

la bibliothèque de la ville de Vendôme les ouvrages suivants :

Les amours de Ronsard, Paris, Ve Maurice de la Porte, 1553, 1 vol. petit in-8° ;

Les quatre premiers livres des *Odes* de Ronsard, Paris, chez la même, 1555, 1 vol. petit in-8° ;

Dissertation sur la Sainte-Larme de Vendôme, par J.-B. Thiers, et *Réponse à la lettre du P. Mabillon*, Amsterdam, 1751, 1 vol. petit in-8°.

M. le Président donne ensuite la parole à M. Merlet sur la 69e question : *Rabelais a-t-il été véritablement curé de Souday? Trouve-t-on dans ses œuvres quelques expressions encore usitées dans le langage populaire du pays?* M. Merlet sait que Rabelais a été curé de Meudon, il ignore s'il a été curé de Souday. Ce qui a pu tromper c'est que Rabelais a demeuré quelque temps chez les Du Bellay à Langeais non loin de Souday et de Châteaudun. On a pu voir longtemps dans ce château un portrait de Rabelais.

M. Merlet a étudié particulièrement le patois du Perche, et il a examiné attentivement les œuvres de Rabelais : dans toutes mais spécialement dans le *Pantagruel*, il a retrouvé un grand nombre d'expressions percheronnes. La Société archéologique de Vendôme pourrait faire cette étude, ce serait peut-être une manière plus certaine de rattacher Rabelais au Vendomois que de le faire sans preuves curé de Souday.

Vu l'ordre du jour chargé de la séance et l'impossibilité dans laquelle le Congrès se trouve, faute de temps, pour traiter toutes les questions du programme, M. le Président appelle, sur la demande de M. Dupré, la question 73, *Des*

grands Jours Vendomois et M. Dupré lit, sur ce sujet, le mémoire suivant :

Des grands Jours Vendomois.

Les grands Jours royaux furent établis pour juger en dernier ressort les causes des provinces les plus à l'écart et principalement pour informer des délits graves commis par les magistrats et officiers ministériels que l'éloignement rendait plus hardis à les commettre et auxquels cette distance même de la capitale semblait garantir une sorte d'impunité. Ils avaient lieu ordinairement tous les deux ans. C'étaient d'abord les parlements eux-mêmes qui allaient tenir ces assises périodiques dans les provinces où le besoin s'en faisait sentir. Il en fut ainsi jusqu'au XIVe siècle environ; mais, depuis, les parlements étant devenus sédentaires, d'ambulatoires qu'ils étaient auparavant, les grands Jours ne furent plus que des commissions d'un certain nombre de juges pris dans le sein de ces compagnies souveraines et chargés spécialement de se transporter dans les provinces éloignées de Paris, avec plein pouvoir d'informer de la conduite des officiers royaux et seigneuriaux, de rechercher les abus qui avaient pu se glisser dans l'administration de la justice ou des finances, et, en général, de s'enquérir de tout ce qui intéressait l'ordre public et de réformer les mauvaises coutumes. Ces délégués de la justice souveraine avaient, pendant la durée de leurs sessions, le droit de juger en dernier ressort toutes affaires civiles et criminelles par appel des juges ordinaires et, en première instance, les causes criminelles *évoquées* à leur barre (1).

(1) La Roche-Flavin, *Des parlements de France*, livre I, chap. XXI. — Cf. Dictionnaire de Jurisprudence de l'Encyclopédie Panckouke, v. *Jours*.

Les derniers grands Jours royaux furent tenus, en 1666, à Clermont, en Auvergne. Les mémoires de Fléchier, le disert évêque de Nîmes, ont illustré cette assemblée tour à tour sérieuse et frivole.

A l'instar du monarque, grand justicier de son royaume, les principaux seigneurs voulurent avoir leurs *grands Jours* particuliers (1). C'est ainsi que Louis, duc d'Anjou, obtint de son frère Charles V la permission d'en instituer pour les terres de son apanage, à condition que les appels de leurs sentences seraient portés au parlement de Paris (2); car les grands jours seigneuriaux, à la différence de ceux du roi, ne jugeaient point en dernier ressort.

Cette institution transitoire cessa d'exister en 1481, par la réunion de l'Anjou à la couronne; mais on la vit renaître en 1516, lorsque François Ier eut donné le duché d'Anjou et le comté du Maine à sa mère Louise de Savoie. Cette princesse rétablit aussitôt, dans les villes d'Angers et du Mans les grands Jours dont le pays avait conservé le souvenir (3).

Le Vendomois, qui relevait féodalement de l'Anjou et du Maine, emprunta volontiers à ces deux provinces connexes une institution éprouvée par le temps.

Le premier duc de Vendôme, Charles de Bourbon, obtint un semblable privilége « en 1515, peu de temps « après que François Ier eut érigé Vendôme en duché pai- « rie en sa faveur (4). » Cela se fit vraisemblablement par des lettres-patentes postérieures à celles de l'érection de la pairie, et de la même année; car les lettres du mois de

(1) Même dictionnaire, *loco citato*.

(2) Lettres-patentes du 22 novembre 1371, seulement indiquées dans le *Recueil des anciennes lois françaises*, par Isambert, t. V, p. 366. — Cf. Dictionnaire de Jurisprudence, déjà cité.

(3) *Art de vérifier les dates*, t. II, p. 862.

(4) *Description de la France*, par Piganiol de la Force, t. X, p. 169.

février 1515, visées plus haut, ne font point mention des *grands Jours* qui devaient former la cour d'appel du ressort ducal.

Ces grands Jours eurent à juger les appels, non-seulement du siége principal de Vendôme, mais encore des siéges secondaires de Montoire, de Savigny et de Saint Calais (1).

Loyseau va nous expliquer, avec sa rigoureuse exactitude de jurisconsulte, le titre un peu fastueux des assises Vendomoises (2) : « Cette justice supérieure et de ressort « est appelée *grands Jours*, non pas, comme aucuns pen- « sent, parce que volontiers elle est exercée en temps « d'esté, mais à la différence des Jours ordinaires, qui « sont les plaids des justices ordinaires, estant certain « que *dies* en latin et *jour* en françois, est pris quelquefois « pour la plaidoyrie. Donc les *grands Jours* des pairs de « France est leur justice extraordinaire et supérieure, qui « ne se tient qu'une ou deux fois l'an, comme aussy les « grands Jours (royaux) du Parlement sont les séances « extraordinaires d'un nombre de juges du parlement, « faites par commission du Roy en une province éloignée « de la résidence d'icelluy. »

Il paraît que Charles de Bourbon ne mit pas beaucoup d'empressement à user de la faculté d'établir des grands Jours à Vendôme, et même qu'il mourut avant leur installation. Son successeur Antoine, roi de Navarre, ne les avait point encore institués en 1547, comme nous l'apprend le docte René Chopin (3). A cette époque, en effet, l'appel

(1) *Description de la France*, par Piganiol de la Force, t. X, p. 169. — Cf. *Etat de la France*, par le comte de Boulainvillier, édition in-f°, t. I, p. 145.

(2) *Des seigneuries*, chap. VI, n° 56, p. 34.

(3) *Commentaire sur la coutume d'Anjou*, traduction de Jean Tournet, édition de 1662, in-f°, p. 347.

d'une sentence du bailli de Vendôme, fut porté devant le lieutenant de la sénéchaussée de Baugé, comme cela se pratiquait avant la création de la pairie. Cette attribution n'était plus régulière, aussi un arrêt des grands Jours royaux de Tours, rendu le 9 septembre 1547, ordonna-t-il « que Monseigneur le Duc institueroit au plus tost des « grands Jours dedans la ville de Vendosme, afin de « pourvoir promptement à ceux qui demanderoient jus- « tice. »

Déjà le même cas s'était présenté pour une juridiction inférieure à celle de Vendôme. On avait appelé du siége de Saint-Calais au sénéchal du Maine, auquel ce siége ressortissait avant de relever de la justice ducale de Vendôme; mais le parlement de Paris statua, par un arrêt du 2 décembre 1535, que cet appel aurait dû être porté aux grands Jours de Vendôme. Sur quoi le commentateur Chopin fait l'observation suivante (1) : « On disoit pour « les appellans que le duché de Vendosme avoit deux de- « grez de jurisdiction, savoir : l'ordinaire inférieure du « bailly de Vendomois qui a un lieutenant au siége de « Sainct-Calais, et une supérieure, de juges choisis qui « tiennent les grands Jours du Vendomois. Tellement que « celuy qui estoit appelant du juge de Sainct-Calais, devoit « estre assigné aux grands Jours de Vendosme suivans, « et non point devant le sénéchal du Maine.... Mesme « quand l'on baille en apanage des terres du domaine, on « y adjouste deux degrez de jurisdiction, en sorte que les « apanagers en titre de duché ont des juges des grands « Jours qui connoissent des appellations, comme tout « autre pair de France, tant et si longtemps qu'ils jouissent « de l'apanage. »

(1) *Commentaire sur la coutume d'Anjou*, traduction de Jean Tournet, édition de 1662, in-f°, p. 359.

En marge de cette explication est la note suivante que je transcris également :

« Le duché de Vendosme est un petit pays, partie au « comté du Maine et partie au duché d'Anjou ; car la ville « de Vendosme, le bourg de Montoire et autres sont en la « justice de Baugé en Anjou ; mais les bourgs de Saint- « Calais, Savigny-snr-Braye, Montdoubleau et autres vil- « lages du Bas-Vendomois sont au Maine et du siége royal « d'icelluy, quand à la connaissance des cas royaux. »

Les registres d'audiences des grands Jours Vendomois, si nous les avions en main, nous apprendraient quel fut le personnel de cette juridiction supérieure et comment elle fonctionnait habituellement (1). A défaut de cette source d'informations exactes, je me bornerai à indiquer, dans les archives de Blois, deux sentences isolées.

La première fut rendue le 8 janvier 1647, entre le chapitre de Saint-Georges de Vendôme, appelant de deux jugements du bailliage de cette ville, et les frères Gohier. Il s'agissait d'un droit de *terrage* réclamé par les chanoines, à cause de leur fief de Beauchesne (paroisse d'Ambloy) ; contrairement à ce qui avait été jugé au bailliage, lesdits sieurs Gohier, poursuivis comme héritiers de leurs père et mère, furent condamnés à payer aux chanoines ou à leur fermier « le droit de terrage de douze gerbes ou « javelles, l'une, des bleds, orges et avoines, » par eux récoltés en l'année 1644 sur les pièces de terre qui faisaient l'objet du litige. La sentence, « prononcée en la « chambre du conseil, » était signée sur la minute : *Descandre*, *Le Conte*, *Jourdain*, *Olivier*, *Parrain* et *Hou-*

(1) L'inventaire sommaire des archives nationales, que l'administration vient de publier, indique, comme appartenant à ce vaste dépôt, une série de sentences criminelles rendues au bailliage de Vendôme de 1531 à 1534 seulement (col. 345 du volume). Il n'y a rien sur la justice civile dudit bailliage, rien non plus des Grands Jours.

debert. Les *épices* des juges furent taxées à cinquante-cinq écus. La grosse, expédiée sur parchemin, remplit cent vingt-cinq rôles ; à la suite se trouve l'original de la signification faite aux Gohier par Guenette huissier (1).

La seconde sentence rendue, de même, sur l'appel d'un jugement du bailliage de Vendôme « *par les gens tenant* « *les grands Jours*, » porte la date du 10 mai 1667; comme la précédente, elle fut donnée *en la chambre du conseil*. Les *épices* furent taxées à six écus un quart. La minute était signée *Ollivier*, *Fabre* et *Ollivier*, juges, et *Parrain* (2), greffier. La grosse sur parchemin forme dix-huit rôles. La signification, libellée à la suite de cette grosse fut faite par Cormier, *huissier des grands Jours* (3).

En résumé, les grands Jours étaient un tribunal d'appel de seconde classe, qui ne jugeait ni en première instance, ni en dernier ressort, puisqu'on pouvait toujours appeler de ses sentences au Parlement (4).

Un mauvais poète vendomois, que j'aurais peut-être dû laisser dans son obscurité, a parlé de cette juridiction en termes flatteurs. Me François Forest, procureur au bailliage et aux grands Jours, décrivant une procession générale qui eut lieu à Vendôme en 1680, fait marcher cette compagnie à la tête des autres corps de la ville. J'ai déjà publié quelques vers d'un éloge naïf (5) ; mais, puisque l'occasion s'en présente, je restituerai le passage entier.

(1) Archives départementales de Loir-et-Cher (section judiciaire)

(2) Nous avons eu à Blois, il y a une trentaine d'années, un notaire de ce nom et probablement de la même famille.

(3) Pièce des archives anciennes de l'hôpital général de Blois (p. 76 de l'inventaire que j'ai dressé de ce dépôt).

(4) Cela faisait appel sur appel ; aujourd'hui, il n'y a plus en France que deux degrés de juridiction, et l'on n'appelle plus qu'une fois des jugements en première instance

(5) *Bulletin de la Société archéologique du Vendomois*, 6e année, p 165.

dont j'avais d'abord retranché une partie. Me Forest, qui avait vu défiler Messieurs des grands Jours, s'exprime donc ainsi à leur endroit (1) :

« Je fus présent à tout, et lorsqu'on commençoit,
« J'aperçus des grands Jours le beau nombre de sept,
« Sans doute gens d'honneur, prudents et justes juges,
« Chez lesquels les plaideurs recherchent leurs refuges,
« Après avoir perdu ce qu'ils croyoient gagner,
« Poursuivant leurs procès sans y rien épargner.
« Entre eux premier estoit leur président Deslandes,
« Lequel, quand il confirme, il condamne en l'amende (2).
« Il est fort équitable en ceste région,
« J'espère qu'il suivra notre religion (3). »

L'extinction de la pairie de Vendôme, arrivée par défaut d'hoirs mâles, entraîna la suppression des grands Jours. Le bailliage royal, érigé par Louis XIV en 1713, les remplaça comme tribunal d'appel, outre sa juridiction ordinaire en première instance. Les siéges particuliers de Montoire et de Saint-Calais ressortirent dès lors à ce nouveau bailliage, au lieu de ressortir aux grands Jours, comme cela se pratiquait auparavant. Ce bailliage lui-même était sujet à l'appel au parlement de Paris. Il n'y eut plus ainsi à Vendôme qu'un seul degré de juridiction au lieu de deux. Cette simplification fut un bienfait pour les justiciables, car les grands jours vendomois n'avaient pas atteint le but que l'on s'était proposé en les instituant. Nous pouvons même, par analogie, leur appliquer cette remarque des graves auteurs de l'*Art de vérifier les dates* (t. II, p. 862) sur leurs voisins et congénères

(1) Le manuscrit d'où je tire ces vers est aujourd'hui entre les mains de Me Blondel, avoué, à Blois.

(2) L'appelant qui succombait était condamné à l'amende de *fol appel*. Il en est encore ainsi, d'après notre code de procédure civile (art. 471).

(3) Il était protestant, et le pieux versificateur fait des vœux pour sa conversion au catholicisme.

de l'Anjou : « On croyait probablement par là abréger la « procédure et soulager les plaideurs ; mais ce nouveau « tribunal ne jugeait point souverainement et la voie d'ap- « pel au parlement étant toujours ouverte, tout le bien qui « en pouvait résulter, se réduisait à l'examen des sentences « des sénéchaussées, fait par d'habiles magistrats. »

Les grands Jours de Vendôme tombèrent bientôt dans un profond oubli. Les historiens du pays en ont à peine parlé, et je ne me flatte pas de les avoir remis en lumière : *sic transit gloria mundi.*

A. Dupré, *bibliothécaire à Blois.*

Après cette lecture, M. Sirodot, délégué de la commission centrale des architectes de Paris, prend la parole. Il remercie la Société française d'archéologie des services qu'elle a rendus à l'architecture, et se propose de l'entretenir sur la 81e question : *De l'utilité d'introduire dans l'enseignement primaire quelques notions de l'histoire locale*, et sur la question 82e : *Quels services les instituteurs primaires peuvent-ils rendre à l'archéologie? Moyen d'utiliser leur concours.* La mort de M. Sirodot nous a privés du bénéfice de son savant mémoire que nous ne pouvons que résumer en quelques mots. Il s'attache d'abord à combattre les objections élevées communément contre l'enseignement de l'archéologie dans les écoles normales et primaires. Une commission ministérielle s'est occupée de cette question, on a allégué que l'enseignement de l'archéologie n'offrirait pas une grande utilité pratique pour les instituteurs, ou pour leurs élèves, qu'on ne pourrait leur donner qu'un enseignement très-élémentaire, nécessairement très-obscur et très-imparfait : la majorité de la commission touchée de ces raisons s'est opposée jus-

qu'ici à cette introduction. M. Sirodot pense cependant que l'on pourrait facilement dans les écoles normales donner aux élèves-instituteurs quelques notions saines et complètes d'archéologie, sans sortir de la limite des notions élémentaires ; cette limite est difficile à indiquer, mais ne pourrait-on pas appliquer l'archéologie à l'histoire locale de manière à faire connaître et aimer par les instituteurs et par leurs élèves les monuments de leur pays? Comme modèle d'un travail utile d'archéologie que l'on pourrait faire dans les écoles normales, ou primaires, M. Sirodot lit un extrait de Du Cerceau décrivant les châteaux de France en les classant suivant qu'ils ont une chapelle orientée ou non orientée.

M. Merlet remercie M. Sirodot d'avoir abordé cette question : le moment est opportun, car le Ministre vient de consulter tous les inspecteurs à ce sujet, et une décision sera prise probablement pour l'époque de la rentrée.

M. Merlet ajoute que jusqu'ici les livres et les gravures d'archéologie mis à la disposition des instituteurs par le ministère sont très imparfaits. Un vœu du Congrès pour une amélioration à cet égard lui semblerait chose utile. Même avec de bons livres et de bonnes gravures, obtiendra-t-on le résultat désiré? C'est fort douteux. Mais en tout cas, il ne peut y avoir aucun inconvénient à essayer. Il faudrait apprendre aux instituteurs très-peu et très-bon, attirer surtout leur attention sur les monuments et leur en inspirer l'amour. Il pourra arriver alors que les instituteurs épris d'un beau zèle, signalent trop de choses, mais au moins, on sera sûr de ne rien voir disparaître, faute d'avertissement donné à temps. M. Merlet demande donc au Congrès d'adresser un vœu au Ministre pour l'enseignement de l'archéologie et de la paléographie dans les

écoles normales. Déjà à l'école normale de Chartres, un professeur distingué et de bonne volonté, M. Paul Durand, a commencé un cours d'archéologie dont il obtient un excellent résultat; cela prouve que l'on pourrait réussir ailleurs.

M. de Buzonnière croit que d'ici à longtemps on ne pourra avoir des instituteurs archéologues, mais il est convaincu qu'il y a moyen de leur inspirer le respect et l'amour des monuments anciens de leur pays.

M. de Cougny ajoute qu'il faut prendre aussi en considération les objets de l'âge de pierre ou de l'époque gallo-romaine; l'instituteur pourrait apprendre aux enfants à les reconnaître et à les recueillir; une simple notion de ce genre peut être très-utile et certainement elle ne sera point dangereuse.

M. Peigné-Delacour place sous les yeux du Congrès un *Abécédaire* qu'il a composé pour les écoles primaires de la province de Reims. Il a reproduit sur des feuilles pouvant former un album tous les principaux monuments de la province, conservés, ou en ruine, en les classant par ordre alphabétique.

On peut ainsi faire connaître aux enfants les monuments de leur pays en leur apprenant à lire. Il faudrait faire un travail de ce genre pour chaque province.

M. de Cougny voudrait y voir joindre quelques modèles de haches ou couteaux en pierre, de vases gallo-romains.

M. Launay appuie cette proposition en citant l'exemple du frère Narcisse, instituteur à Huisseau en Beauce, canton de St-Amand (Loir-et-Cher), qui a appris au moyen de quelques dessins et de quelques modèles en nature à tous les enfants de son école, à distinguer les différents objets de l'âge de pierre.

La discussion est close et M. le Président passe à la distribution des médailles décernées par la Société française d'archéologie.

M. le Secrétaire général lit la liste des lauréats qui sont acclamés par la foule qui assiste à la séance. En voici les noms :

Médaille de vermeil.

M. Peigné-Delacour, pour sa belle publication du *Monasticon gallicanum.*

Médailles d'argent.

MM. Bouchet ,bibliothécaire de la ville de Vendôme, pour l'importance de ses travaux historiques et archéologiques.

Launay, professeur de dessin, pour ses beaux dessins archéologiques.

Queyroi, conservateur du musée de Moulins, pour ses dessins et gravures archéologiques,

Irvoy, pour sa belle statue de Ronsard.

Médailles de bronze.

MM. Letellier, pour ses photographies archéologiques.

Le Roy, pour ses sculptures sur bois dans l'église de la Trinité.

Moussine, sculptures sur pierre.

Mentions honorables.

M. Eugène Bonneau, sculptures sur bois.

M. le Président annonce ensuite que la Société accorde les allocations suivantes :

M. de Rochambeau : fouilles dans l'arrondissement de Vendôme . . . . . 200 fr.

MM. d'Espinay et Godard-Faultrier : fouilles de thermes romains à Frémur. 150

M. de Sonnay : rétablissement du porche de Cravant 200

M. de Rochambeau : travaux de consolidation au château de Lavardin. 150

M. l'abbé Lezat : réparations à l'église de Baragne (Aude). 100

M. l'abbé Roguier : réparations à l'église St-Eusèbe. 100

M. le Président prend ensuite la parole pour faire ses adieux aux membres du Congrès et au public bienveillant et studieux qui a si assidûment suivi les séances. Il s'exprime ainsi :

Mesdames, Messieurs,

Avant de nous séparer, avant de prononcer ce triste mot d'adieu qui est hélas! le terme fatal de toutes choses ici-bas, et que je ne saurais redire aujourd'hui sans une pénible émotion, permettez-moi d'acquitter une dette de reconnaissance au nom de la Société française d'archéologie dont j'ai l'honneur d'être l'interprète en ce moment.

Merci d'abord à vous, mesdames, qui en venant assister à nos discussions quelque peu arides parfois, avez prouvé que ceux-là calomnient votre sexe, qui l'accusent de n'a-

voir de goût que pour les futilités et les frivolités de la vie. Merci à M. le Maire de Vendôme, qui de concert avec l'administration municipale, a mis en œuvre tous les moyens qui étaient en son pouvoir pour donner plus de relief et plus d'éclat à cette solennité scientifique, merci à M. le secrétaire général du Congrès et à ses dignes collaborateurs, MM. Bouchet et Launay, dont le zèle et l'infatigable dévouement ont su, tâche délicate et difficile, préparer le remarquable programme soumis à vos études, et organiser cette session à laquelle rien n'eût manqué, si nous eussions pu voir au milieu de nous, l'homme éminent dont l'absence s'est fait, à tous égards, si vivement sentir. Merci à cette vaillante et laborieuse Société archéologique du Vendomois, qui durant cette semaine a supporté pour ainsi dire tout le poids de la chaleur et du jour, et qui sans cesse sur la brèche a traité et élucidé avec une science si parfaite la majeure partie des questions de notre programme. Merci à vous tous, Messieurs, qui venus de près ou de loin, avez bien voulu prendre part à nos travaux et que nous avons vus si assidus à nos séances. Merci à chacun et à tous. En nous séparant de vous, en quittant cette ville hospitalière, il n'est aucun de nous, soyez-en certains, qui n'emporte un doux souvenir de ces jours si rapides et pourtant si bien remplis, qu'il nous a été donné de passer au milieu de vous.

Lorsqu'il fonda il y a trente-huit ans la Société française d'archéologie et le Congrès archéologique de France, ces belles et fécondes institutions qui ont rendu tant de services aux arts et à la science, et qui leur en eussent rendu de bien plus grands encore, si elles n'eussent pas eu à lutter trop souvent contre les préventions et le mauvais vouloir d'une centralisation jalouse : lorsqu'il statua que la Société dont il est le chef vénéré irait chaque année

planter sa tente et tenir ses assises, tantôt au nord, tantôt au midi, tantôt à l'est, tantôt à l'ouest de la France, partout où se trouvent des monuments dignes de ses études, M. de Caumont s'est proposé un double but, dont vous devez comprendre, Messieurs, la haute portée. En instituant ces enquêtes cosmopolites, je puis leur donner ce nom, car ici il ne peut être pris en défavorable acception, en instituant ces enquêtes auxquelles il convie les sociétés savantes de la région et tous les hommes de bonne volonté de tous pays et de toute nation, il a voulu en premier lieu, et tel a été le point de départ de la Société française d'archéologie, il a voulu attirer l'attention et l'étendre sur certains monuments, en faire connaître la valeur artistique ou historique, et, ce faisant, les préserver autant que possible du vandalisme officiel ou privé. Ce but, Messieurs, a été souventes fois atteint; et grand est le nombre des monuments de toute espèce que l'intervention de M. de Caumont et de la Société qu'il dirige, ont sauvés de la destruction, de la mutilation ou d'un péril non moins redoutable, d'une inepte et barbare restauration. Parfois aussi, et trop souvent, hélas! nos efforts ont échoué, comme il arrive dans ce moment à Dax, dont la municipalité est en train de livrer à la pique et à la sape les antiques murailles gallo-romaines. En semblable occurrence nous nous voilons la tête; et secouant la poussière de nos chaussures, nous nous résignons en nous appropriant cette vieille devise qui pourrait être à bon droit celle de la Société française d'archéologie : *fais ce que dois, advienne que pourra*

Le second but qu'a eu en vue l'illustre fondateur de la Société française d'archéologie a été par lui clairement défini et formulé il y a quelques années, au Congrès de Fontenay. « Ce que se propose notre compagnie, disait

M. de Caumont c'est de répartir également le mouvement archéologique, en transportant momentanément sur différents points de la France ses délibérations et son administration. » En d'autres termes, ce qu'a voulu et ce que veut M. de Caumont, c'est travailler à la décentralisation intellectuelle de la France et à la diffusion des études archéologiques. Tel est but de la croisade entreprise par lui il y a quarante ans, et qu'il a poursuivie avec cette ardeur et cette persistance que chacun connaît, sans se préoccuper ni s'effrayer des difficultés qu'une telle œuvre devrait rencontrer dans un pays comme le nôtre, où la centralisation a étouffé jusque dans son germe tout essor de l'initiative privée.

« M. de Caumont a réussi. La Société française d'archéologie a pris un accroissement, j'oserai dire inespéré, sous l'impulsion active et intelligente de son illustre fondateur. Elle vit, elle agit, elle s'administre par elle-même, sans avoir jamais réclamé ou reçu aucune subvention de l'État, et libre de tout attache administrative. Cette indépendance a fait et fait encore sa force, sa vitalité lui a permis de traverser sans en subir le contre-coup, les divers régimes qui se sont succédé depuis quarante ans. Elle compte de nombreux adhérents sur tous les points du territoire français, et pour ainsi dire dans tous les états de l'Europe. Deux souverains, leurs majestés les rois de Belgique et de Saxe, lui ont fait l'insigne honneur de s'inscrire au nombre de ses membres étrangers.

« Voilà, Messieurs, l'œuvre de M. de Caumont. Combien d'efforts, d'activité, d'énergie, de dévouement ne lui a-t-il pas fallu déployer, combien de fatigues n'a-t-il pas essuyées pour arriver à de semblables résultats? Je ne m'occupe ici bien entendu que de la création de la Société française d'archéologie, et des congrès archéologiques de

France. Je ne parle pas de ses courses et de ses voyages incessants pour étudier, dessiner et décrire nos anciens monuments; pour se rendre compte de toutes ces nouvelles découvertes qui lui étaient signalées en France et à l'étranger, et pour recueillir les matériaux de son Cours d'*Antiquités monumentales*, de ses trois *Abécédaires d'archéologie* et de ses nombreuses publications dans le *Bulletin monumental*. Voilà, Messieurs, ce qu'une volonté ferme, énergique et un noble patriotisme, servis par une haute intelligence, ont pu réaliser au bénéfice de la science, des arts et de notre histoire nationale.

« En rappelant tout ce que M. de Caumont a fait pour le progrès et la diffusion des études archéologiques, je me reprocherais d'oublier le concours que lui a prêté en mainte occasion mon savant ami M. Bouet, inspecteur des monuments du Calvados, dont le crayon habile a reproduit nos principaux monuments avec une fidélité et une science d'analyse que personne jusqu'ici n'a surpassées.

« Je vous redisais tout à l'heure, messieurs, la formule dans laquelle M. de Caumont avait résumé sa pensée au Congrès archéologique de Fontenay. Permettez-moi, en terminant, d'emprunter encore à notre vénéré directeur les paroles par lesquelles il terminait lui-même son discours de clôture de la 30e session siégeant à Albi : « La Société française d'archéologie, disait-il, ne fait que jeter des semences, réveiller ou faire naître le goût des études de l'antiquité, le respect de nos anciens monuments, le zèle pour leur restauration; les habitants du pays doivent compléter une œuvre qui n'a pu être qu'ébauchée; la Société française s'intéressera vivement à leurs efforts et applaudira à leurs succès. »

« Cette semence, messieurs, dont parle M. de Caumont et que notre Société s'efforcera de répandre sur son rapide

passage a souvent hélas! le sort de cette semence mystérieuse dont il est question dans le divin Évangile. Parfois elle tombe sur le chemin et elle est dévorée par les oiseaux du ciel, d'autres fois elle rencontre un tuf aride, et ayant germé, elle se dessèche parce que le sol qui l'a reçue est un sol stérile. D'autres fois enfin, rencontrant un terrain fertile elle produit des fruits abondants et récompense au centuple les travaux du laboureur.

« Ici, Messieurs, la semence que nous avons apportée ne peut manquer de produire une opulente récolte. Le sol où elle a été répandue a été de longue main préparé, ameubli par les intrépides pionniers de la science que nous avons vus à l'œuvre durant cette trop courte semaine. Le seul souhait que nous ayons à former, c'est de voir accroître leur laborieuse phalange. Le champ à exploiter est vaste, et chacun, qu'il arrive à la sixième ou à la neuvième heure du jour, peut être certain d'y trouver sa place et son emploi. Courage donc, Messieurs, continuez comme vous avez commencé, et ainsi que le disait M. de Caumont à Albi, la Société française s'intéressera vivement à vos efforts, et comme aujourd'hui elle applaudira à vos succès. »

Des applaudissements unanimes éclatent dans la salle et M. le Maire de Vendôme, s'en faisant l'interprète, s'exprime ainsi :

« Monsieur le Président,

« Les regrets que nous avons tous éprouvés de l'absence de M. de Caumont, ne pouvaient être adoucis que par l'heureux choix qu'il a fait de vous pour le remplacer; en peu de jours, nous avons apprécié en même temps que votre

science archéologique, la distinction et les aimables qualités de votre esprit.

C'est, je crois, la première fois depuis plus de trente ans, que le savant M. de Caumont manque à l'un de ces Congrès dont il fut l'utile organisateur; nous faisons tous ici des vœux pour que sa santé lui permette d'en reprendre bientôt l'intelligente direction, et ces vœux, Monsieur le Président, vous voudrez bien les lui transmettre.

« Lorsque la Société archéologique du Vendomois, qui naissait humblement il y a dix ans, sollicita en 1869 une réunion du Congrès à Vendôme, l'administration municipale applaudit à cette pensée, car c'était un honneur que recevait notre ville. Ce n'est donc pas l'administration actuelle qu'il faut remercier, Monsieur le Président; elle a été heureuse de contribuer à la réalisation d'un vœu précédemment émis; mais c'est à vous, Messieurs, qui en venant visiter notre pays, avez répandu une nouvelle lumière sur son histoire, que j'adresse les remerciements de la ville de Vendôme. »

L'assemblée prouve par ses applaudissements que M. le Maire a bien exprimé la pensée de tous.

M. le Président prononce la clôture de la XXXIXe session des Congrès archéologiques de France.

La séance est levée à 4 heures 3/4.

Compte-rendu de l'exposition rétrospective de Vendôme.

Par M. PALUSTRE, conservateur du Musée de Tours, inspecteur de la Société française d'archéologie.

Messieurs,

Vous avez bien voulu me confier la tâche délicate d'examiner avec soin les objets nombreux et presque tous d'une haute valeur, exposés provisoirement dans les salles basses du Musée, et vous m'avez demandé de vous résumer verbalement mes remarques et mes impressions. Pour atteindre complétement le but que vous vous proposiez il eût fallu, outre des connaissances plus étendues que les miennes, un temps plus considérable que celui dont il m'a été permis de disposer. Néanmoins, je n'hésite pas à jeter avec vous un coup d'œil rapide sur les richesses de toutes sortes, entassées en peu de jours dans un espace trop restreint, par d'habiles organisateurs généreusement secondés par les collectionneurs vendomois.

Tout d'abord arrêtons nos regards sur ces cadres étroits qui nous présentent méthodiquement rangés les premiers produits de l'industrie humaine. Leur fortuné propriétaire est aussi, passez-moi l'expression, en quelque sorte leur inventeur et nul d'entre vous n'ignore et les patientes recherches et les savants travaux de M. le marquis de Vibraye dont la présence est venue rehausser encore l'éclat de nos réunions. Non content d'exposer le résultat de ses fouilles tant au midi de la France, dans les cavernes du Périgord, que plus près de nous, dans les grottes célèbres de l'Auxerrois, cet illustre archéologue,

cet initiateur des études préhistoriques a voulu nous fournir les moyens de comparer les diverses civilisations à leur début. A cette fin, il a placé sous nos yeux une précieuse collection d'armes en pierre, recueillies dans les îles lointaines de l'Océanie, et parmi ces objets, nous signalerons au premier rang une hache en néphrite, provenant de la Nouvelle-Calédonie, qui mérite particulièrement d'attirer votre attention.

Si maintenant, au sortir des âges lointains, depuis peu ouverts à nos recherches et qui semblent pour longtemps encore livrés à la dispute des hommes, nous nous dirigeons vers le monde romain plus connu et plus rapproché de nous, le premier objet qui frappe nos regards et le seul que je me permettrai de vous signaler, est un magnifique collier, récemment découvert à Pezou, petite localité peu éloignée de Vendôme, devenue tout à coup célèbre par les richesses archéologiques que son cimetière a révélées. Dans ce bijou d'une exquise délicatesse, l'or se marie à la teinte violacée des améthystes et ces pierres, tantôt soudées par leur deux extrémités, tantôt disposées en pandeloques, produisent le plus merveilleux effet. Pour se rendre un compte exact et de l'habileté de l'artiste et du goût qu'il a déployé, il est nécessaire de se transporter devant la vitrine qui renferme ce précieux reste de l'orfèvrerie antique, ou tout au moins, de jeter un coup d'œil sur le dessin fidèle que M. Bouet a bien voulu exécuter (1).

Sans transition, il nous faut maintenant passer au moyen âge et aux œuvres peut-être les plus étonnantes qu'ait perfectionnées, sinon inventées, cette féconde période de notre histoire. Toutes les transformations subies par

(1) Voir p. 83.

l'art de l'émailleur durant plusieurs siècles, nous pouvons les contempler ici. Nous connaissions seulement M. Queyroi comme un habile aquafortiste dont le talent a fait revivre les anciens monuments de Vendôme et des alentours, nous devons dorénavant apprendre à l'apprécier comme un heureux et patient collectionneur. Sa libérale obligeance a étalé complaisamment aux regards de tous d'admirables spécimens d'émaux champlevés, parmi lesquels une plaque de reliquaire du XIIIe siècle et une agrafe de chape du XIVe méritent surtout d'être mentionnées. Nous ne pouvons aussi résister au désir de vous signaler une jolie custode qui se recommande autant à l'attention des visiteurs par une couronne d'appendices aigus, d'un usage difficile à déterminer. Enfin, nous dirons quelques mots d'un petit chandelier, muni d'une pointe à sa partie supérieure, à l'instar de nos porte-cierges et qui n'en était pas moins un objet d'ameublement purement civil. Au moyen âge, en effet, les habitations particulières allaient chercher dans les églises des modèles pour leur mobilier. Toutefois il ne faut pas croire que le tuyau appelé *douille* destiné à recevoir une chandelle de cire ou de suif soit d'une invention moderne, nos pères savaient employer cette forme concurremment avec celle que nous avons indiquée plus haut.

Avec le XVIe siècle, l'art qui fit la gloire de Limoges, prend tout à coup un singulier développement. Non-seulement on ne réserve plus une partie considérable de la surface métallique, mais on supprime encore les étroites cloisons qui servaient pour ainsi dire, de corps au tableau. La plaque entière de cuivre est recouverte d'une matière en fusion d'une couleur uniforme, sur laquelle, plus tard, les peintres exerceront leur talent. Quelque temps encore avec Léonard Limousin, dont nous retrou-

vons ici une pièce superbe figurant une scène mythologique, *Diane surprise au bain par Actéon,* l'émailleur semble conserver quelque souvenir de son origine dans la netteté et la largeur des teintes, presque toujours claires et peu fondues, mais bientôt nous ne retrouvons plus aucune trace du passé et nous entrons dans une ère nouvelle avec Pierre Raynaud et les deux Pénicaud. Certes, nous ne venons pas critiquer ici cette métamorphose et nous sommes tout disposé à admirer les œuvres que plusieurs générations d'artistes nous ont laissées. Nous constatons seulement la marche suivie par une branche de l'art et nous faisons remarquer combien sa fin est éloignée de ses débuts. Comment, d'ailleurs, pouvons-nous exprimer un regret en présence des belles pièces exposées, parmi lesquelles il suffit de citer un magnifique *portrait de Nerva*, par Pénicaud II, *une Adoration des Mages*, par Jean Pénicaud, trois assiettes de Pierre Raynaud et les *Quatre éléments* de Jean Laudin? N'oublions pas aussi une petite coupe à vin, appartenant à Mme Sampayo, petite merveille en son genre, bien que tendant à s'éloigner un peu de la grande tradition. La décoration générale est partagée en une suite de médaillons où se voient répétées des figures de femmes, placées dans toutes les situations morales inventées par un esprit mordant et capricieux.

Entre les émaux tels que nous venons de les décrire et les bijoux proprement dits, il n'y a véritablement aucune différence, aussi les organisateurs de l'exposition ont-ils rapproché à dessein ces deux catégories. Là malheureusement, comme presque partout ailleurs, il faut nous contenter d'attirer votre attention sur quelques objets hors ligne et tout à fait dignes des plus riches et des plus célèbres collections. Quel Musée, en effet, ne serait fier de

posséder ce ravissant petit cadre, tout brodé d'arabesques, au milieu duquel s'épanouit, en relief, la sympathique figure de la veuve de François II ! Cette petite horloge du XVIe siècle ne semble-t-elle pas échappée par miracle aux recherches d'un Sauvageot ? Et que dirons-nous de cette chaine d'acier, d'un dessin si pur et d'un si ferme travail, tout entière due aux mains royales de l'infortuné Louis XVI ? A certains insignes il serait facile de deviner que déjà le prince avait perdu une partie de sa puissance lorsqu'il se livrait à cette patiente occupation. Citons encore un superbe bracelet indien, profondément fouillé, en forme de mitre et qui doit tenir le bras comme serré dans un étau ; puis tout à côté, une boîte en or, exposée par Mme la comtesse Manuel de Gramedo qui, sans aucun doute, l'a rapportée d'Espagne. Sur le couvercle se voit figuré un combat naval où la France joue le triste rôle de vaincu. Une inscription, du reste, ne laisse aucun doute sur le lieu de la bataille non plus que ses tristes résultats pour notre pays : *Gallia eadem flavit sors Kartagenae et Rosbaci.*

Nous avons vu M. Queyroi remplissant presque à lui seul, la vitrine réservée aux émaux ; c'est encore à ce même collectionneur qu'il nous est permis de suivre tous les progrès de la serrurerie aux différentes époques du moyen âge. Son exposition est unique peut-être par sa variété et le choix des objets. Il n'y a là rien de faux, ni de médiocre. Tous les siècles passés étalent à nos yeux ce qu'ils ont produit de plus parfait en un genre particulier et nous montrent comment les facultés artistiques trouvent à se déployer dans les objets qui paraissent au premier abord se soustraire le plus facilement à leur influence. Il en est de même de tous ces couteaux et de toutes ces fourchettes si patiemment rassemblés. La cise-

lure, la gravure, la sculpture sur ivoire ont combiné leur action pour orner et embellir ces ustensiles de l'usage le plus familier. Assurément de nos jours nous sommes plus prodigues et nul de nous ne se contenterait, par exemple, de ces fourchettes à deux pointes dont la fabrication persista jusqu'au règne de Louis XIII, mais, avouons-le, si nous l'emportons snr nos devanciers par le côté utilitaire, nous leur sommes bien inférieurs par le sentiment exquis de la forme que tout respirait autour d'eux.

Si nous voulons une nouvelle preuve de ce que nous venons d'avancer, il nous suffit de jeter un coup d'œil sur ces admirables produits de l'art céramique, devenus si justement en faveur aujourd'hui. Rouen, Nevers, Strasbourg, Moustiers, tous les centres les plus célèbres sont représentés ici et je vous fatiguerais par la seule nomenclature des remarquables spécimens qu'il nous a été donné de voir. S'élevant, du reste, à un genre de fabrication plus haute, les ateliers que nous avons nommés ne craignaient pas, parfois, de faire invasion dans le domaine de la sculpture et modelaient des personnages avec un certain bonheur. Deux grandes statuettes de Rouen, exposées par M. Douchement, méritent à tous égards d'être placées hors page et comptent dans l'œuvre artistique de la vieille cité normande.

Si nous nous sommes imposé de ne mentionner aucune pièce de table sortie des fabriques françaises par le motif que chacun de vous est parfaitement renseigné sur tout ce qui concerne son pays, nous ne sommes pas obligés à la même réserve à l'égard des nations étrangères. Aussi est-ce avec un indicible plaisir que nous vous signalerons un magnifique service en faïence de Milan, appartenant à Mme Sampayo. Chacun sait combien sont rares les produits de la céramique lombarde, la dernière venue et

jusqu'ici la moins connue peut-être. Demeurée en dehors du mouvement qui se développa au XVIe siècle, principalement en Toscane, en Ombrie et dans la Romagne, la Haute-Italie ne songea que longtemps après à entrer dans la voie si brillamment parcourue par les contrées autour d'elle.

Sans acquérir alors un caractère qui lui fût véritablement propre, elle imita tour à tour la Chine, la Hollande et la Saxe, sous l'habile direction des Brechi et des Rubadi. Évidemment le service dont nous parlons appartient à la dernière catégorie et il est tout entier décoré, en camaïeu violacé, de fleurs dans le style de Moisson. Quoi qu'il en soit, il serait difficile de trouver ailleurs un ensemble de pièces aussi parfaitement exécutées et où la couleur s'harmonise si bien avec la forme légèrement tourmentée du siècle dernier.

Que vous dirai-je maintenant de la porcelaine, cet objet des patientes recherches de nos aïeux ! Nonobstant sa déchéance imméritée, due principalement, nous l'espérons, à un caprice passager, elle demeure toujours sans rivale, à notre avis, tant sous le rapport de sa ferme apparence que sous celui de son doux éclat. Un sucrier en vieux Saxe, exposé par Me Estave, suffirait à lui seul pour nous donner raison, si nous ne trouvions à côté de ravissantes créations sorties des manufactures de Sèvres, de Monnecy-Villeroy et même de la rue Thiroux. Ces dernières, marquées de la lettre A couronnée, sigle de Marie-Antoinette et connues sous le nom de *porcelaines à la Reine*, bien qu'assez répandues, offrent en grand nombre des pièces de choix et dignes, sous tous les rapports, de la faveur générale.

Avant de sortir du domaine de la céramique, il nous faut dire quelques mots de la belle collection, rapidement

formée par M. de Geoffre, grâce à des circonstances exceptionnelles et bien connues. A côté de vieux émaux cloisonnés, antérieurs peut-être à la dynastie des Thsing, de superbes vases de jade, d'un bâton de commandement de la même matière ayant appartenu, sans doute, à quelque haut mandarin sinon au fils du ciel lui-même, nous remarquons des céladons du plus haut prix, d'admirables pièces classées dans les différentes familles ou groupes de la porcelaine chinoise, et surtout une coupe à fond jaune, couleur symbolique de la terre, et en même temps livrée de la puissante maison des Thsing, la même qui depuis plus de deux siècles tient entre ses mains les destinées de l'empire du Milieu.

Mais laissons ces merveilles de l'extrême Orient et rentrons dans notre France par l'examen des grands et beaux meubles inspirés par le goût le plus pur des XVIe et XVIIe siècle.

Une crédence de l'époque de Henri II, appartenant à M. de la Panouse, est une de ces œuvres délicates où tout est combiné, massé avec un soin que seule la Renaissance a connu et pratiqué. Nous retrouvons là tous les caractères du génie national, la puissance des reliefs à demi-voilée sous la grâce exquise des contours. Les deux beaux cabinets d'ivoire exposés par MM. de la Rochefoucault (1) et Faton, rentrent au contraire dans une catégorie toute différente de dénomination.

Le travail du ciseau à peine sensible semble avoir ef-

(1) NOTE SUR LE MEUBLE-CABINET APPARTENANT AU DUC DE DOUDEAUVILLE. — Ce beau meuble moderne était surtout remarquable par les incrustations mosaïques en pierres les plus variées, offrant une véritable collection de minéraux rares. Ces minéraux ont été caractérisés, *primo pectu*, sous le nom de *marbres italiens* ; mais comme il importe de ne pas laisser subsister cette erreur dans les descriptions écrites qui seront faites de ce meuble, j'extrais les renseignements suivants d'une note que

fleuré le bois, sur lequel il a fait œuvre de peintre bien plutôt qu'œuvre de sculpteur. Quelle que soit la confusion apportée dans le domaine de deux arts opposés l'un à l'autre, nous ne pouvons refuser notre admiration à cette belle frise, inspirée évidemment par l'immense composition inventée sous Henri IV par les frères l'Heureux. Ces enfants se jouant avec des chèvres sont trop proches parents de ceux que nous avons vus à l'intérieur de la grande galerie du Louvre, pour ne pas reconnaître ici une imitation voulue et fort bien appropriée, d'ailleurs, à la place occupée. Non moins beaux sont les panneaux sculptés du meuble appartenant à M. le docteur Faton, où se voient figurées dans deux ovales, la réception splendide faite par Salomon à la reine de Saba et la douleur du malheureux Jephté à la vue de sa fille accourue la première au-devant de lui pour le féliciter de son retour. A côté de ces scènes empruntées à la Bible, un autre cabinet à M. de la Panouse est tout entier livré aux dieux de la mythologie. Le berger Pâris cherchant à fixer son choix et hésitant entre Junon, Minerve et Vénus y fait pendant au sujet si souvent répété de Diane et ses compagnes, surprises au bain par Actéon.

Bien que nous ayons déjà attiré votre attention sur un grand nombre d'objets, nous pourrions encore nous livrer

M. de Vibraye, si compétent en pareille matière, m'a remise à ce sujet, le 21 juin 1872 — note rédigée en présence de l'objet même.

« Le meuble-cabinet de M. le duc de Doudeauville est enrichi de pierres qui ne sont pas des *marbres*, mais que les marchands de curiosités qualifient à juste titre de *pierres dures*, car elles le sont pour la plupart.

« Dans le couronnement ou entablement du meuble en question on peut constater la présence de giques *calcaires* sédimentaires dits *calcaires résiniformes* de Florence. Dans tout le reste du meuble on ne trouve que des pierres *dures*, savoir : un *ophite* de la famille des porphyres (du *lapis-lazuli* ou *lazulite*), toutes les autres substances sont des *jaspes* ou *calcédoines* ou *améthystes*. »

E. NOUEL.

à une longue énumération que réclamerait la justice à bon droit. Mais il faut savoir s'arrêter, et en dehors d'une belle tapisserie, représentant une fête de village, exposée par M. de la Rochefoucault qui a bien voulu la détacher quelque temps des murailles de son château de la Gaudinière, de quelques ornements d'église, finement brodés dans les dernières années du XIVe siècle, et transportés, à la Révolution, de la collégiale de Saint-Georges du Château dans l'église de Villiers, nous ne vous signalerons que des œuvres plus particulièrement classées dans le domaine de l'art pur.

Au premier rang figurent d'admirables miniatures semées sur le vélin de vieux et curieux manuscrits. Les siècles n'ont point effacé l'éclat des couleurs et quelques-uns de ces brillants ouvrages semblent échappés récemment des mains pieuses qui les ont produits. Tel est ce *Livre d'Heures*, exposé par M. Pinaud ; tels sont le *Traité de saint Hilaire sur la Trinité* du XIe siècle, les *Epîtres de saint Paul* du XIIIe et la *Physique d'Aristote* du XIVe, généreusement prêtés par la bibliothèque publique de Vendôme. Mais pourquoi cet établissement n'a-t-il pas placé sous les yeux du public l'unique portrait connu du célèbre abbé Geoffroy ? Nous ne saurions assurément nous porter garant d'une ressemblance fort douteuse, néanmoins nous n'hésiterons pas à croire que tous les visiteurs instruits se fussent arrêtés avec plaisir devant la représentation de ce grand homme, figurée en tête de ses nombreux écrits.

A vrai dire, parmi les personnes qui nous font l'honneur de nous écouter, il en est un certain nombre — et je ne saurais leur adresser un reproche à ce sujet — qui, à tous les livres enluminés du moyen âge, préfèrent les fines et délicates peintures répandues à profusion sur la

double feuille de papier découpée en demi-cercle, que maintiennent de légères lames d'ivoire, agitées à l'occasion par une élégante main. Rien de plus agréable à voir, en effet, que cette collection d'éventails dérobés pour quelques jours à d'aristocratiques boudoirs. Dans ce concours d'un nouveau genre Mme de Froberville remporterait bien certainement la palme, si Mme de Gramedo n'était là pour la lui disputer. Si l'une expose un éventail historique où se trouve figuré le roi Louis XV, dans toute la fleur de sa jeunesse, l'autre conquiert tous nos suffrages par une admirable manière exécutée avec cet art minutieux et patient que les Hollandais semblent avoir seuls connu. Et véritablement il existe un étroit lien de parenté entre cette étonnante miniature et les gouaches célèbres qui font à juste titre l'orgueil de M. de Rochambeau. Des deux côtés il y a un nombre prodigieux de personnages, une merveilleuse recherche de détails. Toutefois, nous ne saurions mettre en parallèle des travaux d'une aussi inégale importance, à quelque point de vue que l'on veuille se placer. Van Blarenberghe, si nous osons ici formuler notre avis, n'a jamais été plus heureux que dans les deux magnifiques ouvrages, donnés par le roi Louis XVI au compagnon de La Fayette, au vainqueur de York-Town. Il semble que nous assistons au défilé des soldats vaincus de Cornwalis, que nous prenons notre part du triomphe des armées françaises qui viennent de terminer la campagne de Virginie par un coup d'éclat. Nous sommes les témoins de la joie inspirée de l'autre côté de l'Océan par la chute de la puissance anglaise, du délire qui s'empara même des gens de couleur à la nouvelle de ce grand événement. Nous reconnaissons presque tous les auteurs de ce drame aussi glorieux pour nous qu'il fut douloureux pour nos voisins.

Après ce chef-d'œuvre nous devrions nous arrêter et cependant nous ne voulons pas entièrement passer sous silence une belle toile de Vanloo non plus qu'un remarquable tableau du Dominiquin. Comment ne serions-nous pas captivés par la grâce coquette de cette adorable marquise, perdue dans un immense peignoir de satin blanc ? Comment ne nous élèverions-nous pas à de hautes pensées devant ce portrait de sainte Cécile qui semble prêt à murmurer quelque nouveau cantique en l'honneur de son Dieu ? L'une et l'autre peinture méritent d'attirer votre attention bien que chacune d'elles accuse un maître bien différent.

Nous avons terminé notre tâche et, que chacun veuille bien le croire ici, ce n'est pas sans quelque appréhension que nous nous sommes livré devant un public d'élite, à des critiques et à des appréciations dont la justesse éveillera peut-être quelque incrédulité. Toutefois, nul ne pourra contester l'impartialité dont nous avons fait preuve, ce qui, du reste, nous a été rendu bien facile par notre qualité d'étranger au pays. Si nous avons laissé de côté un grand nombre d'œuvres remarquables, c'est que nous ne pouvions tout nommer et qu'il fallait nous contenter de planter quelques jalons, destinés à servir de guide à ceux qui voudront, après nous, visiter la remarquable et brillante exposition, qui fait honneur, tout à la fois, à la ville de Vendôme et aux habiles organisateurs de cette fête des yeux.

Note sur les collections des Musées

A Messieurs les Membres de la Société française d'archéologie, réunis en Congrès à Vendôme, en juin 1872.

MESSIEURS,

Je viens vous soumettre une pensée, celle d'aviser à empêcher de faire sortir des lieux pour lesquels ils ont été créés, des objets que l'on accapare induement pour augmenter les pièces des collections archéologiques de certains musées.

Depuis plusieurs années, non-seulement les grandes villes, mais aussi d'autres moins importantes, ont eu l'heureuse idée de fonder des musées, soit de peintures, soit lapidaires, soit de collections contenant des armes, des meubles, des instruments, des vaisselles, soit des objets religieux ou non.

Malgré un certain ordre synchronique ou méthodique, ces collections présentent parfois les restes du paganisme à côté des restes vénérés du christianisme. S'il s'agit de faciliter les études archéologiques par ces expositions perpétuelles, il y a cependant quelques mesures à prendre pour ne pas confondre le sacré avec le profane, les objets pouvant être utiles encore avec ceux qui, à bon droit, trouvent leur place naturelle dans les musées.

A ces utiles établissements appartiennent sans conteste toutes les pièces et tous les débris venant d'églises, de châteaux, de maisons ruinées ou rasées, les statues et pierres tombales sans destination actuelle, les meubles de la vie civile, ceux même de la vie religieuse dont le couvent,

l'église ou la chapelle n'existent plus. Et pourtant, comme nous l'écrivait (le 27 novembre 1871) l'un de nos plus respectables fondateurs : « Rien n'est triste comme la vue « de tous ces objets de provenances et d'origines diverses « séparés de leur destination et des localités pour lesquelles « on les avait faites ! Les musées ne devraient leur donner « asile que dans le cas où ces choses seraient en état de « périr. »

Vous voyez, Messieurs, avec quelles sages précautions l'on devrait ouvrir les portes des musées à tels ou tels objets!

J'ajouterai, comme observation transitoire, qu'il y a des meubles qui ne devraient jamais trouver place dans un musée, par respect pour l'usage auquel ils ont été appropriés. Ainsi, les vases sacrés, calices, saints ciboires, ostensoires, patènes, objets de la vénération des fidèles parce qu'ils ont contenu les saintes espèces, n'ont pas, dans les musées, un asile digne d'eux, au milieu des Vénus, des Dianes et d'ornements du moyen âge d'un usage et d'une forme plus ou moins équivoque.

Les vases sacrés dont je parle ont de plus reçu une consécration qui ne permet pas aux mains des simples fidèles de les toucher. Et pourtant voilà un garçon de musée chargé de l'entretien et de la propreté qui doit nécessairement déplacer quelquefois ces objets, voilà un conservateur qui peut fort bien ne pas appartenir au culte catholique appelés également à porter leurs mains sur ces vases vénérés!

Nous nous demandons si la place de ces objets ne serait pas mieux choisie dans le trésor de la cathédrale ou dans celui de la paroisse la plus rapprochée des lieux auxquels ressortissaient l'oratoire et l'église disparus et qui avaient possédé ces vases précieux?

Par là, l'archéologue ne perdrait pas le moyen de s'instruire, et le respect des choses saintes ne pourrait qu'y gagner.

Voilà le premier point sur lequel j'ose appeler l'attention du Congrès de Vendôme!

Arrivons au second.

Je veux parler de la légèreté avec laquelle les fabriciens abandonnent des objets qui sont pour leur église un titre de gloire locale et de plus un meuble d'art précieux.

Si le titre de fondation de notre Société reconnaît chacun de nous comme le conservateur des monuments du passé dans notre localité respective, on peut se demander quelle sanction peut avoir notre titre, si, sous nos yeux, on vient dépouiller une commune d'un meuble qui était depuis de longs siècles, l'objet de la vénération publique?

Un fait à l'appui.

Dans un bourg de Normandie existait un reliquaire du XIIIe siècle remanié depuis et qui vient d'être accaparé par le musée d'un chef-lieu de la province.

Voici les faits certains se rattachant à ce reliquaire vénéré.

Au VIIe siècle, un saint personnage de la société de Saint-Colomban, mourut au monastère qu'il avait fondé là où existe le bourg en question, lequel bourg prit sa naissance autour du tombeau du saint et se para du nom de celui-ci.

Au IXe siècle, les Normands ruinèrent le monastère, et il ne resta plus des ossements du saint qu'un radius que plus tard on enferma dans un reliquaire. Et quand quelque fléau inquiétait la contrée, l'on ne manquait pas d'invoquer l'intercession du saint et de faire des processions dans lesquelles le reliquaire était religieusement porté. Des vieillards en font encore le récit.

Mais il y a une quarantaine d'années environ, un curé ne trouvant pas d'authentique accompagnant le reliquaire, fit transporter le radius en terre sainte et laissa le reliquaire à la place qu'il occupait dans l'église du lieu.

Ce bon curé ne comprenait sans doute pas, dans leur véritable sens, les prescriptions de l'Eglise en matière de reliques. L'Eglise, en effet, ne permet pas la translation de reliques *nouvelles* d'un lieu dans un autre sans un témoignage certain sur l'origine de celles-ci, mais elle ne s'occupe pas, avec raison, des reliques anciennes qui n'ont pas changé de place : « Nulla etiam admittenda esse « nova miracula, nec novas reliquias recipiendas nisi « eodem recognoscente et approbante Episcopo... (1). »

Sur les lieux mêmes où était mort le saint et où avait été son tombeau, la tradition avait transmis d'âge en âge la certitude de la possession de l'un de ses ossements. Il n'était donc pas nécessaire, au XIXe siècle, de retrouver un parchemin dans le reliquaire pour attester l'authenticité de la relique.

Il y a une douzaine d'années environ, le reliquaire fut déposé dans la sacristie; et l'année dernière, le musée de la province s'en enrichit au grand désespoir du plus grand nombre des anciens habitants du bourg.

Voilà pour la question de convenance ! Mais la question légale ne mérite pas moins d'attention.

Une fabrique est une personne civile, mais mineure, placée sous la protection de la loi et n'administrant qu'avec des règles fixes dont elle ne peut s'écarter.

Un musée n'est point une personne civile, il est régi au

(1) S. S. *Concilii Tridentini*, sess. XXV. — 4 décembre 1553. — *Excerptum, è novissim. editione Rothomagi, ex officina* Petri Leboucher MDCCXXII, p 61, col. *sinistra*.

nom d'un préfet ou d'un maire par un conseil qui n'a ni le caractère, ni l'importance d'une fabrique.

Ainsi quand une fabrique se dessaisit d'un meuble quelconque au profit d'un musée, c'est exactement la cession faite par un corps constitué à un particulier. Mais ce n'est pas tout!

Il est de principe qu'une « fabrique ne peut donner « et qu'une aliénation de meuble ne peut avoir lieu sur « l'avis d'un seul fabricien, mais par délibération du con- « seil » (1).

La libéralité est donc interdite, et pourtant, voilà une église dépouillée par son fabricien au profit d'un musée, et ce gratuitement, sans aliénation, sans délibération!!!

Un protecteur des accaparements des musées écrivait à cette occasion : « C'est dans l'intérêt commun qu'il me « semblait que l'art du moyen âge avait quitté la poussière « de la sacristie pour le soleil de la publicité et le sanc- « tuaire du passé! »

La phrase est magnifique, sans doute, mais elle ne prouve ni le fondement du droit, ni le respect des convenances.

CONCLUSION.

Pour nous résumer, j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien, Messieurs, examiner les quatre questions suivantes :

1° Ce qu'il y aurait à faire pour que les musées ne continssent pas des objets qui ont été consacrés pour la célébration des saints mystères?

2° S'il n'y aurait pas lieu d'obtenir une décision légis-

(1) Traité de l'administration des paroisses, par Mgr Affre, p. 134, 136. 7e édit., Paris, 1863.

lative ou administrative seulement, pour que tout vase sacré déposé dans un musée fît retour à la cathédrale ou à la paroisse la plus voisine du lieu d'où il a été tiré?

3° S'il ne serait pas utile de provoquer une circulaire du Ministre de l'instruction publique et des cultes, rappelant les fabriques et les fabriciens à la stricte observation de leurs devoirs de conservation, et interdisant aux préfets, maires et chefs de musées la recherche ou l'acceptation d'objets près de personnes ou de corps n'ayant pas la faculté de disposer?

4° Enfin il restera à peser quels devoirs appartiennent, le cas échéant, aux conservateurs membres de la Société française d'archéologie vis-à-vis de nos inspecteurs, inspecteurs divisionnaires et membres du bureau central, et quel sera le rôle de nos directeurs informés par nous, vis-à-vis des autorités constituées?

Je m'en réfère à la sagesse et aux lumières du Congrès sur les décisions à intervenir, et je reste avec confiance et respect, Messieurs les Directeurs du Congrès, votre très-humble et très-honoré serviteur,

Emmanuel DE GAUCOURT.

17 juin 1872.

TABLE DES MATIÈRES

Liste des membres de la *Société française d'archéologie*. I
Comptes de M. le Trésorier. XLIII

Séance du 18 juin, présidence de M. le préfet de Loir-et-Cher 1

Discours de M. le Préfet. 2
Discours de M. le secrétaire général du Congrès. . . 3
Discours de M. l'inspecteur divisionnaire de la Société . 4
Dépouillement de la correspondance 6
Période préhistorique : — Mémoire de M. l'abbé Bourgeois 7

Age de la pierre 8
Age du bronze. 24
Age du fer. 25

Les ateliers de l'âge de pierre dans le Vendomois, par M. de Maricourt. 26
Détails sur les matières ayant servi à la fabrication d'instruments de l'époque mégalitique, par le marquis de Vibraye 39
Poteries préhistoriques de Villerable, par M. de Maricourt 42
Principaux polissoirs trouvés dans le Vendomois, par M. Launay. 44
Principaux dolmens du Vendomois, par M. Launay. . 48

Puits-sépultures : observations de MM. Bouchet, l'abbé Bourgeois, Ledain, Joliet, et de Rochambeau. — Note sur ce sujet de M. Dureau de la Malle. 56
Nouvelles observations sur l'âge de bronze dans le Vendomois, par MM. Nouel, de Bodard et Bourgeois . . 76

Séance du 19 juin, à 8 heures du matin; présidence de M. de Cougny. 77

Exposition des photographies de MM. de Laurière et Letelier et des eaux-fortes de M. Queyroi 77
Ouvrages offerts au Congrès par leurs auteurs . . . 78
Pétition de M. de Chergé à l'Assemblée nationale . . 79
Le Vendomois à l'époque gallo-romaine : — observations de MM. de Salies, de Rochambeau, de Pétigny, les abbés Chevalier et Bourgeois 79
Monuments gallo-romains du Vendomois, par M. Launay. 80
Théâtre gallo-romain d'Areines 85
Diverses localités gallo-romaines du Vendomois. . . 87
Objets gallo-romains trouvés dans le pays : observations de MM. de Rochambeau, l'abbé Bourgeois et le marquis de Vibraye 95
Les voies romaines dans le Vendomois : observations de MM. Launay, de Maricourt et de Salies. 96
Anciens camps romains dans le Vendomois, par M. Launay 105
Observations sur le même sujet par MM. de Salies, de Rochambeau, Ledain, l'abbé Haugou, l'abbé Auber, et l'abbé Chevalier. 107

Séance du 19 juin, à 2 heures du soir; présidence de M. Ledain 110

Vendôme à l'époque gallo-romaine et mérovingienne, par M. Bouchet 111
Objections faites à ce travail, par MM. l'abbé Chevalier et d'Espinay 124
Réponse à ces objections, par M. Bouchet 125

Observations de MM. l'abbé Haugou, Launay, de Salies, d'Espinay 127
La chapelle Saint-Pierre de la Motte, par M. d'Espinay. 129
Sépultures anciennes dans le Vendomois, par M. Launay 138
Observations de M. l'abbé Chevalier sur ces sépultures. 143
Monnaies mérovingiennes et carlovingiennes du pays, par M. Lavoix 143
De la double suzeraineté prétendue par les comtes d'Anjou et les évêques de Chartres sur les comtes de Vendôme, par M. Dupré 146
Observations sur cette question, par M. l'abbé Auber, MM. de Dion et de Salies. 155

Séance du 20 juin, à 8 heures du matin; présidence de M. l'abbé Auber 156

Ouvrages offerts au Congrès par leurs auteurs . . . 157
Coutumes qui régissaient le Vendomois. Observations de M. d'Espinay, sur le franc-alleu dans ce pays. . 157
Origine de l'appel des jugements de Vendôme devant la cour de Baugé, par M. Dupré. 158
Etude locale sur les lettres de Geoffroy, troisième abbé de la Trinité de Vendôme. 171
Observations sur le vitrail de l'hospice Saint-Jacques de Vendôme 194
Appréciation de l'abbé Geoffroy de Vendôme, d'après ses lettres 197
Discussion entre MM. l'abbé Auber, de Cougny, de Déservillers, sur l'incident relatif au moine Jean . . 263
Du personnage d'Hildebert, son origine, ses relations avec le Vendomois, par M. le comte de Déservillers. 265

Séance du 20 juin, à 2 heures du soir; présidence de M. le marquis de Vibraye. 274

Légende de la Sainte-Larme de Vendôme, par M. Dupré 276

Séance du 21 juin, à 8 heures du matin; présidence de M. d'Espinay 284

Brochure de M. de Maynard critiquant le monopole parisien. 284
Statistique religieuse du Vendomois, au moyen âge, par M. Dupré 286
Histoire de l'église de Saint-Georges d'après du Bellay, par M. Dupré 298
Du culte de saint Blaise dans le Vendomois, par M. Dupré 330

Séance du 21 juin, à 2 heures du soir; présidence de M. de Dion. 335

Ouvrages offerts au Congrès par leurs auteurs . . . 336
Pèlerinages célèbres, fontaines sacrées, etc., par M. Launay 337
Notes sur le même sujet, par M. l'abbé Haugou. . . 339
Sceaux vendomois, par M. de Rochambeau 340
Principaux monuments de l'architecture civile au moyen âge dans le Vendomois, par M. Launay 347
Observations sur les monnaies vendomoises à propos de l'Hôtel des monnaies de Vendôme, par M. Caron. . 354
Le château de Vendôme, sa position stratégique, ses anciennes fortifications, ses souterrains et le siége qu'il a subi en 1589, par M. de Salies 357
Style d'architecture prédominant dans le Vendomois, par M. Launay 429
Assimilation des églises romaines du Vendomois à celles de Touraine et d'Anjou 432
Des cryptes dans les églises du Vendomois, par M. Launay 434
Etude particulière de l'église de la Trinité, par M. Launay 438
Visite des bâtiments dépendant de l'ancienne abbaye de la Trinité, par M. Launay. 445

Discussion sur l'âge des statues qui sont au-dessus des chapiteaux du transept de la Trinité, entre MM. de Cougny, de Salies, Auber, Martelière et Launay . . 448
Discussion sur la déviation de l'axe de l'église entre MM. Auber, de Salies et Launay. 449
Observations de plusieurs membres du Congrès sur les mutilations dont un grand nombre d'églises sont souvent victimes par suite de l'ignorance et de l'insouciance archéologique de ceux qui en ont la garde et l'entretien. 450
Etude sur le clocher de la Trinité, par M. Godineau . 452
Discussion entre MM. Cattois et Merlet, sur le clocher de la Trinité de Vendôme et sur sa destination première 454
Rapport de M. de Salies sur l'excursion faite aux Roches, à Montoire, Troô et Lavardin. 459
Des peintures murales dans les églises, par M. Launay. 532
Des vitraux et des pierres tombales en Vendomois . . 536

Séance du 22 juin, à 8 heures du matin; présidence de M. Sirodot 538

Les cloches du Vendomois, par M. de Rochambeau. . 538
Documents sur le mobilier religieux et sur l'art chrétien dans les églises du Vendomois, par M. Dupré. . . 548
Origine de la couleur des vierges noires, par MM. Auber et Merlet. 552
Têtes automatiques dans les églises, par M. de Salies . 553
Ronsard, poëte chrétien, par M. Dupré 554
Ronsard, dans ses rapports avec le Vendomois, par M. Blanchemain 591
Ronsard et l'Assemblée vendomoise, par M. Bouchet . 600

Séance du 22 juin, à 2 heures du soir; présidence de M. de Cougny 609

Ouvrages offerts au Congrès. 610
Des grands jours vendomois, par M. Dupré 611
De l'utilité d'introduire dans l'enseignement primaire quelques notions de l'histoire locale; observations de MM. Sirodot, Merlet, de Buzonnière, de Cougny, Peigné-Delacour et Launay 61

Distribution de médailles et d'allocations. 621
Discours de clôture de M. de Cougny 622
Clôture de la 39e session du Congrès archéologique de France 628

Compte-rendu de l'exposition rétrospective de Vendôme, par M. Palustre. 629
Notice sur les collections des musées, par M. de Gaucourt. 641

LISTE

DES

PLANCHES ET GRAVURES

DANS LE TEXTE

Objets en silex trouvés dans le Vendomois (2 pl. . . . 28
Coupe de puits sépultures (2 pl.) 75
Collier et pendants d'oreilles gallo-romains 83
Saint-Pierre de la Motte. 130
Saint-Pierre de la Motte (détails) 131
Vue intérieure et chapiteaux de la chapelle Saint-Pierre de la Motte 132
Vitrail de l'hospice Saint-Jacques de Vendôme . . . 195
Hôtel de ville de Vendôme 349
Porte du château de la Poissonnière 353
Appareil du pignon de l'église de Selommes 355
Château de Vendôme (saillant et grosse tour de Poitiers) 358
Château de Vendôme (extérieur de la tour de Poitiers à la tour des Prisons) 359
Saint-Martin de Vendôme 431
Chapelle Saint-Jacques du Lycée de Vendôme . . . 433
Église de la Sainte-Trinité de Vendôme. — Transept . 440
Fenêtre des greniers de l'abbaye de Vendôme . . . 446
Clocher de la Trinité de Vendôme. 453
Vue extérieure de la chapelle Saint-Gilles de Montoire . 489

Vue extérieure de l'église de Lavardin 497
Chapiteaux et piles du chœur de l'église de Lavardin . 500
Salle souterraine du château de Lavardin, près de l'escalier d'honneur 512
Donjon du château de Lavardin 516
Fenêtre de la grande salle du donjon de Lavardin (intérieur) 518

ANGERS, IMPRIMERIE P. LACHESE, BELLEUVRE ET DOLBEAU.

ERRATUM

Page 110, ligne 9, *lisez :* Séance du 19 juin, à 2 heures du soir.
— 111, — 1, *lisez :* Vendôme à l'époque gallo-romaine et mérovingienne.
— 284, — 21, *lisez :* Paris seul a le privilège.
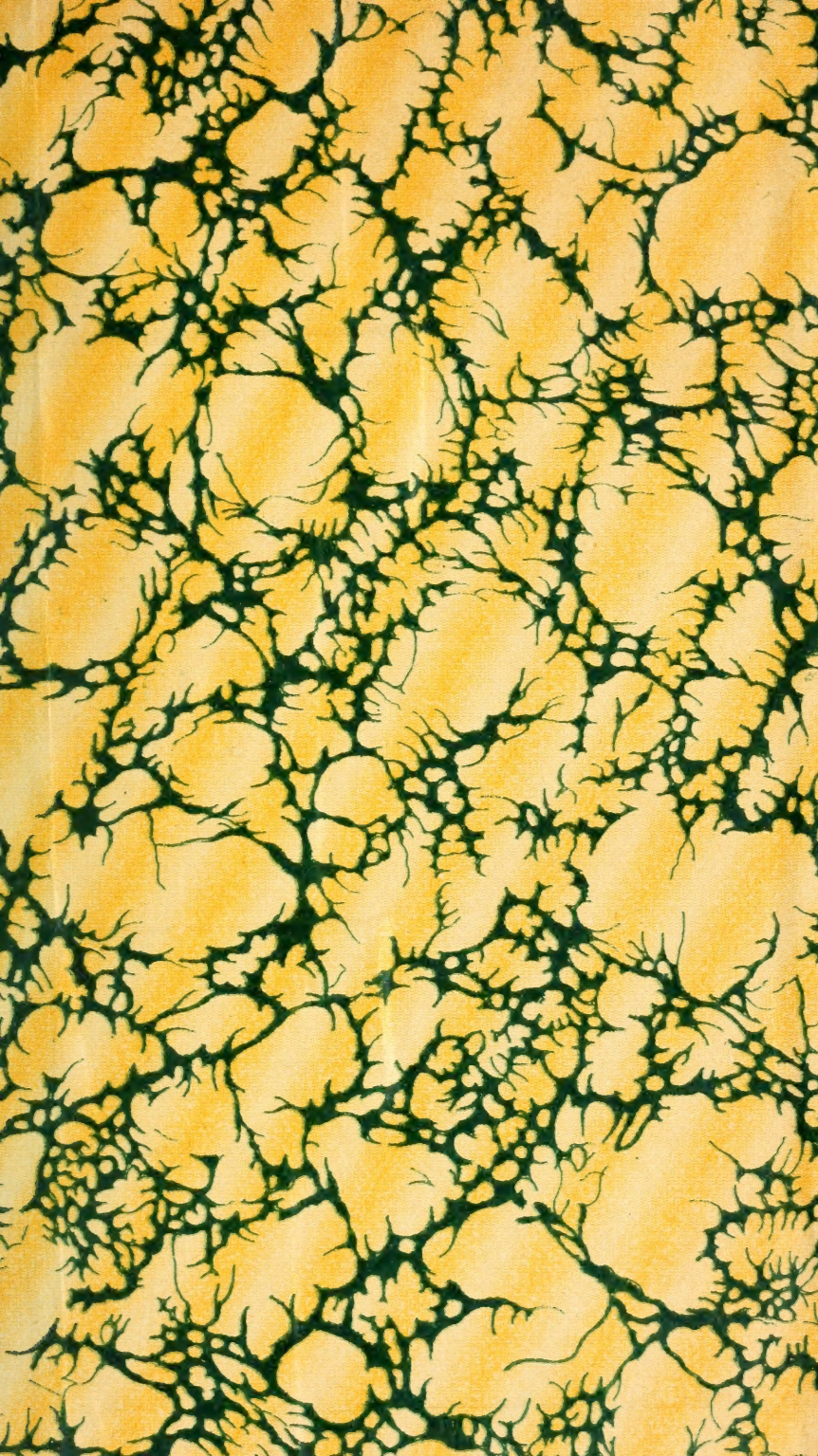
GETTY CENTER LINRARY
3 3125 00671 3602